

BULLETIN DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE,

BULLETIN ET ANNALES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE

BELGIQUE.

—
TOME PREMIER.
—

ANVERS,

Chez FROMENT, Marché-aux-Souliers, 665.

—
1845.

RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE.

RÈGLEMENT

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE,

FONDÉE LE 14 OCTOBRE 1842.

Anvers,

IMPRIMERIE DE J.-E. BUSCHMANN.

—
1845.

RÉGLEMENT

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE

BELGIQUE.

But de l'Académie.

ART. 1^r. L'Académie est consacrée à l'archéologie, à la numismatique et à l'art héraldique. Elle s'occupe de propager les connaissances qui se rapportent à ces trois branches scientifiques; de rechercher tous les monuments de la Belgique, et de créer une bibliothèque, un salon d'antiquités, armures, médailles, manuscrits, archives, copies de monuments, ouvrages héraldiques, documents authentiques à l'usage des familles, etc. Elle s'engage à fournir des renseignements et à donner des avis sur tout ce qui concerne le but de ses travaux. — Son siège est présentement établi à Anvers.

Composition.

ART. 2. L'Académie se compose d'un nombre illimité de membres effectifs, de membres correspondants et de membres honoraires.

ART. 5. Les membres effectifs doivent être domiciliés en Belgique. C'est parmi eux seuls que l'on peut choisir les officiers et les fonctionnaires de l'Académie.

ART. 4. Tout membre qui cesse d'habiter la Belgique est inscrit au nombre des membres correspondants; mais s'il reprend son domicile en Belgique, il redevient membre effectif, à moins qu'il n'ait été nommé membre honoraire.

ART. 5. Les membres correspondants sont choisis parmi les savants qui possèdent des connaissances spéciales dans l'archéologie, dans la numismatique ou dans l'art héraldique, et dont le concours peut être utile à l'Académie.

ART. 6. Les membres honoraires sont choisis parmi les personnes les plus élevées en rang, et qui, par leur haute position sociale, peuvent rendre des services à l'Académie; parmi celles qui ont acquis, par leur mérite, de nombreux titres à la considération publique; parmi celles dont le nom rappelle de beaux souvenirs et honore le pays; parmi celles enfin auxquelles l'Académie veut donner une marque de sa haute estime. Elle peut, dans des cas extraordinaires, conférer même, comme un hommage particulier, le titre de *président d'honneur*.

ART. 7. Le président d'honneur, quoiqu'il fasse partie des membres honoraires, jouit non-seulement des mêmes droits que les membres effectifs, mais il a la préséance sur tous les membres, et est appelé à présider les séances auxquelles il se présente.

ART. 8. Les membres correspondants et honoraires sont exempts de toute cotisation; ils peuvent assister à toutes les séances, mais n'ont que voix consultative.

ART. 9. Tout membre effectif, correspondant ou honoraire, qui publie un écrit quelconque, est tenu d'en déposer un exemplaire à la bibliothèque de l'Académie.

ART. 10. Tous les membres indistinctement qui appartiennent à la noblesse, sont priés de faire parvenir au secrétariat une copie coloriée sur parchemin de leurs armoiries respectives et des notices généalogiques sur leurs familles, pour être conservées dans les archives de l'Académie, afin de pouvoir former un dépôt héraldique, destiné à la conservation des titres de famille. Dans le même but, elle invite toutes les personnes nobles du royaume à lui transmettre les documents généalogiques qui les concernent.

ART. 11. Tous les dons faits à l'Académie par ses membres, ainsi que par d'autres personnes, seront inscrits et honorablement mentionnés dans des registres spécialement destinés à cet effet. Le nom du donateur sera cité, s'il n'exprime pas le désir de garder l'anonyme.

ART. 12. Chaque membre effectif, admis après la fondation de l'Académie, verse entre les mains du trésorier une somme de vingt francs pour frais de réception et de diplôme, et une cotisation annuelle de la même somme, payable par semestre.

ART. 13. Le membre effectif, désigné dans l'article précédent, est considéré comme démissionnaire s'il se refuse à payer sa rétribution.

ART. 14. Le membre qui cesse de faire partie de l'Académie perd tous les droits que son titre d'Académicien lui confère.

ART. 15. Tous les membres effectifs, correspondants et honoraires, sont invités à faire à l'Académie les propositions ou les communications qui leur paraîtraient intéresser celle-ci. Ces propositions ou ces communications sont soumises au Conseil d'administration, chargé de les examiner et d'en donner son avis à l'assemblée générale.

ART. 16. Tous les membres ont indistinctement le droit de consulter l'Académie sur ce qui concerne l'objet de ses

travaux et de ses recherches, et de lui demander tous les renseignements qu'elle est à même de donner. Ces renseignements sont fournis gratuitement, sauf le remboursement des frais qu'elle aurait à faire pour copies d'actes, de manuscrits, d'armoiries ou autrement.

ART. 17. Toute personne qui a contribué à enrichir la bibliothèque ou le salon de l'Académie, acquiert, quoiqu'elle soit étrangère à celle-ci, le droit spécifié à l'article précédent.

ART. 18. Toute personne qui désire être admise à l'Académie, doit se faire présenter par un membre, ou bien s'adresser par lettre au Conseil d'administration, en appuyant son désir de ses titres à l'admission. Le Conseil, chargé en premier lieu de l'examen des demandes d'admission, les soumettra à l'assemblée générale.

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport et l'avis du Conseil d'administration sur la présentation du candidat, décide au scrutin secret si celui-ci est admis. L'admission a lieu à la majorité absolue des voix. Le candidat auquel le ballottage n'a pas été favorable, ne peut être de nouveau présenté qu'au bout de trois ans.

ART. 19. Chaque membre nouvellement admis reçoit son diplôme et un exemplaire du règlement.

ART. 20. Tout membre qui s'est chargé de faire un rapport, doit le présenter dans la séance fixée à cet effet, sinon il encourt une amende de trois francs. S'il présente des excuses, elles sont jugées par le Conseil d'administration; qu'elles soient admises ou non, le rapport doit être fait, à moins d'empêchement légitime, dans la séance suivante, sous peine de la même amende.

S'il a été arrêté que le rapport doit être fait par écrit, il sera signé par chaque commissaire-rapporteur, et adressé au Conseil d'administration.

ART. 21. L'exclusion a lieu pour toute action contraire à l'honneur ; mais elle ne pourra être prononcée avant que le membre dont on propose le renvoi, ait été interpellé par le Conseil d'administration : s'il présente des moyens de défense, il en est donné lecture en assemblée générale, et le président nomme une commission pour les examiner. Ce n'est qu'après avoir entendu le rapport de cette commission, qu'on peut passer au scrutin dans une assemblée générale suivante, spécialement convoquée *ad hoc* ; et pour que l'exclusion puisse avoir lieu, il faut une majorité des deux tiers des votes.

Des officiers et de leurs fonctions.

ART. 22. L'Académie est administrée par un Conseil de dix-sept membres, appelé *Conseil d'administration*, et composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-perpétuel, d'un trésorier, d'un bibliothécaire-archiviste, et de douze conseillers ; ces derniers sont exempts de toute cotisation. Celui des conseillers qui donne sa démission ou celui qui ne peut plus prendre une part active aux travaux de l'Académie, est remplacé et il prend la qualité de membre honoraire.

ART. 25. Les membres du Conseil d'administration, le secrétaire et les conseillers exceptés, qui sont nommés à vie, sont élus pour six ans, dans une assemblée générale spécialement convoquée pour cet objet, au scrutin secret et à la majorité absolue des voix : ils sont rééligibles. Les membres, non nommés à vie, appartenant au Conseil au moment de l'adoption du présent règlement, continueront leurs fonctions pendant le même espace de temps.

ART. 24. Sont considérés comme démissionnaires, sans cesser de faire partie de l'Académie, les membres du Conseil d'Administration qui, pendant un an, et sans motif fondé, ont négligé de remplir leurs fonctions. Il est pourvu à leur remplacement dans le plus court délai, et pour le temps qui reste à courir de la durée de leurs charges.

ART. 25. Si, pendant la durée de ses fonctions, un membre du Conseil d'administration meurt, quitte la Belgique, donne sa démission ou se trouve empêché de remplir ses dites fonctions, il est remplacé de la manière indiquée à l'art. 25, et pour le temps que son prédécesseur avait encore à rester en fonction.

Du Président et du Vice-Président.

ART. 26. Le président a la police de l'assemblée, maintient l'ordre dans les délibérations, désigne les membres des commissions, des députations, et convoque extraordinairement le Conseil ou toute l'Académie quand les circonstances l'exigent.

Tout membre qui veut prendre la parole, la demande au président, qui l'accorde ou la refuse.

Le président propose les questions à traiter dans chaque séance, recueille les suffrages et en proclame le résultat. Il a seul le droit de mettre en délibération une proposition faite en séance. Il ne peut s'en dispenser lorsqu'elle est appuyée par deux membres; mais s'il le juge à propos, il renvoie la délibération à la séance ordinaire suivante, ou propose une autre époque. Il a double vote en cas de partage des voix. Il signe les diplômes, les procès-verbaux et tous les autres actes de l'Académie. Il est de droit membre de toutes les commissions et les députations.

ART. 27. Le vice-président seconde et supplée le président en son absence, dans toutes ses fonctions.

ART. 28. Si le président et le vice-président ne sont pas présents aux séances, le plus âgé des conseillers occupe le fauteuil.

Du Secrétaire-Perpétuel.

ART. 29. Le secrétaire est tenu d'assister à toutes les séances; il rédige et lit les procès-verbaux, tient la corres-

pondance et en rend compte à l'Académie ; il appose le sceau sur tous les objets qu'il reçoit, prépare les ordres du jour avec le président, expose dans chaque séance tout ce qui s'est passé depuis la dernière, fait les dépenses ordinaires et dirige l'impression des mémoires et des autres écrits, que l'Académie publie. Il signe avec le président les diplômes et tous les actes de l'Académie. Il fait au nom de l'Académie toutes les convocations. Il est tenu d'énoncer dans les billets de convocation les motifs de la réunion. Ces billets doivent être distribués huit jours avant la séance.

Il rédige le rapport annuel des travaux de l'Académie. Il est de droit membre de toutes les commissions.

Il transcrit dans des registres différents les procès-verbaux des assemblées générales et des séances du Conseil d'administration. Il dresse deux tableaux des membres effectifs, correspondants et honoraires ; l'un par ordre alphabétique et l'autre selon l'ordre de leur réception. Il enregistre tous les dons qui sont faits à l'Académie.

Il soumet à celle-ci dans sa dernière assemblée générale de l'année, le tableau de tous les membres effectifs, correspondants et honoraires, à l'effet de pouvoir l'arrêter et publier.

Il est chargé de surveiller l'acquisition des livres ou autres objets ; mais il ne peut à cet égard rien dépenser sans y être autorisé.

Le procès-verbal de chaque séance est dressé par le secrétaire ; il est daté et doit faire mention des membres présents, de l'objet de la réunion, des délibérations prises, des communications écrites ou verbales, de la correspondance en général, des présentations de candidats, des rapports, etc. Après avoir été adopté dans la séance suivante, le procès-verbal est transcrit dans le registre et signé par le président.

ART. 50. A l'ouverture de la séance, le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, et des dispositions réglementaires relatives à l'objet de la réunion.

ART. 51. L'Académie peut nommer un secrétaire-adjoint, appelé à aider le secrétaire-perpétuel dans toutes ses fonctions et à le remplacer pendant son absence. L'élection du secrétaire-adjoint se fait comme celle des autres membres du Conseil d'administration, et la durée de ses fonctions est de six ans. Il est rééligible.

ART. 52. Lorsque le secrétaire ne se trouve pas à la séance, il est remplacé, pendant cette séance, à défaut d'un secrétaire-adjoint, par le plus jeune des conseillers présents.

Du Trésorier.

ART. 53. Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses : il doit prendre toutes les mesures propres à assurer les droits financiers de l'Académie. Il fait entrer, pendant le premier trimestre, la cotisation de chaque membre effectif, dont le secrétaire est tenu de lui donner la note. Il reçoit également du secrétaire les diplômes des membres effectifs nouvellement admis. Ces diplômes ne sont expédiés ou remis que contre la somme de vingt francs.

Il doit inscrire toutes les recettes et toutes les dépenses par ordre de date, dans un registre coté et paraphé par le président. Il remet au secrétaire les sommes qu'exigent les dépenses ordinaires, qui sont les frais du bureau et ceux qui sont autorisés par l'assemblée générale.

Il effectue le paiement sur ordonnance du Conseil d'administration, signé par le président et le secrétaire.

Il fait connaître au Conseil, à la fin de l'année, les noms des membres effectifs qui n'auraient pas acquitté leur cotisation.

Il est tenu de produire les pièces justificatives pour toutes les dépenses.

Il fait connaître l'état de la caisse chaque fois que le Conseil le demande.

Il rend les comptes à la fin de l'année. Sa comptabilité est vérifiée par le Conseil, qui la soumet à l'examen de l'assemblée générale.

Du Bibliothécaire-archiviste.

ART. 54. Le bibliothécaire-archiviste est chargé du dépôt des livres, des manuscrits, des médailles, des armures et de tout ce qui appartient à l'Académie. Il en est responsable, il en tient un catalogue, veille à leur conservation et en présente un état de situation à la dernière assemblée générale de l'année.

ART. 55. Il ne peut faire aucune dépense sans y être autorisé par l'Académie.

ART. 56. Aucun objet faisant partie de la bibliothèque, du musée ou des archives ne peut être prêté qu'après six mois de dépôt et pour plus de quinze jours, ni à d'autres personnes qu'aux membres qui habitent le lieu où siège l'Académie.

ART. 57. Si l'emprunteur a détérioré ou perdu quelque objet, le bibliothécaire-archiviste en fait part au Conseil. L'emprunteur en est responsable.

Dispositions diverses.

ART. 58. Les séances du Conseil d'administration ont lieu tous les mois. Tous les membres effectifs, correspondants et honoraires ont le droit d'assister à ces séances ; cependant les membres seuls du Conseil y sont convoqués.

ART. 59. L'Académie tient tous les six mois une assemblée générale, à laquelle sont convoqués indistinctement tous les membres qui habitent la Belgique. Une assemblée solennelle et publique aura lieu, tous les trois ans, le jour de la fondation de l'Académie.

ART. 40. Tous les ans l'Académie publie un résumé de ses travaux et la liste de ses membres. Un exemplaire de cette publication est envoyé à chaque membre.

ART. 41. Tous les trois ans , ou plus tôt , si l'Académie l'arrête, elle publie un volume d'actes et de mémoires , dont chaque membre effectif reçoit un exemplaire gratuitement.

ART. 42. Les diplômes de l'Académie sont signés par le président, le trésorier et le secrétaire-perpétuel , et portent le sceau de l'Académie.

ART. 43. Le président a seul le droit d'admettre aux séances générales les étrangers qui en feraient la demande ou qui seraient présentés par des membres.

ART. 44. Dans toutes les séances , et quels que soient le mode et l'objet du vote , à l'exception du scrutin secret pour les admissions et des autorisations pour les dépenses extraordinaires, qui exigent une majorité des deux tiers des suffrages, les décisions sont prises à la majorité absolue des voix.

ART. 45. Il suffit dans une délibération quelconque que le scrutin soit demandé par un seul membre , pour que le président fasse voter suivant ce mode.

ART. 46. Tous les envois de lettres , de livres ou d'autres objets doivent parvenir *franco* au secrétaire-perpétuel.

ART. 47. Le présent règlement ne peut être changé ni modifié qu'avec l'assentiment des deux tiers des membres effectifs sur la proposition du Conseil d'administration ou d'un tiers des membres ; qu'après avoir été adopté et suivi pendant un an, et que lorsque la nécessité de quelque changement sera prouvée.

ART. 48. Lorsqu'il s'agira d'apporter au règlement des changements ou modifications, ils devront être présentés en assemblée générale, et ne pourront être arrêtés définitivement

que dans l'assemblée générale suivante, à laquelle tous les membres effectifs auront été convoqués trois mois d'avance.

Délibéré et adopté par l'Académie dans sa séance du 10 Janvier 1845.

LE VICE-PRÉSIDENT,

Du Mont.

LE PRÉSIDENT,

Vicomte de Kerckhove

dit DE KIRCKHOFF VAN DER VARENT.

LE TRÉSORIER,

André Van Hasselt.

LE SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL,

Félix Bogaerts.

LE BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE,

Henri Mertens.

LES CONSEILLERS :

Baron Jules de Saint-Genois,

CONSERVATEUR DES ARCHIVES DE LA FLANDRE-ORIENTALE.

De Ram,

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Ernest Buschmann,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'ACADÉMIE ROYALE DES
BEAUX-ARTS.

U. De Keyser,

PEINTRE D'HISTOIRE.

Comte de Kerckhove d'Erarde,

ANCIEN MEMBRE DE L'ORDRE ÉQUESTRE DE LA FLANDRE-ORIENTALE.

A. G. B. Schayes,

ATTACHÉ AUX ARCHIVES DU ROYAUME.

F. Polain,

CONSERVATEUR DES ARCHIVES DE LA
PROVINCE DE LIÈGE.

Oct. Delepierre,

CONSERVATEUR DES ARCHIVES DE LA FLANDRE-OCCIDENTALE.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES MEMBRES DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

- Président honoraire* : M. HENRI DE BROUCKERE , Gouverneur de la province d'Anvers, etc.
- Président effectif* : M. LE VICOMTE DE KERCKHOVE , dit DE KIRCKHOFF VAN DER VARENT.
- Vice-Président* : M. DU MONT.
- Secrétaire-Perpétuel* : M. FÉLIX BOGAERTS.
- Secrétaire-Adjoint* : M. MATTHYSSENS VAN LAMOEN.
- Trésorier* : M. ANDRÉ VAN HASSELT.
- Bibliothécaire-Archiviste* : M. HENRI MERTENS.

Conseillers.

MM.	MM.
E. BUSCHMANN ;	H. LEYS ;
F. DURLET ;	POLAIN ;
GACHARD ;	L'ABBÉ DE RAM ;
LE COMTE DE KERCKHOVE D'EXAERDE ;	LE BARON JULES DE SAINT-GÉNOIS ;
N. DE KEYSER ;	SCHAYES ;
LE CHEVALIER DE LEBIDART DE THUMAIDE ;	VAN THIELEN ;
OCTAVE DELEPIERRE, absent.	

Commission

Chargée des publications de l'Académie.

MM.	MM.
BROECKX ;	DUMONT ;
E. BUSCHMANN ;	ANDRÉ VAN HASSELT.

Membres Effectifs.

MM.

BOGAERTS (FÉLIX), professeur d'histoire, membre des Académies et Sociétés savantes de Cadix, Jéna, Hainaut, Liége, Gand, Toulon, Evreux, etc., secrétaire-général de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers.

BROECKX (le docteur), membre de l'Académie Royale de Médecine de Belgique et de plusieurs autres sociétés savantes, etc. à Anvers.

BUSCHMANN (ERNEST), professeur d'histoire et de littérature à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers.

DELEPIERRE (JOSEPH OCTAVE), ancien conservateur des archives de la Flandre occidentale, membre de la Société Libre d'Émulation de Liége, de la Société royale des Beaux-Arts de Gand, de celles des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, etc., chevalier de l'ordre de la branche Ernestine de Saxe, en mission auprès de M. le ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres.

DURLET (FRANÇOIS), architecte.

GACHARD (LOUIS-PROSPER), archiviste général du royaume, membre de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, chevalier des ordres de Léopold et de la légion d'Honneur, etc., à Bruxelles.

MM.

- GRAND (Le) , ancien professeur d'histoire à l'École technique d'Industrie , contrôleur au ministère des finances , professeur d'économie politique à l'École Industrielle de Bruxelles.
- JAKUES (Le docteur J. J.) , président de la Société de Médecine d'Anvers , membre de plusieurs autres sociétés savantes.
- JENICOT (L'avocat) , secrétaire-adjoint de la Société Libre d'Émulation pour les Sciences , Lettres et Arts , à Liège , etc.
- KERCHOVE (HENRI de) , docteur en sciences et docteur en droit , commissaire royal d'arrondissement de Louvain , etc.
- KERCKHOVE D'EXAERDE (Le comte FRANÇOIS-ANTOINE-MAXIMILIEN de) , ancien officier-supérieur de cavalerie au service de l'empereur Napoléon , ci-devant membre de l'ordre Équestre de la Flandre orientale , ancien commissaire de milice et du district d'Eecloo , membre correspondant de l'Académie royale des Sciences , Belles-Lettres et Arts de Rouen ; des Sociétés des Sciences , Lettres et Arts d'Anvers , Liège , Strasbourg , Mâcon , Toulon , Evreux , etc. , membre des Sociétés des Beaux-Arts de Gand et de Paris , commandeur de l'ordre Chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne , chevalier de justice de l'ordre de Malte , etc. , à Exaerde.
- KERCKHOVE dit de KIRCKHOFF VAN DER VARENT (Le vicomte JOSEPH-ROMAIN-LOUIS de) , ancien médecin en chef aux armées , membre de la plupart des académies et sociétés savantes , grand'croix , commandeur et chevalier de plusieurs ordres , vice-président de la Société royale des Sciences , Lettres et Arts d'Anvers , etc.
- KEYSER (NICAISE de) , peintre d'histoire , membre des Académies et Sociétés des Sciences et des Beaux-Arts d'Anvers , Gand , Liège , Mons , Jéna , Strasbourg , Evreux , etc. ; de la Société Libre des Beaux-Arts de Paris , chevalier de l'ordre de Léopold , à Anvers.
- KUYPER (JEAN-BAPTISTE de) , sculpteur , membre de plusieurs sociétés des Beaux-Arts , à Anvers.
- LAMBRECHTS (le docteur) , président de la commission médicale de la province d'Anvers , membre de la Société royale des Sciences , Lettres et Arts et de la Société de Médecine d'Anvers ,

MM.

correspondant de l'Académie royale de Cadix, etc. bourgmestre de Hoboke.

LEBIDART DE THUMAÏDE (le chevalier ALPHONSE-FERDINAND de), premier substitut du procureur du Roi, lieutenant-colonel commandant la 4^e légion de la garde civique, membre de la Société Libre d'Émulation de Liège, de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, etc., à Liège.

LEYS (HENRI), peintre d'histoire, membre de la Société Libre d'Émulation de Liège et de plusieurs autres sociétés, chevalier de l'ordre de Léopold, à Anvers.

MATTHYSSENS-VAN LAMOEN (FRANÇOIS-JEAN), docteur en médecine, secrétaire de la Société de Médecine d'Anvers, membre correspondant de plusieurs sociétés savantes, etc.

MERTENS (FRANÇOIS-HENRI), professeur à l'Athénée d'Anvers, président de la Société de littérature flamande, dite de Olyftak, conservateur de la bibliothèque publique, bibliothécaire de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de la même ville, membre de plusieurs sociétés savantes, correspondant de l'Académie royale de Cadix, etc.

MONT (J. P. du), membre de plusieurs sociétés savantes, à Anvers.

NAVEZ (FRANÇOIS-JOSEPH), peintre d'histoire, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, membre de plusieurs académies, chevalier des ordres de Léopold et du Lion des Pays-Bas, etc.

POLAIN (M. L.), docteur en philosophie ès lettres, conservateur des archives de la province de Liège, professeur de littérature française et d'histoire politique moderne à l'école de commerce de Liège, correspondant des comités historiques du ministère de l'instruction publique en France, membre de plusieurs sociétés savantes.

RAM (G. F. X. de), recteur magnifique de l'Université Catholique de Louvain, chanoine honoraire de la métropole de Malines, docteur en théologie et en droit canon, professeur ordinaire à la faculté de théologie, membre de la Commission royale d'histoire, de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, et de plusieurs autres sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

MM.

- SAINT-GENOIS (Le baron JULES de), archiviste général de la Flandre Orientale; de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, membre honoraire de la Société Grand'Ducale d'Iéna et membre de plusieurs autres académies et sociétés savantes, etc., à Gand.
- SCHAYES (A. G. B.), attaché aux archives du Royaume; de l'académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, etc. à Bruxelles.
- SMOLDEREN (JEAN-G.), ancien professeur de mathématiques, membre de la députation permanente du conseil provincial d'Anvers, et de plusieurs sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.
- STROOBANT (L'abbé c.), professeur au Séminaire de Hoogstraeten, etc.
- VAN CAMP (Le docteur FÉLIX-LÉONARD), membre de la Société de Médecine d'Anvers et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.
- VAN EERSEL (Le chevalier CHARLES-GÉRARD-FRANÇOIS), docteur en droit, etc. à Bruxelles.
- VAN HASSELT (ANDRÉ-HENRI-CONSTANT), docteur en droit, inspecteur de l'enseignement primaire pour la province d'Anvers; de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, etc.
- VAN NUFFEL (JOSEPH-FRANÇOIS-ALEXANDRE), docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Boom.
- VAN PRAET-LUNDEN (Le chevalier AUGUSTE), propriétaire, à Anvers.
- VAN PRAET-VAN ERTBORN (Le chevalier P. EUGÈNE), propriétaire, à Anvers.
- VAN ROOY (JEAN-BAPTISTE), peintre d'histoire, membre de la Société Libre d'Émulation de Liège et de la Société royale des Beaux-Arts d'Anvers, à Anvers.
- VAN THIELEN (JACQUES-CORNEILLE), premier substitut du procureur du roi à Anvers, etc.
- VANDEN WYNGAERT (F. J.), secrétaire de l'Académie de Saint-Luc, etc. à Anvers.
- VISSCHERS (P), curé à Heyst-op-den-Berg, ancien professeur du petit séminaire de Malines, membre de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, séant à Bruges; des sociétés littéraires d'Anvers, Bruges, Gand, Bruxelles, etc.

MM.

WITTE (Le chevalier J. de), de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre du Sauveur de Grèce, etc.

Membres Correspondants.

ALLEURS (Le comte des), docteur en médecine, président de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, médecin de l'Hôtel-Dieu de la même ville, etc.

ALTMAYER (JEAN-JACQUES), docteur en droit et en lettres, professeur d'histoire politique moderne à l'Université Libre de Bruxelles, etc.

ARENDT (G.-A.), docteur en philosophie et lettres, professeur d'antiquités romaines et d'archéologie à l'Université Catholique de Louvain, etc.

BERTHOUD (HENRI), homme de lettres, à Paris.

CAUMONT (De), président de la Société des Antiquaires de Normandie; membre de l'Institut de France, etc., à Caen.

CHARLÉ DE TYBERCHAMPS, ci-devant avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, etc., au château de Tyberchamps, près de Nivelles.

DAVAINE, président de la Société royale des Sciences, Agriculture, Lettres et Arts de Lille, ingénieur des ponts et chaussées, etc., à Lille.

DU BUS (Le vicomte BERNARD), membre de la Chambre des Représentants de Belgique; de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

FANTONETTI (Le baron), docteur en médecine, secrétaire-perpétuel de l'Institut impérial des Sciences, Lettres et Arts du royaume Lombardo-Vénitien, professeur de physique et de médecine, etc., à Milan.

FÉE (Le docteur), professeur à l'Université de Strasbourg, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes.

FUSS (JEAN-DOMINIQUE), professeur d'antiquités, etc., à l'Université de Liège.

GEEL (J.), professeur honoraire et bibliothécaire en chef de l'Université de Leyde, etc.

GEERTS (CHARLES), professeur de sculpture à l'Académie des Beaux-Arts de Louvain, etc.

MM.

HART, graveur en médailles, membre de plusieurs sociétés des Beaux-Arts, chevalier de l'ordre royal de Wasa, et décoré de la médaille d'or de mérite de Suède, à Bruxelles.

JANSSEN (Le docteur J.), conservateur du Musée d'Antiquités de Leyde, etc.

JUBINAL (ACHILLE), professeur d'archéologie à Montpellier, etc.

KERCKHOVE, dit VAN DER VARENT (ANTOINE-JOSEPH-FRANÇOIS-ALEXANDRE-EUGÈNE de), docteur en droit, secrétaire de l'ambassade belge à Paris, membre correspondant de la Société Grand-Ducale de Minéralogie et de Géognosie de Jéna; de la Société royale de Littérature et des Beaux-Arts de Gand; de la Société des Sciences, Belles Lettres et Arts du département du Var; etc.

KUNZE (Le docteur GUSTAVE), professeur à l'Université de Leipsick, etc.

LACORDAIRE (T.), secrétaire-général de la Société Libre d'Émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liège, professeur à l'Université de la même ville, etc.

LEEMANS (Le docteur CONRAD), directeur du Musée de Leyde, membre de la Société royale des Antiquaires et de la Société Numismatique de Londres; de la Société royale des Antiquaires du Nord, à Copenhague; de l'Institut Archéologique de Rome; de la Société Archéologique de Halle, de la Société des Sciences et Arts de Batavia; etc.

LEGLAY (Le docteur), conservateur des Archives de Flandre; membre de l'Institut de France, des Académies royales de Bruxelles, de Turin, etc., chevalier des ordres de Léopold et de la Légion d'Honneur, à Lille.

MAGLIARI (Le chevalier PIERRE), docteur en médecine et en chirurgie, chirurgien en chef de l'armée napolitaine, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale Pontaniane et de l'Académie de Médecine de Naples, membre de toutes les académies d'Italie et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes étrangères, chevalier de l'ordre royal de François 1^{er}, etc.

MACEDO (Le commandeur de), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne, conseiller de la reine de Portugal, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.

MM.

- MATHEU** (ADOLPHE-CHARLES-GHISLAIN), conservateur de la bibliothèque de Mons, secrétaire-perpétuel de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, membre de plusieurs autres sociétés savantes, etc.
- MENSING** (Le docteur), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences d'Erfurt, professeur à l'Université de la même ville, etc.
- MORREN** (Le docteur CHARLES-FRANÇOIS-ANTOINE), professeur à l'Université de Liège, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, etc.
- PESEUX** (PIERRE-CHARLES), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Anvers.
- RAOUL** (L.-V.), professeur émérite de l'Université de Gand, etc., à Bruxelles.
- RAOUL-ROCHETTE**, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Beaux-Arts de l'Institut de France, etc.
- RAPPARD** (Le chevalier A. G. A. de), directeur du cabinet du Roi des Pays-Bas, etc., à La Haye.
- ROTONDO** (Le comte DOMINIQUE), docteur en médecine et en philosophie, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, membre de l'Académie impériale et royale des géorgophiles de Florence; des Académies pontificales Tibérienne et des Lincei de Rome, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, etc., à Naples.
- ROULEZ** (JOSEPH-EMMANUEL-GHISLAIN), docteur en philosophie et en droit, professeur d'Archéologie à l'Université de Gand; membre de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, etc.
- SALVI** (Le comte G.), président de l'Académie pontificale tibérienne pour les Sciences et Belles-Lettres de Rome, membre et professeur du Collège philosophique de la Sapience, décoré de plusieurs ordres, etc., à Rome.
- SERRURE** (CONSTANT-PHILIPPE), docteur en droit, professeur d'histoire à l'Université de Gand, membre de la Société de littérature de Leyde, de la Société des Antiquaires de la Morinie, des Sociétés des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, Douai, Evreux, Gand, Mons, Valenciennes, etc.
- STEIN D'ALTENSTEIN** (Le baron CHARLES-JULIEN-ISIDORE de), attaché au bureau des ordres et de la noblesse du ministère des affaires étrangères, etc., à Bruxelles.

MM.

- T'SERCLAES DE WOMMERSOM (Le baron OSCAR de), docteur en droit, secrétaire particulier du ministre des affaires étrangères, etc., à Bruxelles.
- VAN DER CHYS (p.-o.), professeur de numismatique à l'Université de Leyde, membre de plusieurs académies, etc.
- VAN DER MAELEN (PHILIPPE), propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.
- WALLMARK (de), conseiller de la chancellerie royale et premier bibliothécaire du Roi de Suède, membre de l'Académie royale des Belles-Lettres et Antiquités de Stockholm, et de plusieurs autres académies et sociétés savantes ; chevalier de l'ordre royal de l'Étoile Polaire, etc.
- WILLEMS (JEAN-FRANÇOIS), membre de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc., à Gand.

Membres Honoraires.

- ARENBERG (S. A. le duc PROSPER-LOUIS d'), grand' croix de plusieurs ordres, etc.
- BACHMANN (Le docteur CHARLES-FRÉDÉRIC), conseiller intime de cour, directeur de la Société Saxone Grand-Ducale de Minéralogie et de géognosie, professeur à l'université de Jéna, etc.
- BEAUFFORT (Le comte AMÉDÉE de), directeur des Sciences, Lettres et Beaux-Arts au ministère de l'intérieur, directeur du Musée des Armes, Armures et Antiquités, etc., à Bruxelles.
- BÉTHUNE (Le prince de), ancien colonel, grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., à Paris.
- CHIMAY (Le prince de), envoyé extraordinaire, et ministre plénipotentiaire du roi des Belges près la Confédération germanique, grand-croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.
- DAVID (Le chanoine J.-B.), président du collège du pape Adrien VI, professeur d'histoire nationale et de littérature flamande à l'Université Catholique, etc., à Louvain.
- DIETRICHSTEIN (S. Exc. le comte MAURICE de), grand-maître de la cour de

MM.

l'impératrice d'Autriche, préfet de la bibliothèque impériale, chevalier de l'ordre de la toison d'or, et grand-croix de plusieurs autres ordres, etc., à Vienne.

DU BUS DE GHYSIGNIES (S. Exc. le vicomte), ancien gouverneur-général des Indes-Orientales, ministre d'état, président honoraire de l'Académie des Sciences et Arts de Batavia, grand-croix de l'ordre du Lion des Pays-Bas, etc., à Bruxelles.

DU MORTIER (B.-C.), membre de la chambre des représentants de Belgique, de l'Académie Royale des Sciences et belles-Lettres de Bruxelles et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, etc., à Tournay.

ESCLIGNAC (Le duc d'), duc de Fimarçon, grand d'Espagne de première classe, pair de France, grand-croix et commandeur de plusieurs ordres, etc.

FISCHER DE WALDHEIM (le chevalier G.), docteur en médecine, vice-président et directeur des Académies impériales de médecine et des Curieux de la nature de Moscou, directeur des Musées et professeur de l'Université de cette ville, conseiller d'état actuel de l'empereur, membre de la plupart des académies et sociétés savantes, grand-croix de plusieurs ordres, etc.

FUSS (Le docteur), secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale des Sciences de Russie, conseiller d'état actuel de l'empereur, membre de la plupart des académies et sociétés savantes, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., à S.^t Pétersbourg.

GERIACHE (E.-C. de), premier président de la cour de cassation de Belgique, président de la commission royale d'histoire, ancien président de la chambre des représentants, l'un des directeurs de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.

GUIZOT, ministre des affaires étrangères en France, etc.

HALDAT (Le docteur de), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, directeur de l'École de Médecine de la même ville, etc.

HODY (Le chevalier ALEXIS-GUILLAUME-CHARLES-PROSPER), administrateur de la sûreté publique et des prisons en Belgique, chevalier des

M.M.

- ordres de Léopold , de la Légion-d'Honneur et de Saxe-Cobourg , commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne , etc., à Bruxelles.
- KIRCHHOFF (S. Exc. le Lieutenant-Général JEAN-JÉROME de) , premier Député du Conseil du Commissariat général de Danemarck , Grand' Croix de l'ordre de Dann ebrog et de plusieurs autres ordres , etc. , à Copenhague.
- LE GRELLE (GÉRARD) , bourgmestre d'Anvers , trésorier de la Société royale des Sciences , Lettres et Arts de la même ville , chevalier de l'ordre de Léopold , etc.
- LEIDEKERCKE-BEAUFORT (Le comte de) , ancien Gouverneur et ancien président de l'ordre équestre de la province de Liège , etc. , au château de Géronsart , près de Namur.
- LIGNE (S. A. le prince EUGÈNE-LAMORAL de) , prince d'Ambise et d'Epinoy , grand d'Espagne de la première classe , ambassadeur du roi des Belges près le roi des Français , grand'croix et commandeur de plusieurs ordres , etc.
- MERCY-ARGENTEAU (Le comte de) , ancien chambellan et ministre plénipotentiaire de l'empereur Napoléon , ancien grand-chambellan du roi des Pays-Bas , commandeur de l'ordre du Lion Belgique , etc. , à Liège.
- MÉRODE (Le comte FÉLIX de) , ministre d'état , membre de la Chambre des Représentants de Belgique , ancien ministre des affaires étrangères , grand'croix et officier de plusieurs ordres , etc. , à Bruxelles.
- MONTALEMBERT (Le comte de) , pair de France , etc.
- NEES D'ESENBECK (Le chevalier CHRÉTIEN-GODEFROID) , docteur en médecine et en philosophie , président de l'Académie impériale des Curieux de la Nature d'Allemagne , professeur à l'Université de Breslau , membre de la plupart des académies et sociétés savantes , décoré des ordres de l'Aigle Rouge de Prusse , du Faucon Blanc de Saxe-Weimar , du Lion de Zahringen de Bade , etc.
- OBOLENSKY (le prince) , conseiller intime de l'empereur de Russie , ancien curateur de l'université de Moscou et ancien président de l'Académie impériale des Curieux de la Nature de la même ville , grand'croix de plusieurs ordres etc. , à Moscou.

MM.

- OMALIUS DE HALLOY (Le baron JEAN-BAPTISTE-JULIEN d'), ancien gouverneur de Namur , membre de la plupart des académies et sociétés savantes , chevalier de l'ordre du Lion des Pays-Bas, etc. , à Namur.
- OUVAROFF (S. Exc. le prince), conseiller privé actuel, ministre de l'instruction publique en Russie , président de l'Académie impériale de S.^t Pétersbourg , membre de la plupart des académies et sociétés savantes , grand'croix de plusieurs ordres , etc. ,
- QUETELET (LAMBERT-ADOLPHE-JACQUES) , directeur de l'Observatoire de Bruxelles , secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de la même ville. président de la commission de statistique de Belgique , membre de la plupart des académies et sociétés savantes , chevalier de plusieurs ordres , etc.
- RHEINA-WOLBECK (S. A. le prince de) , comte de Lannoy , etc.
- ROCHE-AYMON (le marquis de la) , lieutenant-général de cavalerie , pair de France, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc.
- ROQUEFEUIL (Le comte de) , ancien officier supérieur dans la garde royale de France, grand'croix de l'ordre Chapitral d'ancienne noblesse des quatre Empereurs et décoré de plusieurs autres ordres , etc. , au château de Tauxigny , près de Tours.
- SALDANHA (S. Exc. le marquis de) , grand-maréchal de Portugal , ambassadeur de la reine près l'empereur d'Autriche , grand'croix de plusieurs ordres , etc.
- SCHELLING (Le docteur de) , ancien président de l'Académie royale des Sciences de Munich , conseiller d'état , grand' croix , commandeur et chevalier de plusieurs ordres , etc. à Berlin.
- SCHWEITZER (S. Exc. le docteur de) , conseiller privé actuel , ministre d'état , chargé du département des Sciences , Lettres et Arts de Saxe-Weimar , président de la Société Grand-Ducale de Minéralogie et de Géognosie de Jéna , grand'croix de plusieurs ordres , etc. , à Weimar.
- SOUZA E OLIVEIRA COUTINHO (S. Exc. AURELIANO de) , ministre des affaires étrangères du Brésil, grand'croix de plusieurs ordres , etc. , à Rio-Janéiro.

MM.

- STASSART (Le baron de), ministre plénipotentiaire, sénateur, l'un des directeurs de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, grand' croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.
- STIER D'AERTSELAER (CH. JEAN), propriétaire, ancien membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers, etc.
- THEUX DE MEYLANDT (Le comte de), ministre d'état, membre de la chambre des représentants de Belgique, grand' croix de plusieurs ordres, etc., ancien ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.
- THIENNES DE LEINBOURG ET DE RUMBECKE (le comte de), ancien membre de l'ordre équestre de la Flandre-Orientale et ancien chambellan du roi des Pays-Bas, etc., à Gand.
- T'SERCLAES DE WOMMERSOM (Le baron EMILE de), docteur en droit, secrétaire-général du ministère des affaires étrangères, membre du conseil provincial de Brabant, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., à Bruxelles.
- URSEL (Le duc d'), sénateur, ancien ministre d'État, grand'croix de l'ordre du Lion des Pays-Bas, etc.
- VILLENEUVE-TRANS (Le marquis LOUIS-FRANÇOIS de), ancien président de l'académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, membre de l'institut de France et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, ancien gentilhomme de la chambre du roi de France; décoré de plusieurs ordres, etc., à Nancy.
- VIRON (Le baron de), gouverneur de la province du Brabant, chevalier de l'ordre de Léopold, etc., à Bruxelles.
- WESTREENEN DE TIELLANDT (Le baron GUILLAUME-HENRI-JACQUES de), conseiller d'État, directeur en chef des Bibliothèques Nationales en Hollande, membre du Conseil suprême de Noblesse des Pays-Bas, du Corps Équestre et des États de Hollande, chambellan du roi Guillaume II, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., à La Haye.

Séance générale du 15 Mars 1843.

PRÉSIDENT : M. le vicomte DE KERCKHOVE.

SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL : M. FÉLIX BOGAERTS.

La plupart des membres effectifs sont présents. — M. le Président ouvre la séance et prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

Avant de vous entretenir de l'objet de notre réunion de ce jour, j'éprouve le besoin de vous exprimer combien j'ai été touché de la marque d'estime que vous avez bien voulu me donner, en m'appelant aux fonctions de président de l'Académie d'Archéologie.

Je suis heureux de pouvoir saisir cette nouvelle occasion de vous en offrir mes vifs remerciements. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne pas être à la hauteur de la mission que vous avez daigné me confier; j'aurais voulu avoir le courage de ne pas céder au vœu de mes collègues; mais, je vous l'avouerai, votre choix m'a été si flatteur, que, malgré ma profonde conviction de l'insuffisance de mes moyens, j'ai cependant cru devoir essayer de justifier, à force de zèle, votre honorable confiance. Ce qui m'a animé dans cette résolution, c'est la pensée que vous aussi, messieurs, quand vous avez daigné jeter les yeux sur moi, et oublier, en ma faveur, de beaux noms et de nobles talents qui brillent dans vos rangs, que vous aussi, dis-je, avez pu croire que l'amour de la science et un dévouement sans bornes à la prospérité de votre jeune association, pourraient suppléer à la variété ou à la profondeur des connaissances. Telles sont les considérations qui m'ont encouragé à accepter l'honneur que vous vouliez bien me faire; ce sont elles encore qui me soutiendront dans le cours de mes

fonctions, et qui, en me rappelant les conditions de votre confiance, me rappelleront aussi sans cesse l'étendue de mes devoirs. Ces devoirs pourront quelquefois, je le crains, être difficiles pour moi; mais, veuillez en être persuadés, jamais ils ne seront au-dessus de mon dévouement. Et d'ailleurs, pour remplir les obligations qui me sont imposées, j'ose compter non-seulement sur votre indulgence, mais aussi sur le concours de vos lumières et de vos amitiés. En m'appuyant sur vos conseils et sur votre expérience, je me sentirai plus fort pour la tâche qui m'est confiée, et ainsi je pourrai espérer d'atteindre avec vous le but si noble, si élevé que vous avez en en vue en fondant l'Académie d'Archéologie.

Et puisque votre pensée se trouve reportée vers le principe et le but de votre association, qu'il me soit permis de vous y arrêter un instant, pour examiner avec vous et définir, en quelques mots, la nature, la portée et l'utilité des travaux qui seront l'objet de vos méditations.

Je ne vous parlerai pas ici, messieurs, des avantages sans nombre qui s'attachent à l'existence des associations scientifiques en général. Ces avantages ne sont contestés que par quelques esprits chagrins qui n'aperçoivent jamais, même dans les plus beaux ouvrages de l'homme ou de la nature, que les taches, que les erreurs ou les imperfections, comme si l'imperfection et l'erreur n'étaient pas inhérentes à tout ce qui est l'homme ou tient de l'homme. L'histoire des principaux corps savants et l'exposition des services qu'ils ont rendus, fourniraient une foule d'arguments à opposer aux détracteurs; mais la meilleure réponse à faire à ceux qui nient le mouvement, c'est de marcher devant eux: c'est celle que, depuis des siècles, l'humanité fait à ceux qui contestent ses progrès; c'est celle-là aussi, messieurs, que vous préférerez. D'ailleurs, en dehors de tous les arguments tirés de l'histoire des sciences, il est un fait bien remarquable, fait caractéristique de notre époque, et qui conclut d'une manière péremptoire en faveur de ces institutions,

c'est cette tendance d'association qui éclate aujourd'hui chez tous les peuples civilisés, et qui se manifeste aussi bien dans le domaine du travail matériel que dans celui du travail purement intellectuel. Partout en effet, on voit s'élever de pareilles associations et leurs relations se multiplier en raison du progrès des sciences et des arts. Cette tendance ne serait-elle qu'une espèce de hasard, de caprice, ou un de ces phénomènes passagers qui ne tiennent à rien, ni dans le passé ni dans l'avenir, que la mode a fait naître et qui disparaissent avec elle ? Je ne puis le croire : ou je me trompe fort, ou ce fait constitue un des mouvements les plus rationnels de l'activité humaine. A mesure qu'une science va s'étendant, se divisant et se subdivisant, il devient toujours plus difficile et bientôt même impossible pour l'individu d'embrasser par sa seule intelligence toutes ses ramifications. Alors chacun de ces rameaux vigoureux devient l'objet de méditations particulières. Mais bientôt le besoin de société se fait sentir, le travail commun et social devient une nécessité pour refaire, pour reconstruire, en quelque sorte, le grand corps de la science décomposé par l'analyse individuelle. C'est ainsi, qu'il me soit permis de faire ce rapprochement, que dans l'ordre scientifique et littéraire, comme dans l'ordre industriel, les progrès même de la civilisation, ramènent l'humanité à cette loi conservatrice d'association si puissante et si vivace au moyen âge, et que la société moderne semblait avoir proscrite pour lui substituer le principe si dissolvant de la concurrence universelle.

Vous n'avez donc fait, messieurs, qu'obéir à un grand besoin de notre époque, quand vous avez résolu de mettre en commun vos efforts et vos lumières, de rapprocher vos intelligences et vos cœurs, pour l'étude d'une des plus vastes et des plus belles sciences sur lesquelles l'activité humaine se soit jamais exercée.

Vous avez rendu un service signalé à votre pays le jour où vous avez fait un appel à tous ces hommes laborieux qui fouillaient avec ardeur dans les ruines du passé, pour y rechercher

les bases de nos institutions, de toute notre vie actuelle; qui découvrent chaque jour à notre admiration et ravivent de leur talent les souvenirs les plus glorieux et les plus touchants.

L'histoire vous aura de grandes obligations; car c'est pour elle surtout que vous recueillerez, que vous préparerez de précieux matériaux dont elle aura à profiter : ces matériaux, elle les recevra de vos mains, contrôlés, éprouvés par une sage critique et tout prêts à être mis en œuvre.

Pour satisfaire à cette partie de votre mission, vous aimerez à porter vos investigations principalement sur tout ce qui se rattache au passé si intéressant de nos riches provinces, de nos industrielles cités, et à l'histoire de ces illustres familles qui ont jeté tant d'éclat sur nos glorieuses annales.

Vous aimerez aussi, messieurs, à seconder et à encourager cette réaction moderne de respect et de vénération pour les monuments et les traditions de nos ancêtres; réaction généreuse, qui fait honneur à l'esprit réparateur de notre époque, mais qui a besoin d'être dirigée et éclairée. Ainsi vous acquerrez des droits à la reconnaissance de tous les amis des arts, et ce ne sera pas un de vos moindres titres aux yeux d'un pays qui doit aux arts tant de grandeur et de gloire, au sein d'une ville que plusieurs siècles de triomphes ont consacrée la métropole d'une des plus riches et des plus brillantes écoles du monde. Il y a plus, chez un peuple qui s'est toujours montré si noblement attaché à la foi de ses pères, l'art a été et devait être essentiellement religieux : aussi nos plus beaux monuments sont l'expression d'une pensée pieuse, la matérialisation imposante d'une aspiration de l'homme vers la divinité. Certes, c'est là une heureuse position pour notre pays; car il est incontestable que, pour le style comme pour la pensée, l'art religieux sera toujours le type le plus noble et le plus pur de la véritable grandeur.

Ainsi donc, du point de vue artistique et monumental comme du point de vue purement historique, vos travaux seront avant tout la réalisation d'une pensée nationale. Puissent-ils, à leur

tour, devenir un monument dont s'enorgueillissent un jour et la science et la Belgique !

Vous le voyez, messieurs, votre mission est grande et belle ; mais vous saurez l'accomplir. En vous l'imposant, vous avez en la conscience de vos forces et le sentiment du bien que vous êtes appelés à produire. Tous les hommes de cœur et d'intelligence ont applaudi à votre entreprise. De toutes parts, en Belgique et à l'étranger, ont éclaté les plus vives sympathies pour vos efforts ; vous avez vu les hommes les plus éminents par leurs noms et par leurs talents, répondre avec empressement à votre appel et vous exprimer le plaisir qu'ils éprouvent de pouvoir s'associer à vos travaux. Ces témoignages flatteurs sont la meilleure preuve que vous avez été compris, et que l'on a confiance en vous, en vos lumières, en votre persévérance,

Ce début est trop heureux, la route à parcourir est trop belle, et votre dévouement trop réel, trop sincère, pour que vous ne deviez pas être assurés que l'avenir réserve à votre association les plus brillantes destinées. Mais, ne l'oublions jamais, en toutes choses ici bas, le travail est la première, la plus rigoureuse et la seule condition légitime de succès. Rappelons-nous sans cesse que l'on a les yeux sur nous, que le pays attend et est en droit d'attendre beaucoup de notre institution. Ainsi, je compte sur vous, messieurs, et vous, comptez sur moi : j'ai été trop fier de vos suffrages pour ne pas consacrer avec bonheur tout ce qu'il peut y avoir en moi de dévouement et de lumières à la réalisation de nos communes espérances.

N'épargnons donc aucun effort : notre récompense sera bien douce, bien complète, si nous pouvons nous dire un jour que nous aussi, nous avons coopéré aux progrès de la science ; que nous aussi, nous avons été utiles à nos concitoyens ; que nous aussi, nous avons contribué à la gloire, peut-être même au bonheur de notre chère patrie.

Après le discours du Président, le Secrétaire-perpétuel prend la parole, et rend compte des travaux de l'Académie en ces termes :

RAPPORT GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

C'est une vérité incontestable, croyons-nous, qu'à aucune époque les études scientifiques et littéraires n'ont reçu en Belgique, une impulsion aussi active, aussi entraînant que celle qu'elles subissent aujourd'hui. Si cette assertion avait besoin de preuves, il suffirait de mentionner ces nombreuses sociétés savantes établies ou régénérées à une existence plus vicace, depuis quelques années, et dont la plupart rendent de si grands services aux sciences et surtout aux études historiques, qui semblent être devenues, avec les sciences exactes, les deux besoins intellectuels dominants de notre siècle. — L'importance de ces associations est certes un fait que l'on ne peut révoquer en doute. Toutefois, quelque précieuse et féconde qu'eût été la pensée qui avait présidé à leur création et quelque réels que fussent les résultats de leurs travaux, il était à regretter que parmi elles il ne s'en trouvât pas une seule qui se fût consacrée, d'une manière toute spéciale, aux diverses branches de l'archéologie. C'est ce regret qui, l'année dernière, inspira à quelques personnes, le désir de former une académie destinée à combler cette lacune; et sans vouloir exagérer nos premiers succès, nous pouvons dire hardiment que jamais peut-être l'on ne vit une société s'établir sous de plus heureux auspices que la nôtre. La sympathie que sa fondation a éveillée, tant à l'étranger que dans toute la Belgique, est un fait digne de remarque, qui constate, à l'évidence, ce nous semble, combien l'on avait été en droit de compter sur une réussite.

Comme vient de vous le dire M. le Président, cette sympathie

générale est en quelque sorte une sanction anticipée des belles destinées réservées à l'Académie, et en même temps un puissant encouragement qui la soutiendra dans ses travaux. Je crois donc devoir faire mention ici de quelques lettres d'adhésion et de remerciement qui nous ont été adressées par des hommes aussi distingués par leurs vaste savoir, que par leurs estimables qualités et leur haute position sociale. Je veux parler de M. Guizot, ministre de France, l'un des hommes les plus remarquables de notre époque; de M. Raoul-Rochette, regardé comme le plus savant archéologue de nos jours; du prince de Rheina-Volbeck, comte de Lannoy, homme d'un mérite supérieur et appartenant à l'illustre maison dont le nom rappelle tant de glorieux souvenirs pour notre pays. Permettez- moi, messieurs, de citer ici quelques passages de son intéressante lettre :

..... « Je suis fier, dit le prince, de la distinction flatteuse que » l'Académie d'Archéologie a bien voulu m'accorder en me nom- » mant de son propre mouvement membre honoraire.... Mon nom » s'honorera d'être inscrit parmi les vôtres..... J'ai lu votre » programme, j'ai admiré l'étendue, la profondeur et la vérité des » idées qui y sont énoncées. Le but de l'association est aussi » noble qu'utile. Cela s'appelle comprendre la science et sa portée. » L'avenir peut beaucoup attendre de notre Académie, si chacun » des prêtres de ce nouveau temple sait y entretenir religieu- » sement le feu sacré. Elle peut devenir un foyer de lumières qui » rayonnera sur le monde civilisé, dont à son tour elle recevra les » clartés de toutes parts.

» Par son esprit, le conquérant ou le vandale de nos jours, ne » viendra plus fouler d'un pied insolent la cendre d'un grand aïeul » ou briser pour en faire des dalles, le marbre d'une illustre » tombe.....

» Par son esprit, les générations nouvelles, animées du véritable » amour du progrès, jeteront souvent un regard en arrière ; elles » comprendront que nos ancêtres ont fait de grandes et belles cho- » ses dont il importe de garder religieusement la mémoire ; elles

» comprendront que tout ne doit pas tomber sous la hache de
» l'innovation ; elles sentiront qu'elles doivent à un passé glorieux
» les mêmes respects qu'elles demanderont un jour du fond de leurs
» sépulcres à leurs arrière-neveux ; elles sauront que si c'est un
» devoir pour l'humanité d'élever de nouveaux temples , c'est un
» devoir aussi pour elle de soutenir ceux qui sont encore debout ,
» comme d'étayer les colonnes qui menacent de s'écrouler. Elles
» comprendront enfin, que l'avenir ne peut être glorieux et fort, s'il
» n'est assis sur les bases du passé ».....

Aux considérations que vous venez d'entendre, qu'il me soit permis, messieurs, d'ajouter deux mots qui doivent, me paraît-il, compléter l'expression de la pensée tout entière du prince. Si le but de notre institution est noble et utile, comme il le dit, c'est qu'il est éminemment national ; mérite qui doit, avant tout autre, caractériser une institution quelconque ; mérite qui seul aujourd'hui peut assurer le succès. Voici, messieurs, comment s'exprime à cet égard, dans la lettre qu'il nous a écrite, l'un des nos membres les plus recommandables, M. le comte Félix de Mérode, l'un des plus beaux noms et des plus nobles caractères de Belgique : « L'esprit national, dit-il, se développe en raison de l'estime qu'un peuple conserve pour ce qu'il y a de beau dans le passé, pour tout ce qui a distingué les nations précédemment établies sur le sol natal. C'est donc, ajoute-t-il, une société vraiment patriotique, que celle qui s'occupe de pieux souvenirs et des traces laissées par les siècles. » — Aussi le vénérable et savant prince Obolensky, en témoignant à l'Académie combien il est flatté d'en faire partie, ajoute qu'il ne cessera jamais de former les vœux les plus ardents pour la prospérité d'une semblable association, et pour qu'elle atteigne son but si intéressant. Les mêmes sentiments sont partagés par un autre illustre savant, le comte Maurice de Dietrichstein, préfet de la bibliothèque de l'empereur d'Autriche, l'une des gloires de la bibliographie en Allemagne. Parmi les hommes éminents qui ont honoré l'Académie de leur sympathie, nous ne pouvons nous refuser le plaisir de citer le comte Amédée de Beauffort, auquel les arts

ont tant d'obligation. Au nombre des adhésions les plus flatteuses que l'Académie ait reçues, nous aimons aussi à mentionner celle de S. A. le duc d'Arenberg, celle d'un homme aussi distingué par les qualités du cœur et de l'esprit que par l'illustration qu'il tient de ses pères : c'est un témoignage trop honorable, trop encourageant pour l'avenir de notre association pour que nous ayons pu le passer sous silence. Pourrions-nous, en parlant des adhésions que l'Académie a reçues, nous empêcher de citer un autre nom, également l'un des plus beaux de l'Europe et l'un des plus chers aux arts et aux artistes ? Nous voulons parler de S. A. le prince de Ligne : fidèle aux traditions de ses ancêtres, notre noble collègue, ami et protecteur des savants et des artistes, mais ami surtout des sciences et des arts, devait comprendre la mission de l'Académie d'Archéologie, l'heureuse influence qu'elle est appelée à exercer. La manière flatteuse dont le prince a apprécié l'avenir de nos travaux, prouve que le petit-fils du célèbre maréchal de Ligne est digne de son illustre maison.

Dès que les fondateurs de l'Académie eurent acquis la certitude que leur appel avait été accueilli partout avec un empressement digne du but qu'ils se proposaient, ils se livrèrent avec zèle à la mise en œuvre de leur plan. Le conseil d'administration fut formé, et si, dès le commencement, il ne fut pas porté au complet, c'est qu'on voulut laisser aux membres eux-mêmes le droit de désigner à quelques-unes de ces fonctions, ceux d'entre eux qu'ils croiraient devoir les remplir avec le plus d'aptitude. Les premiers membres-conseillers furent : MM. De Ram, Delepierre, Jules de Saint-Génois, Ernest Buschmann, De Keyser, le comte de Kerekhove d'Exaerde, Schayes et Polain, auxquels on adjoignit peu après, MM. le peintre Henri Leys et l'architecte Durllet, auteur des magnifiques stalles de l'église-cathédrale d'Anvers.

Deux places sont vacantes encore : vous voudrez bien, messieurs, y nommer aujourd'hui deux de nos collègues.

Le conseil étant formé, on rédigea immédiatement les statuts

de l'Académie, puis les diplômes furent faits et expédiés. Nous devons dire ici que toutes les nominations ont été faites avec une réserve extrême, comme doit le prouver le relevé statistique des trois classes de nos membres, qui sera imprimé dans le premier bulletin de la publication dont nous parlerons tout à l'heure.

Nous n'avons voulu appeler parmi nous que des hommes sincèrement disposés à marcher avec nous. Aussi, comme le prouvent les lettres que nous avons reçues, la plupart des savants à qui nous avons proposé de les inscrire dans notre tableau, ne nous ont pas seulement remercié de cette marque de haute estime, mais ils nous ont en même temps annoncé qu'ils se proposaient de nous seconder de tous leurs moyens. M. Guizot lui-même nous écrit qu'il espère pouvoir un jour prendre part à nos travaux.

En voyant ces dispositions d'ardeur de la part d'un si grand nombre de nos confrères, le conseil d'administration a cru devoir mettre la main à l'œuvre, afin de leur offrir le plus tôt possible les moyens de remplir leurs promesses. Dans une de ses séances donc, il a résolu de vous proposer la publication de bulletins trimestriels, d'un certain nombre de pages, et qui à la fin de chaque année, formeraient un volume. Votre conseil, messieurs, est d'avis de commencer cette publication le plus tôt possible, et de charger une commission que vous nommeriez aujourd'hui, de tout ce qui concerne l'exécution de ce travail. Nous avons d'ailleurs la satisfaction de pouvoir vous prévenir que l'état de nos finances nous met à même de faire cette publication avec tout le soin qu'elle méritera.

Avant de terminer, nous devons parler des objets dont plusieurs de nos membres ont fait hommage à l'Académie; en voici la liste qui, nous en avons l'assurance, mentionnera sous peu de nouveaux et d'importants envois.

L'Académie a reçu :

de M. le baron de Stein d'Altenstein, membre correspondant,

- les livraisons qui ont paru de sa publication , ayant pour titre : *Armorial officiel du royaume de Belgique*. — Cette belle entreprise nationale mérite d'être encouragée par toute la noblesse et par les amateurs du blason ;
- de M. de Kuyper, membre effectif, un buste en plâtre ;
- de M. Fuss, membre correspondant , quelques poésies latines ;
- de M. de Witte, membre effectif, cinq mémoires archéologiques ;
- de différents membres, un grand nombre de notices généalogiques, manuscrits et de collections d'armoiries ;
- de M. Ernest Buschmann, membre conseiller, divers ouvrages du donateur ;
- de M. le comte de Kerckhove d'Exaerde, membre conseiller, *l'Éloge de Rubens, le mémoire généalogique sur la famille de Kerckhove* et plusieurs autres brochures ;
- de M. Stier d'Aertselaer, membre honoraire, deux urnes cinéraires trouvées dans les tumulus qui couvrent la bruyère située près de Herlen, province de Limbourg ;
- de M. Hart, membre correspondant, quatre médailles ;
- de M. Félix Bogaerts, plusieurs ouvrages historiques ;
- de M. Du Mont, vice-président, *Godefroid de Bouillon, Précis de l'histoire Universelle, Histoire de la Belgique*, ouvrages dont il est l'auteur ;
- de M. Hody, membre honoraire, *Dictionnaire Géographique, Statistique, Historique etc., des communes et hameaux de Belgique* ;
- de M. N. De Keyser, membre conseiller, un exemplaire de la lithographie faite d'après son tableau de la bataille de Woeringen ;
- de M. Charlé de Tyberchamps, membre correspondant, *Notice descriptive et historique des principaux châteaux, grottes et mausolées de la Belgique, et des batailles qui ont eu lieu, etc.*, ouvrage publié par le donateur ;
- de M. le baron de Westreenen de Thielandt, membre honoraire : *Johannis milis repertorium juris*, imprimé à Louvain

chez le célèbre typographe Jean de Westphalie, le 21 avril 1475 ; c'est une des éditions les plus rares et les plus anciennes de la Belgique. Elle a été jugée d'un tel intérêt par le savant Gérard Meerman qu'il en a fait calquer la souscription dans une des planches de ses *origines typographicae*. — L'Académie doit encore à la générosité de notre savant confrère un autre in-folio incunable, non moins intéressant, portant pour titre : *Petro Berthorii reductorium morale*, imprimé à Deventer en 1477, chez Richard Paffraet ; c'est la première impression faite dans cette ville, et une des plus anciennes avec date énoncée, exécutées dans les Pays-Bas septentrionaux ;

de M. le docteur Broeckx, membre effectif, plusieurs ouvrages dont il est l'auteur ;

de M. le conseiller de Wallmark : membre correspondant, *Johan Guttentberg hats uppfinning, dess un bredande och framsteg* ;

de M. le docteur Leemans, membre correspondant, *Bydragen tot de geschiedenis der bouwen en beeldhouwkonst in Nederland* ;

de S. E. le comte Maurice de Dietrichstein, membre honoraire, trois publications du Musée Impérial des médailles et antiques ;

de M. le curé P. Visschers, membre effectif, *Het liefdadig Roomen*.

Le secrétaire-perpétuel présente un grand nombre de lettres d'adhésion et de remerciement adressées à l'Académie par des membres nouvellement admis, parmi lesquelles il cite, d'après l'ordre de leurs dates, celles des membres correspondants et honoraires qui suivent :

MM. Willems, de l'Académie de Bruxelles ; le vicomte Bernard du Bus, membre de la Chambre des représentants ; le docteur Le Glay, garde des archives de Flandre, à Lille ; Roulez, professeur d'Archéologie et d'Antiquités à l'Université de Gand ; Raoul-Rochette, secrétaire-perpétuel de l'Académie Royale des Beaux-Arts de l'Institut de France ; C. P. Serrure, professeur à l'Université de Gand ; Arendt, professeur d'Archéologie et

d'Antiquités à l'Université de Louvain ; Ph. Van der Maelen, fondateur et directeur de l'établissement géographique de Bruxelles ; J. J. Altmeyer, professeur d'histoire à l'Université de Bruxelles ; le vicomte de Croismare ; Davaine, président de la Société Royale des Sciences, Lettres et Arts de Lille ; Fuss, professeur d'Antiquités à l'Université de Liège ; Lacordaire, secrétaire-général de la Société libre d'Émulation de Liège ; le docteur de Haldat, secrétaire-perpétuel de l'Académie de Nancy ; le baron Oscar de T'Serclaes ; Charles Geerts, professeur de Sculpture à Louvain ; Charlé de Tyberchamps, ancien procureur du roi ; J. Geel, professeur à Leyde ; Morren, professeur à Liège ; le baron de Stein d'Altenstein ; le chevalier de Rappard ; Henri Berthoud ; le docteur Leemans ; Raoul, professeur émérite à Bruxelles ; Van der Chys, professeur à Leyde ; le docteur Fée, professeur à Strasbourg ; de Gerlache, directeur de l'Académie de Bruxelles ; le baron de Viron, gouverneur du Brabant ; Quetelet, secrétaire-perpétuel de l'Académie de Bruxelles ; le comte Amédée de Beauafort, directeur des Beaux-Arts au ministère de l'intérieur ; le baron de Westreenen de Tielandt, conseiller d'état et membre du conseil suprême de noblesse des Pays-Bas ; Gérard Le Grelle, bourgmestre d'Anvers ; d'Omalius d'Halloy, ancien gouverneur de Namur ; le comte de Mercy-Argenteau, ancien président de la Société libre d'Émulation de Liège ; le baron de Stassart, ancien président du sénat ; le chevalier Hody ; C. J. Stier d'Aertselaer, membre de l'ancien ordre équestre de la province d'Anvers ; J. B. David, professeur d'histoire à l'Université de Louvain ; le vicomte du Bus de Ghysignies, ancien gouverneur-général des Indes-Orientales ; Guizot, ministre des affaires étrangères en France ; le comte Félix de Mérode ; le prince Ouvaroff, ministre de l'instruction publique en Russie ; le ministre d'État Schweitzer ; le prince de Rheina-Volbeck ; le comte de Thiennes de Rumbecke ; le baron Emile de T'Serclaes, secrétaire-général des affaires étrangères ; le duc d'Anremberg ; le prince Obolynski ; le général de Kirekhoff ; Nees Von

Esenbeck ; le prince de Ligne ; le comte de Theux de Meylandt ; Fisscher de Waldheim ; le duc d'Ursel ; le comte de Dietrichstein ; le prince de Béthune ; le marquis de la Roche-Aymon ; etc.

M. Du Mont, vice-président de l'Académie, prenant ensuite la parole, distingue les sources différentes auxquelles il faut puiser pour atteindre le but que l'association se propose. Ces sources diverses, dont l'étude consciencieuse doit donner naissance à des travaux variés par leur genre, mais toujours conçus avec cette préoccupation unique de rendre à la glorieuse histoire de notre pays tous ses titres oubliés, ces sources diverses lui paraissent être essentiellement la numismatique, les créations architecturales et l'art héraldique. Après avoir indiqué les traits caractéristiques de chacune d'elles, et montré quels services éminents l'Académie est appelée à rendre, en marchant avec ardeur et continuité dans cette triple voie, M. Du Mont termine en ces termes son discours, qui est accueilli par les applaudissements de l'assemblée :

« La tâche que l'Académie s'est imposée est belle ; mais nous ne nous dissimulons pas ce qu'elle a de laborieux et même de pénible. Nous ne reculerons pas cependant devant les difficultés. Aidés, soutenus par les nombreux et savants collaborateurs de notre patrie et de l'étranger, nous allons nous mettre à l'œuvre. Qui ne serait pas fier en effet de travailler de concert avec des personnages aussi illustres que les comtes de Mérode, de Beaufort, de Lannoy, prince de Rheina-Wolbeke, avec les de Stassart, les de Gerlache, les d'Omalius, les de Ram, les Gachard et tant d'autres en Belgique ; et les Guizot en France, les Ouvaroff en Russie, enfin tout ce qu'il y a de distingué et de docte en Europe ? » — Nous parcourrons tous les coins du pays ; nous feuilleterons tous les livres ; et, Dieu aidant, nous découvrirons sans doute une infinité de trésors enfouis, trésors que des individus ne pourraient trouver, malgré la bonne volonté la mieux constatée, malgré une fortune et des moyens pécuniaires que n'aura pas l'Académie ; et cela par la raison toute simple que des particuliers, en possession d'un objet de quelque valeur, aimeront toujours

mieux être en relation avec un corps savant, et lui faire des sacrifices, que de communiquer avec les personnes même des plus méritantes, et d'enfourer de nouveau leurs découvertes dans un cabinet qui n'est pas ouvert à tous, véritable catacombe où il ne vous est pas même donné de pénétrer avec le fil de la prudence et de l'érudition. »

M. Le Grand, membre effectif, lit le mémoire suivant sur les monnaies frappées pendant la révolution brabançonne :

Par le *Traité d'Union* passé à Bruxelles, le 11 janvier 1790, dans l'assemblée générale des États, le Congrès s'était, par l'art. V, octroyé le pouvoir de faire battre monnaie au coin des États Belges-Unis et d'en fixer le titre et la valeur.

En vertu de ce pouvoir, ratifié par les États des différentes provinces, il rendit une loi sur les monnaies (14 août 1790) et décréta un emprunt, en matières d'or et d'argent non monnayées, de 1,500,000 florins.

Voici la lettre qu'il écrivit à cet effet aux États des Provinces :

HAUTS ET PUISSANTS SEIGNEURS,

Entre les moyens d'alimenter le trésor de la république par la voie des emprunts, celui qui est proposé dans le projet ci-joint ¹ nous a paru mériter d'être présenté à votre agréation. Il renferme plusieurs avantages. D'abord, il fera rentrer dans la circulation un numéraire considérable qui se trouve enseveli dans de vieilles vaisselles et pièces d'argenterie peu utiles aux propriétaires : en second lieu il procurerait des fonds sans frais, puisque le bénéfice des monnaies qui seraient frappées avec ces matières d'or ou d'argent suffirait pour en payer les intérêts ; en troisième lieu, il

¹ Par ce projet les États-Généraux ouvraient un emprunt de 1,500,000 florins argent courant de Brabant, sous la garantie des provinces. L'intérêt était fixé à 4 1/2 o/o. Le capital était remboursable par tiers, dans les trois premières années qui suivraient la paix.

nous procurerait les moyens d'alimenter la monnaie de la république et de répandre dans le public une bonne quantité de pièces frappées au coin de la république , ce qui ne peut que bien faire pour notre cause.

A la vérité, cet emprunt aurait l'inconvénient de paraître un expédient extrême , et resterait peut-être sans un grand succès. Mais d'un côté comme l'emprunt proposé est purement volontaire , il ne pourra paraître une ressource extrême ; et de l'autre côté , si Vos Hautes Puissances approuvent ce projet et daignent s'employer pour le faire réussir , nous ne doutons pas que cet emprunt ne se remplisse promptement. Nous les prions instamment de vouloir délibérer sur cette proposition le plus tôt possible et de nous faire parvenir leur résolution, que nous nous confions qui sera favorable.

Vos affectionnés et bons amis,

Le Congrès Souverain des États-Belgiques-Unis.

F. VAN DER MEERSCH, *Président.*

H. C. N. VAN DER NOOT, *loco Van Eupen.*

Bruxelles , 21 août 1790.

Cet emprunt devait être fourni par les provinces sur le pied de la contribution pour l'entretien de l'ancienne cour ¹.

Les États des provinces se pressèrent peu de se rendre au désir du congrès , car dans la séance du 30 octobre des États-Généraux , on fut forcé de leur rappeler la décision prise à l'égard de l'emprunt et on dut les prier de faire en sorte d'en verser le montant dans le trésor de la république *sans qu'il en soit rien distrait pour une autre destination.*

Le Congrès fixa le cours de la monnaie d'après la loi, dont voici un extrait : « Il sera forgé deniers d'argent dans la même proportion

¹ Voir pour la répartition de la contribution pour l'entretien de la cour de S. A. R. : *Mémoires historiques et politiques par Publicola Chaussard* , page 511. — Paris 1795.

» et le même pied qu'il est statué par les placards des 21 avril
» et 19 juillet 1755, contenant 40 deniers 11 $\frac{1}{2}$ grains d'argent
» fin en aloi, l'entier à la taille de 7 pièces avec $\frac{7}{13}$ parties d'une
» pièce en marc, au remède d'un grain en aloi et d'un esterlin en
» poids sur marc d'œuvre, qui aura cours pour 5 florins argent
» de change et pour 5 florins et dix sols argent courant de
» Brabant. Le demi à l'avenant ¹.

» Ces deniers seront nommés le LION D'ARGENT (*silveren leeuw*)
» et auront pour empreinte le Lion Belgique tenant un écusson
» avec le mot : LIBERTAS et la légende : DOMINI EST REGNUM, et
» de l'autre côté les armes des onze provinces, qui seront
» celles de l'Union, avec un soleil qui répand ses rayons sur
» chaque province, avec la légende : ET IPSE DOMINABITUR GENTIUM,
» et seront les dits lions, entiers et demis, marqués sur la tranche :
» QUID FORTIUS LEONE.

» Seront monnayés deniers d'argent au même titre, l'entier à la
» la taille de 26 pièces $\frac{127}{960}$ parties d'une pièce au marc, au
» même remède comme ci-dessus, qui auront cours pour un florin
» (*gulden*) argent courant de Brabant, le demi à l'avenant, et
» aura cours pour 10 sols même monnaie, d'après le cours des
» susdites espèces de haut aloi ; sera tiré d'un marc fin de douze
» deniers, 25 florins 15 sols argent de change et 29 florins 18 sols
» 24 mittes argent courant de Brabant, dont sera payé pour
» marc fin aux livreurs pour les matières au titre des susdits
» deniers ou de haut titre, 25 florins 5 sols argent de change et
» 29 florins 9 sols 8 mittes argent courant de Brabant. »

Les pièces d'un florin et d'un demi-florin ont pour empreinte le lion belge avec la légende : DOMINI EST REGNUM et sur le revers deux mains, jointes avec onze flèches, symbole des onze provinces unies, avec la légende : ET IPSE DOMINABITUR GENTIUM.

Il existe des florins et des demi-florins qui ont été fabriqués avant cette loi. Le poids, le titre et la valeur sont entièrement

¹ Les demi-lions d'argent (*halven silveren leeuw*) n'ont pas été frappés.

les mêmes que les autres, mais différents de ceux-ci en ce qu'ils ont d'un côté ces mots : *mon. nov. arg. prov. fed. belg.* ¹ et de l'autre : IN UNIONE SALUS.

Les pièces de 5 sols contenaient 5 pièces d'argent fin et à la taille de 51 pièces 59/72 partie d'une pièce au marc, remède de deux grains pour le fin et d'une pièce en poids sur marc d'œuvre. Les pièces de 2 1/2 sols étaient fabriqués dans les mêmes proportions, au remède de deux pièces.

L'empreinte de ces deux dernières monnaies est le lion belge, avec la légende QUID FORTIUS LEONE et sur le revers deux épées en sautoir, ayant à droite le bonnet de la liberté et à gauche une couronne de laurier avec ces mots : ANTIQUA VIRTUTE ET FIDE.

Les pièces de cuivre que le Congrès fit frapper consistaient en liards et doubles liards, qui avaient, pour empreinte d'un côté le lion belge, portant sur une pique le chapeau de la liberté et de l'autre, entre deux branches de lauriers, AD USUM FOEDERATI BELGII.

Le congrès se proposait de rendre un autre édit pour la fabrication de monnaies d'or. On suppose même qu'un édit a été imprimé à cet égard; mais malgré toutes nos recherches nous n'avons pu en trouver de traces, ce qui du reste n'est nullement étonnant, car après la restauration autrichienne tout ce qui pouvait rappeler la révolution brabançonne fut anéanti. Ce qui est certain, c'est que quelques pièces d'or ont été frappées, mais en nombre tellement restreint qu'il est difficile aujourd'hui de s'en procurer. M. Braemt, graveur de la monnaie, membre de l'institut des Pays-Bas, qui possède une collection presque complète des anciennes monnaies du pays, a dans son cabinet une de ces pièces d'or (*Lion d'or*), et il a bien voulu nous la communiquer pour nous aider dans notre travail.

¹ *Moneta nova argentea provinciarum federatarum Belgii.*

Cette pièce, qui vaut 14 florins, a d'un côté pour empreinte le lion belge avec un écusson sur lequel est gravé le mot : LIBERTAS, et la légende : DOMINI EST REGNUM, et sur le revers les armes des onzes provinces avec un soleil au milieu, et la légende : ET IPSE DOMINABITUR GENTIUM.

Cette pièce est remarquable sous le rapport de l'exécution. C'est un véritable chef-d'œuvre de gravure.

Le LION D'OR, *poids* 2 gr. 12 gr. ou 8 gr. 2 déc. 8 cent. 6 mil. *titre* 22 kar. ou $917/1000$ mat. *fin* $\frac{7}{8}$ gr. 5 déc. 9 cent. 8 mil.

Le LION D'ARGENT, *poids* 1 onc. 42 gr. ou 52 gr. 8 déc. 2 cent. 5 mil. *titre* 10 den. 11 gr. ou $872/1000$ mat. *fin* 28 gr. 6 déc. 2 cent. 5 mil.

Le FLORIN, *poids* 2 gr. 51 gr. ou 9 gr. 2 déc. 9 cent. 6 mil. *titre* 10 den. 10 gr. ou $868/1000$ mat. *fin*. 8 gr. 6 cent. 9 mil.

Le DEM-FLORIN, *poids* 1 gr. 15 gr. ou 4 gr. 6 déc. 4 cent. 8 mil. *titre* 10 den. 10 gr. ou $868/1000$ mat. *fin* 4 gr. 1 cent. 1 mil.

M. Schayes, membre-conseiller, propose de rédiger une statistique archéologique de chaque province de la Belgique. Cette proposition est accueillie avec empressement, et l'Académie invite ses membres à lui fournir à cet égard tous les renseignements possibles. M. Schayes est chargé de présenter un plan détaillé d'après lequel cette publication se fera.

L'Académie arrête d'inviter, dans son premier bulletin, tous les membres indistinctement à lui faire parvenir des matériaux pour ses publications; surtout à se conformer aux articles 9 et 10 du Règlement, et à transmettre au secrétaire-perpétuel toutes les observations qu'ils auraient à faire sur le Règlement, ainsi que toutes les propositions qu'ils jugeraient nécessaires. Elle se propose de publier le nobiliaire et l'armorial des familles nobles

du royaume, et spécialement de celles qui sont représentées à l'Académie.

Depuis sa fondation, l'Académie a fait deux pertes bien sensibles, deux de ses membres-correspondants sont décédés presque subitement, ce sont M. Aug. Voisin, bibliothécaire et professeur de l'université de Gand, membre d'un grand nombre de sociétés savantes et auteur de plusieurs écrits estimés, et M. le vicomte Alexandre de Croismare, des marquis de Croismare, chevalier de justice de l'ordre de Malte, membre-dignitaire du Chapitre de la Langue Germanique de l'ordre chapitral d'ancienne Noblesse des Quatre Empereurs, grand' croix du même ordre et de celui de mérite du Lion de Holstein-Limbourg.

M. de Croismare appartenait à l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de France. Il habitait depuis nombre d'années la ville d'Anvers, où il était venu avec son parent le marquis d'Herbouville, préfet du département des deux Néthes sous l'empire français, et qui a laissé dans ce département tant d'honorables souvenirs. M. de Croismare était un véritable gentilhomme ; il joignait à une éducation distinguée, une grande franchise, une probité austère, un excellent cœur et beaucoup de mérite : il possédait des connaissances variées, et était très-versé dans l'histoire, dans l'art héraldique et dans les beaux-arts. Il sera longtemps regretté de ses confrères et de toutes les personnes qui l'ont connu.

L'Académie a arrêté, dans une des séances précédentes, que sans préjudice des droits consacrés par l'article 4 du Règlement, la qualité de membre-correspondant ne sera plus accordée qu'aux savants étrangers qui lui auront fait hommage de leurs productions, et que nulle proposition de candidat ne sera admise sans que le présenté n'en ait exprimé le désir.

Aucune élection de membre n'est définitive, et le membre nouvellement nommé n'est inscrit dans le tableau, qu'après l'accusé de réception du diplôme. Toute élection à laquelle il n'a pas été répondu endéans six mois, à dater de l'expédition du diplôme, est regardée comme nulle et non-avenue, excepté toutefois le cas d'empêchement légitime.

Les Scythes de l'antiquité, sont-ils les ancêtres des Slaves de nos jours ?

MÉMOIRE

DE

MR. J. G. VAN TERELDEN,

**Membre du conseil de l'Académie d'Archéologie, premier
substitut du procureur du Roi, à Anvers, etc.**

Qui furent les Scythes de l'antiquité? A quelle famille humaine appartenaient ces tribus guerrières, qui campaient jadis depuis le Danube jusqu'aux glaciers de l'Himalaya? Ce peuple qui porta la terreur de son nom jusqu'aux confins de l'Égypte, qui défit les armées de Cyrus, qui anéantit la formidable expédition de Darius, qui résista à Philippe de Macédoine, à Alexandre-le-Grand, à Mithridate; ce grand peuple dont une seule tribu, les Parthes, fut

assez puissante pour conquérir la Perse et pour se rendre redoutable aux Romains, aurait-il disparu du monde? Ou bien les descendants de ces mêmes Scythes existent-ils encore de nos jours?

Telles furent les questions que nous nous sommes souvent posées, et en parcourant les différents ouvrages historiques, nous avons eu maintes fois l'occasion de remarquer que les auteurs les plus estimables ont toujours été singulièrement embarrassés dès l'instant qu'ils s'efforçaient de résoudre cette question, et essayaient de définir la nation à laquelle appartenaient les Scythes. — Quelques-uns les prennent pour un peuple *finnois*, d'autres et c'est le grand nombre, nous disent qu'ils étaient les ancêtres des *Tartares* (Turcs); d'autres en font des *Mongols*; quelques rares auteurs les représentent comme prochainement parentés aux populations *slaves* de nos jours. — Les raisons alléguées par ces différents auteurs pour soutenir leurs systèmes respectifs, ne sont en grande partie que des suppositions, des conjectures, de pures probabilités.

Les grandes migrations des peuples qui bouleversèrent le monde dans les premiers siècles de notre ère, sont en grande partie la cause de cette difficulté: les Goths, les Huns, les Tartares (Turcs), les Mongols même, ont fait des irruptions dans la Scythie, et là où les anciens ne trouvèrent que la seule nation homogène des Scythes, nous voyons actuellement établie une infinité de peuplades d'origine et de langue différentes.

Toutefois il nous a paru qu'il y aurait moyen de définir avec une certitude complète ce que furent ces anciens Scythes. Nous nous sommes dit: Les anciens nous ont rapporté quelques rares mots *scythiques*; ils nous en ont donné la traduction: recueillons la totalité de ces expressions, confrontons-les aux expressions finnoises, tartares (turques), mongoles et slaves, et voyons à quelle famille des langues elles appartiennent.

Nous avons réuni la TOTALITÉ des mots scythiques dont les anciens nous ont fourni la signification: nous les avons comparés au Finnois, au Turc ou Tartare, au Mongole, et cet examen

a fourni des résultats *negatifs*. Nous les avons comparés enfin aux expressions *slaves*, et ce travail nous a donné la certitude la plus complète que la langue des Scythes se rattachait comme la plupart des idiômes européens aux radicaux iraniens de la langue sanskrité, se rapprochait d'une manière remarquable de la langue hellène et des autres idiômes slaves, et nous avons cru le résultat de ces recherches assez intéressant, pour être soumis au contrôle éclairé de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

Voici la totalité des mots *scythiques* dont les anciens nous ont fourni la traduction, comparés au Sanskrit et aux idiômes slaves.

Hérodote rapporte que les Scythes donnaient à Jupiter, le nom de ΠΑΠΑΪΟΣ, à Apollon celui d'ORTOSKROS, à Vesta celui de ΤΑΒΙΤΙ ¹.

ΠΑ (440) en <i>Sanskrit</i>	}	<i>nourrir, alimenter, entretenir.</i>
<i>Paô</i> en Hellène.		
PI-tat en Russe.		
PASC en Polonais.		
de là :		
PĀPUS en <i>Sanskrit</i>	}	le PÈRE, littéralement le <i>nourrisseur</i> .
<i>Pappos</i> en Hellène.		
<i>Papa</i> en Polonais		

Le ΠΑΠΑΪΟΣ des Scythes est le PĀPUS des Iraniens, le PÈRE céleste, le créateur, Jupiter.

IDH (162) en <i>Sanskrit</i>	}	<i>briller.</i>
<i>Aithô</i> en Hellène.		
JAD-niet en Russe.		
JAD-niec en Polonais		
de là :		
IDDHAS en <i>Sanskrit</i>	}	<i>brillant.</i>
<i>Aithos</i> en Hellène.		
<i>Jadie</i> , JADNii en Russe		
<i>Jadie</i> , JADNIE en Polonais.		

¹ Les mots scythiques fournis par Hérodote se trouvent liv. IV, § 6, 59 et 110.

SUR (51) en <i>Sanskrit</i>	} <i>Luire</i> , répandre la lumière.
<i>Seiró</i> en Hellène.	
ZAR-iat en Russe	
ZOR-zic, en Polonais	

de là :

SURIS en <i>Sanskrit</i>	} le SOLEIL, la lumière ; l'AURORE, littérale- ment le <i>luisant</i> .
<i>Seir, seirios</i> en Hellène.	
ZARIA en Russe	
ZORZE en Polonais	

IDDIAS-SURIS en <i>Sanskrit</i>	} <i>brillant soleil</i> .
<i>Aithos-seir</i> en Hellène.	
<i>Jadie-Zaria</i> en Russe.	

L'OTTO-SUROS des Scythes, est l'IDDHA-SURIS des Iraniens, le *brillant soleil*, la *belle lumière*, c'est-à-dire Apollon, le dieu du jour, la personnification du soleil.

TAP (125), en <i>Sanskrit</i>	} <i>brûler, chauffer</i> .
<i>Tupho</i> , en Hellène.	
TOP-it en Russe.	
TIEP-lic, CIEP-lic, en Polonais	

de là :

TAPITA en <i>Sanskrit</i>	} <i>chaleur ardente, feu</i> .
<i>Toplenie</i> en Russe.	
<i>Tieplo, Cieplo</i> en Polonais.	
<i>Teplota</i> en Esclavon.	

La *Tabiti* des Scythes est le *Tapita* des Iraniens, la chaleur, le feu, *Vesta*, la personnification du feu ¹.

¹ Le mot *Vesta*, en grec *Estia*, a la même signification que le TABITI des scythes.

As (4) en Sanskrit, <i>Azó</i> en Grec, <i>asso</i> en Latin, } est brûler, briller. ASTA en Sanskrit le feu: de là <i>Estia</i> et <i>Uesta, Vesta</i> , la déesse du feu, la personnification du feu.
--

Hérodote nous rapporte que les Scythes appelaient les Amazones ¹ AIOR-PATA et ajoute que ce mot signifie *tueuses d'hommes, meurtrières d'hommes*, parce que AIOR en langue scythique signifie *homme*, et PATA *tuer*.

VIR, VAR (534) en <i>Sanskrit</i>	} en Russe	} défendre, protéger, combattre.
<i>Eruò</i> en Hellène		
BOBONIT		
<i>Vorou-zat</i>		
BOBONIC en Polonais		

de là :

VIRAS en <i>Sanskrit</i>	} en Russe	} l'homme, le mari, littéralement le protecteur, le défenseur, le combattant.
<i>Arrèn</i> en Hellène		
BORETZ, BOIARIN en Russe		
<i>Jareji</i> en Croate		
AIR, jair en Slovaque		

BADH (407) en <i>Sanskrit</i>	} en Russe	} frapper, battre, tuer.
<i>Pateò</i> en Hellène		
<i>Bit, oubit</i> en Russe		
<i>Bit, bic</i> en Polonais		
<i>Bodu</i> en Slovaque		

¹ Le mot *Amazones* est d'origine iranienne, et paraît être un nom plutôt persan que slave.

AMA (46) en <i>Sanskrit</i>	} en Russe	} réuni, ensemble, tous.
<i>Omou, ama</i> en Hellène		
<i>Hemeh</i> EN PERSAN.		
JAN (240) en <i>Sanskrit</i>	} en Russe	} produire, générer, mettre au monde, procréer.
<i>Genò</i> en Hellène		
<i>Zenen</i> en PERSAN.		

de là :

JANI en <i>Sanskrit</i>	} en Russe	} la FEMME, littéralement la productrice, la procréatrice.
<i>Giné</i> en Hellène		
<i>Zena, jena</i> en Russe		
<i>Zona</i> en Polonais		
<i>Zene</i> en Persan.		

AMÂ-JANI en <i>Sanskrit</i>	} en Russe	} femmes réunies, réunion de femmes, <i>amas</i> de femmes (<i>amas, amasser</i> dérivent de l' <i>amâ</i> du <i>Sanskrit</i> .)
<i>Ama-giné</i> en Hellène		
<i>Hemeh-zene</i> en Persan.		
<i>Ama-zona</i> en Polonais		

de là :

BADHAS en <i>Sanskrit</i>	} le frappeur, le tueur.
<i>Pateus</i> en Hellène	
<i>Bodas</i> en Slovaque.	

AIOR-PATA en scythique, VIRA-BADHAS en Sanskrit, ARRÉ-PATEUS en Hellène, AIR-BODAS en Slovaque, *tueur, tueuse d'hommes*.

Hérodote nous dit qu'il se trouve en Scythie une source, dont l'eau est amère, et que les Scythes appellent *Ex-empaïos*, parce que dans leur langue ce mot signifie *eau amère, source amère*.

AC (10) en <i>Sanskrit</i>	} <i>percer, être aigû.</i>
<i>Agô, axô, akazô, oxuô</i> en Hellène.	
<i>os-triet</i> en Russe.	
<i>ost-rzyc</i> en Polonais.	

de là :

ACUS en <i>Sanskrit</i>	} <i>aigû, acre, aigre, amer,</i> <i>littéralement perçant,</i> <i>mordant.</i>
<i>Oxus, oxos</i> en Hellène	
<i>os-trii</i> en Russe.	
<i>os-try</i> en Polonais.	

AMB (22) en <i>Sanskrit</i>	} COULER, se mouvoir.
<i>Ombreô</i> en Hellène.	

de là :

AMPHAS en <i>Sanskrit</i>	} <i>eau, pluie, source, litté-</i> <i>ralement le liquide,</i> <i>l'élément qui coule.</i>
<i>Ombros</i> en Hellène.	

L'EX-AMPAÏOS des Scythes, est le mot *Acu-AMPHAS*, AC-AMPHAS des Iraniens, *eau acre, eau amère*.

Hérodote parle d'une tribu scythique, les Arimaspes, dont les hommes n'avaient qu'un seul œil, probablement parce qu'on leur crevait l'autre en bas âge, pour qu'ils pussent mieux ajuster en tirant de l'arc. Il dit qu'on appelait ces hommes ARIMASPES, parce qu'en langue Scythique ARIMA signifie *seul, unique*, et SPV l'*œil*.

IR (169) en <i>Sanskrit</i>	} isoler, s'en aller, désert- ter, perdre, être privé.
<i>Eraô</i> en Hellène.	
OURONIT, VYRONIT en Russe.	

de là :

IRAMAS en <i>Sanskrit</i>	} isolé, abandonné, dé- laissé, <i>privé de</i> , par extension <i>seul</i> , <i>uni- que</i> .
<i>Erêmos</i> en Hellène.	
OURONIE. } en Russe.	
VYRONENNIE	

SPAC (407) en <i>Sanskrit</i>	} voir, regarder, épier.
SZPIONIT en Russe.	
SZPIEGOWAC en Polonais.	
<i>Spokeô</i> , <i>skopecô</i> en Hellène.	

de là :

SPACAS en <i>Sanskrit</i>	} le regardeur, le voyeur, l'épieur, l'OEIL.
<i>Szpieg</i> en Polonais.	
<i>Szpiôn</i> en Russe.	
<i>Spokos</i> , <i>skopos</i> en Hellène.	

L'ARIMA-SPU des Scythes, n'est autre chose que le mot IRAMA-SPACAS des Iraniens, *Ouromie-szpieg* en Slave, *œil isolé*, *œil unique*, *privé d'un œil*.

Hérodote parle d'une maladie répandue parmi les Scythes, qui rendait les hommes impuissants et les réduisait à l'état d'ennuques : il dit que ceux qui étaient affligés de cette infirmité étaient appelés *Enaréens* par les Scythes, et Hippocrate qui relate le même fait dans son *Traité des airs, des eaux et des lieux*, ajoute que ce mot signifiait en langue scythique EFFÉMİNÉS.

NAY (60) en <i>Sanskrit</i>	} gouverner, ordonner, commander.
<i>Neuô</i> en Hellène.	
NARIAZAT en Russe.	

de là :

NAR NARAS en <i>Sanskrit</i>	} l'homme, le mâle, lit- téralement le com- mandant.
<i>Noor</i> , <i>anèr</i> en Hellène.	
NAR en vieux Russe.	

NAROD, en Russe.	}	HOMMES AU PLURIEL , c'est-à-dire peuple, <i>nation</i> ¹ .
NAROD en Polonais		

A, AN (325) en <i>Sanskrit</i>	}	est un préfixe <i>privatif</i> .
A, <i>an</i> en Hellène.		
<i>Nè</i> en Russe (par anastrophe). . .		
<i>Nie</i> en Polonais, jadis <i>En, Jen</i> . . .		

<i>A-naras</i> en <i>Sanskrit</i>	}	<i>non-viril</i> , dès lors <i>effé-</i> <i>miné</i> .
<i>Anè-nòr</i> en Hellène.		
<i>En-nar</i> en vieux Russe		

Le mot scythe *E-narèen*, n'est autre chose que le mot iranien A-NARAS, non viril, non mâle, dès lors efféminé.

Justinus (liv. 41, ch. I) rapporte que le nom de *Parthes* que se donnait la tribu scythique qui envahit la Perse, signifiait en langue scythe *bannis, exilés, expulsés*; (*Scythico sermone Parthi exules dicuntur*) et il ajoute qu'ils se donnaient ce nom parce que d'autres tribus de leur nation les avaient violemment refoulés vers cette terre méridionale.

<i>Para</i> (465) en <i>Sanskrit</i>	}	est une particule ayant la signification EN AR- RIÈRE, DEHORS, ana- logue à celle de <i>ex</i> , et de <i>re</i> dans les mots EX-pulser et RE-pous- ser.
<i>Para</i> en Hellène.		
<i>Pre, pere</i> en Russe.		
<i>Pre</i> en Polonais.		
<i>Par, per</i> en Lithuanie.		

DYAI (76) en <i>Sanskrit</i>	}	repousser, chasser, re- fouler.
<i>Diò</i> en Hellène.		
TIÉT-nit, TIÉS-nit en Russe.		

¹ Le singulier paraît être tombé en désuétude. *Nariadtsik* en Russe est le commandant, l'ordonnateur. — Dans les langues germaniques *Thiuda, Teut, Diet*, signifie peuple, nation. Ce mot aussi est HOMMES AU PLURIEL : il dérive du finnois. Dans les derniers idiômes TIETAAN est *savoir, comprendre*; TIET, TEUT, TUDDO, *l'homme*, littéralement l'être *intelligent*, l'être *savant*.

DYAYTAS en <i>Sanskrit</i> <i>Diôtos</i> en Hellène. <i>Tietnie</i> en Russe.	} chassé, poussé, refoulé.
PARA-DYAI en <i>Sanskrit</i> <i>Para-diô</i> en Hellène. <i>Pere-tietnit</i> en Russe.	} expulser, refouler, repousser.
<i>Para-dayaytas</i> en <i>Sanskrit</i> <i>Para-diôtos</i> en Hellène. <i>Pere-tietnie</i> en Russe.	} expulsé, refoulé, chassé.

De là le mot Scythique *Par-thi*, expulsés, refoulés.

Pline nous rapporte que les Scythes donnaient au Caucase le nom de *Grau-casus*, mot qui dans leur langue signifiait *blanchi par la neige* (nive candidus).

GHAR (252) en <i>Sanskrit</i> <i>Kraô, kriô</i> en Hellène. GRIAZ-nit en Russe	} mouiller, humecter, souiller.
--	---------------------------------

de là :

GHARA, GHARAS en <i>Sanskrit</i>	} gelée blanche, grésil, neige, littéralement matière humide, ou humectante.
<i>Kura</i> en vieux Russe GRAD, en Russe. GRAD, en Polonais	} gelée blanche, neige. la grêle, la neige. la grêle, la neige ¹ .
CUID (204) en <i>Sanskrit</i> <i>Kazô</i> en Hellène. <i>Cyistit</i> en Russe.. . . . CZY SCIC en Polonais.	} nettoyer, purifier, blanchir.

¹ Les mots allemand et flamand GRIESEL, le mot français GRÉSIL. (La terminaison *sel*, *sil* est aussi d'origine Sanskrite : SAL (54) est se mouvoir, sauter, tomber, SALAS tombant, sautant. GHARA-SALAS en Sanskrit est neige qui tombe, grélon qui saute. De là *gré-sil*, *grie-sel*). Le mot breton *grau* neige, le mot turc *kara* neige, le mot finlandais *kura*, gelée blanche, sont des dérivés du mot sanskrit GHARA, neige, gelée blanche. Les Turcs et les Finnois les ont empruntés aux idiomes de souche iranienne, et probablement à la vieille langue *russe*, dans laquelle *KURA* signifiait *gelée blanche*, et aussi *neige*.

de là :

CVAISAS.	en <i>Sanskrit</i>	} blanc, pur, nettoyé, <i>blanchi</i> .
CVAITAS.		
<i>Kazos</i> en Hellène.		
CZISTO en Russe		
CZYSTY en Polonais.		

Le mot scythique GRAU-CASUS, n'est donc autre chose que le GHARA-CVAISAS du Sanskrit, le KOURA-CZISSO du vieux Russe; *blanchi par la neige*.

Pline (lib. VI, chap 7), relate que les Scythes appelaient la Méotide, *Temerind* et ajoute que ce mot signifie en langue scythique *mère de la mer*.

DAM (87) en <i>Sanskrit</i>	} dominer, dompter.
<i>Damaô</i> en Hellène.	

de là :

DAMAR, DAM, en <i>Sanskrit</i>	} la femme, la mère, surtout la mère de famille; littéralement la dominatrice ¹ .
<i>Damar</i> en Hellène.	
<i>Dama</i> en Russe	
<i>Dama</i> en Polonais	
SINDH (54) en <i>Sanskrit</i>	remplir, combler.

de là :

SINDHU, la MER.	} littéralement l'élément qui remplit l'univers. littéralement le replet, le liquide qui remplit le lit des fleuves.
SINDHUS, le <i>fleuve</i>	

Ces mots SINDHU, la mer, SINDHUS le fleuve, furent écrits et prononcés sans s dès la plus haute antiquité. L'*Indus* dont le nom

¹ Voici une nouvelle preuve qu'en langue scythique *Temer* signifiait *mère*. Hérodote nous rapporte que la fameuse *Tomyris* qui remporta une éclatante victoire sur l'armée des Perses, commandée par Cyrus en personne, était la MÈRE DU ROI des Massagètes. DAM en Sanskrit est dominer, dompter. DAMAR, DAM, la femme, la mère, la mère de famille, littéralement la *Dominatrice*. Râj (519) briller, régner : RAJ, RAJAS le roi, le prince, littéralement *brillant personnage, celui qui règne*. DAMAR-RAJAS en Sanskrit, TOMYR-RIS, *Temer-ris*, en Scythique, la mère du roi.

véritable est SINDHUS (fleuve par excellence) portait déjà dans les temps les plus reculés son nom actuel d'INDHUS, et l'Inde, ou l'Indostan dont le véritable nom est *Sindhia*, SINDHUS-STHANAM (*Sthanan* en Sanskrit est *position, contrée, pays*) ; c'est-à-dire *pays des fleuves, ou contrée arrosée par le Sindhus*, figure déjà dans l'histoire ancienne sous la dénomination vicieuse d'*India* : — SINDHU et INDHU la mer, sont donc synonymes, ou plutôt l'une appellation est une corruption de l'autre.

TEMER-IND en langue scythique, DAMAR-INDHU (Damar-Sindhu) en Sanskrit est *mère de la mer*.

Hérodote nous parle d'une tribu scythique établie dans un pays montagneux sur le littoral de la mer et nous dit qu'on lui donnait le nom de *Colax* ou *Colaxes*, parce que ce mot signifie en langue scythique *montagnards maritimes*.

KUL (285) en Sanskrit. } *amonceler, entasser.*

de là :

KULAN en Sanskrit.	} la montagne, la COL- LINE; littéralement le monceau, l'amoncelle- ment.
Kolónos en Hellène	
CHOLN en Russe.	

Cal (225) en Sanskrit.	} percer, fendre, être pointu.
Kolot, koliou en Russe.	
CELO wac en Polonais.	

de là :

Calas en Sanskrit.	} la pointe, l'objet qui perce.
CAILA en Sanskrit.	
Kol, kole, kolok, kolos en Russe.	
Kolec en Polonais.	} la MONTAGNE, le ROCHER, le SOMMET, la pointe de la montagne qui perce les airs.
	} pointe, sommet, som- met de la MONTAGNE.

Uks (317) en *Sanskrit*. } arroser , humecter ,
Uakizô en Hellène } mouiller.

UKSAN en *Sanskrit* } l'eau, LA MER, L'OCÉAN,
le fleuve, littéralement
ôkeanos en Hellène. } l'élément humide, le
fluide qui arrose la
terre.

Okean en Russe.. . . . } la mer.
Ocean en Polonais.. . . . }

Oguris en Hellène.. . . . } le lac.
Ozero en Russe. }
Jezioro en Polonais. }

Auj (524) en *Sanskrit* } s'agiter, se mouvoir.
Ochomai en Hellène. }

de là :

AUGHAS en *Sanskrit*. } la mer, l'océan, le fleu-
ve, littéralement l'élé-
Ogên en Hellène.. . . . } ment mouvant, l'élé-
ment qui s'agite.

KUL-AUGHAS , *CAIL-AUGHAS* , *KUL-AKSAN* , en *Sanskrit* , *montagne maritime* , *hauteur maritime* , *colline maritime* , est évidemment la souche du *col-ax* , *col-axes* des Scythes ¹.

Hérodote cite le nom d'un roi des Scythes qui s'appelait *Li-pox* et nous dit que ce mot signifie en langue scythique *prince de la plaine* , *roi de la plaine*.

Lay (554) en *Sanskrit*. } se coucher, s'étendre,
Legô, *lechô* en Hellène. } (*jaceo*).
Lojit, *LOZIT* en Russe. }
Lozyc en Polonais. }

¹ *Lu* (542) en *Sanskrit* est *diviser* , *couper*. *LUS* , *LUK* , *Lukas* , le trou , l'ouverture , le LAC (parce que lac est une immense ouverture , une solution de continuité de la terre ferme). — De là le mot hellène *Lakkos* le puits , la fosse ; le mot russe *Louza* , *Louja* , puits , mare , marais. *Kul-lukas* , en *Sanskrit* montagne du lac.

de là :

LAVA, LAYAS en <i>Sanskrit</i>	}	la plaine, l'étendue (quia longe jacet).
LOJINA en Russe.		la vallée, plaine, ter- rain plat et peu élevé.

<i>Pat</i> (448) en <i>Sanskrit</i>	}	gouverner, régner ,
POS-toupat en Russe		commander.

de là :

PAS, <i>patis</i> , en <i>Sanskrit</i>	}	le maître, le comman- dant.
<i>Pan</i> , <i>pas</i> , <i>posis</i> en Hellène.		le maître, le comman- dant, le mari, le père, littéralement le chef de la famille.
<i>Pan</i> , PAS en Russe.		le maître, le chef.
<i>Pan</i> , PAS en Polonais.		le maître, le chef.

Le mot scythique *Li-pox* est évidemment la même chose que le LAVA-PAS des Iraniens, le prince de la plaine, le maître de la plaine, le roi de la plaine (1).

1 *Raj* (319) en *Sanskrit*, régner. RAJ, le roi, celui qui règne.

BAH (410) en <i>Sanskrit</i>	}	grossir, croître, s'étendre.
<i>Pakunô</i> en Hellène.		
POUCHNOUT en Russe		

de là :

BAHAS en *Sanskrit*, l'étendue, la rase campagne, la plaine, étendue de terrain.

RAJ-BAHAS en *Sanskrit* est Roi de la plaine, et les Seythes peuvent avoir prononcé le mot LAI-BAHAS (*Li-pox*) en substituant un L au R, substitution on ne peut plus fréquente, qui provient de l'affinité de ces deux consonnes.

<i>Grimm</i> . Deutsche grammatik I. pag. 385. .	}	considèrent les R et les L comme des lettres syno- nymes. Les enfants prononcent con- stamment L au lieu de R.
<i>Schmeller</i> . Dialectes bavares, pag. 138. .		
<i>Meidinger</i> . Dictionnaire des langues teuto- gothiques, pag. LXVI.		
<i>Kaltschmidt</i> . Sprachvergleichendes wörter- buch, pag. 24.		

Les exemples de substitutions du L au R, sont on ne peut plus fréquents. En Grec on dit : *Klibanos* et *kribanos*, *dielein* et *diaincin* ; en flamand *Amsterdam* et *Amsterdan* ; en Allemand *Barbier* et *Barbier*, *Schlittschuh* et *Schritt-
schuh* ; en Norvégien *Blum* et *Brum* (la fleur) ; en Français *Matelas* en Wallon *Matzas*, etc. etc.

Il résulte à l'évidence de cette analyse que les Scythes d'Europe n'étaient ni Finnois ni Tartares, mais qu'ils se servaient d'une langue de souche iranienne, absolument semblable aux idiômes *slaves* de nos jours. Nous n'avons soumis à notre examen que les seuls mots scythiques dont les anciens nous ont laissé la traduction littérale: nous nous sommes abstenus à dessein de donner l'étymologie des noms des montagnes, des fleuves, des hommes célèbres de la Scythie, parce que toute analyse de noms propres, quelque frappant qu'en puisse paraître le résultat, est toujours CONJECTURALE. Toutefois pour prouver au lecteur que la plupart de ces noms propres sont vraisemblablement d'origine iranienne, nous en comparerons quelques-uns aux expressions sanskritales.

Le roi des Scythes, qui, l'an 515 avant notre ère, défit la formidable expédition de Darius, s'appelait *Idanthyrsa*.

YUDDHAN en *Sanskrit* est *combat*, *bataille*. DHARSUS, (Hellène *Drusus*, Russe *derzat*, *derzku*) *hardi*, *audacieux*.

YUDDHAN-DHARSUS en *Sanskrit*, *Idan-thyrse* en Scythique, *HARDI au combat* ?

Le jeune Scythe qui venait s'instruire à Athènes et fréquentait les écoles des philosophes de la Grèce, portait le nom d'*Anacharsis*.

Ana, *Anas* en *Sanskrit* l'*esprit*, l'*âme*. HARS (Hellène *Chairô*) être gai, être vif. HARSAS (Hellène *Charsos*) enjoué, gai, jovial, vif. ANA-HARSAS en *Sanskrit*; *Ana-charsis* en Scythique, *esprit vif*?

Le Pruth portait déjà du temps d'Hérodote le nom de *Por-Atha*, et cet historien nous avertit que c'est un nom *scythe*.

VAR (355) en *Sanskrit* (*Bara* en vieux russe, flots, eau) l'*eau*, le *fleuve*. AT (7) en *Sanskrit* (*Attô* en Hellène) se mouvoir rapidement; ATAS, rapide; VAR-ATAS en *Sanskrit*; *Por-atha* en Scythique *fleuve rapide* ?

Le Dnieper s'appelait BOR-YSTHÈNE. Ce fleuve forme plusieurs cataractes, et il paraît devoir son nom à cette circonstance.

VAR en *Sanskrit* (vieux Russe *BARA*) *eau*, *fleuve*. AS (2) en *Sanskrit* précipiter, lancer. ASTAN le *précipice*, la *cataracte*; *Var-astan* en *Sanskrit*. *Bor-ysthène* en Scythique *fleuve aux cataractes*.

Le Don fut appelé TANAIIS et aussi SYLIN par les Scythes, au dire de Pline, lib. VI, chap. 7. *Sal* (54) en *Sanskrit*, se mouvoir, SALAN en *Sanskrit*; (*Salos* en Hellène), l'eau, le fleuve, littéralement l'élément mouvant. De là le mot scythique *Sylin*.

DAI (75) en *Sanskrit* (*Deuô* en Hellène) mouiller, arroser, de là DAINAS, l'eau, le liquide, le fleuve; de là enfin le mot scythique *Tanais*, le nom actuel *Don*.

Le Wolga portait anciennement le nom de *Rha*, quelquefois aussi celui de *Araxes*. RI (510) en *Sanskrit* est couler (*Reô* en Hellène, *Riejat* en Russe); de là RAYA, RAYAS, (*Roos* en Hellène, *Rieka* *Rieska* en Russe), le fleuve, la grande rivière. Le mot scythique *Rha*, n'est autre chose que le *Raija* des Iraniens.

ARH, ARHAS (24) en *Sanskrit*, (*Arkos* en Hellène) principal, très-grand. *Ar*, *Aran* (495) en *Sanskrit*, rapide. *Uksas*, *Uksan*, et aussi *Aughas*, le fleuve, la rivière. (Voyez ci-dessus l'analyse du mot scythique *Colax*.)

Arh-uksas, *Arh-aughas* en *Sanskrit* grand fleuve, fleuve principal.

Ar-uksas, *Ar-aughas* en *Sanskrit* fleuve rapide.

De là le nom scythique *Ar-axes*.

Nous n'en finissons pas, si nous voulions analyser la totalité des noms propres scythiques; il suffira de ces quelques mots pour établir à la dernière évidence que toutes les expressions scythiques, tant celles dont les anciens nous ont fourni la traduction que celles qu'ils nous ont livrées sans commentaire, n'ont rien de commun ni avec le Finnois ni avec le Ture, mais se rattachent aux radicaux iraniens et se retrouvent presque toutes dans les langues slaves de nos jours.

Le résultat fourni par l'étymologie des mots scythiques est tel qu'il ne peut plus être douteux que les Scythes ne fussent les ancêtres des Slaves de nos jours, et les Slaves, ainsi que nous le prouverons sous peu, sont eux-mêmes prochainement parentés aux Hellènes.

Nous nous proposons de fournir une suite d'articles étymologiques dans le genre de celui qui précède; chacun d'eux aura pour but

de répandre quelque lumière sur l'une ou l'autre question historique, car à nos yeux l'étude comparative des langues est l'un des guides les plus sûrs pour nous conduire dans le labyrinthe obscur de l'ancienne histoire des peuples.

Nous nous sommes beaucoup occupés des anciens *Belges*; nous avons désiré savoir quel était ce peuple trans-rhénan qui au dire de César (libr. II ch., IV), franchit anciennement le Rhin et s'établit en conquérant non-seulement dans le pays qui fut appelé *Belgique* d'après lui, mais dans toute la partie des Gaules située au Nord de la Marne et de la Loire. Nous avons recueilli tous les mots belges que les anciens nous ont transmis; nous avons trouvé dans le patois *wallon*, dans le *Bas-breton*, et dans les patois du Nord de la France des expressions identiques; nous avons comparé ces mots belges de l'antiquité, ces idiotismes *wallons*, aux différents idiômes européens et asiatiques, et cet examen a produit un résultat assez intéressant pour que nous osions nous flatter que l'Académie d'Archéologie de Belgique, voudra bien en permettre l'insertion dans l'un de ses prochains bulletins.

NOTICE

SUR

LES ILLUSTRATIONS MÉDICALES BELGES ,

PAR

C. BROECKX . membre effectif de l'Académie.

Premier Mémoire.

La médecine a été honorée dans tous les temps , dans tous les pays. Dès la plus haute antiquité, nous voyons ceux qui s'y vouaient, être entourés de vénération et mis , après leur mort , au rang des dieux. Dans les temps modernes , le médecin, ami de son art et de l'humanité, trouva toujours sa récompense dans la considération de ses concitoyens. Il n'en pouvait être autrement : l'utilité de cette science , de cet autre sacerdoce , devait naturellement commander le respect et attirer vers elle tous les hommes auxquels le sentiment du beau n'était pas étranger. C'est à cette utilité et aux nombreuses relations que la médecine a avec toutes les branches des connaissances humaines que nous

devons cette foule de génies qui s'y vouèrent dans tous les temps et dans tous les pays. Notre patrie, malgré l'exiguïté de son territoire, ne doit céder, sous ce rapport, à aucune des nations civilisées du globe. Voici ce que j'écrivis en 1856 :

« En portant mes regards en arrière, en cherchant dans le passé les grands noms qui ont illustré la science, je découvris avec joie et orgueil que notre belle patrie avait produit un nombre imposant de médecins du premier ordre. Ce fut sous l'influence d'un sentiment auquel la gloire du pays n'était pas étrangère, que je pris la résolution de me procurer, autant que possible, les ouvrages de nos médecins, voulant prouver un jour qu'en médecine, comme dans toutes les autres sciences, la Belgique est en état d'apporter son contingent d'hommes illustres, et mérite, sous le rapport scientifique, de prendre une place honorable dans la grande famille des nations. »

Depuis ce temps je n'ai pas cessé d'exhumer des catacombes de nos bibliothèques, tout ce qui pouvait intéresser l'histoire de la médecine belge. Pour faire connaître à ceux de nos compatriotes qui ne s'occupent pas spécialement des sciences médicales, combien notre pays est riche en médecins illustres, je viens aujourd'hui présenter une notice succincte sur les Belges qui se sont fait un nom dans l'art de guérir. J'ai divisé mon travail en trois mémoires. Dans le premier, je fais connaître les médecins célèbres, sortis de la noblesse du pays. A cette division, il se peut que plusieurs de mes lecteurs m'attribuent l'intention de faire l'apologie de la noblesse..... Tel n'est pas mon but. — Ceux qui me connaissent savent fort bien que l'idée que je me forme de la noblesse, est tout-à-fait conforme au siècle où nous vivons. En admettant cette division dans mon travail, j'ai voulu montrer que la médecine a toujours été une profession honorable et honorée, et que les hommes appartenant aux plus illustres et aux plus anciennes familles du pays n'ont pas dédaigné d'exercer l'art de guérir. — Le second mémoire traitera des autres médecins célèbres. Dans le troisième, je

décrirai l'état de la médecine belge sous le rapport scientifique , politique et sous celui des institutions médicales.

Le mémoire que je présente est bien loin d'être complet. Un grand nombre de noms illustres a dû m'échapper. Je tâcherai d'y suppléer dans la suite. J'ajouterai toutefois que je connais encore quelques noms que je n'ai pu faire entrer dans le présent travail, à cause du manque de détails biographiques ; tels sont : de Borchgrave , de Baillencourt dit de Courcol, Divæus, Dreux (Druitius), Van der Gracht, auteur d'un traité sur les hernies, Martini, Overloop, Oosterling ; Renialme , Reniaulme ou Regnialme ; cette famille , dont descendent les comtes de Robiano , a donné trois générations de médecins savants ; de Schietere , de la Woestyne , Van Zinnicq, des seigneurs de Coeckelberghe ; de Ricart , dont le fils, François de Ricart, fut conseiller du conseil de Brabant ¹ ; etc.

Je n'ai pas la prétention de me reconnaître aucun mérite dans la composition de ce mémoire. Je n'ai fait que réunir des matériaux qui se trouvent dans différents auteurs. Puissent seulement les noms de nos compatriotes qui ont si bien mérité de la science médicale , devenir plus connus dans le pays qui les a vus naître, et je m'estimerai heureux d'avoir contribué à ce but !... ²

A.

AYALA (Gabriel d'), de l'illustre maison de *Rodriguez*, fils de messire *Grégoire d'Ayala*, chevalier , qui obtint augmentation et changement des armes de sa maison par lettres-patentes de

¹ Voy. Nobiliaire des Pays-Bas , p. 565.

² Nous nous proposons de publier , pour les littérateurs , un travail analogue à celui de notre savant confrère le docteur Broeckx. Un autre de nos collègues a promis d'enrichir les annales de l'Académie d'une notice sur les hommes d'extraction noble qui se sont distingués dans les sciences physiques , mathématiques et naturelles.

Ferdinand I, roi des Romains, expédiées de Vienne le 30 juin 1556 ¹. Sa mère était une de Witte; il naquit à Anvers au commencement du seizième siècle et parvint aux honneurs du doctorat en médecine qu'il reçut dans la faculté de Louvain, au mois d'Avril 1556. Il exerça son art à Bruxelles, où il fut médecin-pensionnaire. Il joignit à ses connaissances médicales celles des belles-lettres, et a mérité un rang parmi les médecins poètes ².

B

BAERSDORP (messire Corneille de), (des seigneurs de Baersdorp), chevalier, conseiller et chambellan de l'empereur Charles-Quint, issu d'une branche de l'ancienne et illustre famille de *Borssele*, naquit au village de Baersdorp, qui donne son nom à cette branche. Il exerça la médecine avec succès et publia quelques bons écrits ³. Il mourut à Bruges, le 24 novembre 1565, et fut inhumé à la cathédrale à côté de sa femme, dame *Anne de Mosscheroen* ou *Moucron*.

BEKEN (Guillaume Van der), d'une ancienne famille noble de Louvain, fils d'*Antoine*, écuyer, et de dame *Barbe Van den Vlasselae*. Il se distingua vers le milieu du dix-septième siècle et fut médecin de l'Électeur palatin.

BERGHE (messire Robert Vanden), des seigneurs de *Dycke*, d'une ancienne famille noble de Dixmude, médecin praticien de cette ville : il mourut vers 1650. Il a publié un traité sur la diététique ⁴. Son fils *Thomas Vanden Berghe*, né à Dixmude en 1615, se distingua également par ses connaissances médicales et s'acquit

¹ *Paquot* dit avoir lu dans un vieux Mss : Gabriel de Ayala filius Dni Gregorii equitis medicinæ doctor 1559. Grégoire était fils de Jean *Rodriguez d'Ayala* et d'*Elvire de Pesquera*.

² Celui qui désire de plus amples détails sur la vie et les travaux de ce médecin. consultera : *Paquot*, Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas. Louv. 1765, 5 vol in fol. — *Eloy*, Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne. Mons, 1778, 4 vol in 4°. — *Broeckx*, Essai sur l'histoire de la médecine Belge, Gand, 1857 in 8°.

³ Consultez : *Paquot*, même litt. — *Eloy*, dict. hist.

⁴ Consultez : *Paquot*, même litt. — *Eloy*, dict. hist.

l'estime générale par le dévouement dont il fit preuve pendant l'épidémie de la peste qui décima la ville de Bruges en 1666. Il fut fondateur et premier président de la Société de Médecine dite de St.-Luc, médecin-pensionnaire de l'hôpital St-Jean, de la ville et du Franc de Bruges. La mort le ravit à la science et à l'estime du public le 8 avril 1685. Il fut enterré dans l'église des Récollets à côté de son épouse, dame *Marie Van Sandycke* ¹.

BLONDEL (François de), d'une famille noble de Flandre, dont une branche existait à Liège : il naquit en cette ville en 1615. Après avoir étudié la médecine à Cologne et y ayant acquis des connaissances étendues, il fut nommé médecin à la cour de l'archevêque et électeur de Trèves *Philippe-Christophe de Soteren*. Ce prince étant mort en janvier 1652, Blondel alla s'établir à Aix-la-Chapelle, où il fut médecin-pensionnaire : il mourut entouré de la confiance et de l'estime publiques à l'âge de 90 ans. On lui doit quelques ouvrages sur les eaux thermales d'Aix-la-Chapelle ².

BOGAERT (Adam), d'une famille noble et ancienne, célèbre docteur et professeur en médecine, fut élu sept fois recteur magnifique de l'université de Louvain, depuis 1442 jusqu'en 1472. Il mourut en 1482 et laissa deux générations de médecins célèbres.

BOGAERT (Jacques), fils du précédent, né à Louvain en 1440. Il mourut professeur à la faculté de médecine de sa ville natale en 1520, et composa *Collectorium in Avicennæ praticam*, 5 vol. mss. in fol., qu'on conserve encore aujourd'hui à la bibliothèque publique d'Anvers. Il eut de dame *Adrienne Van Daesdonck* plusieurs enfants, dont un fils, *Arnold Bogaert*, chevalier, devint président du grand conseil de Malines; 2° une fille, *Marguerite Bogaert*, qui épousa *Jean de Winckele*, docteur en médecine, d'une famille également noble et ancienne; 3° *Adam Bogaert* aussi

¹ Consultez : *Paquot* même litt. — *Eloy*, dict. hist. — *De Meyer*, notice sur *Thomas Montanus*. Bruges, 1841 in 8°.

² Consultez : *Paquot*, même litt. — *Eloy*, dict. hist. — *De Becdelièvre*, biographie Liégeoise. Liège, 1856 et 1857 2 vol. in 8°.

docteur et professeur en médecine à Louvain, puis recteur de l'université en 1524. Ce dernier a écrit sur la goutte ¹.

BOEUF (Daniel de) d'une famille noble, naquit à Ypres vers le milieu du seizième siècle ; médecin et auteur de deux volumes mss. sur la médecine et sur les remèdes, il prit l'habit de dominicain et mourut le 14 septembre 1615.

BREUGHEL (messire Philippe de), médecin savant, d'une noble et ancienne famille de Brabant, allié à la plupart des illustres maisons de notre pays, épousa au commencement du dix-huitième siècle, dame *Jacobine Le Roux*, d'une ancienne famille noble.

BROEUCQUEZ (Jean François de), d'une famille noble du Hainaut, naquit en 1690 à Mons, fit de brillantes études à Louvain et alla pratiquer la médecine dans sa ville natale jusqu'en 1749, époque de sa mort. On lui doit deux ouvrages. ² Il eut un fils, *Antoine-François*, qui exerça également l'art de guérir et publia deux opuscules ³.

C.

CAPITEYN (messire Pierre de), né d'une famille noble à Middelbourg vers l'an 1511, professeur de médecine à Rostock et à Copenhague ; il fut recteur de cette dernière université en 1547 et en 1551. Ses talents le firent tellement estimer que le roi Christian III l'honora aussi de la qualité de son premier médecin. Nous lui devons quelques écrits ⁴.

COUTEREAU, *Cotreau*, *Coutrau*, (Jean de), d'une famille noble et ancienne de Brabant qui fut en possession de la dignité d'Archevêque et qui reçut en 1665 le titre de *Marquis d'Assche*, existait à Anvers, où il était médecin praticien, vers le milieu du seizième siècle. Il devint après chanoine à Tournai, archidiacre

¹ Voyez *Valère André*, fast. académic ; *Paquot*, ouvr. cit.

² *Paquot*, ouvr. cit. — *Eloy*, ouvr. cit.

³ id.

⁴ id.

de la même église et député de son chapitre au concile provincial de Cambrai, convoqué par l'archevêque *Louis de Berlaymont*, pendant la vacance du siège archiépiscopal. Il décéda en 1592; il est auteur de plusieurs ouvrages.

CRUYNINGHEN (Jean de), prit le bonnet de docteur, le 15 juin 1480 : il était entré dans le conseil de l'université de Louvain le 20 mars 1479, en qualité de licencié en médecine et mourut le 9 octobre 1500. Il s'était marié en premières noces avec dame *Elisabeth Boelarts*, et en seconde avec dame *Gertrude Van Dieve*, fille de *Jacques* et de *Gertrude Van Wyckhuyze*, veuve de *Godefroid Van den Berghe*. Il est enterré à l'église des Augustins, où l'on vit jadis l'inscription : *Monumentum patriciæ et vetustæ familiæ Van Cruyninghen, ex illustri Bertholdorum sanguine oriundæ ac aliquando vice comitatûs Zelandiæ titulo insignitæ. Ex qua præter plurimos equestri dignitate fulgidos, anno 1491 in velleris aurei ordinem assumptus est Joannes Van Cruyninghen, dominus de Palmele.* ¹

D.

DES PARS (Jacques ou de *Partibus*, de *Tornaco*), d'une famille noble du Hainaut, naquit à Tournay vers la fin du quatorzième siècle. Il parvint à être médecin de *Charles VII*, roi de France, et ensuite de *Philippe-le-bon*, duc de Bourgogne. La considération dont il jouissait comme professeur de la faculté de Paris, porta ce corps à le nommer un de ses délégués au concile de Constance en 1414. Il mourut chanoine et trésorier de la Cathédrale de Tournay en 1465. Despars introduisit l'usage de diviser les livres en chapitres ².

DODOENS (*Rembert*), d'une famille noble, naquit à Malines le

¹ Consultez : *Paquot*, op. cit.

² Consultez : *Paquot*, ouvr. cit. — *Eloy*, ouvr. cit. — *Kurt Sprengel*, Versuch einer pragmatischen Geschichte der Arzneykunde, Halle, 1792, in-8°.

29 juin 1517. Son bisaïeul, nommé *Jarick van Joenkema* ou *Joenkens*, fut bourgmestre de Leeuwaarden. Celui-ci fut père de *Rembert*, sénateur de la même ville : il laissa un fils et une fille. La fille nommée *Tita* ou *Tidea* épousa *Feico van Piersma*, bourgmestre de Sneek, dont provint *Rixtia* qui épousa *Suffridus Hopper* et donna le jour à *Joachim Hopper*, secrétaire du roi Philippe II. Le fils de *Rembert Van Joenkema*, appelé *Dodo*, (nom frison qui équivaut à celui de *Denis*), s'établit à Malines, où il fut connu sous le nom de *Denis Dodoen* ; il fut le père du célèbre *Rembert Dodoens* qui fit tant d'honneur à sa ville natale et à son pays : il fut successivement médecin et conseiller aulique des empereurs Maximilien II et Rodolphe II, et professeur à l'université de Leyde. Il décéda dans cette ville le 10 mars 1585, privant ainsi l'université du lustre que sa renommée lui prêtait. Littérateur, mathématicien, médecin et botaniste de premier ordre, il en donna des preuves par les travaux qu'il entreprit et les excellents ouvrages auxquels il a attaché son nom. ¹ A sa mort *Dodoens* laissa quatre enfants, dont un fils nommé *Rembert*, médecin comme son père, s'établit à Vienne et devint médecin du roi de Rome. Décédé avant le 22 décembre 1605, il laissa à sa veuve dame *Marie Saerine*, une fille nommée *Jeanne*, qui épousa en premières noces le seigneur *Michel Herelich*, et en secondes le seigneur *Ernest Kainhoffer*, demeurant à Vienne ².

BRIVÈRE (Jérôme de) d'une famille noble de Grammont, fut un médecin savant et distingué au commencement du seizième siècle. Il eut un fils du nom de *Jérémie*, qui naquit vers l'an 1504 à Braeckel. Celui-ci remporta la première place de son cours à la promotion générale de philosophie de 1522. Il prit

¹ Consulter *Paquot*, ouvr. cit. — *Eloy*, ouvr. cit. — *K. Sprengel*, ouvr. cit. — *Goethals*, lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres etc. en Belgique, Brux. 1857 à 1858, 4 vol. in-8°. — *Van Meerbeeck*, recherches historiques et critiques sur la vie et les ouvrages de *Rembert Dodoens*. Malines 1841, in-8°.

² *Van Meerbeeck*, ouvrage cité.

le bonnet de docteur en médecine le 6 mai 1537 et fut nommé professeur à Louvain en 1545. De Drivère jeta un grand lustre sur l'alma-mater de Louvain et professa avec le plus grand succès jusqu'en décembre 1554, époque de sa mort. Il nous a laissé dix-sept ouvrages, parmi lesquels le plus grand nombre démontre une érudition immense, un esprit pénétrant et un jugement solide ¹. Son fils *Denis* étudia aussi la médecine et mit la dernière main à un ouvrage posthume de son père.

F.

FARVACQUES (Messire Robert de), médecin en chef des armées du roi aux Pays-Bas et médecin de ses gardes du corps dits *Archers*, fut réhabilité et rétabli dans l'état de noblesse de ses prédécesseurs et annobli de nouveau si besoin était par lettres du roi Philippe IV, datées de Madrid du 15 juin 1661. Cette faveur lui fut accordée en considération de ses mérites et de services rendus.

G.

GOETHALS (Egide, *Bonicolli*, *Eucolus*, ou *Panagathe*), né à Gand le 25 juillet 1500, mort le 10 avril 1570. Il était fils de messire *Liévin Goethals* (troisième fils de messire *Pierre Goethals* et de dame *Jeanne Wittenbroot*) veuf de dame *Elisabeth Uutenhove*, d'une des plus illustres familles de Flandre, dont il ne procréa point d'enfants, et de dame *Claire Van der Beken* (fille de messire *Jacques Van der Beken* et de dame *Thérèse Cloeman*). Egide obtint la cinquième place lors de la promotion annuelle de la faculté des arts à Louvain en 1525. Il fut licencié en droit, docteur en médecine et chanoine gradué du chapitre exempt de l'église cathédrale de Saint-Bavon à Gand. Il mourut le bienfaiteur des pauvres et a laissé dix ouvrages sur l'art de guérir ². La famille Goethals, illustre rejeton de l'ancienne

¹ *Paquot*, ouvrage cité. — *Eloy*, ouvrage cité.

² *Schellinck*, notice biographique sur *Egide Goethals*. Gand, 1852 en 8° — *Broeckx*, ouvrage cité.

maison italienne des *Bonicolli*, peut se glorifier d'avoir à citer un homme aussi distingué parmi ses ancêtres.

III.

HAER (Lambert Van der), docteur en médecine, d'une ancienne famille noble, exerçait avec succès la médecine à Louvain vers le milieu du seizième siècle.

HEER (Henri de), d'une famille patricienne de Tongres, où il naquit vers l'an 1570. Il possédait des connaissances profondes en littérature, en philosophie, en mathématiques et en médecine. Après avoir voyagé en différents pays, il prit le bonnet de docteur en médecine et fut pendant plus de trente ans médecin des princes *Ernest et Ferdinand de Bavière*, électeurs de Cologne. Il fut aussi, pendant huit ans, médecin en chef de l'hôpital de *Bavière*, fondé à Liège en 1606. Il mourut en 1656, vivement regretté dans le public. Sa mémoire est encore en vénération à Liège, à Spa, et chez l'étranger. Henri de Heers était un homme d'une grande érudition, d'un esprit pénétrant, d'un jugement solide et qui ne se lassait jamais de lire et d'étudier. Malgré ses grands talents il est à regretter que sa pratique ne lui ait pas laissé le loisir de composer plus de trois ouvrages ¹.

HELMONT (Jean-Baptiste Van), docteur en médecine, naquit à Bruxelles en 1577, et mourut le 30 décembre 1644. Cette illustration belge, issue du côté maternel de la noble famille de *Stassart*, était seigneur de Mérode, de Royenburg, d'Oirschot, de Ranst et de Pellines, et allié aux plus nobles et aux plus illustres familles du pays. Il épousa en 1609 dame *Marguerite van Ranst* (fille de messire *Charles Van Ranst* et de dame *Isabeau de Hamale*, petite fille de messire *Guillaume van Ranst* et de dame *Catherine de Gand-Vilain*). C'était le chef des médecins spiritualistes

¹ *Paquot*, ouvrage cité. — *Eloy*, ouvrage cité. — *C^e de Becdelièvre*, ouvrage cité.

et le plus puissant adversaire de Galien. Les doctrines qu'il professa marquèrent une ère toute nouvelle dans l'histoire de la médecine de notre pays. Si Van Helmont fut né en 1777, il eut encore été un homme de progrès; on peut juger par là de combien de temps il devança son siècle. La base du système de Broussais se trouve renfermée dans la doctrine de Van Helmont. Il est aussi le créateur de la chimie pneumatique et a découvert quelques gaz.

Le système de Van Helmont inspira *Deleboe Sylvius*; il exerça une puissante influence non-seulement sur l'art médical, mais même sur la philosophie. En effet *Leibnitz* lui-même prend la défense de la théorie de notre auteur ¹. Et si à l'âme du célèbre *Stahl* on substitue *l'archée* de Van Helmont, on cesse de s'étonner que *l'Animisme médical* ait pu prendre naissance à cette époque. Van Helmont a écrit plusieurs ouvrages; il est à regretter que la mort ne lui ait pas permis d'y mettre la dernière main ². Son fils, du nom de *François-Mercure*, né en 1618 à Vilvorde, passa pour un homme universel à cause de la variété des connaissances humaines auxquelles il parvint. Il est le premier qui se soit occupé de l'éducation intellectuelle des sourd-muets, et publia sa méthode en 1672 à Sulzbach. Après avoir publié plusieurs ouvrages il mourut en 1699 à l'âge de 81 ans ³. Le célèbre *Leibnitz* lui fit l'épithaphe suivant :

Nil patre inferior jacet hic Helmontius alter,
Qui junxit varias mentis et artis opes :
Per quem Pythagoras et cabbala sacra revixit,
Elœusque, parat qui sua sancta sibi.

¹ *Michelotti*, de separatione fluidorum. Venetiis, 1721 en 4° page 559.

² *Eloy*, ouvrage cité. — K. *Sprengel*, ouvrage cité. — *D'Elmotte*, Essai philosophique et critique sur la vie et les ouvrages de J. B. Van Helmont. Brux. in-8° — *Goethals*, histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique. Brux. 1840 in-8°.

³ *Eloy*, ouvrage cité. — *Broeckx*, ouvrage cité.

HERTOGHE (Gilles de), d'une ancienne famille noble de Brabant, des seigneurs d'Oostmael, médecin et écrivain du quinzième siècle, il devint médecin de *Matthias Corvain*, qui monta sur le trône de Hongrie le 24 janvier 1458, et qui mourut le 6 avril 1490. Il adressa à ce prince une lettre *de gestatione fœtus mortui per tredecim annos*. Elle a paru à Bâle en 1564 dans l'ouvrage de *Matthias Cornax* et dans les *medecinalium observationum exempla rara* de notre compatriote *Dodoens* ¹.

HEUVEL (Messire Pierre de ou *Van den Heuvel*), savant médecin, issu d'une ancienne famille noble de Louvain et d'Anvers. Sa fille, *Jeanne Marie de Heuvel*, épousa, vers la fin du dix-septième siècle, messire *Guillaume-Antoine de Dieve*, secrétaire de la ville de Louvain.

HEYDEN (Herman Van der), naquit à Louvain le 18 décembre 1572. Il pratiqua son art à Gand, où il fut médecin-pensionnaire. Il se fit une réputation par ses connaissances en l'art de guérir et cultivait aussi les belles lettres. Il a composé quelques poésies latines et un ouvrage de médecine pratique, dans lequel il donne de bonnes descriptions de nos fièvres paludeuses et du choléra. Cette dernière maladie, qu'il observa avant 1645, a de grandes ressemblances avec l'épidémie qui ravagea l'Europe en 1852 ².

HULLEGAERDE (Paul de), d'une ancienne et noble famille de Bruxelles, fut docteur en médecine et médecin des archidues Albert et Isabelle. Il mourut le 8 septembre 1642.

K.

KERCKHOVE (Jacques *Van den* dit *Van der Varent*, *Jacobus Varentius*), fils d'*Arnould*, seigneur de Terwalle, receveur de la Châtellenie d'Audenarde, et de dame *Jossine Van der Donct*, fut docteur

¹ *Paquot*, ouvrage cité. — *Eloy*, ouvrage cité. — *Vanmeerbeeck* ouvrage cité.

² id. id. id. id. *C. Broeckx*, id.

en médecine, chanoine de St.-Pierre à Louvain et recteur magnifique de l'université de cette ville, vers le milieu du seizième siècle.

KERCKHOVE (François Van den dit Van der Varent) écuyer, seigneur de Brulette et de Crombrughe, fils de *François* et de dame *Marguerite de Penneman*, fut un médecin très-renommé à Termonde, vers la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième. Il était frère d'*Edouard Van den Kerckhove-Varent*, écuyer et échevin de Termonde, gentilhomme de Philippe IV, père du vicomte *Louis Van den Kerckhove* dit *Van der Varent*, conseiller au Conseil de Flandre, qui décéda en 1740 à l'âge de 87 ans ¹. — Vers la fin du dix-septième et au commencement du dix-huitième siècle, il y eut aussi un *Jean Van den Kerckhove* dit *Van der Varent*, de la famille noble de Flandre qui précède, médecin renommé à Sittard; il était fils de *Pierre de Kerckhove* dit *Van der Varent* et de dame *Jacqueline de Lenarts*. Son père, étant veuf, embrassa l'état ecclésiastique et obtint la dignité de Grand-Doyen de Ruremonde. Il était petit-fils de *Jean Van den Kerckhove* dit *Van der Varent*, seigneur de Brustem et de dame *Catherine de Fabricius*.

KEYSERE (Jean de), d'une famille noble de Termonde, fut un praticien renommé en cette ville au quinzième siècle.

L.

LAMSWEERDE (Jean Baptiste de), d'une famille noble de Flandre, docteur en médecine, exerça son art à Amsterdam et professa l'anatomie à Cologne, depuis 1685 jusqu'à sa mort. Nous avons de Lamsweerde plusieurs écrits sur l'art de guérir ².

LIEU (messire Jean Baptiste de), allié à *Catherine de Lelieboen*, d'une ancienne famille noble de Brabant, fut docteur en médecine

¹ Famille à laquelle appartient M. le Président de l'Académie d'Archéologie.

NOTE du Secrétaire-perpétuel.

² *Paquot*, ouvrage cité. *Eloy*, ouvrage cité.

et un praticien distingué à Bruxelles, au dix-septième siècle. Il était père de *Jean Baptiste de Lieu*, échevin et puis conseiller de la chambre de commerce à Bruxelles, allié à *Marguerite-Claire de Paffenrode*, d'une famille noble d'Anvers.

Vers le milieu du dernier siècle, le public accorda la plus grande confiance comme médecin praticien au chevalier de LIMBOURG, (Jean Philippe) docteur en médecine. Nous lui devons plusieurs écrits sur les eaux minérales de Spa et un ouvrage abondant en vues sages et en bonne critique intitulé : *Caractères des médecins ou l'idée de ce qu'ils sont et celle de ce qu'ils devaient être*. Liège, 1760 in 12° ¹.

LIMBOURG (le chevalier Robert de), né à Theux le 1 décembre 1731, mort le 20 février 1792. Ce médecin a écrit plusieurs mémoires et dissertations, qu'on trouve dans les mémoires de l'Académie des Sciences et Belles Lettres de Bruxelles, dont il était membre ².

III.

MANDER (Adam Van), d'une famille noble de Bruges, fut médecin, philosophe, mathématicien, très-savant en histoire et homme très-éloquent. Il vivait au seizième siècle et pratiqua longtemps la médecine à Gand ³.

MARQUIS (Lazare), d'une extraction noble, exerçait l'art de guérir à Anvers au dix-septième siècle ; il a donné un traité de la peste en flamand. Il eut deux fils médecins, dont l'un nommé *Guillaume*, né en 1604, fut médecin de l'hôpital St.-Elisabeth d'Anvers. *Guillaume* fut un homme de grande érudition, il en donna des preuves par son *Decas pestifuga*, qu'il publia en 1622. Les autres ouvrages qu'il fit paraître après cette époque le firent connaître comme bon praticien ⁴.

¹ *Eloy*, ouvrage cité. — *Broeckx*, ouvrage cité.

² Mém. de l'Acad. de Bruxelles tome I.

³ *Paquot*, ouvrage cité. — *Eloy*, ouvrage cité.

⁴ *Paquot*, ouvrage cité. — *Eloy*, ouvrage cité. — *Broeckx*, ouvrage cité.

MATTHISIUS (Cornille-Henri), d'une famille patricienne de Bruges, jouit d'une grande réputation à Pise en 1526. Il revint dans sa patrie et fut nommé premier médecin de *Marie*, reine de Hongrie, que l'empereur Charles V, son frère, avait nommée gouvernante générale des Pays-Bas en 1551. — Il y eut encore un *Henri Matthisius*, également de Bruges. Il fut médecin de l'empereur *Charles V* et de *Philippe II*, roi d'Espagne, qu'il accompagna en différents voyages. Il mourut à Bruxelles le 29 juin 1565 et fut enterré à l'église de St. Gudule, où l'on lui érigea un monument. Ces deux médecins durent encore dérober quelques heures à leurs pénibles fonctions pour s'adonner à l'étude et attacher leur nom à quelques ouvrages ¹.

MUNCK (Jean Charles de), d'une famille noble de Brabant, fils de *Jean* et de dame *Jeanne de Smet*, était un médecin distingué à Malines vers la fin du dix-septième siècle.

N.

NICOLAS, natif de Florennes dans le pays de Liège, fut chevalier et médecin de l'empereur Charles Quint, et précéda dans cette fonction le médecin *Cornille de Baersdorp*.

Noor (Arnould Van der), d'une noble et ancienne famille de Brabant, médecin vers le milieu du seizième siècle, donna des leçons de médecine à l'université de Louvain et fut attaché à une des prébendes de St. Pierre de la même ville.

O.

La famille noble *Van Ophem* de Louvain a donné deux médecins fort renommés, *Jean Van Ophem*, qui pratiqua vers la fin du dix-septième siècle, et dont la fille, *Marie Van Ophem*, épousa en 1700, messire *Théodore de Berckel*, capitaine, chevalier de l'ordre du Christ

¹ *Eloy*, ouvrage cité.

de Portugal , héraut d'armes , seigneur d'Erembodegem , mayeur de Louvain.

OPHEM (Michel van) , professeur primaire en médecine à Louvain vers la fin du dix-septième siècle. Sa fille, *Anne-Mathilde*, dont la mère était *Marguerite de Weyns*, épousa Messire *Thierry d'Eynatten*, (fils de messire *Arnoud d'Eynatten*, échevin de Louvain, et de dame *Françoise de Borchgrave*), seigneur de Terheyden , et de Terhagen, échevin de Louvain, et eut pour fils le baron *Nicolas-Henri Van Eynatten*, seigneur de Terheyden, de Terhaegen et de Grandmont, également échevin de Louvain, puis premier conseiller pensionnaire de la même ville, et député ordinaire aux États de Brabant, d'où sont descendus les barons d'Eynatten du pays de Limbourg.

OVERDATS (Louis) , naquit à Enghien en 1650, fit de bonnes études en médecine et fut nommé en 1668 médecin du marquis de *Castel-rodriigo*, gouverneur des Pays-Bas, et médecin du train d'artillerie du roi. Il fut annobli par lettres-patentes de Charles II, datées de Madrid du 20 juillet 1677. Ce médecin a donné un traité abrégé de la peste avec les moyens de la guérir ¹.

P.

PAIRE (Guillaume de) , d'une famille noble du pays de Liège , docteur en médecine, fut bourgmestre de la ville de Huy, sa patrie, où il exerça sa profession avec honneur. Il publia en 1720 des observations sur les eaux minérales de St.-Catherine à Huy ².

PAPE (Gilles de) , d'une des sept-familles-patriciennes-nobles d'Anvers, natif de Louvain, docteur et professeur en médecine. Il entra au conseil de l'université en qualité de maître ès-arts le 22 décembre 1506. Il donna sa démission de professeur le 25 janvier 1522, et mourut le 2 mars suivant.

PAULEI (George), gentilhomme , natif de Bruxelles , qui avait

¹ *Paquot*, ouvrage cité. — *Eloy*, ouvrage cité.

² *Paquot*, ouvrage cité. — *Eloy*, ouvrage cité.

épousé *Agnès de Lalaing*, fut licencié en médecine et exerça son art avec succès à Bruxelles, vers le milieu du dix-septième siècle.

PEETERS (Adrien dit Vranx), d'une ancienne famille noble de Malines, fut un médecin très-distingué, vers le milieu du seizième siècle. Il avait épousé *Marguerite Bogaerts*, fille d'*Arnould*, écuyer, et de dame *Isabelle Van der Berckt*; il eut d'elle plusieurs enfants, parmi lesquels *Guillaume Peeters* dit *Vranx*, qui fut également docteur en médecine, et exerça avec honneur sa profession à Malines, vers la fin du seizième siècle.

R.

ROELANTS (Joachim), né à Malines d'une famille noble, vers la fin du quinzième siècle. Il se distingua par ses connaissances médicales et se concilia l'amitié du grand Vésale, qui lui adressa, en 1542, une lettre *De radice Chinæ*. Il était seigneur d'*Eynthout*, et a donné une bonne description de la suette épidémique, qui fit tant de ravages à Anvers en 1529 ¹.

ROSS (Bauduin de), né d'une famille noble de Gand au seizième siècle. Il se fit beaucoup de réputation dans son art et se distingua même par la connaissance qu'il avait des Belles-lettres, en particulier de la poésie et de la langue grecque. Il fut pendant quelque temps médecin du duc Henri de Brunswick-Lunebourg. Depuis, il revint dans sa patrie et pratiqua son art d'abord à Furnes, ensuite à Gouda, où il mourut vers la fin du seizième siècle. Pour les titres de ses ouvrages on consultera ².

RYE (Thomas de), né vers 1560, d'une famille noble de Malines, dont descendent les marquis de *Varambon*. Il s'appliqua à la médecine et s'y rendit assez habile pour mériter de succéder, en 1604, à *Philippe de Gherincx*, en qualité de premier médecin d'*Ernest* de Bavière, évêque et prince de Liège. De Rye épousa la veuve de

¹ *Paquot*, ouvrage cité. — *Eloy*, ouvrage cité.

² *Paquot*, ouvrage cité. — *Eloy*, ouvrage cité. — *K. Sprengel*, ouvrage cité.

Gherinex et en eut une fille, qui se maria avec Henri de Heers. Il a écrit sur les eaux de Spa et de Tongres ¹.

S.

SANDERS ou *Sanderus* (Jean), d'une famille noble de Gand, étudia la médecine et y fit de si grands progrès que l'empereur Charles-Quint l'honora du titre de son médecin-consultant. Son savoir et sa probité le firent encore estimer de ses concitoyens; ces qualités le firent nommer à diverses reprises à la charge d'échevin de Gand. Après avoir perdu sa femme, dame *Livine de Steelandt*, il embrassa l'état ecclésiastique et mourut chanoine de Saint Bavon. Il a écrit plusieurs ouvrages ².

SESTICH (Pierre Van t'), d'une noble et ancienne famille de Bruxelles, fut un médecin-praticien très-renommé, vers le milieu du seizième siècle. Il était l'oncle de *Didier van t' Sestich*, chancelier de Brabant.

SLUYS (Simon Van der), d'une ancienne famille noble de Flandre, fut médecin et conseiller privé des ducs *Philippe-le-bon* et *Charles-le-hardi*.

SORBAIT (Paul de), né d'une famille noble du Hainaut, au dix-septième siècle. Son savoir lui mérita en 1655 la première chaire de médecine à Vienne. En 1679 l'impératrice *Eléonore*, douairière de Ferdinand III, l'honora de la qualité de son premier médecin; il eut aussi celles de médecin de la cour impériale, de conseiller de santé, de sur-intendant et d'inquisiteur. L'académie des curieux de la nature l'avait admis au nombre de ses membres en 1672, sous le nom de *Machaon premier*. Il fut aussi créé chevalier du royaume de Hongrie, qui était la plus haute distinction nobiliaire

¹ *Paquot*, ouvrage cité. — *Eloy*, ouvrage cité. — Comte de *Becdelièvre*, ouvrage cité.

² *Paquot*, ouvrage cité — *Eloy*, ouvrage cité.

de cette époque. Il mourut le 28 avril 1691, dans un âge fort avancé. Nous avons de lui plusieurs ouvrages ¹.

SPIEGEL (Adrien ou Van den Spiegel, Spiegelius), d'une famille noble de Brabant, vit le jour à Bruxelles en 1578. « Les titres de Spiegel sont trop beaux et trop nombreux, ses écrits sont trop consciencieux et trop féconds en profondes pensées, sa philosophie est trop élevée, trop noble, trop pleine de cette divination qui charme tant l'intelligence du lecteur, pour que longtemps encore son nom ne soit écrit en glorieux caractères au panthéon que la Belgique, en patrie reconnaissante, élève avec tant d'ardeur aux mânes de ses grands hommes. » Après de brillantes études médicales, Spiegel fut appelé à Padoue, le 22 décembre 1616, par le Sénat de Venise, pour y occuper la principale chaire d'anatomie et de chirurgie. Il s'en acquitta avec tant de succès, que le Sénat de Venise, pour le récompenser, l'honora le 25 janvier 1625 du titre de chevalier de St.-Marc et lui fit remettre un collier d'or. Après avoir justement acquis une réputation colossale comme anatomiste, celle que ses découvertes en botanique lui firent acquérir et qui lui méritèrent le nom de *Théophraste de la botanique belge*, ne fut pas moins solide. Exténué par ses travaux continuels, il mourut à Padoue le 7 avril 1625, âgé seulement de 46 ans ².

STEELANDT (Jean de), fils de messire *Jean*, chevalier, des seigneurs de la cour de Belcele au pays de Waes, et d'*Amelberghe Vanden Perre*, d'une ancienne et noble famille de Flandre, fut docteur en médecine et médecin-praticien très-renommé à Anvers, au quinzième siècle; il est enterré à l'église de Notre-Dame.

T.

THELENS (Théodore-Pierre ou Van Thielen), d'une famille noble de Louvain, fut un médecin-praticien distingué, au commence-

¹ *Paquot*, ouvr. cité. — *Eloy*, ouvr. cité.

² *Paquot*, ouvr. cité — *Eloy*, ouvr. cité. — *C. Morren*, Adrien Spiegel. Brux. 1858, in-12.

ment du dix-huitième siècle. Son fils *Jean-Pierre Thielens*, allié à dame *Anne-Marie Mosselman*, fut bourgmestre substitué à Louvain.

THIENPONT (Martin de), d'une ancienne famille noble de Flandre, seigneur de Mottevelt, père de Gérard-François de Thienpont, grand-bailli de Lombeke, exerça l'art de guérir avec distinction, au dix-septième siècle.

TURNHOUT (Philippe Van), d'une ancienne famille noble de Brabant, se fit une réputation comme médecin-praticien et exerça son art à Malines, au quinzième siècle.

V.

VECQUEMANS (Jean-Baptiste de), d'une famille noble de Brabant, fils de *Jean* et de dame... *de Caverson*, fut d'abord page et écuyer de la comtesse de Saint-Aldegonde, et puis docteur en médecine. Il exerça son art avec succès à Louvain. Les seigneurs *de la Verre* appartiennent à cette famille.

VÉSALE (André Vesalius), descendant de l'ancienne famille noble *de Wesele*, naquit à Bruxelles, selon les uns le 50 avril 1515, selon d'autres le 31 décembre 1514. Son nom véritable était *Wittings*. Comme Hippocrate dans les temps anciens, Vésale appartenait à une famille où la pratique de l'art de guérir était héréditaire. Son père, qui portait également le nom d'*André*, était pharmacien de la princesse *Marguerite*, tante de Charles-Quint et gouvernante des Pays-Bas. Son grand père *Évrard Vésale*, mathématicien très-habile et auteur de plusieurs ouvrages sur la médecine, qu'il pratiquait, s'était fait remarquer par des commentaires sur *Rhazès* et sur les aphorismes d'Hippocrate. Le père d'Évrard, le bisaïeul d'André, *Jean de Wesele*, avait été médecin de l'empereur Maximilien, et successivement professeur et recteur magnifique de l'université de Louvain. Enfin Jean avait eu pour père *Pierre de Wesele*, médecin renommé de son temps. Le frère d'André, *François Vésale*, étudia également l'anatomie. André Vésale, médecin de race, sentit de bonne heure le besoin de ne pas dégénérer de ses doctes ancêtres. A l'âge de dix-sept ans, outre le latin et le grec qu'il possédait assez bien pour que plus tard il fut chargé

par l'imprimeur vénitien *Junta* de corriger les épreuves du texte de Galien, il connaissait encore la langue arabe. En 1557 le sénat de Venise lui confia, malgré sa qualité d'étranger et son jeune âge, la chaire d'anatomie de l'université de Padoue. Il professa également à Pise et à Bologne. Partout il excita l'enthousiasme le plus sincère et son apparition dans ces différentes villes universitaires, fut l'occasion d'un véritable triomphe. Les élèves se précipitaient sur ses pas, avides de l'entendre; les professeurs eux-mêmes abandonnaient leurs chaires; les médecins, leur clientèle, pour aller grossir la foule de ses auditeurs. Il devint médecin de Charles-Quint, et après l'abdication de celui-ci, il suivit le roi Philippe II en Espagne, en sa qualité de médecin de la cour. Vésale ne fut pas seulement le créateur de l'anatomie normale; il donna également l'impulsion à l'anatomie morbide. Ses travaux nous paraissent si merveilleux, qu'involontairement nous sommes portés à nous incliner devant lui, comme le dit M. Burggræve, de Gand, et à professer que jamais plus noble génie n'a reçu la mission d'étendre la sphère de nos connaissances. Vésale épousa dame *Anna Van Hamme*, fille de *Jerôme*, conseiller et maître de la chambre des comptes à Bruxelles, et de dame *Anne Asseliers*. Il laissa une fille, son enfant unique, nommée *Anne de Wesele*, qui devint l'épouse de *Jean de Mol*, grand-fauconnier du roi d'Espagne. Le prince des anatomistes mourut misérablement le 2 octobre 1564, à l'île de Zante, en revenant d'un pèlerinage qu'il avait fait à Jérusalem ¹.

VILLERS (Gérard de), seigneur banneret de Villers-Perwin, fils de *Pierre*, chevalier, seigneur de Villers en Bavechin, et de dame *Catherine Bérinckx*, était de Louvain, où il fut reçu docteur en médecine le 9 novembre 1595. Dans la même année, il fut nommé professeur royal de médecine à l'université de Louvain,

¹ *Eloy*, ouvr. cité. — *K. Sprengel*, ouvr. cité. — *Goethals*, ouvr. cité. — *Deblock*, Esquisse historique. Vésale, Brux. 1854, in-8°. — *Burggræve*, Cours théorique et pratique d'anatomie, Gand 1840, in-8°. — *Burggræve*, Etudes sur André Vésale, Gand, 1841, in-8°.

et parvint dans la suite aux fonctions de médecin, de conseiller et de chambellan des archiducs Albert et Isabelle. Il mourut le 12 mai 1634 à l'âge de 68 ans et fut enterré à l'église de Villers-Perwin, devant le maître-autel, avec ses huit quartiers. Il a laissé de sa femme, *Dorothee Roels*, dame de Staekenborge, Lubbecke, Groeninghe, etc., plusieurs enfants, dont *Isabelle de Villers*, alliée à messire *Charles-Philippe de Hertoghe*, seigneur de Paddeschoot et de Puyvelde, haut-échevin du pays de Waes, et *Michel-Paul de Villers*, chevalier, seigneur de Villers-Perwin, de Villers en Bachevin, etc., allié à *Catherine de Velpe*, dame de Bomale, de Sart, d'Opvelpe, de Maillait, de Hontsem, de Willebringe, du Jardin, etc., dont postérité ¹.

VILLERS (Servais-Augustin de), né à Huy le 28 août 1701. Son père *Servais de Villers*, major d'un régiment de cavalerie, fut trois fois bourgmestre de Huy. Il fut aussi député de la part des *moindres villes* de la principauté de Liège auprès des états du pays; et c'est principalement à ses soins que sa ville natale fut redevable de la restitution de ses privilèges, qu'il obtint du prince *Joseph-Clément de Bavière*. Sa mère était dame *Marie-Jeanne* de Sarta, d'une famille noble de Liège. *Servais-Augustin* fut nommé professeur des institutions de médecine à Louvain par décret de l'empereur Charles VI le 7 juillet 1727. En 1740, il fut choisi par l'Archiduchesse gouvernante pour examiner et analyser les eaux minérales de la fontaine du château royal de Marimont en Hainaut, conjointement avec *Rega* et *Sassenus*. Après avoir professé avec éclat, il mourut le 5 décembre 1759. Il y a encore de ce savant médecin des descendants en Belgique, qui ont le titre de *comte*. De Villers s'était marié, en 1725, avec dame *Marie-Elisabeth de Rorive*, native d'Ama. On peut juger

¹ *Eloy*, ouvrage cité. — *K. Sprengel*, ouvrage cité. — *Goethals*, ouvrage cité. — *De Block*, esquisse historique. Vésale. Brux. 1854, in-8° — *Burg-graevé*, cours théorique et pratique d'anatomie. Gand 1840, in-8° — *Burg-graevé*, études sur André Vésale Gand, 1841, in-8°.

de ses connaissances étendues en médecine par les cinq ouvrages qu'il a publiés sur cette science ¹.

VLIERDEN (Daniel van ou *Vlierdenius*), des seigneurs de *Vlierden*, naquit à Bruxelles en 1518, de *Balthazar Van Vlierden* et de dame *Catherine Van Thienen*. Il fut reçu docteur en médecine à Bologne en 1545; étant revenu aux Pays-Bas, la reine *Marie*, sœur de Charles-Quint et veuve de *Louis*, roi de Hongrie, le nomma son médecin. Il s'était marié avec dame *Anna de Hulle-gaerde*, et exerça son art avec beaucoup de distinction ².

W.

WAYENBERGE (Guillaume de), d'une noble et ancienne famille de Bruxelles, fut un médecin-praticien très-renommé au commencement du dix-septième siècle ³.

¹ *Paquot*, ouvrage cité. — *Eloy*, ouvrage cité. — C^e. de *Beccelièvre*, ouvrage cité.

² *Paquot*, ouvrage cité. — *Eloy*, ouvrage cité.

³ Aux noms indiqués par M. le docteur Broeckx, nous croyons devoir ajouter deux médecins illustres qui, quoique regardés comme originaires de familles nobles de Hollande, ne nous semblent pas moins appartenir à la Belgique. Ce sont messire Olivier Van Hattem et le célèbre baron Van Swieten. Van Hattem, fut licencié en médecine et auteur de plusieurs écrits; il exerça l'art de guérir avec succès et distinction à Anvers, où il mourut le 25 décembre 1610 et fut enterré chez les pères Recollets, où on lui dressa l'épitaque qui est rapportée dans le *Théâtre sacré de Brabant*, et dans l'ouvrage de *Sweertius*. Le docteur Gérard baron Van Swieten, commandeur de l'ordre de St. Etienne, etc., est issu des seigneurs d'Opmeer, faisant partie des plus illustres maisons de Hollande; mais cette famille paraît être réellement originaire de Louvain. Van Swieten avait épousé noble dame Marie-Lambertine-Thérèse de Terbeeck de Coesfeld, de laquelle il eut Gisbert-Henri baron Van Swieten, auditeur à la chambre des comptes de Bruxelles, qui épousa, le 12 septembre 1774, mademoiselle Charlotte-Philippe-Henriette de t'Serclaes, fille de Henri-Antoine-Gaspard baron de t'Serclaes et de noble dame Marie-Pétronille-Susanne de Colins; et sa sœur, mademoiselle Van Swieten, épousa Joseph-Hyacinthe-Marie baron de t'Serclaes, adjudant-général des armées de l'Impératrice-Reine, connu par sa bravoure et par plusieurs actions d'éclat. Par ces alliances avec la maison de t'Serclaes, l'une des plus anciennes et des plus illustres de Belgique, Van Swieten, qui fut médecin de l'empereur, doit être doublement considéré comme appartenant à notre pays.

NOTICE

sur

L'ART HÉRALDIQUE,

Par le Vicomte ALEXANDRE DE CROISMARE.

Membre Correspondant de l'Académie ¹.



L'heureuse idée qu'ont eue quelques amis des sciences et arts de réunir en corps d'Académie, l'archéologie, la numismatique et l'art héraldique, conduit à la réunion la plus complète d'éléments propres à traiter avec succès l'histoire d'un peuple, car ils se prêtent un mutuel appui; à eux seuls ils résument toute l'histoire.

La science héraldique, en particulier, conduit naturellement à l'étude utile, minutieuse et consciencieuse des généalogies, qui exige d'aussi vastes connaissances que ses deux sœurs l'archéologie

¹ L'Académie a perdu M. de Croismare, le 14 mars dernier. — Voir plus haut le rapport du secrétaire-perpétuel.

et la numismatique, et qui sert à assurer et à assigner l'illustration et le rang de chaque famille noble. Sans le secours des généalogies tout devient confusion, aussi bien les noms que les temps. Il devient impossible d'éclairer la suite de la postérité de ces noms illustres, qui font l'orgueil des nations qui leur ont donné le jour et qui appartiennent à leur histoire, quand l'obscurité des temps couvre d'un voile impénétrable tous les détails généalogiques qui s'y rattachent. Aussi voyons-nous chaque jour les peuples revendiquer la nationalité de tels et tels individus qui se sont faits à l'étranger une réputation, soit comme guerriers, soit dans les sciences ou les arts.

Bien des personnes, par une ignorance qui résulte de leur indifférence, considèrent les généalogies comme un ouvrage inutile. Jamais opinion ne fut plus erronée assurément; car les généalogies sont aussi nécessaires à l'histoire que les cartes de géographie. Aussi les a-t-on appelées les deux yeux de l'histoire : si les unes servent à faire connaître l'état des familles nobles, les autres servent à faire connaître l'état des lieux.

Les gouvernements de tous les temps ont cherché à conserver les traces de descendance de ces hommes qui ont illustré leur patrie. A Florence, on conserve dans la Chancellerie un livre intitulé : le *Prioriste*, monument authentique des familles dont les ancêtres ont pris part au gouvernement. Dans le royaume de Naples, ainsi qu'en Toscane, on voit encore plusieurs tours, palais et édifices qui sont ornés des armes de plusieurs maisons nobles. Quoique ces monuments soient fort anciens, cela ne doit pas surprendre lorsque l'on saura que les lois de la république de Florence, et celles de la plupart des villes d'Italie défendaient aux nouveaux propriétaires de faire disparaître des palais ou maisons nobles, les armes des premiers propriétaires. Il va sans dire que probablement aujourd'hui, d'après les idées nouvelles assez généralement répandues, ces lois sont tombées tout-à-fait en désuétude. On remarque cependant que la reconnaissance et le respect de la gloire passée, qui prennent leur force dans

d'honorables sentiments, font continuer encore ce que ces mêmes lois, considérées comme abrogées, n'exigent plus. Ces peuples ont senti qu'un nom historique est une grandeur qui se reflète sur eux.

A Florence, on conserve dans un dépôt des archives du grand-duc, des copies ou des extraits des titres de la noblesse. A Naples, à Capoue et dans d'autres villes d'Italie, on se contente de faire inscrire le nom des enfants nobles sur des registres qui sont soigneusement conservés dans un lieu nommé le *nido* ou siège de la noblesse. Le gouvernement, par cette sage mesure, prévient la dispersion ou la destruction des titres de familles, qui intéressent également l'état.

Dans les archives de l'empire de Russie, on conserve aussi un livre de généalogies où sont inscrits les enfants de la noblesse.

En Angleterre, pays classique de la liberté, comme quelques personnes se plaisent à le nommer, on inscrit sur un registre déposé à la tour de Londres, tous les enfants des grands dignitaires de l'état qui sont appelés par leur naissance à leur succéder dans leurs fonctions, notamment pour la pairie.

En France tout s'est fait au rebours de cela. Les niveleurs de 1793, ayant détruit une à une toutes les garanties sociales, noblesse, prestige de tous les genres, illustrations héréditaires, préjugés salutaires, croyant que toute hiérarchie sociale était inutile dans une société bien organisée; ce qui avait survécu comme monument, fut recherché, il y a quelques années, avec avidité, non pour être conservé, mais par un esprit de haine pour ce qui avait été dans le passé, et peut-être aussi par un sentiment de cupidité, par une société de capitalistes, connue vulgairement sous le nom de la bande noire, à l'effet de livrer au marteau tous les châteaux et monuments que le temps et les discordes civiles avaient épargnés. Les amis des arts justement alarmés, indignés d'un pareil vandalisme, se sont alors réunis, et, par une souscription qui a pris pour titre : *souscription nationale*, ont été assez heureux pour soustraire

à sa destruction le beau domaine gothique de Chambord, bâti par François I^{er}, où il se plaisait à faire sa résidence, et en faire hommage à S. A. Mgr. le duc de Bordeaux. Sans cette généreuse détermination, ce beau domaine, qui est de l'histoire vivante, qui fait l'admiration des étrangers, et dont tout Français, ami des arts et de son pays, doit s'enorgueillir, n'existerait pas plus que tant d'autres qui ont disparu sous les coups de cette trop fameuse association.

L'Académie d'Archéologie qui vient de se former en Belgique, supplée, pour la noblesse belge, aux mesures conservatrices qui existent dans les pays que j'ai cités et dont le royaume est encore dépourvu. Nul doute que le roi, toujours si soigneux des intérêts de ses sujets, n'encourage de sa protection une Académie fondée dans un si noble but d'utilité, et destinée à rendre autant de services par une réunion d'hommes aussi éclairés, et dont les talents ne peuvent manquer de jeter beaucoup de lumière sur l'histoire du pays, qu'à offrir de l'intérêt et de la sécurité aux familles nobles en particulier, qui s'empresseront, sans aucun doute, de lui transmettre des notices généalogiques sur leurs familles, ainsi que des dessins coloriés de leurs armes, pour en former un dépôt d'archives nobiliaires et héraldiques, qu'elles pourront en tout temps consulter, et qui est une garantie des droits qu'elles ont à ces distinctions pour elles et leurs descendants.

GÉNÉALOGIE

DE LA

FAMILLE DE BIE.

Arnould de Bréda, seigneur de Schoyte, fils de Godefroy, épousa Agnès Van Male, fille d'Arnould, dont Henri de Breda, seigneur de Schoyte, qui épousa la fille du seigneur de Hoolaer ou Hoolaar. Ils procréèrent : 1. Jean Schoyte dit de Bie, dont postérité; 2. Ambroise dit de Bie qui suit.

Noble homme Ambroise dit de Bie. . . . épousa.
. dont : 1. Herman de Bie; 2. Guillaume de Bie, qui suit; 3. noble homme Jean de Bie qui, vivait en 1270.

Guillaume, premier du nom de Bie, mentionné dans les chartes de la ville de Bréda avec Rase de Gavre, seigneur de Liedekerke, épousa en 1286 Alexis de Lierre, fille de Guillaume, mort à la bataille de Woeringen. Ils procréèrent : 1. Guillaume de Bie, qui suit; 2. Jean de Bie, seigneur de Voort, qui épousa

en premières noces Catherine de Monick, et en deuxièmes noces Jeanne Terlouw.

Guillaume, deuxième du nom de Bie, vivait en 1525, et épousa Jeanne Van Eyck, dont : 1. Arnould de Bie, général-commandant de Thiry de Perwez à la bataille de Baswilre en 1571; il épousa Agnès de Kessel, dont postérité; 2. Gérard de Bie, dont également postérité; 3. Jean de Bie, seigneur d'Heerbeek, qui épousa Isabeau d'Oudenhoven de Oisshot, dont postérité; 4. Guillaume de Bie, qui suit.

Guillaume de Bie, troisième du nom, seigneur de Voort, demeurait à Bréda; il épousa Marguerite de Quaribbe. Ils procrèèrent : 1. Thierry de Bie, qui épousa Alide d'Immerseele; 2. Jean de Bie, qui suit; 3. Pierre de Bie, seigneur de Voort, qui épousa Ida...; 4. Guillaume de Bie, qui épousa Jeanne Daelhem; 5. Goswin de Bie.

Jean de Bie épousa Marie de Rover, fille d'Ysebrant. Ils procrèèrent : 1. Gertrude de Bie, qui épousa Thomas de Coninck; 2. Jean de Bie; 3. Thierry de Bie; 4. Ysebrand de Bie, qui suit; 5. Guillaume de Bie, seigneur de Graven-polder au Zuyd-Beveland, qui épousa Jeanne Lalecq.

Ysebrand de Bie, qualifié dans une lettre de Philippe, duc de Bourgogne : *preux et bien-aimé chevalier*, épousa à Delft Jacqueline Zyl, dont : 1. Gérard de Bie, qui suit; 2. Catherine de Bie; 3. Guillaume de Bie, qui épousa Isabeau van Doorne dit Sombeke, fille de Henri et de Marguerite Drak; de cette dernière union naquit un fils qui mourut à Rome en 1490.

Gérard de Bie épousa Cornélie van Woort, dont : 1. George de Bie, qui eut un bâtard nommé Gérard; 2. Thierry de Bie, bourgmestre de Delft en 1499, mort en 1515, qui avait épousé Baliane de Fleury ou Flory, fille d'Antoine, chevalier, et dont : 1. George de Bie, écuyer, trésorier de la ville de Delft, conseiller du roi de Danemarck, mort le 2 février 1529, qui avait épousé Gertrude van Swieten, fille d'Arnould, seigneur de Leyenbourg et de dame Marie Catz, dont postérité; 2. Gérard;

5. Pierre ; 4. Jacques ; 5. Cornélie ; 6. Marguerite ; 7. Werine ou Vivine ; 8. Catherine ; 9. Isabeau ; 10. Guillaume de Bie, qui suit :

Guillaume, quatrième du nom de Bie, gentilhomme et conseiller du roi de Danemark ; il mourut le 21 mars 1574, après avoir épousé Louise Van Assendelft, fille de Florent, bailli de La Haye, de laquelle il eut : 1. Georges de Bie ; 2. Thierry de Bie ; 3. Elie de Bie, qui suit ; 4. Jacques de Bie.

Elie de Bie, écuyer, né à Dellit, mourut le 16 août 1626. Il épousa Cornélie Comperis (et non Compens, comme dit Ferwerda), qui mourut le 26 août 1628 ; ils gisent en l'église de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles ; elle était fille de Jacques Comperis, décédé le 6 mars 1595, âgé de 85 ans, et de Cornélie van Frure, morte le 20 avril 1576 ; petite-fille de Jean Comperis, mort le 21 novembre 1542, et de Catherine van der Schilde, décédée le 12 juillet 1565 ; ils gisent à St.-Jacques à Anvers, auprès de leurs parents ; arrière petite-fille de Thomas Comperis, mort le 15 avril 1498, et d'Heilurge Schillemans, morte le 10 février 1555 ; ils gisent à St.-Jacques, à Anvers (*Voir Monument. sepulch. antv.* page 195). Ils procréèrent : 1. Guillaume de Bie ; 2. Elie de Bie ; 3. Gérard-Jean de Bie, qui suit ; 4. François de Bie ; 5. Jacques ; 6. Albert ; 7. Charles-Alexandre ; 8. Catherine ; 9. Christine ; 10. Isabelle ; 11. Anne.

Gérard-Jean de Bie, mort le 29 avril 1654 ; il épousa Sara Gulden. Ils procréèrent Alexandre de Bie, mort le 20 novembre 1669, et qui avait épousé Henriette de Winter, morte le 7 juin 1672, et dont Henri de Bie qui suit.

Henri de Bie, mort le 22 septembre 1694, épousa, le 2 février 1657, Anne Gevers ou Ghevers, qui mourut le 25 septembre 1706 ; ils furent enterrés aux Pères-Récollets à Anvers. De cette union naquirent : 1. Anne de Bie, religieuse, morte le 31 juillet 1678 ; 2. Léonard de Bie, qui suit ; 3. Thérèse de Bie, religieuse ; 4. Marie de Bie, religieuse ; 5. Catherine de Bie.

Léonard de Bie, né le 26 janvier 1672 (N.-Dame nord à Anvers).

aumônier-général d'Anvers (voyez dans les *Monuments anciens*, du comte de St.-Genois, la liste des aumôniers-généraux) ; il épousa , le 20 janvier 1705, Thérèse de Nollet, fille de Thomas et de Catherine de Vos; il mourut le 16 mai 1716, elle le 7 janvier 1756, et ils sont enterrés au chœur des révérends pères *Minderbroeders*, rue de l'Empereur à Anvers. Ils procrèèrent : 1. Anne Catherine de Bie, née le 8 mars 1704, qui épousa, le 26 janvier 1727, Marcellus Wouters, échevin d'Anvers, dont les enfants étaient : 1. Thérèse-Anne-Catherine Wouters, qui épousa en 1755, Jean-Baptiste Nielis, échevin d'Anvers, dont postérité ; 2. Léonard-François-Joseph Wouters, prêtre et chanoine; 3. Pierre-François-Antoine Wouters; 4. Marie-Thérèse-Lucie Wouters, qui épousa Juste-Joseph-Ange de Bisthoven-de Mouchy, dont une fille Régina de Bisthoven; 2. Marie-Josèphe de Bie, fille de Léonard et de Thérèse de Nollet, née le 11 mars 1705 (Notre-Dame nord, à Anvers), épousa, le 2 février 1727, Jean Osy, seigneur de Zeegwaert et Palensteyn, conseiller et agent du grand-duc de Toscane dans les provinces-unies, né le 9 juillet 1699; elle mourut en février 1764, et lui, il décéda à Rotterdam en l'an 1775; leur postérité existe à Anvers et à Bruxelles avec le titre de barons Osy de Zeegwaert et Palensteyn ¹; 5. Thomas-Joseph de Bie, qui suit; 4. Isabelle-Françoise de Bie, religieuse; 5. Jeanne de Bie, également religieuse; 6. Thérèse-Rose de Bie, qui épousa, en 1756, Godefroid-Joseph van Paeffenrode, licencié en droit, échevin d'Anvers; elle décéda le 18 septembre 1766. Leur pierre sépulcrale se trouve encore aujourd'hui à Notre-Dame d'Anvers, où ils sont enterrés. Leur fils, Godefroid-Ignace van Paeffenrode, épousa, en 1770, Marie-Claire-Josèphe Charlé, fille de Pierre et de Cornélie Clumper, petite-fille de Paul Charlé et d'Isabelle de Nollet, sœur de Thérèse de Nollet, épouse de Léonard de Bie, grand-aumônier d'Anvers susmentionné; mariage dont est issue Marie-Thérèse van Paeffenrode, qui épousa, en 1792, François-

¹ Famille reconnue, par arrêté royal, dans la noblesse du royaume.

Jean-Baptiste-Alexandre Dellafaille, dont quatre filles, alliées aux familles des chevaliers de Kuyff et van Havre, d'Anvers, des barons de Villégas de Pellenberg et des vicomtes de Bodignies, de Bruxelles ¹; 7. Léonard de Bie, prêtre, mort en 1777.

Thomas-Joseph de Bie, né le 5 février 1709 à Anvers, épousa, le 27 décembre 1745, Jeanne-Marie-Françoise de Coninck, fille de N.... de Coninck, seigneur d'Heymissen; il fut aumônier-général d'Anvers en 1746, (*listes des aumôniers-généraux d'Anvers, Monuments anciens de St.-Génois*, et mourut le 5 juin 1784. Sa femme décéda le 15 septembre 1770. Leurs enfants étaient : 1. Jeanne-Marie de Bie, qui épousa, en 1779, Antoine Vloers, et mourut sans enfants. Son époux, Antoine Vloers, se remaria à J. de Wael, dont postérité à Anvers; 2. Joseph-François de Bie, qui suit; 3. Marie-Thérèse de Bie, fille dévote. Le notaire de Quertemont liquida sa mortuaire, le 17 avril 1785. 4. Marie-Magdeleine de Bie, morte à Anvers le 26 février 1822, âgée de 68 ans : elle épousa Antoine-Joseph-Marie-Hyacinthe Kannekens, seigneur de Veltwyk, licencié en philosophie ²; il mourut sans enfants à son château de Veltwyk, près d'Eeckeren, le 30 juillet 1834, âgé de 75 ans, et fut enterré près de sa femme, derrière le maître-autel de l'église d'Eeckeren, où se trouve sa pierre sépulcrale; 5. François-Léopold-Joseph de Bie et 6. Thérèse-Marie-Barbe de Bie, tous deux décédés en bas âge.

Joseph-François de Bie, conseiller assesseur du mont de piété d'Anvers, et agent du roi de Danemarck dans cette ville, né en 1752, épousa le 11 mars 1784, à Notre-Dame d'Anvers, Thérèse-Josephe-Marie Ullens, fille de François-Godefroid Ullens et de Marie-Barbe-Françoise de Kesschietere, et qui mourut le 27 février 1808; elle mourut le 17 septembre 1804, après une émigration de neuf ans, pendant la révolution française. Ils avaient pour enfants : 1. Joseph-Léonard-Antoine de Bie, qui suit; 2. Marie

¹ Familles reconnues dans la noblesse du royaume.

² Reconnu, par arrêté royal, dans la noblesse du royaume.

Joséphine de Bie, qui épousa, le 25 juin 1810, Charles-Joseph Van Eersel, fils de Gérard-Henri Van Eersel, né à Amsterdam le 11 juillet 1747, et de Anne-Marie-Françoise de Schorel, fille de Pierre-François-Gisbert de Schorel, seigneur de Wilryck, premier bourgmestre d'Anvers, et d'Anne-Marie-Françoise de Clèves, petit-fils de Laurent Van Eersel, qui épousa à Amsterdam, le 11 août 1744, Constance Cramer, fille de Conrard-Henri Cramer, seigneur de Volenbeek, directeur des monnaies des pays de Gueldre et d'Overysse, et de Constance-Hélène de Hensbergen. Laurent Van Eersel était frère de Govard-Gérard Van Eersel, XVI^e évêque de Gand. Marie-Joséphine de Bie et Charles-Joseph Van Eersel procréèrent : 1. Charles-Gérard-François chevalier Van Eersel ¹, qui épousa, le 1^r Juin 1857, à Bruxelles, Sydonie-Marie-Rosalie Baesen, fille de Gabriel-Joseph Baesen, en son vivant membre des états-provinciaux du Brabant, etc, et de Françoise-Marie de Vinck, dont postérité ; 2. Antoine-Constantin-Marie chevalier Van Eersel, officier au regiment des guides du roi des Belges ² ; 3. Marie-Thérèse-Joséphine Van Eersel.

5. Thérèse de Bie, née en 1791, décédée en 1792 ; 4. Thérèse-Colette-Marie de Bie ; 5. Antoine-Joseph-Michel de Bie, né pendant l'émigration à Hildesheim en Saxe, dans la paroisse de St.-Michel, a été archiviste de la province d'Anvers, chef d'état-major, et lieutenant-colonel de légion dans la garde civique ; il est aujourd'hui commissaire royal de l'arrondissement d'Anvers ³ ; 6. Françoise de Bie.

Joseph-Léonard-Antoine de Bie, fils de Joseph-François et de Thérèse-Josèphe-Marie Ullens, né le 19 mai 1785 à Anvers, sous-intendant dans cette ville en 1817, puis receveur de l'État à Malines ;

¹ Reconnu, par arrêté royal, dans la noblesse du royaume. Il est membre effectif de l'Académie d'Archéologie.

² Reconnu, par arrêté royal, dans la noblesse du royaume.

³ Reconnu, par arrêté royal, dans la noblesse du royaume.

il épousa à Gand, le 15 juillet 1809, Isabelle-Marie de Moor, dont Joseph-Marie de Bie, qui suit, et Marie-Jeanne de Bie.

Joseph-Marie de Bie, né le 2 avril 1815, reçu docteur en droit à l'université de Liège au mois de mars 1854, est décédé à Bordeaux le 30 novembre 1842. Sur sa tombe se trouve l'inscription suivante :

Hic jacet
Josephus Maria de Bie
ex prænobili inter Belgas
familia Antverpiensi
spes unica antiquæ familiæ,
solatium insolabilium nunc
parentum, insolabilisque sororis,
in oppido Burdigalensi moritur
30bris 1842, nesciens angustias
suorum, illisque volens dolores
morbi cælare.
Præcare, viator, pro externo.

R. I. P.

Les armes de cette famille sont : *coupé d'argent et de sinople à une ruche et deux abeilles volantes d'or au chef.*

FRAGMENT GÉNÉALOGIQUE

concernant la branche

DE LA FAMILLE DE BIE

qui s'est établie en Flandres.

ayant pour armes : *d'or à la fasce brêtée et contrebrêtée de sable, accompagnée de sept abeilles de même, dont quatre au chef et trois en pointe.*

Thomas de Bie, écuyer, natif d'Audenarde, épousa Anne Van den Kerekhove dite de Latre, fille d'Antoine, écuyer, (portant *coupé d'or à la fasce d'argent, chargée de trois croisettes de gueules, à la bêche de sable en pointe et placée en fasce; écartelé : au 1^{er} et 4^{me} d'or à l'aigle de sable; au 2^e et 3^{me} d'argent au chevron de gueules, au chef d'azur à deux croissants d'or*) et de dame Anne de Merhage.

Du mariage de Thomas de Bie avec Anne Van den Kerekhove naquirent : 1. Jean de Bie, qui épousa Agnès Delval, et qui décéda le 5 août 1622, après avoir laissé de ce mariage plusieurs enfants, cités plus bas; 2. Gilles de Bie, chanoine et prieur de la priorité d'Elsegem; 3. Thomas de Bie, allié à Anne de Rombaut, et dont la postérité est rapportée après celle de son frère Jean; 4. Antoine de Bie, dont on ne trouve pas de mariage; 5. Anne de Bie, morte sans alliance.

De l'union de Jean de Bie avec Agnès Delval naquirent :
1. Thomas de Bie, qui suit (A); 2. Jean de Bie, décédé célibataire en mai 1661; 3. Anne de Bie, décédée sans alliance le 24 avril 1671; 4. Marie de Bie, alliée à Louis Van Dorpe, écuyer, et décédée le 15 janvier 1668; 5. Elisabeth de Bie, morte avant mariage.

De l'union de Thomas de Bie (fils de Thomas et d'Anne Van den Kerckhove) avec Anne de Rombaut, sortirent : 1. George de Bie, qui épousa Marie de Koeckelbergh, dont 1. Jacques de Bie, mort sans alliance; 2. Joseph de Bie, mort célibataire; 3. Thomas de Bie, qui épousa Catherine de Wymare ou Wiemaere, dont Catherine de Bie, alliée à Jean-Baptiste d'Elsencere; 4. Jean de Bie; 5. François de Bie; 6. Jacqueline de Bie.

A. Thomas de Bie (fils de Jean et d'Agnès Delval), décédé à Audenarde le 9 mai 1661, avait épousé Anne de Coppenolle, dont : 1. Antoine de Bie, qui suit (B); 2. Thomas de Bie; 3. Jean de Bie; 4. Anne de Bie, alliée à Maximilien de Stoppelaer, écuyer; 5. Agnès de Bie, alliée à Pierre Van Amleyn; 6. Elisabeth de Bie.

B. Antoine de Bie (fils de Thomas et d'Anne de Coppenolle), qui décéda le 26 mars 1714, avait épousé Marie Van Coppenolle, qui l'a rendu père des enfants suivants :

1. Thomas de Bie; 2. Jacques de Bie; 3. Antoine de Bie; 4. Pierre de Bie, allié à demoiselle Adrienne de Meyer, décédé le 15 mars 1736; 5. Marie de Bie, qui se maria avec Pierre de Coppenolle, écuyer; 6. Ebigaele de Bie, qui épousa un capitaine prussien à Hambourg; 7. Elisabeth de Bie, religieuse au couvent dit Terhagen à Gand; 8. Anne-Marie de Bie, religieuse au même couvent que sa sœur Elisabeth; 9. Jean de Bie, décédé le 19 novembre 1706.

A cette branche appartient M. Louis-Joseph-Auguste de Bie de Westvoorde, propriétaire à Beernem (Flandre Orientale), reconnu, par arrêté royal, dans la noblesse du royaume.

GÉNÉALOGIE

DE LA FAMILLE

CHARLÉ DE TYBERCHAMPS, ¹

ayant pour armes : *d'azur , au chevron , accompagné en pointe d'une treffle , le tout d'or ; au chef cousu du champ , chargé de quatre bandes d'or ; timbré d'un casque d'argent , grillé et liséré d'or , et surmonté d'une couronne de chevalier. Supports : deux chiens levriers. Devise : Justus amat lucem.*



La famille Charlé de Tyberchamps peut être comptée au nombre des plus anciennes familles de robe du Hainaut. Sa filiation non interrompue commence à Thomas Charlé. Le nom de son épouse ne peut se lire , à cause de la vétusté du crayon généalogique. Il fut père de Jean Charlé , premier du nom , né le 15 avril 1427 ,

¹ La terre et seigneurie de Tyberchamps est une des plus anciennes du Brabant , comme il est constaté dans un acte d'arrentement passé devant le Mayeur et les Échevins de la cour et seigneurie de Tyberchamps , par M.^e Wislace de Bousies , le 8 avril 1485.

lieutenant des bois du comté de Beaumont , au quartier de Maubeuge , mort en 1501. Il épousa Marguerite Du Joncquoy ¹ , morte à Maubeuge le 21 juillet 1509 , dont : Jacques Charlé , marié à Catherine François ² , fille de Jean et Colle Lieneu ; il laissa : 1. Jean Charlé qui suit ; 2. Jeanne Charlé , née le 15 juin 1595 , morte le 4 août 1596 ; 3. Hermès Charlé , mort sans postérité ; 4. Marguerite Charlé , morte sans alliance ; 5. N... Charlé , chanoine à Aire , en Artois ; 6. Maximilien Charlé , né le 1.^r novembre 1605 , épousa Anne Meurant.

Jean Charlé , deuxième du nom , né le 25 mai 1597 , pensionnaire des États de la province et du comté de Hainaut , mort le 30 novembre 1626 , avait épousé Jeanne Gauthier , fille de Pierre Gouvion , de laquelle il eut Pierre Charlé , né le 5 décembre 1624 , licencié en droit à l'université de Louvain , avocat-commissaire de la cour à Mons ³ , mort le 31 mai 1685. Il avait épousé , le 16 novembre 1658 , Anne-Marie Dassonville , fille de Laurent et de Jeanne De Lambermont.

Frères et sœurs du précédent.

1. Anne-Marie Charlé , née le 28 décembre 1628 , morte sans hoirs ; 2. Nicolas Charlé , né le 20 mars 1626 , mort sans hoirs le 1.^r septembre 1685 ; 3. Jean-François Charlé , mort célibataire ; 4. N... Charlé , mort jeune ; 5. Jolande Charlé , religieuse de

¹ Cette famille existe encore à Mons ; M. N... , comte de Beaucarmé , de Tournay , a épousé la dernière héritière de ce nom.

² Louis-Alexandre SCHOCKART , comte de Thirimont , baron de Gaesbeke , ambassadeur , mort en 1708 , avait épousé Jeanne-Philippine-François , Dame de Trasegnies , Court-à-Ressay , Harmignies (a).

On voit encore le mausolée de cette dame et de son mari , à la chapelle du St.-Sacrement des Miracles , dans l'église de Sainte-Gudule , à Bruxelles.

³ Cette charge correspondait à celle de procureur-général. Il n'y a en Belgique que trois procureurs-généraux , pour les cours de justice de Bruxelles , Liège et Gand.

(a) Toutes ces seigneuries existent encore , sous les mêmes dénominations en Hainaut , les deux premières près de Binche et l'autre près de Mons.

Nazareth, à Ath ; 6. Marie-Anne Charlé , religieuse avec sa sœur ; 7. Marie-Anne Charlé , mariée à Antoine-Ernest Decamp.

Gilles-François Charlé , né le 25 juillet 1661 , fils de Pierre , ci-dessus , licencié en droit à l'université de Louvain , ancien échevin de la ville de Mons , ensuite conseiller , mort le 7 mars 1751 , avait épousé Marie-Joseph De Behault le 2 juin 1705 , morte en septembre 1758.

Frères et Sœurs du précédent.

1. Pierre-Maximilien Charlé , mort jeune ; 2. Marguerite Charlé , morte célibataire ; 3. Pierre-Joseph Charlé , mort jeune ; 4. Bonne-Thérèse Charlé , religieuse à l'abbaye de la Thure , morte le 2 février 1741 ; 5. Marie-Florence Charlé , morte célibataire ; 6. Jean Charlé , né le 14 février 1666 , jésuite ; 7. Marie-Anne Charlé , née le 26 février 1660 , morte célibataire le 24 septembre 1758 , enterrée à l'église de St-Germain à Mons ; 8. Robert Charlé , prêtre religieux de l'ordre des Carmes ; 9. Nicolas Charlé , prêtre du même ordre que son frère ci-dessus ; 10. Philippe-Joseph , mort en 1742 , sans hoirs.

Ignace-François-Joseph Charlé , né le 17 janvier 1709 , licencié en droit à l'université de Louvain , avocat au conseil-souverain de Hainaut , écuyer , seigneur de Tyberchamps , conseiller de S. M. I. et C. , trésorier des chartes du comté et pays de Hainaut , receveur-général du très-noble et très-illustre chapitre de Ste-Waudru , à Mons , bailli du même chapitre , greffier de la prévôté de St-Germain et de Wandru , syndic des R. P. Capucins aux Pays-Bas , mort le 2 janvier 1786 ; il avait épousé Jeanne-Joseph de Behault , née le 15 février 1707 , morte le 14 avril 1794 : elle était fille de Noël-Joseph , conseiller-trésorier des chartes de Hainaut , et d'Aubertine Huef ; et de ce mariage : Henri-Joseph-Xavier-Guillaume Charlé , écuyer , seigneur de Tyberchamps , né le 15 mars 1744 , licencié en droit à l'université de Louvain , avocat au conseil souverain de Hainaut , mort le 28 janvier , 1799. Il épousa le premier juin 1784 , Marie-Thérèse de Rave , fille de

Michel-Joseph, et de Jeanne-Joseph-François; elle était née le 25 décembre 1748, et elle mourut le 21 mai 1786.

Frères et Sœurs du précédent.

1. Aldegonde Charlé, morte en bas âge; 2. Joséphine-Henriette Charlé, morte jeune; 3. Anne-Marie Charlé, morte en bas âge; 4. Aubertine-Philippe-Josèphe Charlé, née le 28 octobre 1759, morte le 9 mars 1769, épousa Ignace-Joseph-Xavier Charlé, écuyer, seigneur de la Vigne, en juin 1765, morte sans hoirs; 5. Anne-Marie-Philippine-Josèphe Charlé, morte en bas âge; 6. Ignace-Aubert Charlé, écuyer, seigneur de Hallet, né en 1748, capitaine au régiment des hussards allemands du prince d'Estershazy, au service de S. M. le roi de France Louis XVI, mort le 25 mai 1806.

Il épousa Licercule-M.-J. de Bieseau ¹ de Familleureux, fille de messire Charles-Urbain, et petite-fille de messire de Biseau, intendant du château royal de Marimont, et de dame N..... comtesse de Chancelos, sœur de messire Charles-Urbain, comte de Chancelos, de Rets Brisuila, membre de l'état noble du comté de Namur, feld-maréchal des armées de S. M. l'empereur d'Autriche et commandant-général des troupes de l'impératrice Marie-Thérèse, aux Pays-Bas.

Ignace-Aubert, frère d'Henri-Joseph ci-dessus, a laissé quatre enfants, dont aucun n'est marié, savoir: 1. Lucie-Henriette Charlé, née le 29 mars 1789; 2. Auguste-N....., Charlé, écuyer, né le 22 avril 1790; 3. Félix N....., Charlé, écuyer, né le 6 avril 1791; 4. Maurice-François Charlé, écuyer, né le 2 avril 1795.

Philippe-Albert-Joseph Charlé, écuyer, seigneur de la Vigne, licencié en droit de l'université de Louvain, pensionnaire du clergé aux états du Hainaut, mort le 30 juin 1766. Il épousa Marie-Joseph-Dieudonnée de Moreau de Bioul, fille de Guillaume de

¹ La famille de Bieseau est originaire d'Espagne. Voyez Le Roux, pages 565—56.

Moreau et de Marie-Josèphe Bilquin. De ce mariage : Ignace-Joseph-Xavier Charlé, écuyer, seigneur de la Vigne, licencié de l'université de Louvain. Il épousa en première nocés Aubertine-Philippine-Josèphe Charlé, sa cousine germaine, morte sans hoirs, et en secondes nocés, la dame baronne de Warlusel.

Enfants issus d'Ignace-Josèph.

1. Eugène Charlé, écuyer, seigneur de la Vigne, marié avec Gabrielle N.... d'Allemagne, dont N.... Charlé, fille unique; 2. Florent Charlé, écuyer, mort célibataire en 1821; 3. Marie-Anne Charlé, morte à Paris en 1799. Elle avait épousé N.... comte de la Roche du Rozet; 4. Charlotte N.... Charlé, qui épousa L. N. Du Mées, fils de N.... Du Mées, prévôt de la ville d'Avesnes.

Enfants de Henri-Josèph, seigneur de Tyberchamps.

Ignace-François-Josèph Charlé de Tyberchamps ¹, écuyer, né le 25 mai 1785, licencié en droit, avocat à la cour supérieure de justice de Bruxelles, substitut-procureur du roi près le tribunal de première instance de Namur, par décret rendu à St.-Cloud, le 19 juillet 1811; juge au tribunal de Namur par arrêté royal en date du 17 janvier 1824. Il est membre correspondant de l'Académie d'Archéologie, et auteur d'un ouvrage intitulé : *Notice descriptive et historique des principaux châteaux, grottes et mausolées de la Belgique et des Batailles qui y ont eu lieu, etc.*

¹ Reconnu, par arrêté royal, dans la noblesse du royaume.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR LA

FAMILLE DU MONT,

dans le Luxembourg.

Quoique cette maison remonte beaucoup plus haut , ce n'est cependant que vers le milieu du quinzième siècle , que l'on commence à avoir sur elle des données certaines.

Don Fernando Del Monte , né à Tolède , vers l'an 1450 , était un seigneur distingué par sa naissance et ses exploits militaires. Il servit d'abord , sous le grand capitaine Gonzalès de Cordoue ; puis , en Afrique , sous Ximenès. Il se distingua à la prise d'Oran ; en récompense le roi Fernando lui accorda des terres , et lui

permit d'ajouter à ses armes , qui étaient *d'argent au chevron de gueules, trois merlettes de même*, avec la devise: *Virtuti*. Ces armes ont été portées par sa postérité.

Il eut pour fils Don Pedro. Ce jeune chevalier avait été l'objet des attentions toutes particulières de Ximenès , qui l'avait connu avantagusement à son université d'Alcala de Henarès. Puis il avait été attaché à la maison de Charles d'Autriche, lorsque ce prince était venu, en 1517, prendre possession des couronnes d'Espagne. Il servit ensuite, dans des grades élevés, à l'armée que Charles conduisit en différentes contrées. Il assista à la bataille de Pavie, en 1552. Il était en cantonnement dans les Pays-Bas, lorsqu'il mourut à Anvers, laissant trois fils (1540).

Branche aînée. — Les marquis DEL MONTE.

L'aîné était alors en Italie, dans les armées impériales : il s'établit en ce pays, et il fut la souche des *Marchesi Del Monte*, qui s'éteignit vers 1760. — Le dernier de cette branche laisse ses biens à des étrangers, ne léguant qu'une somme d'argent à la branche cadette.

Seconde branche. — Sous le nom de DE MONT.

Le second se fixa à Anvers. Il y mourut en 1581, laissant un fils, nommé Paulo, qui changea son nom *Del Monte* en *De Mont*. Il vécut en cette ville, jusque vers l'an 1650. Il eut deux fils, dont l'un fut prêtre, et l'autre occupa quelques charges honorables. Ce dernier mourut en 1701, et ne laissa, à ce qu'on croit, qu'une fille.

Branche cadette. — Sous le nom de DU MONT.

1540. — Le troisième fils de Pedro, du nom de Francisco, fut,

après la mort de son père , pourvu de la charge de prévôt du comté de Chiny. — Il bâtit un castel à Izel , à deux lieues de Chiny. Il changea le nom de Del Monte en celui de Du Mont , qui est resté à ses descendants.

1590. Francisco fut remplacé par Antonio son fils aîné. — Il eut un second fils , prêtre et doyen de la chrétienté de Longuyon.

1642. A Antonio succéda son fils François.

1675. François , l'aîné , lui succéda dans ses charges et biens. — Un second fils , nommé Jean , eut pour apanage la terre de Brigâ , près de Limes , à deux lieues d'Izel.

1700. François est remplacé par Antoine , son fils , assassiné en 1720 , laissant deux fils. — Le plus jeune ne procréa que des filles.

1720. François , l'aîné , succéda très-jeune.

1780. A François , succéda Diendonné-François , à qui son père avait assuré la survivance de sa charge , en en achetant l'hérédité. Il en a été privé par les événements. — Lors de l'érection du royaume des Pays-Bas , il fut membre de l'ordre équestre du grand-duché de Luxembourg , et mourut sans enfants , en 1819.

Seconde branche des cadets de la famille Du Mont.

Cette branche commence à Jean , établi au Brigâ , mort en 1701. Il eut plusieurs enfants. L'aîné resta dans ce domaine , et sa postérité subsista jusqu'en l'an 1812 , qu'elle s'éteignit dans la personne d'une demoiselle Du Mont , morte à Géronville. — Deux autres décédèrent sans enfants.

Henri , le puîné , mourut (1759) , laissant plusieurs enfants.

Jean Baptiste , le seul de ses fils dont la postérité subsiste encore , meurt en 1766.

Jean-Pierre , son fils , meurt en 1828.

De lui naquit J. Pedro J. du Mont , établi à Anvers [†], et deux filles.

Armes de la maison DU MONT.

D'argent , au chevron de gueules , accompagné de trois merlettes de même , couronné de la couronne de comte (parce que le chef de la maison était marquis) soutenu par deux lions armés , lampassés. — Le tout supporté par une bande qui contient la devise : *Virtuti*.

Liste des membres de la famille DEL MONTE ,

dont descend directement J. PEDRO J. DU MONT.

—
Don Fernando Del Monte.

Pedro , mort en 1540.

Francisco D. M. d'Izel mort en 1590.

Antonio , mort en 1642.

François , mort en 1675.

Jean D. M. de Brigâ , mort en 1701.

Henri , mort en 1750.

Jean-Baptiste , mort en 1766.

Jean-Pierre , mort en 1828.

† Il est vice-président de l'Académie d'Archéologie.



FRAGMENT GÉNÉALOGIQUE

CONCERNANT LA

FAMILLE VAN DER MOTEN

O U

DE LA MOTE ,

Qui porte pour armes : D'ARGENT A TROIS HAMAIËDES DE SAULE.

La maison *Van der Moten* ou de *La Motte* est une des plus anciennes et des plus illustres de Flandre, où elle a été alliée aux premières familles, entre autres à celles de *Triest*, *Van der Leyns*, *Van der Meere*, *Van der Banck*, *Borluut*, *Spruyt*, *Moerkercke*, *Commene*, *Schoorisse*, *Cruypenninck*, *Van der Heyden dit de La Bruyère*, *Pajens*, *De Cordes*, *Cotrel*, *Hembiese*, *Gryspère*, *Oosterlinck*, *Cocxstale*, *Culsbroeck*, *Damman*, *Hamaïde*, *Van der Donet*, *Maulde*, *Pilons*, *Brackete*, *Seclyn*, *Gruutère*, *Ydeghe*, *Bette*, *Nisselaert*, *Graeve*, *Smuls*, *Cabillau*, *Vroede*, *Munte*, *Vleyucke*, *Kerckhove d'Exaerde et de La Deuse*, *L'Espinoy*, *Van Heurne*, *de Moor*, *Herselle*, etc., etc.

A cette famille appartenait *Egide Van der Moten* ou de *Lamote*, écuyer, qui épousa *Waldrude Van den Kerckhove* dite *Van der Varent*, portant d'argent à la bande faselée de cinq pièces de sable, avec laquelle il eut N... *Van der Moten*, allié à *Elisabeth Van de Vivere*, dont 1. *Guillaume Van der Moten*, qui épousa *Catherine Van der Donet*, dame du dit lieu, mère d'*Elisabeth Van der Mo-*

ten, qui épousa *Jacques Van den Kerckhove-Varent*, seigneur de Kerckhove, ter-Varent, Bevere, etc., chevalier, dont postérité; 2. *Clara Van der Moten ou de La Motte*, alliée à *Jean de Wulf*, écuyer, portant *de gueules à la tête de loup arraché au naturel*.

Du mariage de *Jean de Wulf* avec dame *Clara Van der Moten* vint *Jean de Wulf*, qui épousa dame N... de Blaustein, mère de *Marguerite de Wulf*, alliée à *Jean Delvael*, écuyer, portant *d'or à trois merlettes de sable*.

Du mariage de *Jean Delvael* avec *Marguerite de Wulf* naquirent 1. *Adrien Delvael* et 2. *Sylvestre Delvael*, qui suivent.

Adrien Delvael épousa *Agnès de Rudder*, dont *Jacques Delvael*, qui suit A.

Sylvestre Delvael épousa *Anne Van Coye*, dont *Antoine Delvael*, allié à *Jeanne Van den Heede*, mère de *Anne Delvael*, dame de St-Antoine d'Overdriesch, etc., qui épousa *Antoine Van den Kerckhove dit Van der Varent*, seigneur de Walle, Hofdriesch et Terbeken, échevin et archiprevôt d'Audenarde, père de *Jacques Van den Kerckhove*, capucin et célèbre prédicateur de son temps, connu sous le nom de *Père Bernard (pater Bernardus)* d'Audenarde.

A. *Jacques Delvael*, fils d'*Adrien* et d'*Agnès de Rudder*, se maria avec *Josine Stalins*, dame de Voorde, dont *Adrien Delvael*, allié à *Elisabeth Van den Broucke*, mère d'*Anne Delvael*, qui épousa *Charles Van Spiere*, baron de Morreghem, seigneur de Steenbecke, fils de *Charles Van Spiere*, chevalier, baron de Morreghem, seigneur de Steenbecke, et de *Livine Van den Kerckhove*, fille de *Richard Van den Kerckhove dit Van der Varent*, seigneur de Walle, Diebbeke, etc., et de dame *Marguerite Van der Mandere*.

Du mariage de *Charles Van Spiere* avec *Anne Delvael* est issue *Jeanne-Marie Van Spiere*, épouse d'*Adrien-François de Ballet*, écuyer, seigneur de Leuwenbourg, dont *Marie-Pétronelle de Ballet*, épouse d'*Emanuel Van der Meere*, écuyer, portant *d'azur à trois feuilles de myrte d'or*.

Fragment généalogique

CONCERNANT LA

FAMILLE DE VAN DER HEYDEN

DITE

de la BRUYÈRE, de Flandre,

**dont est issue la branche des comtes et barons de
Belderbusch.**

Cette famille, alliée aux plus illustres maisons de Belgique et d'Allemagne, porte pour armes : *d'hermines, à un écusson de gueules, à la bande d'or, au chef d'argent à trois merlettes de sable.*

Messire *Jacques* Van der Heyden dit de la Bruyère, chevalier, fils de *Gérard*, écuyer, et de *Barbe* Van der Donet, épousa *Catherine* Van der Moten ou de la Môte, fille d'*Égide* Van der Moten, écuyer, et de *Waldrude* Van den Kerekhove dite Van der Varent.

Du mariage de *Jacques* Van der Heyden avec *Catherine* Van der Moten vint *Guillaume* Van der Heyden dit de la Bruyère, qui de

son épouse , *Marguerite Van der Elst* , eut *Guillaume Van der Heyden dit de la Bruyère* , allié à *Jeanne de Cordes dite de Wadripont* , dont 1. *Josse Van der Heyden dit de la Bruyère* , qui épousa N.... *Lecocq (A)* ; 2. *Adrien Van der Heyden dit de la Bruyère* , qui épousa en 1495 , *Marguerite de Clerck (B)* : 3. *Gaspard Van der Heyden dit de la Bruyère (C)*.

(A) De l'union de *Josse Van der Heyden* avec N.... *Lecocq* naquit *Christophe Van der Heyden dit de la Bruyère* , allié à *Waldrude de Crolim* , dont *Jeanne Van der Heyden dite de la Bruyère* , alliée à *Guillaume Van den Heede* , écuyer.

(B) De l'union d'*Adrien Van der Heyden* avec *Marguerite de Clerck* vint *Jacques Van der Heyden dit de la Bruyère* , qui de son épouse *Jeanne de Maulde* , eut *Adrien Van der Heyden dit de la Bruyère* , qui se maria avec *Adrienne de Canin ou Canyn* , dont *Jacques Van der Heyden dit de la Bruyère* , époux de *Livine de Tayaert* , mère de *Jacques Van der Heyden dit de la Bruyère* , qui épousa *Catherine de Haze* , dont *Jacques Van der Heyden dit de la Bruyère* , qui épousa *Jeanne de Massem* , mère de *Robert-Guillaume Van der Heyden dit de la Bruyère* , qui se maria avec *Marie-Madelaine Parmentier* , dont la fille , *Marie-Anne-Thérèse Van der Heyden dite de la Bruyère* , est morte célibataire à Gand , le 15 avril 1795.

C. *Gaspard Van der Heyden dit de la Bruyère* , fils de *Guillaume* et de *Jeanne de Cordes dite de Wadripont* , épousa *Agnès Pyloens*. De ce mariage naquit *Guillaume Van der Heyden dit de la Bruyère* , qui épousa *Béatrice Van den Kerchove-Varent* , mère de *Guillaume Van der Heyden dit de la Bruyère* , époux de *Josine Van den Heeden* , dont *Guillaume Van der Heyden dit de la Bruyère* , qui se maria avec *Jeanne de Laudas* , mère de *Gaspard Van der Heyden dit de la Bruyère* , allié à *Marie de Jonghe* , qui eut pour fils *Gaspard Van der Heyden dit de la Bruyère* , allié à *Christine de Laudas* , dont *Barbe-Augustine-Antoinette Van der Heyden dite de la Bruyère* , qui épousa *Jean-Adrien-Alexandre* baron de *Bylandt*.

Notice historique et généalogique

SUR L'ANCIENNE ET ILLUSTRE

MAISON DE TRAZEGNIES ,

**Extrait d'un ouvrage inédit, par M. Charlé de Tyberchamps,
membre correspondant de l'Académie, etc.**

Château de Trazegnies.

Il appartient à très-haut, très-noble et très-illustre seigneur monseigneur ¹ George Philippe Marie Joseph Gillou, marquis de Trazegnies, prince des francs liefs des Rognons et sénéchal héréditaire du pays de Liège, etc., etc., etc.

¹ L'an 1524 du mois de février (le jour de St.-Pierre Apostelle), Jean duc de Brabant, de Lothier, de Limbourg reconnut les privilèges de la terre de Trazegnies; il dit: « Et avons trouvé par la dite enqueste que nous n'avons nul droit et nulle poursuite de rien qui soit en manière ne sune en la ville de Trazegnies ne es appendances dessus dites ne onque newimes ne nre devantrain. Ossi, et cognissons que autres droitures ne poursuites, nous n'avons, ne avoir devons ne sune en la ville de Trazegnies, ne es appendances de rien qui soit..... .. » Ce prince qualifia deux fois dans le même acte, Jehan Seigneur de Trazegnies du titre de monseigneur. C'est depuis lors

La famille de ce seigneur est une des plus anciennes et des plus illustres de la Belgique; en l'an 1095, la terre d'Ath entra dans le domaine de cette maison; en l'an 1156, Gilles de Trazegnies, Seigneur de Silly (troisième pairie du Hainaut), s'étant croisé, la vendit à son parent Baudouin IV, comte de Hainaut, dit *l'édificateur*, pour subvenir aux frais de son expédition; la tour de *Burbant*, qu'on voit encore aujourd'hui et dont les habitants d'Ath font tant de cas, parce qu'elle atteste l'antiquité de leur ville, faisait partie du château que ce comte de Hainaut avait fait bâtir. Voyez *Ath* dans cette province.

Anselme de Trazegnies, généreux seigneur de Péronne, fonda en l'an 1148, la riche abbaye de Cambron.

que ses descendants ont porté ce titre; voyez les *Monuments anciens*, par feu le comté Joseph de St. Genois, membre de la chambre de la noblesse du pays et comte de Hainaut. Paris 1782, in-fol. tom. 1^{er}, pag. 104.

La pièce susdite de l'an 1524 est confirmée par une déclaration de Charles V, empereur d'éternelle mémoire, donnée à Bruxelles le 26 juillet 1544 : « elle a été faite à la requête de Jean baron de Trazegnies, son grand chambellan et chevalier de la Toison d'Or. » — Voyez le grand Théat. prof. page 27, 1^{re} col. — et principalement le traité manuscrit du Roman Pays de Brabant, par Jean Blondeau, pensionnaire et syndic de la ville de Nivelles.

Aussi, est-il certain que la seigneurie de Trazegnies a toujours été reconnue pour une terre FRANCHE et LIBRE, par tous les souverains, même par le roi de France, comme il en conste de deux pièces authentiques : la 1^{re} datée de Gand du 27 février 1659 signée Talon : cette copie est attestée par J. B. Janssens et N. Van der Cammen Nots. pub. ; la 2^{me} datée de Philippeville le 26 may 1667, signée le marquis de Vaubrun, attestée par B. Godleret et N. Van der Cammen Nots. pub.

Ces pièces et beaucoup d'autres font partie des archives de la seigneurie de Tyberchamps, qui était aussi une *terre franche*, relevant du marquisat de Trazegnies, comme la terre d'Ottignies (près Wavre) la tour d'Hermont au village de Carnière, prévôté de Binche, la baronnie de Luttéal, ainsi que les cinq terres et seigneuries en dépendantes, savoir : de l'Escaïl, du Fayt-lez-Marimont, de Haine-St.-Paul, de Bouland et de Marche-les-Escausines, toutes cinq arrières-fiefs de Trazegnies, enfin le marquisat de Reves et la Fleschiere, arrière-fief de Trazegnies. — Voyez le grand Théat. prof. du Wall. Brab. pag. 27, 2^e col. § 5. — et le Guide fidèle du Wallon Brab. Brux. 1766. pag. 6, 9, 11 et 12.

Othon de Trazegnies se croisa, et mourut à la prise de Constantinople en 1204.

On remarque dans le beau château gothique de Trazegnies, qui date de l'an 1500, et qui a été restauré et augmenté en 1600 par Gillon Othon, dont il sera parlé ci-après, l'inscription suivante, placée en *lettres rouges* sur le plafond du salon d'entrée : *Gilles, sire de Trazegnies, connestable de France, sous le roi St. Louis, en l'an 1248.*

Jean baron de Trazegnies et de Silly, pair de Hainaut et sénéchal héréditaire du pays de Liège, chevalier de la Toison d'Or, et grand bailli du Brabant en 1519. — Voyez *les délices du Brabant et de ses campagnes*, par de Cantillon, édit. 4, vol. in-8°, Amsterdam, 1757, tom. 1^{er}, pag. 58.

La baronnie de Trazegnies fut érigée en marquisat par l'archiduc Albert, le 8 février 1614.

1° Les jardins sont dirigés à la manière anglaise.

2° La pelouse qui est en face du château est magnifique; elle a trois bonniers d'étendue.

3° On rencontre sur cette pelouse un massif de rosiers superbe; celui du milieu est d'une hauteur extraordinaire.

4° Dans un massif, au bout de la pelouse, il se trouve un petit pavillon.

5° On admire l'adresse avec laquelle l'auteur du plan des jardins a su dérober à la vue le jardin potager, en le plaçant dans un local qu'il est impossible de trouver, sans le demander.

6° Les remises sont très-éloignées du château; elles sont masquées par différents massifs.

7° Les écuries sont placées de la même manière que les remises.

8° Le berceau de charmillle qui conduit vers les étangs et le canal sont magnifiques.

9° Le canal est très-long, les étangs sont beaux.

10° Les trois allées que l'on voit en se dirigeant du côté des étangs, sont fort belles; elles conduisent 1° : celle du côté gauche

vers le Pieton ; 2° celle du milieu vers Carnières ; 3° celle du côté droit, vers la chapelle-lez-Harlamont.

Les étrangers sont très-bien accueillis au château de Trazegnies. Une inscription annonce la porte d'entrée ; les propriétaires sont d'une urbanité et d'une honnêteté rares.

Les mausolées de l'illustre famille de Trazegnies sont d'une grande beauté, et ne le cèdent en magnificence à aucun monument de la Belgique ; beaucoup de Français de distinction les ont admirés ; MM. les marquis de la Tour du Pin-Gouvernay, et Doucet de Pontécoulant, anciens préfets à Bruxelles, sont de ce nombre.

Au chœur, du côté droit en entrant dans l'église, on voit le mausolée en granit de Jean baron de Trazegnies, chevalier et doyen de la Toison d'Or, qui avait épousé en 1515 Isabelle de Werchin (il sera parlé de la famille de cette dame ci-après à l'article de Jean de Trazegnies) : on voit ce chevalier, avec sa Toison d'Or, couché sur un lit d'honneur près de son épouse ; un chien est aux pieds de celle-ci, pour montrer sa fidélité ; un lion est aux pieds de son époux, pour indiquer sa force ; plus haut sur une colonne on voit les armes de Trazegnies et de Werchin¹ ; au bas du tombeau se trouve le portrait de la mort, autour duquel on lit ces mots :

Mors omnia solvit.

Nascentes morimur

Mors ultima livrea rerum

Ortus cuncta suos repetunt matremque requierunt,

Et redit ad nihilum quod fuit ante nihil....

« Gillon Othon marquis de Trazegnies, prince des francs fiefs
» de Rognon, vicomte d'Armuiden en Zélande et de Bielstien,
» baron de Silly, pair de Hainaut, sénéchal de Liège, seigneur
» de la chapelle lez-Harlamont, Courselle, Heriamont, la Tour-
» neppe et plusieurs autres, servit dès sa jeunesse le roi dans ses

¹ Avec les quartiers suivants : Trazegnies, Armude, Lingne, Boubers pour la dame, Werchin, Moy, Limbourg, Roubais.

» armées, où il passa tous les degrés, ayant été capitaine d'in-
» fanterie, maître-de-camp d'infanterie du conseil guerre, gou-
» verneur de Philippe-Ville, puis gouverneur et capitaine-général
» de la province d'Artois, et de là de Tournay, et par une con-
» fiance particulière de S. M. il eut pendant plusieurs années de
» la grande guerre entre les deux couronnes, les deux gouver-
» nements ensemble d'Artois et de Tournaisis.

» Il fut gentilhomme de la chambre de leurs altesses l'archiduc
» Léopold, et de Dom Jean d'Autriche, premier commissaire au
» renouvellement des lois de Flandre, député plénipotentiaire
» pour régler les limites des provinces avec les états d'Hollande
» ensuite du traité de Munster, et capitaine d'honneur d'armes.

» Il épousa Jacqueline de Lalaing, douairière comtesse de
» Middelbourg, fille aînée de Charles, comte d'Hoogstraeten, che-
» valier de la Toison d'Or, et gouverneur-général d'Artois. ¹ »

Voyez *le Grand théâtre profane du wallon Brabant*, tom. 1^{er},
pag. 28, édit. in-fol., La Haye 1750, par Jacques Leroy, baron du
St. Empire.

Au chœur, du côté gauche en entrant, on voit un mausolée en
marbre de Gênes, de la plus grande beauté; il est construit
sur le même modèle que le précédent, et les personnages y sont
encore placés de la même manière. Sur ce mausolée est couché
tout armé Gillon Othon décédé le 2 septembre 1669. — Jac-
queline de Lalaing, son épouse, décédée le 9 avril 1672, est
couchée sur ce même lit à sa gauche; on voit également à leurs
pieds un lion et un chien; le bâton de commandant est à la
droite. Ces superbes statues sont en marbres de Gênes et de
grandeur naturelle; les seize écussons des armes des familles
alliées à celle de Trazegnies se trouvent encore à ce mausolée;
ils sont en marbre de Gênes; au bas des huit écussons du côté
droit, on lit les noms suivants : Trazegnies, Palland-Culem-
bourg, Gavre, Esclatière, Werchin, Lalaing, Rubempré, Brand

¹ Cette dame fut fille, épouse et sœur des gouverneurs d'Artois.

d'Aysean; au bas des huit du côté gauche, on lit : Lalaing, Montmorency, Langle-Wavrin, Licques, Renenbourg, Egmond, Oignyes, Withem. — Au bas des armes de Trazegnies on lit la devise de cette maison : *Tant que vive*. Sur ce mansolée on ne voit aucune inscription qui puisse faire connaître les personnes qu'il renferme, ou la date de sa construction.

Au fond du chœur, du côté droit, on voit la tombe de Charles marquis de Trazegnies et d'Adrienne de Gavre son épouse : voici l'inscription qu'elle porte :

Piæ memoriæ
Caroli marchionis de Trazegnies
Et Adrianiæ de Gavre conjugum
Quos utriusque stemma
Aures vellere claruit
A propria virtus caelo recepta
Emori non sinuit
Prævit illa XV Kal. Junii
Secutus est ille VI Kal. Dec.
Anni MDCXXXV.

Les seize écussons des armes des familles alliées à celle de Trazegnies se trouvent encore autour de cette tombe : au bas des huit écussons du côté gauche, on lit les noms suivants : Trazegnies, Ligne, Werchin, Luxembourg, Pallant, Culembourg, Lalaing, Luxembourg; au bas des huit du côté droit on lit : Gavre, Inchy, Ruhempré, Vertaing, l'Esclatière, Mamines, Brandrayseau, Rumignies.

Une pierre qui ferme l'entrée d'un caveau et qui se trouve vis-à-vis d'une chapelle, à la gauche du chœur, porte l'inscription suivante :

Ici gist messire Joseph Lothaire marquis
de Trazegnies prince des francs fiefs de Rognon
Comte de Villemont ¹

¹ Commune de Tintigny, province de Luxembourg; ne pas confondre avec Taintignies, près Tournay, province du Hainaut.

Sénéchal héréditaire de Liège
Seigneur de la Chapelle-lez-Harlamont
Gouy, Longuernée, Heriamont, la Tourneppe, etc., etc.
Chambellan actuel de Sa
Majesté l'empereur et roi.
Décédé en son château de Trazegnies
le IX mai 1784.
Priez Dieu pour son âme.

Un autre pierre qui se trouve à côté de la précédente porte l'inscription suivante :

Ci gisent
messire Philippe marquis de Trazegnies
et madame Eléonore baronne de Bode
son épouse.

On remarque dans le mur près de la chapelle dont je viens de parler, la tombe de messire Pierre de l'Estouf, chevalier et comte de Sirot, aide-de-camp de monseigneur le duc d'Enghien, tué à la bataille de Seneffe le 11 août 1674, âgé de 28 ans; il était petit-fils maternel de feu messire Claude de l'Estouf, chevalier, baron de Sirot, qui commandait l'aile droite à la bataille de Rocroy, célèbre dans l'histoire de France, et qui est mort lieutenant-général des armées du roi, et fils unique de messire Jacques François de l'Estouf, comte de Pradine, lequel mourut de douleur de la perte de son fils.

Parmi les autres tombeaux qui sont encore dans l'église de Trazegnies, on distingue ceux des personnages suivants, morts au champ d'honneur le 11 août 1674 :

- 1° Le comte de Murette, colonel de cavalerie ;
- 2° Le marquis de Chambrulon, enseigne des cheveu-légers ,
et neveu de Mgr. l'archevêque de Paris ;

- 3° M. Lebrun, commandant d'honneur des gardes du roi ;
- 4° M. Chaumille, capitaine de cavalerie ;
- 5° M. Husson, capitaine d'infanterie ;
- 6° M. Augustin de la Pierre, capitaine-major ;
- 7° M. Visi, capitaine des cheveu-légers ;
- 8° Finalement le tombeau du comte de Cheviers, capitaine érigé, par ordre du colonel comte de Berlo.

Une tombe placée dans le cimetière, derrière la chapelle où se trouve le caveau de la maison de Trazegnies, porte l'inscription suivante :

Ci git très-noble et très-illustre dame, Marie-Caroline-Joseph Ermeline de Namur, née baronne de Soncret, douairière de très-noble et très-illustre seigneur Joseph-Lothière-Chrétien Jean-Népomucène, marquis de Trazegnies, prince des francs fiefs de Rognon, sénéchal héréditaire de Liège, membre de l'état noble du Hainaut, lieutenant-colonel et chambellan au service de leurs Majestés Impériales, Royales et Apostoliques, etc., etc., etc., dame de l'ordre Impérial de la croix étoilée de sa Majesté l'Impératrice d'Autriche, fille et enfant unique, de George François-Paul-Claude-Joseph de Namur, seigneur de Berzée, baron et seigneur de Joncret, et de madame Elmeline-Philippine de Namur d'Elzée, baronne de Joncret, tous deux des comtes de Namur, décédée au château de Trazegnies le 31 mai 1819 âgée de 80 ans dix mois dix neuf jours.

Passants qui lisez cette épitaphe, accordez-lui un *de profundis* pour le repos de son âme.

R. I. P.

Pour les tombeaux de la famille de Namur, voyez *Berzée*, province de Namur.

Pour les autres tombeaux de l'illustre maison de Trazegnies,

nous invitons le lecteur à vouloir recourir ci-dessus aux articles suivants, *Nivelles*, province de Brabant méridional, et *Argenteau*, province de Liège.

« La maison de Trazegnies a de plus la dignité de Sénéchal » héréditaire de Liège qui est le chef de la noblesse du pays, » où elle a encore beaucoup de prétentions considérables, et même, » actions sur les souverains comtes de Looz, quoi qu'il y ait » eu différents traités sur ce sujet, avec le chapitre de Saint » Lambert. » Voyez le *Grand Théâtre* déjà cité, page 27.

Gramaye dit que le Hainaut met Trazegnies dans son comté; il est cependant certain que c'était un fief du Brabant, et que les seigneurs de Trazegnies ont des alliances avec les ducs; une rente de 36 muids d'avoine que la famille de Trazegnies reçoit actuellement sur les domaines de Nivelles, se nomme encore *les avoines des ducs*.

Les annales de Hainaut rapportent que Gilles de Trazegnies se croisa en 1148.

Pour Gilles, sir de Trazegnies, connétable de France, sous le roi St-Louis, depuis l'an 1241 jusqu'à l'an 1256, on peut voir sur ce fait le *Grand Théâtre*, page 28; on peut encore recourir à la vie de St-Louis, tom. 2, liv. 10, pag. 144.

Nous engageons les personnes qui désireraient connaître la généalogie de l'illustre famille de Trazegnies à recourir aux ouvrages suivants : 1° La vraie histoire du preux chevalier messire Gillon de Trazegnies, laquelle a été faite en 1463, par ordre de messire Antoine, dit le *Grand Bâtard* de Bourgogne, comte de la Roche en Ardennes, chevalier de la toison d'or. Cet ouvrage est dédié à Philippe-Le-Bon, duc de Bourgogne, souverain des Pays-Bas, instituteur de l'ordre de la toison d'or; l'auteur de ce livre se nomme David Hubert; 2° un fragment généalogique de la famille de Trazegnies, rapporté par Aubert Le Mire, liv. 2, chap. 95, des donations Belgique; 3° le même auteur chrou.

Belgiq. sur l'année 1614, pag. 468; 4^o et la not. des Egl. Belg. chap. 210, par le même.

C'est dans cette maison, que Philippe IV, roi d'Espagne, nomma par lettres patentes de l'an 1647 l'une des plus illustres de ses Pays-Bas, qu'a été le comté d'Autreppe, ce qui se prouve par les reliefs des années 1422, 1466. — Voyez le *Grand Théâtre*, page 27.

Un Gilon de Trazegnies, surnommé le *Courageux*, chevalier de grande naissance et valeur, épousa en premier nocés, Marie fille du comte d'Ostrevant, et s'était fait distinguer par ses hauts faits d'armes; il épousa la belle Gratiane, fille du sultan de Babylonie, dans la persuasion que Marie était morte. On voyait avant la révolution le mausolée de ce seigneur à l'abbaye de l'Olive (près de Marimont) : il y était représenté couché sur son tombeau entre ses deux épouses. Voyez le *Grand Théâtre*, pag. 27 et 28 et *l'Hist. du Hainaut*, par Ruteau, chap. 15, page 241.

Othon, baron de Trazegnies, pair de Silly, épousa Agnès, dame héritière de Hacquinies, issue d'une des plus nobles maisons du Hainaut; leur fils puiné Othon, baron de Trazegnies et de Silly, seigneur de beaucoup de villages, épousa Marie d'Awans, descendue des anciens ducs de Tongres, au pays de Liège; selon les historiens, c'est ce dernier qui a porté dans la maison de Trazegnies la dignité de sénéchal héréditaire du pays de Liège. Voyez le *Grand Théâtre*, etc., page 28.

Othon (dernier) dont nous venons de parler, était le bisaïeul d'Anselme, baron de Trazegnies, qui fut grand bailli du Hainaut et qui épousa Mahant de Lalaing; elle était fille du fameux Simon de Lalaing, baron de Quiévrain et de Jeanne, fille de Guillaume, baron de Ligne, deux des plus anciennes et des plus illustres baronnies du Hainaut: (nous parlerons dans cet ouvrage, de Simon de Lalaing, à l'article *Santberghe*, province de Flandre Orientale). Parmi les enfants nés de ce mariage, se trouve une fille qui épousa en 1414, Arnould, seigneur et baron d'Elderen,

de Rumines, de Warfusée et autres villages du comté de Looz : il était issu du sang des comtes souverains de Looz ; le duc Jean de Bavière, élu évêque et prince de Liège, était présent *au contrat de mariage qui fut signé le 31 de Juillet 1414*. Marie, leur fille, épousa en premier noces, Adolphe, comte de la Marek, en secondes Guillaume de Croy, seigneur de Chiesvres, marquis d'Aerschot, chevalier de la toison d'or.

Un de leurs fils, Anselme, fut baron de Trazegnies et de Silly, prince de francs fiefs de Rognon, pair de Hainaut, sénéchal héréditaire de Liège, seigneur de la chapelle-lez-Harlaimont, d'Ionek-honte, Gondergnies, Heppignies, Longuernée ; il épousa Marie, dame héritière de la ville d'Armuyden (Zélande), de bois de Fraipont, près de Liège, et Dinchy en Cambrésis, etc., elle était issue d'une des plus illustres familles de la Zélande. *Le contrat de mariage a été passé à Mons, le 12 février 1455.*

Jean de Trazegnies, fils aîné d'Anselme dont je viens de parler, posséda toutes les terres et dignités de son père ; il fut chambellan et amiral sous l'empereur Maximilien et sous Philippe le-bel, roi d'Espagne, premier du nom ; il épousa Sibille de Ligne, fille aimée du baron de Barbençon, frère du baron de Ligne et de Bel-Oeil, chevalier de la Toison d'or. *Le contrat de mariage a été passé à la Baissière le 3 août 1465.*

Jean de Trazegnies, fils de ce dernier, succéda aux baronnies, comtés et dignités de la famille, il épousa Isabelle de Werchin, fille aînée de Nicolas baron de Werchin, sénéchal du Hainaut et d'Iolande de Luxembourg, sœur de Pierre de Werchin, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, gouverneur et capitaine-général du duché de Luxembourg et du comté de Chiny. *Le contrat de mariage a été passé au château de Bilz le 25 avril 1515.*

Cet illustre seigneur jouissait de toute la confiance de son souverain, l'invincible empereur Charles V, d'immortelle mémoire ; il épousa pour, et par procuration de S. M. le dit empereur, Isabelle de Portugal, et la lui amena ; on peut vérifier

ce fait dans le *Grand Dictionnaire Historique* de Moreri et dans Guichardin pag. 504 : il parle de l'ancienneté de la race des seigneurs de Trazegnies, et il ajoute *qu'il y a plus de six cents ans que l'illustre famille de Trazegnies règne dans ce domaine sans interruption*, ce qui fait maintenant huit cent cinquante-une années. Voyez la *Description de tous les Pays-Bas* par Guichardin, imprimé à Anvers, chez Plantin, en 1581.

Charles de Trazegnies, troisième fils de Jean, succéda aux grands biens et dignités de son père, il fut prince des francs fiefs de Rognon, comte d'Antrepe, vicomte d'Armuyden en Zélande, baron de Trazegnies et de Silly, sénéchal héréditaire du pays de Liège, chevalier de la toison d'or; il suivit S. M. l'empereur Charles-Quint en Afrique, pour attaquer Barberousse, qui s'était rendu maître d'Alger, il épousa Marie de Palland de Culembourg, fille aînée d'Evrard, comte de Culembourg ¹ et de dame Marguerite de Lalaing. *Le contrat de mariage a été passé le 21 Juillet 1549.*

Charles de Trazegnies, fils unique du précédent, succéda aux biens et dignités de son père, il posséda toutes les seigneuries qu'Anselme, dont nous avons parlé plus haut, (nous prions le lecteur d'y recourir) avait possédées, et celles de Cauwerbourg, Tamise, Warfusée, St.-George, Warlem, Dommartin et St-Vaast, furent ajoutées à ses domaines. — Il épousa Adrienne de Gavre, fille aînée de Charles de Gavre comte de Beurieu, membre du

¹ Le comté de Culembourg, comme fief dépendant du duché de Gueldres, depuis l'an 1280, que Humbert III, comte de Culembourg, pressé par l'empereur Guillaume et Florentin, comte de Hollande, se mit sous la protection de Reinault, comte de Gueldres, et s'obligea de relever de lui, dans la suite; ce droit a été renouvelé en l'an 1658 dans l'assemblée des États de Gueldres (A).

Le comte Florent de Palland était Gueldrois; cette province tenait le premier rang entre les provinces-unies elle se déclara la première pour la confédération; — ce fut dans l'hôtel du comte de Palland de Culembourg, que se tint à Bruxelles, en 1566, la première assemblée des seigneurs confédérés, qui fut l'origine de l'établissement de la république de Hollande.

(A). Voyez les *Souverains du Monde*, ouvrage qui fait connaître la généalogie de leur maison. La Haye 1721 tom 5 pag. 195.

conseil d'état de S. M. le roi Philippe II, gouverneur des villes et chatellerie d'Ath, et petit-fils de Charles de Gavre, chevalier de la Toison d'or, et grand bailli du Hainaut. *Le contrat de mariage a été passé à Mons le 5 janvier 1585.*

Gilles-Othon marquis de Trazegnies, qui épousa Jacqueline de Lalaing (dont nous avons décrit plus haut le mausolée) lui succéda (le lecteur voudra bien recourir à son article); de son mariage sont nés cinq garçons et trois filles.

Eugène-François-Charles marquis de Trazegnies, a succédé dans tous ses titres, dignités et biens; il épousa Catherine-Charlotte comtesse de Mérode, dame héritière de Villemont (arrondissement de Virton), de Clermond et d'Ernesbaek au pays de Juilliers.

Quant à Ferdinand-François de Trazegnies et à Albert de Trazegnies qui a refusé la place d'évêque de Namur, — voyez *Nivelles, province du Brabant méridional.*

Octave Joseph de Trazegnies, vicomte et seigneur d'Armuiden, en Zélande, et de la Tourneppe, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie, épousa Marie-Anne de Wissecque, dame

Les Frisons furent moins amateurs de luxe que les autres habitants des provinces-unies; attachés aux mœurs de leurs pères, ils vivaient à l'ancienne mode, ils furent les derniers à subir le joug des romains et les premiers à le secouer, lorsque l'empire tomba en décadence.

Les empereurs Tibère et Néron, les estimaient pour les meilleurs soldats de toute l'Allemagne, ils rendirent de grands services à Charlemagne, qui les exempta *de la servitude*, et leur accorda le droit de porter un demi-aigle dans leurs armes.

La famille des comtes d'Egmont descend de Wolbrand, duc des Frisons. — L'infanterie frisonne contribua beaucoup au gain de la bataille de Gravelines (en l'an 1558,) « *e parte Belgarum pedites Frisii constantissimè fortissimèque depugnabant.* » Ann. des Prov. Un. Haræus ad. ann. 1558 (B).

(B). Voyez le *Mayeur*, poème des Belges, 4^{re} édition, avant dernière page in-8° Brux. 1812.

héritière de Bomy, de Noiran, et de la Couture et des fiefs d'Hely.

Procope de Trazegnies, capitaine de cavalerie au service de l'empereur, épousa Louise-Marie d'Aragon, nièce du duc de Terranova, vice-roi de Sicile. — Il mourut le 10 mars 1663 à Mescrits en Moravie et y fut enterré; son épouse mourut à Bruxelles le 4 décembre 1660.

Marie de Trazegnies morte le 5 février 1646.

(La fin à la prochaine livraison.)

¹ Commune de Bousseval (près Genappe)

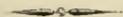
EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES DERNIÈRES SÉANCES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.



» Il est donné lecture d'une lettre de M. le Marquis de Préault, membre du conseil-général du département de Maine et Loire, etc., exprimant à l'Académie sa reconnaissance pour son admission comme membre honoraire. M. l'avocat de Visser, ancien échevin d'Anvers, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, élu membre effectif, et M. Prosper Cuypers, qui fait en ce moment d'intéressantes fouilles archéologiques dans le Brabant Septentrional, élu membre correspondant, remercient également l'Académie de la

faueur qu'elle leur a faite. Ayant été empêchés de répondre avant l'impression du tableau général de l'Académie, ils seront portés dans la liste supplémentaire.....

» Il est aussi donné lecture d'une lettre pleine d'intérêt, adressée à l'Académie par M. le comte de Montalembert, membre honoraire, lettre datée de l'île de Madère du 29 Avril 1845. Ce célèbre écrivain annonce qu'à son retour en France, il enverra ses ouvrages intitulés : *Histoire de S.^{te}-Elisabeth* et *Essai sur le Vandalisme et le Catholicisme dans l'art*, et qu'il espère pouvoir bientôt soumettre également à l'Académie le premier volume de son *Histoire de S.-Bernard*, dans lequel il donnera beaucoup de détails sur les anciennes Abbayes de la Belgique.....

» M. le prince de Chimay, membre honoraire, qui se montre partout ami éclairé de ce qui offre un but d'utilité, écrit à l'Académie qu'il ne négligera aucune occasion de lui témoigner le vif intérêt qu'inspire la noble tâche de cette nouvelle association.

» M. l'abbé Stroobant, membre effectif, fait parvenir à l'Académie des documents manuscrits fort importants, trouvés dans les archives du béguinage de Hoogstraeten, ainsi qu'une copie de toutes les épitaphes qui existent dans l'église de cette commune. Les communications de M. Stroobant seront successivement publiées dans les annales de l'Académie.

» M. le docteur Van Nuffel, membre effectif, transmet les inscriptions sépulcrales existant à l'église de Boom..... Il communique en même temps à l'Académie, que dans les fonds baptismaux de cette église on remarque un tableau peint sur bois par Pierre Ceulemans, en 1616, et représentant le pèlerinage qui s'y faisait anciennement à la Vierge. On rapporte, dit M. Van Nuffel, que la statue de la Vierge qui s'y trouve, est faite d'un arbre pêché dans la rivière, et dont personne ne connaissait le bois, et que de là est venu le nom de *Name-loosen Boom*, donné au village.....

» M. Dumont, vice-président, enrichit le Musée de plusieurs médailles romaines.

» M. le docteur Gouzée, médecin principal de l'armée, fait hommage à l'Académie de plusieurs ouvrages dont il est auteur.

» M. Bogaerts, secrétaire-perpétuel, présente à l'Académie les livraisons qui ont paru de son nouvel ouvrage intitulé : *Lord Strafford*.

» M. le docteur Janssen, membre correspondant, fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Over de oudste vaderlandsche Schansen, bepaaldelyk de Hunneschans aan het Udeler-meer*.

» Le docteur Leemans, membre correspondant, offre à l'Académie une de ses nouvelles productions sous le titre de *Grafsteen van eenen Frieschen Ruiter, gevonden in Engeland; beschreven, vergeleken en opgehelderd*.

» M. Polain, membre-conseiller, adresse à l'Académie les ouvrages suivants, dont M. Ferd. Henaux est auteur : 1. *Recherches historiques sur l'introduction de l'imprimerie dans le pays de Liège* ; 2. *Description historique et topographique de Liège, ou guide du voyageur dans cette ville* ; 3. *Etudes historiques et littéraires sur le Wallon.....*

» M. le comte de Dietrichstein, membre honoraire, qui ne laisse jamais échapper aucune occasion d'encourager les sciences et les arts, fait de nouveau un présent remarquable à l'Académie : ce savant, si justement chéri et vénéré des hommes de lettres, lui adresse plusieurs médailles très-intéressantes et de la plus belle exécution, parmi lesquelles se trouvent celles du prince de Metternich ; du ministre d'état comte de Kolowrat ; du docteur baron de Jacquin, célèbre botaniste et chimiste ; de Mgr. Pyrker, patriarche, archevêque d'Erlau, poète distingué, auteur des poèmes épiques la *Tunisiade* et la *Rodolphiade* ; la médaille séculaire de la *Bibliothèque*

impériale, que M. de Dietrichstein fit frapper en 1826, ainsi que celle que cet illustre protecteur des sciences a fait graver, par le célèbre Manfredini, en honneur de l'abbé Joseph Eckhel, l'un des plus grands archéologues de l'époque. A cet envoi étaient joints le *programme* en allemand et en italien, publié dans le temps, et le *catalogue des coins* de médailles conservés à l'hôtel impérial des monnaies de Vienne.....

» L'Académie vote des remerciements aux personnes qui ont enrichi sa bibliothèque et son musée..... »

SÉANCE GÉNÉRALE

DU 13 OCTOBRE 1844.

PRÉSIDENT : M. DE KERCKHOVE.

SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL : M. FÉLIX BOGAERTS.

Après l'ouverture de la séance, le secrétaire lit le rapport suivant :

MESSIEURS,

Depuis notre dernière séance générale, l'Académie a continué de recevoir de tous côtés les témoignages d'intérêt et de sympathie les plus honorables : non-seulement les personnes les plus distinguées par leur savoir ou par leur haute position sociale, mais encore plusieurs souverains, auxquels l'Académie avait jugé convenable de faire hommage de la première livraison de ses Annales, nous ont adressé des lettres autographes on ne peut plus flatteuses. Nous nous faisons un plaisir de mentionner surtout celles des quatre princes les plus érudits d'Allemagne, savoir : le roi de Bavière, le grand-duc souverain de Hesse, le roi de Prusse et le grand-duc souverain de Saxe-Weimar. Le premier a écrit à notre président la lettre suivante : — « M. le président, j'ai reçu avec plaisir la première livraison des Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, que vous avez eu l'attention de me communiquer. Je vous en fais mes vifs remerciements. Le corps scientifique que

vous présidez, M. le vicomte, est appelé à des travaux illustres, auxquels je m'intéresse beaucoup. Porter le flambeau critique dans les fouilles de la haute antiquité, ce puits inépuisable, c'est servir à la fois le présent et l'avenir. Recevez, M. le vicomte, l'expression de la plus parfaite estime avec laquelle je suis, votre affectionné, Louis. — Aux eaux de Bruckenaü, ce 22 juillet 1845. »

Voici la lettre de S. M. le roi de Prusse : — « M. le vicomte, je m'intéresse trop vivement à tout ce qui regarde les sciences et les arts pour n'avoir pas été sensible à l'attention que l'Académie d'Archéologie de Belgique vient de me témoigner par la communication de la première livraison de ses Annales, et je vous prie, M. le vicomte, de vouloir bien exprimer mes vifs remerciements à l'honorable Société que vous présidez. — Sans-Souci, le 29 juillet 1845. — Frédéric-Guillaume. »

Le roi des Français, le roi des Pays-Bas, le roi de Wurtemberg, S. A. R. le duc-souverain de Saxe-Cobourg, ont également exprimé à l'Académie, dans les termes les plus flatteurs, la satisfaction que la fondation et les premiers travaux de notre Société leur ont fait éprouver.

Parmi les augustes suffrages que l'Académie a reçus, nous en avons surtout à citer un qui nous a fait le plus vif plaisir : c'est celui de sa sainteté Grégoire XVI, dont le profond savoir égale le noble caractère et l'éminente piété. Ami des sciences, il ne s'est pas seulement borné à faire écrire à notre Académie, par son éminence monseigneur le cardinal Lambruchini, ministre secrétaire d'Etat des affaires étrangères, une lettre des plus flatteuses et pleine de vœux pour la prospérité de notre jeune association; mais il nous a fait cadeau de l'ouvrage magnifique, intitulé : *Monumente de Cere Antica*, par le chevalier Grifi, secrétaire de la Commission des Monuments et des Beaux-Arts de Rome. Cet In-folio rare consacre le souvenir de la création du Musée Étrusque Grégorien, dont sa sainteté Grégoire XVI est le fondateur et qui est un monument impérissable de son amour et de sa haute protection pour les arts et les sciences.

Qu'il nous soit permis, messieurs, d'espérer que ces travaux s'étendront de plus en plus par le concours de tous les membres de l'Académie. Ce concours nous paraît assuré désormais. Lorsque la publication du premier bulletin fut arrêtée, le nombre des matériaux à y insérer, était fort restreint; il n'en est plus de même aujourd'hui; depuis quelques mois nous avons reçu des communications nombreuses et d'un très-grand intérêt, parmi lesquelles la commission de rédaction aura à faire un choix pour les livraisons suivantes de nos Annales. Entre autres documents inédits, nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Stroobant, membre effectif, une copie authentique des archives du béguinage d'Hoogstraeten, et des épitaphes existant encore dans un grand nombre d'églises de la Campine. — M. le docteur Van Nuffel, également membre effectif, a fait parvenir à l'Académie une notice manuscrite sur les curiosités de l'église de Boom, et une lettre très-étendue destinée à compléter le mémoire que notre honorable confrère Broeckx a publié dans la première livraison, sous le titre de : « Notice sur les illustrations médicales belges. » M. le président nous a transmis un recueil de toutes les inscriptions sépulcrales des églises des Flandres, et M. de Wallmark, membre honoraire, un mémoire manuscrit sur l'origine, les statuts, la composition, etc., de l'ordre des Séraphins de Suède. Personne n'était plus à même de fournir sur ce sujet un travail complet que M. de Wallmark, qui est, comme vous le savez, conseiller intime de la chancellerie royale de Suède, et chargé de la haute direction de la bibliothèque du roi Charles-Jean. — M. de Visser, membre effectif, nous a adressé un mémoire sur les ruines de l'ancien palais de Persepolis en Perse. Enfin M. Van Weleveld, secrétaire-rapporteur au Conseil suprême de noblesse des Pays-Bas, nous a fait hommage de plusieurs travaux manuscrits, destinés à figurer dans nos Annales, et parmi lesquels on remarque la liste des familles nobles de la Belgique, titrées sous les gouvernements d'Espagne, d'Autriche, etc., et un mémoire dont M. Van Weleveld est l'auteur, ayant pour titre : « Aperçu pragmatique sur la grandeur et la décadence des

États. » — Nos honorables confrères MM. Van Thielen et Van Hasselt nous ont promis chacun un travail pour la prochaine livraison.

L'Académie a reçu encore plusieurs envois de livres et de médailles : nous nous contenterons de citer les ouvrages suivants :

1. *Discours nécrologique et académique sur M. de Candolle*, par M. Flourens, secrétaire-perpétuel de l'Institut de France, membre-correspondant, in-4°.

2. *Études sur l'Allemagne*, par M. Alfred Michiels, 5 vol. in-8°

3. Plusieurs livraisons du *Messenger des Arts et Sciences*, de Gand.

4. Plusieurs nouvelles planches de *l'Armorial de Belgique*, in-folio, par M. le baron de Stein d'Altenstein, membre correspondant.

5. *Vices de la législation pénale en Belgique*, par M. le chevalier de Lebidart, membre conseiller, 1 vol. in-8°.

6. *La Belgique*, Ode, par M. Van Hasselt, membre conseiller, in-8°.

7. *Handboek van den Nederlandschen Adel*, par M. Van Weleveld, 3 livraisons, in-8°.

8. La suite des livraisons de *Lord Strafford*, par M. Félix Bogaerts, in-8°.

9. *Gradus ad Parnassum*, etc., par M. Fuss, membre correspondant, brochure in-8°.

10. *Lectures relatives à l'histoire des Sciences, Lettres et Arts en Belgique*, par M. Goethals, membre conseiller, 4 vol. in-8°.

11. *Berigt omtrent de oude grafheuvels*, par M. P. Cuypers, membre correspondant, brochure in-8°.

12. Plusieurs volumes et brochures par M. Pollain, membre conseiller, — 1° Collection de *Chroniques Liégeoises*; 2° *Mélanges historiques et littéraires*; 3° *Henri de Dinant*; 4° *Esquisses sur l'ancien pays de Liège*; 5° *Liège Pittoresque*; 6° *A toutes les gloires de l'ancien pays de Liège*; 7° *Hommage au docteur Bovy*.

13. Documents officiels inédits, livre de la trésorerie, etc., par M. Mathieu, membre correspondant.

14. *Antoni Pèredzi institutiones*, offert par M. Le Grand, membre effectif, 1 vol. in-12.

15. *Annuaire de l'Université Catholique de Louvain*, de 1838 à 1841, offert par M. De Ram, membre conseiller. — M. De Ram nous a envoyé en outre plusieurs autres volumes et brochures.

16. Réceptions faites et discours prononcés à l'Académie de Rouen, 1 vol in-8°, offert par M. des Alleurs, membre correspondant.

17. *Recueil des lois et arrêtés sur l'administration des eaux et polders de la Flandre Orientale*, par M. Wolters, ingénieur en chef, 4 vol. in-8°.

18. *Histoire Communale de Tilleul*, par M. l'abbé Cochet, membre de l'Académie Royale de Rouen, broch. in-8°.

19. *Fouilles du château Gaillard dans l'arrondissement du Havre*, par le même, broch. in-8°.

20. *Etretat Souterrain*, par le même, broch. in-8°.

21. *Croisade Monumentale en Normandie au XII^e siècle*, par M. l'abbé Cochet, in-8°, Rouen, 1845.

22. *Notice sur la vie et les écrits de don Guillaume Fillastre*, bénédictin de Fécamps, par le même, in-8°, Rouen, 1841.

23. *Publications Agricoles* de la Société Royale de Lille, in-8°, offertes par M. le président de cette Société.

24. Plusieurs volumes offerts par M. le docteur Van den Broeck, professeur de chimie et de technologie à Mons.

25. Plusieurs volumes et brochures offerts par M. Dumortier, membre honoraire, entre autres une dissertation sur l'âge de la cathédrale de Tournay.

26. *Histoire de la révolution brabançonne*, par M. Ed. Le Grand, membre effectif, 1 vol. in-8°.

27. *Histoire des maladies observées à la grande armée française pendant les campagnes de Russie et d'Allemagne*, par M. de Kerekhove, président, 5^e édition, 1 vol. in-8°.

28. *Annuaire de la noblesse de France*, par M. Borel de Hauterive, directeur du *Recueil historique de la noblesse*; 1 vol. 1845.

29. Lithographie d'après le tableau de la *Bataille de Woeringen*, offerte par M. De Keyser, membre conseiller.

30. *Réflexions d'un député à la diète de Norvège*; Stockholm, 1841, in-8°, offert par M. de Wallmark.

31. *Inferiæ ad tumultum Caroli Birgeri Rutström, M. D. equitis etc.*, in-8°, offert par le même.

32. *Manuscrit sur la Littérature et les Beaux-Arts en Suède*, par madame Marianne d'Ehrenström.

Ce recueil, qui est très-volumineux, offre le plus haut intérêt, et se distingue par une vaste érudition, un style élégant, et une grande supériorité de connaissances en littérature et en beaux-arts.

33. *Biographie de M. P. A. Wallmark*, premier conservateur de la Bibliothèque publique et royale de Stockholm, conseiller de la chancellerie du Roi de Suède, etc. M. Wallmark, dont on peut dire avec raison : c'est un beau talent et un beau caractère, est un des savants les plus érudits de Suède. Sa réputation est européenne. L'auteur de sa biographie, le comte de Gyllenborg, savant Danois, fait connaître les ouvrages dont M. Wallmark a enrichi la littérature, et en même temps tous les titres qui le recommandent à l'estime publique.

34. *Fastes Historiques, Archéologiques, Biographiques*, etc. du département de la Charente-inférieure. par M. Lesson, membre-correspondant de l'institut de France, 1 vol. in-8°, Rochefort, 1842.

35. *Discours prononcé* par M. Clemot, premier chirurgien de la marine, officier de la Légion d'Honneur, à l'inauguration du buste de René Caillié, in-8°, Rochefort, 1842.

36. *Zwölf Römische militäre-diplome. Beschrieben von Joseph Arneth*. In-4°, Wien, 1845. Donné par S. E. le comte de Dietrichstein, membre honoraire de l'Académie.

RECTIFICATION D'UN ÉPISODE

DE LA

VIE DE VAN DYCK,

Avec les pièces justificatives :

PAR

M. ANDRÉ VAN HASSELT,

Trésorier de l'Académie.

Les temps s'en vont où l'on ne composait des livres qu'avec des livres, où l'étude de l'histoire se faisait sans critique et sans esprit d'ensemble, soit parce qu'elle s'égarait en étourdie dans les broussailles des faits, soit parce qu'elle contemplant les événements dans une perspective trop vaste pour pouvoir les juger à leurs proportions réelles. Aujourd'hui, et c'est une des principales tendances de notre époque, on n'accepte le passé que comme un grand procès que l'on ne veut juger que les pièces à la main. C'est une vérité devenue presque générale au moment où nous sommes, que, — pour se rendre exactement compte de l'importance et de la valeur particulière, non-seulement d'une époque tout entière ou d'un peuple tout entier, mais même d'un simple individu, et pour juger impartialement tous les phénomènes historiques, — il

faut d'abord chercher à parvenir à l'intelligence de leur caractère particulier et à se placer ainsi au point de vue convenable pour les apprécier.

Si, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, l'absence de ce principe a, dans le passé, donné lieu à tant de jugements erronnés dans toutes les sciences historiques, c'est surtout dans l'histoire de l'art moderne, que ces erreurs se sont accréditées à un degré vraiment déplorable. Au lieu de considérer les œuvres d'art comme l'expression la plus vivante et la plus fidèle de l'individualité même de ceux qui les ont créées, on ne s'est que trop souvent attaché à les regarder comme le simple résultat d'une réunion accidentelle de certaines qualités générales et à les louer ou à les déprécier selon que telles ou telles de ces qualités prédominaient dans les productions. Mais, depuis quelque temps, on s'est occupé de réformer les jugements ainsi formulés sur des époques artistiques toutes entières, sur des écoles toutes entières, aussi bien que sur des maîtres considérés isolément. On a voulu entrer dans l'intelligence de leur esprit particulier. On a voulu chercher dans eux-mêmes la clef de leurs productions. On a voulu expliquer l'œuvre par l'homme. Et ainsi beaucoup d'opinions fausses, parce qu'elles étaient exclusives, ont été détruites ou au moins grandement modifiées.

Certes, l'époque est fort éloignée encore où un travail général de cette nature pourra être fait pour l'art belge considéré dans son ensemble. En effet, il importe que l'on s'occupe d'abord d'étudier dans leur esprit et dans leur biographie les grandes individualités qui ont exercé, à certaines époques, une influence sur la marche et le développement de l'art national. Et Dieu sait quelles nombreuses erreurs il y a à redresser ici, quelles nombreuses obscurités à dissiper, quels nombreux préjugés à vaincre. Car nous mettons en fait qu'il n'y a pas de pays dont l'histoire artistique soit aussi encombrée que la nôtre d'anecdotes fausses et controuvées, absurdes et repoussantes souvent, d'après lesquelles cependant on se formerait, si elles étaient réelles, l'idée la plus complètement erronée du caractère des individualités dont nous parlions tout à l'heure. Et

c'est non-seulement par les livres, mais encore par l'art lui-même que ces anecdotes ont été propagées et accréditées, au point qu'il sera difficile de débayer entièrement ce terrain, d'ici à bien longtemps sans doute. Une branche de peinture aussi spécialement cultivée en Belgique que le genre, surtout le genre un peu graveleux, un peu trivial, un peu ignoble (il faut bien le dire), a singulièrement contribué, en consacrant ces anecdotes frauduleuses, à répandre sur la biographie des maîtres flamands, même sur celles des plus éminents de notre école, un vernis de *vulgarité* et de mauvaise compagnie, dont ils portent innocemment la peine et d'après lesquels on les juge fréquemment à faux, quand on les place, barbouillés de ce masque, à côté de leurs œuvres. Ce sera, nous l'espérons, une partie de la tâche que notre compagnie s'est imposée, que la rectification des erreurs de la nature de celles que nous venons de signaler. Occupé depuis longtemps de réunir les éléments d'une histoire des arts en Belgique, nous avons été à même, mieux que beaucoup d'autres, de nous convaincre du trouble et de la difficulté où souvent ces anecdotes vous mettent, non-seulement quand vous voulez juger le caractère de nos artistes eux-mêmes, mais encore quand vous voulez apprécier les œuvres qu'ils ont produites. C'est pourquoi nous avons pensé que l'étude de cette histoire devait avoir premièrement pour objet d'éclaircir la biographie même de nos artistes jusque dans ses plus minutieux détails de faits et de dates, et que de là seulement on pourrait s'élever à des considérations synthétiques sur la marche, le développement et la transformation de notre école depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours. Nos recherches nous ont prouvé que la majeure partie des anecdotes étranges, que les biographes ont successivement clouées à tous les noms les plus remarquables de notre histoire artistique, n'ont aucun fondement historique. Nous démontrerons ceci par des pièces irrécusables qui trouveront naturellement leur place dans les bulletins de notre Académie.

Voici, par exemple, un fait que l'on trouve cité dans tous les livres qui ont été écrits sur l'art flamand et sur les peintres

flamands, depuis l'ouvrage si ridiculement léger et si défectueux de Descamps, jusqu'aux *Belges illustres*, qui s'impriment en ce moment à Bruxelles. « Van Dyck fut appelé à Courtrai par les chanoines de la collégiale et il fit prix pour un tableau du grand autel de leur église. Il le peignit à Anvers et alla lui-même pour le placer. Le chapitre accourut pour le voir. En vain le peintre demanda-t-il jusqu'au lendemain pour le placer, disant que l'on en jugerait mieux. On ne se rendit point à tout ce qu'il put dire; on fit venir des ouvriers, on le déroula; mais quelle fut la surprise de Van Dyck, quand il vit le chapitre regarder et l'ouvrage et l'auteur avec mépris. On le traita de misérable barbouilleur; on lui dit que le Christ avait l'air d'un porte-faix, que les autres figures ressemblaient à des masques; et tous lui tournèrent le dos. Il resta seul avec un menuisier et quelques domestiques, qui crurent le consoler en lui conseillant d'emporter son tableau, et en l'assurant que tout ne serait pas perdu et que sa toile pourrait être employée à faire des paravents. Il ne se rébuta point. Il plaça son tableau, et le lendemain il fut de porte en porte prier ces messieurs de revenir. Il n'eut d'eux que de nouvelles injures. Les ignorants ont, de plus que leur bêtise, le tort d'être incapables d'un meilleur avis. Enfin, au bout de quatre ou cinq jours, il fut payé, mais de si mauvaise grâce que toute sa vie il n'a cessé d'en être indigné. Il retourna à Anvers et n'osa jamais parler de cette aventure, qui ne resta cependant pas secrète. Quelques amateurs, passant par Courtrai, virent ce tableau avec admiration et le publièrent. Bientôt on y vint en foule. L'aventure fut connue, et ne tourna pas à l'honneur des chanoines. On les traita d'ignorants (épithète trop modérée). Enfin ils ne purent refuser une espèce de réparation. Ils convoquèrent un chapitre dans lequel il fut arrêté que le tableau était beau; et pour constater le mérite de l'auteur et réparer leur honte, ils ajoutèrent qu'il fallait lui écrire et lui commander deux autres tableaux pour différents autels. Mais Van Dyck leur répondit sèchement qu'ils avaient assez de barbouilleurs dans Courtrai et aux environs; qu'ils n'avaient

que faire d'en faire venir d'Anvers, et que pour lui il avait pris la résolution de ne peindre désormais que pour des hommes et non pas pour des ânes. On prétend que ce dernier mot formalisa un peu le chapitre, qui, pour s'en venger ordonna à Gaspar de Crayer les deux tableaux commandés à Van Dyck » ¹.

Si le feuilleton n'était pas chose d'invention toute moderne, nous pencherions à croire que le naïf Descamps a été ici dupe de quelqu'un de ces touristes qui sont venus découvrir la mer à Anvers et des combats de taureaux à Gand en plein XIX^e siècle, ou de quelqu'un de ces savants d'Outre-Quévrain qui s'arrogent dans les régions les plus bourgeoises de la presse de Bruxelles, la prétention de nous enseigner notre pays et notre histoire, et dans leur zèle outré mais excessivement respectable au fond, nous enrichissent toutes les semaines, au moins d'une couple de compatriotes célèbres et même illustres. Voyez en effet la simplicité délicieuse de cet excellent biographe, peintre lui-même, et, de plus, membre de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen et professeur de l'école de dessin de la même ville. Comme il développe complaisamment chaque phase, chaque détail de cette histoire odieuse, afin de mieux exciter notre indignation contre ces pauvres chanoines de Courtrai. Il ne se met pas à l'œuvre comme un boucher qui se pose brutalement en face d'un bœuf, le frappe d'un coup mortel au front, et le terrasse. Non, il veut prolonger la torture. Il se fait exécuteur des hautes œuvres pour venger l'art outragé. D'abord les tenailles ardentes, puis les chevilles de fer, puis les mèches de soufre : le coup de grâce, ce mot terrible, ânes, ne doit venir qu'après que le mot bêtise a été lâché et que l'épithète d'ignorants a été déclarée beaucoup trop modérée pour ces coupables chanoines. Malheureusement le pauvre homme s'est donné là une peine tout-à-fait superflue et il a usé une

¹ DESCAMPS. *La Vie des Peintres Flamands, Allemands et Hollandais*, tome 2, page 14 et suiv.

prodigieuse colère absolument en pure perte. Car toute cette histoire est controuvée et prouvée fausse par des pièces irrécusables que nous allons reproduire ici.

Voici le fait dans sa réalité :

La collégiale de Notre-Dame à Courtrai possède un tableau de Van Dyck, représentant l'*Érection de la Croix*. Cette œuvre, qui est regardée comme une des plus précieuses et des plus importantes du maître, ne lui fut pas commandée directement par les chanoines courtraisiens, mais par l'intermédiaire d'un certain Marc Van Woonsel, qui habitait Anvers et qui avait été chargé par M. Braye, l'un des chanoines, de demander d'abord au peintre une esquisse, afin que le chapitre pût juger de la composition du sujet proposé à l'artiste. L'esquisse fut envoyée au chapitre qui l'approuva, mais qui exprima, en même temps, le désir de voir Van Dyck y ajouter deux personnages, c'est-à-dire la Ste-Vierge et Saint Jean, et qui, enfin, parait avoir fait quelques observations sur le prix de huit cents florins que le peintre demandait de son œuvre future. Tout ceci résulte de la réponse que l'artiste envoya le 8 novembre 1650 au chanoine Braye. La voici textuellement transcrite :

Myn Heer,

Alsoo door mons. Marc Van Woonsel verstaen hadde syn begeeren van een antaer stuck uytbeldende de oprechting van de Cruysing Christi van welk subject, door ordre van Jonsten mons. Van Woonsel, een schetze maeckte om daerover te beter U. R. begeeren te verstaen. D'welck nu door den voors. mons. verstaen de selve schetze wel aen U. R. gevalle, mits daer by voegende de heylige Moeder Gots met sint Jan, de welck als wesen conde soude moeten in 't ververren syn, eens deels om de historie die 't selve soo inhoudende is, als mede dat onse begrepen ordonnancie daermede heel soude veranderen tot achterdeel van deucht, ende mits ick verstaen de deucht van 't stuck by U. R. versoecht sy, soo is 't ooc dat ick tot dien eynde met alles goede toille ende diligentie

soude ten laste nemen, niet twyffelende of 't soude tot volcommen syne satisfactie my daer in acquiteren.

Van den prys die my mons. Van Woonsel voorghehouden heeft, ist my niet moghelyk, ende mits daer meeder als de acht honderd guldens soude verdient wesen, ist dat ick resolve den prys te adijsteren als 't selve soude gedaen wesen. U. R. sal beter content syn van 't gene van my verwacht, ende ick beter mogen thoonen de voorgenoemde acht hondert guldens verdient sal pretenderen. Over sulcx verstaen hebbende syn volcomen intentie, salt met den eersten int werk liggen, waermede voor desen sal eynden, met myn ghebiedenis aen U. R. blyvende

Myn Heere

U. R. dienstw. Dienaer,
VAN DYCK.

Antwerpen, den 8 nov. 1650.

(TRADUCTION.)

Monsieur,

Après avoir entendu par M. Marc van Woonsel votre désir d'avoir un tableau d'autel représentant l'*Erection de la croix*, j'ai fait par ordre du dit M. van Woonsel, une esquisse de ce sujet, afin de mieux comprendre votre intention. Aujourd'hui j'apprends du dit monsieur que la composition de l'esquisse plaît bien à Votre Révérence, pourvu que j'y ajoute la sainte mère de Dieu avec S^t Jean, lesquels, si cela se pouvait, devraient être placés dans le fond du tableau, d'abord parce que l'histoire sainte le veut ainsi, et parceque l'adjonction de ces deux personnages ferait le plus grand tort à la bonté de mon tableau. Et puisque j'apprends que Votre Révérence désire que la pièce soit bonne, je veux aussi pour cela prendre à ma charge tout, bonne toile, diligence, ne doutant aucunement que je ne m'acquitte en cela complètement à sa satisfaction.

Pour le prix qui m'a été proposé par M. van Woonsel, il ne m'est guère possible de faire ce tableau; et puisque cette peinture vaudra plus de huit cents florins, je trouve qu'il vaudra mieux en ajuster

le prix aussitôt qu'elle sera achevée. Votre Révérence sera plus satisfaite de ce qu'elle attend de moi, et moi-même je pourrai mieux faire voir que je mériterai les susdits huit cents florins. Dès que j'aurai entendu quelles sont vos intentions précises sur ce point, je me mettrai incontinent à l'œuvre, et ainsi je conclus et demeure, en me recommandant à Votre Révérence,

Monsieur, de Votre Révérence,
le plus humble serviteur,
VAN DYCK.

Anvers, le 8 novembre 1650.

Ces difficultés furent si aisément aplanies que le chapitre, ne trouvant rien à objecter à cette lettre, fit engager l'artiste à entamer tout de suite la grande page qu'il avait à peindre. Au commencement du mois de mai 1651 le tableau était terminé. Il fut expédié d'Anvers pour Courtrai, toujours par l'intermédiaire de Marc van Woonseel, dont voici une lettre adressée au chanoine Braye pour lui annoncer cet envoi :

Laus Deo. Anno 1651, den 8 mey, in Antwerpen.

Eerweerdighe en seer godtvruchtighe Heere !

Naer gronthertighe groetenisse ende gebiedenis in Uwe goede gebeden en gratien, dient desen dat wy UE. eerw. schryven van 5 deser ontfanghen hebben, en met de certificatie is de schildery op Aelst gepasseert, die dese morghen vertrocken is te waghén, hopende die morgen avond t'huys hebben zult met den vrachtbrief, daer UE. hem te reguleren heeft, hopende dat UE. ende de andere Heeren wel aenstaen sal, daer den schilder en ick curiens naer syn om het goetduncken te verstaen, hetwelek men niet en kan jugeren, voor te staen ter plaetsen daer 't toegemaect is; want zuleke stueken van by niet en willen gezien zyn; UE. biddende hetselve niet te ontrollen, voor dat de raeme sy gemaeckt om dadelyck daer op te spannen. De lenghde can men nemen zoo 't gerolt is, dat de breede is, en d'ander een voet 5 à 4 langer, gelyck ick geschreven hebben dat zyn zonde, want rollen en ontrollen doet schrabhen en

schelften. Wy en hebben hem hier oock niet ontrott, maer gelaeten zoo den schilder gezonden en gherolt heeft. Als de doeck gespannen is op een raem ofte latten, die een groote hand breet moeten zyn, en een duym dick, dan moet men den raem van achter door saeghen, en in de raem spien in smyten, om alsoo deselve te doen spannen, gelyck de schrynwerekers wel weten. UE. biddende my dit in 't beste aftenemen, al schryven ick dit aengaende de hondert pont van Ryssel gekommen par voerman, hebbe heden den brief van François *Tarvaque* door de voerlieden ontfanghen het paxken geld in een kiste gesloten, daer de lieden af naer Brussel syn en heden oft morghen verwaght worden, en alsdan ontfangen sal, daer ick niet aen en twyffele, en sal hetselve by my houden sonder betalinghe te doen, eer ick UE. eerw. advies ontfanghen sal hebben van syn contentement, en van betalinghe te mogen doen, dat ick heden acht daeghen verwachtende ben par Michiel Bode, hetwelck ick zeer gerne hooren soude. Ende als ick de betalinghe doen sal, dan sal ick aen Van Dyck de schetzs verzoecken, hetwelck ick twee mael aen synen knecht gedaen hebbe, hem niet gesproken hebbende, den welken my antwoorde dat hetselve geen maniere en was, daer ick op antwoorde dat wel te weten, maer dat Myn Heer geschreven heeft dat hy niet ondanckbaer wesen en sal, hetwelck ick hem oock voorhouden sal. Ende anders niet voorvallende, sal desen eyndighen en blyven altyts

UE. eerw. geaffectionneerden vriend en dienaer,

MARCUS VAN WOONSEL.

(TRADUCTION).

Laus Deo. L'an 1651, le 8 mai, Anvers.

Révérènd et très-pieux Monsieur,

Après avoir cordialement salué Votre Révérence et m'ètre recommandé dans ses bonnes prières et dans ses grâces, je lui fais savoir par la présente, que nous avons reçu la lettre de Votre Révérence

du 5 de ce mois, et que le tableau est parti ce matin pour Alost par chariot ; j'espère que vous le recevrez demain au soir avec la lettre de voiture, que vous aurez à régler, et que Votre Révérence aussi bien que les autres messieurs en seront satisfaits. Le peintre et moi nous sommes curieux de savoir ce que vous en pensez, car on ne peut se former un avis sur une peinture avant qu'elle ne soit mise à la place pour laquelle elle est faite, de pareilles pièces ne voulant pas être vues de près, vous suppliant de ne pas la dérouler avant que le chassis ne soit fait, sur lequel on la tendra immédiatement. On peut prendre la mesure sur la toile elle-même ; telle qu'elle est roulée, elle indique la largeur. La longueur est de trois à quatre pieds de plus, comme je l'ai écrit. Car en roulant et en déroulant inutilement des œuvres de cette dimension, on court risque de les griffer et de les écailler. Nous ne l'avons pas déronlé davantage ici, mais nous l'avons laissé tel que le peintre l'avait roulé et nous l'avait envoyé. Quand la toile sera tendue sur le chassis dont la charpente doit être large d'une bonne main et d'un pouce d'épaisseur, il faut le faire scier par derrière et y placer des chevilles, comme les peintres et les menuisiers le savent bien. Je prie Votre Révérence de prendre en bonne part tous les détails que je viens d'écrire ici.

Concernant les cent livres de Lille expédiées par le voiturier, j'ai reçu aujourd'hui par les charretiers la lettre de François Tarvaque. Le petit rouleau d'argent est enfermé dans un coffre dont les maîtres partis pour Bruxelles sont attendus aujourd'hui ou demain ; alors je le recevrai, sans doute, et le retiendrai devers moi sans opérer le payement avant d'avoir reçu avis de votre satisfaction et d'être autorisé à payer, ce que je m'attends à apprendre d'ici à huit jours par Michel Bode, et ce que j'apprendrais volontiers. Lorsque j'opèrerai le paiement, je saisirai l'occasion de demander à Van Dyck l'esquisse du tableau. Ne lui ayant pas parlé, je l'ai déjà demandée deux fois à son valet, lequel m'a répondu que cela n'était pas d'usage ; à quoi j'ai répliqué que je savais bien cela, mais que monsieur m'a écrit qu'il ne sera pas

ingrat, ce que je lui exposerai aussi à lui-même. Rien d'autre ne survenant, je terminerai la présente et je suis pour toujours,

de Votre Révérence, l'affectionné ami et serviteur,

MARC VAN WOONSEL.

Sans doute le chapitre ne tarda guère à transmettre par M. Braye à Marc Van Woonsel l'ordre de payer à Van Dyck le prix de son tableau. En effet nous possédons la quittance donnée par l'artiste. Elle est conçue dans les termes suivants :

Ick onderteekent kenne mits desen ontfanghen te hebben uyt handen van mons. Van Woonsel de somme van hondert ponden vlaems ende dat voor betaelinghe van een stuck schilderye ghemaeckt voor Cortryck, synde een Cruyssing Christi, gheordoneert 't selve stuck door mynheer le Braye, canonninck in deselve stadt, ende dit toorconde hebbe onderteekent desen 18 mey 1651 in Antwerpen.

ANT. VAN DYCK.

(TRADUCTION).

Je soussigné reconnais par la présente avoir reçu des mains de monsieur Van Woonsel la somme de cent livres de Flandre, et ce comme paiement d'une pièce de peinture faite pour Courtrai, représentant un crucifiment d'un Christ, commandée la dite pièce par monsieur Le Braye, chanoine dans la même ville, en foi de quoi j'ai signé la présente, ce 18 mai 1651, à Anvers.

ANT. VAN DYCK.

Quelques jours auparavant, c'est-à-dire le 15 mai, le chanoine Braye avait écrit directement à Van Dyck en son nom et au nom du chapitre pour lui témoigner la satisfaction qu'on avait éprouvée en recevant son tableau. A cette lettre, dont nous n'avons pu nous procurer une copie, s'était trouvée jointe une douzaine de petites gaufres de Courtrai qui n'ont rien perdu aujourd'hui de la réputation dont elles jouissaient probablement déjà au XVII^e siècle, puisqu'un grave chanoine se hasarda d'en envoyer douze à un peintre comme Van Dyck, qui avait frayé en Italie avec les grands

seigneurs de Venise, de Rome, de Palerme et de Gênes, et qui allait partir pour Londres et devenir l'ami d'un roi, de Charles I^{er} d'Angleterre. En effet, voici en quels termes l'artiste répondit au chanoine le 20 mai :

Mynheer Braye,

UE. aengenaemen van den 15 dezer is my t'samen met een dozyn wafeltjens wel behandigd, alsoock ontfangen hebbe door mons. Marcus Van Woonsel de somme van hondert pond vlaems voor betalinge van 't stuck schilderye door UE. ordre gemaect, waervan oock behoorlycke quitancie ghegheven hebbe aen den selven voors. mons., UE. van de betaeling, als van de wafeltjens bedaucke. Iek hebbe seer getraecht gehad van UE. in dit werck contentement te geven, gelyck oock (dat my seer aengenaem is) verstaen uyt UE. aeng. 't selve volkommen hebt, alsmede myn E. heere den deken als d'ander heeren kanoniken. UE. versoeckt tot memorie de schetse van 't voors. stuck, d'weleke ick aen UE. niet en wil weygeren, hoewel 't selve aen gheene ander en doen. Hebbe tot dien eynde mons. Van Woonsel 't selve gesonden, op dat aen UE. gesonden worde. Waarmede eynde my offerrende naer vermogen UE. te dienen, blyvende neffens goedgeunstige groetenisse en wensch van lanek en geluckigh leven,

Mynheer,

UE. ootmoedighen dienaer,

A. VAN DYCK.

Antwerpen, desen 20 meye 1651.

(TRANSDUCTION).

Monsieur Braye,

Votre agréable lettre du 15 de ce mois m'est bien parvenue ainsi qu'une douzaine de petites gaufres, de même que j'ai reçu, par Mons. Marcus Van Moonsel la somme de cent livres de Flandre en payement de la pièce de peinture faite par votre ordre, de laquelle somme j'ai donné due quittance au dit Mons., remerciant Votre Révérence du payement aussi bien que des petites gaufres. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour vous donner du contentement par cet

ouvrage, comme aussi (ce qui m'est infiniment agréable), j'ai appris par votre lettre que Votre Révérence de même que Monsieur le Doyen et les autres Messieurs les Chanoines, vous en êtes pleinement satisfaits. Votre Révérence désire avoir comme souvenir l'esquisse du dit tableau, laquelle je ne veux pas lui refuser, bien que je ne fasse cela pour personne d'autre. A cette fin je l'ai envoyée à Mons. Van Moonsel, pour qu'il vous la fasse parvenir. Après quoi je conclus le présent en m'offrant à vous servir selon mon pouvoir, et je demeure, Monsieur, en vous priant d'agréer mes cordiales salutations et les vœux que je fais pour que le ciel vous donne une longue et heureuse vie,

Votre très-humble serviteur,

Anvers, le 20 mars 1651.

A. VAN DYCK.

L'adresse portait :

« Monsieur
» Monsieur Roger Braye,
» Chanoine, etc.,
» à Courtrai. »

Les quatre pièces que nous venons de reproduire ici, sont tirées du manuscrit de la bibliothèque du duc de Bourgogne, n° 5751. Trois d'entre elles, c'est-à-dire la première, la troisième et la quatrième ont été écrites dans la forme authentique d'après les lettres originales, par le notaire Van Marcke, de Courtrai, le 18 mars 1777.

Elles établissent d'une manière on ne peut plus positive, que Van Dyck n'a jamais eu affaire directement avec les chanoines courtraisiens; que tous ses rapports avec eux ont eu lieu par l'intermédiaire de M. Van Moonsel; que le peintre n'a pas mis le pied à Courtrai, et que son tableau y a été expédié, déroulé et placé, lui absent.

Donc toute l'historiette que nous réfutons ici ne repose pas sur le moindre fondement, et tous ceux qui l'ont donnée comme vraie, depuis Descamps jusqu'à l'auteur de la biographie de Van Dyck dans les *Belges Illustres*, n'ont raconté qu'une misérable bourde.

A. Van Hasselt.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

l'ancienneté et le premier fondateur

de

L'ORDRE DE SÉRAPHINS,

PRINCIPAL ORDRE ÉQUESTRE EN SUÈDE;

PAR

M. DE WALLMARK, membre honoraire de l'Académie.

En faisant des recherches sur l'origine la plus ancienne et sur les progrès de la Chevalerie, on trouve qu'elle présente *trois espèces distinctives et différentes*, savoir :

La première, comme ayant été une espèce d'investiture pour l'État militaire, par laquelle, à la suite d'exercices, de services ou de grades, on était admis à la dignité de porter des armes et de commander des guerriers;

La seconde, qui présente la réunion de motifs de religion belliqueux ou pacifiques, et qui se distingue par de certaines marques extérieures, et enfin,

La troisième, qui offre le sujet des mesures prises par la politique, pour corroborer l'alliance contractée entre un chef et ses vassaux, et pour entretenir l'émulation parmi les sujets d'une puissance, en leur distribuant des marques extérieures distinctives et honorifiques.

La première de ces dignités de chevalerie est très-ancienne. Déjà Tacite raconte, que chez les anciens Germains, les jeunes gens dignes de porter les armes, étaient conduits dans les jours de solennité par leurs parents, et rangés parmi les principaux ¹.

Cassiodore rapporte que le célèbre Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie, accorda cette dignité au roi des Hérules, et à cette occasion l'historien met dans la bouche de Théodoric, un discours que l'on peut envisager comme renfermant le germe de la chevalerie des temps qui succédèrent ².

Cet usage fut conservé encore pendant des périodes plus rapprochées, et Charlemagne donna également l'épée et l'armure d'une manière solennelle à son fils Louis ³. Louis le Débonnaire en agit de la même manière en France envers son fils, en l'année 858.

Il est démontré que cet usage vient du Nord, et que de là il se répandit dans toute l'Europe; cela est prouvé non seulement par les paroles susmentionnées de Tacite, mais encore par ce que je vais rappeler actuellement au souvenir de mes lecteurs.

C'était un usage parmi les anciens Scandinaves, qui attachaient un si grand prix à la valeur, que ceux d'entre eux, qui avaient signalé leur courage dans plusieurs combats, entraient dans une certaine confrérie, appelée *Fostbrödralag*. Cela se faisait de la

¹ *De morib. German. C. 15.* Chez eux, comme dans le Nord, être déclaré capable de porter des armes (*wehrhaft*) se faisait avec une certaine cérémonie. Le père donnait ordinairement l'épée à son fils, quand il était majeur, ou l'attachait lui-même à sa ceinture.

² Liv. 4.

³ Ste.-Palaye, Mémoires sur l'ancienne chevalerie. T. 1, p. 65.

manière suivante. Un gazon, attaché par les deux bouts au sol, était élevé sur deux piques, de manière à ce qu'il formât une voûte. Après s'être fait avec leur épée une blessure dans l'intérieur de la main, ils faisaient couler le sang commun dans la fosse qu'avait laissé le gazon élevé, puis ils passaient dessous en grim pant. Cette cérémonie accomplie, ils remettaient le gazon, tombaient à genoux sur lui et juraient en mettant leurs mains sur un *anneau*, (symbole du soleil, qui représentait le Dieu tout-puissant), qu'un d'eux tenait, *que tout seraient commun entr'eux, heur et malheur; qu'ils subiraient tous le même sort* (dont le passage sous le gazon était un symbole); *qu'on se sacrifierait l'un pour l'autre; que la mort d'un frère serait vengée par l'autre*; et ils prenaient leurs dieux pour témoins de cette promesse. Puis, ils se levaient et *se donnaient la main*, manière ordinaire de contracter une promesse. Ce serment était regardé comme si saint, que les anciennes Sagas du Nord racontent qu'un frère étant mort, l'autre se fit enterrer vif avec lui. Cette cérémonie remonte aux temps les plus reculés du paganisme scandinave. Ce qui surtout est digne de remarque ici, c'est que, d'après Pouqueville, (*Histoire de la régénération de la Grèce*, tome IV, p. 204) il existe parmi les Armotoles ou Klephites de l'Acarmanie, une confrérie dont les cérémonies sont presque les mêmes (et dont Marco Botzaris fut membre), appelée par eux *Vlamia*, d'après (à ce que je crois) le mot grec *oulamos* (*turma*, *troupe de combattants*). Quand on sait que les anciens Scandinaves ou Normands de ces temps reculés, faisaient souvent des expéditions maritimes vers les contrées du Sud de l'Europe, et nommément vers la Grèce; qu'ils se firent connaître aux empereurs du Bas-empire par leur bravoure extraordinaire; qu'à cause de cela ceux-ci les prirent de bonne heure à leur service; que, sous le nom de *Varingar*, ils constituèrent, comme jadis les Suisses auprès les rois de France, une espèce de troupe particulière, à laquelle était confiée la garde de leur personne et de leur palais, — on trouvera facilement que cette *Vlamia* était une imitation de l'ancienne *Fostbrödrslag* ou *association des frères*

adoptifs ¹ *des guerriers scandinaves*. Cela est indiqué non seulement par la ressemblance des cérémonies, mais encore par la dénomination. Les auteurs byzantins, cités aussi par Pouqueville ² parlent d'une cérémonie, qu'ils appellent *adelpho poiësis* (mot à mot *création de frères*) et qui se pratiquait dans les églises. Ainsi *Leon gramm. En Mich. Theoph. p. 460, édit. in-folio*, raconte que Basilius, depuis empereur, est venu dans l'église pour créer des frères (*eldôn en te ecclesia, epoiësen adelpho-poiësin*). C'est évidemment la même confrérie que celle des Scandinaves, sous des formes chrétiennes, comme celle de *Nlania* des Grecs modernes. Il était très-naturel que les empereurs chrétiens d'Orient, témoins de l'esprit militaire et du dévouement fraternel qu'entretenait cette institution parmi les guerriers scandinaves à leur service, tâchassent de l'introduire chez eux, et comme elle était d'origine payenne (et elle continuait même dans le Nord longtemps après l'introduction du christianisme) s'attachassent à la reproduire sous des formes chrétiennes ³.

¹ Un fils adoptif se regardait chez eux lié au père qui l'avait adopté par des liens plus saints que son fils naturel. Cela tenait évidemment au droit qu'avait le père dans ces temps de barbarie, de faire exposer son enfant nouveau-né, — usage qui est encore en vogue parmi quelques peuplades sauvages. L'enfant était placé sur le pavé devant le père : s'il le levait, c'était un signe qu'il devait vivre, si non, qu'il était condamné à mourir, (à être exposé en proie aux bêtes sauvages dans le bois prochain). De même qu'envers leurs pères, ces frères adoptifs se regardaient entre eux plus saintement liés que les autres frères.

² Voyez aussi *Evagrii Hist. Lib. 1, cap. 15 de Domnus et Simon Stylites*.

³ Il paraît très-vraisemblable que les Amartoles et nommément les Souliotes descendent des guerriers scandinaves. Plusieurs d'entre eux s'établirent dans la Grèce, ce qui est prouvé par nos anciennes lois, qui contiennent des stipulations relativement à l'héritage des personnes y établies; et encore plus par la circonstance connue, que les empereurs grecs, ou faute d'argent, ou pour fixer dans le sein de leur empire des guerriers si valeureux, leur payèrent la solde *en terres*; et lorsque pendant leur guerre contre le duc sicilien-normand *Robert Guiscard*, ces guerriers, qui y participaient, avaient passé les provinces du Nord de la Grèce : il est très-probable, qu'ils choisirent pour demeure des lieux, qui par leurs montagnes et leurs bois, ressemblaient tant au pays du Nord d'où ils étaient sortis. Naturellement ils apportaient dans leur nouvelle patrie leurs

D'après ce qui je viens d'exposer, je ne crois pas hasarder une opinion invraisemblable, en prétendant que les ordres de chevalerie des temps postérieurs tirent leur origine du Nord. Les cérémonies usitées encore à la réception des chevaliers rappellent mêmes celles du *Fostbrödrslag* des anciens Scandinaves. *L'anneau*, donné en pareilles occasions au récipiendaire, *la genuflexion*, *le serment*, *l'accolade*, *la manutention* et le rôle que joue *l'épée dans les deux cérémonies*, en font foi.

Lorsque Cobades, roi de Perse, demanda à l'empereur Justin (qui vivait pendant la dernière moitié du 6^e siècle) s'il voulait, conformément aux lois romaines, adopter le fils du premier comme le sien propre, l'empereur répondit : « *Qu'il ne pouvait l'adopter* » *conformément aux lois romaines* (ce qui donnait à l'adopté le droit de succéder au trône), mais *qu'il voulait l'adopter de la* » *manière usitée chez les nations barbares* ¹, c'est-à-dire de la même » *manière que son prédécesseur Justinien avait adopté Eutherik*, » *roi des Goths.* »

Cette adoption se nommait *adoptio per arma*, et du mot latin *adoptare* dans cette signification, on créa celui d'*adobare* dans la latinité du moyen âge, et dans le vieux français *adouber*, dont nous avons créé le mot suédois *dubba*. (Voyez ce mot dans *l'Index de Verelius*).

Chez les nations du Nord, où la valeur était exclusivement estimée, ces réceptions ou élévations à une certaine dignité militaire, se faisaient déjà au commencement, comme je viens de le prouver, avec une solennité extraordinaire qui s'accrût encore par la suite ; et elles donnèrent bientôt lieu aux tournois si connus et si fort en usage dans le moyen âge, qui fournirent aux monarques et

mœurs et usages, et isolés comme ils étaient du reste du monde civilisé, ils ont pu les conserver longtemps, et les transmettre à leurs descendants. Pouqueville en rend compte, et leurs idées de la mort du brave sont les mêmes que celles de leurs ancêtres scandinaves.

¹ Cassiodore, liv. 5, C. 4.

aux vassaux, tant d'occasions de rivaliser entre eux d'une magnificence ruineuse.

Les papes commencèrent bientôt à craindre l'esprit guerrier que ces tournois entretenaient chez les nobles de ces siècles, qui formaient la meilleure école militaire pour leurs contemporains. Après s'être vainement opposés à ces tournois dans plusieurs conciles, ils résolurent de les tourner à leur avantage, de se rendre maîtres de l'esprit guerrier et de la valeur auxquels ces jeux donnaient naissance; et ils firent prêcher les croisades. C'est de cette époque que date la fondation de la *seconde classe* de la chevalerie.

Ce ne fut plus assez d'avoir été créé chevalier par le plus puissant monarque, et, à un tournoi, d'avoir reçu le prix de la victoire des mains de la beauté; il fallut encore acquérir une autre marque distinctive, celle que le Saint-Père avait à distribuer, et dont il ornait ceux qui voulaient se réunir à lui pour combattre pour sa cause et pour la soutenir.

De là se formèrent ces réunions de chevaliers qui, sous le nom de croisés, etc., se rendirent anciennement si célèbres, et qui servirent alors comme par la suite de modèles à tant d'autres réunions chevaleresques.

L'antiquité de cette classe de chevalerie, remonte d'après les traditions des auteurs les plus dignes de foi, au moins qu'au onzième siècle ¹.

La troisième classe de la chevalerie, que l'on peut nommer la *moderne* ou la *politique*, quoique évidemment entée sur les deux premières, n'est point aussi ancienne, et ne fut créée que peu de temps après les croisades. Du moins, parmi les ordres européens actuellement en usage, et dont on connaît avec certitude les époques de fondation, n'y en a-t-il point dont l'antiquité remonte plus haut qu'à la moitié du 15^e siècle. L'ordre de la *Jarretière* en

¹ Ste.-Palaye, T. 1 p. 60.

Angleterre fut créé en l'année 1350; celui de la *Toison d'or*, en 1450; celui de l'*Éléphant*, de Danemark, en 1458; celui du *St-Esprit*, en 1579. L'ordre le plus ancien en France, (quoique *Laboureur* dans son histoire de la Pairie de France, pages 311, 312, et *Ste-Palaye*, tom 1, page 555, ne le regardent pas comme un ordre), était l'ordre de l'*Étoile*, ou Chevaliers de *Notre-Dame de la noble Maison*, mais il fut créé en 1551, ¹ et celui de *St-Michel*, en l'année 1469.

Ce qui rendra toujours difficile de déterminer l'époque incertaine de la fondation d'un ancien ordre, est le mélange que les auteurs font ordinairement des trois formes différentes de la chevalerie; soit par une moindre connaissance du sujet, ou par le désir de prêter une antiquité plus reculée à leur ordre, ils font la description de certaines cérémonies, marques distinctives et costumes de ces temps-là, comme appartenant exclusivement à une certaine dignité de chevalerie, mais qui cependant se trouvent appartenir à la dignité de chevaliers en général, et ils regardent une distinction empruntée d'une antique association ou société religieuse, par un moderne fondateur, comme une preuve que l'ordre moderne est le même, par la raison que la distinction en est aussi la même.

C'est ainsi que l'on a cherché à faire remonter l'origine de plusieurs ordres européens actuellement existants, jusqu'aux temps les plus reculés; l'on a même fait Constantin-le-Grand fondateur des ordres de chevalerie, quoiqu'il ait vécu 800 ans avant qu'aucune association *de cette espèce* n'eût été évidemment formée. On a confondu cette institution avec celle apportée en Grèce par ces Scandinaves ou Normands, qu'il aurait bien pu le premier introduire dans l'empire.

Les dignités de chevalerie actuellement usitées comme étant des institutions politiques et particulières à chaque pays, distribuées

¹ Histoire de l'ordre du St.-Esprit, p. 17.

par le souverain et dirigées d'après de certaines règles établies, n'ont pu être créées que dans des temps plus rapprochés des nôtres; cela semble prouvé par ce motif de politique même; car il suppose que l'usage religieux de la conversion des payens, de la conquête du Saint Sépulcre, etc., avaient déjà cessé; que l'ordre social avait pris plus de consistance; que la force avait fait place à des lois réglées, et conséquemment, que l'épée des chevaliers n'était plus nécessaire pour procurer la justice aux particuliers; mais toutes ces circonstances n'ont évidemment eu lieu qu'après les croisades, et l'on voit par là la raison pour laquelle les plus anciens ordres actuels en Europe, dont nous connaissons avec certitude l'époque de fondation, ne remontent pas plus haut que cent ans après la dernière croisade, ou à environ l'année 1550. Il est naturel que le fondateur empruntât des temps passés tout ce qu'il pouvoit en emprunter, et qu'il s'empressât de réunir autant que possible, les anciennes formes aux institutions nouvelles.

Peur pouvoir découvrir l'antiquité d'un certain ordre actuellement en usage, il faudrait ainsi ne pas perdre de vue cette circonstance, et lorsqu'il est question d'un ordre indigène, nous ne devrions pas nous restreindre uniquement à ne puiser que dans nos propres sources historiques, mais consulter encore les auteurs étrangers, qui ont écrit sur la chevalerie en général. Quoique celle-ci ait tiré du Nord son origine primitive, elle a néanmoins dans des temps plus rapprochés, subi de tels changements et de telles améliorations, que l'on peut dire avec raison, qu'elle y est revenue comme une institution nouvelle, dont on ne peut aucunement connaître à fond les diverses ramifications, sans avoir préalablement pris connaissance de la chevalerie en général et de la situation où elle s'est trouvée à des époques contemporaines.

En conséquence, il me sera peut-être permis de vérifier les preuves historiques que nous avons de l'antiquité de la haute dignité de chevalerie dont il est ici question. Si depuis bientôt 100 ans elle n'avait pas acquis une si grande considération par les qualités personnelles des seigneurs qui l'ont portée, j'aurais le soin

d'attacher une importance exclusive à son antiquité ; ce n'est pas ici le cas, et l'histoire peut ainsi s'exprimer avec d'autant plus de sécurité, que les personnes les plus remarquables, qui la protègent, la connaissent et l'aiment le plus particulièrement, sont en ce moment-ci mes juges.

Par le testament d'un seigneur danois appelé *Henri Knutsson Gyllenstjerna*, fait en l'année 1551, cité par *Celsius* ¹, et *Von Dalen* dans son histoire ², on trouve que le roi *Jean* ou *Hans* avait distribué une *chaîne de chevalier portant des têtes de Séraphins*, aux 50 chevaliers qui furent créés à l'époque de son couronnement, lequel se fit à Stockholm, le 26 novembre 1497.

A l'aide de ce document, on peut conclure avec toute la certitude historique, que l'ordre des Séraphins existait en Suède en l'année 1497. Les historiens mentionnent à la vérité trois précédentes promotions remarquables, savoir : 1^o Celle que fit *Magnus Ladulas* à la fondation du couvent de Ste-Claire en l'année 1285, celle que fit son petit-fils *Magnus II* à l'époque de son couronnement, en l'année 1356, et celle que *Christophe de Bavière* fit à la même occasion en 1441. Mais ils ne nomment absolument rien de la nature de l'ordre qui fut alors distribué, et ne donnent aucun indice d'où l'on puisse conclure que c'eût été l'ordre des Séraphins. Le document ci-dessus nommé, est le seul qui mentionne les figures qui le distinguent, savoir les *têtes de Séraphins* ou anges.

Parmi les auteurs qui ont écrit ou traité l'histoire de cet ordre, règne cette différence essentielle, que les uns regardent *Magnus Ladulas* comme son fondateur, et les autres se prononcent à cet égard en faveur de son petit-fils *Magnus II*. Comme les premiers ont surtout pris la peine de donner des raisons à l'appui de leurs prétentions, je vais ici les produire et les vérifier.

Adlerfelt, (ainsi que des auteurs plus modernes que lui) se réfère

¹ De ordin. equestr. in Suecia, usu antiq. et hodierno, p. 52.

² T. 2. p. 425.

dans sa discussion académique sur ce sujet ¹, à un vieux manuscrit de l'année 1454, qui renferme le serment prononcé par ceux qui furent armés chevaliers en 1285. Il était de la teneur suivante :

« De protéger la foi chrétienne, les orphelins, les vierges, les veuves et les pauvres, etc. (Att beskärma den heliga christna tro, » och faderlös, och moderlös barn, jomfrur, änkiör och arma folk, » o. s. v.) ².

Mais on peut d'autant moins considérer ce serment comme appartenant à une certaine dignité de chevalerie que dans le même temps, on dictait une semblable *mutatis mutandis*, dans toute l'Europe, à tous ceux qui étaient élevés à la dignité ordinaire de chevaliers.

On peut consulter là-dessus Ste-Palaye, Mémoire sur l'ancienne Chevalerie, page 75 et les pages 128 et 129. Un vieux manuscrit français du même siècle et auquel il se réfère, contient ce qui suit : « *Office de chevalier est de maintenir la foi catholique ; office de chevalier est de maintenir femmes, veuves et orphelins et hommes mésaisés » et non puissants.* »

Un autre manuscrit appelé *Uttäg om then Cherubim och Sera-phim orders*, (Description de l'ordre des Chérubins et des Séraphins), que l'on conserve dans la bibliothèque du premier chambellan et commandeur, baron de Stjerneld, et dont on ne peut pas déterminer d'une manière précise l'âge et l'authenticité, donne une description des cérémonies usitées à cette promotion, que l'on dit avoir été précédée *par une nuit de veillée d'armes, messe, confesse et absolution*, et à l'égard du costume de l'ordre, il y est mentionné

¹ Equites, sive de ordin. equestr. disquisitio, Pras. P. Lagerlöf Ups : 1776.

² *Juramentum militum et eorum consimilium*. En vieux Suédois.

« Jak bider mik Swa Gudh hullan Jungfru Sanctam Mariam ok Sancte Erik (a) » at jan via epter min yttersta makt met cuf ok gotz beskirmo dhe Nelga Christi » sena Troo ok Evangelium ok haida ok varne fruehet ok Tralse, standa moot » orätt ok flykia früd ok ratl ok beskirma faderlösa ok moderlösa barn jung- » frur ok ankior ok vara trygger ok troo minom Konung ok mino Riike ok » rättferdelika hatda ok osva mit ridderskap dler mit hofwerk Gudi til heders, » epter mina betsta förmogan. »

(a) Ancien roi de Suède (de 1132 à 1160), connu pour sa sainteté, canonisé et regardé depuis comme le *patron* de la Suède.

qu'il était noir et blanc, avec un manteau d'hermine. Si l'on compare ces cérémonies avec celles usitées dans les autres pays, on trouve qu'elles ne s'en écartent en aucune manière, ce dont on peut de nouveau se persuader dans l'ouvrage de Ste-Palaye, tome 1, page 69 ¹. Quant à ce qui regarde le manteau d'hermine, il était, (comme il est connu) depuis des temps très-reculés, un ornement exclusivement appartenant à la dignité de chevalier, à toutes les occasions où le chevalier ne portait point l'armure; il composait dans le moyen âge, un des présents que les souverains accordaient à leurs courtisans revêtus de cette dignité, de la même manière qu'on le fait de nos jours, des décorations en brillants. Dans la comptabilité de ces temps-là, on trouve l'article de *Pallia militum*, (manteaux de chevaliers), comme ayant été un article très-coûteux pour les souverains, et l'on a en France une ordonnance de l'année 1294, qui défendait à tous ceux qui n'étaient pas chevaliers, de porter le manteau d'hermine ². A l'égard de la couleur des manteaux, il est à remarquer que chacun suivait son goût, et dans ces temps-là, elle variait généralement du vert ³ au pourpre ⁴ et au blanc, ⁵ qui étaient les couleurs des jeunes chevaliers et les emblèmes de la pureté morale qui devait les distinguer, de même aussi que le noir, ⁶ dont aussi probablement le roi Henri IV en France, prit le motif de faire porter le costume du St-Esprit en blanc et noir. (La couleur des rois de France, était d'ailleurs toujours le blanc). On ne peut ainsi tirer aucun éclaircissement de cette circonstance.

La chaîne d'or était aussi une décoration ⁷ qui appartenait à la

¹ « Des jeûnes austères, des nuits passées en prières avec un prêtre et les » parrains, les sacrements de la pénitence et de l'eucharistie reçus avec dévotion sérieuse à des sermons où l'on expliquait les principaux articles de la foi » et de la morale chrétienne, étaient les préliminaires de la cérémonie, etc. etc. »

² Ste-Palaye, tom 1, pages 558 à 540.

³ Histoire de l'Ordre du St-Esprit, tom 1, page 76.

⁴ Ste-Palaye, page 558.

⁵ Ibid. page 69.

⁶ Ibid. t. 1, p. 542.

⁷ Voyez Du Cange, article *Collare*.

dignité de chevalier depuis les temps les plus reculés, de même que les Éperons d'or ¹ et l'usage de porter et de distribuer des chaînes d'or, continua jusque dans le 17^{me} siècle : l'on voit par la correspondance du grand Oxenstjerna, que la reine Christine en avait donné une pareille à l'ambassadeur de France *La Thoullerie*.

Dans les anciens temps, lorsque l'on n'avait d'autre intention que de distinguer par la chaîne la dignité chevaleresque en général, et non de stipuler une certaine classe de chevaliers, il dépendait probablement alors, comme dans toutes les autres circonstances, de l'habileté et de l'invention personnelles de l'artiste, de donner à ces chaînes toute la variation de formes et de figures possible. Il est plus que probable que ce fut cette variation qui donna l'idée aux fondateurs de chevaleries modernes, de distinguer leurs différents ordres par la diversité des chaînes.

Mais il semble que cet usage n'ait pu naître avant la création de cette même dignité, ce qui n'arriva en Suède que dans le siècle qui succéda à celui de Magnus Ladulas, selon que j'ai cherché à le démontrer précédemment.

Du moment qu'il est question de costume chevaleresque, il me sera peut-être permis de remarquer ici en passant à l'égard du baudrier, que l'on prétend avoir été envoyé par le Pape Grégoire IX à *Eric Laspe*, vers l'année 1240, que Celsius même (qui raconte le fait page 27,) dit n'en avoir trouvé aucune trace ni chez *Wilde* dans son *Historia Pragmatica*, ni dans le grand *Bullarium d'Ornhjelm*, pourvu que toutefois l'on n'entende pas par là le baudrier d'argent, que dans une lettre au Chapitre d'Upsal, datée en l'année 1511, le roi Birger nomme parmi les objets précieux qu'il lui envoyait à conserver. Mais dans la lettre de Berger, ce baudrier est expressément mentionné parmi les

¹ Histoire de l'ordre du St-Esprit, page 8.

autres objets appartenant aux ornements royaux, et n'y est pas du tout nommé séparément.

Le passage est du contenu suivant :

» Ornamenta Regalia Solempnia Scilicet *Subtile Dalmaticum*,
» *mantellum*, *Toracum*, *vestes linneas*, *Sandalia*, *Aquilam de au-*
» *ro*, (probablement le casque,) *Baltheum de argento* etc. » ¹. Il
y est encore moins mentionné comme étant garni de têtes de
Séraphins; d'où l'on voit que ce n'est pas de ce baudrier dont
il est ici question, d'autant moins qu'un baudrier appartenait
réellement au costume royal de ces temps-là ². Lors même on
n'en eût envoyé un autre à Eric Läspe, cela ne fait que prouver
qu'il avait été reçu chevalier par quelque souverain étranger; ce
qui arrivait alors de cette manière, que l'on envoyait un baudrier
à celui que l'on voulait recevoir. De là vint le dicton d'être
orné du baudrier de chevalier, (*cingulo militari decorari*, chez
Ducange,) qui était synonyme d'être créé ou armé chevalier ³.

Comme le Pape souhaitait qu'Eric entreprit une guerre pour
la conversion des Finnois, il est possible qu'il lui ait obtenu cette
dignité adoptive de chevalier, de quelque monarque étranger,
afin qu'il (Eric) fût par là dans le cas d'armer des chevaliers
pendant la guerre que l'on prêchait alors, ce qu'il n'aurait pu
faire autrement, car il était boiteux et ne pouvait par conséquent
pas monter à cheval, et était ainsi hors d'état d'acquérir par ses
hauts faits, la dignité de chevalier proprement dite. La *Chroni-*
que Rimée mentionne de même que Eric appela à cette guerre,
tous ceux qui dans son royaume étaient chevaliers ou égaux de
chevaliers, mais elle ne dit aucunement que ces chevaliers fus-
sent d'une autre espèce que celle des chevaliers ordinaires de ce
temps.

¹ Celsius, page 28.

² Du Cange, article *Cingulum*.

³ Idem, Idem, et Histoire de l'ordre du St-Esprit, page 25.

La dernière preuve et probablement la plus forte, est celle que l'on a voulu recueillir du sarcophage du roi Magnus Birgersson, placé dans l'église du Riddarholm. — S'il eût été fait du temps du dit roi, ou immédiatement après lui, ce pourrait être un témoignage historique entièrement irrécusable ; mais il fut élevé par le roi Jean III, trois cents ans après la mort de Magnus ¹ ; et ce qui diminue la vraisemblance que le roi Jean III ait pu avoir, à l'appui de son opinion, quelque preuve historique qui ne soit pas venue à notre connaissance, est la circonstance particulièrement remarquable, que tous nos auteurs indigènes, ses contemporains, ont observé le plus profond silence à cet égard, et que même les auteurs étrangers, aussi ses contemporains, parmi lesquels on trouve Menner et Favin, ne nomment seulement pas Magnus Ladulas, mais expressément son petit-fils Magnus Birgersson, comme le fondateur de l'Ordre des Séraphins ; d'après quoi on ne saurait s'imaginer qu'il y ait eu quelque erreur de commise à l'égard des noms, lorsqu'ils spécifient l'année 1554 et que d'ailleurs Favin s'en réfère à des sources historiques ².

Toutes les circonstances se réunissent ainsi en faveur de l'opinion que Magnus Ladulas a bien été le *premier roi de Suède qui ait créé des chevaliers*, (dans l'acception de ce mot), *de la manière usitée alors dans les autres pays*, mais non absolument comme on l'a prétendu jusqu'ici en faveur de l'autre opinion, qu'il avait fondé une *dignité et un ordre particulier de chevalerie*.

Aux preuves que j'ai déjà données, je puis ajouter ultérieurement deux de nos documents les plus anciens et les plus authentiques, savoir le *Djarium Visbyense* ³ et *Ericus Olai* ⁴. Ils disent tous deux, « que Magnus avait élevé son fils Berger à la dignité de *Miles*,

¹ Le portrait de Carl Knutsson, qui selon Celsius doit s'y trouver encore orné de la chaîne de l'ordre des Séraphins, est aussi peint de son temps.

² Celsius, de ordin. equestr. p. 48

³ P. 180, cit. de l'histoire de Lagerbring, vol. 2 p. 618.

⁴ Aussi cité chez Celsius, p. 49.

» (*militem fecit*) et celui-ci avait incontinent après accordé la même
» dignité au duc de Brunsvik, qui dans la suite avait fait quarante
» autres *Milites*. » Mais par le mot de *Miles*, l'on n'entendait
en ces temps-là, ainsi qu'on peut le voir par le *Glossarium* de *Du*
Cange, article *Miles*, aucune autre dignité que celle de chevaliers
en général.

Et même la manière dont on les armait, décrite ici, et ordinairement usitée dans des occasions solennelles, démontre déjà que Magnus n'en avait point distribué quelque autre. Mais je n'ai besoin que du témoignage de *Lagerbring* qui raconte ce fait tiré des sources susdites dans le 2^e volume de son histoire de Suède, page 615, sans y exprimer le moindre soupçon que les chevaliers du roi Magnus en étaient d'une autre espèce que de celle ordinaire dans ces temps-là. — Mais la preuve la plus démonstrative de toutes, est la lettre écrite de la propre main du roi Magnus Bergersson en date du 25 Août 1285, et ainsi pendant même le courant de l'année supposée de la fondation, conformément à *Ornhjelm*, le premier acte suédois où il soit parlé des chevaliers. Il les y nomme seulement *Fideles de consilio suo milites*, (les fidèles chevaliers de son conseil) « *Sina tregna Riddare af Radet, till skillnad fran Riddare utom Radet* » (pour les distinguer des chevaliers hors le conseil).

D'où il paraît clairement que ses chevaliers n'avaient pas été d'une espèce différente, car il l'aurait alors certainement fait connaître par quelque mot spécial.

Peringsköld, de même que *Celsius* et *von Dalin*, ainsi que plusieurs autres, sont bien d'une opinion contraire ; mais du moment qu'ils ne l'appuient d'aucune preuve historique, ou du moins d'aucune autre que celles que j'ai déjà mentionnées ici ; lorsque d'ailleurs *von Dalin*, 2^e vol. page 274, s'en réfère expressément à son avis, je laissè à décider jusqu'où, en ce cas, leur témoignage semble mériter quelqu'autorité.

Comme la dissertation de *Celsius* fut publiée la même année que l'ordre des Séraphins fut renouvelé, en 1748, on peut facilement s'imaginer que son patriotisme exigea de lui, qu'il rendit cet ordre

aussi antique que possible. Cette exigence était la mode littéraire de son temps, et il n'est pas invraisemblable que *von Dalin*, dont l'histoire de Suède fut publiée à la même époque, ait cru pouvoir suivre la même route qui lui était tracée à ce sujet. Il est aussi possible, qu'ils aient confondu ensemble les dignités de chevalerie politique et militaire, ce qui peut très-facilement arriver, lorsque l'on ne puise que dans les sources indigènes, et sans consulter les sources étrangères sur l'usage de la chevalerie.

Je viens actuellement à ceux qui accordent à Magnus II l'honneur de la fondation de cet ordre. Parmi ceux-ci les auteurs susmentionnés, savoir *Menner*, contemporain du roi Eric XIV, ¹ et *Favin*, dont le *Théâtre de l'honneur et de la chevalerie* fut publié en 1620, sont les principaux. Favin s'en réfère à des documents qu'il a trouvés dans des convents de France, et c'est aussi de son livre que l'on a tiré le dessin de la chaîne de l'ordre des Séraphins, qui se trouve à la tête des *Contes Royaux* imprimés à Visingsö en 1670 ².

Parmi nos historiens indigènes, *Brenner* est aussi de la même opinion, ainsi que le célèbre historiographe du royaume, *Claes Ornhjelm*, dans la lettre au sénateur comte de Dahllberg, dont son excellence monsieur le comte d'Engeström possède en sa bibliothèque, une copie de la propre main de Gustave Benzelstierna et munie de sa remarque, renfermant qu'elle est prise sur le brouillon même du dit Ornhjelm. Celui-ci rapporte, que du temps du roi Magnus Laduläs, les premiers chevaliers sont appelés, (et tout d'abord dans la lettre susdite du roi de l'année 1285), du nom de *Milites*, employés ordinairement dans les temps du moyen âge. Ils ont le même nom dans un diplôme de Magnus Ericsson de l'année 1565.

Après avoir montré que la dignité de chevalier religieux ou ecclésiastique, distribuée en ces temps-là par le pape, ne doit pas être confondue avec la dignité séculière de chevalier, Ornhjelm s'exprime ainsi : « Pour parler séparément de ces trois précédents

¹ Deliciæ Equestr. Cologne 1615.

² Celsius, page 48.

ordres de chevalerie : 1° Que l'ordre des Séraphins (que l'on dit avoir été institué par le roi Magnus Smek en l'année 1554, etc., etc. » et c'est là tout ce qu'il a dit de l'origine du dit ordre ¹.

Lagerbring remarque que nos anciens documents ne font aucunement mention de quelque promotion par le roi Magnus II ; mais qu'il paraît certain d'après des actes étrangers, et entre eux les documents meklenbourgeois, qu'il avait fait une promotion de chevaliers à l'époque de son couronnement. Cela est d'autant plus croyable, que dans les anciens temps, on faisait ces promotions à ces dites occasions solennelles, et que le couronnement de Magnus Ericsson et de son épouse la princesse *Blanche* de Flandres, se fit avec une magnificence extraordinaire et en présence d'une grande quantité de princes étrangers et de seigneurs, parmi lesquels on comptait le beau-frère du roi, le duc Albrecht de Meklenbourg, le duc Eric de Saxe, et le comte Henri de Holstein, avec leurs suites, sans compter les *nobles flamands qui se trouvaient à la suite de la jeune*

¹ M le premier chambellan, commandeur, etc. baron Stjerneld, m'a bien voulu communiquer l'original même de la lettre du dit Ornhjelm, qui se trouve dans les collections rassemblées à Torp appartenant à la famille Rosenbahne. Parmi les dissemblances que l'on y voit, se trouve même la suivante, dans l'endroit auquel on se réfère :

« L'ordre des Séraphins qui doit avoir été institué par le roi Magnus Birgersson « en l'année 1285, et par Magnus Ericsson Smek en l'année 1554 ; » mais ce supplément y a été ajouté par une main moderne, ce qui se voit par la différence de l'encre. La preuve en est, que le comte Dahlberg, pour la planche en question dans son ouvrage, a suivi Ornhjelm et a précisément indiqué Magnus Smek en l'année 1554, ce qu'il n'aurait certainement pas fait, si Ornhjelm lui avait donné lieu de nommer aussi Magnus Birgersson et l'année 1285. La lettre d'Ornhjelm de 1695, est en Suède le document le plus ancien, qui ait été écrit par un historien suédois sur les ordres de Suède. On voit qu'il a suivi *Favin* et d'autres sources étrangères; c'est la meilleure preuve qu'il ne se trouvait aucunes sources indigènes, ou bien encore qu'il les considérait comme des preuves insuffisantes. *Palmeri* ou *Palmgartens avita militi Regni Sueciæ* que l'on conserve dans la Bibliothèque de S. Ex. M. le comte de Brahe à Skokloster, est une compilation qui ne se trouve qu'en manuscrit et que Celsius juge en détail d'une manière peu avantageuse dans sa *Disputatio de ord. equestr. in Suecia*.

reine. Mais on ne trouve dans nos anciens documents, aucune trace qui indique que ces chevaliers aient été d'une autre espèce que celle que l'on créait ordinairement. Magnus Ericsson les appelle lui-même dans le diplôme susmentionné, de l'année 1547, à l'instar de son grand-père, seulement *Milites*, sans y ajouter le mot de *novos* ou *nove ordinis*, (nouveaux ou d'un nouvel ordre), ce qu'ils auraient certainement fait l'un et l'autre, s'ils avaient institué une nouvelle dignité de chevalerie. Il est aussi remarquable que la description complète que la *chronique de Marguerite* (*Margaretas chrönica*) donne page 12, du costume chevaleresque dans lequel Charles, fils de S^{te} Brigitte, se présenta devant le pape, n'offre aucun motif de conclure qu'il se trouvât alors en Suède quelque dignité particulière de chevaliers. Cette description est assez remarquable pour mériter d'avoir ici une place :

» Här Carl hafde sik klädt med sin Ridderlicka Skrudh, mädh
« Silfbätte, dysing oc foting oc halsbande, som tha var Sidher
« (bruk), oc hafde han oppa sik en Härmelins-kjortel, oc the
« skinnen voro fyllt all innan, badhe owantill oc nidhan, oc syntes
« naar han geck eller rörde sik, som om djuren hafde varit all
« lifvandis, oc somlike lupu opp oc somlike nidh, oc hafde hwart
« djuret ena forgylta klokker om sin hals oc en gulbung i munnen. »

« (Messire Charles s'était revêtu de ces ornemens de chevalier avec
« un baudrier d'argent, des brasselets et cuissards et un collier,
« ce qui était alors l'usage, et il avait sur lui un manteau d'hermine,
« garni de peaux en dedans et en dehors, au haut et au bas ; quand
« il marchait ou qu'il faisait un mouvement, il semblait que les
« animaux eussent été en vie ; les uns couraient en montant, et les
« autres en descendant, et chaque animal avait un grelot d'or
« autour du cou, et une bague d'or dans la bouche.) » (Traduction libre).

Comme S^{te} Brigitte se maria en 1517, il est fort croyable que son fils aîné fut un de ceux que le roi Magnus II créa chevalier à son couronnement en 1556, et d'autant plus que dans de

pareilles circonstances on armait chevaliers jusqu'à des enfants ¹.

En 1546, S^{te} Brigitte partit pour Rome, et dans l'une des années entre 1566 et 1570, ses deux fils Charles et Birger s'y rendirent sur son invitation ². Que ce fut ainsi Magnus II ou Albrecht de Meklenbourg qui l'armèrent chevalier, il semble néanmoins vraisemblable qu'à cette occasion il n'avait reçu aucune distinction remarquable, car dans le document antique susmentionné, on n'aurait pas manqué d'en parler, puisqu'il y était fait une description si scrupuleuse de chaque partie de son manteau de chevalier.

Si l'on prétend qu'il ait suivi ses parents dans leur pèlerinage à Compostelle, et que pendant cet intervalle il avait été armé chevalier en Espagne ou en France, on peut répondre à cela, que cela lui aurait donné d'autant plus de droit à la nouvelle dignité de chevalier fondé dans sa patrie, et si Magnus en avait réellement institué un semblable, on ne peut admettre qu'il n'en eût pas décoré un seigneur suédois du rang et de la considération dont jouissait le fils de la dame déjà célèbre S^{te} Brigitte, et dont le père, d'une des grandes familles du royaume, pour ne point participer aux affaires et aux désordres publics, s'était retiré de la cour, et s'était consacré à des œuvres de piété.

Lorsque *von Dalin* dit ³ que *les chevaliers de Magnus Ericsson étaient de la même espèce que ceux de son grand-père Magnus Ladulas*, c'est-à-dire, (quoique ce ne soit pas là son intention), des *chevaliers ordinaires*, ainsi que j'ai cherché à le prouver plus haut, il a parfaitement raison, et on les appelle ainsi dans tous les documents de ces temps-là, où on leur donne souvent la même dénomination, *Milites*. Il est impossible que ces documents, quoique riches de

¹ Ste. Palaye, p. 60, où l'on voit qu'en 1571, le connétable du Guesclin arma le duc d'Orléans chevalier immédiatement après l'acte de baptême. La chronique rimée en dit autant du roi Jean III.

« Samma barn maude jag till Riddare sla , Them som i Tanom (linda) lag. » —
(« je dus créer chevaliers jusqu'à des enfants en maillot. »)

² Lagerbring Histoire de Suède vol. 5, page 650.

³ Histoire de Suède, vol. 2, page 425.

renseignements, eussent gardé le silence sur la fondation d'une dignité chevaleresque absolument nouvelle, lorsque dans les nombreux endroits où l'on nomme les chevaliers, un seul mot eût été suffisant pour en indiquer l'existence.

Menner et surtout *Favin* sont aussi les premiers écrivains, qui fassent mention de l'ordre des Séraphins comme d'un ordre particulier en Suède ¹, et tous les deux en font remonter l'institution jusqu'à la cérémonie du couronnement du roi Magnus II. *Favin* s'en réfère, comme il est dit dans *Celsius*, (*Monastica in Gallia monumenta*), à des titres antiques, conservés dans des couvents de France ²; et il est possible que du temps de *Favin*, ou vers le XV^e siècle, on ait pu trouver quelque chaîne d'or ou quelque pareille antiquité, après les seigneurs français de la suite de la reine Blanche, qui avaient été faits chevaliers par le roi Magnus II, et c'est apparemment de là que le dit auteur a pris le sujet de son assertion et du dessin de cette chaîne, qu'il a donné dans son livre.

La reine Blanche était parente de la maison royale de France du côté maternel, et il est ainsi croyable, que l'on a su apprécier en France et conserver de générations en générations, une chaîne de chevalier après son époux, avec le même soin que l'on mit de son temps et même ensuite, à le faire oublier et le rendre même haïssable et digne de mépris. Cette circonstance peut aussi avoir engagé Jean III, lorsqu'il eut à choisir entre des vraisemblances, à attribuer la fondation de l'ordre des Séraphins plutôt à Magnus Laduläs comme étant un monarque célèbre dans les annales de la Suède, et avec lequel il devait d'ailleurs se trouver une étonnante ressemblance dans les vicissitudes et les rapports extérieurs de la vie, qu'à Magnus II. L'opinion de *Favin* et celle de ses successeurs, (parmi lesquels excepté *Brenner* et *Ornhjelm*, on peut compter tous les auteurs étrangers plus modernes, qui ont écrit sur ce

¹ Lagerbring, Histoire de Suède, vol. 5, page 278.

² Celsius, l. c. p. 48.

sujet), a néanmoins à cet égard une plus grande vraisemblance en sa faveur, en ce que l'année qu'il détermine pour l'époque de la fondation dudit ordre, est d'un demi-siècle plus rapprochée du temps où de pareilles institutions prirent naissance dans le reste de l'Europe, quoique l'ordre de la Jarretière, qui est le plus ancien d'entre eux, ne fut créé que 44 ANS APRÈS, ou en l'année 1350.

Après avoir ainsi cherché, dans le sujet présent, à remettre l'histoire en jouissance des droits qu'elle avait perdus, et avoir essayé de montrer sur quels faibles motifs on se rapporte à son témoignage pour défendre l'une ou l'autre opinion, il me sera peut-être permis d'offrir les points de vue, desquels j'ai cherché à concilier le profond silence ou la réserve observée par l'histoire, avec les données de la tradition, également précises et singulièrement contradictoires entre elles. Il est du devoir de l'historien franc et impartial, de déterminer les limites où finit l'histoire et où commencent les suppositions, quand même il trouverait l'occasion d'élever celles-ci à la dignité de la première.

J'ai observé que la marque distinctive et révélatrice de la haute dignité de chevalerie susmentionnée, la chaîne garnie de têtes de Séraphins, a été distribuée en l'année 1497, conformément aux témoignages des anciens documents. La certitude historique est également constatée, que Magnus Laduläs a été le premier roi de Suède, qui ait fait une promotion solennelle de chevaliers en Suède, de la manière usitée alors dans le reste de l'Europe.

Il semble que l'on puisse regarder comme tout aussi certain, que pendant la durée de l'union de Calmar, depuis l'année 1397 jusqu'à 1497, il n'a été instituée pour la Suède aucune nouvelle dignité de chevalerie, soit parce que cela était contraire à la politique des souverains étrangers, qui regardaient la Suède et la Norvège comme deux provinces du Danemarck, soit parce qu'ils n'auraient pas manqué dans les actes contemporains, de faire tourner un pareil mérite à leur avantage. La marque distinctive de chevalier que le roi Jean distribua en 1497, n'a par conséquent pas été autre que celle distribuée par Christophe de Bavière en

1441, et celle-ci, la même que celle distribuée par Albrecht en 1363 ; et celle-ci a-t-elle pu être à son tour, autre que celle que Magnus II distribua en 1556 ? Il est donc ainsi décidé, que l'on doit rechercher l'origine de la marque distinctive, antérieurement à l'union de Calmar ; mais pendant le règne duquel de ces deux rois ? Est-ce du vivant de celui nouvellement nommé, ou du temps de son grand-père ? Nous allons chercher à concilier les traditions contradictoires à ce sujet, de la manière suivante :

Ainsi que je l'ai observé précédemment, par suite des expressions employées par Dalin : « Que dans ces temps-là, on n'était pas si scrupuleux sur de certains noms et emblèmes ¹ ; » comme la forme de la chaîne de chevalier a dû varier d'après le plus ou moins d'habileté et d'invention de l'artisan, il est très-possible que le roi Magnus Laduläs ait pu donner une forme pareille à celle qu'il distribua à ses chevaliers, sans que l'on n'y ait fait aucune attention de son vivant.

Les figures de Séraphins sont des ornements très-anciens, elles étaient en ces temps-là, ainsi que les croix, fort en usage dans toutes les occasions et sur toutes les espèces d'ouvrages. Plusieurs empereurs d'occident avaient déjà des anges peints sur leurs étendards, et l'ange *St-Michel* était surtout en grande vénération parmi tous ceux d'entre eux qui étaient belliqueux, et même parmi les empereurs d'Orient.

Les empereurs avaient un étendard qui lui était exclusivement consacré et appelé *ton Archistratègon*, ou l'étendard du chef suprême, que l'on employait dans toutes les occasions solennelles ².

Les anges étaient aussi en ces temps-là, le symbole de la sainteté des papes, et de la vénération qu'on leur témoignait. De même que l'on dit actuellement : Votre Sainteté, on disait alors, Votre Ange, (*Angelus Vester*) ³. Le célèbre archevêque *Folke Angelsson* (fils

¹ Histoire de Suède, vol. 2, page 425.

² Du Cange, article *Angelus*.

³ *Ibid.*

d'Ange, qui en l'année 1275 transféra le siège archi-épiscopal de l'ancienne à la nouvelle Upsal, et qui était à la fois parent et contemporain du roi Magnus Laduläs, avait dans ses armes un ange ayant un sceptre à la main ¹.

Mais Ste.-Palaye, dans ses mémoires sur l'ancienne chevalerie, page 78, fait briller une lueur tout-à-fait particulière, tendant à éclairer ce qui précède et à confirmer que l'origine de cette distinction de l'ordre, date du temps de Magnus Laduläs. Il raconte, que parmi les vieux romanciers français, il s'en trouve un du 12^{me} siècle qui a écrit un roman appelé *le Roman des Ailes*, d'où l'on voit que l'usage *des ailes dans des ornements chevaleresques* (comme les armes et les chaînes), était déjà ordinaire à cette époque. Il donne à cet usage une signification mystique :

« Le poète feint, dit St.-Palaye, que la prouesse d'un chevalier » est portée sur *deux ailes*, qui lui sont nécessaires et sans lesquelles sa renommée ne pourrait prendre un noble essor, ni » étendre au loin son vol. L'une est *largesse*, c'est-à-dire libéralité » ou générosité, l'autre est *courtoisie*, c'est-à-dire *civilité ou honnêteté*.

» L'une et l'autre de ces deux ailes, ajoute ultérieurement l'auteur, a sept plumes, qui sont à leur tour dans leur ordre, les » symboles des vertus ou des qualités, qui sont les modifications » de ces deux vertus aussi essentielles que la prouesse même, à la » réputation d'un bon chevalier. Ces sept vertus qui étaient représentées par les sept dites plumes, étaient, (d'après un vieux manuscrit français, auquel Ste.-Palaye se réfère, p. 158), trois vertus

¹ Lagerbring, Histoire de Suède, vol. 2, page 175. Dans les manuscrits en parchemin du moyen âge, les lettres initiales sont, comme on le sait, entourées d'ornements souvent très-fantastiques, et je me rapelle d'en avoir vu un, dont la première lettre était entourée d'une chaîne ou couronne de têtes d'anges. Il est très-probable que l'orfèvre chargé de faire les chaînes de chevaliers, ait pu de son propre gré, choisir son modèle dans un pareil manuscrit, si d'ailleurs l'usage si commun alors de ce symbole de la sainteté ne l'y eût pas engagé.

» théologiques, *Foi, Espérance et Charité* et quatre vertus cardinales, »
» *Justice, Pénitence, Force et Attempérance* (tempérance). »

On peut observer en passant, que d'après le dessin que Favin a laissé, dans lequel la place de trois figures dans la chaîne est remplie par les armes de Suède, la dite chaîne de l'ordre semble avoir eu sept têtes de Séraphins. Le comte Dahlberg lui en donne huit, ce que Ornhjelm à son tour remarque comme une faute. Dans le dessin de Favin, Ornhjelm dit aussi que chaque Séraphin a six ailes. De même que Dahlberg a donné une figure de plus à la chaîne, Favin peut avoir donné une plume de moins à chaque aile. Il est aussi possible que la vertu théologique étant déjà représentée par la croix dans la chaîne, on ait exprès omis la septième aile dans la tête de Séraphin : dans tous les cas, l'allusion au nombre sept est très-visible.

Il est très-vraisemblable que le roi Magnus Laduläs qui avait à sa cour plusieurs étrangers, et qui cherchait à lui donner un lustre égal à celui que la chevalerie faisait régner à la cour des autres monarques, ait voulu à cette occasion, adopter un symbole qui était alors envisagé comme contenant la signification de toute la chevalerie. Lorsque l'on se rappelle ultérieurement, que la même année où l'on suppose qu'il a fondé le dit ordre, l'archevêque d'Ypsor réussit à obtenir un *Pallium* du pape même; que Honoré IV, dans sa lettre à ce sujet à l'archevêque de Lund, du XV des calendes de juin en 1225, reconnut et de manière certaine, parut appuyer la prétention que formait l'archevêque d'Upsal, d'être indépendant du primat de Lund; que ce pape fit ainsi espérer une fin désirée aux dissensions longues et désagréables qui s'en étaient élevées dans le sein même de la Suède; on peut alors se rendre compte, et de la raison pour laquelle Magnus Laduläs, qui était un grand ami du clergé et surtout des Franciscains, pour lesquels il fonda ensuite un couvent particulier au Riddarholm, ¹ et qui

¹ Lagerbring, vol. 2, page 606.

envisagea par conséquent cet événement comme l'un des plus remarquables de son règne, choisit cette année, non-seulement pour fonder un couvent, afin de mériter par là, plus encore la bienveillance du pape, pour lui et pour les affaires ecclésiastiques de la Suède, mais encore pour instituer la dignité de chevalier dans son royaume; c'est aussi pourquoi il choisit les croix patriarchales ou épiscopales ¹, pour faire partie intégrante de la chaîne de chevaliers.

Il est possible que les têtes de Séraphins de cette chaîne, datent même de son temps, et qu'il ait voulu par là figurer le pape lui-même qui avait reconnu alors les prétentions que formait l'église de Suède, d'être indépendante; et dans ce cas, cette chaîne pourrait paraître raconter cet événement dans une langue hiéroglyphique, et exprimer que le pape (L'Ange), avait fait présent à la Suède de son propre *primas* (croix patriarchale). Mais ce que l'on peut regarder comme certain, d'après toute vraisemblance, et fondé sur une analogie historique, c'est que les ailes, ayant alors été un symbole ordinaire des vertus générales de la chevalerie, ont été employées dans la susdite chaîne. Lorsque des auteurs étrangers attribuent la fondation de cet ordre au petit-fils de Magnus; quand l'un d'eux s'en réfère à des monuments historiques de ces temps-là, on semble être autorisé de supposer, soit que Magnus Ericsson y a fait quelque changement, par exemple qu'il ait ajouté les ailes aux têtes, ou donné aux croix une forme différente de celle qu'elles ont chez *Favin*, comparativement à celle qu'elles ont chez *Dahlberg* etc., ou bien encore, que tous les monuments auxquels se réfère *Favin*, étaient du temps de Magnus II, et ont ainsi occasionné son erreur sur le véritable fondateur de cet ordre.

De cette manière je crois que cette tradition pourra acquérir une certitude sinon entièrement historique, du moins suffisante pour que l'honneur de l'invention de la décoration de chevalier susdite et sa distribution primitive, ne puisse être disputée à

¹ Le dessin que le comte *Dahlberg*, dans son ouvrage *Suecia*, donne de ces croix, est bien différent de celui que *Favin* et que *Celsius* ont laissé après lui.

Magnus Laduläs. Mais qu'il l'ait envisagé lui-même ainsi que ses contemporains, comme une variation toute simple dans son ornement chevaleresque, alors ordinaire, c'est ce dont on a la preuve dans le silence observé à cet égard dans ses documents et dans ceux de ses contemporains, et surtout dans la circonstance, que l'espèce de dignité chevaleresque et séculière, qui attache une importance exclusive à l'ornement en question, ne parut en Europe que dans le siècle qui lui succéda, ainsi que j'ai cherché à le prouver dans ce qui précède. Si la chaîne du dit roi continua à être distribuée ensuite pendant 200 ans à des seigneurs suédois, sans être élevée à devenir une distinction d'un ordre particulier ou du moins à être nommée comme telle, (pourvu que toutefois les documents français n'en fassent point mention, ensuite de quoi Favin l'appelle le premier, l'*Ordre des Séraphins*), on peut facilement en trouver l'explication dans l'avis de *Schefferus* qui suppose, que les historiens de ces temps-là regardaient de pareilles choses comme étant d'une moindre importance ¹, et qu'ils ne pouvaient fixer aucune attention particulière à la nature de la chaîne des chevaliers, à une époque où elle ne servait pas encore à désigner quelque espèce particulière de chevaliers. Mais cela s'explique surtout par l'éclaircissement qui suit.

La Suède se trouvait déchirée par des guerres intestines, justement à une époque où, conformément à ce qui se faisait à cet égard dans les autres états indépendants de l'Europe, elle aurait dû obtenir et eût sûrement obtenu une semblable institution; d'un royaume indépendant qu'elle avait été sous le règne de Magnus et de son successeur immédiat, elle fut métamorphosée en une province du Danemark, qui, si elle osait quelquefois respirer dans son état d'oppression, avait plutôt des plaies à guérir que de brillants souvenirs à se rappeler, et qui sentait alors plus le besoin de s'entourer de sanglants trophées, attestant qu'elle se

¹ *De antiquis verisq. regni Suecicæ insignibus*, p. 167. Fortè quod eristinarunt earum conditores esse rem minutam.

vengeait de son esclavage, que de se parer des emblèmes du pouvoir et de l'indépendance.

Il n'était par conséquent réservé qu'à une période plus rapprochée de la nôtre, de donner une dénomination à l'antique ornement chevaleresque du roi Magnus, et de l'élever à la plus haute dignité de chevalerie en Suède.

J'ose soumettre aux jugements éclairés de mes lecteurs, un écrit où j'ai cherché : 1^o à démontrer l'insuffisance des preuves historiques qui attribuent au roi Magnus Laduläs, la fondation de l'ordre des Séraphins, dans l'acception généralement adoptée jusqu'ici, c'est-à-dire, comme étant une dignité de chevalerie politique, instituée par lui sous cette dénomination, avec un serment, des règles et des distinctions qui lui étaient particulièrement affectés, et qui répond aux dignités instituées dans les autres États pendant le cours des siècles qui suivirent ; et 2^o où j'ai essayé de faire voir, que si par le nom de *fondateur d'un ordre*, on veut entendre *le monarque qui le premier a usité et distribué la décoration que compose la marque distinctive de cet ordre, et de laquelle il a tiré sa dénomination dans des temps plus rapprochés*, le roi Magnus Laduläs peut alors être considéré comme le premier fondateur de cette haute dignité chevaleresque, puisque d'après toute vraisemblance, *il est le premier qui en ait mis en usage les emblèmes*.

Je m'estimerais heureux si du point de vue que j'ai offert ici de cet objet, j'ai pu parvenir autant que possible, d'un côté, à sauver une tradition que je regarde comme sacrée, puisqu'elle a été propagée par tant d'hommes célèbres, sans m'être exposé à léser les droits encore plus sacrés de l'histoire ; et de l'autre, si j'ai pu indiquer un moyen de concilier ces deux opinions différentes sur le véritable fondateur de cette dignité chevaleresque : elles ont jusqu'ici diminué leur autorité respective, mais étant conciliées, elles ne manqueront pas de donner plus de poids à l'opinion qui aurait su les réunir.

P. A. Wallmark.

BÉGUINAGE DE HOOGSTRATEN.

I.

PRIVILÉGES.

Communiqué par M. l'abbé CORNELLE STROOBANT,
membre-effectif de l'Académie.

A.

Privilèges donnés par Jean Van Kuyc, Seigneur de Hoogstraten.

N^o 1.

29 Mei 1588.

Wy Jan Van Kuyc, Heere van Hoestraten, doen cond ende kenlijc allen lieden met desen openen brieve, dat wy overmids gouste ende begheerte, die wy hebben toet Onsen Beghynhove van Hoestraten, dat in der cere Gods ghebetert ende ghemeerdert mach worden, Wy ende Onse nacomelinghe oec moghen worden ghesalecht, soe geven wy Jan Van Kuyc, heere van Hoestraten voirs. voir ons ende voir onse nacomelinghen, sonder enych wederseggen, den voirs. beghijnhove vrijheden gelijc hierna volghen ende bescreven sijn. In den soe gheven wij ende orloven, dat int voirs. Beghijnhof wonen moghen, los vry ende quite, toet eeweghen daghen, van

alle settinghen ende onluste, die onse ander goede lieden, binnen Hoestraten, ons of onse nacomelinghen gheven, oft doeu mochten, in wat manieren dat dat sijn oft gevallen mochte, dertiene vrouwen persoen, waer dat sij in onsen lande gheseten waren, ende dair toe also vele andere vrouwen personen als van buten onsen lande int voirs. Beghijnhof willen comen wonen, beghijntz leven dair inne te leidene, ghelije als men doet in andren goeden eersamen Beghijnhoven, ende dair na ordinantie houdende ende hebbende, in allen manieren dat men in andren goeden eersamen Beghijnhoven hont ende heeft, met zulke voirwaerden ende manieren, dat ele van den voirs. dertienen personen die ghegoet sal sijn toet acht zesteren erfrochts, oft daer boven van iaerliker renten, oft die werde dair af, in anderen goede, bewiisen sal den voirs. beghijnhove na sijn doot een zester rogts erflijx ende iaerlijx pachts, were oec dat sake dat die voirs. persoen met des hoifts rade int voirs. beghijnhof iet tymmerde, oft ander goet dair aenleide, dat soude hem afslae van den voirs. zestere rogts erfpachts, ende die tymmeringhe oft dat goet zal hi gebruiken sijn lijf lanc in beghijnleken levene, ende na sijn doot salt bliven den voirs. Beghijnhove. Ende die gegoet sal sijn toet vier zesteren rogts erflijx ende iaerlijx pachts, oft die werde dair af, sal den voirs. Beghijnhove bewisen na sijn doot een halster rogts erfpachts ende iaerlijx. Ende dair na die boven ende beneden zellen sijn toet acht zestere rogts toe, ende altemale ghelije voirs. is zellen inbringhen int voirs. Behijnhof met alzulke voirwaerden dat van allen voirs. renten de helft sal bliven der Cappellen, hair mede te houdene ende te beteren, ende des ghelije die ander helft den Beghijnhove. Wair dat zake dat die Capelle des Hoefs te doen hadde dan sout dhof der Capellen in staden staen ende te hulpen comen, ende des ghelije die Capelle den Hove, ende altoes met Onsen rade, oft met Ons Point rade van Hoestraten. Ende want Wij willen dat allen voirs. voirwaerden ende punten tot eewighen daghen, zonder enich wederseggen van Ons oft van Onse nacomelinghen, vaste ende ghestede bliven, soe hebben Wij Onsen zeghel in orconde der waerheit, alle arghlist butgespro-

ken, aen desen brief gehangen, begherende voertane aen Onse scepene ende poirtte van Hoestraten, dat si allen voirs. punten den voirs. Beghijnhove met Ons orloven ende consenteren willen, ende oec mede bezeghelen. Ende Wij Scepenen ende Poirt van Hoestraten voirs. overmids wille ende versuecke Ons liefts ende ghenedichs Heer van Hoestraten voirs., ende oec om dat die eere Gods dair mede ghemeeerdert sal sijn, soe orloven ende consenteren Wij allen zaken ghelije sij voirscreven sijn ende hebben in kennessen der waarheit met Onsen ghenedighen Heere van Hoestraten voirs. dezen brief open bezeghelt met Onsen ghemeynen zeghele. Gegeven int iaer ons Heere dusent driehondert tachtenticht ende acht, des vrijdaeghs na Tseilichs Sacraments dach, op ten neghen ende twintichsten dach der maend Meye.

N^o 2.

20 Mei 1415.

Wy, Johan Van Kuyck, Heere van Hoochstraten, doen cont ende kenlyc allen luyden met desen Onsen open brieve, dat Wy overmids eersaem ende doechdelic leven Onsen ghemijnder Beghijnen in Onser Poerten oft Vryheyden van Hoochstraten tsamen wonende, ende overmids menich devoet innich ghebet, dat sij ende hoer voersate voer Ons ende Onse outvorderen, saligher gedachten, dieke ende menich werven ghedaen hebben, daghelijcs doen ende namaels devotelic doen selen, daer Wy Onze oer ende nacomelinghe te meer mede hopen ghesalicht te werden. Soe eest dat Wij hier omme billije te hen waert te meer gehouden zijnde ende sonderlinghe ter vriendeliker beden ende oetmoedeghen versueke van Heylwijghen van der Braken, Katelinen Leest, Katelinen Dierckx, Katelinen Meeus ende meer andere, voer Ons ende Onse oer ende nacomelinghe den voirs. Beghijnhove ghegheven hebben ende verleent, gheven ende verleenen met desen Onsen openen brieve sonder enich wederroepen, dat sij die plaetse van den erve rakens aen Kateline Leest huys buyten des voirs. Beghynhoefs liggende in de rechte strate alsoe breet ende alsoe wijt als der

voirs. Katelinen Leest huys opt westeynde bevanghen heeft aen der wester mueren des Beghijnhoefs voirs. beghinnende, voert viercantich di te selen moegen doen betymmeren, bemetsen of afhornen wanneer sy willen tot haren schoensten ende goeder moeten sonder yemants wederseggen. In orconden ende kennissen der waerheit soe hebben Wy, Johan Van Kuyck, Heere van Hoehstraten voirs. met Ons beste eyghenen wete Onsen seghel desen teghenwoerdighen brieve doen aenhanghen.

Ghegheven in den jare Ons Here doe men screef duysent vierhondert ende vyfthiene op den twintigsten dach van Meye.

N^o 3.

9 September 1415.

Wy, Jan van Kuyck, Heer van Hoehstraeten, doen condt ende kenlijc met desen openen brieve, dat Wij overmidts eersaem ende doehdelijc leven Onser devoter Beghijnen in Onsen Poerten ende Vryheyt van Hoehstraten te samen wonende, ende oec gonst ende goede begeerte die Wij tot hen om hoer Godshuys ter eeren Gods te beteren ende te meerderen hebbende sijn, om dat Wij Ons oer ende nacomelinghen des te meer gesalicht souden sijn. Soe eest dat Wij, voer Ons Onse oer ende nacomelinghen, sonder enich wederseggen, den voirs. Beghine die nu sijn ende namaels wesen selen in den Beghijnhove van Hoehstraten, verlenen ende gheven vryheyden ende privilegien, ewelijc durende, ghelijc hier na volgen ende bescreven sijn. In den iersten, soe oerloven Wij ende gheven hen privilegien dat sy int voirs. Beghijnhof los vry ende quite tot eweghen dagen van allen settingen, scattingen ongelden, corweyen ende allen anderen dienst ende onlust, die Ons Onse ander goede liede binnen Hoehstraten, of daer omtrent, Ons Onsen oir ende nacomelingen geven of doen mochten, in wat manieren dat dat sijn of gevallen mochte, alsoe vele vrouwen personen als int voers. Beghijnhof willen comen om eersaem, doehdelyc ende beghijnlyc leven dair in te leyden gelijc als men doet in anderen goede eersamen Beghijnhoven. Ende dat sij oec in lakenen te maken onder der Poerten ende Vryheyt voirs. loeterien zegel, ende dat sij in allen anderen

punten ende poerterien van Hoehstraten genieten ende gebruyken moeghen, ghelije den Begine van Herentals. Voert meer dat die voirs. Beghine selen moghen hebben ende houden alle alsulken ordinantien, manieren ende ghewoenten, als men int Beghijnhof tot Herentals oft in anderen goeden eersamen Beghijnhoven houdt ende heeft, met alsulker voorwaerden ende manieren, dat een yegelijke Beghine, die nu is ende namaels wonen sal in dat voirs. Beghijnhof, na haer doot laten sal dat achtende deel van alle hoeren goeden den selven Beghijnhove blivende. Maer waert dat sake dat enich van der voirs. Beghijnen yet tymmerden oft cost leyden aent voirs. Beghijnhof, dat sonde hoer afslaan van den voirs. achtenden deele dat si den Hove laten soude, ende die tymmeringe, die si daer op hadde doen maken of costigen, die mach si orbaren haer leefdage alsoe verre als si beghijulije leeft, ende daerna saelt bliven den voirs. Beghijnhove, die Capelle ende dat Beghijnhof mede te houden. Ende want Wij willen dat alle voirs. voirwaerden ende punten tot ewigen dagen sonder enich wederseggen van Ons Onser oer ende nacomelingen vast ende gestede bliven, soe hebben Wij Onsen segel in oorkonde der waerheyt aen desen brief doen hangen, alle arghelist uytgesloten. Gegeven int jaer ons Heren dusent vier hondert ende vijfthiene des neghenden daghes in Septembri.

Visa de ses privilèges. — 24 October 1441.

Het si kenlyc al den genen die desen brief selen sien of horen lesen, dat Wij Broeder Aernt, Prioer ende t'gemeyn Convent des Godshuys van Onser Liever Vrouwen Throne, canonicck reguliere der ordinen Sinte Augustijns, in de gestichte van Cameric, hebben gesien, gelesen ende mit neersticheiden geexamineert eenrehande letteren, besegelt alst scheen mit den seghele Here Jans Van Kuyck, Heer van Hoehstraten, die Welke Wij geheel, ongecancelleert ende cusbaer gevonden hebben, van woerde te woerden ludende als hier na volget. Wij, Jan van Kuyck
. des neghenden daghes in septembri.
Ende in getughenisse der waerheyt, dat Wy dese voing. letteren

gesien, gelesen ende nauwe gemeret hebben, soe hebben Wij, Prioer ende 'tgemeyn Convent van Onser Vrouwen Throne voirs. Onsen gemeynen segel hier aen doen hangen. Int jaer ons Heren dusent vier hondert ende enenveertich op ten vierentwintichste dach van October.

N^o 4.

19 October 1425.

Wij, Johan van Kuyc, Heere van Hoehstraten, doen cond enygeliken desen brief siende of horen lesende, want Wij van goeden, erbren, gheesteliken personen verstanden hebben ende oec Ons aenbracht es, als dat d'Oude Huys in ons Beghijnhof van Hoegstraten staende ghegheven in tiden voorleden ende verleent ter eeren Gods bi Onser eerwerdighen nichten Joncfranw Katherine van Kuyc Beattruyssen Oudgods dochter, saligher gedeuchenessen, tot sekere dertien armē Beghines dair in te wonene, beghijnlic te levēne, om God van hemelrijc aldair neerstelic te dienene; ende nu ter tijt, dat selve Huys zeer verladen wordt boven dat vors. ghetal van xiiij, ende van rijken Beghinen personen, die rijc ghenoechs sijn in andere huysse op dat voirs. hof te wonene na haren stade, oec in toecomende tiden verladen mocht worden, ten ware dat dair remedie jeghen geset worde ende seker avys af ghehad ware. Ende want Wij oec ter armē Beghinen behoef dair in wonende renten ende goede dair toe ghegeven hebben ende verleent, altoes begherende dat vors. Huys totten vors. Beghinen behoef van tide te tide ter eere Gods ghebetert, ghevordert ende geaugmenteert te werden om andere saken wille die in toecomenden tiden ter eere Gods dair uyt spruten mochten. So eest dat Wij, Johan van Kuyc, Heere voirs. by rade consente, wille, ende begherte Ons liefs eerwerdichs Vaders, broeders Heinric Peters, des Priors van Corssendone nu ter tyt Provisors, ende Meesterssen des vors. Beghijnhoefs in Onser Vriheyte van Hoestraten, sekere ordinantien, statuten ende meyninghen op setten verclaren ordineren in dat vorsede Huis ewelic te houdene ende te doen houdene bi den Provisor ende Meesterssen van den selven Hove die nu sijn of wesen

sullen, op alle die ghene die aldair nu ter tijd in wonen of wonen sullen, sonder verlaet in den formen ende manieren na volghende. In den yersten ordineren Wij dat int vors. Huis, nu ter tyd ende vordaene in toecomenden tiden wonen sullen dertiene arme Beghinen ende niet meer, die boven een sester rogds in erfs renten jairlix etc van hen niet gegoet en sal sijn, vielt oec alsoe dat enichs van dien Beghinen rijcker worde of enigherhande goede verstorven aen enighe van hen rijcker wesende dan als vors. es, so sal die selve Beghijn wyt dien Huysse trekken ende laten den selven Huysse ter beghinen behoef aldair wonende dat achten deel van haren voirgoede eer si rijcker wairt, ende een ander Beghine die arm es na der vormen voirs. ende na verclairt sal dair in gesette worden bi Onsen rade in onsen tijd Provisors ende Meesterssen voirs. ende na onsen tijd bi den Provisors, Meesterssen des Hoefs voirs. als dat behout. Item noch so ordineren Wij bi consente, begherten als vore, dat die voirs. Beghinen die in dit voirs. Huys wonen nu ter tijd of wonen sullen, van meere seden ende devocien gehouden sullen sijn, want si om Gods wille aldus in den voirs. Huysse geset sullen werden ende kenlije meer onderdenich dan die andere in dat voirs. hof wonende, sonderlinge om Gods wille ende oec salige menschen te beweghene met aelmoessen ende caritaten tot hen want aldair wonende. Item noch ordineren Wij, wair dat sake dat int voirs. Huys enighe Begine storve of wyt den voirs. Beghijnhof trucke met ter wone, sonder consent des Provisors ende Meesterssen ter tijd wesende voirs. dat dan alsulken achtendeel van haren goede als bliven soude Onsen voirs. Hoven na inhout van Onsen brieven dair op verleent den selven Beghijnhove, sal bliven ende toecome den voirs. Ouden Huysse, om dat selve Huys mede te steygere ende te regeren, de ter armen Beghinen behoef al dair in wonende, ende dair toe die have van hair of vier gulden cronen voir die have. Item noch so ordineren Wij, bi rade als voren, wairt dat sake dat enighe Beghine van desen voirs. dertienen Beghinen die arm sullen sijn, als boven wael verclairt es, gebrake in dat huys voirs. ende dat ghetal van dertienen gebroken

ware dat dan altoes voordeel hebben sullen die armste die op dat voirs. Begijnhof wonende sijn of binnen Onse Vriheit voirs. geboren een beghijnlic leven aldair te leydene ende niet meer ghegoet en sijn als vore, altoes met rade van Ons in onser tijd, ende des Provisors ende Meesterssen in der vormen vore verclaert. Voirdaene willen Wij, dat dese voirs. dertiene Beghinen gebruyken sullen al andre privilegien, die Wij of andere den voirs. Hove verclaert hebben of verleenen moghen ende gehouden sullen sijn salichlich te levne, voir Ons, Onse ervende die gheweest hebben, nu sijn ende in toecomende tiden wesen moghen nerstelic te biddene. Ende want Wij, Johan van Kuyt, Heere voirs. willen dat alle dese ponten voirs. ewelic in toecomenden tiden vaste ende met neersticheit worden gehouden bi rade Ons lyefs Vaders ende Meesterssen als voirs. ghelijc hair consciencie dair in wroegen sal, ende si van Gods wegghen schuldich sijn te doene ten meesten oirbair ende profijt des Huys voirs. so hebben Wij in orconden der waerheit onsen seghel doen hanghen aen desen brieve, begherende om meerder sekernissen wille van Onsen lieven eerwerdighen Vader in Gode Broeder Heinric Prior van Corssendone ende Provisor, Meesterssen nu ter tijd Onses Begijnhoef voirs. dat syt met ten Cloester Priors segelende Begijnhoef voirs. seghelen, desen brief met Ons beseghelen willen. Ende want Wij, Broeder Heinric Peters, Prior ende Provisor, ende Meesterssen, Lijsbet Reyners ende Katheline Mesens voirs. Ons lieve Zeer gheminde Heer, Heer Johan van Kuyt, Heere van Hoestraten, altyd onsen Begijnhove Zeer voirdelec es ende wyter maten besorgende, ende dair bi mede ende over gheweest hebbende, Ons consent dair toe ghevende, also verre als in ons es, om meerder oirbare ende profyt wille, als Wij hopen ende meynen aengesien dat Huys voirs. ten voirs. dertien armen Beghinen als voren gegeven es, so hebben Wij Ons voirs. segelen voir Ons ende Onse navolgeren Priors Provisors ende Meesterssen voirs. bi Ons lyef gheminds Heere seghel voirs. desen brieve aenghanghen. Ghegheven in Onsen slote van Ghelmen in den jare Ons Heere dusent vier hondert ende XXV, op ten XIX^{sten} dach der maent van October.

B.

Privilèges donnés par les Ducs de Brabant.

N° 1. — Privilèges donnés par Jean IV.

22 Meert 1416.

Jan, bider gracies Gods, Hertoge van Lothrijk, van Brabant ende van Lymborch, Maregreve des heilichs Rijcx, Allen den ghenen die desen brief seelen sien saluit. Wy doen te weten dat Wy ter oitmoediger beden Onser liever gheminder der Beghijnen des Beghijnhoefs van Hoehstraten, die selve Beghijnen met allen hoeren dieneren, gesinne, husen, woningen ende allen andere goede den voirs. Beghijnen ende Beghijnhove toebehorende, waer die gelegen sijn, genomen hebben ende gezet, nemen ende setten mit desen brieve in Onse sekere hoede ende sunderlinge beschermnissen, alleen om hen in hoeren regten, vryheiden, privilegien, goeden gewoenten ende auden herbrengen gehouden te sijn. Daer om Wy ontbieden ende bevelen also ernstelic als Wy kunnen, Onsen Drossere ende allen Onsen anderen Ambachteren, Rechteren

ende Dieneren Ons lants van Brabant, ende hoeren Stedenhouderen, ende elken van hen also hem toebehoort; ende versuecken den Dieneren ende Ambachteren des Heren van Hoecstraten ende andre Smaelre Heren, onder Ons, bynnen Onsen voirs. lande geseten dat sij die voirs. Beghijnen houden, beschudden ende beschermen in allen hoeren rechten, vryheyden, usagen, gerechten, besettingen ende hebbingen, in den welken sij vijnden selen die selve Beghijnen wesende ende hoere vorders vredelije geweest hebben van outs. Ende dat sy se doen versekeren na die gewoonte van den lande, van allen den ghenen dair sy af begheren versekert te weten. Ende oic beschudden, ende doen beschudden van allen ongelije, forchen ende gewout, die men aen hen keeren woude of mochte in eniger manieren. Ende of sij vijnden, dat die aen hen gekeert hebben geweest of worden jegen Onse voirs. beschermenisse ende in hoer achterdeel, so willen Wij dat sij hen dair af sonder vertreck richtinge doen geschien ende oic Ons ende hen, alsulke beternisse als dair toe behoeren sal. Ende Onse jegenwerdige beschermenisse bekundigende, ende te weten doen, allen steden, ende allen personen dairs te doen sal sijn ende daer sijs verzocht selen werden, verbiedende van Onsen wegen elkermale ende sunderlingen allen den ghenen, die hen van den voirs. Beghijnen genuent selen werden op sekere peynen, aen Ons te bekeren, dat sij hen, noch hoeren luden, gesinde, noch dieneren, niet en misdoen noch en doen misdoen aen hoeren liven, noch aen hoeren goeden, in eniger maniren; welke peynen Wij genomen willen hebben sonder verdrach van allen den genen, of dierne enich waer die daer jegen dage.

Gegeven in Onze stat van Brussel xxij dage in Merte, in 't jaer ons Heren m. cccc. ende sesthien.

Bi minen Here den Hertoge ter relacien van den Abt van Hafflighem, Heren Henric van Bergen, den Here van Heverle, Raes van Graven, Reyner Moers ende Claes van Stelant.

N° 2. — Priviléges donnés par Philippe de St- Pol

2 January 1429.

Philips, bider graciën Gods, Hertoge van Lothrijck van Brabant ende van Lymborch, Maregreve des heilichs ryex, Greve van Liney ende van Saint Poul. Allen den ghenen die desen brief sullen sien, saluut. Wij doen te weten, dat Wij uyt goeder gunsten, die Wij draghen tot Onsen wael geminden den geesteliken luden der Meisterssen ende den Beghijnen ghemeinlic des Beghijnhofs van Hoochstraten, sunderlinge om dat Ons bibracht is, dat sij seer devote ende van goeden eerbaren geesteliken leven sijn, den selven Beghinen confirmerende hoer brieve van Salvewarden, die sij hebben van wilen Onsen lieven geminden Heere ende Broeder Hertoge Jan Hertoge van Brabant, etc., dair God die siele af hebben moete, hen die Wij verstaen dat tot hoirre nootdorften ende hehoefden seer nauwelic hebben op te leven, om Gods wille te vorsten, ende om hoirs gueden levens wille dair se onse lieve Heere God te samen love ende eeren in stercken wille ende in lanck soe meer gebeteren, van graciën hebben gegeven ende verleent, geven ende verleenen mit desen Onsen brieve voir Ons Onse erven ende nacomelingen, hen ende hoere nacomelingen Beghinen in den Beghijnhove voirs. wonende alle alsulcke rechten ende vriheiden als enige andere Beghinen in Onsen lande van Brabant in Beghijnhoven wonechtich, te wat plaetsen in steden vriheiden of dorpen dat sij hebben, willende dat sij dierre tot ewighen tiden genieten ende gebruiken onghelyndert van Ons ende van elkermalke, Ende want die voirse. Beghijnen nu seker geschille ende twist hebben gehadt jegen die ingeseten der vriheit van Hoochstraten, overmids dat die selve ingeseten hen gepijnt ende gearbeidt hebben, om alsoe vele te doen ende dair toe te brengen, dat die voirs. Beghijnen na gelangde van hoenre goeden mit ende gelijc hen souden hebben moeten gelden in der taxeringen van der beden Ons nu van Onsen goeden lande van Brabant gegonnen ende geconsenteert, niet wederstaende nochtan ende

boven dien dat alle andere Beghijnen binnen den voirs. Onsen lande geseten dair af vry ende ongelast hebben geweest, dair om die selve Beghinen om hen des te verweren vele vexacien, costs, moyenissen ende schaden gehadt ende geleden hebben, soe hebben Wy hen verleent voor Ons Onse erven ende nacomelingen mit desen selven brieve ende willen dat die Beghijnen voirs. ende hoir nacomelinghen Beghinen, wonende in den Beghijnhove voirs. ende ooc dat selve Beghijnhof, nu ende voirtaen, vry quijt ende ongelast sullen wesen ende bliven teeweliken dagen van allen beden schattingen settingen ende andere lasten, hoegedaen die sijn of wesen mogen, gelijc in all der vuegen also andere Beghijnen ende Beghijnhove in Onsen voirs. lande van Brabant sijn of wesen sullen, sonder yet meer of voirder gelast te werden in enigher manieren. Ende om dat Wij willen dat dit vast ende gestelde gehouden sy ende blive, so hebben Wij des torkonde Onse segel aen desen brief doen hangen. Gegeven in onser borch te Loeven, twee dage in Januario, in den jair Ons Heeren dusent cccc negen ende twintich na gewoenten des Hoifs van Camerick.

Bi minen Heere den Hertoge dair bi waren van sinen Rade, die Joncheer van Nassow, die Heere van Rotselair, die Joncheer van Monjow, Ghi ende Henrick van Rotselair, Jan Heere te Bauthershem, Jan van Woude ende Arnt Stamelart van Uden.

Pe de Denno.

Visa de ces Privilèges. — 20 February 1429.

Notum sit universis præsentibus litteris visuris et inspecturis, Nos Priorem et Conventum Monasterii de Korssendonck, Ordinis sancti Augustini, Cameracensis diocesis, vidisse legisse et diligenter examinasse quasdam litteras sanas et integras, non cancellatas, non abollitas, nec in aliqua sui parte viciatas, vero sigillo Illustrissimi Principis Philippi, Ducis Brabantiae, prout prima facie apparebat, sigillatas, tenorem qui sequitur, de verbo ad verbum continentibus. Philips, bider gracien Gods. . . . des Hoifs van

Camerick. Item in subscriptione habebatur sic : Bi minen Heere den Hertoge. . . . Pe de Denno. In eujus visionis , lectionis et diligentis examinationis testimonium , Nos Prior et Conventus prædicti sigillum nostrum commune presentibus duximus appendendum. Datum in Nostro Monasterio prædicto , anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo nono, secundum stilum curie Cameracensis, mensis Februarii die vicesima.

N.º 3. — Privilèges donnés par Philippe-le-Bon.

26 April 1431.

Philips, bider graciën Gods, Hertoge van Bourgoignen, van Lothryk, van Brabant ende van Lymborch, Greve van Vlaendren, van Artois, van Bourgoignen, Palatyn ende van Namen, Margreve des heylichs Ryex, Here van Salins ende van Mechelen, doen cond allen luden, nu synde ende namaels wesende, dat wy by Onsen getruwen Cancellier meester Janne Bont, doctoir in beyden rechten, ende sommige andere van Onsen Raide van Brabant, hebben doen oversien visiteren ende examineren eenen openen besegelden brief, by Onsen lieve neve wilen Hertoge Philips van Brabant, saliger gedachten, gegeven ende verleent, Onsen geminden in Gode gheesteliken personen der Meesterssen ende den Beghynen des Beghynhoofs van Hoehstraten dair af die tenner van woirde te woirde hier na volght ende is aldus : Philips, bider graciën Gods, Hertoge van Lothryck. des Hoifs van Camerick. Aldus geteykent : Bi minen Heere Pe de Denno. Welken brief met allen den rechten, ghiften, vryheyden, privilegien, exemptien, punten ende artikelen, dair in begrepen ende ele bisonder gelyc sy boven in desen brieve geïncorporeert ende bescreven staen, Wy ter oitmoediger beden der Meesterssen ende Beghynen ende hoere nacomelingen, om die minne van onsen lieven Heren God, ende onser liever Vrouwen Sinte Marien synre gebenedider Moeder, ende op dat sy te voirder gehouden syn onsen Here God voir die zielen Onser voirseten, Onser ende Onser nacomelingen, ende voir Onse ende Onsen lande salicheit eere ende

wailvaert ynnichliks te bidden, hebben voir Ons, Onse oir ende nacomingen, Hertogen ende Hertoghinnen van Brabant, gecon-
firmeert, geratificeert ende geapproveert, ende van sunderlinge
gracien confirmeren, ratificeren ende approberen mit desen Onsen
brieve. Outhieden dairom ende bevelen Onsen Drossete ende Ren-
tmeester generael van Brabant, Onsen Schouth van Antwerpen
ende Maregreve van Onsen laude van Rien ende allen Onsen ande-
ren Ambachteren, Rechteren, Dieneren ende Onderseten Ons voirs-
lands van Brabant ende hoeren Stedehouderen, nu synde ende
nanaels wesende, ende allen anderen dien dat aengaen mach, ende
elken van hoir also hen toebehoort, dat sy der Meesterssen ende
Beghijnen van Hoochstraten ende hoere nacomingen voirscreven
Onse jegenwoirdige gracien ende confirmacien ende alle der rech-
ten ghiften, vryheyden, privilegiën, exemptien, punten ende arti-
clen in ons voirs. neve wilen Hertoge Philips, ende boven in desen
Onsen brieve verclaert ende begrepen, tewigen dagen rastelic
ende vredelic doen ende laten gebruycken, sonder hen dair tegen
enigen hynder, commet of letsel te doen, of te laten geschien in
eniger manieren op Onse hulde ende vrientscap te behouden ende
allet dat sy tegen Ons verboeren moegen; want Wy l'also gedaen
willen, hebben In orkonden Ons segels aen desen brief gehangen.
Gegeven den xxvj^{sten} daighs in Aprille, int jair Ons Heren dusent
vier hondert een ende dertich.

By mynen Heere den Hertoge tuwer relacien dair Raes van Gra-
ven, Here van Heverle, Her Jan de Hertoge Ridder en Willem van
Montenaken, Here te Grazen ende te Wylre by waren.

E. De Dynter.

Visa de ees Priviléges. — 15 Mei 1431.

Universis presentes litteras inspecturis, Johannes dictus Corema,
Decanus Ecclesie sancti Petri Anderlectensis, ac Canonicus Ec-
clesie beate Gudile Bruxellensis, Cameracensis diocesis, veritatis
notitiam cum Salute. Noveritis nos sub anno Domini millesimo
quadringentesimo tricesimo primo, mensis Maji xv die, litteras
Illustrissimi Principis ac Domini Philippi, Dei gratia, Burgundie,

Lotharingie, Brabantie ac Limburgie Ducis, Flandrie, Arthesii; Burgundie, Palatini et Namurei Comitis, Sacri Imperii Marchionis ac Domini de Salins et de Machlinia, sanas et integras, non abrasas ac omni suspicione carentes, sigillo magno de rubea cera ejusdem Ducis, ut in ejus figura et inscriptione luculenter apparebat, sigillatas, vidisse, legisse ac diligenter inspexisse, tenorum qui sequitur continentes Philips, bider gracien Gods, Hertoge van Bourgoigne,,,
,, een ende dertich
 Aldus geteykent. Bij mijnen Heere den Hertoge.
, E. DE DYNTER..

In quarum siquidum visionis, lectionis ac diligenter inspectionis prædictarum testimonium Nos Decanus antedictus sigillum Notri Decanatus, quo in talibus uti assuevimus presentibus duximus apponendum. Datum anno, mense et die quibus supra.

Nº 4. — Privilèges donnés par Maximilien et Marie.

20 July 1481.

Maximiliaen ende Marie, bijder gracien Goids, Hertoghen van Oistrijck, van Bourgoignen, van Lothrijck, van Brabant, van Limborch, van Lutsemborch ende van Gelre, Greven van Vlaenderen, van Artois, van Bourgoignen, Palatynen, van Henegouwe, van Hollant, van Zeelant, van Namen ende van Zutphen, Mercgreven des heylichs rijcx, Heere ende Vrouwe van Vrieslant, van Salins ende van Mechelen. Allen den ghenen die desen brief selen sien ende hoiren lezen, saluit. Van wegen Onser geminder in Gode der Meesterssen ende den Beghynen gemeynlic des Beghynhoofs van Hoehstraten is Ons ghetoeent geweest eenen openen bezegelden brief van wylen Hertoghen Philips, Onsen grootvadere Zaligher ghedachten, by der gracien Goids, Hertoghe van Bourgoignen, van Lothryek, van Brabant, etc., van der daten xxvj in Aprille int jair Ons Heere duysent cccc een ende dertich, dair mede die selve wijlen Hertoghe Philips confirmeert, ratificeert ende approheert sekere punten ende artikelen van vriheyd en ende exemptien begrepen in eenen brieve van wylen Hertoghen Philips, synen neve

ende voirsete, dair inne geinsereert, ter tijt hy leefde Hertoghe van Lothrijck, van Brabant ende van Limborch, Maregrave des heylighs Rijcx, Greve van Liney ende van Saintpol, van der daten twee dage in Januario int jair Ons Heere daysent vier hondert negen ende twintich nae gewoente des Hoefs van Camerijke. In welken brieve den voirs. Meesterssen ende Beghynen ghemeynlic des voirs. Hoefs tot hoeren ernstiger beeden ende versuکه ende wyter goeder gunste, die zij tot hen hadden ende droeghen bijzonder om dat zy seer devote ende van goeden eerbaren ende van gheestelijken leven waeren, als hen aenbracht was, gegeven ende verleent waeren geweest alrehande punten ende artikelen van vriheyden ende exemptien in vormen van privilegie ende octroye dienende ter eeren, oirbare ende welvaert des voirs. Beghijnhoofs, gelijc die voirs. thoenerssen dit allet cleerlijker segghen te blikenen bij den selven brieve dair op gemaict ende van den welken die tennere van woirde te woirde hier na volgt ende is deze: Philips bider gracien Gods, Hertoge van Bourgoignen..... een ende dertich. Aldus op te vouwe van den selven brief staet gescreven. Bij mijnen Heere den Hertoge.... bij waren. Ende geteekent E. De Dynter. Ons oetmoedelijc biddende die voirs. Meesterssen ende Beghijnen der voirs. Hoefs gemeynlic den voirs. brief van privilegien ende octroye met allen den rechten, ghiften, vriheyden, exemptien, punten ende artielen dair inne begrepen, etc. bijzonder gelijc zij boven in desen brieve geincorporeert ende bescreven staen, hen te willen confirmeren, ratificeren ende approberen ende hen daer op gheven ende te verleenen Onse oepene bezegelde brieven in behoirlijker vormen op dat sij diere voir de toecomende tijt te hat ende sekerlijker ghebruyken moeghen. Soe doen wij te wetene dat nae dien wij den selven brief van octroye ende privilegien boven geinsereert, hebben doen oversien ende visiteren bij Onse lieve ende getruwe die Cancellier ende ennighe andere luden van onsen Raide geordineert in Brabrnt, wij bij avyse ende deliberacien der selver geneyght wesende ter beeden der voirs. thoenerssen te voirder op dat sij te meer gehouden moegen wesen

Onse Heere God voor die zielen Onser voirseten, onser ende Onser nacomelingen ende voer Onse ende Onser landen salicheyt, eere ende welvaert ynnichlijker te bidden, die voirs. brieven boven geincorporeert hebben voir Ons, Onse oir ende nacomelighen Hertoghden ende Hertoginnen van Brabant geconfirmiert, geratificeert ende geapprobeert, ende van sunderlingen graciën confirmeren, ratificeren ende approberen overmids desen Onsen brieve. Ontbieden Wij daeromme ende bevelen Onse Drossate ende Rentmeester-generael van Brabant, Onsen Schouth van Antwerpen ende Maregreve van Onsen lande van Rien, ende allen Onsen anderen Ambachteren, Rechteren, Dieneren ende Onderseten Ons voirs. lants van Brabant ende hueren Stedehouderen nu sijnde ende namaels wesende ende allen anderen dien dat aengaen mach ende elken van hen alsoe hen toebehoort, dat sij der voirs. Meesteressen ende den Beghijnen van Hoehstraten ende hueren nacomelingen voirs. Onser jegenwoirdiger graciën ende confirmaciën ende alle der rechten, ghiften, vriheyden, previllegiën, exemptiën, pointen ende artikelen in Onser voirs. voirvaderen wijlen Hertoghden Philips brieven boven geinsereert, verclairt ende begrepen, tewighen daghen rastelijc ende vredelijc, doen ende laten gebruycken sonder hen dair teghen ennighen hinder, commes of letsel te doen of te laten ghesciën in ennigher manieren op Onse hulde ende vrient-schap te behouden ende allet dat sij tegen Ons verboeren moeghe Want Wij talsoe gedaen willen hebben. Behoudelijc Ons in dese ende in allen anderen saken Onsen rechte ende eenen yegelijken anderen des sijns. Ende des torconden hebben Wij Onsen Zeghel hier aen doen hanghen. Gegeven op den xx^{sten} dach van Julio int jair Ons Heeren duysent vier hondert een ende tachtentich.

Bij mijnen Heere den Hertoghden ende mijnre vrouwen der Hertoginnen tuwer relaciën, dair Heren Henreich van Witham, Heere te Beersele, Wouter van der Noot, Ridderen, Meesteren Henrich Stoep en de Jan van Watermale van den Raide bij Waren.

PE THIELT.

Visa de ses privilèges. — 3 october 1504.

Universis et singulis presentes litteras inspecturis et auditoris Frater Nicholaus de Oosterwijck, Prior et Conventus domus de Korssendonek, ordinis Canonicorum regularium Sancti Augustini, Cameracensis diocesis, veritatis notitiam cum salute. Noveritis Nos Sub anno Domini millesimo quingentesimo quarto, mensis Octobris die tertia, litteras Illustrissimorum Principum ac Dominorum Maximiliani et Maria Dei gratia, Ducum Austriæ, Bourgondiæ, Lotharingiæ, Brabantiæ, Limburgiæ, Luteburgiæ et Gelriæ, Comitum Flandriæ, Arthesii, Bourgondiæ, Palatinorum, Hannoniæ, Hollandiæ, Zeelandiæ, Namurci et Zutphanicæ, Marchionum sacri Imperii, Dominorum Frisiæ, de Salino et de Mechlinia; sanas et integras, non abrasas, ac omni suspicione carentes, sigillo magno de rubea cerea eorundem Ducum, ut in ejus figura et inscriptione luculenter apparebat sigillitas, vidisse legisse ac diligenter inspexisse, tenorem qui sequitur continentes: Maximiliaen ende Marie. een ende tachtentich. Aldus geteykend: bij mijnen Heere. Pe Thielt. In quarum siquidem visionis, lectionis ac diligenter inspectionis predictarum omnium testimonium, Nos Prior et conventus antedicti sigillum Nostri Conventus, quo in talibus et consimilibus uti consuevimus presentibus duximus appendendum. Datum, anno, mense et die quibus supra.

Nº 5. — Privilèges donnés par Charles-Quint.

17 September 1516.

Kaerle, bij der gracie Gods, Coninek van Castille, van Leon, van Grenade, van Arragon, van Navarre, van beyden Ceecilien, van Jherusalem, van Valence, van Majorke, van Sardene, van Corsice, etc. Ersthertoge van Oirstrijck, Hertoge van Bourgoigne, van Lothrijck, van Brabant, van Styer, van Karinthen, van Cram, van Lemburch, van Luxemburch, ende van Gelre, Grave van Vlaenderen, van Habsburch, van Tyrol, van Artois, van Bourgoigne, Palsgrave ende van Henegauwe, Lantgrave van Elsaten, Prince van Zwaven, Maregrave van Burgauw ende des heyllchs

Rijcx, van Hollant, van Zeellant, van Phiert, van Kiburch, van Namen ende van Zutphen, Grave, Heere van Vrieslant, van den Windismarck, van Portenauw, van Salins ende van Mechelen. Allen den genen die desen Onsen brief zullen zien, Saluyt. Van wegen der Meesterssen ende gemeyne Beginnen des Beginhoofs van Hoehstraten, is ons tegenwoordelick verthoent geweest, hoe wijlen Philips, Hertoge van Lothrijck, van Brabant ende van Lymborch, Merckgreve des heilichs Rijcx, Greve van Liney ende van Sintpol, etc., by synen openen brieven, gegeven te veen, Londe tweeden dach van Januario A° duysent iijje negen ende twintich, ende omme die redenen wille dair inne begrepen, bijzonder om dat zij thoenderen zeer devoot ende van goeden eerbaren geesteliken leven waren, gegeven ende verleent heeft gehad vele ende diverssche pointen ende artielen van vryheden ende exemptien in voirme van privilegie, dienende grootelick tot oirboir ende welvaert des voors. Beginhoofs, welcke pointen, artielen, vryheden, privilegien ende exemptien zydert geconfermeert, geratificeert ende geapprobeert zijn geweest, zoe bij wijlen Hertoge Phelips van Bourgoignen, Onsen ouden grootvader, zaliger gedachten, als bij Onsen Heere ende grootvader den Roomschen Keyzer ende wijlen Vrouwe Marie van Bourgoigne, Onse grootmoeder, zaliger gedachten, alst blyct bij den brieven daer van wesende. Van welcke brieven t'inhouden hierna volcht van woorde te woorde Maximiliaen ende Marie..... een ende tachtentich. Aldus gescreven ende geteekent op te vouwe van den selven brieve: Bij mynen Heere..... Pe Thielt Collonnata. Ende het zoe zij dat die voirn. Meesterssen ende Begijnen aensiende Onse Blyde Incomste ende dat wij onlanex ontfangen ende gehult zijn geweest in Onsen voirs. lande van Brabant, Ons ootmoedelick gebeden hebben, dat wij tot hueren meerder zekerheyt, confirmeren, ratificeren ende vestigen willen, hoire voirscreve privilegien ende octroye mit allen den rechten, giften, vryheden, exemptien, pointen ende artielen daer inne begrepen, ende ele bijzonder, ende hen daerop verleenen ende doen expedieren Onse opene brieven in behoirlicke

voirme : Soe eyst dat wij de saken voirscreven overgemeret , genegen wesende ter beden van den voirs. Suppliauten , ende om dat zij te gehonden werden den almogenden God voor Ons ende Onsen landen zalicheyt eere ende welvaert ernstelick te bidden ; wij hebben die voirscreven pointen , artielen , ghiften , privilegien , vryheden ende exemptien , mitsgaders al dinhout van den brieven hierboven geinsereert ende gescreven voor Ons ende Onsen nacomelingen , Hertogen ende Hertoginnen van Brabant , geconfirmceert , geratifficeert , gevesticht ende betiecht , confirmeren ratificeren , approberen , vestigen ende believeen vuyt zonderlinge gracie mits desen Onsen brieve , oetroyerende ende accorderende , dat die selve suppliauten , useren ende gebruycken van den selven pointen , artielen , vryheden ende exemptien zoe verre zij daer af tot nu toe duechdelick genyet ende gebruyct hebben gehadt. Ontbieden daerom ende bevelen Onsen besonder lieven ende getrouwen Cancellier ende luyden van Onsen secreten Rade , Cancellier ende luyden van Onsen Rade in Brabant , Drossaet van Brabant , Rentmeester van Brabant int quartier van den Bossche , Schoutet van Antwerpen ende Maregreve van Onsen lande van Ryen , ende allen anderen Onse ende der Smalre Heeren Richteren , Dieneren ende Ondersaten , wien dit angaen of anroeren mach , lueren Stedenhouderen , ende eleken van hen besondere soe hem toebehoiren sal , dat zij de voirn. Meesterssen ende Begijnen gemeynlich des Begijnhoofs van Hoochstraten voirscreven van deze Onse gracie , confirmacie , ratifficatie , approbatie ende van al den inhouden van desen ende van den brieven boven geinsereert , in der voirme , vuegen ende manieren voeren verhaelt , doen laten ende gedoigen rustelick , vredelick ende volcomelick genyeten ende gebruycken sonder hemme te doen of te laten gescien enich hinder , letsel of moeynesse ter contrarien , want Ons alsoe belieft. Behoudelick Ons in desen ende in allen anderen zaken Onsen rechte ende een yege-lick , tzijne in allen. Des toirconden hebben wij hier aendoen hangen den zegel daer van Onze voirn. Heer ende Grootvader die Roomsche Keyzer ende wij duyzende onze onbejaertheyt gebruyckt

hebben. Gegeven in Onse stat van Brussel den xvij^e dach van Septembro in 't jaer Ons Heeren duysent vyf hondert ende zeshiene. Ende van Onsen Rijken deeste.

Bij den Conijneck in zijnen Raide.

HANETON.

HOTEL DE VESALIUS

A

BRUXELLES.

Communication de M. Van EERSEL, membre effectif de l'Académie.

On ne peut qu'applaudir au projet aussi noble que patriotique adopté par le gouvernement et la représentation nationale, d'élever des monuments en marbre et en bronze aux grands hommes, qui ont bien mérité de la Belgique par leurs talents et leurs vertus civiles; mais si les statues de ces illustres citoyens, décorant les places publiques de nos cités, serviront à rendre leur mémoire plus populaire et contribueront à stimuler l'amour de la patrie, ces sentiments ne seraient-ils pas inspirés tout aussi puissamment par la simple vue des habitations dans lesquelles sont nés nos guerriers, nos hommes d'état, nos savants et nos artistes les plus distingués? La Diète germanique vient d'acquérir au nom de l'Allemagne entière, la maison de Goëthe, pour en faire un musée national; à Gand les voyageurs s'empressent de visiter l'étroit réduit où Charles-Quint a vu le jour; à Rotterdam une inscription annonce la maison paternelle d'Erasmus; en Allemagne, en Angleterre, en d'autres pays encore, des inscriptions semblables indiquent l'ancienne demeure d'un grand nombre d'hommes célèbres. Pourquoi n'imiterions-nous pas un exemple si louable? A Louvain une inscription indique depuis longtemps l'habitation du savant Vivès, mais rien n'indique celle de Juste Lipse; à Liège nous voyons encore, à la vérité, la

maison de Grétry ornée d'une plaque de marbre qui indique que là naquit un de nos plus grands compositeurs; mais ces exemples sont rares; il est vrai aussi que les anciennes demeures de beaucoup de nos grands hommes sont encore inconnues ou incertaines; tel est entre'autres le cas à l'égard de celle de l'illustre Vesalius, ce créateur de la science de l'anatomie, dont l'image brillera bientôt sur une des places publiques de cette capitale. Les uns la fixent dans la rue aux Laines, les autres sur l'emplacement du ci-devant couvent des Capucins, rue Haute. La pièce suivante décide en faveur de la première de ces opinions.¹ Elle est importante encore parce qu'elle nous apprend un fait que nous avons vu consigné nulle part ailleurs, savoir, qu'en 1587 les trois membres du magistrat de Bruxelles, en considération des services signalés que le comte Pierre Ernest de Mansfelt avait rendus à la ville depuis les troubles de 1566, lui firent don de l'hôtel de Vesalius, habitation considérable, bâtie avec luxe et accompagnée de galerie, vastes jardins et autres dépendances, qu'ils avaient acquis à cette fin de messire Jean de Mol, beau-fils de Vesalius, dont il avait épousé la fille unique Anne Vesale.

Pour ces deux motifs, nous croyons que la publication de cet acte original et inédit ne serait point déplacée dans le bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

CHARLES VAN EERSEL.

Bruxelles 5 Novembre 1845.

Voici cette pièce :

Allen den ghenen die dese lettren sullen sien oft hooren lesen borgemeesteren, schepenen, rentmeesteren ende raedt der stadt van Bruessel representerende d'ierste leth der selven stadt, de heeren en de goede mannen van den wyden rade representerende 'tweeste leth ende de goede mannen van den negen natien representerende tderde leth der voorgenoemde stadt, saluyt met ken-

¹ L'hôtel de Vesale occupait anciennement une partie de la vaste résidence des comtes de Mérode, rue aux Laines.

nisse der waerheyt. Doen condt alsoe dese voorscreven stadt binnen eenige jaeren herweerts ende besundere seedert den jaere zessentzestich dat de troublen in dit Nederlant zyn opgestaen menichfuldige weldaden, gunsten, voordeelen ende bystandicheyt heeft ontfangen van d'excellencie des graven van Mansfelt ende grave Karel zynen zone ende principalyck als zyne excellencie by de hoocheyt der hertoghinne van Parma, regente ende gouvernante van dese voorschreve Nederlanden is geconstitueert geweest gouverneur over dese voorschreve stadt zonder dat zyn voorschreve excellencie noch oyck zyn voorschreve zone ter saken van dyen van dese stadt zyn gebeneficieert geweest of daer voere den selven bethoont enige reciproque bekentenisse ende danckbaerheyt, dweck deur die veranderinge ende naegevolghde gelegentheyt van den tyt zus lange aengeloopen ende vertogen is geweest. Ende want onredelyck waere dat zulcke notable weldaden souden blyven zonder behoirlycke bekentenisse tot grooter oneere ende disreputatie deser stadt die nyet zoo zeere en is behertich ende als zulcke principale heeren van den hove gelyck heure excellentie te believeen ende de zelve goede gratie ende faveur tot deser stadt te behouden; soe hadden wy drye leden voorgenoemt in de vergaderingen by ons gehouden in de maent van meerte lestleden geraempt ende gesloten datmen soude coopen het huys metten hof daer achter ende bogaert daer voere liggende eertyden toebehoort hebbende doctor Vesalius ende daerna jonckeren jan de Mol gelegen binnen deser voorschreven stadt van Bruessel boven het Banendael ende dat men zyne excellentie daer mede soude vereeren ende te gemoede gaen welcken volgende hadden onse gecommiteerde den voorschreven jonckeren jan de Mol de voorschreve goederen afgecocht ende waere dese stadt by hem daer inne gegnedt geweest blyckende by den brieve daeraff zynde van der daten des derde daeghs deser tegenwoerdiger maent van aprilte ende geteeckent by onsen secretaris Cattenbroeck ende begerende wy leden bovengenoempt te volcomen onse resoluacie in de voorschreve maent van meerte ende besundere op ten twelfsten dach der zelve maent onder den greffier Numan genomen

soo eest dat wy gegeven hebben ende geven midts desen met wettiger verthydenissen den edelen ende hoogegeboren heere heeren Peeteren Ernest Grave van Mansfelt baron van Heldrung riddere van der ordene van den gulden Vliese van den rade van State van zyne majesteit, marissal van zynen legel ende gouverneur ende capiteyn general des hertochdoms van Luxembourch ende graefschaps van Chiny een schoon groote hofstadt metten huysen, gallerye, stallingen ende andere edificien daer op staende, hove daer achter in zyn vier muren liggende ende allen anderen derzelve goeden toebehoorten gemeynleyck geheeten thuyt van Vesalius gelyck die gelegen zyn boven het Banendael in de straete geheeten de Hellestraete tusschen den goeden des voorschreven graven van Mansfelt in twee zyden commende met derder zyden lanex den ganck daer de voorschreve graeve ter straeten vuytcompt ende metter vierder zyden aen de voorschreve Hellestraete. item ende eenen bogaert beplant met vele schoone fruytboomen gelegen in zyn vier muren tegen overe 't voorschreven huys tusschen tskeeren straete in drye zyden commende metter vierder zyden aen de goeden die de heere van Billy onlanex gecocht heeft vry ende suyer goet zonder eenigen commer of cheins daer vuytgaende oft te vergeldene bekennde dat ons noch dese Stadt aen de voorschreve goeden egheen recht noch actie meer en competeert ende geloven voer ons ende onse naecomelingen dat wy zyner excellentien zynen hoir erffgenamen ende naecomelingen de voorseyde goeden peysselyck ende vredelyck zullen doen ende laeten volgen verbindende zynen voorschreve excellentien daer voere alle deser staet van Bruessel goeden eygene ende have jegewoerdige ende toecommende gelovende hem daeraff waerschap ende altoes genoeg te doene op datter yet aen gebracke ende des 'oreonden hebben wy drye leden bovengenoemd dese jegewoerdige by een van onsen secretarissen doen onder teekenen ende tot meerder versekerheyt den zegel ten saken der voergenoemde stadt van Bruessel hier aen doen hangen op ten achsten daech der maent van Aprille in 't jaer ons heeren duysent vyff hondert ende seven en tachtich.

PREMIÈRE LISTE

DES

FAMILLES NOBLES

DE LA BELGIQUE ,

Titrées sous le gouvernement autrichien et autres souverains des
Pays-Bas , et reconnues par le roi Guillaume I.^{er}

communiqué par

M. VAN WELEVELD , MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

COMTE ALEGAMBE , BARON D'AUWEGHEM.

Le titre de baron a été concédé par lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse comme souveraine des Pays-Bas, le 26 juillet 1788 et est acquis sur la terre et baronnie d'Auweghem, transmissible à tous les descendants.

Le titre de comte par la même souveraine le 19 décembre 1764 est acquis au nom de famille avec pouvoir de l'appliquer sur une terre quelconque, transmissible par droit de primogéniture.

MARQUIS D'ASSCHE, COMTE VAN DER NOOT.

Créé marquis d'Assche par le souverain des Pays-Bas le 22 août 1665. Le titre de marquis d'Assche appartient à l'aîné de la branche de Van der Noot qui le possède, les cadets sont comtes Van der Noot, en vertu des lettres patentes du 16 mai 1716.

COMTE D'ASTIER.

Le titre de comte a été concédé par le roi de France : la preuve en a été faite et enregistrée à la Chambre héraldique à Bruxelles, sous le gouvernement d'Autriche et est acquis au nom de famille par tous les descendants de la même souche.

COMTE D'AUXY.

Créé comte du St.-Empire romain par lettres patentes de l'empereur Rodolphe II, le 25 mai 1598 et est acquis au nom de famille pour tous les descendants tant mâles que femelles.

COMTE DE BAILLET.

Le titre de comte a été concédé par le souverain des Pays-Bas le 30 septembre 1755 et est acquis par droit de promigéniture au nom de famille avec le droit de l'affecter sur une terre.

BARON DE BAILLY.

Le titre de baron, concédé à cette famille, par les souverains des Pays-Bas est confirmé par arrêté de Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, en date du 15 septembre 1817, transmissible à tous les descendants mâles et femelles.

BARON DE BAUDEQUIN DE PEUTHY.

Baron par l'Autriche, souverain des Pays-Bas, 20 Mars 1766. — Une branche de cette famille a été membre de l'État noble de Brabant comme baron de Huldberghe. Le titre de baron se transmet par ordre de primogéniture.

BARON DE LA BARRE DE FLANDRE.

Le titre de baron a été concédé par l'Autriche, souverain des

Pays-Bas, le 19 septembre 1726. Ce titre est acquis au nom de cette famille par droit de primogéniture.

BARON DE BAUT DE RASMON.

Le titre de baron a été concédé par l'empereur Charles VI à la famille de Claesman et est passé de là, en vertu d'un diplôme, en branche collatérale sur le nom de Baut, par droit de primogéniture.

BARON DE BEECKMAN DE LIBERSART.

Le titre de baron est concédé par l'Autriche, souverain des Pays-Bas, 8 mai 1774, et est acquis au nom de famille et se transmet par droit de primogéniture.

COMTE DE BETHUNE HESDIGNEUL.

Le titre de comte est accordé au nom de famille par les souverains des Pays-Bas, transmissible à tous les descendants par ordre de primogéniture.

BARON DE BLONDEL DE BEAUREGARD DE VYANE.

Le titre de baron est émané de la couronne de France, et a été reconnu en la personne d'Eustache Joseph Marie De Blondel de Beauregard de Vyane, par arrêté du roi Guillaume I^{er}, du 26 juillet 1819, pour tous les descendants de la même souche.

DU BOIS BARON D'HERDERSEM.

Le titre de baron a été confirmé par l'empereur Léopold comme souverain des Pays-Bas, le 6 janvier 1792, et est acquis au nom de famille par droit de primogéniture, et à la terre d'Herdersem.

DU BOIS BARON DE NEVELE.

Ce titre de baron a été concédé par le souverain des Pays-Bas, par lettres patentes du 21 mars 1670. Le titre est acquis sur la terre de Nevele et se transmet par droit de primogéniture.

DE BONAERT.

Baron par l'Autriche, souverain des Pays-Bas, 30 septembre 1755,

et est acquis au nom de famille, par droit de primogéniture, aussi applicable sur une terre à la volonté.

DE BOOT.

Comte de Velthem, concédé par l'Autriche, souverain des Pays-Bas, et est acquis du chef de la terre de Velthem, érigée en comté par lettres patentes de S. M. impériale et reine apost., donné à Carlsstadt le 9 mai 1785.

BOSSCHAERT, ANCIENNEMENT BOUSCHARD.

Chevalier héréditaire du St- Empire, par le souverain des Pays-Bas. — Les diplômes ont été égarés pendant la révolution. Ce titre acquis au nom de famille, a été confirmé par Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, le 15 mars 1816, pour tous les descendants tant mâles que femelles.

BOUSSIÉS, VICOMTE DE ROUVROY.

Le titre de chevalier est acquis pour tous les descendants mâles de la même souche, comme il a été confirmé le jugement de la cour souveraine du Hainaut par arrêt de l'année 1789, rendu contre la Chambre Her. Le titre de vicomte vient de la vicomté de Rouvroy, et se transmet par droit de primogéniture. Les ancêtres de cette souche étaient qualifiés vicomtes depuis le 7 septembre 1573.

VAN DER BURCH.

Le titre de comte, dont cette famille est qualifiée, a été concédé par l'Empereur Charles VI comme souverain des Pays-Bas le 14 juillet 1720, par droit de primogéniture avec faculté de l'appliquer sur une terre à la volonté.

CAMBERLYN D'AMOUGIES.

Le titre de chevalier qui était originairement dans une branche de cette famille, a été concédé par Guillaume I^{er} roi des Pays-Bas, transmissible par droit de primogéniture par disposition du 22 décembre 1818.

COMTE DE CARNIN.

Le titre de comte, émané de la couronne de France, reconnu par

les souverains des Pays-Bas. La famille de Carnin a été appelée en cette qualité aux inaugurations. Pour l'aîné, le titre est accordé au nom de famille et à la terre de Staden, transmissible par droit de primogéniture.

PRINCE DE CHIMAY.

Le titre de Prince de Chimay a été concédé par l'empereur Maximilien, le 9 avril 1486, en faveur de Charles de Croy et attaché à la principauté de Chimay et à tout possesseur descendant légitimement du dit Charles de Croy.

Monsieur François Joseph Philippe Riquet comte de Carraman est à présent prince de Chimay, et c'est lui et ses fils qui en portent le titre, par droit de primogéniture.

CLEMENT DE TAINIGNIES, BARON.

Le titre de baron, sans exprimer une dignité du St-Empire Romain, a été concédé par l'impératrice Marie Thérèse, en date du 29 Mars 1777; il est acquis au nom de famille par droit de primogéniture, aussi applicable à telle terre et seigneurie que le possesseur jugera convenir. Les cadets prennent le titre de chevalier héréditaire, obtenue du roi de France en 1692.

CLEMMEN BARON DE PETEGHEM.

Le titre de baron a été concédé par le souverain des Pays-Bas, appliqué à la terre de Peteghem et ainsi transmissible par droit de primogéniture. Les cadets prennent le titre de chevalier en vertu d'autres diplômes aussi concédés par les souverains des Pays-Bas.

CLERCQUE DE WISSOCQ.

Le titre de vicomte est concédé par le roi Philippe IV, le 15 Juin 1659, comme souverain des Pays-Bas et est acquis au nom de famille pour tous les descendants des deux sexes, et à la terre de Wissocq.

COLINS DE HAM.

Le titre de vicomte est acquis au nom de famille depuis l'an 1421, pour la branche aînée par droit de primogéniture.

CONINCK, CHEVALIER.

Il est de notoriété qu'une branche de cette famille porte le titre de chevalier, et a été reconnue comme telle par Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, le 14 Avril 1816, et transmissible aux descendants mâles par droit de primogéniture.

CORNET DE GREZ, ET CORNET DE WAYS RUART.

Créé comte le 6 juillet 1711, en faveur de Léonard d'Elzius, dont la sœur, épouse d'un Cornet, a hérité le titre de comte et l'a transmis à tous ses descendants avec consentement du souverain.

CROESER DE BERGES.

Baron, créé par l'impératrice et reine Marie Thérèse comme souveraine des Pays-Bas, par diplôme du 15 avril 1775, en considération de l'ancienne noblesse de cette famille. Le titre est acquis au nom de famille par droit de primogéniture.

DELFOSSÉ D'ESPIERRES.

Baron par Charles VI, empereur des Romains, roi d'Allemagne comme souverain des Pays-Bas. Ce titre est acquis au nom de famille par droit de primogéniture, et à la terre d'Espierres.

DES ENFANS DE GHIISIGNIES.

Comte créé par l'empereur d'Autriche en 1805, transmissible à tous les descendants tant mâles que femelles.

VAN DER DILFT.

Le titre de comte a été concédé par le souverain des Pays-Bas, le 12 septembre 1771 et acquis au nom de famille par droit de primogéniture.

DONS DE LOVENDEGHEM, BARON.

Le titre de baron a été accordé par Charles VI, le 4 mai 1716, comme souverain des Pays-Bas. Le titre est acquis au nom de famille pour tous les descendants mâles et femelles.

DUVAL DE BEAULIEU, CHEVALIER, BARON ET COMTE.

Le titre de chevalier héréditaire est acquis par diplôme de l'empereur des Romains, le 12 juillet 1785.

Créé baron du St-Empire par l'empereur François I^r, par diplôme du 25 janvier 1792, et acquis le titre de comte par diplôme de l'empereur Napoléon, le 19 novembre 1809, portant en même temps établissement d'un majorat et qualifié de comte de Beaulieu, ce qui donne droit à l'aîné de porter le titre de baron Duval de Beaulieu. Le titre de comte est confirmé par Guillaume I^r, roi des Pays-Bas, le 26 décembre 1820. — Les titres de comte et baron se transmettent par droit de primogéniture.

ERTBORN, CHEVALIER ET BARON.

Le titre de chevalier a été concédé par le souverain des Pays-Bas, et la patente de ce titre est datée du 1^r août 1767, et celle de baron du 25 septembre 1779. Le premier titre est transmissible à tous les descendants mâles et femelles et le second par droit de primogéniture.

**COMTE DELLA FAILLE D'ASSENEDE, BARON DELLA FAILLE
D'HUYSSSE.**

Le titre de comte est concédé par l'impératrice Marie Thérèse comme souveraine des Pays-Bas, le 14 mai 1768, et est acquis au nom de famille par droit de primogéniture, et avec permission de l'appliquer sur telle terre que le possesseur trouvera convenir. D'après l'usage, les cadets prennent le titre de chevalier.

Le titre a été concédé aussi par les souverains des Pays-Bas et est acquis au nom de famille par droit de primogéniture et avec droit de l'appliquer sur une terre dont la famille était en possession.

VAN DER FOSSE, VICOMTE.

Le titre de vicomte a été donné le 15 juin 1794, par S. M. l'empereur d'Allemagne en sa qualité de souverain des Pays-Bas par droit de primogéniture.

BARON DE FOURNEAU, COMTE DE CRUYCKENBOURG.

Le titre de baron du St.-Empire a été concédé par l'empereur Ferdinand III comme souverain des Pays-Bas, le 27 juillet 1645, transmissible à tous les descendants de l'un et de l'autre sexe.

Le titre de comte est concédé par Philippe IV, comme souverain des Pays-Bas, le 25 octobre 1662, et est acquis sous le nom de comte de Crujkenbourg par ordre de primogéniture.

DE FRAULA DE BROUCHEM.

Vicomte par le souverain des Pays-Bas, acquis au nom de famille par diplôme de l'an 1785, lequel concède aussi le titre de baron, dont baron et vicomte de Fraula, vicomte de Brouchem et d'Oeleghem. Ces deux terres ont été érigées en vicomtés en 1789. Se transmet par ordre de primogéniture.

CHEVALIER DE GHELLINCK.

Le titre de chevalier a été accordé par l'empereur Charles VII, le 5 octobre 1716 et confirmé par le même prince le 20 décembre 1755 en sa qualité de souverain des Pays-Bas. Le titre est transmissible à tous les descendants mâles.

BARON LE GILLON DE BASSEGHEM.

Le titre de baron a été accordé par droit de primogéniture par l'impératrice et reine Marie Thérèse, le 5 septembre 1771 et est acquis au nom de famille et à la terre de Basseghem, érigée en même temps en baronnie.

DE GLYMÈS (COMTE)

Le titre de comte a été accordé par diplôme de Ferdinand III, empereur des Romains, le 22 décembre 1645 et attaché au nom de famille, transmissible à tous les descendants tant mâles que femelles.

GODIN, BARON.

Le titre de baron a été concédé par les souverains des Pays-Bas, le 30 septembre 1704, attaché au nom de famille par droit de primogéniture.

BARON GOUBAU.

Le titre de baron doit avoir été accordé aux ancêtres de messire Emmanuel Marie Charles Ghislain de Goubau de Bergyck, par les souverains des Pays-Bas et avait été acquis du chef de la terre de Bouwel, située en Brabant. Ce titre se transmet par droit de primogéniture.

GOUY D'ANSEROEUL, CHEVALIER.

Le titre de chevalier héréditaire à tous les descendants mâles a été concédé par Charles Duc de Bourgogne etc., en mai 1469, et est acquis au nom de famille.

VAN DER GRACHT.

Le titre de baron, pour tous les descendants mâles de la même branche, a été concédé par droit de primogéniture par le roi Philippe comme souverain des Pays-Bas, en 1660, et est acquis du chef de la terre et seigneurie de Vremde, située dans la province d'Anvers.

D'HANE DE STEENHUYSE, COMTE.

Le titre de comte a été concédé par le souverain des Pays-Bas en 1768, et est acquis au nom de famille par droit de primogéniture et avec pouvoir de l'appliquer à une terre quelconque.

VAN HAVRE, CHEVALIER.

Ce titre a été concédé par l'empereur Charles VI, comme souverain des Pays-Bas, est acquis au nom de famille transmissible à tous les descendants mâles.

HELMAN DE WILLEBROUCK ET DE GRIMBERGHE.

Baron de Willebrouck par l'Espagne, souverain des Pays-Bas, le 14 Septembre 1661; le titre de baron, est affecté à la terre de Willebrouck et se transmet par droit de primogéniture.

Une branche de cette famille a succédé à la famille de Kerrebrouck dans le vicomté de Grimberge, créé en 1692.

HERISSEM.

Libre baron et du S^t-Empire romain, créé par l'empereur Léopold à son couronnement l'an 1658, et est acquis au nom de familles pour tous les descendants mâles et femelles.

HUY8 DE THY.

Baron par l'Autriche, souverain des Pays-Bas ; titre acquis au nom de la famille par droit de primogéniture.

DE JONGHE.

Vicomte, par l'Autriche, souverain des Pays-Bas, le 12 décembre 1772, et a été acquis au nom de famille par droit de primogéniture, avec pouvoir de l'appliquer sur une terre.

COMTE DE KERCKHOVE, BARON D'EXAERDE.

Le titre de comte du St-Empire appartient à messire François Antoine Maximilien de Kerckhove de la Deuze, baron d'Exaerde, comme descendant de Basta du chef de sa mère.

Le titre de baron d'Exaerde a été confirmé dans cette famille par lettres patentes du 31 mars 1742, par le souverain des Pays-Bas, transmissible par droit de primogéniture.

DE LALAING, COMTE.

Le titre de comte a été concédé par l'Autriche, souverain des Pays-Bas, le 7 août 1719 et est acquis au nom de famille pour tous les descendants mâles et femelles.

DE LANNOY.

Comte du St-Empire Romain et de la Lannoy pour les descendants mâles et femelles, créé par l'empereur Charles V, pour ses hauts faits et valeur, et après avoir fait le roi de France François I.^{er} prisonnier à la bataille de Pavie.

COMTE DE LENS, BARON DE MEULEBEKE.

Le titre de comte, qui appartient au nom du chef de Basta, a été concédé par l'empereur Rodolphe comme chef de l'empire ; transmissible par droit de primogéniture. Celui de baron est attaché à la terre de Meulebeke par droit de primogéniture. C'est en cette double qualité qu'un individu de cette souche a été envoyé à l'inauguration de l'empereur Léopold II.

DE LEUZE, BARON.

Le titre de baron a été accordé par l'impératrice et reine comme souveraine des Pays-Bas, en 1750, et joint au nom de famille par droit de primogéniture.

DE LICHTERVELDE.

Comte par droit de primogéniture, a été accordé par le souverain des Pays-Bas, acquis au nom de famille.

DE LIERNEUX DE PRESLE.

Baron par droit de primogéniture, par le chef de l'empire, et joint au nom de famille par les lettres patentes de capitaine de dragons, dépêchées en 1689, en faveur du baron de Lierneux de Presle, par le prince de Furstenburg, électeur de Cologne.

PRINCE DE LIGNE.

Prince du St-Empire, 1602, acquis pour tous les descendants mâles et femelles.

VAN DER LINDEN D'HOOGVORST.

Le titre de baron, accordé par l'Espagne, souverain des Pays-Bas, le 27 septembre 1664, par droit de primogéniture, est affecté à la terre d'Hoogvorst.

LOEN (BARON DE)

Le titre de baron, en ce qui concerne le nom, a été concédé par le chef de l'empire, pour tous les descendants des deux sexes, et celui de baron de Roosbeke, par le souverain des Pays-Bas.

MALEINGREAU DE QUENAST.

Le titre de chevalier a été concédé par l'empereur Charles VI, le 27 novembre 1725, et le titre de baron par le roi Guillaume 1^{er}, roi des Pays-Bas, le 27 septembre 1817, par droit de primogéniture.

MALEINGREAU DE HEMBISE.

Le titre de baron a été concédé par l'Autriche, souverain des Pays-Bas, le 18 octobre 1749, et est acquis au nom de famille par droit de primogéniture.

DE MARNIX, COMTE.

Les papiers de cette famille ayant été incendiés pendant la révolution française, on ne sait pas par qui le titre de comte a été concédé. Tous les actes qui existent encore, portent le titre de comte; d'après de vieux actes, le titre de comte n'est acquis que par droit de primogéniture, le second fils prend le titre de chevalier.

MEERE (VAN DER.)

Comte par droit de primogéniture par l'impératrice et reine Marie-Thérèse, comme souveraine des Pays-Bas, le 4 Juin 1741. Ce diplôme rappelle un titre de comte d'empire accordé en 1688, à une autre branche que celui qui a obtenu le prédit diplôme en 1741. Ce titre est acquis au nom de famille, et à la terre de Cruyshouten.

DE MURAT.

Comte par ordre de primogéniture, par la couronne de France, acquis au nom de famille.

DE NEVE, CHEVALIER ET BARON.

Le titre de chevalier qui est transmissible à tous les descendants mâles, est connu dans cette famille depuis l'an 1200, et celui de baron, concédé par l'empereur Charles VI comme souverain des Pays-Bas, est acquis au nom de famille par droit de primogéniture, avec faculté de l'affecter aux terres de Rode, Dullaert et Piperstraete.

NEVERLE DE BEAULET, BARON.

Le titre de baron est acquis par ancienne possession attribuée à un nom de chapitre, aussi passé à l'ordre de Malte et à l'ordre Teutonique, reconnu aussi par différentes lettres patentes, lesquelles ont été enregistrées dans les tribunaux royaux. — Ce titre se transmet par droit de primogéniture.

VICOMTE DE NIEULANDT.

Le titre de vicomte a été concédé, pour tous les descendants tant mâles que femelles, par l'empereur Charles VI comme souverain des Pays-Bas, le 27 mai 1718, acquis au nom de famille.

NOOT (VAN DER.)

Voyez ASSCHE (Marquis), p. 195.

DE NORMAN, COMTE D'AUDENHOVEN, BARON D'OXELAERE.

Ces titres sont concédés par les souverains des Pays-Bas.

Celui de comte par l'empereur Joseph II, le 20 mars 1787, par droit de primogéniture. Celui de baron par diplôme du 22 juin 1754, aussi par droit de primogéniture et avec faculté de pouvoir l'attacher à une ou plusieurs terres.

OUTHEUSDEN.

Baron du St- Empire, le 15 septembre 1805, est acquis au nom de famille, transmissible à tous les descendants mâles et femelles.

(La suite à une prochaine livraison.)

EXTRAIT D'UNE GÉNÉALOGIE

DE LA FAMILLE DE

KERCKHOVE-VARENT,

dressée sur preuves ; vérifiée et attestée par des témoins et passée devant les notaires publics Simon Van der Kindert, d'Audenarde, et Jean Louis Marcx, d'Alost, en 1652 et en 1667 ; copié sur l'original, appartenant aux archives de la maison de Thiennes, alliée à celle de Kerckhove-Varent ¹.

PIÈCE AUTHENTIQUE

**Communiquée par M. le comte de THIENNES de RUMBECKE ,
membre honoraire de l'Académie.**

« Omme te beschryfven den oorspronck en eerste beghinsel van ouden edelen gheslachte, ende stamme van Kerekhove gheseyt Van der Varent, voerende voor waepenen vyf losangen op een silveren velt, en bande met openen timber en vronck van swart en silver met wayeren van gheliek metal en couleur, ende voor chymere eenen moriaen met eenen rock van Maielle, soo de selve hier boven met twee wilde swynen de selve haudende syn uytgetrocken ². De welcke haerlieder naeme hebben vande prochie

¹ Ayant pour armes : d'argent à la bande fuselée de cinq pièces de sable ; cimier, un maure vêtu d'argent.

² Les armoiries peintes dans la généalogie mentionnée, ont été omises. Nous n'en indiquerons que quelques-unes.

Van Kerchove ¹ liggende in de Casselrye van Audenaerde op de Schelde, en de heerlicheydt van Tervarent ² haer bestreckende inde prochie van Beveren by Haerlebeke op de Leye inde Casselrye van Curtrieke dewelcke die van voorn. huysse veele hondert succesive jaeren hebben beseten, tot dat de selve vervallen zyn op dochters, en by huweliecke in andere familien syn getransfereert, ofte veralieneert, het soude een wrek wesen van groot ondersoek, considererende den anderdom van t' selve geslachte, en de stamme, de menichte oorloghen in dese provincie van Vlaenderen, brant van aude boecken, en registers der stadt Audenarde, de destructie van kercken, epitaphien, sepulturen, en andere aude memorien : Redene dat ick voor my ghenomen hebbe t' selve maer obiter te doene, ende hoewel van veele, ende groote quantityt van jaeren voordr soude connen vinden, maer alleenelick te beghinnen van m'her Robert Van den Kerchove gheseyt Van der Varent Ruddere heere Van Kerchove, Ter Varent, etc. sone van Robrecht schiltcnaepe heere van de selve plaetsen en van... weleken m'her Robert leefde in [den jaere een duysent, eenhondert, ofte curts daer naer, daer inne begheerende te volghen de caerte genealogieque hier vooren in groot pampier met haerl. respectie waepenen en de coleuren staende.

Mher Robrecht (*aliis jan*) Van den Kerchove gheseyt Van der Varent Ruddere van Jerusalem, heere Van Kerchove, Ter Varent, ect. ³ droech voor roep van wapenen, ofte cry d'armes ghelick syne voorsaeten oock hadden gedaen *Viellisse Empire*, t' welck is te segghen auderdom is een rycke, daermede denoterende den anden adeldom van synen stamme : hy trouwde in den jaere duysent, tweehondert en veertich, Margriete van Clesselaere ⁴ gheseyt de Wes

¹ Cette commune a reçu son nom de la famille de Kerckhove (voir *Mémoire de Borchet*, p. 15); ce qui le confirme, c'est qu'elle était appelée auparavant : *T^r Foldersvelt*.

² Amoiries de Tervarent : *d'azur à deux fasces d'argent, accompagnées de neuf étoiles d'or*.

³ Ayant pour armes : *d'argent à la bande losangée de cinq pièces de sable*.

⁴ Ayant pour armes : *de sable à la croix d'argent*.

(*aliis de Wiese*), vrouwe van Wes, ende procreerden t' samen in huwelick Banduin en Jan.

M.^a Desen Robert was met Theodoricus van Elsatie graefve van Vlaenderen ter oorloghe in 't heyligh landt.

Banduin van den Kerchove gheseyt van der Varent schiltename heere van Kerchove, Tervarent, etc. audsten sone van m'her Robert, ende Margriete van Clessenaere troude Hellewyne Metteneye ¹ dochter van..... en van..... ende hadde Goosaert, Bauduyn, en Pieter weelke twee laetste storfven ombedeghen.

Jan van den Kerchove gheseyt van der Varent schiltename heer van Wes, tweeden sone van m'her Robert, ende Margriete van Clessenaere traude..... van den Berghe ² f^a... heere van Berchem, ende hadden Robert, ende diversche andere die jonck storfven.

Goosaert van den Kerchove gheseyt van der Varent schiltename, heere van Kerckhove, Tervarent, etc. sone van Bauduyn, ende Hellewyne Metteneye, traude Elisabeth Rollin ³, ende hadden Jan den welcken hier naer traut Isabeau (*aliis Elisabeth*) de Gand diet Villain. daervan hier naer sal worden gehandelt.

Robert van den Kerchove gheseyt van der Varent ruddere heere van Wes, f^s. Jans, ende van.... van den Berghe traude Margriete Metteneye, ende hadden Jan, ende Jenne die jonck starf.

Jan van den Kerchove gheseyt van der Varent schiltename heere van Wes, etc. sone van m'her Robert en de vrouwe Margriete Metteneye was edelman van graefve Guilliamme sone van Guilliamme Dampetre en Margriete van Constantinopelen, graefnede van Vlaenderen ende met hem in de oorloghe ieghens den sultan Meledin, en daer naer in het tournoyspel te Trasegnies in Henegauwe, den selven vercoeghte de heerlicheyt van Wes, en wedercomen van het heyligh landt traude tot Venetien Candia le Vivre (*aliis Le Vivier*) by de

¹ Ayant pour armes : *de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois châteaux d'or.*

² Ayant pour armes : *partie d'argent et de gueules à trois pats d'or.*

³ Portant d'azur à trois jumelles d'or.

welcke hy verweckte eene eenighe dochter genaempt Candia, die daer naer in den jaere een duysent twee hondert vyfventnegentich traude met Jan van den Kerchove gheseyt van der Varent heere van Kerckhove, tweeden sone van m'her Jan ende Isabeau de Villain soo hiernaer als men sal handelen van selve sal worden gheseyt.

M'her Jan Van den Kerchove gheseyt Van der Varent Riddere etc. heere Van Ter Varent, Kerchove, ter Houven, etc. sone Van Goosaert ende Elisabeth Rollin, trouwde in den jare duysent twee hondert en t'sestich Isabeau de Gand geseyt Villain ¹ dochter van Gaultier heere van St.-Jans Steen ende van vrouwe Van Averoete, ende hadden t'saemen in huwelick, Goosaert, Jan (*aliis Gaultier*) Lodewick ende andere die jonck storven, desen m'her Jan was edelman domesticq t'welcke men heet gentilhomme de bouche, ofte escuier panetier van Margriete van Constantinopelen graefnede Van Vlaenderen ende van Heneganwe.

De voorn. Isabeau de Gand dict Villain comt van selven chef, daer van descenderen de teghenwoordighe princen van Espinoy, en prince Van Rassenghien grave van Iseghem, etc. soo by denaer volghende genealogie van den huysse van Villain is claerl. gededucceert, soo dat de tegenwoordighe descendentes van voors. M'her Jan Van den Kerchove geseyt Van der Varent descenderen van de moederlycke syde van den selven chef van huysse van Villain.

Burgmeesters, ende Schepenen slandts van de vryen verclaeren naer visitatie en oculaire inspectie bevonden te hebben dat de bovenstaende conteraictsels, en pourtraicten van de seghels, ende contreseghels met haer lieden upscriften daer rondtsomme staende syn teenemaele gelykende, ende accorderende mette ande wassen seghels hanghende in dobbelen steerte van parchemynne, aen de acte van Guis graefve van Vlaenderen, ende Isabians de graefnede, danof het vidimus by ons uytghegheven hier voors is staende, in kennissen der waerheyt hebben dese doen seghelen, metten contreseghel van saecken van voors. lande,

¹ Portant de sable au chef d'argent.

ende by een van de pensionarissen van selven lande doen teekenen desen neghensten septemb. cxvj.^e dry en vyftich, en was ond^t. V. de-Laroux met seker handteeken.

Naer collatie gedaen ieghens het originele is dese daermede bevonden t'accorderen by my Jan Loys Marex openbaer Notaris t'Aelst resideren desen xxx.v January 1667.

Quod attestor J. L. Marex notaris 1667.

Goosaert Van den Kerchove gheseyt Van der Varent m'her Jansone ende van vrouwe Isabeau de Gand diet Villain synde den eerstgeborenen ende by partage heere van Ter Varent, was edelman domesticq, ofte escnyer pannetier Van Guido graefve van Vlaenderen, ende Isabeau syne huysvrouwe graefnede van Namen, ende wiert om syne goede diensten gemackt, ende geslaeghen riddere in de maent maerte van den jaere duysent twee hondert en vieren t'neghentich soo voores noch is gheseyt.

Ende alsoo hy was geïnclineert omme achter te laeten de waepenen van syne familie wesende vyf swarte lozanghen en bande op een silveren velt, ghehauden van twee wilde swynen ende aenne te nemen de waepenen van syne moeder Isabeau de Villain die hem daer toe was verwillighende, heeft om te voldoen aen haere begeerte dan of vanden voors. graefve Guido, ende de graefnede consent vercreghen, soo blyckt by de acte dan of uytgegeven, geseghelt met de seghels van graefve ende graefnede ende haerl contreseghels hier vooren geïnserieert, op conditie nochtans dat hy saude de waepenen van huysende familie Vilain tot distinctie brecken in chef met eene roode lelie soo hier boven is uytgetrocken : ende dat Jan en Loys syne broeders soudenvoeren met haerlieden naercommers de volle waepenen van geslachte en auden huysende Van Kerchove gheseyt Van der Varent, soo de graefve Guido, ende de graefnede by de voorn. acte oock expresselyck hebben geordonneert.

Den selven m'her Goosaert Van den Kerchove gheseyt Van der Varent heere van Ter Varent bleef draeghen de waepen van syne voorn. moeder soo oock hebben gedaen syne naersaeten, ende

descendenten van syne branche als Baudewyn, Arent, ende m'her Simon syne zonen, m'her Olivier, ende Jacob syne neven, mitsgaders Jan zoon van voorn. Olivier wesende den lesten namelycken hoer van de voorn. branche van voorn. m'her Goosaert denwelcken Jan Oliviers zoon in huwelyck alleene heeft geprocreert eene eenighe dochter, mette weleke oock (commende te huwen in het huys van Halwyn) de heerlyckheyt van Ter Varent haer bestreckende inde pröchie van Beveren by Haerlebeke, is gevallen uyt het huys van Kerchove gheseyt van der Varent in de familie van Halewyn, van waer de selve is gedevolueert in het huys van Merode, ende toebehoorende de grafve van Thyant die de selve oock publickelyk heeft te coope geveylt in den jaere XVI.^c vier en twintich, daarmede de voorn. veranderde waepenen in t'selve huys synde hebben genomen, ende ghebleven de aude waepenen soo sy noch teghenwoordigh doen in desen jaere XVI.^c twee en vijftich onder de rechte naercomers, ende descendenten van Jan van den Kerchove geseyt van der Varent des voors. m'her Goosaerts broeder, die de vulle waepenen heeft gevoert, soo uyt crachte van voorn. dispositie van graefve, ende graefhede, als cessie van syn recht tweleke m'her Goosaert dede by het contract van huwelyck van den selven Jan van den Kerchove gheseyt van der Varent syne tweeden broeder huwendende in den jaere 1295 met Candia syne nichte, behoudende alleenl. den voors. m'her Goosaert voor synen tweeden ofte andere zonen by hem te procreeren recht van te moghen breken de aenghenomen waepen met de ghene van van der Varent t'sy by escartelage, ofte wel in een schildeken int eerste canton van chef van waepen van Vilain : tweleke sy oock soo hebben gedaen, ende daarmede geartelereert.

Hebbende den voors. m'her Goosaert uyt crachte van consent in de selve acte oock geinsereert vulcommen het huwelick t'weleke van te voorent was geconcipieert, en geacordeert, ende getrauw't Jenne Bloys dochter van m'her Colaert rudderden heere van Gamarage, ende van vrouwe..... van Pamele f^a m'her Arnulphus heere van Marke inden jaere dnysent twee hondert vierentnegentich, ende daer

by gewonnen dry sonen, en eene dochtere te weeten, Baudewyn, Arent (*aliis Pieter*), Symon, ende Marie, van welke orderwys ende haere descendenten tot de extinctie van dese branche wort gehandelt, ende daer naer vervolght de branche en de descendenten van Jan des voors. m'her Goosaerts broeder.

Baudewyn van den Kerchove gheseyt van der Varent ¹ m'her Goosaerts, ende vrouwe Jenne Blois andste sone trouwde Margriete van Heurne, ende verweckte daerby Baudewyn ende Olivier.

Arent (*aliis Pieter*) van den Kerchove gheseyt van der Varent ² tweeden sone van m'her Goosaert by partage heere van Ter Houven brack syne waepene de selve escarterende droegh eerst en laets vyf swarte losanghen en bande ende int eerste canton van tweede droegh de waepen van syne grootmoeder gheliek synen vaeder. soo oock int tweede canton van eerste.

Collationné accorde comme dessus tesmoing.

Den voorn. Arent traude Jenne van Schoorisse ³ daer by hy verweckte Jacob, ende Waldrud. hy vereochte Ter Houven, en cochte Ter Leyen mitsg. de heerlycheyt van Cruyshaghe, ofte hofdriessche haer bestreckende op den meerderen deel vande prochie van Tieghem binnen de Casselrye van Audenarde alwaer hy dede bouwen de capelle van Ste.-Arnoult.

Simon van den Kerchove gheseyt van der Varent wirt riddere gemackt, en was m'her Goosaerts derden sone.

Ende onderwaerts staet. Collationné accorde comme dessus tesmoing ende was ondert : J. de Riddere.

Mevrouwe Marie van den Kerchove ⁴ Gheeraerts dochtere ofte Goosaert voorseyt, (midts Goosaert, ende gheeraert eenen naeme is)⁵

¹ *Portant de sable au chef d'argent, à une fleur de lis coupée au pied de gueules.*

² *Portant écartelé, au 1^{er} et 4^e d'argent à la bande losangée de sable; au 2^e et 3^e de sable au chef d'argent à la fleur de lis coupée au pied de gueules.*

³ *Portant d'argent au chevron de gueules.*

⁴ *Portant de sable au chef d'argent à la fleur de lis coupée au pied de gueules.*

⁵ *Voir Parchemynen boeck rustende in de greffe van Audenarde, etc., van weesen goede. Anno 1524.*

Baudewyn van den Kerchove gheseyt vander Varent Ruddere heere van Ter Varent sone van Baudewyn en van joncvrauwe Margriete van Heurne traude eerst vrouwe . . . daer by verweckte eenen sone genaempt Joos inden jaere 1598 schepen van ghedeete tot Ghendt ¹.

M^{her} Olivier van den Kerchove gheseyt van der Varent ruddere Baudewins sone en van vrouwe Margriete van Heurne traude vrouwe Ayyne van der Sheere dochter van M^{her} Gheraert ende van vrouwe Joosyne vander Moere, daerby verweckte eenen eenighen sone ghenaemt Jan die heel jonck starf ².

Joos van den Kerchove gheseyt van der Varent M^{her} Baudewyns eenighen sone en van vrouwe. . . traude by de welke hy verweckte een eenighe dochtere de, welke traude met van Haelewyn ³.

Jacop van den Kerchove gheseyt van der Varent schiltenaepe heere van Hofdriessche, Terleyen etc. sone van Arent en van Jenne van Schoorisse escarteleerde syne waepens ghelyck syne vaedere hadde ghedaen synde in den dienst van den graefve van Vlaenderen, en noch jonghman wesende wiert ghevanghen van den francoysen ende stierf in de ghevanghenisse.

Waldrud van den Kerchove Arents, en Jenne van Schoorisse eenighe dochtere metten overlyden van haeren voorn. broedere vrouwe van Hofdriessche en Terleyen traude Gillis van der Moten ⁴.

Jan (*aliis Gaultier*) van den Kerckhove gheseyt van der Varent, heere van Kerckhove by partage van M^{her} Jan synen vader en de vrouwe Isabelle de Gand gheseyt Vilain traude met dispense in den jaere 1295 syne nichte Candia de heritiere van Jan van den

¹ Voir *Register van de Passeryn ghedaen voor myn heeren Schepenen van ghedeete der stede van Ghendt*. Anno 1598; f° 62 verso.

² Voir *Auden poortersboeck der stede van Audenaerde*, fol. 94.

³ Joos van den Kerchove portait, comme son père et son oncle Olivier, *de sable au chef d'argent à la fleur de lis coupée au pied de gueules*.

⁴ Après cela suivent plusieurs fragments généalogiques, différentes pièces authentiques, constatant l'ancienneté de la noblesse et les illustres alliances de

Kerckhove en van de vranwe Candia Le Vivre (*aliis Le Vicier*) ¹... Heeft by deselve syne huysvrauwe verweckt verscheidene sonen en dochters. Den voorn. Jan van den Kerckhove naer diversche andere stinctien was ten diverschen stonden Schepenen der stede van Ghendt ende namentlick anno 1528, 1531 en 1534 soo in l'Espinoy fol. 429, 435 en 440 te bevinden is.

Ghecollationeert ieghens den auden poorters boeck ende geacordeert my Toircon greffier der stadt Audernaerde.

Pieter den tweede sone wirt riddere.

Segher van den Kerckhove gheseyt van der Varent traude joncv. van den Spieghele ². Jan van den Kerckhove gheseyt van der Varent F^s Seghers en joncvr... van den Spieghele sturf ombedeghen en was tot Ghendt in den jaere 1593 voor Schepenen van ghedeele, soo by l'Espinoy fol. 569 te vinden is. M^{her} Pieter van den Kerckhove gheseyt van der Varent riddere tweeden sone van Segher en joncvr... van den Spieghele traude joncvr.... de Rocqueghem. »

(La suite à une prochaine livraison.)

la famille de Kerckhove-Varent, les places élevées que quelques-uns de ses membres ont occupées dans la magistrature d'Audenarde et de Gand. Ces pièces sont signées et attestées par les témoins J. Ridderre, Symon de Pape, etc., et les notaires publics Simon van der Kindert et J. L. Marx.

¹ Suivent plusieurs preuves, parmi lesquelles un contrat entre Jean van den Kerckhove et son frère aîné Goosaert, relativement aux armes de Gand-Vilain de sa mère (*de sable au chef d'argent, brisé d'une fleur de lis de gueules*), adoptées par ce dernier; contrat d'après lequel il a été arrêté que dans le cas où il n'existerait pas de descendants mâles de Goosaert, les descendants de Jean auraient le droit d'écarteler ou de porter les dites armes au franc-quartier.

« ² L'Espinoy, p. 199, dit que l'office de Bailli de Flandres au quartier de Gand, » fut desservi, en 1565, par un Everaert van den Spieghele, noble homme de » Flandres et noblement allié, car sa sœur fut alliée à un noble chevalier mes- » sire Sohier van den Kerckhove en 1558, comme on le voit aux parchons de » Gand... »

NOTICE SUR LA MAISON

DE

LORD STANLEY,

COMTE DE DARBY,

ET SUR LA BRANCHE

DE KERCKHOVE DE HEENVLIET,

Jadis existant en Hollande ¹.

La maison de Stanley, ayant le titre de comte de Darby ou Derby, est une des plus illustres maisons européennes. — Elle compte parmi ses membres une longue série de chevaliers de l'ordre de la Jarretière; des Connétables d'Angleterre; des grand-maitres de la maison royale; de fameux guerriers; des savants; des membres du Parlement, enfin un grand nombre de membres de cette famille ont occupé, de tous temps, les premières charges et dignités de la Grande-Bretagne. On sait que, lorsque le roi

¹ Cette branche est sortie de la maison de Kerckhove-Varent qui précède.

Richard fut tué, Lord *Thomas Stanley* mit la couronne qu'il trouva parmi les déponilles, sur la tête du comte Richeмонт, qu'il proclama roi sous le nom de *Henri VII*. Le même Lord Stanley, chevalier de l'ordre de la Jarretière, créé comte de *Darby* en 1485, et décédé en 1504, avait épousé, en premières noces, la fille de *Richard* comte de *Warwick*, et en secondes noces *Marguerite* de *Beaufort*, veuve d'*Edmond Tudor* comte de Richeмонт, mère de *Henri* de Richeмонт, roi d'Angleterre sous le nom de *Henri VII*. On dit que la maison de Stanley fait faire dans ce moment des recherches sur la branche de *Kerckhove* ou de *Kirekhoff* de *Heenvliet*, éteinte en Hollande vers la fin du 17^e siècle, et dont les Stanley d'aujourd'hui descendent; et qu'ils sont en instance pour relever les titres et les armes de cette branche de *Kerckhove*. Il sera donc peut-être de quelque intérêt de communiquer les détails suivants :

La branche de *Kerckhove* de *Heenvliet*, qui s'est établie en Hollande, ayant le titre de baron de *Rupe*, a pour auteur le célèbre *Jean* de *Kerckhove* ou de *Kirekhoff*, surnommé *Polyander*, professeur à l'université de *Leyde*, huit fois de suite recteur de cette université, auteur d'un grand nombre d'ouvrages ¹, décédé le 4 février 1646, âgé de 78 ans, enterré à l'église de *St-Pierre* de *Leyde*, où son fils lui a fait élever un tombeau magnifique, avec une longue inscription, dont voici une partie : *æternæ memoriæ nobilissimi viri D. Johannis Polyandri a Kerckhove, ex antiquissimâ et nobilissimâ Kerckhoriorum Gandavensium familiâ MDCXLVI. IV. feb. atat. suæ LXXVIII. Johannis a Kerckhove, Heenvliticæ Dominus, saltuum Hollandiæ præfectus filius unicus mærens posuit*. Le même fils, en faisant rebâtir le château de *Heenvliet*, y fit placer, pour perpétuer le souvenir de son père, dont il avait tant de raisons d'être fier, une inscription latine trop longue à rapporter, par laquelle on voit que son père et sa mère *Anne* de *Veseek* avaient fait l'acquisition de ce château.

¹ Vide *Meursii athenæ Batavæ; Freheri theatrum; Boxhornii theatrum Hollandiæ; Pacot; etc.*

Le célèbre *Jean de Kerekhove*, dit *Polyander*, était fils de *Jean de Kerekhove* (plus connu sous le nom de *Kirekhoff* ¹), qui habitait Embden, également savant d'un mérite supérieur, et de dame *Christine Van Houten*, native de Flandre, et appartenant à une ancienne famille noble de Belgique : il est né à Metz, le 28 mars 1568, et fit d'excellentes études à Brème et à Heidelberg. Avant de s'établir à Embden, le père de *Polyander* avait résidé en Lorraine et à Franckenthal. Son grand-père avait quitté la Flandre, parce qu'il avait embrassé la religion protestante. Il descendait en ligne directe de *Guillaume Van den Kerchove*, chevalier, seigneur de Dikelvenne et de Melden en Flandre, allié à une demoiselle de Baenst, vivant vers la fin du 15^e siècle ; fils d'un autre *Guillaume de Kerchove*, chevalier, gentilhomme attaché à l'empereur Frédéric II dans son voyage à Rome en 1220, et d'une fille de la maison des Burgraves de Strombergh ; petit-fils de *Gualtier de Kerchof*, seigneur de Ruysbroeck.

Le fils de *Polyander*, *Jean de Kerekhove*, baron de Rupe, seigneur de Heenvliet, grand-veneur de la Hollande, épousa *Catherine Stanhope* comtesse de Chesterfield, fille de *Henri Stanhope* comte de Chesterfield et de *Catherine* comtesse de Wotton, fille de Lord *Thomas Wotton* ; sœur de *Philippe Stanhope* comte de Chesterfield, allié en premières noces à *Anne Perey*, fille aînée d'*Algeron* duc de Northumberland, en secondes noces à *Elisabeth* fille de *Jacques* duc d'Ormond, et en troisièmes noces à la fille aînée du comte *Charles de Carnawan*. *Jean de Kerekhove*, fils de *Polyander*, était, comme son père, honoré de l'amitié de la maison d'Orange. Il décéda en 1660, et sa femme lui a fait élever à l'église de Saint-Pierre de Leyde un des plus beaux et des plus riches monuments qui existent en Europe, avec une longue inscription, dont voici une partie : *æternæ memoriæ nobilissimi*

¹ Les membres de la maison de Kerchove qui ont habité l'Allemagne ou des contrées où l'idiôme allemand est en usage, ont porté le nom de *Von Kirckhoff* ou *Kirckhoff*.

atque illustris viri Johannis a Kerckhove Heenvlitia Domini.
Katharina Stanhopia Chesterfieldia comes uxor mærens poni curavit.
Obiit Sassemi VII martii anno 1660.

Jean de Kerckhove eut de *Catherine* Stanhope, comtesse de Chesterfield : 1. *Charles-Henri* de Kerckhove ou de Kirekhoff, créé par le roi d'Angleterre *baron de Wotton*, décédé sans postérité. 2. *Anne* Van den Kerckhove, qui épousa *Wigbolt* Van der Does, seigneur de Noordwyck, général d'artillerie des Pays-Bas, gouverneur de l'Ecluse, membre de l'ordre équestre et des nobles de Hollande, et eut pour fille *Josine* Van der Does, alliée à *Guillaume* baron de Wassenaer, seigneur de Steenenburg et de Ruyven, ambassadeur des Etats-unis des Pays-Bas, à la cour de France, président du corps de la noblesse et grand-garde des sceaux de Hollande, etc. 3. *Hélène-Dorothée* de Kerckhove ou de Kirekhoff, qui épousa *Charles* Stanley comte de Darby, dont il y a encore des descendants en Angleterre.

(Armes de la branche de Kerckhove de Heenvliet : *Écartelé*, au 1^{er} et 4^e d'argent à trois cœurs de gueules ; au 2^e d'azur à la croix d'argent ; au 4^e de gueules au sautoir engrêlé d'or.)

LETTRE

ADRESSÉE PAR LE DOCTEUR VAN NUFFEL,

MEMBRE EFFECTIF DE L'ACADÉMIE,

à *M. Félix Bogaerts*, secrétaire-perpétuel,

AU SUJET DE LA

NOTICE SUR LES ILLUSTRATIONS MÉDICALES BELGES ,

Par le docteur BROECKX.

Monsieur et très-honorable confrère ,

J'ai lu avec plaisir la notice, insérée dans la première livraison des annales de l'Académie, sur les illustrations médicales belges par le docteur Broeckx, connu avantageusement par des ouvrages sur la bibliographie médicale. Les intéressantes recherches de ce laborieux médecin prouvent qu'autrefois la noblesse belge n'était pas aussi ignorante qu'on le prétend vulgairement. En effet, en ouvrant les annales de l'histoire, on peut se convaincre que les nobles, au lieu de partager l'ignorance de leur siècle, ont constamment marché à la tête des progrès des lumières, et qu'ils

se montraient partout où ils pouvaient recueillir quelque gloire et se rendre utiles. Certes, le droit, la médecine, la théologie, les belles-lettres et les sciences en général ont compté une foule d'hommes du premier mérite sortis de nos plus illustres maisons, parce que l'exercice de ces différentes branches des connaissances humaines n'était pas incompatible avec la noblesse, n'y dérogeait point, mais la rehaussait. Les nobles qui embrassaient ces carrières, soit par goût, soit par manque de fortune, cherchaient naturellement à s'y distinguer ; ils étaient pénétrés du proverbe : *Sache être fier de tes pères, si tu veux que tes enfants puissent l'être de toi* ; ils devaient se rappeler naturellement que l'honneur d'un beau nom n'est qu'une tache pour quiconque y déroge, ou plutôt que *noblesse oblige*.

Personne n'ignore que du temps où la noblesse jouissait encore de privilèges, le docteur sans être d'extraction noble, marchait de pair avec le noble, et que lorsqu'il appartenait à l'ordre nobiliaire par sa naissance, il avait, dit de Rouck (*Nederlandsche Herault*) le pas sur le noble non gradué.

La médecine, cette science si sublime, toute de dévouement et d'humanité, a été surtout toujours très-considérée en Belgique comme ailleurs, ainsi que le dit fort bien le docteur Broeckx, et assurément beaucoup plus considérée jadis que dans notre siècle d'argent et de féodalité industrielle. Dans notre siècle où la noblesse belge a perdu ses prérogatives, dont elle n'a jamais abusé si ce n'est peut-être pour soutenir la cause du peuple contre le despotisme de ses souverains ; dans notre siècle où elle ne forme plus un corps dans l'état et n'a plus aucun avantage ; où tout titre nobiliaire n'est plus qu'un vain mot, a même cessé d'être une distinction dans la société ; dans notre siècle, dis-je, où les talents, la naissance et la vertu doivent céder à la richesse, les sciences ne trouvent plus l'appui, les encouragements et la considération qu'elles avaient autrefois. Dans *ce bon temps* d'autrefois, si souvent indignement calomnié, et que l'homme de lettres doit plus que tout

autre regretter, le mérite avait ses quartiers de noblesse ; par le mérite on parvenait au premier rang de la hiérarchie sociale : il était respecté, encouragé dans toutes les conditions, et n'avait pas comme aujourd'hui, époque d'intrigues et de charlatanisme, à essuyer les insolences du parvenu. Que d'exemples viendraient ici se placer sous notre plume, si nous voulions faire des citations pour appuyer ce que nous avançons ! Mais retournons à l'objet principal de notre lettre.

En Allemagne, en Italie, en France, en Angleterre, enfin dans tous les pays civilisés, on a vu de tous temps, et l'on voit encore des hommes issus des premières maisons se consacrer aux études et à la pratique de l'art de guérir ; on pourrait citer plusieurs illustres familles qui, comme les anciennes familles nobles de Renialme, de Helvetins, de Harrach, etc. se glorifient d'avoir donné naissance à plus d'une génération de médecins savants. On pourrait également citer un grand nombre de médecins et de chirurgiens qui sont parvenus aux positions sociales les plus élevées. Il n'est pas rare que des souverains mêmes accordent au médecin non-seulement leur confiance, mais leur amitié.

Mentionnons quelques médecins célèbres appartenant à la noblesse belge, qui ont échappé à M. Broeckx.

BALBIAN (Josse de), d'une famille noble et ancienne de Flandre, dont le nom est souvent écrit *Balbani*, né à Alost en 1560, fut docteur en médecine, médecin-praticien et auteur de quelques ouvrages, cités dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bas*, t. 2, p. 95.

BOOT (Gérard de), de l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Brabant, fils de Godefroid de Boot, chevalier, et de Christine de Loon, fut docteur en médecine et médecin de Charles I^{er} ; il pratiqua la médecine à Londres. Après la mort de ce malheureux prince, arrivée en 1649, Gérard de Boot se rendit en Irlande et décéda à Dublin en 1650. Il avait épousé Catherine de Manning, femme d'illustre naissance, dont il eut plusieurs

enfants. Quoique le docteur de Boot soit né, en 1604, à Gorcum, il ne doit pas moins être regardé comme belge, puisque sa famille, qui possédait les seigneuries de Ranst et de Sombeeck en Brabant, était d'Anvers, où elle était connue depuis des siècles. Elle a toujours porté pour armes : *d'or au cerf de sable, et au chef d'azur à trois étoiles d'or*. A cette famille appartient le comte Charles-Henri-Gislain de Boot de Velthem, aujourd'hui propriétaire à Bruxelles, reconnu dans la noblesse du royaume.

BOOT (Arnoult de), frère du précédent, né en 1606, également docteur en médecine, s'établit en 1650 à Londres pour pratiquer la médecine; mais son mérite le fit bientôt nommer médecin du comte de Leicester, vice-roi d'Irlande, ainsi que médecin des armées irlandaises. Il épousa à Dublin une demoiselle de noble et illustre maison, Marguerite Dongan, dont postérité. Lors des troubles d'Irlande, il se retira à Paris, où il mourut en 1655. Les deux frères de Boot ont composé plusieurs ouvrages. (Voir *Mémoires cités* . t. I, p. 601.)

DE BOODT (Anselme-Boëce), docteur en médecine, fils de messire Anselme et de Jeanne de Voet, issu d'une ancienne et noble famille de la Flandre-Occidentale, naquit à Bruges en 1552; après avoir reçu une éducation des plus distinguées et fait de brillantes études primaires, il fut envoyé à l'université de Heidelberg, où il étudia la médecine sous le célèbre Thomas Erastus. Il reçut le grade de docteur en médecine à Padoue. De Boodt fut médecin et conseiller de l'empereur Rodolphe 1^{er}, et à la mort de ce souverain, arrivée en 1612, il revint à Bruges, où il mourut le 21 juin 1652, âgé de 80 ans. Il fut enterré dans le caveau de sa famille à l'église de Notre-Dame de Bruges. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages. (Voyez l'ouvrage : *Lectures relatives à l'histoire des sciences, etc., en Belgique*, par M. Goethals, bibliothécaire de la ville de Bruxelles, t. 4, pp. 105 et suivantes.)

BOUCHAUTE (Charles de), né à Malines d'une famille noble et ancienne (ayant pour armes : *de gueules à la croix d'or*), docteur

en médecine, professeur royal de chimie et de médecine-pratique à l'hôpital de Louvain en 1774, allié à Elisabeth de Bath, fils de messire Jacques de Bouchaute et de Cornélie de Grimmig, d'une noblesse alsacienne, fut un médecin très-renommé.

BOUDEWYNS OU DE BOUDUIN (Michel), natif d'Anvers, d'une famille noble et ancienne, originaire d'Artois, portant pour armes : *coupé d'azur, à l'aigle d'or au chef, et à trois quintefeuilles de même en pointe*, docteur en médecine de l'Université de Louvain, fut médecin pensionnaire de la ville et de l'hôpital Ste-Elisabeth d'Anvers, professeur d'anatomie et de chirurgie et président du collège des médecins de la même ville. Il mourut le 29 octobre 1681 et fut enterré à l'église de St-Michel dans le caveau de sa famille. Il est auteur de plusieurs ouvrages. (Voir *Mémoires cités*, t. 1, p. 8).

ELLEBODE (Nicaise d'), d'une famille noble de Flandre, docteur en médecine de l'université de Padoue, mort le 4 juin 1577 à Presbourg, où Etienne Radecius, vice-roi de Hongrie et évêque d'Agra, l'avait attiré et pourvu d'un canonicat de sa cathédrale.

ECLUSE (Charles de l'), fils de messire Michel de l'Ecluse, chevalier, seigneur de Watenes, conseiller au conseil d'Artois (d'une famille noble et ancienne, originaire d'Arras), et de Guillemette de Quinaut, docteur en médecine vers le milieu du 16^e siècle, médecin-praticien et botaniste célèbre, auteur de plusieurs écrits, (voir *Mémoires cités*, t. III p. 549). Il était honoré de l'amitié des empereurs Maximilien II et Rodolph II, il a fait de nombreux voyages. C'est lui qui introduit pour ainsi dire dans les Pays-Bas la pomme de terre, dont l'usage est si utile aujourd'hui. On sait que Drake est le premier qui ait apporté la pomme de terre en Europe en 1586, et qu'il en donna au botaniste Gérard, qui la cultiva dans ses jardins à Londres, et en partagea le produit avec Charles de l'Ecluse, qui la répandit dans les Pays-Bas et en Italie.

GUERINX (Philippe de), médecin renommé au 16^e siècle, premier médecin d'Ernest de Bavière, prince de Liège, appartenait

à une ancienne et noble famille limbourgeoise, dont descendent les comtes de Méan de Liège, reconnus dans la noblesse du royaume de Belgique. Anne de Gherinx épousa Pierre de Méan, échevin de Liège et commissaire déciseur à Maestricht, fils de messire Laurent de Méan, bourgmestre de Liège en 1585, et d'Isabelle de Lacu.

HEYENS dit DE SMET (François), d'une famille noble de Malines, (portant pour armes : *écartelé, au 1^{er} et 4^e d'argent à trois coquilles de sable ; au 2^e et 3^e coupé d'azur et de sable à trois roses d'argent*), fils de Mathieu, écuyer, et d'Elisabeth de Hooghe, fut licencié en médecine et médecin-praticien renommé à Malines, où il décéda le 19 février 1559, enterré à l'église des Récollets.

HINCXTHOVE (François de), fils de Jean, écuyer, seigneur de Heymissen, et de Madelaine de Coene, fut licencié en médecine et un médecin-praticien renommé; il décéda en 1728.

LANSBERGHE (Pierre de), fils de Philippe et de Sara Lievaerts, petit-fils de Daniel van Lansberghe, écuyer, seigneur de Meulebeecke en Flandre, et de Pauline van den Honigh, fut docteur en médecine et pratiqua l'art de guérir à Middelbourg au 17^e siècle; il est auteur de plusieurs écrits, (voir *Mémoires cités*, t. II p. 207). Il avait épousé la fille de messire Mathieu de Clootwyck, chevalier, bourgmestre de Grammont et d'Henriette de Dommelen, fille du seigneur de ce lieu.

LANSBERGHE (Jacques de), frère du précédent, fut également docteur en médecine, et auteur de plusieurs écrits, (voir *Mémoires cités*, t. II, p. 207). Il se fixa à Middelbourg, où il exerça la médecine, et où il fut élu bourgmestre de cette ville en 1649, après en avoir été plusieurs fois échevin. Il est décédé en 1657 à l'âge de 66 ans.

QUELLENBORCH (de), d'une famille noble et ancienne de Brabant, licencié en médecine, pratiqua avec célébrité l'art de guérir, à Bruxelles, à la fin du 17^e siècle. Il avait épousé Odile van der Stegen

(de l'illustre maison dont sont les comtes van der Stegen, de Bruxelles, reconnus dans la noblesse du royaume), fille de messire Jean Ferdinand van der Stegen, seigneur de Dovenlo, Lange-meersch, etc. et de Jeanne Marie de Clercq de Bouverskercke. Il est enterré à l'église de Moerseck. Le docteur de Quellenborch eut avec Odile van der Stegen une fille unique, qui épousa Ignace de Clippele, échevin d'Alost, de 1761 jusqu'en 1773.

RAPAERT, RAPPART OU RAPPARD (François de), d'une famille noble de Bruges, docteur en médecine et médecin-praticien distingué au milieu du 16^e siècle; il est également renommé comme écrivain (*Voy. Mémoires cités*, t. I, p. 596).

VERREYCKEN (Godefroid), d'une ancienne famille noble d'Anvers, citée par Butkens, *Trophées*, parmi les nobles vassaux de Brabant; né à Anvers en 1558, il fut un médecin-praticien distingué et auteur de quelques ouvrages, mentionnés dans les *Mémoires cités*, t. I, p. 542. Verreycken participa à la fondation du collège des médecins d'Anvers, arrêtée en 1620.

Je pourrais citer encore plusieurs médecins renommés d'extraction noble; mais pour ne pas être trop fastidieux, je bornerai ici mes citations, vous priant, monsieur et très-honorable confrère, d'agréer l'expression de ma haute estime et de mes sentiments affectueux.

Boom, 51 juillet 1843.

Van Nuffel.

ÉPITAPHES

RECUEILLIES DANS

LES EGLISES DE FLANDRE,

et extraites d'un manuscrit qui est en possession
du président de l'Académie.

A l'église de Saint-Jacques de Gand, au chœur :

D. O. M.

Nobili ac clarissimo viro D. Ancelmo Nieulant
clariss : virorum consulumq : filio nep : pron : ubi S : R :
catholicæ matri et ss : belgii princip : austriacæ archid : Alberti
et Isabellæ apud Flandrios senatori et procuratori generali. nec non
nobilibus et honestis matronis D: Eleonoræ van den Heede
D. Maria Wyts 1^{ac} et 2^{ac} Ancelmi conjugibus M : ac pietatis
erga p : obierunt hic sexto septembris anno christi 1602 hæc
vero xi kal : 9bris anno 1582 illa....

Quartiers ¹ :

Nieulant, Ghyseghem, Maes, Van der Linden.
Van den Heede, Van der Cruycken, Van der Beke, Van Aultre.

A la même église, au chœur : Sepulture van Maria Wyts, tweede
huysvr : van M^r Anselmus Nieulant.

(¹) Le manque d'espace nous force d'omettre les armoiries dont les quartiers indiqués dans ce manuscrit, sont ornés.

Quartiers :

Nieulant, Ghysseghem, Maes, Van der Linden.
Wyts, Van Hille, de Boodt, Van den Heede.

A la même eglise : Adhuc humi in saxo ceruleo....

D. O. M.

Lector quisquis es, ut paululum subsistas tam etsi properes
hoc te saxum rogat ossa hic gentis Nieulandicæ et Van der
Haeghen sita hoc te monumentum monet ut preces pro
se fundas, manes, oranti ilicet CIOIOCXVI.

Quartiers :

Nieulant, Van der Haeghen, Van Havere, Peteghem.
Van der Haeghen, Fosse, Van Royen, Peteghem.

A la même église : Hier voorde onder dese sarch ligt begraven
joncher Jan Van den Kerckhove gezecht Van der Varent in syn
leve raet 's hertoge van Cleve en procar. in den raed van Vland.
mitsg: Jo^e Anna Wilgiers, syne geselnde.... overl. den 1 julii 1574.

A la même église : Sepulture van M^r Pieter Proost, Raet, en Jo^e
Francoise Van Steelant overleden anno 1603.

Quartiers :

Dé Weede dit Proost, Ogierlande, de Jonghe, Ortys.
Steelant, Van der Heede, Edynghe, Immeloot.

A la même église : Sepulture van edel: en werden heere joncher
Jan Van Dixmude, mynher Joos en van vrouw Margarite Van
Hole sone was, schiltknape heere van Balgegroot, Scatelwege, etc:
mitsg: eerbaere en discrete Jo^e Jaqueline Dullaert dochter van
Ghyselbregt en de van Marie de Lespine..... die achterlaeten heer
Lieven canoninck van chatedraele kerke van S^{te} Baefs binnen desen
stede Phils canoninck van Onse Vrouwe te Dendermonde J^{or} Jan
en Jo^e Quintine getrouwt hebbende M^r Bertollomeus de Bissehop
Jans sone hoeveel: getroude kinderen hebben doen maken dese
memoire en syn overleden dese weirelt J^{or} Jan Van Oudde LXX

iaer en overl : den XX in sproele 1552 en Jo^e Jacqueline, van Oude van LXIV iaer en overleet den 17 in meye 1564

Wiens siele gedachtig sy
den Heere almachtigh :

Quartiers :

Dixmude, Walle, Van Hole, Reyphins.
Dullaert, Keerberch, de Lespine, de Laval.

A la même église :

D. O. M.

Semellorum Simonis atq : Andreæ Joannes de Cayman vir senatoris, ac nobilis matrona claudia de Lievyn parentes..... poss : orti IV non : april CIO CI CXI raptæ illæ CIII hal : mayas hic VI^e.

Animarum beat : gratare
Viator et vale.

A la même église : Sepulture van Jan Zaman heere Van der Poort en Jo^e Claudine de Lievin overleden anno 1621.

Quartiers :

Zaman, Niculant, Canis, Grimberghe.
Lievyn, Le Sieur, Louvel, Partenay.

A la même église, près du Saint-Sacrement : Hier ligt begraven d'her Gillis de Keysere F^s Michiels overl : den VII julii 1618 Jo^e Anne Goethals F^a P^{rs} syne huysv : overl : den 19 maerte 1594 mitsg : M^r Matheus de Keysere adv : in den raet van Vlaend : overl : den 21 9bre 1609 d'her Jacq : De Keyser overl : den 25 8bre 1587 en d'her Francois De Keyser fondateur van eenwelycke ende erffelycke dagelycksche erfenissee in dese S^e Jacobs kereke overl : den V junii 1616 Jo^e Catharine De Keysere overleden..... en Jo^e Anne De Keysere overl : den 1 maerte 1605 haer lieden beede kinderen

Bid^t voor de Sielen.

Quartiers :

Keysere, Caneghem, De Leghe, Leuwe.
Goethals, Brune, De Vos, Goethals.

A la même église, vis-à-vis la porte du chœur :

Cy gist noble et vertueuse da^{le} da^{le} Anne de la Cauchy dame de Rabeq fille de feu mess : Phle en son vivant S^r de Rocquart etc : laquelle fut femme a noble homme Maximilien de la Haye escr. S^r de Fresnoy Lebecque etc. : et trepassa en cette ville le 8 d'aoust 1600.

Priez Dieu pour son ame.

Quartiers :

La Cauchy, Rocques, Requort Lens, Le Mol.
De Le Candle Erbanne, Gouy, Thienlaine, Leclercq.

A la même église : Hier licht begraven joncher Raphael Van der Saeren F^s Jo^r Joos Denys dese weirelt overl : den V feb : 1651 en Jo^e Jacquemine de Windt F^r Jo^r Arnoldus Ghyselbrecht syne huysv : overl : den XX ougste 1655.

Godt gedeneke de Siele.

Quartiers :

Van der Saeren, Donaes, Caudenhove dit Everaert, Overbeke.
De Wint, de But, Clapdor, Lanckswert.

A la même église :

D. O. M.

Sepulture des nobles damoiselles Da^{le} Jeanne Van der Saeren beggine jubilaire et ses sœurs Da^{le} Therese Vander Saeren jubilaire Da^{le} Jeanne François Van der Saeren trespasa le X^e de janvier 1665 Da^{le} Adrienne Van der Saeren et leurs deux niepees Da^{le} Joseph Van der Saeren Da^{le} Beatrix Van der Saeren trespasa le IX^e d'octobre l'an 1698.

Requiescant in pace.

Quartiers :

Van der Saeren, de Graeve, de Lane, de Neve.
Damas, Van Cants, Haccaert, Calonnes.

A l'église de St-Michel de Gand, au chœur devant le St-Sacrement :
Sepulture van M^{her} Jacob Martins président en vrouw Elisabeth Cabbellau overl. : anno 1575 :

Quartiers :

Martins,, Bels,
Cabellau, Voocht, Hildenbergh, Gossines.

A la même église : Magister Anthonius Van Kerckhove dictus Van der Varent, vir litteris pietate et morum integritate conspicuus bonisq: omnibus ob insignem animi virtutem admodum charus Gandavi quondam causis civilibus praefectus ac locum tenens sub hoc lapide ex adverso posito sepultus est cum domicella Isabella de Bevere charissima sua conjuge, qui in hac ecclesia fundaverunt duodecim libras Flandricas quotannis in elemosinam aliosq: pios usus distribuendas ut continetur in litteris super hoc negotio in acta publica apud pacta tronis hereditariae senatores Gandenses relatis anno 1576 die mense pauperum dispensatores deposita sunt obiit ille X august. 1574 haec vero 10 7bris 1582 in quinta Capella ad latûs septentrionis in muro est épitaphium illud.

Quartiers :

Kerckhove Van der Varent, Van Rechem, Van der Donet, Baerts.
De Bevere, Rootaerts, Roose, Van Trois.

A la même église dans une table du pilier de la cinquième chapelle du côté septentrional : Sepulture van Jan Hebbrecht, ende Jo^e Josine Sanders overl : anno 1611.

Quartiers : -

Hebbrecht, Donckere, Bisschop, Mannins.
Sanders, Fransman, Meyere, Bevere.

A la même église, dans la troisième chapelle du côté septentrional : Sepulture van Charles Clayssone Raetheere van Wallebeke en Jo. Margarine van Steelant overl: anno 1540, ende sy stierf den xiiij april in 't jaer 1542.

Quartiers :

Claissone, Croock, Marievoorde, Bandeloot.
Steelandt, Walle, Neve, Onderberghen.

A la même église : Sepulture van Roeland van Zype f^s Gautier overleed anno 1515.

Quartiers :

Van Zype, Dixmude, Visch, de Beer.
Uutenhove, Bette, Meersch, Sersimoens.

A la même église se trouve l'építaphe et le blason des huit quartiers paternels et des huit quartiers maternels du gentilhomme. . . Dansaert :

Dansaert, de Ben, Zaman, Canis ;
d'Haene, Haelsberghe, Van der Heyden, Tibaut ;
Briaerde, du Pont, Bampoele, de Muts ;
Hertoghe, Berchem, de Crocq, Sinnegem.

Les huit quartiers de son père et les huit quartiers de sa mère se trouvent également devant sa tombe à la dite église. Les premiers sont :

Dansaert, Zaman, d'Haene, van der Heyden ;
Briaerde, Bampoele, Hertoghe, de Crocq.

Les seconds :

Norman, Sallaert, Seclyn, Bette ;
de Gruutheere, Hembiese, Kerckhove, van Heurne.

A la même église : Jan du Bois capiteyn van syne keys. maj. die overl. in de stadt den 10 8bre 1648 ende Marie de Grootte syne huysv. overl. den XXVij Julij XVI CLXX en hun dochter Jaqueline Françoise du Bois die trauwde Bauduin de Meulenaere Schepenen, Schepene diverse mael van Beede de hancken deser stadt van Gendt.

Quartiers.

du Bois, Mastaing, Vilain, van der Saren.
de Grootte, van der Saren, van der Saren, Braem.

A la même église : Sepulture de Josse van den Kerchove, ecuyer, et de sa femme dame Jeanne van Heurne.

Quartiers :

Kerckhove, Berch, L'Espinoy, Nigri.
van Heurne, Heybrouck, de Moor, Quickelberghe.

A la même église : sepulture van Joannes Baptiste d'Haene overl. 1689.

Quartiers :

d'Haene, Stalins, Jacobs, Reylof.
Nieulant, Wyts, Logenhagen, du Rivaige.

A la même église : sepulture van Jan van Nieuwenberch die stierf
in t jaer 1431 den 6 in laumaent.

A la même église : sepulture van Gherolfs van Caudenhove f^s Ghe-
rolfs die overl : den 18 xbre 1555 sepulture van jo^e Margriete
S'winters Gherholfs gheselvede die overl : den

Quartiers :

Caudenhove, Biest, Nieuwerbergh,
Wintere, Knibbe,

A la même église : Hier licht begraven Jo^r Jacques Cabellan heere
van Gruete van Ghendt heere van Vorst en de Conroet etc. stierf
anno 1557 den 1^o ougste.

Quartiers :

Cabellau, Munte, de Voocht, Schuetelaus.
Van Daele, Bersylors, Milors, Culsbroeck.

A la même église : Licht begraven by haeren man Jo^e Margrite
de Ruelin geselvede van Jo^r Jacques de Cabellau heere van Grote
van Gendt heere van Voorst en van Coenroet etc : Sy was dochter
van Gillis en van Margrite Verneborcht overled : den 28 8bre 1556.

Quartiers :

De Ruelin, de Craene, Maselant, de Hove.
Van Does dit Verneborcht, Matenes, Romerswael, Egmont.

A la même église est enterré Messire . . . Rym baron de Bellem
le

Ses huit quartiers paternels sont :

Rym, Bruxelles, Hertoghe, Tynasel.
Rodriges de Vora, Lopes, Ximenes d'Arragon, de Veca.

Ses huit quartiers maternels sont :

d'Haene, Stalins, Jacobs, Reylof.
de Jonghe, van der Haghen, van der Haghen, Meyere.

A la même église : ici est enterrée Dame Anne Lucie de Vilsteren morte le 15 décembre 1722 laquelle avait espousé George Hyacinthe de Brune escuyer S^r de Wielecomene

Ses seize quartiers sont :

Van Vilsteren, van Vermuyden, van Kuyne, Schaep, van Oosten-
dorp, Terwisch, Heeck, van Henssen, de Beer, d'Aubermont,
d'Aubremont, Schets, de Calvaert, de la Croix, de Vulder, de Proost.

A la même église : Hier licht begraeven den heer baron van Pottelsberghe heer van Bollincie gestorven den 19 Junii 1754.

Quartiers :

Pottelsberghe, Pieters Duffle, Halebosch, Berchem,
Ruiffelaert, Untenhove, Grispere, Buridaen.
Verranneman, van Damme, Lauwers, Wyts,
Triest, Bourgoigne, van Royen, Vilain,

A la même église, au chœur : Licht begraeven de baron de Brune gestorven den 2 januarii 1729.

Quartiers :

de Brune, van der Zype, Cheers, Schoore, Borluut,
Cabellau, Braele, Coyeghem.
Le Prevost dit de Basserode, La Truye, Barrat, Cambry,
Borluut, Damman, Borluut, Triest.

A la même église : Licht begraeven M^r Stalins gestorven den 15 januarii 1751.

Quartiers :

Stalins, Canin, Delval, Nieulant.
Roelans, Schot dit Douglas, Van den Muyden, Ruits,

A l'église du Saint-Sauveur de Gand : Sepulture van M^{er} Jan Van Saemslag en van vrouw Cath: Baex overl : anno 1555 en sy overl : 1547.

Quartiers :

Saemslach, Untenhove, Cauwenberch, Kerlegghem.
Baex, van den Broucke, Romsele, Vinoux.

A l'église des Pères Augustins de Gand : sepulture van Gerelin : Borluut overl : anno xiiijcxxi en Jo^e Margriete s' Ryken zyne huysvr. overl : den 13 8ber 1521.

Quartiers :

Borluut, Uutberghe, Rivisch, Calekene.
s'Ryken, Poleyne, Damman, Landeghem.

A la même église au chœur : Licht begraven Jo^e Marie Ioanne Borluut geestelyke dochter overl : den 5 Junii 1715.

Quartiers paternels :

Borluut, Damman, Borluut, Triest.
Triest, Hembize, Untenhove, Baenst.

Quartiers maternels ;

Borluut, Damman, Borluut, Triest.
Seelyn, Lalaing, Boonem, Hembieze.

A la même église : Licht begraven Jo^r Gillain Frans Balde S^r de Wyngaerde overl : den 12 feb : 1710 en syne huysv : Jo^e Maria Anthonette de Gicy f^b Pieter in syn leven sergeant major en gouverneur van Sinte Gillain.

Quartiers du mari :

Balde, Donaes, Rycke, Heureblock.
De Vuldere, Coene, Wichuus, de Brune.

Quartiers de la femme :

De Gicy, de Frometz, de Gevigny dit de Pointe, Montigny.
Meynaert, de Prez, Kerckhove dit van der Varent, de Rycke.

A l'église de Notre-Dame à S^t-Pierre près de Gand : sepulture van Joos van Hembise filius Jans en Jo^e Margrite Oosterlinck overl : anno 1582.

Quartiers :

Hembiese, Gryspere, Cordes, van der Motte.
Oosterlinck, Coxstale, Culsbroeck, Damman.

A l'église de Notre-Dame à Gand : sepulture van Frans Coolbrant en de Jo^e Joanne de Brune overl : anno 1595.

Quartiers :

Coolbrant, Urbaen, Sanders, de Wyse.
de Brune, Van der Zype, Bills, Claissonne.

A la même église : sepulture van Jo^e Anne de La Haye huysvrouwe
van Steven Della Faille overl : 1616.

Priez Dieu pour son ame.

Quartiers :

De La Haye, La croix, Mortaigne, Stommelinck.
La Cauchie, de Licques, de Le Candle dit d'Herbanne, Thieulaine.

Anotre-Dame à S^t-Pierre près de Gand : sepulture van Geraerd Rym
F^s Lodewyck en de Jo^e Isabeau Doedens overl : anno 1571.

Quartiers :

Rym, Van Eecken, Damman, Vaernewyck.
Doedens, van Loo, Splyters, Bels.

A la même église : sepulture de Mess : Jean de Stoppelaere che-
valier chef du nom et armes premier eschevin de la Keure de la
ville de Gand aux années 1459, 1466, 1471 et depuis premier
Commissaire au renouvellement de magistrats dec : anno 1511.

Quartiers :

Stoppelaere, Daneels, van Haute, Axpoele.
Van der Camere, Ghendt, Hembieze, Damman.

A la même église : sepulture van Joos de Brune en van Jo^e Magda-
lene de Petitmondet overl : anno 1624.

Quartiers :

de Brune, van Rechem, Boronage, Vilain.
Petitmondet, de Mondet, de Tassin, Allegambe.

A la même église : sepulture van Jan van Laeke heere van Gauwe
en Jo^e Charlotte de Cottrel overl : anno 16....

Quartiers :

van Laeke, de Hannuel, van Eechoute, de Baenst.
de Cottrel, van Loo, Overbeke, Schoorisse.

A la même église : sepulture van Jo^r Jooris de Sanders F^s Adriaens schiltknappe die overleet den XI Julius anno 1644 en de Jo^e Livine van Havre F^a Francois.

Quartiers :

Sanders, Marselaere, Masseme, Happaert.

Van Havre, Kevelaere, Medts, Drubbels.

A la même église : Hier ligt begraeven Jan Sersanders denw. overl : in t jaer 1555 den 8 maerte, hier licht begraeven Jo^e Cathel Van der Meersch gheslmede van Jo^r Jan Sersanders die overlede in t jaer.....

Quartiers :

Sersanders, Baers, Uutenhove, Ydeghem.

Van der Meersch, Angerelles, Munte, Masseme.

A la même église : vrye sepulture van Hendrick Costenoble F^s Hendricx wylen raet en ontfangen Generael Van de Abdye van S : Pieters te Gendt die overl : den 6 januarius 1582 en van Jo^e Margrite Uutenhove F^a Anthleunis syne wettelyke geslmede die overl : den 21 dag van 8bre 1580.

Quartiers :

Costenoble, Cerf, Provost, Moerbeke.

Uutenhove, Premesques, Van der Banck, Eroux.

A la même église devant la porte du chœur : sepulture van Adriaen van Eechoute f^s Gillis schiltknappe die overl : den 15 dag van mey 1541 en van Jo^e Iosine van Royen f^a Olivier die overl : den 29 ougste 1555.

Quartiers :

Eechout, Munte, Croock, Dullaert.

Van Royen, Andries, Goesins, Villers dit Paddevoorde,

A la même église : hier vooren licht begraeven edele en weerde heer Jo^r Geeraert Rym f^s Jo^r Lodewyck schiltknappe in syn leven capiteyn van keyser Carolus den V voor Mets, die overl : in t jaer LXXIII sonder eenig hoir van synen lichaeme achter te laeten en heeft gefondeert vyf missen en vyf sermoonen van de peste en

gedistribueert te worden alle jaeren vyf sacken rogghe ten acht sebell : den sack.

Bidt voor de ziele.

Quartiers :

Rym, Munte, Eecken, Baert.

Damman, Moere, Vaernewyck, Gruutere.

A la même église : Cy gissent mess^e Charles Maes chr s^r de Nordvelde, par differente fois 1^{er} eschevin de cette ville trespassa dernier hoir masle de nom et armes de sa maison le XIII^e decembre 1706 et dame Anne de Caloen sa comp^e trespassa le 24 octobre 1694.

De leur vivant et après leurs morts ont beneficie cette église et ordonne un profundis journalier.

Dieu fasse paix à leurs ames.

Quartiers :

Maes, Tassis, De Focant, De Wesele.

De Severy, Blanche Dame, Argenteau, Grosbeck.

A la même église : Light begraeven vrouw Caroline Catharine Ballet douairière van den heere Van Asperen en Singhem stierf den 9 Iunius 1755.

Requiescat in pace.

Quartiers :

Ballet, Bave, de Beer, d'Aubremont, Van Spiere,

Kerekhove Van der Varent, Delvael, Stalins.

Volckaert, Calonne, Backel, Van der Moere, Niulant,

Wyts, Castille, Pottiers

A l'hôpital dit Bylocke à Gand : Sepulture van Joris Uutenhove filius Willems en de Jo^e Elisabeth Hoedevelde overl : anno 1455 sy stierf den XX maerte in 't iaer 1440.

Quartiers :

Uutenhove, Bersele, Smils, Impe.

Hoedevelde, Zuttere, Sersimoens, Damman.

Au même local dit Bylocke à Gand :

Sepulture van Frans Van der Mandere en Jo^e Petronelle Donche syne tweede huysv : overl : anno 1568 sy starf den III Januarii 1570 mistgaeders Jo^e Jacemine Wilgiers syne eerste huysv : die overleet den XIII maerte anno 1545.

Quartiers :

Mandere, Wassenaere, Bruwaen, Dierdonck.
Donche, Davelin, Van der Burcht, Zoetamis.

Au béguinage de S^{te}-Elisabeth à Gand :

Sepulture van M^r Nicolas Van Lauwe en Jo^e Josine Everaert overl : anno 1594 sy overl : den 4 van april 1584.

Quartiers :

Lauwe, de Crois, Craenenburch, Van Essen.
Everaert, Wychuuse, Schaubroeck, Boele.

Au même local : Sepulture van Anthone Sersanders en Jo^e Anne Ruuselaert overl : anno 1610.

Quartiers :

Sersanders, Biesse, Waelbroeck, Borluut.
Ruuselaert, Untenhove, Grispere, Buridaen.

Au même local : Sepulture van Cornelis Van der Haghen en Jo^e Clara Van der Beke overl : anno 1595.

Quartiers :

Van der Haghen, Van der Meere, Van Tombeele, Buck.
Van der Beke, Vlaminck, Audenaerde, Beestvelde.

Au béguinage dit Ter-Hoyen à Gand :

Sepulture van Jo^e Cath : Van de Woestyne F^a Louis overl : anno 1605 en Van Maria Van Woestyne gesusters beide van Audenaerde oock begyne van desen hove die overl : den XII 9bris 1605.

Quartiers :

Van Woestyne, Van de Vivere, Merhaghe, Brakele.
Butsele, Bossche, de Mets, de Moor.

Au même béguinage : Sepulture van Adriaens Triest schiltknaepe die overl : 16 Xbre 1561 en van Jo^e Cathaleyne Van der Motten F^a Gillis Adriaens geselenede was die overl : den 25 junii 1550.

Bidt voor de Siele.

Quartiers :

Triest, Borlunt, Sprunt, Moerkercke.

Van der Motte, Leyns, Van der Banck, Van der Meere.

Au même béguinage : Sepulture van Joos de Bruiere dict Van der Heyden en Jo^e Marie Van Heurne.

Quartiers :

Van der Heyden, Van der Donct, Cordes, Pilons.

Van Heurne, Marcke, Spars, Metteneye.

Au même béguinage : Sepulture de Da^{le} Jeanne Isabeau Le Poivre, fille aisnée de Mess. Melchior et de Dame Angeline de Gras dame de Vrechem, beggine à Notre-Dame Ter Hoyen, mourut l'an 1715.

Quartiers paternels :

Poivre, Van Heurne, Lalaing, Van Rechem.

Warigny, Mortagne, Van Royen, Coutereau.

Quartiers maternels :

De Gras, de Witte, Ancheman, Winckelman.

La Vichte, Cortewile, Van Royen, Coutereau.

A l'église d'Akerghem à Gand : Sepulture van M^{her} Joos de Gruutheere Rudder, heere van Ierusalem overl. : den X april 1490 en vrou Philipote de Stoppelaere F^a J^{or} Jans.

Quartiers :

Gruutheere, Damman, Vaernewyck, Leidekercke.

Stoppelaere, Van Houte, Van der Camere, Hembieze.

A l'église de Saint-Bavon à Gand : Sepulture van d'heer Jacques Delvael f^s d'heer Iacob heere was van d'Gravendriesche in syn leven penninckmeester generael van alle de dicagien subiect dezer stede, als deerste let die getrouwt hadde Jo^e Ioanne de Wulf f^a dheer Ant-hennis begraeven t' Audenaerde den X augusti 1580 ende hadden

tsaemen seven soonen, Antheonis, M^r Iacob Canoninck, Iooris, Willem, loos, Gabriel en Michel overl : den 24 maert 1613 en van Jo^e Arnoldine Wyngaerts f^a Jo^r Arnouts syne tweede huysvrouwe die overl :

Quartiers :

Delvael, de Wulf, Quickelberghe, Baustrain.
Pochon, Van der Straeten, Poictier, van Pelken.

A la même église : Sepultura venerabilis D. ac mag. Caroli van den Kerekhove dicti van der Varent rom. præsb^{ri} et protonotarii nec non licentiati, filii Arnoldi, et hujus ecclesiæ Canonici, qui obiit 24 augusti 1600.

Quartiers :

Van den Kerekhove-Varent, Rechem, van der Donet, Baers.

A la même église : Sepultura venerabilis viri et domini magistri Wilhelmi Delval V. J. licentiati p^{bri} canonici hujus ecclesiæ cathedrali qui postquam plurimis annis sub tribus primis episcopis gandavens : et sede vacante successive sigilli feratus et osticialatus aliisq : ei.usdem ecclesiæ muneribus probe perfrinctus fuisset anniversario cum 76 præbendis pauperum et totidem panibus choristarum, ac bursa pro studiosis luculentu fundatis statu aq : apostoli hic crecta, obiit mense augusti 17 anno a nativitate domini 1603 suæ vero ætatis 76 cuius anima lector bene precare.

ibidem.

V. M. Wilhelmi Delval f^s Michaelis J. V. licentiati ad cameram flandriæ advocati mensis maij die 8 anno domini 1602 suæ ætatis 41 immatura morte coniugi liberis et utero perepti cuius anima requiescat in pace.

Quartiers.

Delvael, Wytspæen, Helias, van der Beke.
van Schelde, Stalins, van Coye.

A la même église : Licht begraeven vrouw Cecilie Angeline Helleweghen huysv : van J^{er} Jacques Philippe Borluut heere Van Noorddonck, sergeant major van Gendt overl : in octobre 1713.

Quartiers paternels :

Helleweghem, Van Ossem, Haudion, Hemstrode.
Croonendael, Denys, Gillis, Sterek.

Quartiers maternels :

De Pecques. . . . , Gilles, Stegeman dict Gocsbelts ,
Boonen, Weldam, Heetvelde Waelheyn.

A la même église : Memoria Reverendi admodum et amplissimi
Domini Maximiliani Van de Woestyne ex nobili et equest : familia
dominorum de Becclaere p^{re} J : V : L : hujus exemptæ cathedralis
eccles : S^u Bavonis canonici graduati thesaurii ac dein decani ad
comitia flandriæ pro parte cleri gandaven : deputati primarii obiit
1^o Januarii 1669.

R. I. P.

Quartiers :

Woestyne, Dixmude, Rosimbos, Habbareq.
Heurne, Heylinek, Lebecq, Lemaire.

A l'église des Pères-Récollets à Gand : Sepulture van Christin Ser-
wanters en Jo^e Francoise de Bear overl. anno 1646.

Quartiers :

Serwanters, Anthemis, de Hille, t'Seracts.
de Beur, Brydel, Buds in, de Wilde.

A la même église : Sepulture de Emanuel Hyacinthe de Gruut-
heere escuyer seigneur d'Auvayn mourut le 1^o de may l'an 1716.

Quartiers paternels :

Gruutheere, Moninex, Quickelberghe, Van den Heede.
Hembieze, Triest, Kethule, Deuinagle.

Quartiers maternels :

Kerchove, de Berch, L'Espinoy, Nigri.
Van Heurne, Heylbrone, de Moor, Quickelberghe.

A l'église des Dominicains à Gand : Sepulture de Guillaume
Jacques de Cronbrugge en son vivant seigneur de Loovelde por-
tes Yseghem, etc. grand bailli de la suprême cour féodale de
S^t Pierre lez Gand mourut le XIII decembre 1717.

Quartiers paternels :

Crombrugghe, Braem, Gruutheere, Waele,
Mesdag, Gramez, Mouscron, Nordhovere dit Calounes.

Quartiers maternels :

Van der Meere, Geerstdaele, Van der Zype, Van der Meulen.
Van der Saeren, de Graeve, Kerekhove Van der Varent, de Bevere.

A l'église des Pères Prédicateurs à Gand : Licht begraven mevrou
Livine Francoise de Pape wedue van Jo^r Gillis Charles heere van
Puyenbeke Nieuwenhove etc. hooftschepene van den landen van
Waes gestorven den 26 augusti 1755.

Quartiers :

De Pape, Gheys, Van der Noot, Lateur, Wouters, Colyns,
de la Villeuse, Gheys.

Bette, Kerman, Vos, Hessele, Bevere, Gheys, Croonendaele,
Gilles.

A l'église des Pères Carmélites à Gand : Licht begraven Jo^r Fre-
derick Allegambe heere van Mortaigné overl : den 25 april 1715.

Quartiers :

Allegambe, Snoecq, Blyleven, Triest.
Volcaert, Calonne, Nieulant, Wyts.

A l'église de la citadelle de Gand : Licht begraven vrou Marie
Margrite Van Crombrugge vrouwe van Wulfsberghe huysv : van
mher Louis Happaert heere van Dieghem overl : den. . . .

Quartiers :

Crombrugge, Gruutere, Mesdagh, Mouscron.
Van der Meere, Van der Zype, Van der Saeren, Kerekhove
Van der Varent.

A l'église de St-Nicolas à Gand, au chœur : sepulture van edelen
en werden lieven de Gruutere Schiltknaepe die overl : den lesten
lauwe 1555 en van Jo^r Catharine de Waele Ghest : van Axpoele
die overl : in t jaer 1529 den x 7bre

Hier licht oock begraven Jo^r Isabeau de Gruutere F^r Lievens

uxor M^r Nicolaes Untenhove F^s M^r Riequaert, raet S'coninex te Meehelen

Hier licht oock Jo^r Charles de Gruntere heere Van Wallebeke F^s J^{er} Jans die hy hadde by Jo^r Anne Claissonne F^s M^r Charles.

Quartiers :

Gruutheere, Rym, Van Schaghen, Uutenhove.

Waele, Hoorebeke, Axpoele, Seelyn.

A la même église : Cy gist noble et discret S^r Jan Van den Eechoute chef desdits du surnom et armes d'Eechaute en son vivant S^r De Pumbecke et Eechaute héréditaire du pays de Waes et Baldegghem lequel Jean fut conionet par mariage a noble damoiselle Livine de le Zype fille de Frans S^r de Wasiers gissant le corps d'icelle au cœur de l'église de S^t Michel lesquels ont delaisse un fils nomme Gillis S^r du dit lieu, lequel esponsa anno 1564 noble damoiselle Barbe Thieulaine dame d'Aigremont et trespassa led^t Jean le XIII de 9^{bre} 1547

Priez Dieu pour son ame.

Quartiers :

Eechante, Waesberghe,

Van der Zype, Uytenhove, Craene,

A l'église du couvent dit Nieuwenbossche à Gand :

Licht begraeven Jo^e Theresia Gage overl : den 24 novembre 1715.

Quartiers paternels :

Gage, Wilford, Copley, Lutterel.

Danyel de Dasbury, Marbury, Kethulle, Van Houte.

Quartiers Maternels :

Kerchove, l'Espinoy, Van Heurne, De Moor

La Deuze, La Motte, La Hamaïde, Herselle.

A la chapelle de S^{te}-Anne au sablon à Gand : Licht begraeveu M^r Van Torre gestorven den 4 decembris 1750.

Quartiers :

Van Torre, Waeterleet, Coornhuyse, Schriver.

Wyts, Van Haute, Wenszoon, S^t Omars.

*A l'église de Hansbeke près de Nevele, au milieu du chœur est enter-
ré : Jan Van Halewyn rudder heere van Hansbecke overleden den
XII^s 8bre 1441 en Jo^e Margriete Halewyn f^r Mher Wauter overle-
den anno 1445.*

Quartiers :

Halewyn, Lichtervelde, Coyeghem, Nevele.

Halewyn, Gruuthuyse, Peene,

*A l'église de Ste-Walburge d'Audenarde : Light begraven Jo^r
Adriaen Van Rockeghem f^r M^r Lodewyck heere van den Donck, over-
leden 27 ongst 1530 en Jo^e Josyne van Barre overl : den 2 X^{bre} 1527*

Quartiers :

Rokeghem, Eessene, Metteneye, Geerolf,
La Barre, Moerkkercke, Wielant, Kethulle.

*A la même église Sepulture van Jo^r Jacob Van Lummene over-
leden den 8 ongst 1548.*

Quartiers :

Lummene, Schoorisse, Van der Motte, Cruupenninck ;
Van der Heyden, Payens, de Cordes, Cotrel.

*A la même église : Sepulture van M^r Charles de l'Espinoy, raet en
van vrouw Margarite Longyn overleden anno 1585.*

Quartiers :

l'Espinoy, Fremantel, Nigri, Lobel ;
Longyn, Berthoul, Mons, Douvrin.

*A la même église : sepulture van Jooris Van der Meere f^r Autheunis
Gillis sone die overl: in t jaer 1556 den VI van 8bre. Sepulture van
Jo^e Lysbette Cabellan tsvoors. Jooris wettelycke gheselnede die
overl : in t jaer 1558 den ij september.*

Quartiers :

Van der Meere, Scaepcoomans, Kerckhove-Varent, Winckele,
Cabellau, Munte, Mareke, t Kimpfen.

A l'église des Pères Récollets d'Audenarde : Sepulture van Gillis Van der Varent heere van Litsau overl : in het H. Landt van Jerusalem den XII oughst 1484 en Jo^e Cath : du Bosch syn wyf overl : den XV 8^{re} 1528.

Quartiers :

Kerckhove-Varent, Donet, Winckele, Brakele.

Du Bosch, Abele, Hoets, Vaernewyck,

A la même église : Sepulture van Jo^e Iacob van Kerckhove dit van der Varent filius Gillis schiltknaepe heere van Litsau overl : den X lauwe 1560 en Jo^e Jenne d'Aubremont f^e Jans vron van Hasencourt overl : den XVI mey 1544.

Quartiers :

Van der Varent, Winckele, du Bosch, Hoets.

d'Aubremont, Oubercourt, Veridans, Moerkercke.

A l'église d'Eecke sur l'Escant : sepulture van cedele en werde Auth. van Montaigne dit postelles heere Van Eecke overl : den 26 lauwe 1520 en van Jo^e Willemeyne van Veerdeghem f^e Mher Jan rudder heere van Dadizeele overl : den XVI maerte 1533.

Quartiers :

Mortaigne, Sloeve, Saemslach, Vilain.

Dadizeele, Patems, Broydels, Van den Beurse.

A l'église de Melsene : Sepulture van mher Jan Van der Gracht raet heere van Melsene overl : anno 1485.

Quartiers :

Van der Gracht, Gruutheere, Van Hole, Ydeghem.

Paemele, Schoorisse, Rocquehem, Van der Gracht.

A l'église de Somerghem : Sepulture van Phils Van Masseme heere van Somerghem, en van vrou Beatrix Van Blaesvelt overl : 1424.

Quartiers :

Masseme, Axele, Masseme, Mortaigne.

Blaesvelt, Vlaenderen, Maldeghem, Blaesvelt.

A l'église d'Exaerde : Licht begraeven mheer den baron van Exaerde gestorven den 29 julii 1753.

Quartiers :

Kerckhove, L'Espinoÿ, Van Heurne, de Moor, La Deuse,
La Motte, La Hamaide, Herselle ;

De La Faille, Stecker, de La Haye, de La Cauchie, Triest,
De Vos, Dammant, Brandt.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES DERNIÈRES SÉANCES

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

. « Il est donné lecture des lettres adressées à l'Académie par les membres nouvellement admis, qui lui expriment leur reconnaissance pour leur admission, et parmi lesquels se trouvent MM. le baron C. de Fauconval, de Bruxelles; le docteur Victor Van den Broeck, de Mons; Wolters, ingénieur en chef; de Le Hay, membre de la Chambre des Représentants; Théodore Juste, secrétaire de la commission d'enseignement; F. Hénaux, de Liège; l'abbé Cochet, membre de l'Académie royale de Rouen; Borel d'Hauterive, directeur de la revue de la noblesse de France; Van Weleveld, du conseil suprême de noblesse des Pays-Bas; l'abbé Louis, secrétaire-général de la société numismatique belge; Alfred Michiels, de Paris; Le Grand, président annuel de la société royale des sciences de Lille; le docteur Flourens, de l'institut de France; M. de Jonghe, docteur en droit à Bruxelles; le baron Van den Steen de Jehay; etc. . . .

« Les deux plus grandes célébrités scientifiques de notre époque, qui font la gloire des sciences, et dont les noms ne cesseront jamais d'être en vénération, Berzélius et Humboldt, adressent également à l'Académie des lettres de remerciement très-flatteuses au sujet de leur nomination comme membres honoraires. M. de Humboldt, écrit la lettre suivante à M. le vicomte de Kerckhove-Varent, président de l'Académie :

« Monsieur le vicomte, vous avez bien voulu m'adresser, en votre qualité de président de l'illustre Académie d'Archéologie de Belgique, le diplôme de membre honoraire. Veuillez de grâce être auprès de cette respectable société, l'interprète bienveillant de ma profonde reconnaissance. Les sciences mathématiques et physiques, tous les arts du dessin, l'étude de l'histoire sont cultivés dans votre noble pays avec un succès toujours croissant, sous la protection d'un souverain digne de la place qu'il occupe. C'est une idée heureuse de profiter de cette tendance qui éclate aujourd'hui chez tous les peuples civilisés pour réunir les hommes qui connaissent le prix des recherches archéologiques.

Agréé, je vous prie, monsieur le président, l'hommage de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

*Votre très-humble et
très-obéissant serviteur.*

LE B.^{on} DE HUMBOLDT. — »

A Potsdam, ce 22 novembre 1845.

« L'Académie a reçu de la part de ses membres un grand nombre de communications, concernant ses travaux, et dont elle publiera une analyse.

« Il est donné lecture des lettres de remerciement adressées à M. le président de l'Académie par les souverains auxquels elle a fait hommage de ses annales. (Celles du roi de Prusse et du roi de Bavière sont insérées dans le rapport-général de M. le secrétaire-perpétuel). S. A. R. le grand-duc souverain de Hesse écrit la lettre suivante : « Monsieur le vicomte de Kerckhove, j'ai reçu avec beaucoup d'intérêt la première livraison du bulletin

de l'Académie d'Archéologie de Belgique que vous venez de m'envoyer au nom de cette savante société. En vous priant de vouloir bien lui en exprimer mes remerciements, je saisis l'occasion pour vous renouveler l'assurance de mon estime parfaite,

Darmstadt, le 21 juillet, 1843.

LOUIS. »

Voici la copie d'une lettre de S. A. R. le grand-duc souverain de Saxe-Weimar-Eisenach : » Monsieur le vicomte, je suis bien sensible à la nouvelle preuve d'attention que l'Académie d'Archéologie de Belgique vient de me donner en vous chargeant de me remettre la première livraison de ses annales, que j'ai trouvée à mon retour à Weimar. Veuillez en, Monsieur le vicomte, exprimer toute ma reconnaissance à l'Académie, et recevez l'expression de ma considération très-distinguée.

Weimar, ce 22 septembre 1843.

CHARLES FRÉDÉRIC, GRAND-DUC DE SAXE. »

L'académie se plaît à rapporter les lettres de ces deux princes, qui joignent à un noble caractère les plus profondes connaissances, et que l'on peut citer comme des souverains accomplis.

SUITE

au Tableau général des **Membres** de

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE ,

**Inseré dans la première livraison du Bulletin , pages 5
et suivantes.**

Conseiller :

MM.

GOETHALS , conservateur de la bibliothèque de Bruxelles , etc.

Membres Effectifs :

BRAEMT , graveur des monnaies de Belgique , membre de l'Institut des Pays-Bas et de plusieurs autres académies , etc. à Bruxelles.

FAUCONVAL (C. DE BERNARD baron de) , propriétaire , etc. , à Bruxelles.

GOETHALS , conservateur de la bibliothèque de Bruxelles , etc.

HENAUX (FERDINAND) , homme de lettres , membre de plusieurs académies et sociétés savantes , à Liège.

MM.

JUSTE (THÉODORE), attaché au ministère de l'intérieur, secrétaire de la commission centrale de l'instruction primaire, etc.

LEHAYE (DE), membre de la Chambre des Représentants, etc. à Gand.

VAN DEN BROECK (Le docteur VICTOR), professeur de chimie à l'école des mines du Hainaut, membre correspondant de l'académie pontificale tibérienne des sciences et belles-lettres de Rome; de la société grand-ducale de minéralogie et de géognosie de Jéna, et de plusieurs autres académies, à Mons.

VISSER (L'avocat de), ancien échevin de la ville d'Anvers. chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, etc.

WOLTERS (MATHEU JOSEPH), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé du service de la Flandre-Orientale, chevalier de l'ordre Léopold, etc., à Gand.

Membres Correspondants :

BOREL D'HAUTERIVE, archiviste paléographe, avocat à la cour royale de Paris, directeur de la Revue historique de la noblesse, etc.

BOSCH (Le docteur), président de la commission de surveillance médicale du duché de Limbourg hollandais, etc., doyen des médecins des Pays-Bas, à Maestricht.

CHON, professeur d'histoire, membre de la société royale des sciences, agriculture et arts, de Lille, etc., à Lille.

COCHET (L'abbé), aumonier du collège royal de Rouen, membre de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de la même ville; de la société des Antiquaires de Normandie, etc.

MM.

CONTINCIN (DE), secrétaire-général de la préfecture du département du Nord, membre de la société royale des sciences, agriculture, lettres et arts de Lille, etc.

CUYPERS (PROSPER), archéologue, propriétaire à Bréda.

GRIFI (Le chevalier), conseiller et secrétaire-général de la commission des antiquités et des beaux-arts de Rome, membre de l'académie pontificale d'archéologie, etc.

LEGRAND (P), président de la société royale des sciences, agriculture, lettres et arts de Lille, etc.

LOUIS (L'abbé), secrétaire-général de la société de numismatique belge, etc. à Tirlemont.

MICHIELS (ALFRED), homme de lettres, etc., a Paris.

RODE (V. DE), officier de l'université de France, secrétaire-général de la société royale des sciences, agriculture et arts de Lille.

WELEVELD (VAN), secrétaire-rapporteur au conseil-suprême de noblesse des Pays-Bas, etc. à La Haye.

WEYDEN (Le professeur), secrétaire-général de la société des beaux-arts de Cologne, etc.

Membres Honoraires.

BERZELIUS (Le Baron), conseiller d'état de S. M. le roi de Suède, secrétaire-perpétuel de l'académie royale des sciences de Stockholm, membre de la plupart des académies et sociétés savantes, grand'-croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.

FLOURENS (Le docteur), secrétaire-perpétuel de l'institut de France, membre de l'académie française, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, etc.

MM.

HUMBOLDT (Le baron ALEXANDRE DE), ministre d'état de S. M. le roi de Prusse, membre de la plupart des académies et sociétés savantes, grand'-croix de plusieurs ordres, etc.

JONGHE (THÉODORE DE), docteur en droit, propriétaire, etc. à Bruxelles.

LAMBRUSCHINI (Son Eminence le cardinal L.), secrétaire d'état et ministre des affaires étrangères de Sa Sainteté le souverain pontife Grégoire XVI, grand-prieur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, etc.

PRÉAULX (Le marquis de), membre du conseil général du département de Maine et Loire, commandeur de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs et de plusieurs autres ordres, etc., à Paris.

VAN DEN STEEN DE JEHAY (Le baron de), gouverneur de la province de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de mérite de St-Jacques, de l'épée de Portugal, etc.



ENVOIS

NOUVELLEMENT FAITS A L'ACADÉMIE.

1° *Oudheidkundige ontdekking aenguaude den tempel der Dea Sandidraudiga* etc., door *P. Cuypers*, te Ginneken, medegedeeld door *L. J. F. Janssen*. Offert par le docteur Janssen, membre correspondant.

2° *Berigt omtrent oude grafheuvels onder Alphen in Noord-Brabant*, geopend en onderzocht door *Prosper Cuypers*, met drie platen. Par *M. Cuypers*, membre correspondant.

3° *Annuaire de l'université catholique de Louvain*, 1844. Par *M. le chanoine De Ram*, membre conseiller.

4° *Messenger des sciences historiques de Belgique*, 4^{me} livraison. Par la rédaction.

5° *Notions élémentaires des sciences naturelles et physiques*, etc. 1843; par le professeur *Morren*, membre correspondant.

6° *Fleurs éphémères*, par le même; 1843.

7° *Plusieurs généalogies manuscrites.*

8° *Ambiorix*, par Gaspard De Cort, 1844.

9° *Almanach historique pour 1844*, par M. Du Mont, vice président.

10° *Notice sur Antoine Reinhard Falck*, par M. A. Quetelet, membre honoraire; 1844.

11° *Rapport sur les travaux de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, pendant les années 1842-45, par le même.

12° *Discours*, lu à l'Académie royale de Bruxelles, le 17 décembre 1845, par M. le baron de Stassart, membre honoraire de l'Académie d'Archéologie.

13° *Épithaphes* recueillies par M. l'abbé Stroobant, membre effectif, dans les églises de Turnhout, Wortel. Ryckevorsel, Merxplas, Hoogstraeten, Corsendonck, Gheel, Westerloo, etc.

14° *Documents manuscrits*, copiés par le même, et portant pour titres :

N° 1. Jean Wageman, curé de Hoogstraeten, permet aux chapelains de célébrer les offices divins dans la chapelle du Béguinage, en date du 8 mai 1400.

N° 2. L'évêque de Cambrai approuve les concessions faites par Jean Wageman, curé de Hoogstraeten, le 29 mars 1400.

N° 3. L'évêque de Cambrai permet de conserver la sainte Eucharistie dans la chapelle du Béguinage, le 18 février 1409.

N° 4. Le cardinal de Barro, Légat du pape, autorise le doyen d'Anvers à approuver en son nom les concessions faites par Jean Wageman, curé de Hoogstraeten.

N° 5. Jean de Ponte, doyen d'Anvers, approuve au nom du Légat, les concessions faites par Jean Wageman, curé de Hoogstraeten, le 29 août 1410.

N° 6. Le prieur de Corsendonck vise les lettres de Jean de Ponte le 16 février 1419.

N° 7. Florencius, curé de Hoogstraten, sépare le Béguinage de l'église paroissiale de Hoogstraten, le 14 Juillet, 1452.

N° 8. L'évêque de Cambrai approuve la séparation faite par Florencius, curé de Hoogstraten, le 2 août 1432.

N° 9. Le pape Eugène IV autorise Henri de Mera, doyen de St.-Pierre à Louvain, à approuver en son nom, la séparation faite par Florencius, curé de Hoogstraten.

N° 10. Jean Corema, doyen de S^{te}.-Gudule à Bruxelles, vise les lettres du pape Eugène IV, le 8 mars 1456.

N° 11. Henri de Mera, doyen de St.-Pierre à Louvain, partant pour Rome, donne la commission qu'il a reçue du pape Eugène IV, à Wantier, abbé de Perck, le 18 septembre 1457.

N° 12. L'abbé de Perck, sous-délégué par le doyen de St.-Pierre à Louvain, approuve au nom du pape Eugène IV, la séparation faite par Florencius, curé de Hoogstraten, le 27 Janvier 1458.

N° 13. L'évêque de Cambrai approuve l'institution d'un proviseur, le 27 février 1419.

N° 14. Jean De Kuyt, seigneur de Hoogstraten, cède aux maîtresses et au proviseur, son droit d'élire le chapelain, le 29 décembre 1420.

N° 15. Le vicaire-général de Cambrai approuve l'institution d'un proviseur, le 20 novembre 1424.

N° 16. Le pape Martin V autorise l'abbé de Tongerlo à approuver en son nom l'institution d'un proviseur et l'élection d'un chapelain.

N° 17. L'abbé de Tongerlo, au nom du pape Martin V, approuve l'institution d'un proviseur et l'élection du chapelain, le 18 décembre 1424.

N° 18. Les époux Henri Ymmen et Catherine de Arbore fondent la chapellenie de la Sainte-Vierge, le 5 mars 1579.

N° 19. L'évêque de Cambrai approuve la fondation de la chapellenie de la Sainte-Vierge, le 50 mars 1580.

N° 20. Gérard Reyneri et Catherine Van der Velthbraken, fondent la chapellenie des Saintes-Vierges Catherine, Barbe, Magdelaine et Dymphe, le 31 mars 1459.

N^o 21. L'évêque de Cambrai approuve la fondation de la chapellenie des Saintes-Vierges Catherine, Barbe, Magdelaine et Dymple, le 19 mai 1462.

15^o. *Statistique de la Belgique*; tableau général du commerce avec les pays étrangers, pendant l'année 1842, publié par le ministre des finances; offert par M. Le Grand, membre effectif.

16^o. *Intorno all'Antico Battistero della santa chiesa Veronese gemmi illustrativi di Giovanni Orti Manara, Ciambellano di S. M. I. R. A. Commendatore dell'ordine de S. S. Maurizio, Lazzaro, etc., etc.* Verone, 1843, in-folio avec planches.

17^o. *L'Antica Capella incavata a scalpello nel monte detto di Scaglione o castiglione presso la chiesa de S. S. Nazaro e Celso in Verona*; in-folio avec planches, par le même. — Verone, 1841.

18^o. *Delle due porte dette dei leoni e dei borsari, etc., etc.* In-folio avec planches; offert par le même, conservateur du Musée public de Verone. — Verone, 1840.

19^o. Plusieurs ouvrages de M. Etienne Henaux, parmi lesquels: *le Mal du pays*; *la Statue de Grétry*; *Galerie des poètes liégeois*, etc. Offerts par M. Ferdinand Henaux, membre effectif.

L'Académie d'Archéologie avait arrêté de s'associer M. Etienne Henaux au moment où la mort a enlevé inopinément ce jeune littérateur, si plein de mérite et d'avenir. Elle partage vivement la douleur que cette perte a causée à sa famille, à ses amis et aux lettres.

MÉMOIRE

SUR LA

N O B L E S S E

et les moyens de la relever ;

Par un membre de l'Académie.

Noblesse Oblige

Les hommes naissent égaux. Ils doivent l'être devant la loi comme devant la mort ; mais l'égalité est absolument impossible dans l'ordre social, et cet ordre tient à la nature de l'homme, destiné par la Providence à vivre avec ses semblables. C'est dans la société et par elle qu'il vaut quelque chose ; c'est là qu'il peut développer ses facultés dans toute leur étendue, créer les prodiges des beaux-arts et de l'industrie ; déployer les richesses poétiques de son imagination ; exercer sa pensée et son génie à la découverte de la vérité, sa parole à la proclamer, son bras à la défendre ; se montrer grand par son courage et par sa vertu

au milieu des dangers et des persécutions, résister à l'oppression tyrannique et mourir pour son pays. Sans l'ordre social, rien de tout cela. L'homme doit donc vivre en société, et bon gré, mal gré, il en subira les lois. On peut dire que la Sagesse Divine le veut ainsi. Toute société, qu'elle soit petite ou grande, depuis le mariage et la famille jusqu'à la société politique la plus nombreuse, tend naturellement à se disposer en hiérarchie. Pour qu'il y ait union entre les membres de la société, et ce n'est qu'à cette condition que les forces et facultés communes peuvent être dirigées vers le but général, et pour que les droits et les devoirs de chaque citoyen puissent être respectés et observés, il est indispensable d'avoir divers degrés dans la hiérarchie sociale, tous les membres doivent se subordonner les uns aux autres dans un ordre que l'on ne peut détruire sans bouleverser de fond en comble l'édifice social, dont la morale et la religion sont les bases. Or, l'égalité absolue parmi les hommes ne peut point exister. Il faut des distinctions, exclusivement réservées au mérite, aux vertus, à l'homme utile à la société. Nous ne voulons pas parler de ce mérite que l'on faisait consister autrefois dans la dextérité de la lance et de l'épée, et qui n'est plus de notre siècle; mais il s'agit ici de ce mérite émanant de la supériorité de l'intelligence.

La noblesse, qui doit constituer une préférence accordée aux hommes à cause de leurs vertus et de leurs qualités, offre à un souverain éclairé, si elle est sagement instituée, un moyen dont il peut tirer un parti immense pour récompenser sans frais les belles actions et les services rendus à la patrie et à l'humanité; pour distinguer et faire naître les vertus et les talents dans toutes les classes, enfin pour attacher les hommes à leurs devoirs civils et religieux; mais pour remplir ce but, il faut relever la noblesse, la rendre respectable, en l'établissant sur de bonnes bases, en harmonie avec l'esprit du siècle; bases que nous indiquerons plus loin.

Ne formant plus un corps dans l'état, n'ayant plus aucun privilège, la noblesse n'a aujourd'hui en Belgique ni importance, ni

prestige, et, le dirai-je, elle obtient à peine quelque faible considération : elle a, pour ainsi dire, cessé d'exister. Ce ne sont pas les bouleversements politiques qui, comme on le prétend, l'ont réduite à cet état ; mais on doit l'attribuer aux abus auxquels elle a été en butte. Parmi ces abus, il faut placer en premier lieu le trafic honteux que des souverains ont fait des lettres de noblesse, en les vendant, en les prostituant à l'intrigue et à la bassesse, en les conférant à l'homme d'argent, au marchand parvenu, dont l'insolent orgueil ne connaît plus de bornes quand il se trouve muni d'un bout de parchemin nobiliaire. Alors il devient insupportable à tout le monde ; il s'efforce de faire oublier son origine par son luxe et par son arrogance, sans se douter d'être méprisé par l'ancien noble, comme par l'honnête bourgeois. Ce sont ces sortes de nobles qui ont le plus contribué à faire déconsidérer l'institution qui nous occupe. Ce sont ces anoblis qui attirent sur elle l'odieux et le ridicule dont elle est souvent l'objet ; ce sont eux qui excitent la jalousie, l'animadversion publique contre la noblesse ; ce sont encore eux qui lui ont donné la réputation d'être ignorante, parce qu'ayant de grandes richesses, ils croyaient n'avoir pas besoin de s'instruire. Disons-le pour l'honneur de l'ancienne noblesse, quelle différence entre le gentilhomme modeste et d'un caractère élevé, et l'anobli sans mérite, qui n'est ni noble ni bourgeois, et à qui l'orgueil, apanage des sots, fait tourner la tête ! — Il serait injuste de confondre avec lui le gentilhomme rempli d'éducation et pénétré des devoirs que lui impose sa naissance. A propos de cela, on ne peut s'empêcher de rappeler ce qui a été dit tant de fois, qu'un souverain peut créer des ducs, des marquis, des comtes, des barons, etc ; mais il ne peut pas faire un gentilhomme.

L'existence de la noblesse se perd dans la nuit des âges. Chez les Romains on regardait comme nobles ceux dont les ancêtres avaient exercé les charges publiques. Les premiers membres d'une famille qui entraient dans ces charges étaient désignés sous le nom de *Novi Homines*. L'histoire nous apprend qu'on conservait leurs portraits dans les familles, et celles où l'on voyait un grand

nombre de ces portraits , étaient réputées très-nobles, et c'est de là d'où vient que , pour marquer qu'un homme appartenait à une maison illustre , on disait qu'il était *vir multarum imaginum*.

La vertu est la source de la noblesse. Le proverbe : *Virtus nobilitat* , était fort commun chez les Romains. Les écrits des païens renferment des renseignements curieux sur l'origine de la noblesse. Marius chez Saluste dit : *Nobilitas ex solâ virtute ortum ducit. Quicumque virtute præditus nobilis est* , (Baldus). Dans ce temps-là on a vraiment mieux compris la base et les principes de la noblesse que dans notre siècle, tant vanté pour la civilisation.

On s'accorde généralement à regarder la noblesse des Germains comme celle qui mérite le plus d'attention. Elle est chez eux aussi ancienne que la nation même. Chez eux la valeur était également la source de la noblesse , et tout homme qui , à la guerre , montrait le plus de force et de bravoure , était proclamé noble.

L'on trouve déjà chez les plus anciens Germains connus que chaque peuple avait un chef , choisi dans la noblesse , et qu'on appelait *Roi*. En parlant d'eux , Tacite dit : *Reges ex nobilitate sumunt*. Les chefs des troupes avaient le titre de *Duc* , dignité à laquelle était attachée la noblesse. Les ducs étaient pris parmi les hommes les plus forts et les plus courageux. *Duces ex virtute sumunt* , dit le même écrivain. Celui des ducs qui avait donné les preuves les plus éclatantes de sa vaillance était élu roi. Une autre dignité existant chez les premiers Germains , était celle de *Comte* , qui se décernait de même à la bravoure. Le comte accompagnait le roi , le duc ou le chef de l'armée pour le défendre et pour être témoin de ses actions. Tacite, en traitant des fonctions de ce comte, rapporte : « *principem defendere, tueri, sua quoque fortia facta ejus gloria assignare præcipuum sacramentum est. Principes pro victoria pugnant, comites pro principe.* » La noblesse et les services rendus par le père, ajoute Tacite, rapprochaient le fils du prince, et lui ouvraient la porte des faveurs ; et lorsqu'il marchait sur les traces du père, le prince le plaçait dans sa suite ou bien parmi les comtes.

L'on trouve aussi chez les anciens Germains, des ducs et des comtes qui étaient élus par les communes pour prononcer la justice des bourgades et des villages, et pour aller à la guerre en cas de nécessité.

Ainsi que nous venons de le dire, chez les premiers Germains, la noblesse était le prix de la bravoure, de cette valeur personnelle qui s'associait, comme le rapportent Tacite et d'autres écrivains, à la tempérance et à la probité. Leurs chefs, leurs ducs et comtes, qui formaient l'élite de la noblesse, n'attaquaient que leurs agresseurs. Leur parole était sacrée, et c'est de leur probité et de l'exacte observation de leurs devoirs d'homme qu'est venue la réputation immortelle de la bonne foi des Germains (*Germana fides*). Aussi les historiens, en parlant d'eux, disent que leur bravoure les faisait respecter de leurs ennemis, tandis que leur sincérité et leur bonne foi les faisaient vivre en harmonie avec leurs voisins.

Il est impossible de préciser le commencement de l'hérédité de la noblesse chez les Germains. Il est certain qu'elle était déjà héréditaire chez les Francs au 5^{me} siècle, époque remarquable des Germains par leurs invasions en Europe. Après la mort de Louis IV, surnommé l'*Enfant*, elle acquit, sous les empereurs d'Allemagne, plus de lustre et de privilèges; les duchés, les comtés et les baronnies que les nobles avaient occupés jusqu'alors, comme des charges communes, devenaient héréditaires dans les familles; la noblesse se partageait en noblesse *immédiate* et en noblesse *médiate*: la première, appelée : *Vassaux de l'empire*, se composait des ducs, des princes, des comtes et des barons qui, comme souverains, étaient les chefs des troupes, et ne reconnaissaient d'autre supérieur que l'empereur. La noblesse médiate, constituant la classe nommée : *Vassaux du pays*, se composait des nobles inférieurs qui habitaient dans les duchés, dans les principautés, dans les comtés ou baronnies, servaient aux armées sous les ordres de la noblesse immédiate, ou bien remplissaient les emplois civils.

Lors des temps de la chevalerie, qui était à la tête de la noblesse, époque si injustement calomniée et traitée de folie, que de prodiges de bravoure et de vertu, n'a-t-elle pas vu naître dans son sein ! Que d'exemples touchants d'héroïsme et d'humanité n'a pas laissés cette chevalerie, si franche, si désintéressée, si terrible aux combats, si élément envers les vaincus, si exacte à garder sa foi, si féconde en honneur et en gloire ! Que de services n'a-t-elle pas rendus à la religion, sans laquelle il n'y a point de bonheur ! Combien n'a-t-elle pas contribué à propager le christianisme, cette œuvre de la divinité, cette religion douce et bienfaisante, qui repose sur la charité, qui nous trace si bien nos devoirs envers le Créateur et envers notre prochain, et dont la morale sublime, en éclairant et en améliorant les hommes, les rend heureux ? En lisant l'histoire de la chevalerie, de cette vieille institution germanique, lentement modifiée par la conquête des Gaules et par l'adoption du christianisme, quel est l'homme qui n'éprouve pas un sentiment d'enthousiasme et d'admiration pour cette noblesse dans laquelle vivait le souvenir historique, premier élément de l'orgueil national et source de tant de grandes choses ! Qui peut se refuser à rendre justice à cette noblesse qui donnait l'exemple des vertus, qui enseignait aux hommes qu'après l'amour de Dieu, il ne peut y avoir dans le cœur d'amour plus sacré que celui de la patrie ? Quels immenses services l'humanité ne doit-elle pas à cette noblesse héroïque et magnanime, qui ne saurait être confondue avec celle dont se targuent d'insolents parvenus, des *gentillâtres*. Le vrai noble ne peut pas oublier que *noblesse oblige* ; il ne se laisse pas éblouir par l'orgueil, si ridicule, si méprisable dans tout homme, et principalement chez celui qui, par sa condition, est appelé à servir de modèle aux autres ; le vrai noble doit se rendre digne de ses ancêtres par ses qualités morales, par une éducation distinguée et par ses efforts pour être utile à la société.

Si nous voulions appuyer cette assertion de nombreux exemples, nous n'aurions pas besoin de les chercher à l'étranger ; car chez aucune nation du monde, la noblesse n'a acquis plus d'illustration,

elle ne s'est montrée plus valeureuse et aussi libérale qu'en Belgique. Que de braves guerriers, que d'hommes savants, que d'hommes utiles, dont les noms sont chers au Belge et rappellent tant de glorieux souvenirs, n'a-t-on pas vu sortir de nos anciennes familles nobles ! ¹

La noblesse a été honorée et respectée tant qu'elle a été ce qu'elle doit être, tant qu'elle a été fidèle à ses véritables principes. Nous avons dit que la vertu est sa source. Nous disons maintenant avec la conviction la plus intime que, si elle est devenue une chimère comme distinction sous les gouvernements constitutionnels, il ne reste d'autre moyen pour la sauver et la relever que d'en faire, comme le font déjà quelques souverains, la récompense exclusive du mérite transcendant et des brillantes actions ; de cette manière, cette institution, si recommandable par son origine, si puissante pour inspirer les vertus, éléments nécessaires du bonheur social, doit produire les plus heureux résultats ; et de cette manière, elle est aussi digne d'estime et de considération que sont méprisables les lettres de noblesse obtenues par l'argent ou par la bassesse.

Tout homme qui a du sang belge dans ses veines doit rougir de voir que, dans notre Belgique libérale, on propose d'établir des droits sur la noblesse. C'est vraiment insulter à la dignité nationale et au roi, à qui la constitution consacre le droit de conférer la noblesse, sans autre condition que celle de ne jamais y attacher aucun privilège. Ne font-ils pas tort à leur raison ceux qui croient qu'il faut frapper d'un impôt l'enregistrement des lettres de noblesse comme celles de naturalisation ? En accordant la naturalisation à un étranger, vous lui donnez tous les avantages du

¹ L'Académie d'Archéologie s'impose la tâche d'honorer dans ses Annales la mémoire de ces hommes, afin d'engager leurs descendants à les imiter, à faire revivre en eux la gloire de leurs ancêtres. Nos estimables confrères, MM. Broeckx et Van Nuffel, ont déjà publié, dans les livraisons précédentes, des notices pleines d'intérêt sur les *Illustrations médicales belges* qui sont issues de la noblesse.

Belge, vous le mettez à même d'obtenir des places auxquelles il n'aurait osé aspirer dans son pays natal. Il est donc juste que cet homme paie un droit ; mais il serait injuste , absurde , d'imposer le Belge auquel le roi octroye la noblesse , puisque celle-ci , et nous nous plaçons à le croire pour l'honneur de notre pays , ne doit se donner que comme une récompense.

Frappé d'un droit les lettres de noblesse , n'est-ce pas avilir la noblesse conférée par le roi ? Dans ce cas , elle n'est accessible qu'à l'homme d'argent , qu'au parvenu , qui souvent a accumulé des richesses par l'usure , par des moyens infâmes , par une industrie qu'il n'oserait avouer ; vous en écarterez l'homme vertueux , l'homme de mérite , souvent maltraité par la fortune , et qui honorerait le corps de noblesse ; vous détruisez même l'égalité des citoyens , si hautement proclamée par notre constitution ; car sachez-le bien , l'ouvrier , couvert de haillons , peut avoir le cœur plus noble et être plus digne de faire partie de la noblesse que l'homme couvert d'or ; et pourquoi voudriez-vous éloigner d'un corps où l'honneur seul doit régner , les classes peu fortunées , dans lesquelles il y a plus de vertus généreuses que dans la classe des riches ? Nous pourrions indiquer ici plus d'une illustre maison qui doit l'origine de sa noblesse à de grandes actions d'un prolétaire.

Le souverain qui se mêle de créer des nobles dans un pays constitutionnel , dans un pays où la noblesse n'a ni fiefs , ni prérogatives , doit surtout n'avoir égard ni à la fortune , ni à la condition , en conférant la noblesse , qui ne doit être que la récompense des services éminents , joints à une sévère moralité. Quelques souverains d'aujourd'hui , appelés *despotes* par nos niveleurs modernes , semblent parfaitement comprendre la valeur des titres de noblesse , les avantages à retirer de ces distinctions ; ils les décernent gratuitement , non pas à l'homme d'argent , au marchand enrichi , mais à celui qui se distingue par des succès dans les sciences et dans les lettres ; à celui qui se distingue par des actes de philanthropie , par des actions d'éclat , enfin par d'honorables services rendus à l'état ou à l'humanité. Et l'on voudrait en Belgique , pays cité

comme un modèle en libéralisme, soumettre les lettres de noblesse à une taxe ignoble et exorbitante, qui exclurait du corps nobiliaire le mérite sans fortune, et créer ainsi d'odieux privilèges pour la classe des riches, ce qui serait non-seulement contraire au bon sens, mais aussi à l'article 75 de la Constitution. Au reste il est dans la politique et dans l'intérêt bien entendu du gouvernement de ne pas investir d'une trop grande influence l'aristocratie d'argent de nos jours, qui est plus dangereuse et mille fois plus insupportable par sa morgue que l'aristocratie nobiliaire.

La noblesse présente, comme nous l'avons fait remarquer, une ressource immense pour récompenser sans frais l'homme qui a bien mérité de la patrie. Il est d'autant plus sage d'en profiter que les ordres de chevalerie, donnés avec tant de profusion, perdent de jour en jour de leur prestige, que bientôt personne n'en voudra plus, et que l'homme à qui vous êtes obligé de décerner une récompense, refusera vos croix, et surtout vos lettres de noblesse, quand il devrait les payer. Il ne vous reste donc à donner à cet homme que de l'argent, qui seul, dans notre siècle corrompu, attire malheureusement la considération; mais malgré le prix qu'attache le vulgaire à l'argent, ce n'est pas par ce vil métal, abstraction faite que l'état des finances s'y opposerait, qu'on peut récompenser celui qui s'élève au-dessus de la foule commune par le mérite et par des faits qui caractérisent une âme élevée.

Dans notre siècle de féodalité industrielle, l'impôt projeté, s'il était adopté, ne rapporterait que peu de chose à la caisse de l'état, et pour ce peu de chose, on rendrait la noblesse vénale et même méprisable, et l'on enlèverait, par conséquent, au roi le moyen le plus puissant et le plus économique de reconnaître les services les plus marquants et les plus utiles; car quel serait l'homme, se respectant un peu, qui voudrait sacrifier de fortes sommes à acquérir la noblesse dans un pays comme le nôtre, où elle ne jouit d'aucun avantage, dans un temps où la classe moyenne est la véritable puissance des sociétés

modernes ? Vous ne verriez solliciter des lettres de noblesse que par d'orgueilleux parvenus, que l'ancienne noblesse mépriserait, et qui, par leurs vaniteuses prétentions, exciteraient la haine et l'indignation publiques contre le gouvernement.

Dans les pays où les lettres de noblesse sont imposées par des droits directs ou par un droit d'enregistrement, chose dont on a déjà reconnu les inconvénients, et que l'on est probablement à la veille d'abolir, il y a des avantages réels à appartenir au corps de noblesse, soit pour occuper des fiefs, soit pour obtenir des places à la cour, dans l'état civil ou dans l'état militaire.

Sous le roi Guillaume I^r, contre lequel on a tant déclamé pour avoir institué une taxe sur les lettres de noblesse, taxe devenue nécessaire pour subvenir aux frais du Conseil suprême de noblesse, que la Chambre des États-Généraux avait biffé du budget; sous le roi Guillaume, disons-nous, il fallait appartenir à la noblesse nationale pour pouvoir entrer dans l'ordre équestre, qui conduisait à faire partie des États-Provinciaux et des États-Généraux.

Mais grand Dieu ! où sont les avantages en Belgique pour les personnes inscrites dans la noblesse du royaume ? Laissez la noblesse dans l'oubli où elle se trouve, ou bien si vous voulez la faire revivre et la maintenir, surtout si vous voulez qu'au lieu de provoquer la jalousie et la haine, elle soit utile et considérée, rétablissez-la sur des bases dignes d'un gouvernement éclairé et de notre constitution libérale; faites-en une véritable récompense, un titre dont on aurait lieu d'être fier. Il est très-facile d'atteindre ce dernier but. N'accordez plus la noblesse qu'à des actes sublimes de dévouement, qu'à l'homme de mérite, d'une conduite irréprochable, riche ou pauvre, qui aurait rendu de grands services à la patrie ou à l'humanité dans les sciences, dans la pratique médicale, dans les lettres, dans les arts, dans l'ordre judiciaire, dans l'armée, dans l'industrie, etc., enfin qu'à des hommes qui honorent la Belgique, tels qu'un Quetelet; un docteur Guislain; un Sylvain Van de Weyer; un Leclercq,

procureur-général de la cour de cassation ; un Orban, président du tribunal et de la Chambre de commerce de Liège, etc., et au lieu d'en faire des *anoblis*, déclarez-les nobles ; car de tels hommes le sont *de fait*. Le titre de *Nobilis Natus*, donné aux professeurs d'universités et aux académiciens par l'empereur de Russie, prince sage et éclairé, est un exemple à imiter.

Vous pouvez encore conférer la noblesse à l'homme vertueux, favorisé par la fortune et qui fait un bel usage de ses richesses, en se distinguant par des actes extraordinaires de philanthropie.

Faites consigner dans les lettres-patentes de noblesse que vous octroyerez, les motifs pour lesquels elles ont été délivrées.

Comme l'hérédité de la noblesse est dans nos habitudes et dans nos institutions, et qu'on est obligé de la laisser subsister, nous pensons que pour engager les enfants de ceux à qui vous aurez conféré des lettres de noblesse, à imiter l'auteur de leur jours, et pour leur imprimer la maxime du véritable gentilhomme : *Noblesse oblige*, il faut leur délivrer sans frais, s'ils se distinguent par leur moralité, par leur instruction et par leurs efforts pour se rendre utiles, un diplôme indiquant les services rendus par le père et sa qualité nobiliaire, et portant la mention honorable : *digne de son père*. Établissez la même mesure pour chaque génération ; et s'il y a plusieurs générations d'hommes de bien et de mérite, on les citera et la mention honorable sera : *digne de ses aïeux*. Cette mesure donnera de l'illustration aux familles, en conservant des souvenirs qui chez les descendants vivifieront le sentiment de l'honneur et celui de leurs devoirs ; elle produira une heureuse émulation, elle assurera à la véritable noblesse une haute considération et un rang élevé que personne ne lui contestera plus.

Le noble doit chercher à se rendre utile à la société, en marchant sur les traces de ses aïeux ; il doit donner l'exemple des vertus généreuses. Voilà pourquoi il faut déclarer déchû de la noblesse celui qui s'en rend indigne par toute action contraire à l'honneur.

Comme notre constitution ne déclare pas nuls, ainsi que le faisait la loi fondamentale des Pays-Bas, les titres de noblesse obtenus

par des Belges à l'étranger, il faut ou ne plus reconnaître ces titres, si faciles à se procurer aujourd'hui, ou bien les imposer d'un droit tellement élevé que peu de personnes pourraient l'acquitter. Mais il serait de l'honneur du gouvernement de destiner le produit de ce droit à des établissements de bienfaisance.

OBSERVATIONS

SUR

L'ANCIENNETÉ DES ORDRES DE CHEVALERIE,

Par M. DUMONT, vice-président de l'Académie.

Parmi les articles intéressants que contient la deuxième livraison des annales de l'Académie d'Archéologie, j'ai lu avec plaisir une dissertation très-bien raisonnée sur l'ancienneté et le premier fondateur de l'ordre des Séraphins, en Suède. Cet article remarquable est dû à la plume de M. de Walmarek, membre honoraire de cette Académie.

M. de W. ne se borne pas à l'objet principal de ses recherches; mais, à cette occasion, il entre dans des détails sur l'établissement des ordres de chevalerie; et il finit par conclure que les ordres de la nature de ceux que créent les souverains modernes, n'ont jamais existé avant le 14^e et le 15^e siècle; les plus anciens étant, selon lui, l'ordre de la Jarretière, en Angleterre, et l'ordre de la Toison d'Or, en Belgique.

Malgré la manière vraiment consciencieuse, avec laquelle M. de W. a traité ce sujet, je ne suis pas encore assez convaincu de ce qu'il avance, pour me ranger sur-le-champ à son opinion. — Qu'il me soit donc permis de hasarder ici quelques observations.

qui , j'espère, amèneront de nouveaux éclaircissements de la part de mon savant confrère.

Ainsi je pense qu'il y a eu , à une époque très-reculée , des ordres de chevalerie , du genre de ceux qui existent aujourd'hui. Et si je voulais faire un vain étalage de science , je remonterais au berceau de la monarchie franque, qui semble avoir donné , dans notre Europe, la première idée de ces distinctions honorifiques. — Je citerais l'ordre de la *Ste.-Ampoule*, que l'on prétend devoir son origine à Clovis. — Je parlerais des *chevaliers de la table ronde*, qu'on fait remonter à l'an 516, et qui auraient pour fondateur Artus. — Je dirais un mot de l'ordre de la *Frise* ou *Couronne Royale*, établi par Charlemagne, en 802, et de celui de *St.-Sauveur*, institué par Alphonse 1^{er}, roi d'Arragon. — Mais comme je sais tout ce qu'on pourrait objecter contre ce que j'avancerais, je passerai tous les détails ; et j'en viendrai à des ordres, dont l'existence actuelle est une preuve encore vivante de leur établissement, ou qui, quoiqu'éteints, ont cependant assez marqué dans les fastes, pour qu'on ne puisse les revoquer en doute.

Et pour me borner à un seul ordre de cette dernière catégorie, qui ne sait que Charles-Martel, duc d'Austrasie ou de Belgique, et maire du palais des rois de Neustrie ou France actuelle, créa un ordre de chevalerie, distinct de la noblesse proprement dite, sous le nom d'ordre de la *Genette*, immédiatement après la bataille de Tours, où il extermina les Sarasins qui avaient pénétré en France ; que le but du héros belge fut d'abord de récompenser les officiers qui s'étaient le plus distingués dans cette fameuse journée ; que l'ordre fut composé de seize chevaliers ; et qu'enfin il subsista jusque vers le règne de Louis IX.

Il y a eu, il est vrai, des gens qui ont poussé le pyrrhonisme jusqu'à vouloir hésiter de reconnaître Charles Martel pour le fondateur de cet ordre ; mais personne, que je sache, ne s'est avisé de contester l'existence de l'ordre lui-même ; de manière que, dans tous les cas, il reste acquis qu'il est extrêmement ancien.

Parmi les ordres qui subsistent encore, il n'y en a point qui

puissent lutter d'ancienneté avec celui que nous venons de rappeler ; mais nous en comptons un certain nombre, qui datent de bien plus haut que le 14^{me} siècle. Il suffit de citer l'ordre de *Calatrava*, en Espagne, dont tout le monde connaît le motif de la fondation, par Sanche III, de Castille, en 1158, et celui de *St.-Jacques d'Alcantara*, une vingtaine d'années plus tard ; — l'ordre de *Constantin*, fondé en 1190, par Isaac Comnène, et qui existe encore en Italie ; — l'ordre du *Christ*, et l'ordre militaire d'*Avis*, en Portugal, qui ont subi, à la vérité, plusieurs transformations, mais dont on n'ignore ni l'origine ni les progrès.

Quelques réflexions maintenant sur l'institution de l'ordre de la *Genette*, en particulier ; réflexions dont une partie sera applicable aux autres ordres.

Si cet ordre n'avait pas été d'une nature différente de la noblesse, croit-on qu'il eût été nécessaire de le créer ? — La noblesse était héréditaire alors, comme aujourd'hui, tandis que l'ordre était purement personnel. — Ainsi que les ordres actuels, il était destiné à donner un témoignage spécial de la faveur du prince ; d'où il faut nécessairement conclure que son but politique était le même.

Après cela, que la seule noblesse, dans l'origine surtout, ait été admise presque exclusivement à la participation de cet ordre, c'est ce qui me paraît incontestable ; car dès lors, le peuple, quoique non encore réduit à la condition de serf, comptait cependant déjà pour peu de chose, et n'avait guère accès aux honneurs ; — qu'ensuite il y ait eu çà et là un homme du peuple, qui en ait été décoré, pour quelque haut fait, et que, par suite de cet honneur, il ait été rattaché à la noblesse, et ait fait souche pour sa postérité, c'est ce que je suis assez disposé à croire ; mais cela n'ôte rien à la valeur de ce que j'ai avancé, et ne sert au contraire qu'à le confirmer.

Mais, dira-t-on, comment admettre que l'on ait laissé tomber cet ordre, qui rappelait un si grand homme et de si nobles souvenirs ? — Ne pourrait-on pas croire, que la confusion qui régna après Charlemagne, dans toutes les parties de l'état, aura pu faire

négliger une institution que l'on regardait comme d'un intérêt tout-à-fait secondaire ? — Puis les croisades, qui, comme le fait remarquer M. de W., formèrent une espèce d'ordre différent, et auxquelles on se livra avec ardeur, auront absorbé toute l'attention; l'ambition autant que le zèle religieux, se sera concentré sur ce point ; et l'on aura préféré obtenir du souverain pontife des décorations qui promettaient des honneurs, de la gloire, des richesses, et le salut éternel, toutes choses que ne garantissent que fort médiocrement les ordres de chevalerie, accordés par les souverains temporels. — D'autres raisons peut-être, que nous ne connaissons pas, à cause de l'inexactitude des annales du temps, y auront contribué. — Ainsi, de nos jours, s'éteint sans bruit un ordre qui a brillé entre les plus fameux, — l'ordre de *St-Louis*, en France.

Je ne parlerai pas ici des ordres tout-à-fait religieux, ni même des ordres semi-religieux, tels que l'ordre du *St.-Sépulcre*, celui des *Templiers*, l'ordre *Teutonique*, l'ordre des *Hospitaliers*, devenus plus tard si célèbres, sous les noms de chevaliers de *Rhodes*, puis de chevaliers de *Malte*. Ces ordres n'étaient point à la collation des souverains, ni dépendants de leurs faveurs ; et leur but était différent de celui que l'on se propose dans la création des ordres, comme nous l'entendons. Je ne m'occuperai pas non plus des croisés, que M. De W. regarde comme la deuxième phase de la chevalerie ; je pense que je m'écarterais de ce que j'ai voulu prouver d'abord, et que je ne ferais qu'embrouiller une question très-simple d'elle-même.

Voilà les réflexions que j'avais à soumettre pour le moment, à mon honorable et savant confrère. Je désire vivement, pour mon instruction et pour celle de tous en général, voir développer et éclaircir cette question, tant par lui, que par d'autres savants qui auraient des données plus exactes et plus complètes. — Pour pénétrer dans les arcanes du moyen âge, il faut une profonde science, il faut surtout des hommes dont les études aient été spécialement dirigées vers ces matières arides et rebutantes. Et moi, je trouverai toujours un obstacle dans mes occupations, dans l'état de ma santé, et dans mon défaut de capacité.

NOTICE

Par M. DE JONGHE, membre honoraire de l'Académie.



L'Académie d'Archéologie de Belgique a inséré dans le premier volume de ses bulletins, p. 35 sq., un mémoire de *M. Le Grand* sur les monnaies frappées pendant la révolution brabançonne de 1790. M. C. P., en rendant compte de ce mémoire dans la *Revue Numismatique belge*, qui se publie à Tirlemont, tome I, p. 409, s'étonne d'y trouver un document signé par Van der Meersch comme président du Congrès, et croit qu'il y a *erreur manifeste*, car selon lui Van der Meersch n'a jamais fait partie du Congrès, il était simplement généralissime de l'armée patriote, et l'époque où il aurait signé ce document était précisément celle où il était détenu comme accusé de haute trahison. M. C. P. confond ici le célèbre général Van der Meersch, qui n'a effectivement jamais fait partie du Congrès belge avec François *Van der Meersch*, conseiller pensionnaire de la ville et chatellenie d'Ypres. Ce dernier fut nommé membre du Congrès et des États généraux par résolution du clergé et des magistrats du département de la West Flandre en date du 4 janvier 1790; il se trouve porté sur la liste des députés envoyés aux États

généraux par les états des différentes provinces, dans l'ouvrage de J. P. Gachard, *Documents politiques et diplomatiques sur la révolution belge de 1790*; Bruxelles, 1854. p. 28. Le pensionnaire Van der Meersch fut l'un des signataires de l'acte d'union des provinces belgiques, signé à Bruxelles le 11 janvier 1790, et rapporté par M. Gachard, tome 6, p. 115.

Les monnaies frappées pendant les troubles de 1790, dont il est question dans le mémoire de M. Le Grand, ont été démonétisées par une déclaration du gouvernement autrichien du 28 janvier 1791, dont voici la teneur:

» Sa Majesté voulant proscrire toute circulation des monnaies
» d'or, d'argent et de cuivre fabriquées pendant les derniers
» troubles, sous le nom des soi-disant États Belgiques Unis, et
» effacer tout vestige d'un attentat aussi coupable contre les droits
» et hauteurs de sa souveraineté, son Excellence a, pour et au nom
» de Sa Majesté, défendu comme elle défend toute circulation des
» monnaies susdites, à peine de cent écus d'amende, tant à charge
» de ceux qui les donneront, que de ceux qui les recevront;
» ordonnant de plus, que tout ceux qui en ont en leur pouvoir, les
» remettent ou fassent remettre à Bruxelles à l'hôtel de la monnaie,
» qui en payera seulement la valeur intrinsèque, sans préjudice
» cependant au regrès qu'ils pourraient avoir pour le surplus
» contre ceux qui, par leur fait, ont donné lieu à l'existence de
» ces monnaies. Selon quoi tous ceux qu'il peut appartenir auront
» à se régler et à se conformer. Fait à Bruxelles, le 28 janvier 1791.
» Était paraphé C.^r v.^t, signé Mercy Argenteau. » Et par ordonnance de sa majesté, signé J. C. Van de Veld. Et à côté était apposé le cachet secret de Sa Majesté, imprimé sur une hostie rouge recouverte de papier blanc. Cette déclaration a été imprimée en placart petit in-folio chez Pauwels, imprimeur de Sa Majesté à la Grand' place. Elle a été insérée dans le *Magazin historique, politique et littéraire* ou *Journal de Bruxelles*, n° 54 du mercredi 9 février 1791, t. V., p. 273. Le conseil souverain de Brabant ne l'homologua cependant que le 11 mars suivant.

SUITE DE L'EXTRAIT D'UNE GÉNÉALOGIE

DE

KERCKHOVE-VARENT,

dressée sur preuves, vérifiée et attestée par des témoins et passée devant les notaires publics Simon Van der Kindert, d'Audenarde, et Jean Louis Marcx, d'Alost, en 1652 et en 1667; copié sur l'original, appartenant aux archives de la maison de Thiennes, alliée à celle de Kerckhove-Varent.

PIÈCE AUTHENTIQUE,

**Communiquée par M. le comte de THIENNES de RUMBECKE,
membre honoraire de l'Académie.**

(SUITE A LA 2^{me} LIVRAISON DES ANNALES. VOYEZ P. 215).

« Segher ofte Sohier van den Kerckhove gheseyt vander Varent Riddere traude vrouwe Catharine (aliis Elisabeth) vander Leyen..... deelde inden jaer 1559 de goederen op syne huysvrouw verstorven byden overlyden van Willem haeren vader..... Extraict vuyt seker parchemynen Register rustende ter greffie van myn Ed. heeren schepenen van ghedeele van Ghendt behelsende diversche passeryn. begonnen 1559 fol. 54 verso staet, Jan Van den Kerckhove gheseyt vander Varent filius m'her Segher ende van vrouw Catharine Vander

Leyen ende des vorn. m'her Segher¹ audsten sone was anno 1582 voorschepen van ghedeele van Ghendt, anno 1584 commissaris tot vernieuw. vanden wet anno 1586 voorschepen vander keure, ende anno 1591 deken van neeryn. welcke charge was van seer groote consideratie midts de selve altoos wiert ghegheven acn de alder principaelste vande Stadt als wesende het eerste ende meerste gouvernement.....¹

Segher Vanden Kerckhove tweeden sone van m'her Segher traude inden jaere 1558 joncvr... ende procreerden in hauwelicke Goosaert Jan Pieter Arent Steven ende Marie. ².....

Catharine (aliis Christine) Vanden Kerckhove gheseyt Vander Varent dochter van m'her Segher ende vrouw Catharine Vander Leyen traudt inden jaere 1560 m'her... de Bruges gheseyt Gruithuyse ³.....

Goosaert Van den Kerckhove gheseyt Van der Varent schiltcnaepe traude jonckvr.... Van der Donct f^e Charles heere Van Terdonct by Berchem en van jonckvr. Catharina Van den Winckele ende hadde Jacop Arent ende Catharina.

Jacop Van den Kerckhove schiltknappe heere Van Litzau etc. audsten sone van Goosaert ende jonckvr.... Van der Donct woonende op zyn huys van plaisance by de kereke inde prochie van Kerckhove (t'welcke noch teghenwordigh by syne descendenten te weten jonckvr.... d'Aranda vrouwe van Litzau en Preux wort in eyghendom beseten) traude twee mael en hadde by alle beyde syne vrouwen kinderen,

Eerst traude hy jonckvr. Margriete van den Winckele f^e Lowys schiltcnaepe ende van joncvr. Catharine Goemans by dewelcke hy

¹ Voir l'Espinoy.

² Vide *Ouden poorters bouck van de Stadt Audenaerde...* fol. 186 verso.

³ Vide *Parchemynnen boeck rustende inde griffie van Audenaerde behelsende diverseke kennissen ende Staeten beginnende aldus, dit is den boeck van weesen goede die gemaeckt is int jaer ons heeren duyst dry hondert ende vicrentwintigh...* fol. tertio.

procreerde Gillis Agnes ende Joosyne, van de welck branche als wesende de audste eerst sal worden ghehandelt de voorn. jonckvr. Margriete starf anno 1444 light begraven tot Kerckhove alwaer den voorn. Jacop oock is begraven soo blyckt by den saerek ende wettelicke acte op den dors staende mitsg. de acte notariale van den notaris Everaert hier achter par copie autenticq volghende.

Ten tweede traude den voorn. Jacop in den jaer duysent vier hondert ende neghen-en-vertigh jonevr. Elisabeth van der Moten vrouwe van Hofdriessche ende ter Leyen ¹ dochter van joncheer Willem ende van joncvr. Catharina Van der Donct ende hadden Jan ende Anthone van de welcke sal worden ghehandelt audste branche ende descendenten van eersten hauwelicke beschrefven wesende ².

Arent Van den Kerckhove gheseyt Van der Varent schiltcnaepe tweede sone van Goosaert ende joncvr. Van der Donct ³ den selven Arent was Castelain van Peteghem ende resigneerde t'selve aen Wauter Vander Moten synen neve by consente van de graefnede van Namen douagiere ven den grave Charles hy starft anno 1471.

.
Schepenen van de heerlichede van 't Voldersvelt gheseyt Kerckhove doen te weten dat date deser voor ons ghecompareert is in persooene Jooris de Clercq F^s Amant aut ontrent achtentachtentigh jaren gheboren ende woonachtigh in de voorn. prochie van Kerckhove ende aldaer altoos continuelick ghewoont hebbende

¹ *Portant d'argent à trois hamâides de sable.*

² Après cela suit une généalogie de la branche de la noble et ancienne maison de Winckele, de laquelle est issue Marguerite Van den Winckele, femme de Jacques de Kerckhove, cité plus haut. Cette branche était alliée à un grand nombre d'illustres familles de Flandre, telles que celles de van den Hoede, de Pottiers, van der Moten, van Heurne, Goemans, de Grammez, de Clessenaere, de Bruwaen de Kerckhove, de Blondel dit Ruffelaerts, van den Driessche, de Formelles, d'Anvaing, de Ladeuse, etc.

³ Sa grand-mère paternelle était une demoiselle du Bois dite de Fiennes, d'Audenarde, ayant pour armes: *d'argent au lion de sable*, qu'il écartela avec les armes de Kerckhove et de Tervarent.

den welcken aen ons verclaert heeft op eedt soo hy doet by desen dat in de kercke van de selve prochie van Kerckhove hy heeft sien ligghen eenen blauwen steenen sareck, daer inne de vulle waepenen van den gheslachte van Jacob Van den Kerckhove gheseyt Van der Varent, was staende int midden in lattoen ende de vier quartieren int ronde oock in lattoen met het opschrifte in lattoen alsovooren ende daervan het pourtrait up dander syde van desen is staende, ende dat hy oock wel weet dat ten tyde de boeldebrekers in de voorn. kercke quamen breken, de selve alsdoen oock waeren brekende de voorn. lattoenen waepenen ende gheschifte daer deure den selven Saerck alsnu is sonder waepenen liggende in kennisse der waerheyt heeft hy comparant dese neffens ons onderteekent den xiiii junii xvi^c eenen vyftich, voorts heeft hy verclaert dat het voors. pourtraict up dandersyde van desen gheschildert is gelyck ende metten voorn. saerck, ende was ondert. Jooris de Clerck, Symoen de Gandt en Mattys de Clercq.

Naer collatie gedaen iegens syn originele es dese daermede bevonden t'accorderen by my Jan Loijs Marex openbaere notaris t'Aelst residerende desen iij febr. 1667.

Quod attestor J. L. Marex notaris
1667.

.
Gillis Van den Kerckhove gheseyt Van der Varent heere van Litzau Jacobs sone ende Jo^o Margriete Van den Winckele was met anderen edeldom ghetrocken naer de oorloghe in het heylick landt alwaer hy oock riddere wiert gheslaeghen ende daer naer overleet den 12 ongste van des jaere duysent vier hondert neghen-en-tachtentich hy hadde voor sy vertreck ghetrauw t joncvr. Catharine du Bosch dochter van Geeraert ende joncvr. Jenne Hoets de welcke oock tsynder memorie heeft doen legghen tot Audenaerde inde kerk vande Minderbroeders den saerck dan of het pourtraict met de autenticatie upden dors ende daer neffens de descente van du Bosch is staende dichier naer met de ghemargineerde quartieren is volghende, sy behben t' samen in hauwelicke

gheprocreeert Jacob Arent ende Agnes, vanden welke sal ghehandelt worden de descenten van Agnes ende Joosyne filiaë Jacobs des voorn. Gillis susters alvooren ghehandelt wesende.

Volghen den versoccke van Edelen en discreten Richaert Vander Varent f.^s Arents hebbe ick notaris publicq my ghetransporteert met Clarius vanden Hecke schildere in de kerk van Kerkhove alwaer wy t' saemen hebben geextrahiert de waepenen van die Van der Varent ¹, metten imagen ende ander schilderye daer aen clevende van eene ghelaesen veynstere in S^{te}-Amants-choor zuyt ieghens de Schelde blycken by denselv. extracte ofte schilderye hier mede overgheleyt van daeten duyst vyf hondert en XXVI ghesubsigneert by my notaris op den dors ghecotteert.

Den voorn. daeghe inde zelve kercke geextrahiert de superscriptie ende de wapenen van eenen blauwen saerck liggende in hooghen koor beneden theyligh sacraments huys van de sepulture van Wylent Edelen wysen en de discreten Arent Van Kerkhove gheseyt van der Varent ter saligher memorien van daten vierentwinttichsten septemb. vier hondert eenentzeventich oock blykende by den selven extracte hier mede oock overgheleyt ghesubsigneert als voren Everaert, ende op den dors ghecotteert.

Item hebbe noch gheextrahiert de wapenen en superscriptie van eenen anderen blauwen saerck liggende neffens den voorschreven saerck wesende de sepulture van Wylent Edelen wysen en discreten Jacob vanden Kerkhove gheseyt vander Varent, van daten xxiiij.^e Martii veerthien hondert ende zessentzeventigh ende van den sepulture van joncvr. Margriete vanden Winckele des voors. Jacobs gheselnede ter saligher memorie van daten xvi^e aprilis duyst vierhondert zeven-en-veertigh blycken byden zelv. extracte hier mede overgheleyt ghesubsigneert als voren Everaert en ghecotteert.

Boven desen noch gheextrahiert drye waepenen van die Van der Varent staende inde isere deuren van den heylighen sacraments

¹ La famille de Kerkhove-Varent est souvent désignée sous le seul surnom de Vander Varent ou bien sous celui de Kerkhove.

huise der selve kercke ende eene andere wapen staende onder de voors. dueren blyckende byden selve extracte gheteeckent Everaert en ghecotteert 1.

Hebben noch dinspectie ghenomen van obiit bouck innehoudende allerande fundatien van jaerghetyden ende allerande cleyne renten by veele ende diversche deughdelicke persoonen ghefondeert en ghegheven tot proficte van pastour costere kercke en den gemeende aermen der selv. prochie van Kerckhove sonderlinghe veele mannen en vrouwen Vander Varent totten ghetallen van xxxij. ofte xxxij in parchemyne geschrefven in groote letteren.

Aldus in der vormen ende manieren ghedaen soo voors. is inde voorn. kercke van Kerckhove by my pieter Everaert notaris publ. metten voorn. Clarius present Michiel Vander Meersch als schepenen en Adriaen Moenis als costere der voorn. prochie den lesten december xvi^e. Lxxijlich n^o solito signo teste ende was ondert. Everaert notaris.

Ghecollationeert met voors. instrument my toirconden griffier van d'leenhof ten steene t'Aelst desen xvi^e junii 1652.

Agnes vanden Kerckhove audste dochter van Jacob en van joncvr. Margriete vanden Winckele traude Antheunis vander Meere sone van Antheunis en joncvr. Anna Schaepcoomans gheseyt Van den Bossche en hadden Anthone, Agnes, Jooris, Pieter en Gillis. Joosyne Van den Kerckhove dochter van Jacob en van Joncvr. Margriete Van den Winckele traude Pieter Van Ydegheem heere in Ydegheem schiltenaepe sone van Jan en hadden t'samen in huwelicke Petronelle, Margriete, Gislain, Joosyn en Joosyne.

Wel is te weeten dat seker bespreck voorwaerde van huwelick ghecontracteert ghemaect ende ghesloten by tusschen spreken

1 Les inscriptions sépulcrales, quartiers, armes, portraits et autres dessins qui font partie de cette généalogie, et qui sont mentionnés ci-dessus, ne peuvent être rapportés à cause de leur étendue.

van vrienden ende maghen hier over ghenomen aen beyde syden, tusschen joncheer Antheunis Van Kerckhove gheseyt Van der Varent f^s Jacobs ter eender syden ende joncvr. Loyse Van Rechem f^e Richaerts ter andere syde beyde gheassisteert te weten de voornoemden Antheunis met joncvr. Elisabeth Van der Moten, f^e joncheer Willems syn vrouwe moeder, en heer Jan Van Kerckhove gheseyt Van der Varent, canoninck van Haerlebeke, syne broeder etc. 1

Jan Van den Kerckhove gheseyt Van der Varent sone van Jacob en van Elisabeth Van der Moten was priester ende werdt canoninck van Haerlebeke alwaer hy oock is begraven ghefondeert hebbende een jaerghetyde soo blyekt by het extract uyt het registre van acten vande Eerw. heeren myne heeren Proost deken ende capittel van de collegiale kereke van S.^{te} Salvator der stadt Haerlebeke midtsg. het epitaphie van voorn. heer Jan hy brack syne waepene met de gene van syne moedere deselv. escarteerende hebbende inde kereke van Haerlebeke gheleghen eenen schoonen saerek nemaer den selv. is ghedestruert en om stucke ghespronghen inden laetsten brandt van de kereke van Haerlebeke. ² Omnia collat. de verbo et verbo attestor Thomas Bonte secretarus. Collatum concordat quod attestor J. L. Marex notar. 1667.

Copie van seker artiquels staende inden testamente van wylent Jo^r Arent Vanden Kerckhove gheseyt Vander Varent van daten den XXI^{en} Sporele XV^e LXIII.

¹ Ce contract de mariage entre Antoine Van den Kerckhove-Varent (fils de Jacques et d'Elisabeth Van der Motte) avec Louise de Rechem (fille de Richard et de Josine de Schietere) est trop étendu pour être rapporté. Ce mariage a eu lieu en 1478.

² Après cela suivent l'acte d'admission de Jean Vanden Kerckhove comme chanoine au chapitre de Harlebecke, plusieurs autres documents qui prouvent sa noble extraction et les illustres alliances de sa famille, son acte de décès et les fondations qu'il a faites. Voir *les registres de l'église collégiale du Saint-Sauveur de Harlebecke*.

« Omme diswille dat men onsekere es van levene en zeker van de doodt ende niet weten den tyt, soo eyst dat ick Arent Vanden Kerckhove Vander Varent ¹ begheere mynen uystersten wille by vorme van testamente ghegheven ende gemaect t'hebben tgene hier naervolght. . . ,

« Alvooren soo is den wille begheerte dat naer dien ick overleden ben begraven te syne inde kereck ven Bevere by myne huysvr. in onzen vrouwen choir daervooren de kerecke hebben sal.
. ² «

Sepulture van joncheer Arent Vanden Kerchove gheseyt Vander Varent f^s Anthennis die overleet den XXVII^{en} van Sporcle A^o XV^e LVIII ende van Joncvrauwe Joosine Vander Donct Fⁱ. Joncheer Dierlay zyn huysvrouwe die overleet den XXVII^{en} van september A^o XV^e XLV. ³

Bidt voor de zyelen. ⁴.....

Accordeert met t'voors. instrument my toorcon. griffier van d'leenhof ten Stene t'Aelst desen XI.^a junii 1651, ondert. C. Riddere.

Naer Collatie gedaen iegens de voors. copie autenticque en dese daermede bevonden t'accorderen by my openbare notaris t'Aelst residerende desen XXXIⁿ jan. 1667.

Quod attestor

J. L. Marex notaris.

1667.

Jacob van Kerckhove gheseyt Vander Varent, t'weeden sone van

¹ Fils d'Antoine Vanden Kerckhove et de Louise de Rechem; il avait épousé Catherine Vander Donct; décéda en 1564 et fut enterré à l'église de Bevere, au district d'Audenarde, sous une pierre portant l'épithaphe mentionnée.

² Suivent les articles par lesquels il fait des donations au curé, à l'église et aux pauvres de la commune, règle son enterrement, ses funérailles, etc.

³ Portant pour armes: *d'argent à la bande fuselée de cinq pièces de sable*, et pour quartiers: *Kerckhove-Varent*, *Van Rechem*, *Vander Donct*, *Baerts*.

⁴ Après cela suit un fragment généalogique de la noble et ancienne famille Vander Donct, de laquelle est issue la femme d'Arnould (Arent) Vanden Kerckhove-Varent.

Arent van Kerckhove en van joncvrouwe Joozyne Vander Donct is ghebooren den XX^{en} meys 1524 (zyne peters waeren Jacob van Kerckhove, heere van Litzau syn vaders rechtsweer van halfven bedde wesende sone van Gillis F^s Jacop de quibus supra, midtsg. Raesse van Braecele heere van den Bossche) hy is gheweest een seer gheleert man, canoninck van de collegiale kereke van S^e Pieters tot Leuven en med. doctor, rector magnificq van de universiteyt aldaer, alwaer hy wesende een man van groote hoochachinghe is overleden den 25 april anno 1577, ende inde voorn. kereke begraven aen den voet van den aultaer van III. Lucas Cosmas ende Damianus onder eenen schoonen blauwen saerk, hebbende inde selve capelle boven syne sepulture gegheven eene schoone ghlaesen veinster daerinne hy met de cappe van rector magnificq geheel in persoone is geschildert met syne vier quartieren hebbende inde selve kereke ghefondeert een jaerghetyde daertoe legaterende vyfthien guldens t'siaers, alwaer hy altoos begeert teghenwoordigh te syne thien arme studenten studerende inde philosophie in het pedagogie van den Vacke, ende aen elcken telcker reyse ghегheven te worden thien stuyvers, hebbende voorts ghefondeert int pedagogie van Valeke eene burse van acht ponden gr. t'Siaers ende twee andere bursen elck van vier ponden gr. t'Siaers voor twee studenten studerende in de particuliere scholen ofte tot Leuven, ende voorts eene wekelycke misse alle vrydaghen te singhen in de kereke van Beveren by Audenaerde (voor den aultaer van onze lieve vrouwe, den welcke hy neffens zyne dry broeders aldaer heeft doen oprechten met de aultaer tafele) ende de selve misse te lesen ende profundis over syne ziele ende van zyn ouders aen het graf van zynen voorn. vader ende moeder, synde begraven aen den voet van voorn. aultaer, hebbende voorts gefondeert het sermoen van de passie ons Saligh-maeckers twelck jaerlycx inde goede weke wort ghepredickt ende daernaer ghelesen de gheordineerde ghebeneden over syne ziele ende van syne ouders, soo van alles blyckt by het extract van syn testament.

Extractum ex vetusto codice manuscripto molani.

Jacobus Varentius Aldenaerdensis ex Nobili varentiorum familia
medicinæ doctor et eccles. sanct. petri Lovaniensis secundæ fon-
dationis Canonicus obiit anno 1577 diæ 25 aprilis, sepultus
ante altare medicorum hic fondavit in pedagogio falconis. . . .

Collatum concordat hac 28 aprilis anno 1650 quod attestor
(ut supra.)

Anthone Van Kerckhove gheseyt Vander Varent schiltcnaepe
heere van Craenevelde in Eyne, Crombrugge in Meerelbeke etc.
oudsten sone van Arent en joncvr. Joozyne Vander Donct Licen-
tiaet in beede de rechten, L.¹ civil der Stede van Ghendt trouwde
joncvr. Isabeau de Bevere dochter van Germain de Bevere schilt-
cnaepe Raedt ordinaire in zyne Maj.^s Raede van Vlaenderen heere
van ter Mandereets ende joncvr. Isabeau Roose. synde den voorn.
Anthone ende joncvr. Isabeau syne huysvr. begraeven in S^{te} Mi-
chiels Kercke binnen Gendt inde Cappelle van Onse Lieve Vrouwe,
alwaer oock haerlieder epitaphie is staende ¹.... hy is overleden
den X.^{en} ougst 1574 en geboren den XX.^{en} maerte 1520, hebbende
den voorn. Anthone Van Kerckhove neffens zyne dry andere broe-
ders te weten Jacob Charles en de Richaert (hoe wel t'selve
naer syn overlyden is volbracht) doen stellen de autaertafeel in
Onsen Vrouwen choir in de kercke van Beveren, by Audenaerde,
met haerl. volle waepenen midtsg^s van haerl. huisvr. opde dato
van 1576, ende de figuren van haerl. patroonen te weten Saint-
Anthonius Jacobus, Carolus ende heylighen Richardus ²

D. Carolus Vander Varent Juris Licentiatus obtinuit prebendam

¹ Après cela sont mentionnées les fondations que les époux ont faites, et puis
suit leur épitaphe, rapportée dans la seconde livraison des *Annales de l'Académie
d'Archéologie*, p. 251.

² Après cela suivent plusieurs actes authentiques, épitaphes et autres documents
concernant la famille de Kerchove-Varent; et le manuscrit finit à Charles Vanden
Kerckhove dit Vander Varent, cité ci-dessus, fils d'Arnould et de Josine Vander
Donct, qui obtint une prébende de chanoine noble à S^t-Bavon de Gand, en 1572.

et canonicatum D. Joannis Grispere in ecclesiâ cathedrali S. Bavonis Gandavi ejusdemque cepit possessionem die 24 xbris 1572 obiit autem dictus D. Grispere 20 eiusdem mensis et anni uti constat ex registro actorum capitularium dictæ ecclesiæ obiit autem prefatus Dominus Vander Varent 25 augusti 1600, uti constat ex libro statutorum eiusdem ecclesiæ in quo annotantur nomina et dies obitus eorum, qui in eadem ecclesiâ præbendam obtinuerunt in quorum fidem infrascript. Canonicus et secretarius capituli his subsignant hoc XI jan. 1648, ita est et erat subsignatum Wandele secretarius, collationata concordat cum suo originali ita testor notarius public. hac XI septemb. 1651 et erat signatum S. Vander Kindert notarius.

Naer collatie gedaen iegens de voors. copie autentique es dese daer mede bevonden t' accorderen by my J. Loys Marex openbare notaris t' Aelst residerende desen XXXⁿ jan. 1667./.

Quod attestor J. L. Marex notaris 1667.

A la famille de Kerckhove dite Vander Varent appartient M. le président de l'Académie d'Archéologie, reconnu, par arrêté royal, dans la noblesse du royaume, et qui épousa demoiselle Grégorine-Anne-Marie de Chapuis, fille de M. Alexandre-Joseph, ancien directeur des postes aux lettres (appartenant à une ancienne famille noble du Dauphiné ¹, portant *d'azur au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef et d'un lion de même en pointe*) et de dame Marie-Hélène Bours; et de son mariage existe un fils unique, Antoine-Joseph-François-Alexandre-Eugène de Kerckhove dit Vander Varent, docteur en droit, secrétaire de l'ambassade du roi des Belges à Paris, ci-devant attaché à la légation belge près la cour de Suède, membre-correspondant de l'Académie d'Archéologie; de l'Académie royale des sciences d'Erfurt; de la Société royale des sciences et arts de Lille; de la Société des sciences, lettres et arts du département du Var, séant à Toulon; de la Société grand-ducale d'Iéna, etc.

¹ Citée dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, par de la Chenaye-Des Bois; dans le *Nobiliaire du Dauphiné*; dans l'*Armorial de France*; etc.

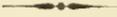
GÉNÉALOGIE

DE LA FAMILLE DE

COECKELBERGHE,

dressée sur preuves et attestée par les Membres de la Chambre

Héraldique de l'Empereur aux Pays-Bas.



Ceux ¹ de la Chambre Héraldique de Sa Majesté l'Empereur et Roi aux Pays-Bas et cercle de Bourgogne, ayant eu communication de la présente généalogie de la très-ancienne et illustre famille *Van Coeckelberghe*, ainsi que de l'applicat qui l'accompagne, ont déclaré et certifié comme ils déclarent et certifient par ces présentes que ladite généalogie et le susdit applicat sont bien et fidèlement dressés conformément aux titres, chartes et autres preuves originales et authentiques qui leur ont été produits par messire *Jean-Joseph-Robert Van Coeckelberghe*, conseiller de Sa Majesté l'Empereur et Roi, et

¹ Le texte a été suivi littéralement.

greffier de sa souveraine cour féodale de Brabant, desquels titres, chartes et preuves susmentionnés, il leur a suffisamment consté que la famille de *Van Coeckelberghe*, dont la génération suivie consiste en une filiation de dix-sept degrés directs et légitimes, est une des plus anciennes, des plus nobles et chevaleresques familles militaires du duché de Brabant, laquelle était propriétaire, dès avant la fondation de la ville de Bruxelles, de la seigneurie de son nom, située à Berchem, près de ladite ville, hors la porte de Flandre, dont est sortie la famille patricienne *du Lion en Thiois s' Leeuws*, selon qu'il se voit de l'écu des armoiries propres à cette famille, l'une des sept familles patriciennes de la ville de Bruxelles, laquelle famille de *Van Coeckelberghe* y possédait déjà, lors de la fondation de la ville, le bourg ou château nommé en Thiois *den steen van Coeckelberghe*, un des plus anciens Fiefs immédiats, relevant encore jusqu'à ce jour de la souveraine cour féodale de Brabant, et qui avait été donné en propre à la dite famille par le souverain du Pays, lequel bourg ou château dit *den steen van Coeckelberghe*, existe actuellement encore en ladite ville de Bruxelles, rue au Beurre, vis-à-vis du chœur de l'église paroissiale de St-Nicolas, à l'endroit où, après le bombardement de la susdite ville, arrivé au mois d'août 1695, l'on a rebâtie deux maisons, dont l'une porte pour enseigne *le Soufflet*, et la seconde *le Porte-Drapeau Allemand*; en Thiois *Den Blaes balck en den Alpheris*, après que longtemps avant le dit bourg ou château dit : *Steen Van Coeckelberghe*, ayant été aliéné de la famille, l'on en avait fait une *Saunerie*, nommée la maison au sel, *het Zout huys*, qui donna alors à la dite Rue au beurre le nom de *Rue au sel*, en Thiois : de *Zout-straet*. Le quel bourg ou château, l'une de sept familles patriciennes sus-dites de la ville de Bruxelles, était vulgairement nommé aussi *le Bourg du Lion*, comme il est prouvé par les titres et preuves mentionnés ci-dessus, desquels il conste évidemment que ladite généalogie commence à Messire Bernier Van Coeckelberghe, premier chef connu, qui a été créé et armé chevalier au champ de bataille devant l'ancien château de Grimberghe, en l'an 1144 (vieux stile),

lorsque cette forteresse fut prise et démolie sous le règne de Godefroid III, dit au berceau Duc de Lothier et de Brabant, le quel *Bernier Van Oud Coeckelberghe*, chevalier, a été le père de messire *Wautier van Coeckelberghe*, premier du nom, chevalier, seigneur du dit *Coeckelberghe*, vivant en 1225, qui procréa quatre fils, dont l'aîné, messire Gerard, premier du nom, chevalier, ne laissa aucune postérité de son épouse Dame Mahaut d'Iure, dont la mère était Dame Mahaut de Ligne. Le second nommé messire Guillaume, premier du nom *de Coeckelberghe*, chevalier, seigneur de *Coeckelberghe* par le trépas de messire Gerard van *Coeckelberghe*, son frère aîné, qui continua la lignée. Le troisième messire *Wautier de Coeckelberghe*, 11^e du nom, chevalier, le quel fut amman de Bruxelles en l'année 1289, vivant encore en 1298, qui changea le lion d'argent de ses armories en un lion d'or, ainsi que le cimier, qui était une tête de lion d'argent, lampassée d'azur, en prenant une tête de lion d'or également, lampassée d'azur, et mourut sans postérité; et le quatrième, nommé messire *Arnaud van Coeckelberghe*, premier du nom, chevalier, senechal de Henry VII, souverain et quatrième Duc de Lothier et de Brabant, qui par son épouse Dame Ide de Grimberghe, fut père 1^o de *Arnaud II*, du nom *de Coeckelberghe*, surnommée *T'Ser-Aerts*, fils du seigneur Arnaud : le quel a été l'auteur ou la tige de la branche de ceux de cette famille qui ont pris le nom de *T'Ser-Aerts*, et 2^o de messire *Jean premier de Coeckelberghe*, chevalier, également surnommé *T'Ser-Aerts*, qui a formé la branche de ceux de la sus-dite famille qui ont porté le surnom de *T'Ser-Aerts*, dit *Haenkenshooft*, en Thiois à la tête de cocq, deux branches actuellement éteintes; le quel Guillaume Van *Coeckelberghe* sus-dit, premier du nom, épousa Dame Elisabeth Herdewyck, dont il eut deux fils, 1^o messire *Gerard II Van Coeckelberghe*, chevalier, surnommé le vieux, et 2^o messire *Jean premier Van Coeckelberghe*, tiers seigneur de la grande Dime Féodale du village de Berchem, tige de ceux des deux branches qui ont pris ensuite les surnoms *de Herderschem* et de *Lokeren*;

le quel Gerard II, surnommé le Vieux, ainsi de la famille de Van Coeckelberghe, fut seigneur du dit Coeckelberghe et d'une autre seigneurie de son nom, située à Oudheverlez, près de Louvain, qui retenant les armoiries changées par son oncle Wantier II du nom, en changea toute fois à son tour le cimier, abandonnant la tête du lion d'or et y substituant la tête et le col d'une Licorne d'argent, a épousé 1° Dame Marguerite de Noode, vivant en l'an 1517 et 2° Dame Elisabeth de Heverlez, la quelle, issue de la maison souveraine du duc de Brabant, investit son epoux du droit et titre de Chambellan héréditaire de Brabant, qui lui appartenait, mais qui ne lui donna point d'enfants ; tellement que par sa première femme, dame Marguerite De Noode, Gerard II de Coeckelberghe susdit fut père de trois fils, nommement : 1° de messire Guillaume II de Coeckelberghe, qui épousa dame Catherine Boote, dont la branche est éteinte ; 2° de messire Wautier III, du nom de Coeckelberghe, seigneur de Coeckelberghe, par acte de partage fait entre ses frères, la quelle seigneurie succéda à son fils Wautier IV, dit le jeune, fut échevin de Bruxelles en 1562 ; ainsi qu'une seigneurie foncière dans Verstrycke, la première des quelles passa par acte de partage le l'an 1582, à la demoiselle Marie Van Coeckelberghe, l'ainée des filles, et l'autre à la demoiselle Elisabeth Van Coeckelberghe, sa sœur cadette, de quelle Marie ci-dessus la seigneurie le Coeckelberghe passa à son mari Guillaume Vanden Heetvelde : le celui-ci elle succéda en ligne directe aux familles chevaleresques de *Swaelf Vander Meeren*, *Van den Nieuwenhoven* et de *Locquingien* et fut ensuite vendue par messire Philippe de Locquingien à François Van Zinnicq, ecuier, le quel Wautier III, du nom de Coeckelberghe, surnommé le vieux, s'allia à dame Madewige Boote, sœur de Catherine ci-dessus, dont la postérité ne subsiste également plus, et 3° de messire Gerard III, du nom de Coeckelberghe, surnommé le jeune, qui épousa dame Marguerite Boote, parente des deux dames ci-dessus, et procréa entre autres enfants, des quels messire Gerard IV du nom de

Coeckelberghe, fut l'ainé, qui, allié à dame Marie Taye, fille de Guillaume Taye et de dame Marguerite de Buysseghem, en eut cinq enfans, l'ainé des quels fut messire Jean II du nom de Coeckelberghe, chef de la branche ainée, seigneur foncier de Schreyberghe sous Leefdael, qui épousa dame Catherine de Pottere, fille de messire François et petite-fille de messire Macaire de Pottere, chevalier, et procréa deux fils, savoir : 1^o messire Gerard V, de Coeckelberghe ainé, chevalier, écuyer d'Antoine, duc de Brabant, qui se dépouilla entièrement de ses biens pour le service de son maître, auquel il était attaché avec tout le zèle possible, et qui gratifié par le duc de Brabant, d'un droit de Tonlieu au village de Rumpst [près de Malines, à titre de fief pour sa vie durante, mourut amman ou lieutenant de la police de Bruxelles, sans postérité de sa femme, dame Marguerite d'Immerzeele, fille de Godefroid de Lierre, seigneur d'Immerzeele, et de dame Marie de Crainhem, et 2^o messire Jean IV de Coeckelberghe, seigneur de Brusseghem, qui de son épouse dame Gertrude Marguerite Van den Vekene procréa entre autres enfans messire Jean V. du nom de Coeckelberghe, qui était l'ainé et fut Amman de la ville de Bruxelles en 1454, et qui épousa dame Catherine Leemans, laquelle le rendit père de messire Corneille Van Coeckelberghe, qui de son épouse, dame Elisabeth Parens, procréa messire Gilles II du nom de Coeckelberghe, lequel épousa dame Catherine Fuyek, dont il eut messire Libert, qui, marié à dame Marguerite Snivors, en procréa messire Lambert I du nom de Coeckelberghe, né en 1604, et décédé en 1668, allié à dame Jeanne Godin, fille de Daniel Godin, écuyer, et de dame Marguerite de Vallois, laquelle Jeanne le fit père de messire Lambert de Coeckelberghe II du nom, né en 1641, et mort en 1690, lequel épousa dame Marie de Grave, fille de Josse et de dame Anne Van Linthout, des seigneurs fonciers de Bruysseghem, dont il eut messire Joachim Van Coeckelberghe, né le 11 novembre 1672, qui s'allia à dame Anne Françoise de Roy, issu par le côté des mères, des familles anciennes et nobles de *Van Schoonendonck*, *Van Cotthem*, *Van steenberch*, *Dion* et de *Huldenber-*

ghe, laquelle lui donna trois fils, dont l'aîné fut messire Jean Joseph *Van Coeckelberghe*, né le 17 Mars 1707, lequel épousa dame *Petro-nille Staes*, famille noble, et dont il procréa quatre fils : 1^o Messire Pierre Robert Van Coeckelberghe, qui de dame Marie Van Dongen son épouse, n'a point laissé de postérité mâle. 2^o Messire Jean Joseph Robert Van Coeckelberghe, conseiller de sa majesté l'empereur et roi, greffier de la cour souveraine féodale de Brabant, produisant et requérant, dont il n'y a point d'enfans. 3^o Messire Jean Baptiste Van Coeckelberghe, seigneur de Dutzele, Bergestraete, etc., secrétaire de sa majesté en son conseil de Brabant, dont la postérité va suivre, et 4^o Messire Lambert III du nom de Coeckelberghe, conseiller assesseur du mont de piété au département de Louvain, qui de son épouse dame Marie Joseph *Liser* n'a laissé que quatre filles : 1^o Demoiselle Anne Catherine Joseph, 2^o Demoiselle Marie Guillieline Josephine, 3^o Demoiselle Victoire Josephine, et 4^o Demoiselle Thérèse Josephine Victoire Van Coeckelberghe. Lequel surnommé messire Jean Baptiste Van Coeckelberghe, 3^o frère, épousa dame Helène Guillieline Thérèse Poelsma, fille de M. Poelsma, docteur en droit de l'Université de Louvain, et de dame Anne Louise Van den Eede, dont la mère était dame Marie Françoise Van Gameren, de laquelle il a procréé huit fils et trois filles, nommément 1^o Messire Jean Marie Joseph Van Coeckelberghe, qui, promettant d'emporter assurément la palme de *Premier* en Philosophie de l'Université de Louvain, dut abandonner cette carrière à cause des troubles de la malheureuse insurrection, arrivée aux Pays-Bas Autrichiens, et embrassa le parti des armes pour son souverain légitime, dans lequel il fut reçu comme *Cadet* dans le corps de Loudon Verd Infanterie, le 5 may 1790, dans lequel, nommé *Enseigne* par son colonel, le 24 août suivant, il a été tué par les insurgés à l'action qui a eu lieu à Falmagne le 31 du même mois ; 2^o Messire Jean Baptiste Joseph Van Coeckelberghe, sous-lieutenant au brave régiment du comte de Baillet de la Tour (dragons) ; qui également poussé d'ardeur et de zèle pour le service royal, s'est tellement distingué avec intrepidité et bravoure

dans la même action du 31 août, qu'envoyé par le major La Marselle avec douze dragons au secours du capitaine Petit, lequel avec sa compagnie et une demi-compagnie du dit corps Loudon Verd, attaquèrent en dos les rebelles, qui étaient au nombre de deux mille cinq cents hommes et se trouvant entouré de leur cavalerie débarrassa le dit capitaine Petit, en attaquant à son tour les insurgens par derrière, de telle sorte qu'il lui fit jour avec ses douze hommes, le sabre à la main et concourut ainsi à la redoute de l'ennemi, ainsi qu'il se vérifie par la relation officielle de cette affaire, imprimée immédiatement après à Luxembourg; et qui non content de ce glorieux exploit s'est distingué dans plusieurs autres combats qui ont lieu pendant cette campagne contre les insurgens susnommés. 3^o Messire Gilles Joseph Van Coeckelberghe, reçu Cadet *Ex-proprios* au régiment de Claerfayt infanterie au service de sa majesté le 16 mars 1791, et nommé Enseigne au dit régiment le 7 avril suivant: 4^o Messire Henry Charles Joseph Van Coeckelberghe. 5^o Messire Lambert Marie Louis Van Coeckelberghe. 6^o Messire Henri Gabriel Donat Van Coeckelberghe. 7^o Messire Jean Joseph Leopold Van Coeckelberghe. 8^o Messire Wantier Gerard Robert Van Coeckelberghe. 9^o Demoiselle Louise Josephine Van Coeckelberghe. 10^o Emerence Josephine Van Coeckelberghe et 11^o Victoire Josephine Marie Guillielmine Van Coeckelberghe.

De l'ensemble desquelles chartes, titres, documents et preuves, rappelés cidavant, tirés la plupart des archives de la souveraine cour féodale de Brabant, de celles de la chambre héraldique de sa majesté, de celles de l'abbaye de Diligem, des presbytères et autres dépôts publics, il appert à toute évidence que la susdite très-ancienne et très-honorable famille de Van Coeckelberghe a été alliée anciennement aux plus nobles et illustres maisons de Brabant, telles que celles d'Heverlez, de Rotselaer, de Diest, de Lelem, de Huldemberghe et de Lierre d'Immerzele. Toutes déclarées par diplômes des souverains du pays issus de la maison ducale et souveraine de Brabant (*de familia Ducis*). Toutes dotées de fiefs divers en

appanages de ladite maison ducale, lesquels diplômes rapportés par Mervieux sont des années 1191. Tome 1^{er}, page 555, 1140. Tome 2, page 821, 1211. Tome 4, page 227, 1555. Tome 1^{er}, page 218 et 1160. Tome 1^{er}, page 186 etc, qu'elle a possédé des biens considérables en Flandre et en Brabant, que notamment cette même famille de Van Coeckelberghe a été un des principaux fondateurs pieux de l'avant nommé abbaye de Diligem près de Bruxelles, par les dons et cessions immenses qu'elle a faits autrefois à ce monastère et que la même famille de Van Coeckelberghe s'est distinguée particulièrement dans tous les temps et jusqu'à ce jour par un attachement inviolable aux souverains des Pays-Bas et par les services importants qu'elle leur a constamment rendus.

De sorte qu'il est complètement prouvé par un enchaînement de preuves rares et irréfragables qui reposent en l'étude du sieur Produisant et Requerant, que la susdite famille de Van Coeckelberghe peut et doit figurer et aller de pair avec les premières familles (maisons) des Pays-Bas; que le sieur Produisant et Requerant susdit, de même que ses frères et leurs descendants doivent être reconnus issus en ligne directe de cette très-ancienne et très-honorable famille et sont en droit à tous égards de jouir et d'user de tous les droits et privilèges dont jouissent et usent semblables familles chevaleresques.

En conséquence ceux de la chambre héraldique de sa majesté l'empereur et roi susnommés, ayant en leur plein et entier appaiement sur l'objet de la prédite généalogie de Van Coeckelberghe, de l'applicat des preuves, et des preuves mêmes, ont fait enregistrer la dite généalogie, ainsi que l'applicat des titres et preuves aux registres du dépôt général des archives de la susdite chambre Héraldique, de même que le présent certificat qu'ils ont fait expédier en forme à la réquisition du prénommé messire Jean Joseph Robert *Van Coeckelberghe*, conseiller de sa Majesté et roi, greffier de sa souveraine cour Féodale de Brabant, le quel a retiré devers lui les preuves ci-devant réclamées, lequel certificat ils ont signé et fait munir des sceaux de leurs respectives chartes

royales pour un témoignage éternel du lustre et de la grandeur de son ancienne et noble extraction.

Fait en la chambre Heraldique sus-dite, séante à Bruxelles, le dix-neuf Avril 1791.

(Signé) C. BEYDAELS DE ZITTAERT, (Signé) P. JAERENS, conseiller roi
Conseiller premier roi d'Ar- d'Armes de Brabant.
mes, dit Toison d'or, et
chef de la Chambre Héral- J. J. BRAMBILLA DE FLES-
dique. CHIÈRES, roi d'armes de
Luxembourg.

G. A. LABINO DE BAUSSEM,
conseiller roy d'Armes de
Flandre.

DE CELLIER, chevalier,
conseiller roy d'armes de
Limbourg.

F. DE LAING, conseiller
roy d'Armes de Malines.

Pour expédition conforme de l'acte dressé en la chambre héraldique séant à Bruxelles, le 19 avril 1791, extrait d'un registre ou livre de luxe portant pour titre : *Généalogie de l'ancienne noble et chevaleresque famille de van Coeckelberghe*, lequel se trouve déposé au greffe de la Cour d'appel de Bruxelles, délivré par nous greffier en la Cour d'appel de Bruxelles.

(Signé) VAN NIEUWENHUYSEN,
Greffier.

Enregistré à Bruxelles, le 19 janvier 1843, vol. 288, fol. 71.

ÉPITAPHES.

Parmi les intéressants manuscrits dont notre honorable confrère, M. l'abbé Stroobant, l'un des membres les plus distingués et les plus laborieux de l'Académie, a enrichi la bibliothèque, il s'en trouve qui renferment les inscriptions sépulcrales qui existent encore dans les églises de la Campine, et qu'il a recueillies sur les lieux mêmes. La commission chargée des publications, ayant eu le regret de ne pouvoir les faire imprimer toutes à cause de leur étendue, s'est bornée à en publier les principales.

A l'église paroissiale de St.-Pierre à Turnhout :

Deo ter opt. max.
et memoriæ Viri nob:
Henrici De Kinschot
ex antiqua nobili Turhautana familia nati
qui obiit 12 aprilis 1557
et cum
Barbara de Meldaw
conjugæ 20 julii 1555 defunctæ
ante aram S. Apolloniæ in hoc templo
commune sepulchrum habet.

A la même église :

Tabulam hanc in gratiam
Mariæ Kinschotiae
illorum nepotis et ataviae suae paternae
Illustrissimus Dominus Petrus Joannes Alexander
Josephus Comes de Roose, Baro de Bouchout,
Toparcha de Baisy, de Froidmont, de Ham ad
Sabim, de Loupoigne, de Meys, etc. supremus
advocatus de Jemeppe, pristino splendori
restitui et in hoc loco reponendum curavit,
anno christi MDCCLXXXIV.

A la même église :

D. O. M.

Marcus Pauly, J. U. L.
quondam seren^m. Ducissæ de Zimmeren
etc. ad Belgii gubernatorem
ablegatus extraordinarius a consiliis
intimis Britanniae Majestatis in
Baronatu Turnhoutano quaestor
ibidemque rei venaticae aquaticae etc.
praefectus etc. obiit Brux. cum illic
publico commodo vacaret anno 1697
die 28 octobris aetatis suae 55.
et D. Isabella Bellens
ejus uxor, aetatis suae 51.
ipsorumque filii
Joes Pauly, Marci filius J. U. B.
prothonotarius apostolicus exemptae
collegiatæ ecclesiae S. Petri Turnhouti
Canonicus etc. obiit Turnhouti Anno
1700 die 25 novembris aetatis 50.

Franciscus Pauly
Toparcha de Arendonck patris in
quaestura et praefectura Successor
obiit 30 junii 1732 aetatis 60.
R. I. P.

A la même église :

Hic requiescit
venerabilis Vir ac Dominus
D. Joannes Mallants
juris licentiatus
Dominus in Beerse etc.
vir per 30 annos et ultra
reipublicæ Turnholtanæ
prudenti consilio valde utilis,
obiit 29 Junii 1684.

et

Domicella Elisabeth Cleymans
ejus uxor
obiit 21 Julii 1653
et D. Elisabeth De Roy
ejus secunda uxor
obiit 7 januarii 1684.

A la même église :

Hier leet begraven
Joncher Willem De Begge
genaempt Montingas
heer Diercx sone des ridders
heer in Casterle
overste van synen eerlycken
leenhove et laethove
Terloo
Sterft den 25 july a^o 1585
ende
joufr. van Tseratz
syne huysvrouwe
Sterft den 27

A la même église :

Reverendo Domino Carolo Viruli
hujus ecclesiae canonico
Caroli Viruli senioris in Acad. Lovaniensi
olim professoris clariss. nepoti
qui celebrato jubilæo
condito in pios usus testamento
imprimis vero alendis hujus municipii pauperibus
C florenorum annuorum legato facto
nonagenarius decessit
anno Christi mdcxx
xv januarii
varii hæredes monumentum P. C.
Carolus hic situs est Viruli qui nomine dictus
Sed pietas magnum quem probat esse virum.

A la même église :

Rev. Adm. Dnus
Joannes Mar. Van der Vorst
prothonotarius apostolicus
et hujus ecclesiae canonicus
qui in eadem tria anniversaria
fundavit
obiit 4 novembris 1689.

A la même église :

Hier leet begraven joncker
Jacob De Pomeraulx
Schouteth van Turnhout
Sterft den
en jo. Isabeau De Mayann
syne huysvrouwe
Sterft den 2 7ber 1615.
ende Cornelia hare dochter
Sterft den 29 aug. 1604.

A la même église :

Hier leet begraven
Marie Van den Nieuwenhuysen
huysvrouwe van Joncker
Hendrick Van der Clusen
Heer van Dommelen
ende schouteth
der vryheyt ende landts
van Turnhout
die sterft den 30 april
A^o 1626.
ende jo. Marie Van der Clusen
hare dochter
die sterft den 17 7ber 1628.

A la même église :

Sepulture
der familie van den Heer
Antonius Vloers J. U. L.
hooft schouteth
der stad vryheyt
van Turnhout
ende quartiere van dien
gestorven den 30 mey
1715.

A la même église :

Aen Godt het opperste goet.
Rustplaets van d'heer
Adrianus Van der Aa
Postmeester en aelmoessenier
deser stad en vryheyd
van Turnhout
Sterft den
ende syne huysvrouwe
Anna Van Deun
Sterft den

A la même église :

Hier leet begraven joncker
Cornelis Van Kerekhove
in syn leven Capitain van
syne konineklyke majesteyt
Sterft den eersten januarius 1651
ende jonffrouw
Maria Des Pommereaulx
syne huysvrouw
Sterft den¹

A la même église :

Hier leet begraven Joncker
Philips Clymans administ.
van syne kon. maj. bossch. . .
sterft
ende
syne huysvrouwe sterft
den 5 aug. 16 . .
ende Anna Loycx
syne tweede huysvrouwe
Sterft den 15 xber 1615.
ende Joanna Pauwels
syn derde huysvrouwe
Sterft den 10 augusti 1625.

A la même église :

Monumentum
Augustini De Crom
Toparchæ in
Arendonck
obiit 16 8bris
1675.

¹ Il y avait également ci-devant une épitaphe du même à Notre-Dame d'Anvers.

A la même église :

D. O. M.
Sepulture
van den heer doctor
Cornelius
Van Broeckhoven
Sterft den 28 meert 1757
ende jouffron Anna
Theresia Colen
syne huysvrouwe
Sterft den 25 junius
1755 ende
hare naercomelingen.
R. I. P.

A l'église de l'hôpital de Turnhout :

Deus omnia videt.
D. O. M.
Hic situs est
R. D. Hermannus Bobarts
vir pius et modestus
colleg. eccles. divi Petri
Turnhouti canonicus
ac
nosocomii hujus pastor
qui
dum placido moderamine
pacem ac tranquillitatem
annis XIII
quibus domui huic præfuit
pie inter sorores fovisset
sexagenarius decessit
ann. sal. MDCXXXI
die XVI maii
R. I. P.

A la même église :

D. O. M.
Maria Isabella
filia nobil^{ma}
Eduardi Sandelin
de Herenthout
et Mariæ Pardo
obiit 9 maii 1743
ætatis suæ 71
et
Barbara Sandelin
religiosa
hujus monasterii
obiit 23 decemb. 1739
ætatis suæ 88
Sorores

A l'église du Saint-Sépulcre de Turnhout :

D. O. M.
Sepulture
de M^{lle} Marie
F. D'Huylenbroucq,
Dame de Cormes,
meurt le 29 mai 1743.
et ses deux sœurs
S^r M. Françoise
Prieure,
meurt le 26 juillet
1738.
S^r M. Séraphine,
meurt le 28 mars
1745
Re^{ses} de ce monastère.
R. I. P.

A l'église des Récollets à Turnhout :

Consultissimus Dominus
Joannes Proost J. U. L.,
Guilielmi filius,
municipii ac territorii Turnhoutani
secretarius ac pensionarius,
hujus conventus syndicus,
quem multis titulis promovit,
hunc locum quietis elegit.
obiit 4 junii 1668.
Dlla Dina Princen
Dicta Watzon,
marito optime merito
mæsta posuit.
obiit 8 septemb. 1671.

A la même église ;

Sepulture
van de weerde juffrouw
Isabella Speyaert van Wourde,
geestelycke dochter van den
derden regel S. Francisci,
sterft 19 meert 1745.
en van de weerde juffrouw
Maria Speyaert van Wourde,
haere zuster,
sterft 21 septemb. 1755.

A la même église :

Sepulture van jouffr.
Theresia Van Trier
geestelycke dochter
Sterft 17 may 1716.

A la même église :

Hier leet begraven
jouffr. Maria Verbruggen
geestelycke dochter
Sterft 20 decemb. 1670.

A la même église :

Sepulture van
jouffr. Cornelia Vlaminckx
geestelycke dochter van den
derden regel Sⁱ Francisci
Sterft 7 January 1712.

A la même église :

Sepulture van
jouffr. Catarina Wouters
eerste geestelycke dochter
ende moeder van den derden
regel van den heyligen Franciscus
sterft 8 january 1708.

A l'église paroissiale à Hoogstraten :

Cy gist noble et puissant S^r Mess. Anthoine
De Lalaing en son vivant premier conte de
ceste terre et seigneurie de Hoochstr. S^r de Mon-
tigni chevalier de l'ordre conseiller et chambe-
lan de l'empereur nre S^r chief de ses finances lieu-
tenant general de sa ma. en ses pays de Holland
de Utrecht qui trespassa en la ville de Gand
Le ij jour d'avril l'an mccccxl aussi y gist noble
et vertueuse dame Ysabeau d Culemb. contes et
heritiere du dit Hoochstra. dame de Culemb. de Bors-
sele et femme legitime ddit S^r conte qui auparavant avoist
encoire eu a mary noble et puissant S^r mess. Jehan de
Luxembourg en son vivant ausi chevalier de l'ordre
S^r de ville laquelle trespassa. . . .

A la même église :

Quod ante summam aram monumentum
est reconditos habet cineres herois
Anthonii a Lalaing dni de Montigni
Destraes de Merbes etc. ejusq. cariss.
conjugis Elisabeth dominæ de Culemburgo
de Hoochstraten de Borssalia quibus
invictiss : Carolus quintus romanorum
imperator augustus anno regni sui
tercio hujus domini Hoochstratani
in comitatum concessit erectionem ipsis
primis creatis comitibus operasum hoc
templum magnis eorum impensis funditus
extractum in canonicorum collegium
ordinatum fuit et anniversarium in
eo singulis annis perpetuo celebrandum
fundatu castro aute a primis fundamentis
instaurato comitatus predictus
coemptis dominiis aliisq. possessionibus
longe melioris conditionis fuit redditus
tandem cum memoratus Anthonius
diversis legationibus functus Philippo
Castelle regi Maximiliano imperatori
predictoq. Carolo cesari moderno
operam fideliter impendit aurei
velleris eques creatus financiarum
prefectus ac Hollandie Zelandie et
ditionis trajecten. locumtenens annorum
60 Gandavi moritur quarto nonas
aprilis anne 1540 ac predicta
Elisabeth a Culemburgo transmissis ad
posteror non paucis piarum foundationum
optimorumque operum memorabilibus
exemplis a Deo opt. max. jam nata

89 et menses 9 culemburgi presentis
seculi incommodis erripitur anno
1555 quinto idus decembris.

A la même église :

In honorem omnipotentis Dei constructum
est hoc templum atque splendidis ornamentis
decoratum expen. nobilis et generose dne
dne Elisabeth comitisse hujus domini de
Hoochstra. dne de Culemburgo de Borsalia
etc. vidue nobilium virorum dominorum
Johannis a Lucemburgo dni de Vile et Anthonii
de Lalaing comitis predicti domini de
Hoochstr. dni de Montigni de Leuze etc.
Sacro cesa. ma. ordini et non modice
auctoritati ascriptorum que anniversaria
hic perpetuo celebranda fundavit vigiliis
scilicet novem lectionum et missâ de requiem
in commemorationem aiarum predictorum
dnorum maritoru. suoru. et sue videlicet
dni de Vile die xxi^a mensis septembris
dni comitis des Hoochstr. die
sêda mensis aprilis et
sue die nona mensis
decem. requiescant
in pace amen.

A la même église :

Nulle plus.

Ne moy autre.

Sub hoc sarco recondita sunt intestina
nobilis et generosi dni domini Anthonii
de Lalaing primi comitis hujus domini
de Hoochstr. dni de Montigni de
Culemburgo de Borssalia etc. militis

ordinis sacre cesa. ma. prefecti finan.
suarum necnon locumitenen. generalis
comitatus Holandie. Atque nobilis
mulieris dne Elisabetht a Culemburgo
comitisse predict. domini de Hoochstrat.

quorum alter sexta aprilis anno
MDCXL altera vero nona die
mensis decembris anno M
DCLV in constan. nre
fidei ab hoc seculo
sublati sunt
requiescant
in pace
amen

Hæc monumenta translata sunt ex
templo clarissarum hic suppresso
8 maj a° 1785.

A la même église :

Sub tomba in medio hujus chori sepulta sunt etiam corpora nobilium
D. Phli. a Lalaing secundi comitis de Hoochstraten sub invictiss.
cesa Carolo V. ducatus Gheldrie gubernatoris generalis necnon
d. anne ex baronibus de Rennebergh ejus conthoralis quorum
alter ultima junii anno a nativitate domini MCCCCCLV altera vero post
foundationem duorum anniversariorum perpetuis temporibus in hoc
templo in animarum ipsorum Salutem celebrandorum die men-
sis anno MCCCC ab

hoc seculo sublata sunt.

Proles predictorum comitum
Ysabella Margareta Anthonius Anna
Maria Cornelia Maximilianus
Barbara Georgius Ysabella
Wilhelma Jacqueline et
Helena de Lalaing.

A la même église :

Monumentum nobilium Maximiliani
Elisabeth et Helene de Lalaing
Legitimarum prolium generosorum
D. Phli. de Lalaing et Anne de
Rennenberg in infan. at hac
laerimarum valle sublatarum quarum
animarum perpetue saluti provis.
speratur et q parentib. continuis
precibus coram omuiopenti Deo
Singulari presideo prodesse poterunt

A la même église :

D. O. M.

Anno ab Incarnatione Domini Millesimo
Septigentesimo Sexagesimo quinto : piissimis
manibus carrissimæ suæ quondam conjugis
Dorotheæ Franciscæ Agnetis Serenissimæ
Principissæ de Salm Salm pie in domino
defunctæ vigesima quinta januarii anno
1751 ætatis autem suæ quadragesimo nono
quatuordecim post mortem ejus annis
Serenissimus vivens Nicolaus Leopoldus
dei gratia sacri romani imperii Princeps
de Salm Salm dux Hoogstratæ Comes
Sylvestris de D'haun et Kyrbourg Comes
Rheni de Stein supremus Dominus in Anholt
et Finstingen aurei Velleris Eques
Consiliarius intimus actualis sacræ
Cæsareæ Regiæ et Apostolicæ majestatis ;
Supremus Campi mareschallus Legionis pedestris
Capiarum regio cæsarearum
Colonellus proprietarius : Civitatis et arcis
Antverpiensis necnon Fortalitiorum inde
dependentium gubernator Monumentum
hoc Amicus et quondam Maritus, in

gloriosam ejus memoriam extrui curavit :
post Obitum autem suum in eodem consepeliri
voluit et desideravit, ut ambo requiescant
in Domino et sanctissima pace Amen.

A la même église :

Monument
érigé
par le prince et la princesse héréditaires
de Salm Salm
en mémoire de leur sœur et belle-sœur
Demoiselle Marie Elisabeth de Rossi,
née à Ajaccio, morte à Anvers
le 25 janvier 1822
à l'âge de 20 ans.
R. I. P.

A la même église :

D. O. M.
Sibi uxorique suæ
Petronillæ Theresiæ
Mutsaerts
Gerardus Van Asten
dum viveret
Sereniss^{mi} ac celsiss^{mi} comitis
inferioris palatinatus
ac electorus imperii
apud
præpotentes fæderati
Belgii supremos ordines
Hagæ comitum legatus
P. J.
Obiit ille 16 january
1769
illa 31 marty
1766.
R. I. P.

A la même église :

Hier leet begraven
Joh. Joannes Clenarts
Drossaert ende
Capⁿ van t' landt van
Hoochstrate is deser
Werelt overleden
den 26 january A^o 1598.
ende jof. Joanna Van
Delft syn huysvrou.
Bidt voor de zielen

A la même église :

Hier leet begrave jonker
Maximiliaen Van der Ec
Capityn van een compagnie
Wale gouverneur van
casteel van Hoistraten en
drossaert van het graefschap
van Hoistraten sterf de 29
septemb. 1605.

A la même église :

In puncto æternitas.
Sepulture
van den Eerw. Heere Gysbertus
van Grinsven Canonick deser
Kercke die 40 jaeren geweest
heeft Plebaen van Hilvaren-
beeck sterft den 8 septemb.
int jaer 1657 out synde 68
jaeren.

A la même église :

In viam regiam.
Sepulture
van den eerwaardigen heere

mynheer Antoni de Heerstrate
Hoochstratanus canoninck ende
choordeken der collegiale
Kereke van S. Catharina tot
Hoochstraten protonotarius
apostolicus jubiliarius van syn
priesterdom en canoninck dey
oudt seynde 89 jaeren sterft
den 13 November anno 1686.

A la même église :

D. O. M.

Reverendo admodum
ac nobili domino D. Joanni
Francisco Douglas Dict. Schott
J. U. L. Hujus ecclesiae collegiatæ
Canonico et Decano qui
obiit 24 julii A° ætatis
Sue 54 Domini vero 1690.
Requiescat in pace.

A la même église :

D. O. M.

Hic jacet
à R: D: And: Theunis
Lovaniensis
factus
schol: lati: rector A° 1678
Can: A° 1679
Sacer: A° 1680
Pastor A° 1687
Archipr: Dist: A° 1704
Obiit 15: aug: A° 1725
æt: 71.

A la même église :

Sepulture van M^r Goris
Waechmans Rentmeester
en secretaris in synen tyt
tot Hoochstraten sterft
den 15 april 1661
ende Clara Wellens syn
huysvrouw sterft den 15 april
1660 ende Anna Waechmans
hun dochter sterft
Hier. leedt. begraven. Clara.
Wachmans. huysvrou. van
Aert. Vanderheyden. sterft. den.
7. Juney. 1692.
Bidt voor de Sielen.

A la même église :

D. O. M.
Sepulture
van Cornelis Blyens
gewesene borgemeester en
schepenen deser vryheyt sterft
den 9 december 1686.
ende Catharina van Geel syne
huysvrouwe sterft den 25
december 1680.
Bidt voor de Sielen.

A la même église :

Sepulture
van Hector Van Huysen drymael
gewesen Borm^r deser vryheyt
Hooghstraten out 75 jaren
Sterft 15 avril 1694
Jouff^r Isabella Wachmans syn huysv.
out 40 sterft 2 jan. 1681

ende

Jouf^r Anna Wachmans geestelycke dochter
Leen Vrouwe van Looven onder Tilbouch
out 59 sterft 13 9ber 1695.

A la même église :

Hier leet begraven de eerbare
Cornelia van Gameren eerstmael
weduwe Jacob van Lieshout
ende daer naer weduwe Adriaen
Peeter Tys sterft den 17 mey
1669.

ende den eersamen Willem
van Lieshout haren sone sterft
den 30 appril A^o 1646
ende de eerbare Magdalena
Adriaen Peeter Tys haer dochter
sterft den 9 september A^o 1645.

Bidt voor de Sielen.

A l'église de Sainte-Dymphie à Gheel, au milieu du chœur :

Inelyto Baroni Dn. Joan. dition. de Merode, Perwez, Dyffel et
Leefdaele de Waelhem, Gheele et Westerloo Domino viro heroicis
plane virtutibus ac mirifica pietate insigni nimirum qui cum in
cæteros tum maxime erga suos domesticos et officarios, in primis
autem erga Christi egenos, tanta fuit beneficentia ut hos quidem in
cuncta mobilia sua bona testamentaria dispositione heredes insti-
tuerit illis vero singulis juxta eujusque meritum de vitali pensione
benigne providerit, executores ultimæ hujus voluntatis perpetuæ
illius memoriæ erga fieri cur. Vix, an. LIII. mens. XI. di. XII deces-
sit XVIII januar. ann. a Christ. nat. MCCCCI. Prænobili item ma-
tronæ Dominæ Annæ a Ghistelle suaviss. tanti herois conjugis pari
pietatis munere decoratæ. vixit annos ferme xxx obiit XVII martii
ann. a Christo nato MCCCCXXXIII.

Frater, et bonus, atque amicus	Talis erat is, ut nec alium
Incolis hic, fratribusque	Jure quæras mage beneficium
Nomine Benedictus, ortus	Hunc juva pie tua prece
Litziburgo-Hulphaliensis :	Quo quod optavit celerius
Quem prius parochi ministrum	Sibi adipiscatur perenni
Huc vocarunt ars canoris	Sede perfrui : peremptis
Moris et probitas, subinde	Sordium malis periclis. Amen.

1640.

A la même église :

Sepultura
Rdi. Adm. Dni.
Jacobi Verschueren
hujus ecclesie
quondam canonici
ac capituli
thesaurii obiit
18 marty 1661.

A la même église :

D. O. M.
Sepultura reverendi
adm. Domini Petri Van Don-
ghen hujus ecclesie quon-
dam canonici necnon emol-
lumentorum hujus capituli
dum vivebat receptoris
qui Sabbathinam missam ad
presens altare celebrandam
et aniversarium fundavit
in perpetuum cujus anima 6^{ta}
octob. anni 1661 efflata
per vestras qui transitis preces
requiescat in pace.

A la même église :

Hic
jacet
R. A. A. A. D.
Jacobus de Hase.
Brux.
S. T. B. F.
per 38 annos
hujus ecclesiæ canonicus et decanus
officialis
archipresbyter, etc.
obiit
13 jan.
1756
R. I. P.

A la même église :

D. O. M.
R. D. Petrus Van den Poel
Biennalis hujus ecclesiæ
canonicus
et S^{te} Dymphnæ nosocomii
monialium confessarius
anno Doi 1742 18 january
ætatis vero suæ 53
lenta morte obiit
æternam sperans vitam
quam ut habeat tu lector
dic
R. I. P.

A la même église :

D. O. M.
R. D. Dionisius
Van der Vorst
canonicus

hujus capituli
benefactor
obiit 10 febr. 1745
et Joannes Andreas
Schellincx
ejus nepos
obiit 2 septembris 1701
R. I. P.

A la même église :

Hier leet begraven
Marinus van Cauwegom
Eertyts drossaert
van dlant van Geel
die stierf a 1646 den 8 ja.
ende Goelken Van
Dunne syne huys-
vrouwe die sterf
a 1621 den 17 may
ende H. Lodewyck Van
Cauwegom deecken
ende canonick uan
dese kereke
die sterf anno 16...
ende Anna Van Cauwegom
die sterf den 16...
B. V. D. S.

A la même église :

Sepulture
van dheere Gummarus van
Tongerloo advocaet etc.
sterft den 18 7bris 1665,
oudt 46 jaren
ende van jouffr. Goedula
Van Cauwegom syn huysvr.

sterft den 30 7bris 1673

oudt 52 jaren.

item van dheer Joannes

Van Tongerloo prister etc.

sterft den 13 junius 1666

oudt 45 jaren.

item van dheer Egidius

Van Tongerloo 25 jaren

Schepenen deser vryheydt

fondateur van de 8 veremis

aen desen outaer sturf den

10 9bris 1701 oudt 75 jaer.

Hodie mihi cras tibi.

A l'église paroissiale de St-Amand à Gheel :

Hier leet

begraven Pieter van

Swertgoor hooger memoiri

die sterft int jaer ons Heere

1550 den 28 januarii die

welcke achtergelaten ende

ghemaect heeft den maten

huysermen 80 karol' gulden

jaerelycx ten eeuwighen daghen

alsoo sy binnen Gheel

gheboren syn. item noch

heeft de zelve ghemaect

borsen binnen de universiteyt

van Loeven den huysen van

Standonck 50 karo' Gul.

tewige dagen coemende te

halen twee erme clerckens

van den bloede oft die van

Gheel gheboren zyn. bit voor

zyn ziele.

A la même église :

Hier leet begraven M. Johan
van Ghele Stadthouder der
leenen van Marquise van Ber-
ghen in synen lande ende vry-
heyt van Ghele Lerm Haert
Hoelvenne Hadschodt Hiever-
mont Maloy ende Stelen etc.
rechtsgeleerde in syn tyt
Sterft den 5 january 1611.
ende Petronella van Ostaeyen
syn huysvrouw sterft 3
january 1625 ende Johannes Van Ghele
soon heer van Holvenne Soffenge Maloy
ende Stelen sterft den....

Bidt voor de siele.

A la même église :

D. O. M.

Hier leet begraven den eersa-
men Simon Raeymaker Heer
in Sammel en rentm.
S' lants van Gheel sterft den
17 septem. 1660 oudt 89 jaer
ende
de eerbare joe Maria Meire
syn huysvrouw sterf den 29 mey
1662 oudt 77 jaer ende
hunlieden kinderen.
Bidt voor de Sielen.

A la même église :

D. O. M.

Prænobilis
ac consultissimus Dnus

Ludovicus Ignatius van Cauwegom

J. U. L. Toparcha

de Westmeerbeeck,

Oosterwyck, Houtvenne,

Goordonck, Dnus feudalis

de Malois, Hadschot, Lare,

Winckelom, Bruggen, etc

obiit coeleb. 7ma augusti

a° 1758 prænobilis

Dna Josina Martina

Van Cauwegom

ejus soror obiit 20

octobris a° 1765.

R. I. P.

A la même église :

Hier leet begraven Laureys

Van Bylen heer van leenhoven

van Cranenborch Rosbeke

sterft den 20 meert 16....

ende Anna Leysen syne

huysvrouwe sterft den 21

September 1636

ende heer ende mr Sebastiaen

van Bylen haerlieder sone

prister en pastoor ten Dom

Heere van den leenhove

van Lynthout sterf den

6 november 1658.

Bidt voor de Sielen.

A la même église :

Sepulture

van den Heer advocaet

Thomas Van Bylen leen

heer etc. obyt 6 july 1681

ende jout^e Anna Ooms syn
huysvrouwe obyt 23
january 1690
item van den heere
advocaet Joes Willems obyt...
ende jout^e Anna Van Bylen syn
huysvrouwe obyt...
ende van hunne kinderen.
R. I. P.

A la même église :

Memoriæ R. D. Lamberti Oppelii Pastoris
Quondam in Gheel et Matris ejus Elisabethæ
Vereyck quorum corpora ante hoc altare
Sepulturæ tradita jacent. Obiit 21 maii 1638.
Pax animæ.

A la même église :

In Domino confido.
Hier is begraeven heer ende
meester Thomas Ruts
Pastoor van Milligen in syn
leven sterft int jaer 1629.
den 28 dach february
ende Segerus Maes sterft
den eersten april 1685
met syne huysvrouwe Joanna
Haseldonckx sterft den 11 septemb.
1714.

A la même église :

D. O. M.
Monumentum
Andreae Van Wesel
obiit 16 februarii A 1634.
et Jacobæ Buyens
obiit 2 januarii 1638

et Andreae filii licentiati
et advocati obiit 27 die maii
anno 1662
et Marie Ooms ejus conjugis
obiit 22 julii
A^o 1669.

Requiescant in pace.

A l'église de l'Hôpital de Gheel :

D. O. M.
et memoriæ
Amp^{mi} et Rever^{mi} Dni
D. Petri Govarts
catholicæ et cæsareæ
sue majestatis
in magno consilio
Mechl^{si} consiliarii
diæcesis Buscoducensis
vicarii apostolici
hoc tumulo sepulti
de religione et patria
optimo meriti
obyt 17 7bris 1726.
R. I. P.

A la même église :

Sepulture van Johanna De Bie
weduwe wylen Leonart Wellens
stirf den 5 september 1656
van de peste met haere twee
sonen M^r Leonart en S^r Hendrick
Wellens te weten M^r Leonart
op den 13 september 1656 ende
S^r Hendrick hebbende getrouwte
jouffr. Cecilia Van Craywinckel
den 5 november 1656.
Bidt voor de Sielen.

A l'église du monastère de Corsendonck :

Monumentum
RR. DD. Priorum
hujus Canonicae,
Walteri Girulani, qui obiit anno 1424.
Joannis Ooms, obiit 1504.
Jacobi de Giffen, obiit 1556.
Stephani de Berchem, obiit 1548.
Rutgeri Trutii, obiit 1624.
Mathiae Van Bakel, obiit 1642.
Joannis Hoybergii, obiit 1647.
Christiani de Brouwer, commiss. 1670.
Ivonis van Laer, obiit 1678.
Jacobi Jaspers, obiit 1686.
Henrici Balthazaris de Moor, obiit 1710.
Nicolai Jacobi de Vryter, obiit 1729.
Jois Bapt. Molepas, commissarii obiit 1745.
Jacobi Venne, obiit 1765.

A la même église :

Hier leghet begraven Heer
Johan Van Kuyc Riddere
Heere van Hoechstraten,
die de Borch tot Gelmen
heef doen maecken,
fonderende den beginsel der
Canosien van Hoechstraten,
die starf int iaer ons Heeren
Dusent CCCC ende XLII, 15 daghe in
Junio.

A la même église :

Hic requiescit Venerabilis
P^r F^r Henricus Ruteneer,
Rector monialium

Antwerpiae in Facons,
quondam prior hujus conventûs,
qui obiit anno Domini 1461
die 17 mensis decembris.

Orate pro me fratres.

A la même église :

Hic requiescit
Dilectus Confrater
Frater Aegidius De Lille,
pius infirmarius,
qui obiit 11 febr. 1486.

A la même église :

Hic requiescit frater
Leonardus Bock de Oosterwyck,
presbyter-devotus
ac
religiosus supprior
qui obiit anno 1489
die 11 febr.

A la même église :

Hic jacet
. . . . De Vechel
Presb. Cappellanus
Altaris B. Marie Hospitalis
de Meerhout,
qui obiit anno Dom. 1444
die 17 Octob.

A la même église :

Hier leet begraven Jonker
Willem Van der Straten,
Filius Petri
die sterft den 6 junii
1551.

A l'église de Wortel :

Hier leet begraven Beatrix
Van Asten achtergelaten
Weduwe van wylen Bartholomeus
Van der Voort

Sterf den 22 juny 1625.
ende Heer Henricus Van der
Voort haeren soene Pastoir
deser parochie van Wortel

Sterf den 12 november
A° 1648.

Bidt voor de Siele.

A la même église :

D. O. M.

Hier leet begraven
den eerweerdigen Heer
Andreas van Happart,
geboren van Balen
Pastoor deser Kereke
van Wortel sterft den
15 februari 1671.

Bidt voor de Siele.

A la même église :

Hier leet begraven
Bernaert van den Poel
Rentm^r ende Procureur
des Heeren Graven van
Hoochstraten sterft
den 3 meye 1595
ende Jasper zyn jonxte
zoontien gestorven den 11
november 1619.

A l'église paroissiale de Westerloo :

Hier leet begraven S.^r Hendric
Van Schoot in syne leven
rentm. van des Coninex
domeynen tot Tuerhnout
raet ende agent van syne
Ex.^e den heere Marquis van
Westerloo die sterft...
ende joufv.^e Regina Baizon
syn huysvrouwe die sterft...
Bidt voor de ziele.

A la même église :

D. O. M.

Hier leet begraven
S.^r Amandus Egidy in
syn leven president
schepen ende
aelmoessenier des
lants ende marquisaets
Westerloo sterft den...
ende

Jo. Maria Raeymaekers
syne eerste huysvrouwe
die sterft den 1 jny
1692.

Jo. Elisabet Duynen
syne tweede huysvrouwe
die sterft den 2 february
1702.

A la même église :

D. O. M.

Hic jacet
Reverendus admodum
Dominus

D. Nicolaus De Bie
plus annis 40
excellentissimi
Domini Marchionis
de Westerloo
hic in castello
receptor
obiit 21 augusti
1722.
Requiescat in pace.

A l'église paroissiale de Merxplas :

D. O. M.
Monumentum
Reverendi admodum Domini
Siardi van Hontsum
Abbatiae S. Michaelis
Antverpiae Canonici
hujus ecclesiae pastoris
obiit
14 Juny 1704.
R. I. P.

A l'église paroissiale de Ryckevorsel :

D. O. M.
R. D. Joan. Librechts
S. T. B. F. Pastor
hujus parochiae
obiit 28 febr. 1684.
et ejus mater
Anna Hendricx
obiit 28 Martii
1681.
R. I. P.

A la même église :

Hier leet begraven den eersamen
Ambrosius de Gasiau
schouteth in syn leven
en Hooftman van S. Joris
gulde binnen de heerlycheyt
van Ryckevorsel out 102 jaren
sterft den 15 aug. an^o 1639
ende de eerbare Barbara
Speeck syne huysvrouwe
out 85 jaren sterft den 20
May anno 1641

R. I. P.

A la même église :

D. O. M.
Sancto Joanni
Nepomuceno ,
et piæ memoriæ
Rdi. adm. Dni.
Franc. Joannis Bapt.
Verhulst
hujus ecclesiæ
per 8 menses
pastoris
obiit XV junii MDCCLXX.

R. I. P.

NOTICE

SUR

L'ANCIENNE CATHÉDRALE

DE

SAINTE-LAMBERT A LIÈGE

ET SON CHAPITRE DE CHANOINES TRÉFONCIERS;

**Par M. le baron XAVIER VAN DEN STEEN DE JEHAY, membre
de la Société de Numismatique Belge, etc.**



Un demi siècle nous sépare déjà de l'époque où Liège vit disparaître, par suite des événements politiques, son indépendance, ses antiques institutions, ses usages, ses mœurs et un grand nombre de monuments qui rappelaient les plus glorieux souvenirs.

Parmi ces derniers, il en était un, qui se dressait au milieu des âges, pour les braver pendant six siècles et dominer les orages politiques, les guerres civiles ou étrangères, les factions presque incessantes, qui bouleversèrent ou divisèrent une grande partie de l'Europe.

C'était la vaste et magnifique cathédrale de Saint-Lambert, édifice à jamais célèbre, dont les premiers fondements étaient contemporains de la fondation de la ville, et le berceau d'un puissant état ecclésiastique, à une époque où il n'y avait pas encore de gouvernements réguliers en Europe.

Durant une longue suite de siècles, la gloire de Liège fut l'église de Saint-Lambert : elle était le point central où venaient se rattacher tous les grands intérêts de la patrie.

Saint-Lambert, l'orgueil des Liégeois dans la prospérité, fut encore le point de ralliement aux jours de la détresse. C'est dans son enceinte que l'on décidait de la paix ou de la guerre ; c'est son étendard ¹ qui soutenait et exaltait le courage des combattants.

L'histoire de l'église de Saint-Lambert résume presque à elle seule, toute l'histoire de la principauté, et l'histoire de son chapitre des Tréfonciers se trouve aussi intimement liée à celle du pays de Liège.

Ces considérations m'ont engagé à donner la description d'un monument si célèbre par ses souvenirs historiques, et par les curiosités artistiques qu'il renfermait. Je m'arrêterai le moins possible à détailler l'extérieur de ce temple : quelques dessins, des descriptions qui existent, ne laissent rien à désirer à cet égard.

Je m'attacherai surtout à décrire l'intérieur. J'ajouterai sous forme d'appendice, quelques détails sur le chapitre des Tréfonciers ² de cette cathédrale, sur les prérogatives dont ses membres jouissaient, et sur le mode usité pour leur admission.

Quatre bâtisses ³ avaient précédé celle qui fut démolie en 1795.

¹ Ce célèbre étendard, appelé par les historiens bannière, cornette, guidon et plus communément gonfanon de Saint-Lambert, avait été selon eux, donné par Charlemagne lui-même, lorsqu'il vint à Liège l'an 770. Il sera dit plus loin quelle était la forme de cette espèce de palladium des Liégeois, et à quel usage ils l'employèrent.

² L'on verra plus loin quelles sont les étymologies qui semblent avoir donné lieu de qualifier les chanoines du très-illustre chapitre de Saint-Lambert, du titre de Tréfonciers.

³ Voyez les historiens, et l'ouvrage de M. L. Polain, intitulé : *Liège Pittoresque*.

A cette époque il n'y avait point de style, qui n'y eût laissé son empreinte, depuis le roman jusqu'à la transition au gothique, et du gothique à ses âges divers, jusqu'à la renaissance.

Ce fut saint Monulphe, vingt-unième évêque de Tongres, qui érigea en 580, ou 559 ¹ une chapelle dédiée aux saints Apôtres Cosme et Damien.

Cet oratoire bâti près d'un petit ruisseau, dit la *Legia*, et non loin de la Meuse, fut le premier monument chrétien qui présida aux destinées de Liège, qui, selon la prédiction du saint évêque, devait devenir, « un lieu choisi pour le salut d'un grand nombre. » ²

Au temps de saint Lambert, ce fut dans cette chapelle des saints Cosme et Damien, qu'il vint déposer le corps de son prédécesseur saint Théodart, ³ qui venait d'être assassiné dans la forêt de Bivvalt, victime de son zèle pour la défense des biens de son église, envahie par de puissants leudes.

Cette modeste chapelle, déjà sanctifiée par les reliques d'un martyr, devait encore l'être, selon la prédiction de saint Monulphe, par le sang qu'un saint évêque y verserait pour la foi. ⁴ Ce fut dans la personne de saint Lambert, que se vérifia cette prophétie. Comme on le sait, dans la nuit du 17 de septembre 708, Dodo, seigneur d'Avroy, et ses parents mirent à mort Lambert, qui priait au pied de l'autel.

Saint Hubert, évêque de Tongres, successeur de saint Lambert, transféra le corps de ce dernier de Maestricht à Liège, l'ayant déposé dans la chapelle des saints Cosme et Damien; après l'avoir considérablement agrandie, il la dédia à saint Lambert. ⁵ Quelques historiens regardent saint Hubert comme le premier évêque de

¹ Harigère et les autres historiens.

² Chapeauville. vol. I, fol. 599.

³ Bouille, vol. I, fol. 26. Saumery, vol. I, fol. 17, etc.

⁴ Fisen, vol. III, fol. 48, etc.

⁵ Gilles d'Orval et Harigère, Fisen, Foulon, Bouille, Saumery, etc.

Tongres, qui serait venu se fixer à Liège après y avoir transféré le siège épiscopal. ¹

Sous le règne de l'illustre Notger, l'église bâtie par S^t.-Hubert, menaçant de s'écrouler, fut démolie et réédifiée sur un plan plus vaste; ce fut vers l'an 988 ² que Notger en posa les premiers fondements; l'an 1015, cette église fut consacrée par Baldric II ³; l'œuvre du second fondateur de Liège subsistait depuis deux siècles, lorsque suivant les prédictions de S^t-Bernard, et surtout de Lambert le Bègne, ce temple fut consumé par un incendie dans la nuit du 26 avril 1185 ou 1185 ⁴, sous le règne de Radulphe, duc de Zéringhen; le maître-autel et la châsse de S^t-Lambert échappèrent seuls à la ruine de tant de richesses ⁵. Le feu ayant duré 15 jours ⁶, on se mit de nouveau à l'œuvre avec cette ardeur digne des premiers temps du christianisme, et l'on construisit la cathédrale de S^t-Lambert ⁷, telle qu'elle a subsisté jusqu'à la fin du 18^me siècle.

En 1794, le vandalisme révolutionnaire en décréta la démolition. On crut un moment qu'il ne serait point donné suite à ce décret, mais ce fut un vain espoir: si la démolition en fut différée quelque temps, ce ne fut que pour être entreprise avec plus d'activité; et le plus beau monument de la vieille cité, ainsi que ses innombrables richesses, disparurent pour toujours!

L'étendue de terrain que la cathédrale et ses dépendances occupaient, était de plus de 600 pieds ⁸ dans sa plus grande

¹ Voir la dissertation du baron de Crassier : *Brevi s elucidatio.....* Liège, 1738 in-12.

² Anselme, Gillis d'Orval. etc.

³ Nicolaus, in vitâ S^ti-Lamberti, C. ultim.

⁴ Les historiens précédents, (Fisen, Foullon, Bouille, etc.)

⁵ Id. et Jean d'Outremeuse : Chr. et Hist. Leod : vol. X.

⁶ Chron. de Zantvliet; Lambert le Petit; Jean le Prêtre; Sigebert de Gembloux; etc.

⁷ Hocsem; vol. II, fol. 276.

⁸ Il s'agit ici du pied dit de S^t-Lambert, faisant deux cent quatre-vingt douze millimètres.

longueur, et d'environ 312 pieds, dans sa plus grande largeur.

L'extérieur de l'édifice offrait un coup-d'œil peu flatteur, parce que les nombreux bâtiments, les vieilles constructions qui l'environnaient, lui ôtaient cet aspect enchanteur qu'offre une belle basilique située sur une grande place.

L'on pouvait avoir accès dans la cathédrale par dix entrées différentes : deux seulement étaient à l'usage du peuple, et se trouvaient sous des porches profonds et à plein cintre, à droite et à gauche de l'église. Vu du côté du porche qui se trouvait à gauche et vis-à-vis de l'entrée du palais du Prince-Évêque, l'édifice avait la forme d'une croix patriarcale, au pied de laquelle s'élevaient deux énormes tours carrées de sable, terminées en plate-forme et surmontées d'une balustrade et de quatre feuilles encadrées. Ces tours n'avaient pas été achevées selon le plan primitif, qui voulait appuyer sur ces massives bases des flèches aériennes, qui n'eussent pas peu contribué à en faire des pyramides aigues, vrais chefs-d'œuvre de l'architecture ogivale. Au pied de la tour de gauche, s'étendait en carré long tronqué, la chapelle de Saint-Materne, premier évêque de Tongres, disciple de l'apôtre Saint-Pierre; cette chapelle offrait deux fenêtres à triples lancettes, de hauteur égale, et surmontées de trois œils-de-bœuf; à côté de cette chapelle et vis-à-vis de l'entrée du palais, se trouvait le petit portail, formé dans un bras du transept; ce portail, large à sa plus grande ouverture de 66 pieds, n'en avait que 25, en aboutissant à l'Église par 6 marches. On devait au ciseau de Lambert Zutman ou Suavius, les grandes statues de saints en pierres de sable, qui ornaient les voussures de ce porche; les côtés extérieurs de la grande nef, étaient soutenus par de lourds et disgracieux arc-boutants, à doubles arcs superposés; les nefs latérales étaient éclairées par des fenêtres de style ogival, secondaire ou rayonnant à plusieurs meneaux; leur partie supérieure, entre les archivoltés et l'ogive majeure était composée de figures en roses ou en trèfles de vitreaux peints. Ces nefs étaient soutenues par des contreforts peu saillants, au-dessus desquels régnaient, comme au-dessus des

nefs, une galerie ou balustrade formée de quatre feuilles en style ogival rayonnant. La grande nef était éclairée par de triples lancettes, encadrées dans un arc à cintre plein, et d'une grande simplicité; ce qui pouvait donner à penser que cette partie de l'édifice, qui sous ce rapport était de l'ogival lancéolé, fut construit antérieurement aux côtés latéraux. Au-dessus de ces fenêtres à lancettes, s'étendait une balustrade en bronze, maintenue par des piliers carrés, au-dessous desquels se trouvait une corniche ayant pour ornement des arcades en ogives se terminant sur des corbeaux. A la naissance du grand transept se trouvait une tour ronde en pierre, servant de loge à l'escalier qui conduisait aux combles du temple. Au pied de cette tour venait aboutir un escalier dérobé, long d'environ 125 pieds, fait en forme de galerie voûtée, qui communiquait au palais du prince; c'est par là que ce dernier se rendait, à couvert, dans la cathédrale, en passant au-dessus de la rue des onze mille Vierges; à côté de cet escalier se trouvait le transept de droite, soutenu par d'énormes contreforts; une fenêtre était simulée sur les murs; à sa forme on eût pu croire, qu'elle se rapprochait du style ogival secondaire; trois fenêtres non achevées, à lancettes géminées ou trilobées étaient immédiatement sous les combles, sur le faitage desquelles était une découpure formant une crête, qui donnait de la légèreté et de la grâce à l'ensemble du toit. A partir du transept, commençait l'hémicycle du chœur, orné de chaque côté de trois fenêtres de style ogival rayonnant; ces fenêtres ornées de vitraux peints, étaient partagées en croix, par des meneaux en pierre: elles aboutissaient au grand vitrail dit la Grande Rose, qui formait le fond de l'autel de Saint-Lambert. Ce grand vitrail, dont la majeure partie comportait le style ogival secondaire, était remarquable par la raison que son entier achèvement offrait les caractères des formes prismatiques du style tertiaire; sa base était flanquée d'une balustrade de trèfles encadrés; au-dessus de cette balustrade se dressaient quatre fenêtres de style rayonnant, surmontées à leur tour par une magnifique rose en style

flamboyant, et de plusieurs autres dessins, dénotant la réintroduction de l'architecture gréco-romaine ; au-dessous des grands arcs boutants qui soutenaient les murs du chœur, s'étendaient des cloîtres en carrés, longs d'environ 166 pieds et qui aboutissaient sur le grand marché, où l'on avait accès dans la cathédrale par les fameux degrés de Saint-Lambert, qui jadis jouèrent un rôle si important dans l'histoire.

L'extérieur à droite de l'église, offrait la même architecture que celle que nous avons décrite comme faisant face au palais, cependant l'extrémité du transept de droite était terminée par une troisième tour, beaucoup plus haute que les deux premières, surmontée d'une flèche octogone en bois, flanquée de quatre clochetons, d'une exécution tellement habile que ce chef-d'œuvre d'architecture ogivale secondaire, d'une immense élévation, ne nuisait en rien à la solidité de la charpente, qui la portait comme suspendue au-dessus des voûtes.

Cette tour était d'une exécution beaucoup plus récente que le reste de l'édifice ; étant dans cette partie dégagée de bâtiments, elle avait donné son nom à une rue qui s'étendait à ses pieds. Au-delà de cette rue de la tour s'étendait un carré de 160 pieds de longueur sur 120 de largeur ; espace occupé par les logements des choristes, l'église et le cimetière de Notre-Dame aux Fonts. Au sud-ouest de cette église se trouvaient 16 escaliers conduisant au porche de droite de la cathédrale, situé en face de celui qui donnait vis-à-vis du palais du prince ; à gauche de ce porche de droite, s'étendaient jusque sur la Place Verte ou Place des Chevaux, les bâtiments dits les grandes compteries de Saint-Lambert, ou bureaux des finances de la cathédrale.

La façade de la cathédrale du côté de la Place Verte, présentait une étendue de 500 pieds ; le plus grand espace de ces constructions, composait la partie de droite de la rue dite des Mauvais Chevaux, large de 10 à 12 pieds. Le beau portail occupait le milieu de la Place Verte, ce portail célèbre avait un porche de style ogival primaire, l'arc ogival avait à sa base pieds de large ; quatre

escaliers conduisaient à un palier de 16 pieds de longueur ; quatre autres escaliers terminaient le palier , en donnant entrée dans les cloîtres , par deux portes , placées comme d'ordinaire entre le pilier symbolique.

Deux chanoines, Bouchard et Guillaume , avaient donné les dessins de ce chef-d'œuvre , vers la fin du 15^{me} siècle. L'histoire rapporte que ces deux chanoines jouissaient d'une grande réputation de bons architectes et d'hommes propres à régir la principauté , où l'un et l'autre faillirent être appelés , après la mort de Jean d'Enghien.

Ce portail avait été sans doute la partie privilégiée des architectes et des sculpteurs : les voussures étaient ornées de fines et délicates ciselures , les haut et bas relief avaient été mis en usage pour représenter , suivant les lois de la hiérarchie , les archanges , les anges , les patriarches , les saints et les principaux personnages bienfaiteurs de Liège. Au-dessus de ces statues était une profusion de dais , de pinacles , d'aiguilles , le tout surchargé de dentelles , de réseaux et de mille dessins fantastiques.

Ce portail , qu'on appelait parfois le grand portail , quoiqu'en réalité il eût des proportions bien moins larges que celles des portails latéraux , méritait le nom de beau portail , et était un chef-d'œuvre de l'art. Il ne s'ouvrait que très-rarement , et seulement aux grandes fêtes de l'année.

Les Tréfonciers avaient à gauche une entrée privée.

Après avoir dépassé le portail , l'on se trouvait dans un cloître voûté , fait en forme de fer à cheval , qui entourait un cimetière. Ce cloître avait 250 pieds de long sur vingt de large , les côtés latéraux avaient environ 110 pieds.

Dans la partie du grand cloître , du côté de la rue des Mauvais Chevaux , il y avait à gauche , six grands salons , où se trouvaient les bureaux des domaines de la cathédrale. L'importance des revenus exigeait d'aussi vastes locaux. Deux autres salons servaient de vestiaires aux Tréfonciers. Le premier de ces vestiaires avait au-dessus d'une porte , donnant dans le cloître , un grand vitrail

peint, représentant Jean de Heinsberg, prince évêque, mort en 1455. Il y était représenté à genoux, armé de toutes pièces, son casque à terre et sa mitre sur son prie-Dieu.

La dernière de ces grandes salles était séparée d'une cour ou préau par une issue qui donnait dans la rue des Mauvais Chevaux. Cette entrée était réservée aux personnes qui fréquentaient les classes de Saint-Lambert. L'aile gauche des cloîtres était occupée par une chapelle dite du Jubilé, de 45 pieds sur 55 de large, où l'on n'allait que rarement, et qui était une ancienne dépendance des classes, qui s'étendaient à l'est jusqu'aux neuf marches, qui donnaient entrée dans la cathédrale. Un jardin s'étendait derrière cette chapelle et les classes; ces dernières étaient un lieu très-célèbre, où Notger avait placé la bibliothèque qu'il avait formée sous la direction du célèbre Wazon.

C'est dans ces classes que se formèrent cette quantité de Tréfonciers, de princes, d'évêques et de cardinaux. Vis-à-vis des classes se trouvait l'entrée d'un cimetière, présentant un carré long de 140 pieds sur 75 de large. Ce cimetière était l'endroit où l'on inhumait les personnes attachées à Saint-Lambert. Au nord-ouest se trouvait l'entrée d'un grand caveau, pour les Tréfonciers, qui ne se faisaient point enterrer dans l'église. En traversant ce champ de repos de tant de célébrités, et sortant par la porte située au sud-ouest, on se retrouvait en face du beau portail, dont j'ai déjà parlé.

En parcourant la partie droite des cloîtres on trouvait onze appartements, ou compteries de Saint-Lambert, ainsi que les logements des receveurs. Ces constructions se terminaient à l'est par la grande chapelle des Flamands, qui avait 80 pieds de long sur 25 de large. Cette chapelle était spécialement affectée à l'usage des personnes flamandes qui habitaient Liège, et pouvaient y trouver des confesseurs et des prédicateurs flamands. On y distinguait avec plaisir les belles sculptures qui ornaient l'autel, les stalles, les confessionnaux et le jubé, l'on y admirait encore le beau tableau de Sainte-Cécile, par Bertholet, présent fait par

Lambert Pietkyn , chanoine de Saint-Materne, qui, durant 54 ans, dirigea la musique de la cathédrale; celui de la Vierge avec l'enfant Jésus dit la Vierge *aux contours gracieux*, par Simon Jacques Damery.

En sortant de cette chapelle on en rencontrait une autre à droite, beaucoup plus petite, qui était au-dessus de 12 grands escaliers, que l'on devait descendre pour entrer dans la cathédrale, par un portail à doubles portes: en y entrant on était frappé de l'élévation de la voûte de la grande nef, et des proportions gigantesques de l'édifice qui s'offrait aux regards.

Mais pour découvrir ces merveilles, il fallait procéder avec méthode, et fixer son attention d'abord sur la boiserie qui longeait le mur de gauche, et recouvrait un lieu dit la cage, ou crypte des archives de Saint-Lambert. Ce souterrain long de plus de 40 pieds, semblait devoir s'être prolongé sous le vieux chœur, et peut-être avoir été dépositaire des reliques de Saint-Lambert. Ce lieu, appelé jadis *confession* par extension, était connu dans les derniers temps sous le nom de crypte, ou lieu caché, où étaient déposées les archives. Quoiqu'il soit probable que sa destination première ne fut pas de recéler les documents et manuscrits de la cathédrale, ces derniers s'y trouvaient en 1794. L'ouverture de cette crypte se terminait à la naissance de la muraille qui formait le vieux chœur, dédié aux S. S. Apôtres Cosme et Damien; cette partie, la plus ancienne de la cathédrale, était renfermée entre les deux tours carrées de sable, dont il a été fait mention plus haut. Ce vieux chœur avait la forme d'un carré, occupant un espace de 50 pieds de long sur autant de large, une grille en bronze l'entourait à l'est; après avoir franchi ce grillage, on se trouvait derrière l'autel, faisant face au grand autel du nouveau chœur, qui se trouvait à une distance de plus de 275 pieds.

Quatre portes en bronze doré, établies entre des piliers en marbre du pays, étaient autant d'issues pour pénétrer dans l'intérieur du vieux chœur, dont l'architecture était digne de remarque. L'autel était entouré de trois côtés par 8 piliers cintrés, très-massifs, et dont le caractère primitif devait avoir été le bysantin; ils ne

s'élevaient qu'à la hauteur de vingt à vingt-cinq pieds. Dans ces piliers venaient s'emboîter des faisceaux de colonnettes ornées de volutes triangulaires, dont les extrémités se relevaient en crochets. Ces colonnettes formaient une galerie très-haute et voûtée à nervures croisées. Au-dessus de cette galerie régnait une double rangée de 8 fenêtres trilobées, à orifices évasés.

La voûte, dans les derniers temps, avait perdu de la beauté de son style primitif, par la maladroite restauration que l'on y avait faite, en y rependant des culs de lampe en quinte feuilles.

Il était facile de voir par l'architecture primitivement employée pour la construction de cette chapelle, que cette dernière remontait à une très-haute antiquité ; antiquité dont malheureusement on n'avait pas su comprendre le mérite durant les siècles derniers.

Les sculptures du jubé et des stalles des Tréfonciers, étaient des types capricieux d'un style ogival corrompu ; les stalles placées à droite et à gauche dans des espèces de nefs formées par les piliers, étaient dignes d'attention par les facéties goguenardes qui y étaient représentées.

L'autel placé sur le lieu même où Saint-Lambert avait versé son sang pour la foi, était d'ordre composite, décoré de colonnes en marbre d'Italie, qui enclassaient la grande table de marbre de Carrare, où Delcour s'était surpassé, en sculptant le martyre de Saint-Lambert.

Ce vieux chœur avait été choisi, comme lieu de sépulture, par un grand nombre des premières familles de Liège.

Plusieurs princes-évêques avaient voulu faire reposer leurs cendres à l'ombre de celles de leur saint prédécesseur. C'était au pied de l'autel qu'en 1106, l'évêque Obert Margrave de Brandebourg, avait inhumé le corps de l'infortuné Henry IV, empereur d'Allemagne, prince malheureux, aux cendres duquel il ne fut pas même permis de trouver un repos dans la terre d'exil.

En sortant du vieux chœur l'on entrait dans la grande nef de la cathédrale.

(Pour être continué).

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur communiquant la liste suivante :

LISTE contenant les noms, les titres et les années de réception des Tréfonciers qui composèrent durant le cours du 18^e siècle le chapitre de la très-illustre Cathédrale de Saint-Lambert à Liège.

Messeigneurs :

Années de
réception :

1765. D'ARBERG DE WALLENGIN (comte Charles Alexandre), chanoine de la Cathédrale de Tournay, proclamé à Rome évêque d'Amijzon et suffragant de Son Altesse Sérénissime Eminentissime Celcissime le prince de Liège, en 1767. Prévôt de N. D. à Huy en 1775. Évêque d'Ypres en 1785.
1729. D'ARSENTEAU DE BARSE (comte Charles Joseph Dieudonné), Prévôt d'Harlebeque, Abbé d'Amay.
1729. D'ARSENTEAU D'OCHAIN et D'AVENNES (comte Louis Philippe).
1700. DE BAVIÈRE (prince-duc Joseph-Clément), Électeur-archevêque de Cologne en 1688; Tréfoncier de Liège en 1694; évêque d'Hildesheim. Prince-évêque de Liège, Prince du S^t E. R., duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz, de Hornes en 1694, archichancelier d'Italie, mort en 1725.
1700. DE BAVIÈRE, palatin du Rhin, de Bavière, de Juliers, de Clèves, (comte Francois-Louis).
1720. DE BAVIÈRE-SOBIESKY-POLOGNE-LITHUANIE (prince-duc Clément-Auguste), Électeur de Cologne, évêque de Munster, d'Hildesheim, Paderborn, Osnabruck, grand-maitre de l'ordre Teutonique.
1759. DE BAVIÈRE-SOBIESKY-POLOGNE-LITHUANIE (prince-duc Jean-Théodore), évêque de Ratisbonne, de Freyzingen, évêque et prince de Liège, prince du S^t E. R., duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz, de Hornes, en 1744, cardinal du titre de S^t-Laurent *in Lucinà* en 1746, mort en 1765.
1700. DE BERGHES GRIMBERGHES, ARQUENNES (comte Georges-Louis),

Années de
réception :

- conseiller privé de S. A. S. C. E., élu prince-évêque de Liège, prince du S^t E. R., duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz, de Hornes en 1724, mort en 1745.
1705. DE BERLAYMONT (comte Adrien-François), archidiacre de Hainaut.
1722. DE BERLO DE FRANCOUAIRE (comte Amour Benjamin).
1755. DE BLANCKART DE WACHTENDONCK (chevalier Charles-François-Alexandre).
1778. DE BLOYS D'ISENDORN CANEMBOURG (comte Albert-Louis).
1710. DE BOUNAM dit DE BONHOMME (chevalier Pierre-François), Doyen du chapitre de S^t-Servais à Maestricht.
1721. DE BONHOMME (chevalier Nicolas-François). Le pape Benoît XIII le nomma évêque de Carpase, et le sacra de sa propre main à Rome, dans l'église de St-Sixte, le 27 de février 1729.
1764. DE BONHOMME des barons DE RYCKHOLT (chevalier Joseph-Léonard), fut grand pénitencier.
1760. DE BOOS DE WALDECK HOHENFELD (baron Charles Damien), fut grand doyen en 1770.
1726. DE BORMANS baron DE HASSELBROUK DE GAL (chevalier Jacques).
1753. DE BORMANS baron DE HASSELBROUCK (chevalier Jean Henry).
1741. DE BORGHRAVE ELDEREN, GENOELS ELDEREN SEILLES MUMERKIN-MALT (comte Walfame Michel), Grand-prévôt en 1772, prévôt de N. D. de Tongres en 1771, président de la Chambre des finances de S. A. S. E. C.
- 179... DE BORGHRAVE D'ALTENA (comte Guillaume Georges François), (*non reçu*).
1721. DE BREIDBACH BURRESHHEIM WARSCHBERG (baron Charles Ernest), grand trésorier, archidiacre d'Ardennes, chanoine de Cologne, ministre et grand-maréchal de S. A. S. E. C., conseiller de Charles VII, grand-prévôt de Trèves, chancelier de l'université de Louvain, prévôt de St.-Pierre, chanoine de Mayence.

Années de
réception:

1746. DE BREIDBACH BURRESHEIM WARSCHBERG, (baron François Louis.)

C.

1714. DE CARTIER DU SART (écuyer Jean Baptiste).

1749. DE CARTIER Baron de la Grande Flémalle (écuyer, Louis Joseph).

1720. DE CHARLE-STOCKHEM (écuyer, Henri Léonard), grand-official du chapitre.

1702. DE CLERX D'AIGREMONT, des Hautes et Basses Auvirs, Fexhe, Streel, haut-avoué de la Hesbaye et de la ville de Liège, (écuyer, Mathien Joseph), Prévôt de Saint-Pierre, et de Saint-Follien de Fosse, archidiacre de Condroz et des conciles de Saint-Remacle, Ciney et Ouffet.

1722. DE CLERX (écuyer Michel).

1754. DE CLERX DE WAROUX DE LEYEN (chevalier Gaspard Lambert), Prévôt de St-Follien de Fosse, archidiacre de Condroz des conciles de St-Remacle, Ciney, Ouffet, grand-écolâtre, grand-prévôt archidiacre de Liège.

179... VAN COLLENBACH (baron Gabriel Jean), (*non recu*).

1795. DE COPPIN (baron François Urbain).

1747. DE COUDENHOVE DE FRAITURE MAILLEN (baron Guillaume Marie), Prévôt de St-Barthélemy, grand-doyen.

176... DE COUDENHOVE DE FRAITURE (baron Georges Louis), (*non reçu*).

1761. DE COUNE (chevalier Maximilien Henry), Abbé de Dinant.

1756. DE COURNET DE POTDIEUCQ (écuyer François Hubert).

1717. DE CORTENBACH-CORTEMBACH WISSEM et SCHONBECK HATZFELD (baron Christophe Joseph Adolphe), Grand-chantre.

1751. DE CORTENBACH-CORTEMBACH (baron Michel Joseph Hubert).

D.

1701. DENYS (docteur licencié Henry).

Années de
réception :

1718. DE DOSQUET, chevalier, évêque de Samos, et en 1729 évêque de Quebec au Canada.
1704. DE DRORY (écuyer Pierre Lambert), évêque de Porphyre, préfet du Séminaire de la Propagande à Rome, vicaire-général de la Principauté de Liège.

E.

1720. D'ELDEREN-DURAS (comte Louis Jean), abbé de Dinant.
1729. ELOYS-JÆS (Jean-François).

F.

1777. DE FABRY-BECKERS HEBRONVAL (chevalier Philippe Antoine Joseph), archidiacre de Campine, des conciles d'Eyck, Beringen, Susteren, Wasseberg, Ravestein et Megen.

G.

1715. DE GALLO LOPEZ-MAL DE SALMES ROUGRAVE (comte et baron Eugène Alexandre Philippe.)
1726. DE GAL DE BORMANS, baron de Hasselbrouck (chevalier).
Voyez Bormans baron de Hasselbrouck.
1736. DE GAND-VILAIN dit Van den Steen de Jehay (baron). *Voyez Van den Steen de Jehay.*
1757. DE GAND-VILAIN dit Van den Steen de Jehay (baron). *Voyez Van den Steen de Jehay.*
1745. DE GELOES DE BEVERS LEEFDAL (baron Walramme Guillaume).
1759. DE GELOES-DALGRIMBY (comte Charles Jean Baptiste Léonard Michel Walramme), grand prévôt du libre chapitre impérial de St-Servais à Maestricht, pair du comté de Looz, président de la Chambre des Finances de S. A. S. E. C.
1755. VON GEYR VON SCHWEPPENBURG MUDDER WINTERBERG (baron Maximilien Henry Joseph Antoine), abbé de St-Hadelin à Visé.
1753. DE GHEQUIER DE MONTQUIN (chevalier Gilles Etienne), prévôt de Ste-Croix, official du chapitre, vicaire-général, conseiller privé, conseiller réviseur.

Années de
réception :

1753. DE GHEQUIER DE MONTQUIN (chevalier Mathieu Joseph), prévôt de St-Jean, conseiller privé de S. A. S. E. C.
1769. DE GHELS (chevalier Jean Nicolas), grand écolâtre.
1785. DE GHELS (chevalier et baron Charles Bernard), prévôt de Ste-Croix.
1753. DE GHISELLES-ESCLIMEUX (comte Louis Emmanuel François).
1755. DE GILLIS-PALLANT (baron Jean-Baptiste), doyen de St-Martin, évêque d'Amizon, suffragant de Liège.
1714. DE GILMEN (écuyer Jean Hubert.)
1707. DE GLYMES DE DONGELBERG (baron Jean Alexis), archidiacre de Famenne et des conciles de Chimay, de Graide et de Rochefort.
1714. DE GLYMES (comte Paul Egide).
1700. DE GOËR DE HERVE SAINT MARC (chevalier Jean Albert), prévôt d'Hanzinnes.
1721. DE GOËR DE HERVE DE FOREST HOENSBROECH D'OOST (baron Bertrand Denis.)
1785. DE GOËR DE HERVE DE FOREST (baron Léopold Marie). C'est le dernier des tréfonciers de Liège, vivant en 1844.
- 179... DE GOËR DE HERVE DE FOREST (baron Fernand Conrad), (*non reçu*).
1757. DE GOURNAY-RAIGECOURT (marquis Marie Joseph).
1749. DE GRADY D'ORDENGE DE CROENENDAEL (chevalier Henry), prévôt de St-Martin, Conseiller de S. A. S. E. C.
1750. DE GRADY DE BEAU-FAYS GOMZÉE (chevalier Charles Antoine), prévôt de St-Pierre, évêque de Philadelphie, suffragant de la Principauté.
1785. DE GRADY DE CROENENDAEL (chevalier Albert Joseph.)
1752. VON GREIFFENCLAW VON VOLRATH VON HOHENECK (baron Frédéric Franse.)
1779. DE GUEMENÉE et DE MONTBAZON-ROCHEFORT (prince Max. Ferdinand), archevêque de Bordeaux et primat d'Aquitaine.

III.

1717. DE LA HAMAYDE (chevalier Ignace).
1757. DE HAUDION DE WYNEGHEM OYEMBRUGGE (comte Erarde Philippe).
1749. DE HARLEZ DE RABOZÉE et FRONVILLE (chevalier Simon Joseph), prévôt de St-Denis.
1776. DE HARLEZ DE FRONVILLE (chevalier Guillaume Joseph.)
1781. DE HARLEZ DE FRONVILLE RABOZÉE et DEULAIN (chevalier Joseph Guillaume), grand chantre, prévôt de St-Denis.
1728. DE HAXHE-HAMILTON DE BIERSET (baron Hyacinthe Barthelemy), prévôt de St-Pierre.
1749. DE HAXHE-HAMILTON DE BIERSET DE HAMAL (baron Conrad-Ferdinand), prévôt de Ste-Croix, archidiacre d'Ardennes et des conciles de Bastogne et de Stavelot, grand-prévôt de Liège.
1745. DE HAYME baron DE HOUFALIZE (chevalier Bernard Léonard).
1788. DE HAYME DE HOUFALIZE ET BOMAL, FERME ET FRAITURE (baron Léonard Louis Lambert Michel), grand trésorier.
1757, DE HAYME DE HOUFALIZE (baron Jacques Michel), prévôt de St-Martin, prévôt de St-Théodard à Thuin et grand trésorier.
1768. D'HEMRICOURT (comte Berthold François Walthère Gauthier).
1729. DE HESSE DARMSTAD DARMSTADT (prince Joseph Ignace Ferdinand François Auguste Marie Antoine Philippe Vincent Gabriel Gieslin Toussaint).
1725. VON HESRESHOVEN (comte François).
1763. DE HEUSY DE FRAMENTEAU (chevalier Jacques Jean), prévôt de N. D. à Maestricht.
1772. DE HEUSY DE FRAMENTEAU (chevalier Jean Hyacinthe).
1717. VAN DER HEYDEN-BLIZIA DE GRACES (baron Jean Ferdinand).
1751. VAN DER HEYDEN-BLIZIA DE LOYE (baron Conrad Balthazar Philippe), grand archidiacre de Brabant, des conciles de Hozémont et de Hougarde. Grand-chancelier de son Altesse Sérénissime Eminentissime Celcissime.

Années de
réception :

1746. DE HINNISDAEL, comte de Craynhem St-Pierre et St-Etienne sur Woluwe (chevalier François), prévôt de Notre-Dame de Tongres.
1751. DE HOENSBROECH D'OOST, comte et marquis de Hoensbroech, (comte et marquis César Constantin François), Chanoine d'Aix, grand-chancelier, prince-évêque de Liège, prince du St-Empire Romain, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz et de Hornes, baron de Herstale en 1784.
1700. VON HOHENFELDT (baron Ludwig).
1750. VON HOHENFELDT-KNEBEL VON KATZENELNBOKEN (baron Wilbald Damien Philippe).
1764. DE HOMPECHE DE BULHEIM (baron Arnold Charles Joseph Antoine), prévôt de St-Foillain à Fosse, chanoine de Munster, prévôt de Liège en 1772.
1789. DE HOMPECHE-RURICH (comte Christian Jean Népomucène Antoine Joseph).
1700. DE HORION (baron Maximilien Henry).
1710. DE HORION DE COLONSTER GHOOR HELDENRAEDT (baron et comte Maximilien Henry Hyacinthe Jean), grand-maitre de la cour de S. A. S. E. C., abbé de Mouzon, prévôt de Maseyck et d'Hilwarembeck, conseiller d'état de Charles VII, grand-prévôt de Liège, grand-prévôt de la même ville, archidiacre de Campine.

J.

1752. DE JACQUET (docteur et licencié Pierre Joseph Louis), archidiacre de Hainaut, des conciles de Statte, Chatelet, Thuin, de Florennes et Huy, official du chapitre en 1775, prévôt de St-Jean, et de St-Etienne à Mayence, évêque d'Hippone, suffrageant de Liège.
1720. VON INGELHEIM VON ALBERG (baron et comte Antoine Théodore), chanoine de Trèves.
1740. VON INGELHEIM VON ECTER VON MESPELBRUN, (comte) conseiller d'État de Charles VII, premier archidiacre de l'église

Années de
réception :

- métropolitaine de Trèves, Capitulaire d'Halberstad, équestre de St.-Alban à Mayence, conseiller privé de S. A. S. E. C.
1752. D'ISENDORN DE BLOIS-CANENBOURG (comte Louis Albert).

K.

- 179.... DE KEVERBERG-MERWICK D'ALDENGOOR (baron Charles Frédéric Joseph), *non reçu*.

L.

1774. DE LANNOY (comte Adrien Florent).
1781. DE LANNOY (comte Adrien Florent Antoine).
1760. DE LANTREMANGE (chevalier Pierre François), conseiller de S. A. S. E. C. en sa Chambre des finances.
1791. DE LANTREMANGE (chevalier Maximilien Henry Théodore).
1721. VON LEERODT VON WILICK (comte Arnold Adrien Jean).
1700. DE LEDE-BETTE (marquis Gérolphe Joseph).
1724. DE LEWENSTEIN WERTHEIM ROCHEFORT FURSTEMBERG, comte-palatin du Rhin (prince Jean-Ernest), prince abbé de Stavelot et Malmédy, évêque de Tournay.
1755. DE LIBERT DE FLEMALLE DE FLERON (chevalier Jean François Joseph), chanoine de St.-Jean, écolâtre.
1759. DE LIBERT DE FLEMALLE (chevalier Maximilien Henry-Joseph), président de la Chambre des finances de S. A. S. E. C.
1765. DE LIBERT DE FRAIPONT (chevalier Antoine Albert).
1701. DE LIEDEKERKE (comte Ferdinand Alexandre Joseph), prévôt de St.-Martin, grand-archidiacre d'Ardennes et des conciles de Bastogne et Stavelot.
1712. DE LIEDEKERKE (baron Jacques Ignace Joseph).
1757. DE LIEDEKERKE-SURLET DE CHOKIER (comte Maximilien Henry Joseph), grand-official du chapitre en 1778.
1700. DE LIVERLO (François Lambert), archidiacre de Hesbaye et des conciles de Hasselt, Maestricht, St.-Trond, Waremme, Tongres, Villers l'Évêque, grand-chancelier sous plusieurs princes.

Années de
réception :

1763. DE LOË DE WISSEM (baron Jean Adolphe), archidiacre de Hesbaye en 1772.
1786. DE LOË DE WISSEM (baron François Antoine Joseph).
1747. DE LOBKOWITS SAGAN STERNSTEIN WALDSTEIN (prince Marie Ferdinand).
1750. DE LOËTZ DE TRIÏHE D'ANS (chevalier Pierre Ambroise).
1778. DE LOËTZ DE TRIÏHE (chevalier Lambert Walthère).
1704. DE LORRAINE (prince duc François Antoine).
1752. DE LOUWENSTEIN DE HESSE (prince Ernest Philippe).
1754. DE LOUWENSTEIN DE HESSE (prince François Willeme).
1724. DE LUGTEMBERG, (baron). *Voyez le baron Hugon de Vorst.*

M.

1725. DE MARNIX D'OGIMONT DE ROLLENCOURT (comte et vicomte Nicolas François Liévin).
1742. DE ST.-MAURICE DE CHABON (comte et marquis Charles Maximilien).
1755. DE ST.-MAURICE DE CHABON CHAMBERRY (comte et marquis Francesco).
1716. DE MEAN DE CORNESSE (baron Pierre Guillaume), ancien échevin de la souveraine haute cour de justice de la ville et principauté de Liège, commissaire déciseur à Maestricht.
1716. DE MEAN DE XHOS (baron Laurent Dieudonné), prévôt de St. Servais à Maestricht.
1745. DE MEAN (baron Charles François Lambert), prévôt de Ste-Croix.
1747. DE MEAN (baron Pierre Guillaume), prévôt de Ste-Croix, conseiller de la Chambre des comptes de S. A. S. E. C.
1775. DE MEAN DE BEAURIEUX (comte Pierre Laurent François).
1777. DE MEAN DE BEAURIEUX (comte François Antoine Marie Constantin), prévôt de St. Martin en 1788, évêque d'Hippone en 1786, élu évêque et prince de Liège, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz et de Hornes, baron de Herstal en 1792.

Années de
réception :

1784. DE MEAN DE BEAURIEUX (comte César Constantin Marie), président de la Chambre des finances, prévôt de N. D. de Tongres et de St. Jacques.
1744. DE MONDART (docteur et licencié Antoine).
1717. DE MOULIN DE KERKOVE (écuyer François Vincent).

N.

1700. DE NASSAU SIEGEN (prince Alexis Anthoine Chrétien).
1753. DE NASSAU-CORROY (comte Alexandre Constantin Joseph), grand doyen en 1787, prévôt de St-Pierre, et de St-Aubain à Namur, grand-archidiacre de Famenné, des conciles de Chimay, Graide et Rochefort.
1701. DE LA NAYE (chevalier Henry).
1721. DE LA NAYE (chevalier Bertrant Martin).
1754. DE LA NAYE DE REDU (chevalier Guillaume François).
1750. DE LA NAYE DE MAUGER (chevalier Jean Paul).
1725. VON NESSELRODE VON ERESHOVEN VON SCHORLEMMER (comte Bertrame François).
1744. VON NESSELRODE VON ERESHOVEN VON SCHORLEMMER (comte Adam Joseph Jérôme).
1745. VON NESSELRODE VON ERESHOVEN VON SCHORLEMMER VON OBERHAGEN (comte Willeaume Jean François).
1777. VON NESSELRODE VON ERESHOVEN VON TUMB (comte Félix François Jean).

O.

1716. D'OSTEIN-SCHONBORN (baron Jean Philippe Charles François), chanoine de Trèves.
1729. D'OULTREMONT (comte Jean François Georges).
1737. D'OULTREMONT DE WARFUSÉE (comte Charles Nicolas Alexandre), élu évêque et prince de Liège, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz et de Hornes, baron de Herstal, le 20 avril 1763.
1772. D'OULTREMONT DE WARFUSÉE (comte Théodore Henri Antoine).
1787. D'OULTREMONT DE WÉGIMONT (comte Adrien Jean Théodore),

Années de
réception :

grand archidiacre d'Ardenne et des conciles de Bastogne et Stavelot.

1791. D'OULTREMONT DE WARFUSÉE (comte Charles Joseph François de Paul).

1720. D'OYEMBRUGGE DE DURAS, ELDEREN, ROOST (comte Jean Louis), abbé de Dinant, grand-doyen en 1729, archidiacre d'Ardenne et des conciles de Bastogne et Stavelot, prévôt de N.-D de Tongres, conseiller de S. A. S. E. C. en son conseil privé.

P.

1781. DE PAIX (écuyer Hubert Joseph).

1791. DE PFAFF DE PFAFFENHOFFEN (comte Simon François).

1712. DE POITIERS (comte Hyeronyme), grand-prévôt de la cathédrale.

1715. DE POITIERS DE WAGNÉE (comte Maximilien Henri), grand-prévôt et archidiacre de Liège, grand-chancelier de S. A. S. E. C., abbé de Dinant, de Chéminon, de St-Crépin, grand-coste de Liège.

1775. DE POLLARD (chevalier Joseph Antoine.)

1785. DE PRESTON (comte Jenico), prévôt de St-Paul en 1795.

R.

1752. DE RAIGECOURT DES ARMOISES (comte Planscard François), conseiller privé de S. A. S. E. C., grand-archidiacre de Brabant et des conciles de Hozemont et de Hougarde.

1757. DE RAIGECOURT DE GOURNAY (marquis Joseph).

1725. DE RENESSE DE MASNY DE STÉPRAEDT (comte Charles Ferdinand Lambert Joseph).

1727. DE RENESSE DE MASNY DE STÉPRAEDT (comte Albert Octave Ernest Joseph).

1701. DE RESVES DE DONGELBERG (marquis et baron Claude Hyacinthe Joseph).

1779. DE ROMAN-GUEMENÉE (prince Maximilien Ferdinand Mériadecc), grand-prévôt de la cathédrale de Strasbourg, abbé de l'Abbaye de Mouzon, prévôt de Thuin, abbé du mont Saint-Quentin, archevêque duc de Cambrai.

Années de
réception :

1722. DE ROSEN-HALLINX (baron Pierre Jean).
179.. DE ROSEN (baron George Louis), (*non reçu*).
1728. DE ROSSIUS DE LIBOY (chevalier Louis François Charles),
prévôt de St-Jean l'évangéliste, grand-vicaire de Liège,
évêque de Thermopole en Cappadoce.
1715. DE ROUGRAVE (comte et baron Philippe Alexandre Théodore
Eugène).
1745. DE ROUGRAVE LOPEZ GALLO MALE (comte Ignace Bonaventure),
abbé de Ciney.
1749. DE ROUGRAVE WALGRAVE LOPEZ GALLO MALE, DE SAUSURE ET
TAVIERS (comte Marie Philippe Alexandre Charles), prévôt
de St-Barthélemy, grand-vicaire.

S.

1757. DE SALM-SALM HOOCHSTRAETEN D'HAUN ET KYRBOURGH (prince
François Joseph).
1761. DE SALM-SALM COMTE DU RHIN (prince Florentin Guillaume),
évêque de Tournay en 1775.
1745. DE SAROLÉA DE BARCHON (chevalier Mathias Jean).
1726. DE SAXE-HOLSTEIN (prince Maurice Adolphe Charles).
1760. DE SAXE-POLOGNE (prince royal Clément).
1749. VON SCHENCK VON SCHMIDBURG VON HINGELHEIM (baron Charles
Lothaire François).
1729. DE SELYS DE JENEFFE et D'OPPOTEREN (chevalier Robert Pierre
JEAN).
1745. DE SLUSE D'HOPERTINGEN (baron Georges Albert).
1754. DE SLUSE D'HOPERTINGEN (baron Louis Pierre).
1754. DE SLUSE DE BEURS (baron Jean Louis), grand-prévôt en 1795,
grand chancelier de S. A. S. E. C.
1777. DE SLUSE D'HOPERTINGEN (baron Jean Antoine Laurent).
1756. VAN DEN STEEN DE JEHAY (baron Lambert Walthère), abbé
de St-Georges à Amay, archidiacre de Thiange, la Neufville,
Sarte, Fize, conseiller privé de S. A. S. E. C., official du
chapitre, député de l'État primaire, membre des états du
pays de Liège.

Années de
réception :

1757. VAN DEN STEEN DE JEHAY (baron Amand Henry Jacques),
prévôt de St-Paul.
1705. DE STEMBIER (chevalier Etienne François), chanoine de St-
Adelin à Visé.
1745. DE STEMBIER (chevalier François Etienne).
1752. DE STEMBIER DE WIDEUX (baron Etienne François).
1700. DE STOCKHEM (chevalier Lambert).
1750. DE STOCKHEM DE WIEUX-WALLEFF (chevalier Léonard Erard).
1756. DE STOCKHEM DE KERMP (chevalier et baron Jean Herman),
grand-archidiacre de Brabant et des conciles de Hozemont
et Hougarde.
1742. DE STOCKHEM DE WIEUX-WALEFF (baron Lambert Gaspard),
prévôt de St-Martin, grand-doyen du chapitre en 1755.
1744. DE STOCKHEM DE KERMP et VELDECK (baron Lambert Fran-
çois), grand-archidiacre de Condroz et des conciles de St-
Remacle, de Ciney, Ouffet, en 1765, grand chantre de Liège,
prévôt de Maseyck et d'Hilvarenbeck.
1757. DE STOCKHEM DE KERMP (baron Gaspard Diendoné), pré-
vôt de N.-D. à Maestricht.
1785. DE STOCKHEM (baron Gaspard Eugène), archidiacre de Con-
droz et des conciles de St-Remacle, de Ciney et Ouffet,
prévôt de Maseyck et d'Hilvarenbeck.
1788. DE STOCKHEM DE HEERS (baron Casimir Anthoine), chanoine
de St-Martin, évêque de Canope au patriarcat d'Alexandrie,
et suffragant de Liège en 1793.
179. . DE STOCKHEM (baron Jean Diendoné), (*non reçu*).
1719. DE STOUPEY D'OYE (écuyer Jean François.)
1740. DE STOUPEY (écuyer Edmond Sébastien Joseph), abbé de St-
Pierre de Châlons sur Saône, et de St-Pierre d'Airvaux,
théologal du chapitre.
1700. DE SURLET DE CHOCKIER D'ODEUR ET VELROUX (baron Jean
Ernest), abbé de Visé, grand-archidiacre d'Ardennes et des
conciles de Stavelot et Bastogne, vicaire-général de la prin-
cipauté, ancien ambassadeur.

T.

1795. DE THIEUX DE MONTJARDIN (chevalier Barthélemy Théodore).
1726. DU TOICT (chevalier Pierre).
1744. DE THIER DE PLÉNEVAUX WALHORNE ET GRIMONSTÈRE (chevalier Louis Joseph).
1766. DE THIER (chevalier Arnold François), grand-écolâtre en 1772.
1777. DE THIER DE WALHORNE ET MONTGAUTHIER (chevalier et baron Arnold François Joseph).
1795. DE THIER DE SKEUVRE (chevalier Louis Nicolas Joseph Félix).
1749. DE TRAPPÉ DE LOZANGE-BONDORFF DE HARLANGE ET WATRANGE (baron Herman Jean Mathias), abbé de Dinant, prévôt d'Hanzine en 1769, grand-archidiacre de Campine et des conciles de Megen, Maseyck, Beringen, Susteren, Wassemberg et Ravensteyn.
1764. DE TRAPPÉ DE LOZANGE BONDORFF (baron Herman Jean).
1716. DE LA TOUR D'Auvergne-Lauraguais-Berg-op-Zoom-Hohenzollern (prince, duc, comte Oswald Henri), grand-prévôt de Strasbourg, abbé général de tout l'ordre de Cluny, abbé de Redon, de Conches, de Lixhous, d'Abbeville et de Souvigny.

V.

1767. DE WOESTENRAEDT (comte Philippe Joseph).
1760. DE WALDECK DE BOOS (baron Damien Charles), grand doyen en 1770.
1700. DE WANZOULE (chevalier Jean Mathias Denys), official du chapitre, abbé de Ciney.
1724. DE WANZOULE DE WOUTRANCE, THYS ET BEAUFRAIPONT (baron Barthold), grand-prévôt et archidiacre de Liège en 1724, abbé de St.-Georges à Amay, official du chapitre.
1775. DE WAREMME (écuyer Jacques Léonard).
1775. DE WASEIGE (baron Étienne Joseph), conseiller en la chambre des finances, ancien ministre plénipotentiaire.
1780. DE WEICHS DE ROESBERG (baron Maximilien Joseph).
1756. DE VELBRUCK DE GARATH (comte François Charles), grand

Années de
réception :

- archidiacre d'Hesbaye et des conciles de Hasselt, Tongres, Maestricht, St-Trond, Waremmе, Villers-l'Évêque, chanoine de Munster, grand-maitre du palais de S. A. S. E. C. et son premier ministre; élu évêque et prince de Liège, prince du St-Empire romain, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz et de Hornes, baron de Herstal le 16 janvier 1772.
1709. VON VELDEN (baron Martin).
- 179... DE VILLENFAGNE (baron Antoine Lambert Joseph), (*non reçu*).
- 179... DE VIVARIO (baron Michel Grégoire Albert Marie), (*non reçu*).
Encore vivant en 1844.
1706. DE VORST DE LOMMBEECK (baron Jean Guillaume Joseph), prévôt de Thuin.
1708. DE VORST DE LOMMBEECK (baron Jean Hugon Engelbert).
1724. DE VORST DE LOMMBEECK LUTEMBERG METTERNICH MULLENACK (baron Jean Hugon).

W.

1714. DE WOOT DE TINLOT (chevalier Bernard Arnold).
1760. DE WOOT BARON DE TINLOT (chevalier Maximilien Henri).
1764. DE WOOT BARON DE TINLOT (chevalier Pierre Joseph Ernest).
1787. DE WOOT BARON DE TINLOT (chevalier Maximilien Henri Joseph), archidiacre de Famenne et des conciles de Chimay, Graide et Rochefort.
1795. DE WOOT BARON DE TINLOT (chevalier François Charles).
1761. VON WYLDRIEINGRAVE (prince et comte Florent Willeaume).

Z.

1746. VON ZIEWEL VON HAGEN VON BETTENBURG (chevalier et baron Diederic Eberhard), chanoine-archidiacre de Bonn.
1755. DE ZINZENDORFF DE WALDSTEIN (comte Joseph).

N.-B. Les personnes dont les noms sont accompagnés de ces mots : *non reçu*, sont celles qui, quoiqu'ayant fait leurs preuves au chapitre, n'y eurent cependant pas accès, soit pour cause de décès, ou de changement de résolution, ou bien d'empêchements politiques.

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

Depuis l'impression de la seconde livraison des Annales, l'Académie a reçu un grand nombre de lettres, parmi lesquelles se trouvent les suivantes :

Une lettre de remerciement de S. M. l'empereur du Brésil, pour l'hommage qui a été fait à ce souverain de la première livraison des Annales.

Des lettres de remerciement de S. A. R. le grand-duc souverain de Hesse, de LL. MM. le roi de Bavière, le roi de Prusse, le roi de Wurtemberg et des Pays-Bas, pour l'hommage que l'Académie a fait à ces souverains de la seconde livraison de ses Annales.

Son Éminence l'archevêque de Damiette, nonce apostolique près S. M. le roi des Belges, adresse également ses remerciements à l'Académie pour l'hommage qu'elle lui a fait de ses Annales.

M. Nothomb, ministre de l'intérieur, informe M. le président qu'il souscrit à vingt-cinq exemplaires des Annales.

S. Exc. M. Paulino José Soares de Souza, ministre des affaires étrangères du Brésil, élu membre honoraire l'année dernière, et M. le vicomte Obert de Thieusies, nommé membre honoraire à la dernière séance générale, remercient l'Académie de leur admission. Ils seront par conséquent portés dans le tableau des membres.

Suite au Tableau général des Membres

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE.

—
(Voir les livraisons précédentes.)

Membres Honoraires.

MM.

OBERT DE THIEUSIES (le vicomte E.), ancien chambellan du roi des Pays-Bas,
etc., à son château de Thieusies, province de Hainaut.
SOUZA (S. Exc. PAULINO JOSÉ SOARES DE), ministre des affaires étrangères du Brésil,
etc., à Rio-Janéiro.

SÉANCE GÉNÉRALE

du 25 Avril 1844.

Président : M. le vicomte DE KERCKHOVE.

Secrétaire-perpétuel : M. FÉLIX BOGAERTS.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

En ouvrant cette nouvelle séance générale, je viens m'acquitter d'un devoir attaché aux fonctions que vous avez daigné me confier, en appelant votre attention sur la situation de l'Académie, sur les travaux exécutés, et sur les développements que nos études sont susceptibles de recevoir. Lorsque j'acceptai ces fonctions si honorables, j'étais pénétré, comme je le suis encore aujourd'hui, de l'insuffisance de mes moyens pour répondre à votre attente; j'abordais avec crainte la tâche que m'imposaient vos bienveillants suffrages, et ma témérité à l'accepter n'avait d'autre excuse que mon désir de vous prouver ma reconnaissance par mon dévouement aux intérêts de notre association : aussi, je crois n'avoir négligé aucun effort pour mériter la faveur que j'ai reçue de vous, pour asseoir cette institution naissante sur des bases solides. Je dois cependant réclamer de nouveau votre indulgence, si, comme je le crains, le talent a quelquefois fait défaut au zèle et à la bonne volonté.

Je suis heureux, MM., d'avoir à vous annoncer que, depuis l'année dernière, les relations de l'Académie se sont étendues de la manière la plus favorable et la plus utile pour nous ; que nous avons été compris par tous les talents, par toutes les supériorités auxquelles nous avons fait appel ; et qu'il ne nous reste plus qu'à nous soutenir à cette hauteur et à justifier, par nos œuvres, de si nombreuses et si brillantes sympathies. L'avenir nous appartient. C'est à nous à le faire digne de notre présent.

Je voudrais, MM., pouvoir entrer ici dans quelques détails au sujet de nos nouvelles relations ; mais ce serait anticiper sur le rapport qui vous sera présenté par M. le secrétaire-perpétuel ; je me bornerai à vous soumettre mes réflexions sur la direction que je crois utile d'imprimer à nos travaux, pour leur donner l'extension qu'ils comportent.

Jusqu'ici, MM., nous avons marché, sans doute ; mais ne nous faisons pas illusion : il nous reste beaucoup de chemin à faire, et même, permettez-moi de vous dire franchement le mot, il nous faut tâcher de mieux marcher encore : *être stationnaire, c'est déjà reculer*. Vous ne voudrez pas, MM., qu'on puisse vous faire l'application de cette sentence.

En parcourant nos annales, des juges sévères pourraient nous reprocher l'absence de travaux sur les plus belles et les plus intéressantes branches de l'Archéologie ; et, certes, ce reproche serait fondé, s'il ne fallait pas tenir compte des difficultés qui se rencontrent à l'organisation de toute société scientifique. Du reste, plusieurs membres nous ont fait espérer une coopération très-active, et d'autres ont promis des mémoires sur des sujets fort curieux.

Ce qui ralentit l'activité de quelques-uns de nos associés, c'est peut-être l'idée que l'on se fait en général de l'Archéologie ; idée que je ne puis, je l'avoue, ni concevoir ni admettre. Dans l'opinion de bien des gens, l'Archéologie n'est qu'une science de ruines, de débris de monuments, de reliques oubliées d'un autre âge, une science, enfin, passez-moi le terme, une science *d'antiquailles*. Il est certain que, de ce point de vue, il devient difficile de créer

tous les jours des mémoires. Chaque travail, chaque notice, supposerait une découverte, une fouille, et, à ce compte, il n'y aurait qu'un ou deux pays au monde qui pussent se permettre une Académie d'Archéologie. Pour moi, je le répète, je ne puis admettre une manière aussi étroite d'envisager l'Archéologie; pour moi, elle est, comme l'indique son étymologie grecque, la *science des origines*, ou plus exactement de *l'origine* des choses, et non-seulement des origines des peuples, mais des origines des diverses sciences, des diverses littératures, des arts et de l'industrie.

On dira, sans doute : comprendre ainsi l'Archéologie, c'est empiéter sur le domaine de l'histoire; je réponds que c'est bien plutôt l'histoire qui empiète à chaque instant sur l'Archéologie; je ne prétends pas lui en faire un reproche, car je considère ces empiétements comme inévitables, entre deux sciences si proches voisines qu'on peut passer de l'une à l'autre sans s'en apercevoir. Cette espèce de confusion ne peut qu'augmenter avec les progrès des sciences : à mesure qu'elles s'enrichissent de faits, leurs limites tendent à s'effacer; car il en est de la science humaine comme des facultés de notre intelligence, dont elle est l'expression : les démarcations sont difficiles à établir, et plus difficiles à conserver, ou pour mieux dire, les divisions, les classifications n'existent pas dans la réalité : elles ne sont que des abstractions de notre esprit; dans la nature, tout se tient, tout s'enchaîne, et la science, en progressant, tend sans cesse vers cette magnifique unité qui est le symbole et le reflet de l'unité éternelle dont tout émane. Et n'est-ce pas là aussi la marche de l'humanité? A mesure que la civilisation se développe et étend son niveau sur les nations, vous voyez partout faiblir ou crouler les barrières qui séparent les peuples, en attendant le grand jour de l'unité commerciale, politique et religieuse.

Je vous demande pardon, messieurs, de cette digression dans l'avenir, à propos de la science du passé. Je reviens à mon sujet : à mes yeux, le rôle de l'Archéologie est de décrire et d'analyser *l'état* du passé; celui de l'histoire, de raconter des *faits* et non pas

de décrire des situations. L'Archéologie, c'est la statistique du passé ; l'histoire, c'est le lien qui unit le passé au présent ; c'est le récit des faits qui ont modifié ou détruit ce passé , pour en faire le présent que nous avons sous les yeux. Envisagé de ce point de vue plus large, l'Archéologie s'étend et s'élève ; elle touche à tout dans ce monde comme l'histoire, sa sœur, et aucune branche des connaissances humaines ne lui est étrangère.

Je pourrais citer des autorités bien respectables qui, peut-être sans s'en douter, ont consacré, par leur exemple, cette manière de concevoir la science dont nous nous occupons ; mais je ne viens pas ici faire une dissertation ; mon but n'est pas davantage de faire ressortir la grandeur et l'utilité de notre institution aux yeux de ceux qui doutent de nous, (Dieu merci, le nombre en est trop petit), aux yeux de ces quelques détracteurs dont la voix ennemie a peine à s'élever jusqu'à nous ; détracteurs intéressés, dont l'envie guide la plume et qu'anime le dépit de n'avoir pas été associés à nos travaux ; ce que j'ai voulu, surtout, c'était de rappeler à tous mes collègues, présents et absents, combien est belle la tâche que nous avons entreprise ; combien est riche la mine que nous avons à exploiter ; leur rappeler quels magnifiques résultats nous sommes en droit d'espérer, si nous travaillons ; mais il faut travailler, il faut semer pour récolter ; la terre la plus fertile, le plus heureux climat, ne donnent rien sans travail

Notre pays est peut-être un des plus intéressants et des plus curieux sujets d'études qu'un Archéologue puisse se proposer : nos anciennes institutions, nos vieilles coutumes, nos usages, nos mœurs, nos lois, nos arts, notre industrie, enfin tout notre état social, ont passé par des phases si diverses, ont présenté des situations si remarquables et même si pittoresques, depuis les rois francs jusqu'à nos jours, pour ne pas parler de la domination romaine, qu'à moins de circonstances tout-à-fait malheureuses, il est impossible que nos archives et nos annales ne deviennent, d'ici à quelque temps, un des dépôts les plus curieux en ce genre, si, par un travail soutenu, nous savons mettre en œuvre les riches matériaux que nous avons

sous la main. L'intérêt de nos réunions ne pourra aussi qu'y gagner considérablement, et bientôt, au lieu d'avoir une modeste assemblée de famille, nous offrirons une séance solennelle au public éclairé, pour lequel la science nationale, la science réellement utile a toujours tant d'attraits.

RAPPORT GÉNÉRAL

DE

M. le secrétaire-perpétuel.

Messieurs,

Les succès obtenus par l'Académie, depuis la dernière séance générale, me rendent bien agréable la tâche que j'ai à remplir aujourd'hui; ces succès sont tels, en effet, Messieurs, que nous pouvons les regarder comme le résultat le plus complet que nos efforts et nos espérances puissent ambitionner. Quelque bref que soit le rapport que je vais avoir l'honneur de vous lire, il suffira, je pense, pour vous prouver que notre association, toute jeune qu'elle est encore, mérite cependant d'être comptée déjà parmi les institutions qui ont rendu de longs et nombreux services aux sciences et aux lettres dans notre pays.

Votre conseil d'administration a continué ses travaux avec zèle. Il a persisté à être sévère dans le choix des candidats : il ne s'est pas borné à apprécier le mérite scientifique ou littéraire de ceux qui se sont présentés; il s'est encore imposé le devoir de n'admettre, dans le sein de l'Académie, que des hommes offrant des garanties morales incontestées.

Les deux livraisons que l'Académie a publiées depuis la dernière

séance générale, ont été accueillies avec plaisir par le public, et la plupart des journaux en ont parlé d'une manière trop avantageuse pour que nous ne poursuivions pas avec confiance la tâche que nous nous sommes imposée.

Dans mon dernier rapport, j'ai eu l'honneur de vous dire, MM., que, dès son début, l'Académie avait reçu partout les marques les plus flatteuses de sympathie et d'estime de la part des savants les plus distingués et des souverains. Vous avez vu, dans la première livraison de nos annales, les lettres que plusieurs monarques et les principales célébrités scientifiques et littéraires nous ont adressées. Nous avons la satisfaction de pouvoir vous faire connaître que ces mêmes témoignages, si favorables pour nous, ont été renouvelés par tous ces personnages, à l'occasion de l'envoi qui leur a été fait de la deuxième livraison. Pour ne pas fatiguer votre attention, nous ne vous donnerons lecture que de deux ou trois des lettres nombreuses qui sont parvenues à notre président, depuis le mois de février 1844.

S. M. le roi de Prusse lui écrit : — « C'est avec intérêt, M. le vicomte, que j'ai reçu la nouvelle livraison des travaux de l'Académie d'Archéologie de Belgique, et je me fais un plaisir de vous en exprimer mes remerciements.

Berlin, le 10 février 1844.

FRÉDÉRIC GUILLAUME.

S. M. le roi de Bavière s'exprime en ces termes : « M. le vicomte de Kerckhove : j'ai reçu la lettre du 24 janvier par laquelle, au nom de la Société d'Archéologie de Belgique, vous m'envoyez la deuxième livraison de ses travaux. Veuillez exprimer à cette association scientifique, bien mes remerciements de son attention, et recevoir pour vous, M. le vicomte, l'assurance des sentiments d'estime avec lesquels je suis votre affectionné

LOUIS.

Munich, le 11 février 1844.

Le grand-duc de Hesse écrit la lettre suivante : Monsieur le vicomte, c'est avec bien du plaisir que j'ai reçu la deuxième livraison du bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique, qu'au nom de cette honorable association, vous venez de m'envoyer. Je vous prie de vouloir bien lui exprimer mes remerciements. et je saisis cette occasion pour vous renouveler l'assurance de mon estime parfaite.

Louis.

Darmstadt, le 2 février 1844.

Le roi de Wurtemberg, l'empereur du Brésil et le roi de Hollande remercient également l'Académie, de la manière la plus gracieuse, de l'envoi de ses annales.

Vous aurez remarqué, MM., dans les livraisons qui ont paru, l'énumération des nombreux envois de livres et d'autres objets qui ont été faits à l'Académie; nous voyons avec plaisir que notre bibliothèque continue à s'enrichir, pour ainsi dire, chaque jour. La plupart de ces dons sont vraiment dignes, MM., de votre attention. Forcé, comme je le suis, de me renfermer dans les limites étroites de ce compte-rendu, je regrette de ne pouvoir vous en parler avec toute l'importance qu'ils méritent. Je dois donc me borner à citer seulement les ouvrages que l'Académie a reçus depuis l'impression de la 3^{me} livraison.

Le conseil d'administration, ayant introduit la plus sévère économie dans les dépenses, a trouvé jusqu'à présent, dans les seules et modestes ressources de l'Académie, le moyen de faire face à tous les frais. Le nombre des abonnés à nos annales augmente de jour en jour. M. Nothomb, ministre de l'intérieur, a souscrit pour 25 exemplaires; de sorte que quelques membres pensent que bientôt on pourra affranchir les membres effectifs de toute cotisation annuelle.

L'état de nos finances est donc favorable. M. le trésorier vous présentera sa comptabilité, vérifiée par la commission nommée dans la dernière séance générale, et composée de MM. Smolderen, Van Camp et De Kuyper ¹.

¹ Ces comptes ont été vus et approuvés à la séance générale.

M. Van Hasselt, trésorier de l'Académie, obligé de s'absenter à chaque instant, désire échanger ses fonctions contre celles de M. De Keyser, conseiller de l'Académie. Le bureau d'administration a donc l'honneur, MM., de proposer à votre sanction le mandat de trésorier, qu'il a provisoirement confié à M. De Keyser, et la place de conseiller, qu'il a de même conférée à M. Van Hasselt.

Le bureau propose également à la sanction de l'assemblée générale, le choix qu'il a fait de M. Broeckx, comme conseiller-bibliothécaire et archiviste, en remplacement de M. Mertens ¹.

Avant de vous citer les noms des savants dont le conseil vous propose l'admission définitive comme membres de l'Académie ², permettez-moi, MM., d'adresser à M. le président un juste tribut de remerciements et de reconnaissance. Si les résultats heureux et presque inattendus que nous avons obtenus, en si peu de temps, sont dus, en partie, à l'intérêt que les études archéologiques inspirent partout aujourd'hui, nous ne pouvons, sans nous montrer ingrats, nous empêcher de les attribuer en grande partie aussi aux relations nombreuses que M. De Kerckhove a dans toutes les parties de l'Europe. Ces relations, il les doit à ses travaux scientifiques, au grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés, à sa correspondance avec les principaux savants de notre époque. Membre de presque toutes les Académies, personne mieux que lui ne pouvait procurer à notre société, ces relations pour ainsi dire infinies que le genre de nos travaux rend indispensables pour réussir. A tous ces titres, M. De Kerckhove joint encore l'heureuse qualité d'une activité infatigable, et je puis attester qu'il ne se passe pas de jour qu'il ne s'occupe avec dévouement des intérêts de l'Académie.

¹ Ces différentes propositions ont été adoptées.

² Les noms des candidats admis à cette séance générale, seront publiés dans la liste supplémentaire.

DESCRIPTION D'UN MONUMENT

connu sous le nom de

TROU DES FÉES ,

PRÈS DE VIRTON ,

PAR

M. DU MONT,

Vice-président de l'Académie, membre correspondant de la Société

des Antiquaires de la Morinie, etc.

On a découvert à plusieurs reprises, en France, des monuments souterrains, que l'on a regardés comme des temples druidiques; et les savants se sont emparés sur le champ de ces découvertes. Il y a eu, à cette occasion, assaut d'érudition; il y a eu des dissertations à perte de vue, fondées souvent sur des suppositions plus ingénieuses que conformes à la vérité; et l'on a vu d'anciennes carrières de pierres, transformées, sous la plume de certains écrivains, en temples de Teutatès, uniquement pour satisfaire à la manie de voir partout des antiquités.

D'après les journaux, on vient encore de découvrir un de ces monuments pratiqué dans le roc, et dont l'entrée avait été tellement obstruée jusqu'aujourd'hui, que, sans le hasard qui a amené à creuser en ces lieux, on serait encore privé de ce trésor.

Et nous aussi, nous avons de ces débris de l'antiquité gauloise. Comment supposer, en effet, que, placés près d'une des forêts les

plus considérables de la Gaule, nous n'ayons pas eu des druides, qui y eussent établi leur séjour, et pratiqué leurs redoutables mystères? croit-on que les seules forêts du midi puissent s'y prêter? les croit-on plus sombres, plus majestueuses, plus propres à inspirer que les nôtres qui, quoique aujourd'hui aménagées, soignées comme des parcs, répandent néanmoins encore une sorte de terreur par leur obscurité, par leur vaste étendue, aux étrangers qui les traversent pour la première fois?

Je ne connais point, je l'avoue, toutes les richesses en ce genre que renferme notre pays; mais, au moins, je puis parler d'un de ces monuments, parce que je l'ai visité, étudié moi-même, autant qu'il m'était permis, et que je ne crois pouvoir revoquer en doute sa destination primitive. Ce n'est point une galerie creusée dans un rocher, se dérochant aux regards par quelques broussailles. Seulement l'immensité des Ardennes le protégeait contre la curiosité des profanes. Et malheur, sans doute, à celui qui, égaré dans ces retraites sauvages, aurait été rencontré par les druides ou leurs suppôts; il aurait payé de sa vie l'imprudence dont le hasard le rendait coupable.

D'où vient que, possédant une pareille relique, nous en soyons encore au point d'en ignorer l'existence? En France, c'est d'hier qu'une découverte est faite; et il n'est pas douteux que les fouilles n'aient immédiatement suivi, et que dans peu, nous n'ayons une description exacte de tout ce qui y tient, on s'y rapporte. — Pourquoi, chez nous, un objet, qui se présente de lui-même, que l'on ne peut prendre pour une carrière que l'on aurait fermée, après en avoir extrait le marbre, mais auquel l'homme le plus ignorant attribue une destination particulière, sans toutefois pouvoir s'en rendre un compte satisfaisant, pourquoi, dis-je, reste-t-il inexploré? — N'est-ce pas une suite de cette funeste apathie, qui nous a été léguée par nos ancêtres, trop peu soigneux de la renommée du pays, non seulement dans cette partie, mais dans toutes les branches imaginables?

Aujourd'hui que l'on s'occupe de recherches en tout genre, après avoir secoué un coupable engourdissement; aujourd'hui que

ce noble *nous* national commence à se faire jour, aujourd'hui enfin que nous étudions notre passé avec autant d'ardeur que nous saluons notre présent, ne craignons point d'étaler aussi tout ce qui peut avoir quelque valeur, quelque prix. — Relevons-nous aux yeux des étrangers, et à nos propres yeux. — Écartons une modestie par trop simple, en songeant que, s'il est beau pour un individu de pratiquer cette vertu, c'est une duperie, et presque une faute d'en agir de même, quand il s'agit de la patrie.

Pline, parlant des Romains de son temps, les blâme vivement de négliger ce qu'ils avaient chez eux d'intéressant et de curieux pour courir en Grèce, examiner et admirer des objets d'une importance beaucoup moindre, que ce qu'ils avaient sous la main, et qui n'avaient de prix que parce qu'ils étaient éloignés, ou parce qu'il avaient été vantés outre mesure, par des écrivains à l'imagination hardie, ou plutôt qui ne reculaient point devant le mensonge pour embellir ce qui aurait paru trop simple, s'ils s'étaient contentés de le revêtir des couleurs de la vérité. — Ne ressemblons-nous pas un peu, sous ce rapport, aux romains de Pline? ne dédaignons-nous pas un peu trop les richesses du pays, pour vouer notre admiration uniquement à celles de nos voisins, et surtout des français qui, comme les grecs, ont l'art de relever ce qui leur appartient, et de déprimer ce qui vient de chez les autres, quand toutefois ils ne peuvent venir à bout de se l'approprier, ainsi qu'ils le font tous les jours avec les grands hommes que la Belgique a produits ?

Quant à moi, tout en estimant à sa valeur ce que je rencontre ailleurs, je crois devoir donner la première place à ce que m'offre la terre de la patrie; et je voudrais posséder tous les talents, pour le présenter sous son jour le plus favorable, et lui mériter aussi l'attention non seulement de mes concitoyens, mais aussi de tous les étrangers. — Et comme je m'en reconnais incapable, je désirerais que ceux de mes compatriotes, qui sont en état d'en donner une grande idée, s'en occupassent davantage, et attirassent, à leur tour, les curieux et les voyageurs. Peut-être qu'alors nos

montagnes, nos grottes, nos rivières, nos forêts, toutes les merveilles enfin que la nature nous a départies avec tant de libéralité, arrêteraient un instant ceux qui ne font que passer, et leur donneraient un avant-goût de la Suisse, où ils vont si péniblement chercher des sensations à leurs âmes blasées.

Vous aurez trouvé, sans doute, un peu long ce préambule, un peu longues aussi ces observations chagrines, mais je n'ai pas eu la force de passer outre. Et je n'aurai peut-être aucune autre occasion de les faire entendre. J'en reviens au sujet principal de ce mémoire. Car je pense que cette matière rentre entièrement dans le but de nos travaux ; je pense ensuite qu'elle présentera quelque intérêt par elle-même. — Ce n'est pas que je prétende le moins du monde imposer mes convictions à personne. Mais ceux-là même qui ne seraient pas de mon avis, entendront volontiers parler de l'existence d'un objet assez curieux, quelle que soit d'ailleurs sa destination ; quand même il n'aurait eu aucun but.

Entre Virton et Neufchâteau, petites villes de la province de Luxembourg, éloignée l'une de l'autre d'environ sept lieues, s'élève une vaste forêt, déchirée, échanquée, quelquefois interrompue par des clairières provenant d'essartements, favorisés vers le XIII^e et le XIV^e siècle, mais conduits sans intelligence, où l'on a assis quelques villages, dont une partie porte des noms qui rappellent leur origine. ¹ Ce ne sont là que des débris de cette immense forêt des Ardennes, qui du temps des romains, et pendant presque tout le moyen-âge, couvrait le pays qui, en partant du Rhin, est renfermé entre la Meuse et la Moselle. Ce territoire considérable n'avait qu'une population très-faible, qui se divisait en petites tribus, dont César nous a transmis les noms, tribus qui, sous bien des rapports, ne différaient que fort peu des peuplades semées çà et là dans les déserts de l'Amérique.

Il est grand et sublime le spectacle qu'offre une forêt aussi

¹ Ansart, Valensart, Harinsart, Mortinsart, Thibésart, etc.

considérable. On y retrouve, ce me semble, encore la main toute puissante de Dieu, lorsque, dans l'origine des siècles, il orna la terre de ces productions grandioses que la créature veut quelquefois imiter, comme les enfants imitent les grands monuments, avec des cartes qu'un souffle disperse. La main de l'homme, en y établissant un certain ordre, à sa manière, en a bien pu modifier la teinte primitive, mais elle ne l'a pas entièrement effacée. — L'unique chose, qui fasse perdre à ces bois leur caractère poétique, ce sont ces mille chemins, ces mille sentiers qui se croisent en tout sens, tracés sans ordre, par la fantaisie du premier qui les a frayés, et qui forment un labyrinthe presque inextricable, et plus que cela, ces larges routes qu'on y a pratiquées, depuis peu de temps, et qui leur donnent l'aspect de pares, où l'art prétend corriger la nature, mais, en définitive, est loin de l'embellir.

Au fond de la forêt, à environ une lieue et demie de Virton, on pénètre dans une vallée assez profonde, par un chemin creusé dans une roche de sable, qui s'appelle *Male-pierre*, comme qui dirait pierre ou roche funeste. Cette vallée est entourée de côteaux plus ou moins élevés, qui en forment comme un bassin. Deux gorges s'entr'ouvrent, l'une vers le sud, l'autre vers le nord, et semblent faites pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie, et de fontaine; mais ce canal naturel n'empêche pas les sources, qui s'échappent des différentes parties des côteaux, de séjourner, et de former des marécages, que les grandes chaleurs de l'été ne peuvent pas dessécher complètement.

Au centre du bassin, s'élève une montagne d'un sable assez dur. Cette montagne, entièrement isolée, est assez bien orientée, et peut avoir une longueur, de l'est à l'ouest, d'environ deux cents mètres, sur une hauteur et une largeur de près de cinquante; la largeur du côté de l'ouest, a cinq ou six mètres de plus, et va en diminuant vers l'est. Sur le flanc septentrional, et à mi-hauteur, est une entrée d'environ quatre pieds de haut, et trois de large; mais à quatre pas à l'intérieur, elle s'abaisse et se rétrécit, au point que l'on ne pourrait pénétrer plus avant qu'en se traînant sur ses genoux. Si l'on grimpe jusqu'au sommet, on entend

retentir les pas, comme si l'on se trouvait sur une voûte. A la pointe orientale, on remarquait encore, il y a une trentaine d'années, deux puits très-profonds toujours remplis d'eau, quelle que fût la sécheresse de l'année, et au moment où toutes les sources étaient taries ailleurs. Les bûcherons sont parvenus à combler un de ces puits, à force d'y jeter des morceaux de bois, à diverses reprises : l'autre subsiste toujours. Des vieillards m'ont assuré que, sur le flanc méridional, on trouvait autrefois une seconde entrée, mais elle a disparu sous les éboulements successifs du sable, par suite du défrichement des bruyères qui tapissaient toute la montagne, afin d'utiliser le terrain, en y plantant quelques arbres ; opération qui n'a eu aucun succès, à cause du manque de terre végétale suffisante.

Cette montagne doit-elle son existence à la nature, ou a-t-elle été élevée par les travaux de l'art ? Cette question, que j'ai entendu faire plus d'une fois, est difficile à résoudre, et de plus habiles que moi n'ont osé la décider. — En effet, si on la suppose l'ouvrage de la nature, cela paraît à celui qui l'examine d'une bisarrerie inconcevable ; et je pense qu'il serait difficile de rencontrer un mamelon semblable, dans toutes les fantaisies que présente cette masse, non pas autant, sous le rapport de la forme, mais encore à cause des creux ou vides qu'elle renferme, et surtout des puits qui la dominent. — Si l'on pense que c'est une colline factice, la difficulté est bien plus grande. — On pourrait, à la rigueur, entasser un monceau de sable de la hauteur et de la longueur de ce monument, et former un tertre, comme celui sur lequel s'élève le lion de Waterloo. Mais le sable restera toujours sable ; il s'affaissera peu à peu, si l'on n'en prend soin ; ou bien il subsistera pendant des siècles, comme les *tumuli* que nous trouvons en grand nombre ici et ailleurs ; mais il ne se durcira jamais, il n'adhérera pas de manière à faire un tout compact.

Il m'est venu une idée ; mais je suis loin de vouloir la donner comme une solution à laquelle il faille absolument s'arrêter, c'est que ce mamelon, existant naturellement, aura pu être creusé

intérieurement par des hommes intéressés à en faire usage, et, qu'informe d'abord, il aura pris, sous leurs mains, les dimensions qu'il a conservées depuis. Resterait, après cela, à expliquer comment des puits d'une eau fraîche et intarissable se trouvent au sommet, ainsi qu'on pourrait en imaginer sur le toit de l'église de N.-D. à Anvers : à moins que l'on ne suppose que des canaux souterrains ont amené en ces lieux, également par des travaux considérables, et d'une solidité à l'épreuve, quelques unes des sources nombreuses qui arrosent les hauteurs d'alentour. — Je n'oserais, je le répète, du reste, donner cette idée, que comme une supposition, que d'autres suppositions peuvent modifier ou même complètement détruire.

Une chose remarquable, frappante, c'est que, sur tous les côteaux qui enveloppent le bassin, on admire une végétation vigoureuse, luxuriante ; on y voit des arbres de toute essence, s'élever à des hauteurs considérables, et parvenir à une grosseur étonnante, tels que le chêne majestueux, le hêtre touffu, le frêne élancé. A leurs pieds croissent des taillis de la plus belle venue ; des fleurs de toute espèce viennent réjouir la vue ; les fruits sauvages y abondent. Mais dès que vous mettez le pied dans le vallon, vous êtes surpris que tout s'arrête. Il semblerait voir les lieux désolés, placés à l'entrée de l'Averne, si bien décrits dans *Télémaque*. En effet, tout semble brûlé autour de la montagne ; la bryère elle-même n'y croît que par bouquets, séparés par un sable d'une blancheur éblouissante, et formant mille sinueux méandres, comme serait un parterre fantastique. Çà et là seulement, se soulève, dirait-on, avec peine, un bouleau rabougri, à la blanche écorce, aux rameaux échevelés ; les mille oiseaux, qui font entendre leurs chants harmonieux sous les ombrages voisins, semblent épouvantés de la désolation qui règne dans la vallée, et ne s'y présentent jamais. Seulement de temps en temps un geai criard, un corbeau de mauvais augure, traversent ces lieux à tire-d'aile, sans s'y arrêter, et vont se percher sur la branche qui semble les attendre au côté opposé : ils semblent s'y complaire, comme s'ils avaient échappé à un péril réel. — Les seuls animaux vivants qui y séjournent, sont quelques

lézards gris, quelques couleuvres à la peau azurée, que vous voyez fuir en sillonnant le sable, qui se fond sous vos pieds.

Enfin, les esprits superstitieux croiraient rencontrer, sur ce petit coin, quelque chose de maudit, tant l'aspect en est singulier, tant sa constitution paraît peu naturelle. — Les habitants des environs ont débité sur cette montagne, qui est connue sous le nom de *Trou des fées*, une infinité d'histoires dont je vous fais grâce, mais dont un légendaire pourrait faire son profit. — A cela se joignent des souvenirs qui s'y rattachent plus ou moins directement. Ainsi le plus élevé des côteaux qui dominent le *Trou des fées*, s'appelle le *château Renaud*. — Votre curiosité vous porte, sans doute, à chercher là les ruines de quelque castel : vous n'y trouvez pas le moindre débris. Le sommet est couronné de chênes superbes, dont quelques-uns comptent plus de trois siècles, et dont les pieds sont arrosés par une fontaine abondante, qui descend mollement dans une des gorges, dont j'ai parlé plus haut.

A une demi-lieue de là, est une montagne beaucoup plus élevée, au sommet de laquelle jaillit également une source considérable ; et cette montagne qui, pas plus que la précédente, n'a la moindre apparence de ruines, se nomme le *château de Montauban*. — On vous dira tout haut que ces endroits ont été jadis la demeure des quatre fils Aimon, que c'est là qu'ils se retiraient, que c'est de là qu'ils partaient pour leurs expéditions aventureuses, que c'est là qu'ils rapportaient le butin qu'ils avaient fait sur les mécréants, et qu'ils venaient se reposer de leurs travaux merveilleux. — Or, les quatre fils Aimon étaient, comme l'on sait, les compagnons de Roland, les contemporains de Charlemagne, qui, dit l'histoire, avait un pavillon de chasse, à Neufchâteau, à quelques lieues de là. — Puis on ajoutera tout bas les spectres et fantômes, qui y apparaissent de temps en temps. Et ces spectres se présentent presque toujours, ou en forme de barres de fer rongies au feu, et venant traverser la route devant le voyageur tremblant, ou sous l'aspect de feux follets, sautillant, dansant une polka infernale.

Mais laissons ces histoires aux bonnes, pour amuser et endormir

les enfants, et revenons en au *Trou des Fées* lui-même. Une espèce de terreur superstitieuse l'entoure; l'habitant du voisinage s' imagine, comme je l'ai déjà dit, qu'il y a quelque chose de surnaturel dans cette montagne isolée, au milieu d'une vallée, que la mythologie ancienne n'aurait pas manqué de prendre pour le tombeau de quelque dieu, ou tout au moins d'un géant. Le vallon lui-même a son effroi par l'aspect de désolation qui serre le cœur quand on l'aborde. Les plus hardis, parvenus au pied du monument, en font le tour, puis ils vont s'arrêter à l'entrée; il se mettent quelquefois à raisonner; et s'il y avait des arbres près de là pour s'agiter, ou laisser tomber une feuille, ils s'enfuiraient épouvantés. Que dire de l'idée de pénétrer à l'intérieur? — Elle ne vient à personne.

Je me trompe : cette idée est venue, il y a quelques quatre-vingts ans, à un individu, que l'on regardait comme un cerveau brûlé. Voici l'histoire, telle qu'on me l'a racontée. — Après des libations copieuses, pour se donner du courage, suivies d'un pari, notre homme, accompagné d'une douzaine d'individus, aussi bien préparés que lui, se présente à l'ouverture, et là, muni d'une corde fort longue, qui devait servir de fil d'ariane, il entre résolument, la corde liée au poignet, et portant une lanterne. Il se glisse, se traîne, la pelotte se déroule, et indique qu'il a atteint une certaine profondeur. Cependant, tout-à-coup la corde s'agite avec force; il semble que le héros soit occupé à lutter; puis tout-à-coup elle retombe sur le sol, sans plus faire le moindre mouvement. Il y eut alors quelques minutes d'attente pleine d'anxiété. Les compagnons essaient alors de tirer la corde, elle cède sans effort, elle revient; mais il n'y avait plus d'homme au bout : l'individu trop hardi ne reparut point, et les autres s'enfuirent saisis d'épouvante, et vinrent raconter ce qui s'était passé. On peut juger des histoires nombreuses qui s'en répandirent, et des ornements qu'y ajouta l'imagination frappée : chacun donnant à cette disparition le motif qui lui semblait le plus plausible. — Ces lieux étaient sacrés. — Les fées endormies se sont vengées. — Ce souterrain recèle des secrets,

des mystères qui ne doivent point être connus des profanes. — Qui sais-je? les suppositions les plus bizarres se croisaient en tout sens, et la plus naturelle, selon moi, du moins, ne se présentait pas à ces esprits prévenus : c'est que quelque bête sauvage, loup, sanglier, ou toute autre, ayant établi sa retraite dans cet endroit solitaire, aura pris en fort mauvaise part qu'un animal à deux pieds et sans plumes s'en vint la visiter, la déranger, et aura jugé à propos de lui donner une leçon, qui l'empêchât de recommencer. — On peut, en effet, remarquer à l'ouverture de la caverne, les traces de divers animaux, tels que loups, renards, etc., entrant, sortant, et faisant probablement leur ménage en ces lieux.

En décrivant, aussi exactement que possible, ce monument et tout ce qui s'y rattache de près ou de loin, soit matériellement, soit moralement, je vous ai conduits aussi avant qu'il m'a été permis de le faire; je vous ai mis au point où j'ai été moi-même, en observant les lieux, et en les interrogeant, en quelque sorte, sur leur destination primitive. Vous avez vu avec moi la forêt et ses retraites mystérieuses; vous avez vu des particularités propres à appeler l'attention des archéologues, perdues, pour ainsi dire, dans l'immensité. Qu'en pensez vous? qu'en dites vous? croirez-vous par hasard que j'aie été entraîné au-delà des bornes par une imagination mal réglée? — Quant à moi, qui ai médité si long-temps, je ne puis y voir que les restes d'un culte qui a disparu depuis 16 à 17 siècles, et je vous avouerai qu'il me faudrait des raisons bien puissantes pour ébranler mes convictions.

D'abord, qui pourrait nier que les druides et leurs collègues ne se fussent établis dans la forêt des Ardennes? Et s'il en est ainsi, ces prêtres ne devaient-ils pas y avoir leurs monuments et leurs sacrifices? Or, où auraient-ils pu trouver un séjour plus convenable pour y célébrer leurs mystères? N'est-ce pas là que l'osier se tressait pour enfermer les victimes? N'est-ce pas là que se dressaient les bûchers, que se consultaient les entrailles palpitantes? que l'affreux Teutatès se rassasiait de sang? — N'est-ce pas dans ces forêts que se cueillait, sur les chênes sacrés, ce gui précieux

qui y abonde encore? — N'est-ce pas à cette antique superstition, qu'il faut attribuer les prétendues vertus que possède cette excoissance, même encore de nos jours, chez le vulgaire ignorant, dans tous les pays, et surtout dans le nôtre? Je ne sais; mais toutes ces circonstances et plusieurs autres doivent, ce me semble, détruire tous les doutes que l'on pourrait conserver sur ce sujet.

Dans les derniers temps de la domination française en Belgique, un employé supérieur de l'administration forestière avait résolu d'introduire un baril de poudre, le plus avant que l'on pourrait dans l'ouverture, puis d'y mettre le feu, au moyen d'une mèche. Il espérait parvenir ainsi à faire sauter la montagne sacrée, et satisfaire sa curiosité et celle de tous ceux qui s'y intéressaient. Mais comme il fallait un grand nombre de préliminaires, tels que l'autorisation des chefs suprêmes, puis la défense de traverser la forêt, à une assez grande distance, de peur d'accidents, le jour qui aurait été fixé pour cette opération; la chose traîna en longueur, et finit par n'être pas exécutée. C'est, peut-être, un bonheur. Peut-être en effet, ces cavités profondes renferment-elles des richesses inappréciables qui auraient péri, en même temps que le monument lui-même aurait été détruit; dommage d'autant plus grand, que je le crois le seul qui ait la conformation que j'ai décrite.

Bien jeune encore, et me fondant plus ou moins sur les légendes obscures des habitants du pays, j'avais fait une supposition qui, à la rigueur, pourrait s'accorder avec l'opinion plus juste que je me suis formée depuis. C'est que le château Renaud, quel qu'ait été d'ailleurs son possesseur, dans les temps reculés, mais toujours au moyen-âge, aurait eu, de la crête élevée où il se trouvait assis, des communications souterraines et secrètes avec le *Trou des fées*; et qu'en cas d'attaque, on aurait pu se procurer par là des vivres, des secours en tout genre, et même échapper, si le danger devenait trop pressant. — Eh bien! cet ancien temple druidique n'aurait-il pas, en effet, pu servir, plusieurs siècles après, à cet usage? du moins, je n'en vois pas l'impossibilité,

vu la proximité; car, à partir du sommet du lieu appelé le château, jusqu'à la montagne isolée, le trajet n'est guère que d'un quart d'heure.

Encore un mot, qui ne tient aux objets que j'ai décrits, que parce qu'un fait historique également inconnu y a eu lieu, voilà un demi-siècle. — Lorsque les Français pénétrèrent dans le Luxembourg, en 1793, les habitants de la frontière, qui avaient chaudement pris le parti de leur souverain, après avoir combattu quelque temps les ennemis, dans les villages et les campagnes, en partisans déterminés, devenus trop faibles devant les masses sans cesse renaissantes de *crapauds bleus*, finirent par se retirer dans les bois qui avoisinent leur territoire. Là, ils se réorganisèrent; et c'est dans la vallée qui s'étend autour du *Trou des fées* qu'ils établirent leur quartier général. De ce point central étaient expédiés dans toutes les directions les ordres des chefs qu'ils s'étaient donnés; de là partaient les patronilles, les sentinelles qui bordaient la forêt, pour éviter toute surprise, et pour aller faire, de temps en temps, le coup de fusil avec les détachements français, qui s'avançaient dans les environs, ou que l'ardeur du pillage entraînait trop loin de leurs corps. Car, pour l'intérieur, ils n'y songeaient même pas; et cet asyle était aussi sacré que du temps des druides. — C'est là qu'un des chefs, pressé par le commandant du blocus de la forteresse de Luxembourg, de rendre les armes que le gouvernement autrichien avait distribuées aux volontaires, fit cette réponse si noble, digne des anciens Spartiates: Nous ne rendrons nos armes qu'au souverain qui nous les a confiées; si, du reste, vous êtes pressés, venez les prendre. Ce ne fut qu'après la capitulation de Luxembourg, et sur l'ordre du commandant autrichien de la ville, que cette milice fut dissoute, et que les hommes qui la composaient regagnèrent successivement leurs foyers.

Je suis arrivé au terme du travail que je m'étais imposé; et j'ai cru ne pouvoir adresser plus convenablement ce mémoire qu'à l'Académie dont j'ai l'honneur d'être membre. — Plus qu'aucune autre, elle avait droit de la réclamer de moi; plus qu'aucune autre, elle est en

état de discuter, de comprendre, d'apprécier les objets sur lesquels je me suis arrêté. — On ne doit pas oublier que j'ai pris plus à tâche de décrire que de raisonner. — Et maintenant que j'aurai fait connaître, tant bien que mal, un lieu qui jusqu'ici a échappé aux investigations de nos savants, il ne me reste plus qu'à émettre le vœu, que des efforts soient faits pour pénétrer enfin dans cet antre mystérieux qui recèle, je n'en doute pas, des trésors d'archéologie, dont on ne peut se faire une idée avant de les avoir découverts. — C'est surtout au gouvernement qu'il appartiendrait de diriger des fouilles, comme il le fait en ce moment, pour rechercher, près de Virton, les médailles, dans une ville antique, ou tout au moins dans un camp romain, dont il n'est fait aucune mention dans l'histoire.



NOTICE

SUR LA FORME ET L'ORGANISATION

DES

ÉTATS DE FLANDRES

avant l'ordonnance du 5 Juillet 1754.

Lue à la Séance Générale du 25 Avril 1844,

PAR M. LE GRAND,

Contrôleur au Département des Finances, Membre Effectif de l'Académie.

La Flandre, depuis le XIII^e siècle jusqu'à la révolution Brabançonne, fut administrée de différentes manières. La forme des états et l'organisation de l'administration primitives subirent, à diverses époques, de nombreuses modifications. Depuis le temps où les communes devinrent les représentants du tiers-état, celui-ci forma toujours, de concert avec le clergé et la noblesse, les états du comté dans les actes les plus importants : l'inauguration des souverains, l'administration de la province, le consentement des aides et des subsides, etc.

Au commencement du XV^e siècle, le clergé et les collèges de Gand, de Bruges, d'Ypres et du Franc, s'approprièrent exclusivement la qualité de membre de Flandres, qualité par laquelle ils

parvinrent à exercer la plus grande autorité sur la province entière. Anciennement ces quatre collèges, les plus considérables du comté, furent chargés de la direction de l'administration du tiers-état, divisé, à cet effet, en quatre départements ou quartiers. Plus tard le clergé et les quatre collèges nommèrent une députation désignée sous le nom d'*État des Députés, des Ecclésiastiques et Membres de Flandres*.

Dans les premiers temps de l'institution, les trois ordres participaient à la direction des affaires; mais ce système n'exista pas longtemps. A la fin du XVI^e siècle, ou au commencement du XVII^e, les nobles furent exclus de la députation. En 1628, ces derniers intentèrent de ce chef, près du grand Conseil, une action judiciaire au clergé et au tiers-état; mais ce procès, paraît-il, n'a jamais reçu de solution.

Les ecclésiastiques, c'est-à-dire, les évêques de Gand et de Bruges, les abbés et chapitres de ces deux diocèses et les magistrats des villes de Gand, de Bruges et ceux du Franc de Bruges, formant le tiers-état, étaient seuls dépositaires du pouvoir administratif de la Flandre; les chefs-collèges de ces deux villes et du Franc étaient les membres dont les députés, assistés des ecclésiastiques, établissaient les moyens courants et les impôts de consommation et dirigeaient les affaires générales de la province.

Avant le traité de Nimègue (1678), on céda à la France, la ville et la châtellenie d'Ypres, qui entraient aussi dans la composition des états de Flandres, sur le même pied et les mêmes prérogatives que Gand, Bruges et le Franc. ¹

Les autres collèges, compris aussi dans le tiers-état, le vieux bourg de Gand, le pays et la ville d'Alost, le pays et la ville de Termonde, la ville et la châtellenie d'Audenaerde, la ville et la

¹ Par le traité d'Utrecht (1713), la ville et la châtellenie d'Ypres furent retrocédées à la Flandre; mais les ecclésiastiques et les députés n'en furent plus admis aux états. Ils se réunissaient dans leur propre ville et n'avaient, du reste, sur l'ensemble des affaires, aucune influence.

châtellenie de Courtray, le pays de Waes, les districts de Ninove, de Bornhem, d'Assenede et de Bouchaut, avaient également une part dans l'administration de la Flandre. Ils étaient chargés, sur leurs territoires respectifs, de la direction des moyens et impositions établis pour la liquidation des aides, des subsides, etc.

La députation permanente des états, chargée de la direction journalière des affaires, tenait ses assemblées alternativement à l'hôtel de ville de Bruges, à celui de Gand et au Franc de Bruges. Elle était composée de la manière suivante :

Députation.	4 ^o Ordre. Ecclesiastiques.	Deux ecclésiastiques du diocèse	}	de Gand. de Bruges. ¹
	2 ^o Ordre. Nobles.	Cet ordre était exclu de la députation, comme nous venons de le dire.		
	3 ^o Ordre. Tiers-état.	Le premier échevin Le premier pensionnaire	}	de la ville de Gand.
		Le bourgmestre des échevins Le bourgmestre de la commune	}	de Bruges. ²
		Un bourgmestre Le pensionnaire ³	}	du Franc.

Les fonctions de président et d'actuaire des états étaient remplies par les députés du lieu où se tenait l'assemblée; mais toujours à l'exclusion des ecclésiastiques.

¹ Ces députés étaient renouvelés tous les trois ans.

² Le tiers-état de Bruges était représenté de cette manière lorsque l'assemblée se tenait à l'hôtel de ville de Bruges. Lorsqu'elle se réunissait à Gand, cet ordre était formé par le bourgmestre des échevins assisté du pensionnaire.

³ Souvent il arrivait que le pensionnaire n'était pas envoyé à la députation. Dans ce cas les quatre bourgmestres siégeaient seuls, deux à la fois et alternativement. Lorsque l'assemblée se tenait au Franc, un seul bourgmestre avait entrée à l'assemblée, et le pensionnaire remplissait les fonctions d'actuaire.

Lorsqu'il surgissait une demande d'aide ou de subside, le gouvernement, par l'intermédiaire du Conseil de Flandre, convoquait les états. L'assemblée, saisie de la pétition du gouvernement, se séparait, et les députés des collèges *subalternes* rendaient compte à leurs magistrats de la demande du souverain. Les magistrats rendaient leurs avis qui étaient transmis aux corps des ecclésiastiques et des collaces et communes des trois chefs-collèges ¹ qui, assemblés séparément dans leurs quartiers respectifs, délibéraient à leur tour et votaient à l'assemblée générale ² l'adoption ou le rejet de la pétition du prince.

¹ Les collaces et communes de Gand, de Bruges et du Franc avaient beaucoup d'influence à l'assemblée générale ; voici quelle était leur composition :

Collaces et Communes	⎵	<i>Gand.</i>	{ Les nobles Les notables }	des sept paroisses.
		<i>Bruges.</i>	{ Les nobles et anciens magistrats. Les chefs-hommes et doyens des métiers, formant trois membres différents.	
		<i>Le Franc.</i>	{ Les nobles et les grands <i>ad hérités des loix.</i> Les magistrats. Tous les chefs-hommes du plat pays.	

² A l'assemblée générale, chaque ordre n'avait qu'une voix délibérative.

NOBILIAIRE.

EXTRAIT DU REGISTRE

AUX

TITRES DE NOBLESSE,

TENU

AU CONSEIL DE NAMUR ET REMONTANT A 1609;

COMMUNIQUÉ PAR M. LE BARON DE STASSART,

Membre Honoraire de l'Académie. ¹

Les ordonnances héraldiques des souverains de la Belgique, prescrivaient l'enregistrement des Titres de Noblesse, au greffe du conseil de la province. Les révolutions, vraisemblablement, ont dispersé plusieurs de ces documents qui ne laissent pas que d'intéresser tout-à-la-fois l'histoire nationale et les familles du pays. Il serait désirable que le gouvernement ordonnât les perquisitions nécessaires pour les récupérer.

Ayant mis en ordre, vers 1820, les débris de la bibliothèque de mon père, à Corioule, il me tomba sous la main le registre,

¹ L'intéressante communication de M. le baron de Stassart est un véritable *Nobiliaire* de la province de Namur. L'Académie d'Archéologie complétera, par ses publications, le *Nobiliaire* de la Belgique, qu'elle a annoncé.

Le secrétaire-perpétuel.

qu'en sa qualité de président du conseil de Namur, il avait soustrait à la destruction, en 1794. Je fis part de cette découverte au corps équestre, en 1822, et, l'année suivante, j'envoyai ce volume au président, M. le baron de Haultepenne, qui m'en accusa la réception le 25 mai 1825. M. le comte de La Roche était alors secrétaire et conservateur des archives. Il mourut en 1850, quelques mois avant la révolution, et je devins son successeur; mais lorsque les archives me furent remises on ne retrouva plus le manuscrit dont il s'agit, et toutes mes recherches, pour savoir ce qu'il était devenu, furent infructueuses : parmi les personnes qui s'étaient occupées de la succession de M. de La Roche, aucune ne put me mettre sur la voie, et le commis-expéditionnaire, attaché au secrétariat du corps équestre, m'assura n'en avoir jamais eu connaissance.

Cependant, comme j'avais extrait, de ce registre, l'indication, par ordre alphabétique, de tous les noms et titres qui s'y trouvent mentionnés, avec la désignation des feuillets, j'ai pensé que cette espèce de nomenclature pouvait prendre utilement sa place dans le bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique :

A.

AUXBREBIS (Michel d'), seigneur de Weillien. Réhabilitation de Noblesse en 1672, fol. 98, v^{so}.

AUXBREBIS (Gilles d'), id. en 1672, fol. 101, v^{so}.

ANDENNES (Chanoinesses d'), titre de dames en faveur des chanoinesses de Nivelles, d'Andennes et de Moustier, 1781, fol. 364, v^{so}.

B.

BOUILLE (Maximilien-henri), seigneur de Lahaye à Forchie, anoblissement 1692, fol. 145, v^o.

BARÉ (Jacques), seigneur de Houchenée, anoblissement 1715 fol. 192, v^o.

BARÉ (Jacques de), diplôme de Baron. 1755, fol. 276.

BOUION (Nicolas, Lambert et Marie-Adrienne), anoblissement 1745, fol. 287, v°.

BAILLET (Charles-Raimond de), seigneur de Merlemont etc., diplôme de vicomte 1754, fol. 504.

BIDART (Pierre-Jacques-François le), patente d'Ecuyer en 1786, fol. 574.

C.

CHARLET (Jean), seigneur de Pontillas, anoblissement 1650, fol. 6.

CHAVEAU (Jean-Baptiste), anoblissement 1671, fol. 93 v°.

CHAVEAU (Jean-Baptiste), augmentation d'armoiries 1671, fol. 96.

CHAVEAU (Jean-Baptiste), chevalerie 1677, fol. 120.

CORTIL (Nicolas de), anoblissement et permission de continuer la forgerie sans déroger, 16 décembre 1674, fol. 108.

CASSANI, déclaration du conseil de Namur du 19 avril 1747, pour constater que les enfants de Jean-Baptiste de Cassani et de dame Marie-Anne de Latelle sont issus d'ancienne Noblesse italienne, fol. 289.

CUVELIER (Nicolas-Joseph-Antoine de), diplôme de Baron, 8 mars 1758, fol. 506.

CHATEAUVIEUX (François-Joseph de Bernard de), reconnaissance et déclaration de noblesse de la part du conseil de Namur le 28 juillet 1775, fol. 550, v°.

D.

D'YVE (François-Philippe), seigneur de Soye, etc., diplôme de baron, 12 octobre 1662, fol. 47.

DESMANETS (Martin), anoblissement, 27 juillet 1660, fol. 66, v°.

DETRAUX (Pierre Joseph), anoblissement, 28 décembre 1675, fol. 112.

DEVILLE (Winant), seigneur du ban de Scille, diplôme de baron, 1686, fol. 156.

DEVILLE (Arnould), l'inventeur de la machine de Marli, anoblissement par le roi Philippe V 1702, fol. 165.

- DUBOIS (Louis), seigneur d'Assche en Refail, chevalerie, 7 janvier 1676, fol. 168.
- DEBRUGES (Jean), anoblissement le 7 septembre, 1676, fol. 176.
- DEBANDE (Ferdinand Joseph), seigneur de Reinsart, diplôme de baron le 8 mai 1728, fol. 263, v^o.
- DESANDROUIN (Gédéon), vicomte le 14 décembre 1755, fol. 274, v^o.
- DEVILLERS (Gérard et Servais-Augustin), anoblissement le 22 février 1741, fol. 281, v^o.
- DOTREPPE (Théodore), anoblissement le 6 décembre 1758, fol. 284.
- DESANDROUIN (Jean-Marie-Stanislas et Pierre-Benoit), frères, vicomtes le 20 mai 1769, fol. 327, v^o.
- DEFLOTTE, reconnaissance et déclaration de noblesse, en faveur de Jean Couturier Deflotte, de la part du conseil de Namur le 22 février 1771, fol. 341.
- Reconnaissance du titre de baron, en faveur de Jean Couturier Deflotte (accordé par le roi de France en 1778) le 20 août 1779, fol. 363.
- D'ORLODOT (Jean-Baptiste), déclaration de noblesse faite par le conseil de Namur le 14 mars 1766, fol. 510, v^o.
- DESANDROUIN (Jean-Marie-Stanislas, vicomte), diplôme de Marquis le 27 septembre 1789, fol. 584.

E.

N. B. *Ancun acte.*

F.

- FONDBARÉ (Jacques Mince du) confirmation de noblesse le 10 août 1725, fol. 226.

G.

- GOSÉE (Simon de), anoblissement en 1659, fol. 8.
- GROESBEECK (Jean baron de), titre de comte 1670, fol. 157.
- GOER (Jacques-Remy de), de Herve, diplôme de baron le 28 février 1709, fol. 270.
- GENIMY DE MOLAY (Claude-Alexis-Denis-Marie de), diplôme de baron le 11 avril 1764, fol. 314, v^o.

GILLON (Jean-Baptiste le), baron le 28 octobre 1770, fol. 358.

II.

HAMILTON (Pierre-Ferdinand), anoblissement 1649, fol. 25.

HAMILTON (Pierre-Ferdinand), chevalerie, le 25 décembre 1649, fol. 27, v^o.

HARSCAMP (Vincent de), seigneur de Bossimez, chevalerie 1652, fol. 50, v^{so}.

HARSCAMP (Pontian de), seigneur de Marlière, chevalerie 1661 fol. 69.

HARSCAMP (Pontian de), baron 1675, fol. 121, v^o.

HENRART (Robert), anoblissement le 11 juillet 1672, fol. 88, v^o.

HINSLIN (Jean-Jacques d'), anoblissement le 12 septembre 1678, fol. 127.

HINSLIN (Jean-Jacques d') chevalerie le 10 novembre 1678, fol. 129.

HEUZELIN (Gérard), déclaration de noblesse de la part du conseil de Namur, le 6 août 1765, fol. 308.

HOCX (Guillaume-Louis-Joseph et Philippe-Dieudonné-Joseph), anoblissement le 20 décembre 1774, fol. 547.

J.

JACQUIER (Jacques-Gabriel de), baron le 16 janvier 1726, fol. 294, v^o.

K.

N. B. Aucun acte.

L.

LEGROS (Guillaume), seigneur de Hanret et de Wille-en-Waret, anoblissement 1644, fol. 20.

LEGROS (Nicolas), cousin du précédent, anoblissement le 5 avril 1660, fol. 64.

LEMEDE (Henri), anoblissement le 24 avril 1672, fol. 85, v^o.

LE BOUCH (Philippe-Louis), titre de comte par le roi de France en 1694, fol. 159, v^o.

- LAMBILLON (Jean-Gérard), anoblissement le 18 juin 1697, fol. 150.
LESCAILLE (Godefroid-Laurent-Servais), anoblissement le 8 octobre 1718, fol. 205.
LOOZ (Louis et Joseph, comtes de Corswarem-Looz), diplôme de duc le 24 décembre 1754, fol. 519, v°.
LEHOYE (François-Joseph-Gislain et Maurice-Joseph-Jacques-Gislain), anoblissement le 2 août 1782, fol. 366.

M.

- MACON (Nicolas), anoblissement 1609, fol. primo, v°.
MARCHE (Nicolas de), anoblissement 1621, fol. 5.
MAULDE (Antoine de Fariaux de) chevalerie 1631, fol. 13.
MULLER (Jean), seigneur de Courière, anoblissement 1643, fol. 16, v°.
MONIN (Charles du) seigneur de Golzinne, anoblissement 1605, visé en 1647, fol. 22.
MAROTTE (Jean-François de) seigneur d'Acos, chevalerie 1647, fol. 25.
MONIOT (Vincent), anoblissement le 24 mars 1654, fol. 56.
MONIOT (Vincent), baron le 1^{er} avril 1687, fol. 151, v°.
MOLLE (Bertrand de), patente de noblesse, par Philippe V, en 1704, fol. 171.
MONIOT (Philippe-François), seigneur d'Hestroy, baron le 28 juin 1722, fol. 225.
MAROTTE, (Michel-Valentin de), dit de Quiévrain, comte le 22 mars 1727, fol. 261.
MALTE, privilèges de l'ordre de Malte pour les Pays-Bas, fol. 252, v°.
MOREAU (Guillaume-Nicolas), seigneur de Bioulx, chevalerie le 9 juin 1751, fol. 268.
MONIOT (Dominique-Augustin de), seigneur de Weillen, baron le 21 décembre 1758, fol. 280.
MAHY (Nicolas-Corneille-François), anoblissement le 6 juin 1744, fol. 286.
MONTPELLIER (Charles-Alexis et André-Joseph de), lettres de noblesse le 9 janvier 1745, fol. 297.

- MISSON (Robert-Joseph), anoblissement le 17 mars 1776, fol. 358, v^o.
MAHLEN (Albert-François-Dieudonné de), marquis le 9 mars 1789,
fol. 377, v^o.

N.

- NEVE (Pierre de), anoblissement 1657, fol. 44.
NEVE (Théodore de), anoblissement 1657, fol. 52.
NASSAU (Joseph-Ignace-Florent-Louis de), baron de Warcoing, titre
de comte, le 3 février 1693, fol. 188, v^o.
NAMUR (Claude de), vicomte d'Elzée. Érection de d'Huy en vicomté,
par l'électeur Maximilien de Bavière 1712, fol. 179, v^{so}.
NOUST (Charles-Alexandre), anoblissement le 24 mars 1725, fol. 228.

O.

- OBIN (Jean-Lambert), baron le 15 octobre 1749, fol. 301.

P.

- PINCHART (Jean de), seigneur de Frizet, anoblissement et confirma-
tion, 1644, fol. 18, v^o.
PONTY (Jean-Philippe de), seigneur d'Hingeon, chevalerie le 25
mars 1650, fol. 29.
PINCHART (Pierre de), anoblissement au besoin et confirmation de
noblesse 1652, fol. 51, v^o.
PELLISSONNIER (Charles), anoblissement et réhabilitation de noblesse
le 9 août 1667, fol. 77.
PIERSON (Jean-Adrien), anoblissement le 26 février 1699, fol. 155, v^o.
POSSON (Jacques-Philippe), anoblissement le 29 juillet 1715,
fol. 191, v^o.
POLCHET (Pierre), chevalerie 1664, fol. 70.
PONTY (Jean-Philippe de), seigneur d'Hingeon. Diplôme de baron
le 24 novembre 1717, fol. 198, v^o.
POSSON (Dieudonné-Guillaume), anoblissement le 29 juillet 1715,
fol. 215.
PONTY (Henri-Joseph et Eustache de), barons le 21 octobre 1750,
fol. 299, v^o.

PONTY (Charles-Joseph de), baron d'Hingeon, comte le 12 décembre 1753, fol. 302.

POSSON (Nicolas-Guillaume), anoblissement le 16 mars 1754, fol. 311.

Pasquet (François-Henri-Joseph), seigneur d'Acos, anoblissement le 2 mai 1770, fol. 333, v^o.

PROPPER (Jean-Guillaume-Marie de), seigneur de Hun, vicomte le 28 octobre 1775, fol. 334.

PHILIPPART (Lambert-André-Désiré-Joseph), anoblissement le 17 novembre 1783, fol. 370, v^o.

Q.

QUINART. (Jacques), anoblissement le 30 août 1738, fol. 278, v^o.

R.

ROSEY (René de), seigneur de Ronchinnes, chevalerie 1621, fol. 10.

RUELLE (Henri de la), anoblissement 1651, fol. 33, v^o.

RUE (Guillaume de la), anoblissement le 17 mars 1639, fol. 61.

ROSSIUS (Lonis de), seigneur de Liboy, chevalerie 1669, fol. 130.

ROUILLON (François) dit Castaigne, anoblissement par Philippe V en 1708, biffé en 1718 par ordre du gouvernement Autrichien fol. 173, v^o.

ROOSE (Jean-Charles), seigneur de Leeuw-St.-Pierre, baron le 20 décembre 1690, fol. 182.

ROUILLON (veuve de François) dit Castaigne, anoblissement avec rétroaction à feu François le 1^{er} septembre 1719, fol. 206, v^o.

RASQUIN (la veuve de Pierre-François Rasquin, Marie-Thérèse Meunier), anoblissement pour elle et ses enfants avec rétroaction à feu son mari le 15 juin 1770, fol. 333, v^o.

S.

SCROETS (Jean-Jérôme, Jean et Guillaume), anoblissement 1651, fol. 40.

SALPIN (Martin), anoblissement 1655, fol. 38.

SALPIN (Martin), neveu du précédent, anoblissement le 12 avril 1669, fol. 79, v^o.

SPONTIN (Jacques de), seigneur de Freyr, baron 1674, fol. 124.

SALM (Nicolas-Léopold, Wild et Rheingrave de), rescrit qui annonce qu'il peut se prévaloir du titre de Prince de l'Empire, en vertu du diplôme de 1625, fol. 286.

SPONTIN (Charles-Albert de), marquis le 16 février 1746, fol. 290, v^o.

Stassart (Jacques-Joseph de), baron le 7 décembre 1791, fol. 389.

T.

THOMAZ (Jean), anoblissement 1646, fol. 58.

TIGNÉE (Jean-Hubert de), chevalerie en 1709, fol. 175, v^o.

THIBAULT (Joseph), anoblissement 1701, fol. 209.

THIÉRY (Barthélemy), anoblissement par l'électeur de Bavière le 18 mai 1712, fol. 189.

V.

VERREYKEN (Louis), chevalerie 1649, fol. 19.

VILLENFAGNE (Jean-Baptiste de), seigneur de Hottemont, réhabilitation de noblesse, le 12 janvier 1674, fol. 105.

VAN DEN LEENE (Joseph), nommé *conste du château de Namur et trésorier de Watcourt* en 1662, fol. 85, v^o.

VILLERS (Philippe-Balthasar de), seigneur d'Orp-le-grand, baron le 6 janvier 1709, fol. 195, v^{so}.

VOTHIER (Henri-Laurent), anoblissement le 15 février 1751, fol. 266.

W.

WILMET (Étienne), anoblissement le 15 mars 1771, fol. 344.

X et Y

Aucun acte.

Z.

ZUALART (Charles), seigneur de Wansin et Chapeauville, anoblissement le 10 décembre 1651, fol. 76.

ZUALART (Jean-Erancis), seigneur de Golzinne, chevalerie le 12 février 1681, fol. 125.

DEUXIÈME LISTE

DES

FAMILLES NOBLES

DE BELGIQUE,

Titrés sous les anciens souverains des Pays-Bas

Et reconnues par le roi Guillaume I^{er}; rédigée par un membre de l'Académie, pour servir de suite à la liste contenue dans la 2^{de} livraison des Annales, P. 194--206.

VAN OUTTRYVE, CHEVALIER.

Le titre de chevalier, transmissible à tous les descendants mâles, a été accordé, par l'impératrice Marie-Thérèse, en 1771, aux frères Jean-Jacques et Emanuel-Louis-Joseph Van Outtryve.

D'OVERSHIE, BARON.

Ce titre, octroyé par l'Empereur Charles VI le 6 octobre 1719, à Charles-Joseph d'Overschie, originaire de Hollande et domicilié à Bruxelles, est transmissible à tous les descendants mâles et femelles.

DE PATTYN, PATTIN OU PATIN, VICOMTE.

Transmissible à tous les descendants. Ce titre a été accordé par l'Empereur Charles VI le 5 décembre 1755, à Charles-Philippe

de Pattyn, seigneur de Langemarck, etc., conseiller-régent du Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne.

DE PELICHY, BARON.

Transmissible par droit de primogéniture. Ce titre a été concédé par l'empereur Charles VI, en date du 26 octobre 1726, à Théodore Pelichy, seigneur de Tarckxwaert, lieutenant-colonel au service des provinces-unies. De cette famille est issu l'estimable Bourgmestre actuel de Bruges, M. le baron de Pelichy van Huerne, sénateur, chevalier des ordres de Léopold et du Christ, et dont le beau-fils, M. Louis-Jean-Joseph Gillès, propriétaire, si connu à Anvers par sa bienfaisance, a obtenu récemment, par arrêté royal, le titre, le nom et les armes de Pelichy.

DE PESTRE, COMTE.

Le titre de comte se transmet dans cette famille, d'après l'ordre de primogéniture. Il a été accordé, le 28 mars 1768, par l'impératrice Marie-Thérèse, à Julien-Guillain de Pestre, seigneur de Senefle.

PLUNKETT, (*anciennement* PLUGENET), BARON.

Ce titre est transmissible, par droit de primogéniture, aux descendants de cette noble et ancienne famille, originaire d'Irlande, où elle a donné plusieurs pairs et d'autres hommes illustres. Deux branches de cette maison, qui se sont formées dans le Brabant autrichien, existent encore en Belgique. Nous pensons qu'elles ont pour auteur Olivier Plunkett, baron de Louth, qui est venu s'établir aux Pays-Bas autrichiens, où il fut conseiller de la chambre des comptes. L'une de ces branches est aujourd'hui représentée par M. le baron Jean-Alexandre-Patrice-Joseph Plunkett de Rathmore, propriétaire, habitant au château de Neufchâteau (province de Liège), reconnu dans la noblesse des Pays-Bas par le roi Guillaume I^{er}.

Ce dernier baron Plunkett de Rathmore épousa, en 1805, dame Louise comtesse de Peralta y Cascalez. De ce mariage sont issus

quatre enfants, dont un fils Goswin-Charles-Patrice Plunkett de Rathmore, docteur en droit et en philosophie et lettres; avocat à la cour d'appel de Bruxelles; attaché au ministère des affaires étrangères; membre correspondant de l'Académie d'Archéologie, etc.

DE PONTY, BARON.

L'empereur Charles VI octroya, par lettres patentes du 24 novembre 1717, le titre de baron à Jean-Philippe de Ponty, seigneur de Hingeon, Pontillas, etc., membre de l'état noble du comté de Namur, ainsi qu'à ses descendants mâles et femelles.

DE REYNEGOM, BARON.

Simon de Reynegom, amman de Bruxelles, obtient pour lui et ses successeurs, le titre de baron, par lettres patentes du roi Philippe V, en date du 1^{er} juillet 1711.

DE ROBIANO, COMTE.

Le titre de comte, transmissible d'après l'ordre de primogéniture, a été accordé par l'impératrice Marie-Thérèse, à Louis-François de Robiano, seigneur de Beyssem, Bontegem, Bucken, etc., conseiller du conseil suprême d'état. A cette famille appartient le comte L. F. de Robiano de Boorsbeek, ci-devant sénateur belge; auteur de plusieurs écrits; savant distingué.

DE RODES (DE RODRIGUEZ D'EVORA ET VEGA) MARQUIS
DE RODES ET BARON DE BERLEGHEM.

Le titre de marquis, transmissible à tous les descendants mâles et femelles, a été octroyé par le roi Charles II, en date du 14 juillet 1682, à Lopez Rodriguez d'Evora et de Vega, gentilhomme de la maison du roi, et souverain pannetier de Flandres. La seigneurie de Berleghem fut érigée en baronnie, par lettres royales du 27 juillet 1682, en faveur du même Lopez de Rodriguez d'Evora et Vega, marquis de Rodes.

DE ROBERSART (ROBERT), COMTE.

Ce titre, qui se transmet dans cette famille d'après l'ordre de

primogéniture, a été concédé, le 15 octobre 1778, par l'impératrice Marie-Thérèse, à Simon-Joseph-Robert, sous le nom de comte de Robersart.

DE ROEST D'ALKEMADE, VICOMTE.

Frédéric Roest d'Alkemade obtint ce titre, par lettres patentes du 25 juillet 1759, pour lui et pour ses descendants mâles et femelles.

DE ROMRÉE, COMTE.

L'empereur Charles VI, par lettres du 12 juin 1728, a conféré le titre de comte à Pierre-François-Vital de Romrée, écuyer, seigneur de Bonheyden et d'autres lieux, avec transmissibilité à tous les descendants mâles et femelles.

DE SÉCUS, BARON.

Ce titre, accordé à Jacques-François Sécus, par lettres de l'impératrice Marie-Thérèse, sous la date du 1^{er} septembre 1774, se transmet dans cette famille selon l'ordre de primogéniture.

DE SNOY, BARON.

Ce titre se transmet dans cette noble et ancienne famille par droit de primogéniture. Il a été octroyé par le roi Philippe IV, le 22 mars 1664, à Jean-Charles de Snoy, seigneur d'Orzeele, Weert, Elsbroeck, Langerhage, etc. La maison de Snoy est originaire de Hollande. Elle a le titre de vicomte d'Orzeele.

DE SPANGHEN OU SPANGEN, COMTE.

La maison de Spanghen est une des plus nobles et des plus anciennes de Belgique. Elle exista autrefois à Anvers, où elle avait beaucoup d'éclat. Corneille de Spanghen, seigneur de Terlest, échevin d'Anvers en 1615-1615, créé chevalier par diplôme des archiducs Albert et Isabelle du 20 décembre 1607, fils de Philippe, seigneur de Spanghen et d'autres lieux, et de Jossine de Bongart, était petit-fils de Corneille de Spanghen, chevalier, seigneur de Spanghen, de Rodes, de Mockenbroeck, Nachtegael, Terlest, etc., premier

bourgmestre d'Anvers en 1554-1547. L'empereur Ferdinand II octroya le titre de baron à Corneille de Spanghen, seigneur de Spanghen et de Baudries, par lettres patentes du 10 septembre 1654. Le titre de comte a été accordé, par lettres du 1^{er} décembre 1686 du roi Charles II, au fils du dernier Corneille, savoir à Charles baron de Spanghen, avec transmissibilité à ses hoirs et successeurs, mâles et femelles. Le comte Charles de Spanghen était petit-fils de Corneille, échevin d'Anvers, qui précède.

DE SPONTIN-BEAUFORT, DUC, MARQUIS ET COMTE.

L'impératrice Marie-Thérèse, par lettres patentes du 16 février 1746, déclara et confirma le titre de comte, avec création de celui de marquis, en faveur de Charles-Albert de Spontin, comte de Beaufort, vicomte d'Esclaye, chambellan de sa majesté à Namur.

DE STASSART, BARON.

Ce titre, transmissible par droit de primogéniture, a été octroyé par lettres patentes de l'empereur Léopold, en date du 7 décembre 1791, à Jacques-Joseph de Stassart, conseiller d'état et président du conseil de Namur, descendant de Jean de Stassart, allié à dame Marie de Rénialme, et qui obtint de l'empereur Charles Quint, le 7 novembre 1547, confirmation de noblesse. Le titre de baron a été reconnu, par le roi Guillaume I^{er}, dans la personne de Goswin-Joseph-Augustin de Stassart, auditeur, puis maître des requêtes au conseil d'état et préfet des départements de Vaucluse et des Bouches de la Meuse sous le règne de l'empereur Napoléon; membre de l'ordre équestre de la province de Namur et membre de la seconde chambre des états-généraux sous le roi Guillaume des Pays-Bas; membre du Congrès National de Belgique, ancien gouverneur de Namur (où il rendit, en 1850, d'immenses services, en arrêtant les réactions politiques et les violences des partis); ancien gouverneur de la province de Brabant; ministre plénipotentiaire et sénateur; grand-croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres; auteur d'un grand nombre d'ouvrages qui

l'ont placé au premier rang de nos littérateurs ; véritable modèle de gentilhomme, dont la noblesse belge peut s'enorgueillir, et que l'Académie d'Archéologie, et la plupart des sociétés savantes de l'Europe s'honorent de compter parmi leurs membres.

VAN DEN STEEN DE JEHAY (DE GAND-VILAIN, DIT
VAN DEN STEEN), BARON ET VICOMTE.

Le titre de baron et baronne Van den Steen se transmet dans cette noble et ancienne famille, depuis cinq générations, à tous les descendants mâles et femelles. Au commencement du 16^e siècle, quelques aînés de cette maison ont été qualifiés du titre de comte de Lombecke, et de celui de vicomte de Leuwe et de Dender-Leuwe. Elle possède également celui de baron de Saivres en Hesbaye ; transmissible selon l'ordre de primogéniture, depuis le 25 septembre 1615. Il en est de même, depuis le 25 décembre 1720, pour les titres de baron de Jehay et de vicomte d'Harduémont. Cette famille, issue de l'illustre maison des comtes de Gand qui, au 15^{me} siècle, a pris le surnom de Vilain, est encore aujourd'hui dignement représentée par un des hommes les plus estimables de Belgique, M. Charles-Amand-Herman-Joseph baron Van den Steen de Jehay ; baron de Jehay et de Saivres en Hesbaye ; vicomte de Harduémont ; gouverneur de la province de Liège ; membre honoraire de l'Académie d'Archéologie ; auditeur au conseil d'état sous l'empereur Napoléon ; membre de l'ordre équestre de la province de Liège sous le roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas ; ancien membre du sénat belge ; commandeur de l'ordre portugais de St-Jacques de l'épée ; chevalier de l'ordre de Léopold, etc. ; fils de Lambert-Amand-Joseph baron Van den Steen de Jehay, baron de Jehay et de Saivres ; vicomte d'Harduémont ; ancien échevin de la souveraine et suprême haute cour de justice de la principauté de Liège, des comtés de Hornes et de Looz, etc. ; dernier grand conservateur de la Caroline dite : *Bulle d'or* ; membre de l'ordre équestre de la province de Liège ; et de dame Marie-Charlotte baronne de Trappé de Lozange-Bondorff ; qui épousa dame Marie-Charlotte-Eléonore-

Pétronille de Grumzel d'Emal, fille de messire Fernand-Hubert-Ernest, chevalier Banneret du comté d'Eslin et de Lichtenbourg; libre baron de la Pestacalda, etc., dernier grand-échanton de la principauté de Liège; et de dame Marie-Eléonore-Hermann-Otto, baronne de Goër de forest de Herve. Du mariage de M. Charles-Amand-Herman-Joseph baron Van den Steen de Jehay, avec madame Marie-Charlotte-Eléonore-Pétronille de Grumzel d'Emal, sont issus plusieurs enfants, parmi lesquels M. Xavier-Marie-Ernest baron Van den Steen de Jehay, membre effectif de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

DE STEENHAULT, BARON.

Transmissible d'après l'ordre de primogéniture. Ce titre a été accordé par l'impératrice Marie-Thérèse, le 21 février 1766, à Jean-François-Joseph de Steenhault, écuyer, seigneur de Merbeek et de Nieuwenhof.

VAN DER STEGHEN, COMTE.

Le roi Charles II octroya le titre de comte, par lettres du 30 janvier 1698, à Jean Van der Steghen, Drossard de Brabant, appartenant à la noble et ancienne maison de ce nom, tant pour lui que pour ses descendants, mâles et femelles.

DE THEUX, CHEVALIER.

Ce titre est porté par tous les descendants de cette noble et ancienne famille, à laquelle appartient M. Barthélemy-Théodore de Theux de Meylandt et de Montjardin, ministre d'état, membre de la chambre des représentants de Belgique, ancien ministre des affaires étrangères et de l'intérieur, grand' croix et commandeur de plusieurs ordres, membre honoraire de l'Académie d'Archéologie, créé comte, pour ses nombreux et honorables services, par le roi des Belges.

DE THIENNES DE LEINBOURG et DE RUMBECKE, COMTE.

Le titre de comte et comtesse se transmet dans cette noble et ancienne famille à tous les descendants mâles et femelles. Le roi Philippe IV, par lettres patentes du 15 septembre 1649, octroya le

titre de comte, en érigeant en comté la seigneurie de Rumbecke, à René de Thiennes, baron de Heuckelom, seigneur de Rumbecke, de Caester, etc.; fils aîné de Thomas de Thiennes; baron de Heuckelom, de Broeck et de Leinbourg; seigneur de Rumbecke, Caester, Claerhout, Waerdenburg et Berthe, et de dame Anne de Renesse, fille de Guillaume comte de Renesse et de dame Anne de Rubempré; petit-fils de Thomas de Thiennes, seigneur de Rumbecke, Caester, Claerhout et Berthe; gouverneur de Bourbourg et d'Elisabeth d'Archev, baronne de Heuckelom, dame de Waerdenburg et Leinbourg.

Philippe IV, par lettres du 19 juin 1660, conféra le titre de Marquis à Georges de Thiennes, baron de Broeck, seigneur de Berthe, Vleminckhove, Noirmont et Houtambacht; maître de camp (général-major); gouverneur d'Aire, frère de René de Thiennes, qui fut créé comte. Le roi Philippe IV érigea en marquisat, en faveur de Georges de Thiennes, en considération de ses services et de sa haute naissance, les terres et seigneuries de Berthe, Vleminckhove, Noirmont et Houtambacht sous le nom de Berthe. Ce Georges de Thiennes, Marquis de Berthe, eut de son mariage, contracté en 1645, avec dame Marie-Adrienne de Lens, fille d'Antoine et de dame Marie de Bryarde, Philippe-Georges-François de Thiennes, Marquis de Berthe, qui épousa sa cousine germaine dame Adrienne-Robertine de Thiennes, fille de Philippe-Charles, baron de Claerhout, et n'en eut que deux filles, dont l'aînée, Marie-Josèphe-Thérèse-Guislain de Thiennes, se maria avec Louis-François-Joseph de Houchin, Marquis de Longastre, seigneur de Hautbourdin, Emerin et d'autres lieux, appartenant à l'une des plus nobles et des plus anciennes maisons capitales d'Artois.

Le comte René de Thiennes, mentionné plus haut, épousa dame Jeanne-Françoise-Marie de Croy, fille de Claude, comte de Rœux, et de dame Anne d'Estormel. De ce mariage sont issus Théodore-Geneviève de Thiennes, alliée à Julien-Joseph de la Tour-St-Quentin, comte de Seneghem, et Louis-Thomas de Thiennes,

comte de Rumbecke, baron de Heuckelom et de Leinbourg, seigneur de Caester et d'autres lieux, qui eut de son épouse, dame Madelaine-Charlotte Van der Gracht, baronne d'Aire, dame de Passchendaele, Hulst, Schiervelde et Termainil, décédée en 1689, 1^o René-Charles de Thiennes; et 2^o Théodore-Wauthier de Thiennes.

1. René-Charles de Thiennes, comte de Rumbecke, baron de Heuckelom et d'Aire; seigneur de Caester, Termainil, Passchendaele, Hulst, Schiervelde, Oudenen, etc., se maria, le 15 novembre 1696, avec dame Madelaine-Françoise-Florence-Eugénie de Gomicourt, dont Philippe-René-Hyacinthe de Thiennes, comte de Rumbecke, baron de Heuckelom et d'Aire; seigneur de Castre et d'autres lieux, chambellan de l'empereur Charles VI, et qui épousa, le 16 aout 1750, Marie-Barbe de Ballet, dame de Lenwenbourg, dont Charles-Louis-Albert de Thiennes, comte de Rumbecke, qui épousa, le 16 février 1758, dame Marie-Anne-Françoise-Colette comtesse de Lichtervelde, et décéda le 2 novembre de la même année.

2. Théodore Wauthier, comte de Thiennes et de Rumbecke, baron de Leinbourg; seigneur de Curenbrugge, etc., se maria, en premières noces, avec Marie-Philippinne-Hubertine Van der Gracht, dame de Lieres et de Baillecourt, veuve de Jérôme-Joseph Borlunt, seigneur de S^t-Denis-Boucle, décédée en 1726; et en secondes noces, en 1727, avec dame Marie-Antoinette de Diaz d'Osseguera. Du premier lit est issu le brave comte Jacques-Florent-François de Thiennes, lieutenant-colonel des chevaux-légers de Leuwestein, tué à la bataille de Hochkirchen le 14 octobre 1758, qui avait épousé dame Marie-Thérèse de Ballet.

La maison de Thiennes, l'une des plus illustres et des plus considérables de la Belgique, est encore aujourd'hui dignement représentée par un homme d'un grand mérite et d'un beau caractère, M. le comte François-Joseph-Michel-Ghislain de Thiennes de Leinbourg et de Rumbecke, ancien chambellan du roi des Pays-Bas; membre du ci-devant ordre équestre de la Flandre Orientale, etc., et que l'Académie d'Archéologie s'honore de compter parmi ses membres.

DE THYSEBAERT, BARON.

L'empereur Charles VI, par lettres patentes du 1^{er} juin 1712, a accordé l'anoblissement avec le titre de chevalier à Jacques Thysebaert, président de la chambre des Renenges de la province de Flandre; premier conseiller-pensionnaire de la ville de Gand, etc., et le titre de baron, par lettres de 20 mai 1718.

DE TRAZEGNIES, MARQUIS.

Ce titre, transmissible à tous les descendants mâles et femelles de cette ancienne et illustre famille, tenant un des premiers rangs dans la noblesse belge, a été concédé par les archiducs Albert et Isabelle qui, par lettres patentes du 8 février 1614, ont érigé en Marquisat la Baronnie de Trazegnies en faveur de Charles baron de Trazegnies, baron de Silli, chevalier, pair de Hainaut et sénéchal héréditaire de Liège.

DE T^r SERCLAES, COMTE ET BARON.

La maison de T^r Serclaes, l'une des plus nobles et des plus anciennes de Belgique, se divise actuellement en deux branches.

La première, dont la filiation a été reconnue légitime par acte de la Chambre Héraldique des Pays-Bas, du 31 janvier 1786, est représentée par M. Charles-Gustave-Édouard-Auguste de T^r Serclaes Tilly d'Herlaer, qui obtint de Guillaume 1^{er} roi des Pays-Bas, l'autorisation de relever le titre de comte, décerné à Jacques et Jean de T^r Serclaes, barons de Tilly, par l'empereur Ferdinand II, le 15 septembre 1622. Le titre de comte de T^r Serclaes-Tilly est transmissible par ordre de primogéniture.

La seconde branche a pour auteur Antoine, créé baron de son nom de T^r Serclaes, par le roi Philippe IV, le 31 août 1628. Jean-François, troisième baron de T^r Serclaes n'ayant laissé d'autre descendant qu'une fille, Marie-Madelaine-Josèphe, mariée, en 1698, à messire Philippe-Léonard-François de Mesemacre, écuyer, les noms, titres et armes de baron de T^r Serclaes furent reportés sur l'enfant unique issu de ce mariage; cette adoption eut lieu du

consentement du souverain et avec l'intervention du prince et des comtes de T^r Serclaes de Tilly, aînés de la maison.

MM. Jean-François-Charles-Ghislain de T^r Serclaes de Wommersom, Aimé-Louis-de-Gonzague-Pepin-Ghislain et Théodore-François-Ghislain de T^r Serclaes frères, obtinrent du roi des Belges reconnaissance de leur titre, par arrêtés du 10 septembre 1836 et du 14 juin 1838. Ce titre est transmissible à toute la descendance. A cette branche appartiennent M. le baron Emile de T^r Serclaes de Wommersom, docteur en droit, secrétaire-général du ministère des affaires étrangères, membre honoraire de l'Académie d'Archéologie, etc., commandeur et chevalier de plusieurs ordres, ainsi que M. le baron Oscar de T^r Serclaes, docteur en droit, secrétaire particulier de M. le ministre des affaires étrangères, membre correspondant de l'Académie d'Archéologie, etc.

D'UDEKEM, BARON.

Transmissible d'après l'ordre de primogéniture. Charles-Ghislain d'Udekem, seigneur de Gentinnes et d'autres lieux, grand-forestier de Brabant, fut créé baron par lettres patentes de l'empereur Charles VI, en date du 4 Mars 1716.

D'URSEL, DUC ET COMTE.

L'empereur Ferdinand III conféra, par lettres patentes du 22 janvier 1638, le titre de comte, avec transmissibilité à tous les descendants mâles et femelles, à Conrad d'Ursel, baron de Hoboken, maître d'hôtel de l'archiduc Léopold-Guillaume, décédé en 1659, et qui avait épousé, en 1624, dame Anne-Marie de Robles, fille de Jean de Robles, comte d'Annapes, baron de Billy, gouverneur de la Flandre française, et de dame Marie de Leidekereke, et en avait eu François comte d'Ursel, général au service du roi Charles II d'Espagne, grand-veneur et haut-forestier de Flandres; allié à Dame Honorine-Marie-Dorothee de Hornes, fille d'Ambroise, comte de Baucignies et de dame Marguerite comtesse de Bailleul. De l'union de François d'Ursel et de dame Honorine-Marie-Dorothee

de Hornes est issu Conrad-Albert-Charles comte d'Ursel, général d'armée, allié à dame Elisabeth-Éléonore-Christine Princesse de Salm, dame de l'ordre de la croix étoilée; créé duc par l'Empereur Charles VI, en date du 19 août 1716. Le même souverain érigea en duché, le 24 avril 1717, la baronnie de Hoboken, en possession de ce comte d'Ursel, qui décéda, le 5 mai 1758, comme premier membre du conseil d'état pour le gouvernement général des Pays-Bas, et comme gouverneur de la province de Namur. Le titre de duc se transmet, par droit de primogéniture, dans cette illustre famille, représentée aujourd'hui par M. le duc Charles-Joseph d'Ursel, sénateur, ancien ministre du Waterstaat sous le roi des Pays-Bas, grand-croix de l'ordre du lion néerlandais; administrateur habile; homme d'un vaste savoir et d'un noble cœur; membre honoraire de l'Académie d'Archéologie.

DE SAINT-VAAST, BARON ET CHEVALIER.

Le titre de baron, accordé par l'impératrice Marie-Thérèse, par lettres du 2 janvier 1767, à Pierre-Claude-Marie de Saint-Vaast, chevalier, seigneur de Denterghem, conseiller d'état, se transmet dans cette famille selon l'ordre de primogéniture. Tous les autres descendants mâles portent le titre de chevalier.

DE VILLEGAS, BARON ET COMTE.

Le titre de baron, avec transmissibilité aux descendants selon l'ordre de primogéniture, a été concédé par lettres patentes du roi Charles II, en date du 15 janvier 1675, à Paul-Melchior de Villegas, seigneur de Hovorst, Bouchout, Viersel; etc., conseiller et commis des domaines et finances des Pays-Bas. Le titre de comte, avec confirmation de celui de comte de St.-Pierre-Jette, transmissible par droit de primogéniture, a été octroyé par l'impératrice Marie-Thérèse, par lettres du 15 juillet 1767, à Gaspard-Bernard-Jean-Dominique de Villegas.

VILAIN XIV, VICOMTE.

Jean-Philippe de Vilain, premier échevin du magistrat de la

keure de Gand, obtint par lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse, en date du 27 septembre 1758, le titre de vicomte, pour lui et ses descendants mâles et femelles.

DE VISART DE BURY ET DE BOCARMÉ, COMTE.

Louis-François de Visart, seigneur de Bury et de Bocarmé, capitaine au régiment de Prié au service de sa majesté impériale, obtint par lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse, en date du 5 septembre 1755, le titre de comte, avec confirmation de l'érection de la terre de Bury et de Bocarmé en comté, pour lui et ses descendants mâles et femelles.

DE VISSCHER DE CELLES, BARON ET COMTE.

Le roi Charles II érigea en baronnie, par lettres patentes du 1^{er} septembre 1686, la seigneurie de Celles en Brabant, en faveur de Jean-Balthazard de Visscher, écuyer, seigneur de Celles, Schiplacken, etc., bourgmestre de Bruxelles. Le titre de baron est transmissible dans cette noble et ancienne famille, selon l'ordre de primogéniture. Le titre de comte a été conféré par l'empereur Napoléon à M. Antoine-Philippe-Fiacre-Ghislain de Visscher de Celles, préfet à Amsterdam en 1812 et 1815; membre de la seconde chambre des états-généraux et ambassadeur à Rome sous le roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas; membre du Congrès national de Belgique, etc.

VAN DE WERVE, BARON ET COMTE.

Le titre de baron, concédé par l'impératrice Marie-Thérèse, par diplôme du 31 août 1768, à Philippe-Louis-Joseph-Ignace Van de Werve, est transmissible aux descendants mâles et femelles. Celui de comte a été conféré, avec transmissibilité selon l'ordre de primogéniture, à Charles-Philippe-Henri-Jean-Baptiste Van de Werve, par lettres patentes de la même souveraine, en date du 24 août 1768; mais ce titre n'a pas été reconnu par le roi des Pays-Bas.

M. Jacques-Joseph-Marie-François-de-Paule Van de Werve de Schilde, dans la personne duquel le titre de baron a été reconnu par le roi Guillaume, s'étant fait naturaliser hollandais, a cessé

d'être belge. C'est donc à tort qu'on le porte encore dans la liste officielle de la noblesse du royaume de Belgique; liste dans laquelle on ne peut inscrire aucun noble qui n'ait la qualité de Belge. C'est une remarque que nous recommandons à l'attention de M. le rédacteur de l'almanach royal. ¹

DE XAVIER DE LANNE, BARON.

Transmissible par droit de primogéniture. Le roi Charles II a érigé en baronnie, par lettres-patentes du 25 février 1676, la seigneurie de Lanne en Brabant, en faveur de Marie-Catherine Cools et pour son fils Jean-Philippe de Xavier, qu'elle eut de son mariage avec Antoine de Xavier, général de cavalerie, tué, le 11 août 1674, à la bataille de Seneffe. C'est en considération des preuves éclatantes de bravoure et de fidélité, données par ce dernier, que le titre de baron a été décerné à sa femme et à son fils.

Il serait à désirer que les titres de noblesse ne fussent jamais accordés que pour de semblables motifs, et que les souverains, au lieu de les prostituer à l'argent et à la bassesse, les réservassent uniquement pour récompenser le courage, le mérite et les vertus.

Nous regardons comme superflu d'indiquer les armoiries des familles qui précèdent. Ces armoiries se trouvent dans l'*Armorial de Belgique*, publié par M. le baron de Stein d'Altenstein, membre correspondant de l'Académie d'Archéologie; recueil qui est entre les mains de toutes les personnes qui s'occupent du blason.

¹ On remarque encore dans cette liste plusieurs hollandais, tels que MM. de Brouckmans, de Bylandt, de Casembroot, de Limbourg-Stirum, Membrede, Michiels, Ruys, de Scherpenzeel, des Tombe, etc.

ÉTUDES

ARCHÉOLOGIQUES ET ÉTYMOLOGIQUES,

PAR

MR. J.-G. VAN TRIELEN,

Membre conseiller de l'Académie, etc., etc.

(1.^{re} PARTIE).

Depuis deux semaines seulement nous nous trouvons en Afrique, et déjà nous sommes fatigués des figures basanées des Maures, des rues étroites et tortueuses de la ville d'Alger. — Une excursion dans les plaines brûlantes de la Mitidja nous a mis de mauvaise humeur, et en revenant à notre hôtel dans la rue de Babazoun, nous nous récriions sur la désolante monotonie d'un pays, où l'on parle une langue incompréhensible, où les localités portent les dénominations les plus hétéroclites.

Un voyageur fraîchement débarqué de Toulon, est loin de partager notre avis. « Comment messieurs, » nous dit-il, « vous voulez voyager en Afrique sans connaître l'arabe ! vous qualifiez d'hétéroclites des dénominations que vous ne comprenez point ! —

Si vous aviez fait les moindres études linguistiques, vous seriez convaincus, que dans tous les pays du monde, les noms ont une *signification*, que l'étymologie des dénominations géographiques est une étude des plus intéressantes, et peut conduire à des résultats fort remarquables. — Si vous voulez me suivre dans mes pérégrinations, je vous expliquerai ces noms qui vous semblent si étranges; peut-être prendrez-vous goût à ces étymologies, peut-être trouverez-vous pleines d'intérêt ces mêmes appellations, dont la fastidieuse nomenclature vous ennuyait jusqu'à ce jour. Cette ville par exemple, que vous nommez *Alger*, s'appelle *El-djezyr*, *El-djezyrah*, *El-guezyreh*, c'est-à-dire *île*, *îlot* en arabe; ce port de mer que vous appelez *Marsalquivir* porte le nom arabe de *Mars el-kebyr*, le grand port, car *mars* signifie le *port* et *el-kebyr* le grand; cette contrée voisine du désert que vous nommez *Biledulgerid* s'appelle *Beled-el-djeryd*, pays aux palmiers, car *Beled*, en arabe, est le pays, *djeryd*, le palmier ¹; cette plaine sablonneuse que vous appelez *Saharâ*, est un désert sans nom, car *Saharâ* en arabe signifie le *désert*.

Dès l'instant que vous savez qu'en arabe une rivière s'appelle *ouâd* ²; un village, *belydah* ou *douâr*; un pont, *qantarah*; une montagne, *djebel*; une colline, *tell*, au pluriel *telle'h*; une plaine, *sahel*; une forêt, *ghâbah*; un rocher, *hadjar*; un torrent, *syleh*; un promontoire, *râs*; un rivage, *sâhel* ou *chatt*; une source, *ayn*; vous comprendrez la signification de la plupart des noms géographiques du nord de l'Afrique.

Vous saurez alors que *ouâd-el-abiadh* est fleuve blanc (*abiadh*,

¹ On traduit ce nom communément par *pays des dattes*. Je pense que c'est une erreur. La *datte* en arabe s'appelle *balahah*, la datte sèche *themr*, *thamr*, *thamar*; je dattier *nakhtah*; la *palme*, au contraire, s'appelle *djerid*. En hébreu le palmier s'appelle *thadmor*, delà le nom de la ville de *Thadmor*, la ville *aux palmiers*, construite par Salomon, nom dont les Grecs et Romains ont fait *Palmyre*, en rendant par *palme*, *palmyre*, le nom hébreu de *Thadmor* qui signifie la même chose.

² *Ouâd* signifie primitivement *vallée*, par extension seulement *fleuve*. Ce mot signifie donc le *bassin*, la *profondeur*, la *vallée* dans laquelle coulent les rivières. Bas *flussthal*, en allemand.

blanc); *ouâd-el-roumâl* (le *rummel*), rivière des sables; (*raml*, sable, *roumâl*, sables); *ouâd-el-djedy* (le *Wedjiddi*), fleuve du bouc (*djedy*, bouc); vous nommerez les *djebel âhmar* (monts *Ammer*), monts rouges (*âhmar*, rouge); les *djebel ayn-damm* (monts *Andamer*), montagnes aux sources de sang, c'est-à-dire aux sources rongies par des matières ferrugineuses, (*damm*, le sang); le *djebel âhmar khaddèh*, mont à la joue rouge, aux flancs rouges, (*khaddèh*, joue); vous direz que les *telle'h âkhdar* s'appellent collines vertes (*âkhdar*, vert); les *telle'h azrek*, collines bleues (*azrek*, bleu).

Toutefois, par ci par là, vous rencontrerez quelques rares dénominations n'ayant aucune signification en arabe, et si vous voulez partir demain avec moi pour l'intérieur de l'Algérie, je vous en donnerai l'analyse étymologique.

Nous acceptons cette offre, et le lendemain, au point du jour, nous nous mettons en marche. Nous avons fait à peine quelques pas, nous ne sommes pas encore sortis de la ville d'Alger, que notre guide s'arrête, se tourne vers la mer et nous montre à l'extrémité de la baie d'Alger, les caps de *Temendfust* et de *Baryth* que les premiers rayons du soleil venaient d'éclairer. — « Ce cap *Temendfust*, nous dit-il, qui se trouve à votre *main droite*, porte un nom berbère, signifiant *main droite*; car *thèman*, *teman* en berbère est droit, droite, *djefous*, *yefous*, *ayfouss*, *âfouess* est la main, *temandjefous*, par conséquent, est *main droite*¹; le cap *Baryth*, qui se trouve à votre *gauche*, porte un nom signifiant *réconciliation* en berbère et cette signification qui, d'abord, vous paraîtra singulière, s'expliquera quand vous saurez que les *Kabayles* et autres tribus berbères se donnent la *main gauche* en signe de paix et de réconciliation, de manière que *baryth*, *réconciliation*, est devenu à la fin le synonyme d'*âzelmân*, *azelmâdd* ou *zelmâd*², *gauche* en berbère. Par une dégénération analogue,

¹ En arabe la *main droite* s'appelle *el-yed el-yumyn*.

² En arabe *gauche* est *chemâl*, *yssar*; la *main gauche* *èch-chemâl*, ou *yed el-yssar*.

l'ancien mot tontonique *sun*, *suoni*, en allemand *sühne*, *söhne*, qui signifiait primitivement un *baiser* (en flamand *zoen*, *soen* est encore aujourd'hui un *baiser*), — a acquis à la longue la signification de *réconciliation*, — parce que les Germains ont eu de tous temps l'habitude de s'embrasser pour sceller la paix ou la réconciliation. Nous traversons la ville de *Tlemecen*, que notre guide appelle *petite ville*, *petite habitation*, parce que *Thelly* en berbère est *habitation*, ville, *mezzy*, *mezzyân*, *âmezzyân*, petit; *Telly-mezzyân*, *Tle-mezzyân*, la petite ville. En avançant plus loin dans l'Algérie, nous trouvons dans le *Zab* ou *Ziban* ¹, une ville nommée *Tuggurt* ou *Thegert*, en berbère *jardin*, parce qu'elle est établie dans une oasis fraîche et verdoyante qui semble former un *jardin* au milieu des sables qui l'entourent; plus loin, nous rencontrons une ville appelée tantôt *Técort*, tantôt *Guargala* sur nos cartes, et notre guide nous dit que ces noms sont synonymes, parce que *thegert* (*Técort*) signifie en berbère 1° *terre cultivée*, 2° *jardin*, et *er-ghallah* (*Guargala*) *jardin*. Nous voyons sur le versant méridional des monts *Ammer* ² une ville appelée *Tégorarin*, c'est-à-dire, la ville *aux figuiers*, de *taghrest*, *thagaro*, en berbère le *figuier*, *taghrerin*, *thagarin*, *thegourin*, les *figuiers* ³. Il nous indique, sur une *hauteur* du versant oriental des monts *Andamer* ⁴, la ville de *Tsebid*, c'est-à-dire la *haute*, *l'élevée* en berbère. Il nous montre, aux environs de Bone, une haute montagne au sommet couvert de neige, appelée *Tuckust*, et nous dit qu'en berbère la neige ordinaire s'appelle *édfil*, *âdfel*, tandis que la neige des montagnes, la neige qui ne fond pas pendant l'été, porte le nom de *tuckust*. Nous franchissons, entre Tunis et Constantine les fleuves *Seibouse*

¹ *Zab*, *Ziban* sont des noms que les Arabes donnent aux contrées voisines du grand désert, ou Saharâh, et dans lesquelles les terrains cultivés alternent avec les déserts de sable.

² Mieux *Djebel âhmar*, monts rouges, en arabe.

³ En arabe la *figue* s'appelle *ty* et aussi *kermouss*. Le figuier *chadjrak* *êl-ty* et *kermâh*. En berbère la figue s'appelle *mâhân*.

⁴ Mieux *Djebel ayn damm*, monts aux sources de sang, en arabe.

et *Zaine* et notre guide nous dit que *Assyf Seybous* et *Assyf Zaine*, n'est autre chose, en berbère, que *fleuve aux passereaux* et *fleuve aux chênes* ¹.

Enfin, nous trouvons dans les hautes vallées de l'Atlas, dans les montagnes de Constantine, et aux confins du désert, des populations s'appelant dans leur langue *Amâzigh* c'est-à-dire *nobles*, nommés *Qebayly* (Kabayles) par les Arabes, populations que nous désignons communément sous le nom impropre de Berbères ². Comme c'est par leur langue que s'expliquent les noms de toutes les localités de l'Algérie, qui ne portent pas de noms arabes, il prétend que toute l'Algérie fut originellement habitée par les Berbères; que les populations arabes sont venues s'y établir à une époque postérieure, et ont chassé les aborigènes vers les montagnes et les déserts de l'intérieur. En 639, ajoute-t-il, les Arabes s'emparèrent de l'Égypte, en 682 à 688 ils conquièrent tout le nord de l'Afrique et même le Maroc, et le nom même de *Qebaijlj* (Kabayles) qu'ils donnèrent au peuple vaincu, dénote l'*antériorité* qu'ils leur assignent, car *qabl*, *qabel* en arabe signifie *avant*; *qabayl*, *avant cela*, *avant ceci*; *qabayleh*, *antérieurement*, *auparavant*; *qabayly*, *qebaylij*, les *antérieurs*, ceux qui *précédèrent* les Arabes dans ces contrées.

Après quelques jours de repos, nous franchissons les frontières du Maroc; notre guide s'abouche avec les habitans de ce pays, et vient nous dire que tous les habitans de l'Atlas et des ramifications de cette chaîne de montagnes, que tous les habitans des contrées voisines du désert parlent la même langue que les *Kabayles* de l'Algérie. Il analyse les noms donnés aux villes des côtes et des plaines, occupées actuellement par les Arabes; et prétend

¹ *Assyf*, en berbère, est fleuve; *Seybous*, passereau. Le chêne ordinaire s'appelle *thibouchyehis*, en berbère, le *zaine* est une espèce de chêne particulière au nord de l'Afrique. En arabe, le chêne s'appelle *bellouttah*, *sendyad*, *douleb*.

² *Berry*, en arabe, est *sauvage*. Le désert, en arabe, s'appelle *saharâ*, *khâla*, *berrayah*. *Berry el berrayah*, *berryyerryuh*, est *sauvage du désert*. De là le nom des Berbères.

que ces localités ont été antérieurement habitées par les Berbères, parce qu'elles portent des appellations ayant une signification en berbère et n'en ayant aucune en arabe. Il nous cite la ville de *Tetouan*, située sur la Méditerranée en face de Gibraltar; il nous dit qu'elle se compose de deux enceintes presque circulaires, placées l'une en deçà, l'autre au-delà d'un petit fleuve qui s'y jette dans la mer; il nous montre qu'à l'embouchure le terrain d'alluvion charrié par le fleuve forme une espèce de promontoire, présentant l'apparence d'un *nez*, tandis que les deux enceintes circulaires de *Tetouan* représentent les *yeux* de cette figure grotesque, et il prétend que c'est à cette circonstance que la ville doit sa dénomination, parce qu'en berbère *Tytt* signifie *l'œil*, *Tyttâouen* les *yeux* ¹.

Il nous indique sur l'Atlantique, la ville d'*Azamor* dans une contrée parsemée de bosquets d'oliviers, et soutient qu'elle s'appelle la ville *aux oliviers*, parce que *ezammour* en berbère signifie *l'olive*; *âzzemmourt*, *l'olivier* ². Sur cette même Atlantique, au sud-est de Santa-Cruz il nous montre la ville de *Tagarost*, qu'il appelle, la ville *aux figuiers*, parce que *taghrest* en berbère signifie *figuier* ³.

Plus loin, dans les montagnes situées au sud-est du Cap Blanc, il trouve la ville de *Tregeget*; il nous dit que ces montagnes sont situées dans la région volcanique dont le pic de Ténériffe forme le centre; il ajoute que ces hauteurs sont souvent agitées par les *tremblements* de terre, et il prétend que cette ville

¹ En arabe *l'œil* s'appelle *ayn*, les yeux *a'yânn*. De là *aijn*, mieux *ayn-del-mâ*, la source, littéralement *l'œil* de l'eau; *aijn êl chems*, le soleil, littéralement *l'œil* (le disque) du soleil, ou plutôt *l'œil* de Dieu, car primitivement *chems* signifiait 1^o Dieu, 2^o Soleil. En malais *mâta âjer*, *œil* de l'eau, est *source*; *mâta hârie*, *œil* du jour, est *soleil*.

² En arabe l'olive s'appelle *zeytoun*, l'olivier *zeytouwch*. En malais *l'olive* s'appelle *zeit*.

³ En arabe la figue s'appelle *Tijn*, *kermous*. Le figuier, *chadjrak êl tyn*,

s'appelle la *tremblante*, parce que *tregeget* en berbère est trembler, vaciller.

Enfin notre guide infatigable traverse l'immensité du désert (*Saharâ*); il nous mène dans les oasis de *Tesset* et de *Tisheet*, situées, la première, entre les 26^{me} et 27^{me} degré, l'autre entre les 17^{me} et 18^{me} degré de latitude septentrionale; il nous dit que dans ces oasis il existe des mines de sel de roche, et prétend qu'elles s'appellent oasis du sel, parce que *Tisset*, *Tissint* en berbère, en idiôme tuarick, *Teset*, *Tesint*, signifie le sel ¹. Il nous conduit jusqu'à une très-petite distance de Tombuctoo dans l'oasis d'*Ezawen*, et nous dit que le nom de cette position avancée signifie en berbère *poste militaire*. Il nous montre sous le 19^{me} degré l'oasis de *Taféelalat*, où l'on fabrique du maroquin rouge, et il prétend que cette oasis, ainsi que la ville de *Tafilet*, dans le Maroc, doivent leur nom à cette fabrication, parceque *Thafilet* en berbère signifie du cuir maroquin. Sous le 21^{me} degré il nous indique, au milieu du désert et presque enfouie sous les sables, l'oasis de *Taudeny* et nous dit que ce mot en berbère signifie *suspect*. A la fin nous traversons avec lui l'oasis de *Tuggurt* entre les 20 et 21^{me} degré, et celle de *Vergela*, située sous le tropique du Cancer, et comme pendant cette longue pérégrination nous devons avoir fait quelques progrès en berbère, le guide ne nous dit plus rien, et force nous est de recueillir nos souvenirs et de nous rappeler que *thegert* en berbère signifie 1^o terrains cultivés, 2^o jardin, *ér-ghallah*, jardin, et nous en tirons la conséquence que *Tuggurt* et *Vergela* sont des oasis verdoyantes, sont des *jardins* du désert, comme celles de *Tuggurt*, *Técort* et *Guargala* que nous avons rencontrées dans le zab de l'Algérie au midi de Biscara.

Nous commençons cependant à nous défier de ces étymologies; il nous paraît invraisemblable que la famille berbère puisse occuper une étendue de terrain aussi considérable; nous voulons attribuer

¹ En arabe le sel s'appelle *meleh*, *melah*, *meth*, *milh*.

au hasard la concordance de ces dénominations géographiques avec des significations berbères ; mais notre polyglotte nous met en présence de quelques habitants de ces oasis du désert, qui nous disent en bon berbère qu'ils s'appellent *Tuaricks* ¹ ; qu'ils ont la même langue que les Kabayles des possessions françaises ; que leurs demeures s'étendent depuis les confins du Maroc et de l'Algérie jusqu'à Tombuetou et Haoussa dans la Nigritie, depuis l'Atlantique jusqu'au Fezzan et le lac *Tsad*. Nous apprenons, à la même occasion, qu'à l'est d'eux, à Bilma, Borgou, Tegheri, Yen, Hara, Arna, Abo, en un mot dans toute la partie orientale de la Saliarâ, demeurent d'autres berbères nommés *Tibbos* ; qu'en Nubie même les *Chillouks*, *Nouba*, *Kenous*, *Dongolah* et les habitants du *Darfour* parlent des idiômes berbères ², et à notre grand étonnement nous nous apercevons qu'une seule famille humaine, la race berbère, couvre un terrain qui surpasse en étendue la surface de toute l'Europe. Plus grand encore est notre étonnement quand, arrivés dans l'oasis d'*Augilah*, située à l'extrémité orientale de la régence de Tripoli, nous y trouvons les *Audjelah* parlant un idiôme berbère plus ou moins mélangé de mots arabes ; quand, même en Egypte, dans l'oasis de *Siwah*, où se trouvait jadis le temple de Jupiter Ammon, et dans l'oasis sans nom qu'on appelle communément la petite oasis, nous rencontrons les *Syouah* parlant le même idiôme berbère que les *Audjelah* ³.

Nous demandons à notre guide comment il explique la circonstance que là où les Romains et les Grecs plaçaient les Maures, les Numides, les Gétuliens, les Libyens, l'on ne trouve de nos jours

¹ Probablement les *Tergac* de Léon l'Africain.

² Les Arabes donnent aux Berbères non seulement le nom de *Qebaylij*, mais aussi celui de *Chillij* ; ils appellent même *Berberyeh* les pays habités par les Kabayles ; *berberij* est l'adjectif équivalent à notre mauresque. Les Arabes de l'Egypte donnent de même au *Kenous* et *Nouba*, le nom de *Barbarij*, tandis que *Chillouh*, *Chillouks* ne paraît être autre chose que *Chillij*.

³ *Belzoni* a constaté que les habitants de la petite oasis parlent un idiôme berbère plus ou moins arabisé.

qu'une seule famille humaine, se servant de la même langue berbère. Le polyglotte, loin d'être embarrassé par cette observation, nous explique que le nom de *Maures* est une dénomination arabe, signifiant *occidentaux* ¹, qui aura probablement été donnée aux Berbères les plus *occidentaux* par les Phéniciens, qui déjà 157 ans avant la fondation de Rome, avaient bâti la ville de *Karthada* ², sur la côte d'Afrique. Il nous cite ensuite les noms de quelques localités de la Mauritanie, de la Numidie, de la Gétulie des Romains, pour nous prouver que ces appellations ont une signification en berbère, et que par conséquent les anciens Maures, Numides, etc., etc., se servaient du même idiôme que les Kabayles de nos jours.

Il nous dit que les anciens y connaissaient le mont *Atlas*, que Pline, Solin, et Marcien Capella font mention des monts *Dyrys* ou *Dirim*, *Adderis* ou *Adderim*, et il nous prouve qu'en berbère une montagne s'appelle *Idrâs*, *Idrâr*, *Adhras*, au pluriel *Idourâr*, *Idhrarin*, et soutient que *Atlas* est le même mot qu'*Idrâs*, *Idlâs*, par la substitution du *l* au *r*, que *Dirim* ou *Adderim* sont des corruptions d'*Idharin*, la forme du pluriel.

Il parle de la ville de *Thala* que Metellus assiégea si longtemps et, recueillant ses souvenirs, il prétend qu'une source ordinaire s'appelle *ansar* en berbère, tandis que les sources invisibles, c'est-à-dire les sources des grottes souterraines, s'appellent *thala*. En ouvrant Salluste, il lit (Bell. Jugurth. cap. LX) *Apud Thalam non longè a moenibus aliquot fontes erunt*, et il nous fait observer que ces sources doivent avoir été souterraines, parce qu'au XLIX^{me} chapitre du même livre, l'auteur insinue qu'à une distance de cinquante mille pas romains, (100,000 pas

¹ En arabe *moghreb* est le soir, *moghareb* le coucher du soleil, *Moghreb*, l'occident, *mogharbi*, *moghrebij*, par abréviation *moghrij* les occidentaux, dont les Romains auront fait *Mauri*. En malais *moghris*, l'occident.

² *Kart*, *kar* en phénicien et hébreu, signifie la ville; *hadat*, *hadat*, neuf, neuve: *Kart-hadat*, ville neuve. Les Romains en ont fait *Carthage*, les Grecs *Karghédôn*.

ordinaires) de la ville, on ne voyait qu'un terrain *aride*. — Il démontre que Pline, Ptolémée et Mela placent tout autour de Carthage des villes de *Tunes* (aujourd'hui *Tunis*), de *Thunasta* (à l'ouest l'Utica), et de *Theneste* (au nord-est de Zama), et nous fait observer qu'en berbère l'étranger avec lequel on est en guerre s'appelle *daberrány*, tandis que l'étranger avec lequel on est en bonne intelligence, s'appelle *thunes*. Il en tire la conséquence que ces localités étaient habitées par les Carthaginois, *étrangers alliés et amis* des Numides. Il nous parle de *Sitiphis* ou *Sitipha colonia* de Pline, la ville de *Sétif* de nos jours, et en nous montrant aux environs des carrières desquelles on extrait une espèce de craie argileuse, appelée *esteef* en berbère, il se croit autorisé de dire que cette localité doit son nom à cette matière. Il nous montre les ruines de *Tipaza* de Ptolémée, de *Thapsus* de Pline, situées dans des plaines sablonneuses, et ajoute que *thefza* en berbère signifie le *sable*; il nous indique plus de sept localités appelées *Thena*, *Tyna*, *Thenae* par Pline, Strabon et Ptolémée; il constate que toutes sont situées dans des contrées riches en dattiers, et il les appelle *villes aux dattes*, parce que *tyny* en berbère est la *datte*. Il heurte du pied quelques pierres informes, situées sur un plateau élevé où l'on cultive le froment, le seigle et l'avoine, et en nous disant que c'est tout ce qui reste de la ville de *Thelga*, ou *Methelga* de Pline, il ajoute que la *paille* doit y avoir été plus abondante que dans les autres régions africaines, parce que *âlym* et aussi *Thelga* en berbère est la *paille*. Enfin, fatigués de la vue des sables brûlants de l'Algérie, il nous montre dans la Maurétanie Césarienne, une jolie rivière coulant en serpentant par des prairies riantes; il nous dit que c'est le fleuve *Siga* de Pline (lib. 5 cap. 11); qu'une ville du même nom se trouvait sur ses rives, et nous le croyons sur parole s'il nous dit que *Tsougak* (*Siga*) en berbère est l'herbe, l'herbe verte ¹. Il dira que le fleuve appelé par Pline *Bagrada*, est la rivière *aux souris*, parce que *a'erdah*, *baerdah*,

¹ Le foin en berbère s'appelle *âssaghour*.

bagerda, *bagurda* est en berbère la *souris*; que l'*Asana* de Pline est le fleuve *aux roseaux*, parce que *essan* en berbère signifie *roseaux*; que le fleuve marécageux appelé *Tanuda* ou *Tanuda palus* par Mela et Pline, était plutôt un marécage qu'une rivière, parce que *âlboutt* et aussi *Themda* est le *marécage*, l'*étang*; que le *Muthul* de Salluste pourrait bien être la *rivière aux lièvres*, parce que *doutoul* en berbère est le *lièvre*, et qu'il se peut fort bien que les guides carthaginois d'Utica, Hippon, Adrimète, Lepte et Carthage, dont se servaient les Romains, l'aient appelée *Ma-doutoul*, (*Muthul*) *eau doutoul*, *rivière doutoul*, parce que *Ma*, *Moujeh* en hébreu, phénicien et arabe signifie *l'eau* ¹. — Enfin, et pour terminer ces observations, il nous cite le fleuve *Amsaga* ou *Ampsaga* de Pline et de Mela, qui traversait des grandes forêts (Pline, lib. 5; cap. 2. Mela lib. 4 cap. 7); il dit que la *forêt* s'appelle en berbère *teghabt*, *âmâdagh*, et aussi *Sagar*, que *am* signifie *dans*, *en dedans*, de manière qu'*Amsagar* est le fleuve qui *coule dans les bois*; il nous indique l'oasis d'*Augila* ou d'*Augela*, qui déjà du temps d'Hérodote et de Pline portait le même nom qu'aujourd'hui; il nous informe que les nombreux pèlerins, qui traversèrent cette localité pour se rendre au temple de Jupiter Ammon, que les nombreuses caravanes qui passaient par là pour se rendre en Égypte, doivent y avoir répandu l'aisance et la richesse, et finit par nous dire que ce nom avait une signification d'opulence, de richesse, parce que *ayela* en berbère signifie *biens*, *fortune*.

Nous croyons que notre polyglotte est au bout de son vocabulaire; nous profitons de son silence pour nous dire que ces milices africaines qui, sous la conduite d'Hannibal, — défirent les légions romaines sur le Tessin, sur la Trébia, près du lac de Trasimène,

¹ De là le nom de *Moïse*, *Mousa*, *Mouscha* en arabe, littéralement *l'aquatique*, celui qui a été retiré de l'eau par la fille de Pharaon. — Quand les Arabes conquièrent l'Espagne en 715, ils y trouvèrent le fleuve *Anas*, qu'ils appelaient *Ouâdy-Anas*, c'est-à-dire *fleuve anas* (*guardianu*), absolument comme les Carthaginois nommaient le *doutoul*, *Ma-doutoul* (*Muthul*) c'est-à-dire *eau doutoul*.

à Cannes, se composaient de Berbères ou *Kabayles* ; que *Jagurtha*, *Massinissa*, *Juba*, *Bochus* étaient de la même race que les *Kabayles* des possessions françaises ; lorsque notre camarade de voyage vint interrompre nos rêveries, pour se livrer à de nouvelles élucubrations. Il nous dit, que d'après lui, les Égyptiens sont aussi de la race berbère ; qu'ils sont, il est vrai, arabisés depuis des temps immémoriaux, mais que le peu que nous savons de l'ancien égyptien, le peu que nous savons du copte, dénote une origine berbère. Il nous signale non-seulement plusieurs mots berbères parmi les anciennes expressions égyptiennes et coptes, mais il fait ressortir surtout l'étroite analogie *des formes grammaticales*, en ajoutant que cette analogie est d'autant plus significative, que le berbère diffère essentiellement des autres langues connues, par la bizarrerie de ses constructions grammaticales. Heureusement il nous fait grâce pour le moment de ses études comparatives, qu'il semble vouloir publier plus tard, parce qu'il les a couchées par écrit ; mais entraîné par sa faconde intarissable, il ne peut s'empêcher de nous dire que *Ammon*, le *Dieu des déserts* des Égyptiens, porte un nom berbère, que *àmenn*, *émann*, *àmann* signifie *eau* dans tous les idiômes berbères, et il ajoute qu'il n'est pas étonnant que les habitants des plaines brûlantes de l'Afrique aient défié un élément qui les préserve de la *soif*, cet ennemi redoutable des voyageurs africains. — Il continue à nous expliquer, que *Themis*, *Tme* ou *Tmei*, autre divinité égyptienne ¹, était une déification du *feu*, parce que le *feu* en berbère s'appelle *timyss*, *themis* ; que *thot* ou *thoth*, la déification du *soleil* des Égyptiens, porte un nom berbère, parce que *Tytt* (*Tait* en tuarick) dans cette langue signifie l'*œil*, et cette étymologie qui, d'abord, nous paraît forcée et torturée, nous semble très-naturelle quand il ajoute que le soleil est considéré souvent comme l'*œil de Dieu* ; que les Arabes entre autres donnent au disque du soleil la dénomination de *Ayn el-chems*, c'est-à-dire

¹ Voyez : CHAMPOLLION, *Précis du système hiéroglyphique*, 2^{me} édition, page 265.

œil de Dieu ¹. — Il nous dit que la ville égyptienne appelée *Héliopolis*, c'est-à-dire *ville du soleil* par les Grecs, était la ville d'*On* des Hébreux, et portait en langue égyptienne le nom de *Tadis*. Il prétend que *Tadis* n'est autre chose que *tytt*, *œil*, *tady*, 1^o *œil*, 2^o *soleil* en berbère; que *on* est une corruption de *ayn*, 1^o *œil*, 2^o *soleil*, en hébreux et arabe, et que *Héliopolis* n'est que la traduction grecque de ces deux appellations. — Il nous rappelle que la *lune* s'appelle en berbère *yzyrij*, *tyzyrij*, *izyrij*, *tsizyrij*, et insinuera que cette dénomination pourrait bien avoir quelque rapport avec l'*Osiris* des Égyptiens. — Il observe que la ville appelée *Eyou* par les anciens Égyptiens et Coptes, porte en grec le nom d'*Apollino polis*, c'est-à-dire *ville d'Apollon*, du dieu du soleil et de la *lumière*, et observera que la *lumière* en berbère s'appelle *tsa fâtt* et *ayou*, que dans l'idiôme des Tuaricks *ayur* est même la *lune*, littéralement *l'éclaireur*, le *luminifère*. Enfin, comme Hérodote et Diodore de Sicile nous apprennent que les Égyptiens appelaient le *Nil* dans leur langue *océan* ou *mer*, notre polyglotte nous dit que les Kabayles de l'Algérie appellent la mer *lebahr* ou *bahr*, ce qui n'est autre chose que le mot arabe *bahar*, *bahr*, la mer; mais que les Tuaricks et Tibbos appellent la mer et les lacs *île* ou *illée*, et que le *Nil* peut fort bien être ce mot *île* au cas génitif, parce que la préposition *n* remplace en égyptien le cas génitif des latins ².

Le polyglotte se désole déjà de ce que le grand Champollion, à qui nous devons tant de révélations curieuses sur les antiquités égyptiennes, n'ait pas connu le berbère : mais, fatigués de ses jérémiades, et le croyant atteint de berbero-manie, nous lui faisons observer, qu'il doit se faire des illusions étranges, en confondant

¹ *Thot* peut dériver même directement du mot *tady*, qui en différents idiômes berbères signifie *soleil*. Toutefois, comme le nom ordinaire du soleil est *tsafoukt*, il est probable que *tady* n'est qu'une corruption de *tytt*, *teit*, l'*œil*, mot qui aura signifié 1^o *œil*, 2^o *soleil*. En malais, le soleil s'appelle *mata harie*, l'*œil* du jour.

² Voyez : CHAMPOLLION, *Précis du Système hiéroglyphique*, pag. 129.

les anciens Égyptiens avec les Kabayles de nos jours ; que la seule conformation physique des deux peuples, doit le convaincre de son erreur, attendu que les Berbères appartiennent à la race blanche, ont les incisives verticales, le visage ovale, le nez bien caréné, les cheveux châtain ou blonds ¹ ; tandis que les anciens Égyptiens, d'après le tableau qu'Hérodote en trace, doivent avoir été noirs ou noirâtres, ayant le nez court, les lèvres épaisses, les cheveux crépus. Nous lui montrons même le *Sphynx* et d'autres figures égyptiennes, offrant tous les traits caractéristiques de la race noire. — Mais notre camarade, loin de se déconcerter, et comme s'il avait prévu l'objection, nous dit que, d'après les anciens auteurs, il faut distinguer entre les habitants de la basse Égypte, qui étaient blancs, et ceux de la haute Égypte, qui étaient noirâtres : puis, après s'être arrêté un moment, comme s'il réfléchissait sur le plus ou moins d'opportunité qu'il y aurait de nous initier à ses préoccupations les plus intimes, il nous confie que, d'après lui, il doit y avoir eu un temps, où la race nègre occupait la totalité de l'Afrique ; que le peuple berbère doit avoir expulsé les Nègres de tout le littoral de la Méditerranée, depuis l'isthme de Suez jusques et y compris les îles Canaries ; que ce peuple envahisseur doit avoir été pour l'Afrique septentrionale, ce que les Espagnols et les Anglais furent pour l'Amérique ; qu'il doit avoir, comme eux, englouti, exterminé ou refoulé les aborigènes ; que ces Berbères sont restés blancs le long du littoral et dans les contrées où ils ont entièrement détruit les Nègres, tandis que le mélange avec les noirs a changé leur physique dans les pays où la masse des aborigènes était trop compacte pour pouvoir être engloutie, où ils ont dû les subjuguier, et où ils ont fini, en se confondant avec les vaincus, à former un peuple *mulâtre*, berbère quant à la langue, et plus ou moins négroïdant quant à la conformation physique. Il ajoute qu'un tel mélange doit avoir eu lieu, non-seulement dans

¹ Les cheveux *blonds*, ne sont pas rares parmi les berbères. On nous signale plusieurs tribus des Tuaricks et des Kabayles du désert, ayant la chevelure blonde.

la haute Égypte, mais aussi dans d'autres contrées de l'Afrique septentrionale; il nous cite les *Melano-Gétuliens*, ou Gétuliens noirs, que Ptolémée place dans le Biledulgerid de nos jours; et en réfléchissant, nous nous rappelons avoir vu dans l'Algérie, les *Wadreagans* et *Wurgelans*, tribus parlant le *berbère*, vivant dans le désert confondus avec les Bédouins ¹, mais ayant le teint noir, la peau bronzée, les cheveux laineux, le nez court et aplati, les lèvres épaisses. Enfin, arrivés dans la Nubie, le polyglotte nous y indique les *Chillouks* et les *Nouba*, tribus parlant un idiôme *berbère* ², mais ayant le teint noir et ressemblant aux nègres; il nous dit qu'eux et non les Coptes, sont les véritables représentants des anciens Égyptiens; que les Coptes de la basse Égypte, ont depuis des siècles perdu leurs anciens traits caractéristiques, par leur mélange successif avec les Hébreux, les Perses, les Grecs, les Romains et surtout avec les Arabes; que la langue copte même, qui s'est entièrement éteinte vers le milieu du XVII^e siècle, et que nous ne connaissons que par les livres, n'est qu'un idiôme *nouba* fortement mélangé d'arabe et de grec.

S'il nous répugne d'admettre l'existence de peuples *mulâtres*, il nous cite les populations sémitiques de l'Abyssinie, parlant le *gheez* ou *tigre*, l'*amharique* et le *semien*; il nous prouve que ces populations sont évidemment d'origine arabe, parce que leurs idiômes forment une branche du dialecte *hamiarique*, parlé jadis dans la partie orientale de l'Arabie; il nous dit que ces Arabes Abyssiniens sont des véritables nègres, quant au physique, et soutient que, comme ces Arabes se sont transformés en nègres, par le mélange avec les aborigènes noirs qu'ils trouvèrent dans l'Abyssinie, les Berbères, ces ancêtres des anciens Égyptiens, se sont, par un croisement analogue, transformés en populations

¹ *Bedouin*, mieux *Bedaouy* est le nom donné aux Arabes nomades ou plutôt *sauvages*, car *bedaouy* en arabe signifie *sauvage*.

² Ces *Chillouks* de la Nubie se donnent à eux-mêmes le même nom d'*amazigh*, c'est-à-dire nobles, que les Kabayles s'appliquent. Les Arabes de l'Abyssinie et de l'Égypte les appellent tantôt *Berbery*, tantôt *Chillus*.

négrillonantes dans les contrées fertiles arrosées par le Nil. Il nous cite même les Hindoux de nos jours, dont les ancêtres étaient blancs, lorsqu'ils conquièrent les contrées situées à l'est de l'Indus, et qui sont devenus de couleur brune ¹ par le croisement avec la race nègre qu'ils trouvèrent établie dans ces contrées et avec laquelle ils se confondirent ².

Enfin, si nous lui demandons d'où vinrent ces Berbères qui envahirent tout le nord de l'Afrique; il nous dit que dans l'antiquité la plus reculée, la famille sémitique, à laquelle appartiennent les Arabes, les Hébreux, les Phéniciens, les Syriens, les Philistins, etc., doit avoir séjourné dans la Perse, la Médie, la Mésopotamie; que cette famille a été expulsée de ces régions par un peuple conquérant et envahisseur qu'il nomme tantôt *Iranien*, tantôt *Scythique*, tantôt *Sanskrit*, parce que ces dénominations lui semblent synonymes; ³ que ce peuple conquérant, en débordant par dessus les

¹ Plutôt couleur de café brûlé.

² Les traditions indiennes conservées dans les Pourânas, font mention de cette conquête. Le *Râmâyana*, poème épique, écrit en langue sanskrite, a pour objet l'un des épisodes de cette longue guerre entre les deux races, qui finit par la conquête de l'île de Lanka, l'île de Ceylan de nos jours. Voyez *Von Schlegel*, de l'origine des Hindoux, dans les *Transactions of the royal society of literature* de 1854, vol. 2, part. 2. Quelques rares tribus nègres se sont encore maintenues dans l'Inde, par exemple les *Bhils* dans les provinces de Malva et de Candeisch; les *Contics* et *Cattyvar* dans le Guzerate; les *Goudes* et *Coukies*, au-delà du Gange dans les montagnes de Chittagone; les *Madasses* ou *Madahs*, dans l'intérieur de Ceylan, et même les *Siahpouch* occupant les crêtes de l'Himalaya entre Bamian et Chitral.

³ *Ammien Marcellin* avait une connaissance parfaite de ce que les Perses et les Mèdes étaient d'origine *scythique*, *iranienne* ou *sanskrite*; que c'étaient des conquérants venus dans les temps les plus reculés, des régions situées entre l'Altas et le Paropamise. — En parlant des Alains, il dit, liv. 36 chap. 2: « La » jeunesse des Alains, accoutumée depuis l'âge le plus tendre à monter à cheval, » croirait déroger en marchant à pied. Tous sont militairement disciplinés. C'est » pour la même raison que les Perses, qui sont originellement *Scythes*, sont si » propres au métier de la guerre. »

Ce flot de peuples scythiques débordant au dessus du Paropamise a conquis ultérieurement l'Inde, peuplé par la race noire, et d'autre part, en s'étendant

monts Parapamises, a refoulé ces sémitiques vers l'Arabie, la Syrie et la Palestine, de manière que les *Cossæi* des Grecs et Romains (les *Kouschites* des Hébreux), les habitants de l'*Elimais* (les *Elamites* des Hébreux) et les *Arabitæ*, tribus nomades éparpillées tout le long du littoral du golfe Persique, furent les seuls débris de la race sémitique qui aient pu se maintenir dans les parties montagneuses de leur patrie primitive; que les sémitiques fugitifs, refoulés vers la Syrie, la Palestine et l'Arabie, y trouvèrent établie une race d'hommes de haute stature, et d'une force musculaire surprenante; que Moïse a eu une vague connaissance du séjour en Palestine de ces aborigènes, qu'il nous dépeint comme une race de géants et auxquels il donne même le nom de *Rephaïm* ou *Raphaïm*, c'est-à-dire *géants* (en hébreu); que cette race aux formes athlétiques, poussée vers l'Afrique, et forcée de s'y chercher une nouvelle patrie, ne fut autre que la race *berbère*. — Il nous dit que Moïse connaissait quelques rares débris de ces *Rephaïm* ou géants, tels que les *Hanakim* ou *Enakim*, les *Emin*, les *Zamzummin*, les *Horiens*, les *Hauviens* (Deuteronomc, chap. 2, vers. 10, 11, 12, 20, 21, 22 et 25); que dans les livres de Samuel on trouve même, que quelques débris de ces aborigènes se sont maintenus jusqu'au temps de David, aux environs de la ville de Goth; que *Goliath*, *Jisbi-Bénob*, *Lami*, *Saph* et autres géants furent de cette race (Livres de Samuel, liv. 1, chap. 17, vers. 4, et surtout liv. 2 chap. 21 vers. 16 à 22. Chroniques, liv. 1 chap. 20 vers. 5); que du temps de Josué surtout, il existait de nombreux descendants de ces berbères dans les

sans cesse vers l'occident il s'est jeté sur l'Europe méridionale, en passant par l'Arménie, la Mésopotamie et l'Asie mineure, et en refoulant vers la Syrie et l'Arabie les sémitiques aborigènes de ces contrées. Quant aux Parthes, ces Perses du nord, ils étaient aussi d'origine *scythique*, mais leur migration était d'une date plus récente; ils avaient été refoulés vers la Perse par d'autres tribus scythiques, et Justinus liv. 41 chap. 1, nous rapporte qu'ils s'étaient donné pour cette cause le nom de *Parthes*, parce que *Parthi* en scythique signifie exilés : « Scythico sermone *Parthi* exules dicuntur. » — *Parth* en sanskrit est expulser, (eicio, projectio) *Parthas*, l'expulsé, l'exilé (ejectus, projectus).

contrées de la Palestine les plus rapprochées de l'Égypte; descendants appelés fils d'*Enak* ou de *Hanakin*, et dont la taille élevée jetait la consternation dans les rangs des Israélites. (Deutéronome, chap. 1 vers. 28). Il nous montre ensuite les momies ¹ égyptiennes les plus anciennes, et nous fait remarquer la hauteur de leur stature; il nous dit que les Kabayles de nos jours atteignent une taille très-élevée, et après nous avoir prouvé que les anciens Guanches des îles Canaries appartenaient à la race berbère ², il nous dit qu'on trouve dans les grottes de Ténériffe, entassés par centaines, des momies et des squelettes guanches mesurant deux mètres et même deux mètres 20 centimètres ³. Il prétend que les anciens poètes nous présentent le nord de l'Afrique comme la patrie des géants, et notamment de cet *Antée* dont le squelette, déterré à Tingis, par le grand Sertorius, n'avait, selon le crédule Gabinus, pas moins de 60 coudées de long. Après tous ces détails il soutient qu'il parviendra un jour à établir d'une manière très-détaillée l'immigration en Afrique, des Berbères refoulés par les Sémitiques, la consanguinité des anciens Egyptiens, Gétuliens, Lybiens, Numides et Maures, avec les Guanches et les Berbères ou Kabayles de nos jours, et il ajoute qu'il basera cette hypothèse sur l'étude comparative des langues, et même sur quelques

¹ *Mum*, *mom* est le nom égyptien et copte d'une espèce d'asphalte ou de matière bitumineuse, dont on se servait jadis comme substance préservatrice pour embaumer les cadavres. — C'est à cette substance que les corps embaumés doivent leur nom de *momies*.

² Les *Guanches* ont été exterminés par les Espagnols. Au commencement du 17^{me} siècle on ne trouvait plus que quelques vieillards guanches à la Candelaria et à Guimar; mais on connaît leur *langue*, dont les débris ont été réunis par G. GLASS : *History of the Canary islands*, pag. 174 à 180, Londres 1764. Tous ces mots guanches sont purement berbères.

³ Le fameux géant de Turnhout, surnommé *Klein Peerken*, décédé l'année dernière, mesurait 2 mètres, 18 centimètres; le sieur Bohain, à Limbourg-Dolhain, a 2 mètres, 15 centimètres de hauteur; mais ces tailles sont tout-à-fait exceptionnelles en Belgique, tandis que la *moyenne* de la stature des guanches en général était de 2 mètres à 2 mètres 10 centimètres.

indices physiologiques. Il nous assure que des squelettes trouvés dans les grottes du Liban et aux environs de Jaffa (près de l'ancienne *Gath*), et paraissant appartenir à un peuple qui précéda les sémitiques dans ces contrées, offrent ceci d'extraordinaire, qu'ils ont *l'humerus percé à la fosse olécrane*; qu'on remarque cette même circonstance sur plusieurs momies égyptiennes; que ce même phénomène se reproduit aux îles Canaries, où *tous* les squelettes guanches se distinguent par cette particularité, enfin que plusieurs Kabayles et Tuaricks de nos jours offrent à l'anatomiste la même conformation ostéologique.

Il finit pour nous dire que les conquérants berbères, en apercevant les peuples *noirs* qui occupèrent avant eux le nord de l'Afrique, les auront appelés *aberkan*, *abrekan*, c'est-à-dire *noirs*¹ en berbère, et leur pays *abrekan tsamourt*, c'est-à-dire *pays des noirs*; il ajoute, pour corroborer cette hypothèse qu'en arabe *asouad*, *assouadd* est 1° noir, 2° nègre; que *souda*, *soudan* est la forme plurielle de ce même mot et signifie par conséquent 1° noirs, 2° nègres, que *Soudan beled* est *pays des noirs*, *pays des nègres*, de manière que nous, qui désignons aujourd'hui l'intérieur de l'Afrique par le nom de *Soudan*, avons emprunté cette expression aux Arabes, comme les Grecs et les Romains auront adopté des Numides et Egyptiens la dénomination berbère d'*Abrekan*, dont ils firent *Africains* et Afrique.

Après cette explication filandreuse, qui commence à nous fatiguer horriblement, nous nous apercevons enfin qu'il est temps de mettre un terme à la prolixité de notre interlocuteur. Cet homme qui, sur cette seule terre africaine, fait arriver trois races différentes; qui nous parle de Nègres exterminés par les Berbères, de Berbères refoulés par les Arabes; qui nous fait entrevoir que la

¹ *Aberkan*, *âbrekan* est noir en berbère, *dabrikan*, *tebrikent* est la forme féminine de cet adjectif. La forme féminine en berbère, se fait toujours par le préfixe *d* ou *t*. Ainsi, par exemple, *âyed*, *aydet* est le chien, *taydet*, la chienne, *âghmar* est le cheval, *taghmart* la jument.

France, en déversant sur ces contrées l'excédant de sa population, pourrait bien finir par engloutir à la fois Nègres, Berbères et Arabes; cet homme nous paraît un dangereux compagnon de voyage, capable d'embrouiller toutes nos notions historiques, et de nous bouleverser la tête par ses hypothèses audacieuses. — Nous nous imposons donc le silence le plus absolu, et en remontant le Nil, en admirant en silence toutes les magnificences de l'ancien art égyptien, nous avons soin de ne point desserrer les dents, pour ne pas provoquer, par l'une ou l'autre observation, une nouvelle explosion linguistico-historique.

Le polyglotte lui-même semble vouloir faire trêve à ses discussions; au lieu de contempler les constructions monumentales de l'Égypte, il déroule devant lui une grande carte de l'Archipel indien, il feuillette les ouvrages de Raffles et de Marsden qui traitent de la Malaisie; il semble absorbé en examinant les gravures représentant le temple de Buda à Java, et hoche gravement la tête en comparant ces gravures aux dessins recueillis par Waldeck à Itzalan et autres localités de l'Amérique; de temps à autre seulement, il jette un regard sur les monuments qui couvrent les bords du Nil, comme s'il voulait les mettre en parallèle avec les anciennes constructions malaises, avec les imposantes ruines de Mitla, de Palenque, de Teocalli et d'Itzalan en Amérique, comme s'il voulait faire un rapprochement entre les pyramides de Chéops, de Céphrennes et de Mycennus des environs de Ghizé, entre les obélisques de Louqsor, et les pyramides de Cholula et de Testihuacan en Amérique.

Enfin, il ouvre la carte de l'Archipel Indien, et, en nous montrant les îles de Sumatra, de Java, de Bornéo, de Celebes, des Philippines, etc., il nous dit: « Toutes ces îles sont occupées par les Malais; ce peuple appartient à la famille polynésienne, car sa langue a des affinités étroites avec les idiômes parlés aux îles Marquises, à Taïti, à l'île de Paques, aux îles Sandwich, à Radack, à Tonga et même à la Nouvelle Zélande. Ces Malais de Java et de Sumatra doivent avoir été civilisés dès la plus haute antiquité, par

les brahmines de l'Inde; car, non-seulement ils y ont anciennement introduit le culte de Vischnou, de Brahma, de Siva et d'autres divinités hindoues ¹, mais la langue même de ces insulaires fourmille d'expressions d'origine sanskrite; le *Kawi* ², cette ancienne langue littéraire et lithurgique de Java, est presque du sanscrit. Une caste dominatrice venue de l'Hindoustan, doit avoir assujetti ces îles, doit avoir plié les Malais à leur antique civilisation, et le mélange des deux races aura produit à la longue un peuple indo-malais, une civilisation indo-malais. — Cette civilisation Indo-malais, continue le polyglotte, je la retrouve sur les rives du Nil; j'en découvre les traces dans les magnifiques décombres de Thèbes et de Memphis, et jusques dans les mœurs et habitudes des anciens Égyptiens. Voyez ces crocodiles embaumés que l'on trouve par milliers entassés dans de magnifiques catacombes, et rappelez-vous la vénération des Malais pour les *kaiman*; rappelez-vous qu'avant l'introduction de l'islamisme, ils leurs rendirent les honneurs divins; sachez que de nos jours encore ils prétendent être issus d'un *kaiman*. Rappelez-vous la vénération que les Malais et les Hindous professaient de tout temps pour la race bovine; le culte qu'on rend au bœuf brahmine, et pensez au bœuf *Apis* que les Égyptiens adoraient comme une divinité. Ce nom *Apis* lui-même est un nom *indo-malais*; en donnant l'étymologie de ce mot, je fais

¹ Depuis le douzième siècle, le mahométanisme a remplacé à Java et à Sumatra le culte de Brahma. Ce fût un Arabe, *Ibn Moulana*, qui y introduit le Coran; il se fixa sur la montagne de Damakh, dans le royaume de Chérifon à Java, y prêcha l'islamisme, et convertit bientôt tous les Malais; depuis lors une infinité de mots *arabes* se sont introduits dans le malais, dans lequel on rencontre en outre grand nombre de mots hébreux et phéniciens. Les Malais les auront empruntés aux Juifs et aux Phéniciens, qui, en partant des ports de *Hetsjon-guéber* et de *Eloth*, sur la mer Rouge, faisaient un commerce actif avec Sumatra et Java, îles qu'ils appelaient la terre d'*Ophir*. Voyez le *Livre des Choniques*, livr. 2, chap. 8, vers. 17 et 18. Aujourd'hui encore on trouve à Sumatra le mont *Ophir*.

² En sanscrit *Kaw* est célébrer, réciter, raconter, dépeindre. *Kawi* 1^o un poète, 2^o un prêtre inspiré.

en quelque sorte l'histoire de l'origine de la civilisation égyptienne. *Psā* en sanskrit est *manger, ruminer*; *psū, psou*, la vache, littéralement la *rumineuse*; *psava, psavah*, est bœuf, vache, veau, génisse, littéralement tout *ruminant*. Ce mot sanskrit *psavah, psavā*, introduit dans les idiômes malais y dégénéra, et se transforma en *sapa, sapie*, par la raison que le génie des langues poly-nésiennes, s'oppose à l'accumulation des consonnes; du *ps* du mot *psava* l'on ne conserva que le *s*, de manière que *sava, savie* et en dernier lieu *sapie* signifia enfin en langue de cour et dans la langue des nobles ¹, tout animal appartenant à la race bovine; que le taureau fût appelé *sapie djantam*, c'est-à-dire *bœuf-male*; la vache *sapie betiena*, c'est-à-dire *bœuf femelle* ².

Dans la langue populaire ³, ce mot dégénéra bien davantage,

¹ *Bahāsa dātām* en malais *langue de cour*, *bahāsa bangsāwan* langue des nobles. Le mot malais *bahāsa* est d'origine sanskrite: *bhās* en sanskrit est parler, *bhāsā* (malais *bahāsa*) la parole, le mot, la langue. Le mot malais *dātām* la cour, paraît être une corruption du mot arabe *douteh, doulah*, la cour; mais probablement et le mot arabe et le mot malais dérivent du sanskrit, dans laquelle langue *tal* est baser, solidifier, constituer. *Talan* 1^o la base, 2^o le trône. De manière que la signification de *trône*, aura amené celle de *cour* d'un prince, pour dénoter tout ce qui entoure le trône, absolument comme le mot grec *tetos*, dignité magistrale, dérive aussi de *talan* le trône, et désigne celui qui par ses fonctions approche du trône, ou occupe le trône (siège judiciaire) lui-même.

² Les mots malais *djantan*, mâle, *betiena*, femelle, sont tous deux d'origine sanskrite. *Gan, jan* en sanskrit est procréer, générer. *Ganita, janita* (en malais *djantan*) celui qui procréé, dès-lors le mâle. (En Gueldre et Overryssel le mâle des oies et des canards s'appelle *gent*, c'est le *ganita* generans, *ganitar* genitor du sanskrit). *Vāmā* et *vadu* en sanskrit est la femme; de *vāmā* les Malais ont fait *bimi, bini*, la femme; de *vadu* ils ont fait *betiena*, la femelle, en y ajoutant la finale *na* et en changeant, d'après leur habitude, le *v* en *b*; car le dieu *Vishnou*, par exemple, s'appelle en malais *Bisnou*. — Tontefois, *Bhu* en sanskrit est mettre au monde, naître; *bhūtas*, né; *bhūtan*, ce qui est né; *bhūtis*, le fait de mettre au monde, et le mot malais *betiena*, femelle, pourrait se rattacher à ce radical et signifier *celle qui met au monde*, la procréatrice.

³ On nomme *Bahāsa kātjokhang*, littéralement *langue mélangée*, langue confuse, (*Kad* en sanskrit *perturbari*; *Kadana*, confusio; de là le verbe malais *kātjokh*, mêler, confondre) et *Bahāsa gououng*, littéralement *langue des montagnes*, (*kūn* en sanskrit *curbari*, inflexum esse, *ghônā*, le nez, le promontoire, la montagne; de là *gououng*, en malais *montagne*); l'idiôme dont se sert le gros de la nation malaise.

le *s* du mot *sapie*, disparût totalement; car le bœuf s'appelle *âpie*, dans les idiômes *bahasa katjokhang*, et *bahasa gounong*, dont se sert le prolétaire ¹. C'est ce mot *Apie* (Apis), qui fut introduit par les indo-malais dans la langue égyptienne, de manière que cette expression originairement sanskrite, a été transplantée sur cette terre lointaine, après avoir subi dans la Malaisie une transformation des plus complètes ². Examinez ces momies, continue l'interlocuteur; parmi une multitude de morts à la figure égyptienne, vous trouvez quelques rares individus offrant tous les traits caractéristiques de la race malaise, et chose étonnante, les têtes de ces momies à la face polynésienne, reposent toutes sur des oreillers en bois, conformes en tous points aux oreillers en bois sur lesquels les Polynésiens appuyent la tête pour dormir ³; chose plus étonnante encore, ces morts à la figure malaise dont je parle, doivent avoir appartenu à la caste des *prêtres*, car ils en portent les attributs; de plus, quand en 1850, on fit à Londres l'examen de l'une de ces momies de prêtre, on trouva aux pieds du mort une image peinte du bœuf *Apis*, et ce bœuf était un zébu, c'est-à-dire, le bœuf à bosse de l'Inde et de la Malaisie. Ce fut donc une caste religieuse qui civilisa les anciens Égyptiens, et cette caste civilisatrice

¹ Comme *âpie*, dans cet idiôme, signifie bœuf, vache, *âpie*, le feu, cette ressemblance de mots malais donne souvent lieu à de singuliers malentendus.

² En sanskrit le préfixe *â* a une valeur intenitive, ou plutôt c'est une forme euphonique qui ne change en rien la signification primitive du mot. Ainsi *kamp* et aussi *âkamp* est trembler, secouer; *kal* et *âkal*, agiter, vibrer; *kars* et *âkars* abstaïre, déduire; *kram* et *âkram*, parvenir; *khyâ* et *âkhyâ*, dire, annoncer; *gam* et *âgam*, arriver; *ghûrn* et *âghûrn*, vaciller; *ghrâ* et *âghrâ*, sentir, flairer; *tschar* et *âtschar*, faire, agir; *tschi* et *âtschi*, couvrir. — *Psâ* et *âpsâ* ont donc la même signification de *manger*, *ruminer*, et le *ruminant*, (vache, bœuf) aurait pu s'appeler tout aussi bien *âpsû* que *psû*. Si on admet cette hypothèse, le mot *apis* a pû dériver directement du sanskrit, de manière que le mot *âpsû* se sera transformé en *âpis* (apis) par l'effet de la métathèse, comme le mot flamand *gras*, l'herbe, se transforme dans le langage populaire en *gars*, par une métathèse tout-à-fait identique.

³ Voyez : LESSON, *Voyage autour du monde*, tom. 5. pag. 99 et 102. Édition de Bruxelles de 1859.

doit avoir apporté sur cette terre africaine, non-seulement sa religion, mais même le zébu, cette espèce de bœuf totalement étrangère à l'Afrique. Ce qui plus est, la vieille langue égyptienne et même le copte, renferment une infinité de mots originaires sanskrits, mais *façonnés d'après le génie des langues malaises* ; ces expressions rendent des idées religieuses et abstraites, quelques fois aussi elles s'appliquent à des objets d'art, à des outils, à des instruments d'agriculture et d'architecture, ce qui prouve, 1° que c'est le civilisateur qui a introduit en Egypte, et les objets d'art et d'industrie et les doctrines religieuses, qui portent ces dénominations exotiques ; 2° que les Égyptiens n'ont point puisé leur civilisation directement à la source sanskrite, mais qu'elle leur est arrivée d'une manière détournée et secondaire, en passant par la Malaisie et après avoir subi les altérations qui distinguent la civilisation malaise de la civilisation hindoue. Toutefois, l'abondance des mots sanskrits *malaisés*, le petit nombre de mots réellement et originaiement malais, qu'on trouve dans le vieux égyptien et le copte, me portent à croire que l'Égypte a subi surtout l'influence de la caste brahmine qui dominait à Java et à Sumatra, et qui se servait de l'idiôme *Kawi*, c'est-à-dire du sanskrit plus ou moins façonné d'après le génie des langues polynésiennes. »

Notre polyglotte commence, en effet, à nous citer grand nombre de mots égyptiens tirés des œuvres de Champollion, Salvolini, Samuel Birch, J. A. de Goulianos, Quatremère, Conrad Leemans, Ch. Lenormant, Lacroze, Woid et Tattam ¹ ; il nous cite des expressions coptes tirées du *Lexicon linguæ copticæ*, d'Amédée Peyron (Turin 1854) ; il les compare à l'idiôme kawi de l'île de Java, sur lequel le célèbre Guillaume Von Humboldt nous a donné des détails si intéressants ² ; il nous prouve que les mots sanskrits

¹ Voyez : *Lexicon aegyptiaco latinum, ex veteribus linguæ aegyptiacæ monumentis*, etc. ; par TATTAM, Oxford, 1835.

² *Ueber die kawi sprache auf der insel Java* ; par C.-W. Von Humboldt, Berlin, 1836.

se retrouvent dans le copte et dans l'ancien égyptien sous la même forme abâtardie sous laquelle ils se présentent dans les idiômes malaiso-polynésiens ¹; quand, fatigués de cette fastidieuse nomenclature, nous le prions de nous en faire grâce; de coucher ses observations par écrit, pour qu'elles puissent être contrôlées par des personnes plus capables que nous, de juger de leur mérite. — Le polyglotte nous le promet, et nous exhibe, en effet, un manuscrit des plus volumineux; nous y jetons un regard furtif, et il nous semble qu'il y cite même des mots *quichua*, qu'il parle des Incas, des Mexicains et des Péruviens; qu'il semble même vouloir insinuer que les Malais, placés à distance presque égale entre les côtes péruviennes et les bords de la mer Rouge, auraient poussé leurs excursions aventureuses vers les deux hémisphères. — Sur ces entrefaites, nous atteignons en Éthiopie une grande terre interfluviale, formée par une immense bifurcation du Nil, terre que les anciens appelaient *l'île de Meroë*, et où ils plaçaient le berceau de la civilisation égyptienne. Le polyglotte reprend aussitôt la parole, et nous dit : « En sanskrit, *mah* signifie grandir, croître, faire croître, produire; *mahi*, la terre, littéralement la *productrice*, la *grande*; ce dernier mot en langue *kawi*, s'est transformé en *mai* ²; *Ri* et *rêw* en sanskrit signifie couler; *rayas* et *rêwâ* la rivière, littéralement le *coulant*; ce mot en langue *kawi* s'est transformé en *roë*, *rové*; ³ et le nom de Meroë, donné à cette célèbre terre fluviale, n'est autre chose que le *Mahi-rayas*, *mahi-rêwâ* du

¹ Dans l'ouvrage : *Ueber die verwandschaft der Malayisch-Polynesischen sprachen, mit den Indisch-Europäischen von Franz Bopp*; Berlin, 1841, le célèbre professeur allemand, annote plusieurs altérations que les mots sanskrits ont subi dans la bouche des Malais-Polynésiens. Plusieurs de ces mots ainsi malaisés se retrouvent dans l'égyptien, le nouba et le copte.

² Par une transformation analogue, le mot sanskrit *médini*, la terre, s'appelle *medi*, *mei* en *kawi*. En malais la terre s'appelle *tumah*, c'est une altération du mot sanskrit *tânas*, l'étendue.

³ En malais *lieleh*, couler, dérive de *ri*, par la transmutation si fréquente du *r* en *l*.

sanskrit, le *Mei-roé*, *Mei-rowé* du *kawi*, signifiant *terre fluviale*. Ces villes de *Sacole* ou *Sakolche*, d'*Eseroe*, de *Daron*, de *Saba* que Ptolémée place dans l'île de Meroë, portent toutes des dénominations *indo-malaises*. Celle que vous voyez assise sur les rives du fleuve, dans un site magnifique, s'appelle *Su-kûla* (*Sacole*) ou *Su-kûlaka* (*Sacolche*), c'est-à-dire *beau rivage*, car *su* en sanskrit, est beau, belle ¹, *kûla*, *kûlaka*, la rive, le rivage ². Cette autre cité, baignée par le Nil s'appelle *Usya-rayas*, *usya-réwâ* en sanskrit, *isy-roé* en langue *kawi*, c'est-à-dire *cité fluviale*, car *usya* en sanskrit, *isy* en *kawi*, est demeure, séjour, cité ³; *rayas*, *réwâ* en sanskrit, *roé*, *rowé* en *kawi*, est le *fleuve*, et ce mot sous la plume de Ptolémée s'est transformé en *Eseroe*. — Cette ville de *Daron*, située à l'extrême pointe méridionale de l'île de Meroë, à l'endroit même où le Nil se *bifurque* pour enclaver l'île, porte un nom purement *malais*, signifiant *bifurcation*, *embranchement*, *séparation*. *Tjerej* en malais est séparer, diviser; *tjerejan* la séparation, *tjaran*, *tharang*, l'*embranchement*, la *bifurcation*; et de nos jours encore, une infinité de localités, situées dans la Malaisie sur la bifurcation d'un fleuve, et même d'un chemin, s'appellent *tjaran*, *tjerejan*, ou *per-tjerejan*. La ville de *Daron*

¹ *Su* en sanskrit et en *kawi* a la même signification que le mot grec *eu*, beau, bien, agréable. *Sacole*, *Sacolche*, du reste pourraient bien être des dénominations purement malaises. *Sa* en malais est : sur, à côté de, près de. *Kâli*, *kâtika* en *kawi* et en malais est le *fleuve*, le *canal*. *Kâti-besar*, par exemple, est le grand canal de Batavia. — *Sa-kâli*, *sa-kâtika*, ville sur le fleuve, ville *fluviale*. — Le mot malais *kâli*, du reste, n'est qu'une corruption du mot sanskrit *kulyâ*, fleuve, canal.

² *Kûl* en sanskrit est protéger, de la *kûla*, *kûlaka*, la rive, le rivage, littéralement le *protecteur*, c'est-à-dire, l'exhaussement du terrain qui contient le fleuve, et *protège* les terres riveraines de l'inondation.

³ *Usya* en sanskrit est le gérundium du verbe *was*, *demeurer*, *habiter*, et signifie, 1° *demeurant*; 2° *demeure*, *cité*. Voyez : NALUS, édition de Berlin, chez Nicolai. V. 42. Ce mot en *kawi* s'écrit *isy*, et un dérivé du même radical s'est introduit dans le malais, car *isy* en malais signifie un *habitant*. *Isy deri indalus*, par exemple, est *habitant de Sumatra* (*Sumatra* s'appelle *indalus* en malais).

de Ptolémée, est évidemment le *tjaran*, *tjarang* des idiomes malais. — Enfin, cette ville entourée de *rizières*, que Ptolémée appelle *Saba*, nous rappelle le mot malais *sawah*, *rizière*, de manière que la ville pourrait bien être redevable de son nom aux rizières qui l'entouraient. » Le polyglotte nous fait remarquer que les momies trouvées aux environs de l'ancienne île de Meroë, présentent en plus grand nombre une conformation physique pareille à celle des Malais ; il nous montre sur les ruines monumentales qui recouvrent cette contrée, des ciselures représentant le *Kuca*, *cette plante sacrée de l'Inde et de la Malaisie*, qui est inconnue en Afrique et que les botanistes appellent *Poa cynosuroides*. Il nous dépeint l'île de Meroë comme une colonie malaise, fondée par des missionnaires *kawis* ou *brahmines*, venus de l'île de Java, et prétend que la caste sacerdotale qui y avait établi son siège principal, est parvenue peu à peu à civiliser l'Égypte et à y établir une espèce de gouvernement clérical. — Il nous montre, sur la mer Rouge, à peu de distance de Meroë la ville maritime de *Saba*, portant le même nom *malais*, que l'une des quatre villes de la grande île fluviale, et le mont *Gauros*, dont le nom d'après lui ne signifie autre chose que *montagne*, parce que *giri* en sanscrit, *gairi* en langue *kawi*, est la *montagne*. « C'est par cette partie du littoral, continue-t-il, que les brahmines de l'île de Meroë auront entretenu leurs relations avec la Malaisie et l'Inde ; c'est là que les premiers colons malais auront dû aborder pour s'étendre ensuite jusqu'à l'île de Meroë. » — Si nous lui observons que les Malais ne sont pas assez entreprenants pour faire des migrations aussi lointaines, il nous cite les *Ovas* de l'île de Madagascar, peuplade complètement malaise, qui depuis des temps immémoriaux s'est établie sur les côtes madécasses, après avoir refoulé vers l'intérieur de l'île, les *Vinzimbars* et autres tribus nègres ; il nous cite les *Si-déïa* de Formose, tribu malaise qui doit avoir conquis les plaines de cette île, bien longtemps avant que les Chinois s'en soient approchés, parce que les aborigènes qui se sont maintenus dans les montagnes de l'intérieur ne sont pas des Chinois, mais une tribu nègre offrant la même

conformation physique que les nègres *Moyes* et *Loyes* des montagnes de la Cochinchine et les nègres *Dayak* et *Samang* de l'intérieur de la presqu'île de Malacca. Il prétend même que les *Incas* ou *enfants du soleil*, qui s'établirent au Pérou et au Mexique, et y introduirent le culte d'*Indra* (soleil) et d'*Agnis* (feu), étaient des brahmines de l'île de Java, se servant de la langue kawi, et ajoute que *Ina* en sanskrit, *In* en langue kawi est le *soleil*; que *ja*, *ga*, en sanskrit; *ga*, *kha* en kawi, est le participe passé du verbe sanskrit *gan*, *jan*, *procréer*, *naître*, et signifie 1° né, née; 2° enfant, fils, fille ¹, de manière que *Inaga* en sanskrit, *Inga*, *In-kha* en kawi, est *fils du soleil*.

Enfin, et pour nous convaincre de la justesse de ses observations, il nous montre les descendants des Malais de la haute Égypte, dans les foulahs de l'Afrique, qui s'appellent eux-mêmes *foutahs* ou *poutahs*, c'est-à-dire les *blancs* ², parce qu'ils ont la peau olivâtre comme tous les Malais, et semblent être *blancs*, parmi les populations noires au milieu desquelles ils vivent. Il nous prouve que ces *foulahs* ont résidé dans l'île de Meroë et environs, jusqu'au commencement du 12^{me} siècle; qu'alors ils se sont répandus vers l'occident dans le Darfour et le Kordofan, pour s'étendre de nos jours à travers tout le continent de l'Afrique, jusqu'en Sénégambie; il ouvre son volumineux manuscrit et nous prouve que la langue des Foulahs est un idiôme *purement malais*, et ne se distingue des dialectes de Java et de Sumatra, que par une plus grande quantité

¹ Absolument comme en latin *natus*, *nata*, le participe passé du verbe *nascor* signifie 1° né, née; 2° fils, fille. Tout le monde connaît, par exemple :

Vidit suum dulcem *natum*
Crucifixum desolatum
Et tormentis subditum.

En irlandais le *soleil* s'appelle *ion*, et ce mot est un dérivé du mot sanskrit *ina*, en kawi *in*.

² En sanskrit *pā* est purifier, nettoyer; *pāta*, *pātas*, propre, pur, *blanc*. De là le mot kawi *puti*, blanc, le mot malais *poutih*, blanc, le mot foulah *poutah*, *foutah*, blanc.

de locutions *kawis*, c'est-à-dire originaires sanskrites; il constate que ces Foulahs se servent encore de nos jours de la monnaie de *cauris*, (coquillages) de l'Inde et de la Malaisie; qu'eux seuls, de toutes les nations africaines, ont des troupeaux de *zébus*, qu'ils appellent *hâpie, âpie, âpies*, (Apis), de manière que c'étaient eux qui, pendant leur séjour dans l'île de Meroë, fournissaient à l'Égypte le bœuf *âpis*, qui était de la race zébu ¹. Depuis longtemps les Foulahs ont oublié leur antique civilisation; abrutis et croupissant dans l'ignorance, ils ont bien déchu, et ne ressemblent guères à ceux de leurs ancêtres, qui vinrent planter le drapeau de la civilisation sur les rives du Nil; mais, dans leur langue même, on trouve encore aujourd'hui des expressions pour désigner des objets d'art, pour rendre des idées abstraites, qui témoignent le haut degré de culture intellectuelle, que ce peuple avait anciennement atteint.

Si nous demandons à notre interlocuteur, vers quelle époque les Malais sont venus s'établir dans l'île de Meroë, il nous répond que cet établissement date de l'antiquité la plus reculée, et se perd dans la nuit des temps; que l'Égypte était déjà civilisée depuis des siècles, quand elle fut visitée par Abraham; que depuis des siècles les Foutahs ou Poutahs, avaient colonisé les rives du Nil supérieur, et tout le terrain situé entre les monts *Gauros*, (montagnes), et la grande bifurcation fluviale de *Daron*, parce que Moïse déjà range parmi les enfants de Cham, c'est-à-dire *parmi les habitants de l'Afrique*, les *Pout ou Fout*, (Genèse X, 6), qui ne sont autres que les *Poutahs* ou *Foutahs* (Foulahs), de nos jours. — « Jugez par là, ajoute le polyglotte, combien notre monde doit être ancien; combien doit être erronée notre cosmogonie, d'après laquelle la terre n'existerait que depuis six ou sept mille ans; puisqu'il aura fallu des siècles, avant que les Iranicus aient conquis la presqu'île

¹ Les *Owas*, ces Malais de l'île Madagascar, ont aussi amené le zébu dans leur nouvelle patrie, car Dumaine, dans la relation de son voyage à Madagascar, fait vers la fin du 18^{me} siècle, y a vu des zébus et vante même comme un plat exquis la *bosse* ou *loupe* de ces animaux.

indienne, occupée par les noirs; avant qu'ils aient conquis l'île de Lanka, (Ceylan) que les noirs ont défendue avec acharnement; avant qu'ils se soient civilisés dans ces contrées; avant qu'ils aient pu introduire et leur culte et leur civilisation, et leur langue, (le *kawi*), dans l'île de Java et de Sumatra; avant que ces Malais ainsi iranisés, aient pu transmettre aux Égyptiens leur civilisation indo-malaise; avant que ces Égyptiens aient atteint ce haut degré de culture, qui les distinguait déjà du temps d'Abraham, et lors de la captivité de Joseph ¹.

Après avoir parcouru tout le continent de l'Afrique septentrionale, nous nous embarquons enfin dans l'un des ports de la mer Rouge pour cingler vers Java et les autres îles de l'Archipel indien. — Pendant la traversée, notre polyglotte ne cesse de nous parler de l'Inde et de ses habitants, qu'il nous présente comme prochainement parentés aux Allemands et autres nations européennes; il nous parle du roi *Porus*, qu'il appelle *Baras*, ² le magnifique; de la ville de *Polibothra*, qu'il nomme *Pâtali-putra* ³, fils de Pâtali; des monts *Emodes*, qu'il appelle *Héma-da*, c'est-à-dire *aurifères* ⁴; de l'*Imaon* ou *Imaus*, qu'il appelle *Himawan*, le *neigeux* ⁵;

¹ Ce qui dénote encore l'extrême ancienneté de notre terre, est la circonstance, que les Malais eux-mêmes ne sont pas originaires de *Java* et de *Sumatra*, mais de la *Polynésie*, qu'ils ont dû conquérir ces contrées sur les *Âctas*, *Havaforas* et autres aborigènes nègres, qu'ils ont refoulés vers les montagnes de l'intérieur; et ce avant que les Hindous aient pu se mettre en contact avec eux, aient pu les plier à leur civilisation.

² *Baras* en sanskrit est le *grand*, le *magnifique*, l'*excellent*, le *proéminent*.

³ Le véritable nom de *Palibothra* est *Pâtali-putra*, littéralement *l'enfant de l'arbre Pâtali*. (L'arbre Pâtali est le *bignonia odoriférant* des botanistes). De telles dénominations tirées du règne végétal sont assez fréquentes en langue sanskrite. L'Inde même, en sanskrit, porte un nom qui se rapporte à un arbre, on l'appelle *Jambu Dwipa*, littéralement *péninsule de l'arbre Jambu*; (*Jambu* est une espèce de pommier-rose, nommée *Eugenia-Jambu*, par les botanistes).

⁴ *Héma*, *héman* en sanskrit 1^o: le froid, 2^o: l'or; *da* en sanskrit est le participe présent de *dâ*, donner. *Héma-da* en sanskrit, *emôda* de Strabon, XI, p. 514, est littéralement *aurum dens*, et peut aussi signifier *frigorem dens*.

⁵ L'*Imans* est nommé *Imaon* par Strabon. *Hima* en sanskrit *neige*. *Himawat*, *himawan*, *neigeux*. CONFER. PLINIUS, livr. VI, ch. 21: Emodi montes quorum promontorium Imaus vocatur, incolarum lingua *nivosum* significante.

du *Paropamise* qu'il nomme *Bhara-bhûmis*, pilier du monde ¹, et d'une infinité d'autres noms propres, illustrés par l'expédition d'Alexandre-le-Grand. — Il nous dit que le *haut plateau* formé par l'irradiation de l'*Imaon*, (Bolor de nos jours), et des monts Emodes (*Himâlaya* de nos jours), vers lequel Bacchus ² reconduisit son armée décimée par les chaleurs de l'Inde, et où le grand air des montagnes, le froid et l'eau pure, rendit la santé à ses troupes ³, haut plateau nommé *méros* par Diodore ⁴, appelé *mérou* par Théophraste, (*Hist. Plant.* IV, 4) n'est autre chose que le *mairu*, *mêru*, des *mahâ-bhârata*, *matsyôpâkhyânâ* ⁵, et autres productions sanskrites, et signifie *fémur de la terre*, c'est-à-dire *appui*, *soutien*, *pilier* du monde. — *Mahî* en sanskrit, par abréviation *maî*, est la terre; *ûru*, le *fémur*, par extension l'*appui*, le *soutien*, le *pilier*; *mâhi-ûru*, par abréviation *mairu*, *mêru*, fémur (pilier) du monde. — Il prétend que le *kaspatyrus* d'Hérodote, (lib. III, pag. 102; lib. IV

¹ *Bhar* en sanskrit est *porter*; *bhara*, *bharat*, celui qui porte. *Bhûmis* et *bhûs* est la terre; *bhara-bhûmis*, celui qui porte la terre, qui lui sert de pilier. Ce nom de *pilier de la terre*, est très-souvent donné aux montagnes en sanskrit. — *Bhû-bhart*, par exemple, est *montagne* et ce mot se compose de *bhû*, *bhûs*, la terre, et *bharat*, qui porte; de manière que *bhû-bhart* signifie littéralement porteur de la terre, soutien, pilier de la terre. *Bhûmi-dhara*, autre nom donné aux montagnes, signifie aussi le *pilier de la terre*, et se compose de *bhûmis*, la terre, et *dhara* celui qui soutient, le participe présent de *dhar*, soutenir. *Bhûmi-dhara*, soutien de la terre. Le *Paropamise* de Strabon, Pline et Arrien, est appelé *Paropanisus* par Ptolémée, dénomination qui se compose de *Paru* en sanscrit *montagne* (*pôuru* en zend), *upa*, au-dessus, et *Niçaya*, le pays de *Nisaya* conquis par Ormuzd, dont il est question dans le Zendavesta, et qui se trouve au midi de cette montagne. *Paraupaniçaya* en sanskrit, *Paropunisus* de Ptolémée est littéralement mont au-dessus de Niçaya.

² A mes yeux *Bacchus* n'est qu'une *personnification* du peuple iranien. La conquête de l'Inde par Bacchus, me paraît être la conquête de l'Inde faite par les *Iraniens*, sur la race nègre, dont il est question dans les *Pûrânas* et le *Râmâyana*.

³ Voyez : *Diodor. Sicul.*, lib. 2, p. 125.

⁴ Voyez : *idem.*, *idem*.

⁵ Wilson, *Dictionary sanskrit and English. Calcutta*, 1852, rapporte le mot *mêru* et dit que cette expression géographique des livres sanskrites, désigne un *haut plateau* (*high-land*) au nord de l'*Himâlaya*.

pag. 44), le *kaspapyrus* d'Hécatée de Milet ¹, le *caspyre*, de la table de Peutinger, n'est autre chose que le pays et la ville de Kachmir de nos jours ; il l'explique en disant que, d'après la mythologie hindoue *kaçyapa*, l'une de leurs divinités, (probablement l'un ou l'autre roi *déifié*), a fait une tranchée dans la montagne de Baramaulch, et a, de cette manière, fait écouler les eaux du plateau de Kachmir, qui y formaient primitivement un immense lac alpin. Comme *dharà* en sanskrit est la terre, le pays, *puri*, la ville; *Kaçyapa-dharà*, (caspa-tyrus), est pays de *kaçyapa*, *kaçyapa-puri*, (Kaspa-pyrus) ville de *Çaçyapa*, et il ajoute que le *Caspyre* de la table de Peutinger, est une corruption de *Caçyapa-puri*, comme le nom de *Kachmir* lui-même est une corruption de *Kaçyapa-miras*, lac de *Kaçyapa*, en sanskrit, en nous faisant observer qu'encore de nos jours, la ville de Kachmir est située sur un délicieux lac alpin, qui forme la seule trace de la grande mer, qui recouvrait jadis cette contrée.

Il nous parle du *Caucase* indien, (le *Hindo-kho* de nos jours), mentionné par Arrien, Pline et Strabon, en remarquant que *ka* en sanskrit, est la *tête*, le *sommet*, ² que ce mot dans l'idiôme vulgaire de la Perse et de l'Inde, s'est transformé depuis des siècles en *kho*, signifiant : 1^o tête, 2^o sommet, 3^o montagne; que *kàs* en sanskrit est *briller*; *kàsas*, *brillant*, *blanc*, de manière que *ka-kàsas*, (*kho-kàsas*), signifie *sommet brillant*, (*mont blanc*) ³. Il observe

¹ Voyez : *Heecat. Mil. Fragm.*, ed. Klausen, N^o 179, p. 94.

² De là le mot sanskrit *kan-dharà*, *ka-dharà*, la *nuque*, littéralement *qui porte*, *qui soutient la tête*, composé de *kan*, l'accusatif de *ka*, la tête, et *dharà*, le participe présent de *dhar*, soutenir. En wallon le *cou* s'appelle *ha-trai*, ce qui n'est autre chose que *ka-dharà*, en sanskrit *soutien de la tête*; la *nuque* en wallon se nomme *han-ette*, ce qui est le mot sanskrit *kan-ida*, gouvernail de la tête, composé de *kan* la tête, et *ida* qui gouverne, le participe présent de *id*, gouverner.

³ *Kha* en sanskrit est l'*air*, le *ciel*. *Kaç*, fendre : *kaças*, qui fend. *Kha-kaças*, *ærem findens*. *Ka* en sanskrit est littéralement *qui*, mais équivalent à notre *le*, *la*. *Ka-kàsas* peut donc être *le blanc*, *le brillant*, *celui qui brille*, *çikhà*, *çikhavas*, *çikhasas* en sanskrit, (*kaukasas*, *kaukasas* en lithuanien) est le *sommet*, le *pic*, le *cacumen* du latin. — *Kakuda* en sanskrit est aussi *sommet*, et dérive du radical *kak*, altum, superbum esse.

que les *casii montes* de Ptolémée, (VI, 16), s'appellent *kâsa giri* en sanskrit, c'est-à-dire *brillantes montagnes, blanches montagnes*, et ajoute qu'en plaçant *gari, giri*, (montagne), avant *kâsas*, (*brillants*, on forme le mot *gari-kâsas*, *monts brillant*), *monts blancs*, dont Pline fit *graucasus*, (lib. VI, cap. 19), et Solinus, *croucassis*, nom que ces deux auteurs déclarent être un mot scythique, signifiant *mont blanc* ou *mont brillant* par la neige ¹.

Il nous dit que Strabon, (lib. XV, pag. 725) appelle *Ortospana*, la contrée nommée aujourd'hui Candabar, et soutient qu'en sanskrit *ardh*, est s'élever, grandir, que *arddha, arddhas*, et aussi *ûrdhha, ûrdhhas*, est grand, haut, élevé, (erectus, altus) ², que *pat* signifie : 1° *in altum tollo, sursum pêto, volo*, (en allemand, *empor streben*); 2° *domino, superior sum*, ce qui est la même signification au figuré; que le participe passé de ce verbe est *panna, pannas*, signifiant : 1° haut, élevé; 2° sommet, hauteur, montagne ³; de manière que

¹ Scythi ipsi *Caucasum* montem *Graucasum* appellavere, hoc est *nive candidum*. Pline, lib. VI, cap. 19.

Il existe en sanskrit un radical *ghar* signifiant à la fois *humecter, verser, mouiller*, et *briller*. Voyez : Bopp, *Glossarium sanskritum*, pag. 115. De ce radical il existe un dérivé *ghara, gharau*, la neige, la gelée blanche, littéralement *matière humectante*, ou bien *matière brillante, blanche*. Ce mot a même fait invasion dans les idiômes turcs et finnois, par *kar*; *qar* est la *neige* en turc, *kuura* la *gelée blanche* en finlandais. En vieux russe *kura* est gelée blanche, en albanais *giarinn* gelée blanche. *Grad* en russe et polonais, grêle, neige. Les mots français *gré-le, gré-sil*, le mot allemand *grie sel*, le mot latin *gran-do*, se rattachent au même radical. — *Kâsas* en sanskrit est *blanc, brillant*; *çvaitas (çvaisas)* est aussi *blanc*; de manière que *ghara-kâsas, ghara-çvaisas* serait mot à mot *nive candidus*.

² Voyez : Bopp, *Glossarium Sanskritum*, pag. 54 et 57. De là le mot irlandais *ard*, élevé, haut.

³ *Pannas*, 1° élevé, 2° élévation, en sanskrit, est la souche des mots *kymriques* (welsh) *ben*, tête, sommet, mont, *pennau*, sommets, *Pen*, grand en chef, par exemple, *pen trulliad* grand échanson, *pen pobydd*, grand pannetier. — Le mot irlandais *bheinn*, sommet, le mot gaëlique *binnein*, sommet, le mot espagnol *pannas*, rochers, monts, dérivent de la même souche. — La forme de *panna, pannas*, participe passé de *pat*, est loin d'être irrégulière, mais tout-à-fait conforme au génie de la langue sanskrite; ainsi *umma*, mouillé, est le participe passe

arddhas-panna, *úrddhas-panna*, (ortos-pana), n'est autre chose que hautes montagnes. — Il nous dit que la région *montagneuse*, (le Koundouz de nos jours), par laquelle passaient, d'après Ptolémée, (VI, 15), les caravanes qui de l'Euphrate se rendaient en Sérique (Chine), et qu'il appelle *comedorum alta et montana regio*, doit avoir porté le nom de *gam-adri*, *gam-adi*, c'est-à-dire *terre montagneuse*, parce que *gam*, en sanskrit, est la terre, le pays, *adri*, la montagne, et parce que *adri*, dans les idiômes populaires de l'Inde, se transforme toujours en *adi* ¹. Il assure que les monts *Ottorocorras*, cités par Ptolémée, (VI, 16), s'appellaient soit *Uttara-giri*, c'est-à-dire *monts septentrionaux*, parce que *uttara*, en sanskrit, est : 1° supérieur; 2° septentrional, *giri*, montagne; soit *uttarakuru*, *kuru*, septentrional, nom sanskrit que l'on trouve dans le Mahâbhârata et même dans les Vedas, et par lequel on désignait des montagnes situées à l'extrémité boréale de l'Asie ². — Il ajoute que les monts *Opurocarra* d'Ammien Marcellin, sont identiquement les mêmes, parce que *upari*, en sanskrit, signifie : 1° supérieur; 2° septentrional, de manière que *upari-giri*, monts septentrionaux, *upari-kuru*, *kuru* supérieur, *kuru* septentrional, signifient la même chose que *uttara-giri* et *uttara-kuru*. — Il parle de l'Indus

de *ud*, mouiller; *chinna*, ruiné, celui de *chid*, ruiner; *klinna*, arrosé, humecté, celui de *klid*, humecter; *channa*, couvert, celui de *chad*, couvrir; *khinna*, attristé, celui de *khid*, attrister; *anna*, 1° mangé, 2° le manger, (comme *panna*, *pannas*, 1° élevé, 2° élévation), celui de *ad*, manger; *outsanna*, éteint; celui de *outsad*, éteindre; *upapanna* celui de *upapad*; *âpanna*, celui de *âpad*, etc., etc.

¹ C'est pour cette raison que les monts *Emodes*, peuvent avoir porté le nom d'*Héma-adri*, *Hémâdri*, monts d'or (*héma* est *or*), et même *Hima-adri*, *himâdri*, monts neigeux (*hima* est *neige*), noms que la populace aura prononcés *Hémâdi* ou *Himâdi*.

² *Kuru* est un nom mythologique de l'Inde; selon la théogonie des Brahmines *Kuru* fut l'un des ancêtres de *Dhritarâschtra* et *Pândus*. — Les Brahmines placent l'*Uttara kuru* ou *Kuru* septentrional dans la région hyperboréenne de l'Asie, près de la mer Glaciale, qu'ils appellent *Ksirôda*, c'est-à-dire *mer de lait*, (*ksira*, le *lait*; *uda*, l'eau, la mer, en sanskrit). En malais, le nord s'appelle *outara*, comme en sanskrit *outara timor* est nord-est.

appelé *Sindhus*, par les Hindoux, ¹ et prétend que *sindh*, *sindh*, en sanskrit est remplir; *sindhu*, la mer; *sindhus*, le fleuve, littéralement le *replet*, qui remplit la vallée, le lit, ou le bassin du fleuve. Il nous dit que toute la contrée alluviale des bouches de l'Inde, fut appelée *Patala*, par Strabon, Ptolémée et Pline, et nous informe que *pâ* en sanskrit est submerger, inonder, humecter, *pâthi*, *pâthis*, l'eau, la mer, littéralement l'élément humide, l'inondeur; que *âlaya* en sanskrit, est le séjour, la demeure, le lieu et prétend que *pathâlaya*, (*patala*), n'est autre chose que lieux aquatiques, lieux maritimes, (*zee-land* en flamand), lieux submergeables ou bien habitation de la mer. — Il prétend que les monts *Vindhii* de Ptolémée, les monts *Vindhaya* de nos jours, s'appelaient *Und-dhayâ*, c'est-à-dire arrosés d'eau, parce qu'ils renferment une infinité de sources, et nous explique que *unda*, *uda* en sanskrit, *und* en hindoustani est l'eau, que *dhai* est arroser, irriguer, *dhaya*, arrosé (*irrigatus*). — Il nous cite le fleuve *Namadus* ou *Narmadus* de Mela et de Ptolémée, le *Ner boudda* de nos jours; il assure que *narma* en sanskrit, est la joie, *dâ* celui qui donne; de manière que *Narmadâ*, était la rivière joyeuse, le fleuve joyeux, le fleuve riant, le fleuve qui donne la joie ².

Il nous rappelle que le Gange a porté son nom actuel, dès la plus haute antiquité, en ajoutant que son nom véritable est *Gangâ*, en sanskrit le *rapide*, mot qui dérive de *gam*, se mouvoir, dont la forme intensive est *gangam*, *jangam*, et signifie *se mouvoir avec rapidité*, de manière que *Gangâ* est le *rapide*, *l'impétueux*. — Il s'apprête déjà à nous donner la nomenclature étymologique de tous les fleuves et de toutes les localités de la Pentapotamie, (le *Pendjab* de nos jours), qui fut le principal théâtre des exploits d'Alexandre-le Grand, quand, fort heureusement pour nous, il se rappelle que

¹ *Indus incolis Sindus appellatus*, PLINE, lib. VI, cap. 22.

² Le *Nerbudda*, mieux *Narmadâ*, portait anciennement aussi le nom de *Révâ*. — *Rév* en sanskrit est couler; *révâ*, le courant. *Irâ* en sanskrit est l'eau; *révairâ*, *révairâ*, l'eau qui coule, eau coulante. De là le mot français *rivière*, flamand *rivier*, anglais *river*.

le savant Lassen, professeur à l'université de Bonn, en a parlé longuement dans son livre *De Pentapotamia indica*, et qu'il peut par conséquent nous renvoyer à cet ouvrage.

Après quelques moments de silence, notre infatigable étymologiste reprend son sujet favori, et commence à nous expliquer les noms géographiques encore aujourd'hui en usage dans la presqu'île indienne. « Ces hautes montagnes, dit-il, qui séparent l'Inde du Tübet, s'appellent Himälaya, c'est-à-dire *lieux neigeux* ou bien *habitation de la neige*, car *hima* en sanskrit est neige, *älaya*, lieu, séjour, habitation; c'est le pendant, ajoute-t-il de *patala*, mieux *patälaya*, lieux aquatiques, lieux maritimes et aussi *habitation de la mer*. Ce fleuve majestueux dont les eaux se jettent dans le golfe de Bengale, et que nos géographes appellent Burrampouter, se nomme *Bhrama-putra*, c'est-à-dire *fiis du dieu Brahma*; car *putra* en sanskrit est le *fiis*; cette haute cime couverte de neige, qui se trouve près des sources de ce grand fleuve, s'appelle *Dhawala-giri*, c'est-à-dire *Mont Blanc*, car *dhawala*, *dawala* en sanskrit est blanc, et *giri*, la montagne. — Ces montagnes riantes, couvertes d'immenses forêts et de verts pâturages, situées au centre de l'Inde, sur la rive gauche du Nerbuda, s'appellent monts *Gundwana* et monts *Sat pura*, c'est-à-dire *couverts de forêts* et *séjour des bienheureux*, car *gund*, *gunth* en sanscrit est couvrir ¹, *gunda*, couvert; *wana*, la forêt; *sat* ² le vrai, le juste, le bienheureux; *pura*, la ville, le séjour. — Cette longue chaîne des *ghauts* ou *ghates*, qui suit le littoral des côtes de Malabar et de Coromandel, est la *chaîne des cols* ou *passages*; car *gati* en sanskrit, *ghaut* en hindoustani, est le chemin,

¹ Voyez : Bopp . *Glossarium Sanscritum* , pag. 105.

² En sanskrit *Sân* , *Sât* est *Dieu*, littéralement *celui qui est*. *Paru* en sanskrit , *päru* en zend , est la *montagne*. *Sât-paru* , *sät-päru* pourrait être *montagne de Dieu*.

Sat , *satya* , le juste, le vrai, se transforme avec le préfixe privatif *a* , en *asat* , *asatya* , le faux , l'injuste. De là le mot flamand *asaat* , *hasaat* , un *tricheur* , un *trompeur* , surtout celui qui triche au jeu.

la route, le *passage* ¹, et ce grand massif, formé par l'irradiation des *ghauts occidentaux*, (western ghauts), et des *ghauts orientaux*, (eastern ghauts), porte le nom de *Nilgherry*, c'est-à-dire *Mont noir*, car *nīla* en sanskrit, *nil* en hindoustani est noir; *giri* en sanskrit, *gherry* en hindoustani, tamoul et telinga, est la *montagne*. Les côtes montagneuses de *Malabar* et de *Coromandel*, doivent leurs noms aux montagnes mêmes qui les couvrent, car *mala*, *māuli* en sanskrit est la montagne, l'amoncellement ²; *bhara* est le participe présent de *bhar*, porter, *malabhara* est par conséquent *qui porte des montagnes*, *riche en montagnes*; *giri* en sanskrit, *gherry*, *gorry*, *goro* dans les dialectes vulgaires de l'Inde est la *montagne*; *mand* en sanskrit est orner, embellir; *mandalas* en sanskrit, *mandel* en tamoul et telinga est orné, embelli; *giri-mandalas* en sanskrit, *goromandel* en tamoul et telinga, est *orné de montagnes*. — C'est dans ces montagnes de Coromandel et dans l'île de Lanka (Ceylan), que la race aborigène des nègres, opposa une résistance désespérée aux envahisseurs iraniens; c'est là qu'on s'est battu avec acharnement; c'est pour ce motif, que dans les anciennes traditions des Brahmines, (par exemple dans celle de l'enlèvement de Draupadia ³), on appelle cette côte *Kalinga*, *Kalingau*, c'est-à-dire *pays aux combats*; car *kali* en sanskrit est le combat, la guerre, et *gau* la terre, le pays; et chose singulière, cette dénomination antique dont il n'existe d'autre trace dans l'Inde, que dans le nom de *Kalinga-patnam*, c'est-à-dire la ville du pays de *Kalinga* ⁴, s'est conservée purement

¹ En danois, *gate* est la *rue* et dérive ainsi que le mot sanskrit *gati*, du radical *gam*, marcher.

Kūta, *kauti*, *cūḍā*, *kāthini*, en sanskrit est 1^o tête, 2^o sommet, montagne, l'un ou l'autre peut avoir été la souche du mot hindoustan *gate*, montagne, de manière que *ghates* peut aussi signifier simplement *montagnes*.

En irlandais *cuit* est la *tête*; c'est une corruption du mot sanskrit *kūta*, la tête. *Cūḍā*, qui se prononce *Tschoudā*, est la souche de notre mot français *tête*.

² De là le mot albanais *malli*, (la montagne, les mots français *môle*, et *meule*, le mot allemand *meiler*, le mot latin *motes*.)

³ Voyez : Bopp, *Diluvium*, II, 7; Berlin, chez F. Dümmler.

⁴ En sanskrit *Pattan*, *Pattanan*, est endroit, lieu, ville. De là le mot hindoustan *patnam*, la ville.

jusqu'à nos jours dans la Malaisie; car les Malais donnent encore aujourd'hui le nom de *kling* (pour *kalinga*), aux côtes de Coromandel. — Cette ville de Calcutta, s'appelle Kâli-kuti, Kâli-kûtâ, c'est-à-dire *demeure de Kâli* ¹; cette ville sainte, peuplée par les Brahmines, s'appelle *Jagarnaut-porum*, c'est-à-dire *ville de Vischnou, ville du maître du monde*; car *jagat* en sanskrit est le *monde*; *nâtha*, le maître, *Jagan-nâtha* est le dieu Vischnou; le *maître du monde*, *puri* en sanskrit, *porum* en hindoustani est la *ville*. Cette ville de *Chandernagor*, s'appelle *ville de la lune*, car *candra*, *tschandra*, en sanskrit et hindoustani est la lune, *nagor* en hindoustani est la ville ². Ce port de *Pondicherry* s'appelle *ville maritime*; car *pathi*, *pânthi* ³ en sanskrit, *pondi* en langue vulgaire (tamoul, telinga), est la mer; *garha* en sanskrit, *cherry* en tamoul est l'*enceinte*, la maison, la *ville*. — Ces deux *Sirinagor*, dont l'une est la capitale du Kaschmir et l'autre du district de Gurwal, s'appellent *capitales*, car *çira* en sanskrit, *siri* en hindoustani est la tête, le chef; *nagor* est la ville; *sirinagor*, chef-lieu, capitale. » — Il nous montre sur sa carte le *Dschilum* ou *Behat* (*Hydaspes* des anciens), le *Sin-ab*, (*Acesines* des anciens); le *Rawi*, (*Hydraotes* des anciens); le *Beja*, (*Hyphasis* des anciens), et le *Satadru* ou *Setledj*, (*Hysudrus* des anciens) ⁴, et nous dit que la contrée arrosée par ces cinq fleuves, s'appelle *Pendj-ab*, c'est-à-dire *pentapotamie* ou *pays des cinq fleuves*, parce que *panca* en sanskrit, *pendj* en hindoustan est *cinq*; *ap* en sanskrit, *ab* en hindoustani le *fleuve* ⁵. — Il nous montre le *Jumna* ou *Yamuna*, le fleuve *jumeau* du Gange, qui, né dans la même

¹ *Kâli*, dans la mythologie des Brahmines, est une déesse qui s'appelle aussi Durga. — Le mot *kuti*, demeure, habitation, dérive du radical *kit*, habiter. — En flamand, une maisonnette s'appelle *kot*.

² *Garh* et aussi *anugarh* en sanskrit, est ceindre. *Garha* et *anugarha* est enceinte, maison, ville. *Nagor*, ville dans les langues de l'Inde, semble être une corruption de *Anugarha*, dont on aura fait *Nugarha* et finalement Nagor.

³ De là le mot grec *pontos*, le mot latin *pontus*, le pont Euxin.

⁴ Voyez pour l'étymologie des noms de ces cinq rivières : LASSEN, de *Pentapotam. Ind.*

⁵ En walaque *apa*, en langue sarde *apa*, en lithuanien *uppe*, est l'eau.

montagne, lui reste constamment parallèle, en décrivant les mêmes sinuosités jusqu'à ce que leurs eaux se confondent près de Allahabad, et il nous dit qu'il s'appelle pour cette cause *jumeau*, *jumelle* parce que *yâmana* en sanskrit, *yamuna* en hindoustani, (*geminus* en latin) est *jumeau*, *jumelle*.

Il nous dit que la contrée délicieuse comprise entre le Gange et le Yamuna ou Jumna, s'appelle *Duab*, c'est-à-dire *duo-potamie* ou *pays aux deux fleuves*; parce que *dwi* en sanskrit, *du* en hindoustani, est *deux*; *ap* en sanskrit, *ab* en hindoustani, le *fleuve*.

Il nous montre le fleuve *Gogra* ou *Gugra*, qui tombe dans le Gange, après avoir pris sa course tortueuse par les flancs abruptes des monts Himâlaya, et après avoir formé une infinité de cascades écumantes, et prétend que *kûg*, *gug* et *gunj*¹ en sanskrit est bourdonner, bruire; que *îra*, *wâr* et *wâri* en sanskrit est l'eau, de manière que *Kûga-îrà*, *Guga-îrà*, par abbréviation *Gugra* (*Gogra*) est *eau bruissante*, *eau bourdonnante*.

Il nous indique le *Godawari*, dont les eaux sont réputées être *saintes* comme celles du Gange, et nous dit qu'en sanskrit *gau*, *gô* est le ciel; *da* celui, celle qui donne; *wâri*, l'eau, le fleuve; de manière que *Godawari* est *eau qui donne le ciel*, eau qui procure le ciel. — Il nous parle du *Kawery*, le fleuve le plus rapide de l'Inde, et nous dit que *gu*, *gawî* en sanskrit est se dépêcher, marcher avec rapidité (*festinare*, *ire*); que *gawa* est, 1^o célérité, 2^o rapide²; que *îra*, et aussi *wâri* est eau en sanskrit; *wery* en hindoustani; que par conséquent *gawa-wâri*, *gaw-wâri* (*Kawery*) en sanskrit, n'est autre chose qu'*eau rapide*, *fleuve rapide*³.

Comme le polyglotte ne fait pas mine de vouloir mettre un

¹ De *gunj* dérive le mot flamand *gonzen*, le bruit que fait l'eau en tombant par cascades. On trouve les mots *kûg*, *gug*, *gunj*, qui se prononcent *koûg*, *goug*, et *gouj*, chez F. Bopp. Gloss. Ganser, p. 78 et 105.

² Le mot flamand *gaww*, vite, rapide, n'est autre chose que le mot sanskrit *gawa*, rapide, vite (*celer*).

³ *Kha*, et aussi *gan* en sanskrit est *ciel*. *Kha-wari*, fleuve céleste, eau céleste.

terme à cette série d'étymologies, comme il laisse entrevoir qu'il n'y a pas de village, pas de ruisseau, pas de colline dans l'Inde, dont la dénomination n'aurait une signification en sanskrit, nous le prions de nous faire grâce de ces fastidieuses nomenclatures, et nous lui demandons pourquoi il met tant de soin à nous dire la signification de toutes ces appellations géographiques. « Ne pensez pas, nous répond-il, que je me plais à vous donner le sens de tous ces mots, pour faire un vain étalage d'érudition linguistique; ce qui me porte à traduire ces noms, c'est que je tiens à constater que dans tous les pays du monde, les dénominations géographiques ont une signification, soit dans la langue des populations qui habitent ces localités, soit dans celle du peuple qui les y précéda. — Plus tard, quand nous reviendrons en Europe, j'analyserai les noms de la forêt *Hercynienne*, des *Ardennes*, de l'*Escaut*, de la *Meuse*, de la *Moselle*, du *Main*, des *Alpes*, de la *Sarthe*, et d'une infinité de localités, tant anciennes que modernes; je prouverai que ces noms aussi ont une signification, et comme plusieurs de ces dénominations sont totalement étrangères aux idiômes des populations qui occupent aujourd'hui ces localités, ces appellations elles-mêmes me serviront à vous dire quel était le peuple qui habitait jadis ces contrées, à vous faire concevoir combien il a fallu de migrations et de bouleversements, avant que les peuples slaves, germaniques et romans se soient établis dans leurs demeures actuelles. »

Nous nous résignons donc à écouter patiemment ses longues dissertations : toutefois nous le prions d'être aussi court que possible; de ne citer que les noms des localités les plus connues et de réserver les détails pour son grand *Dictionnaire étymologique de la Géographie ancienne et moderne*, qu'il nous a dit être en train de composer.

Après quelques jours de navigation, nous nous approchons enfin des îles de la Malaisie; car nous nous trouvons en vue de Sumatra, que les Malais appellent *Poulou pertja*, *Poulou pertâma*, c'est-à-dire

île antérieure, parce qu'elle est la première île de la Malaisie que le navigateur rencontre en venant de l'Occident ¹.

Ce nom, ajoute notre guide, est le pendant de celui de *Poulou Timor*, que les Malais donnent à la dernière île de la Malaisie, c'est-à-dire à *Timor*, l'île la plus orientale de l'archipel indien; car *timor* en malais est l'est, et aussi oriental, de manière que *Poulou Timor* signifie *île orientale*.

Un autre nom donné à l'île de Sumatra, par les Malais, continue le polyglotte, est *Indalus* ou *Andalus*, dénomination purement sanskrite, et sans signification en langue malaise, et qui, par conséquent, aura été donnée à cette terre par les Brâhmines-Kawis, qui ont conquis et civilisé ces contrées. *Indh*, en sanskrit, est brûler; *indha*, *indhana*, *aindha*, le bois, littéralement le combustible; *âlaya* le lieu, *Indhâlaya*, *Aindhâlaya*, lieu boisé, île boisée.

Toutefois, comme *indh* en sanskrit est luire, brûler, flamboyer; *indha*, brûlant, flamboyant, il se peut que l'île s'appelle *Indhâlaya*, pays brûlant, pays flamboyant, d'autant plus que Sumatra possède six volcans énormes (chacun de 10 à 15,000 pieds d'élévation), dont les lueurs rougeâtres éclairent l'horizon à de grandes distances.

C'est cette île qui, dans la haute antiquité, portait le nom d'*Ophir*; c'est là la terre d'*Ophir* où se rendaient les flottes de Hiram et de Salomon pour y chercher de l'or, de l'argent, de l'ivoire, des singes et des paons, (*Chroniques*, livre 2, ch. 9, vers. 21) ², et ce nom antique s'est conservé jusqu'à nos jours

¹ En sanskrit *payas*, *paya*, est l'eau; *âlaya* est lieu, séjour, demeure; *payâlaya* lieu aquatique, demeure aquatique; de là le mot malais *poulou*, *poutaw*, l'île. *Pratansa*, *prathamâs* en sanskrit est le premier, l'antérieur; de là le mot kawi *Pertja*, antérieur, le mot malais *pertjama* premier, antérieur. *Poulou-pertja*, île antérieure. Le mot flamand *bui*, ondée, giboulée, dérive de *paya*, eau, en sanskrit. *Pertja* en malais est 1° lisière, bordure 2° lambeaux, haillons.

Poulou Pertja peut être *île lisière*, île qui forme l'extrême lisière et la Malaisie, parce qu'elle est l'antérieure.

² Voyez aussi : le liv. I *des Rois*, ch. 9, vers. 26, 27 et 28. *Chroniques*, liv. 2, ch. 8, vers. 17 et 18.

dans le mont *Ophir*, l'une des hautes cimes de l'île de Sumatra. *Ibha*, *ibhas*, ajoute-t-il, est l'éléphant en sanskrit, *irâ* ¹ la terre; *ibhairâ*, *ibhira* (ophir) la terre aux éléphants ², et cette étymologie se trouve non-seulement corroborée par la circonstance que Sumatra était jadis très-riche en éléphants, comme Ceylan et Bornéo le sont encore aujourd'hui, mais aussi par celle que le nom de *Sumatra* a indubitablement la même signification. *Samâja* en sanskrit est l'éléphant; *dharâ* est la terre ³; *samâja dharâ*, *samâj-dhara*, dont on a fait *samaj-dhra* et finalement *sumaj-dhra*, est terre ou pays aux éléphants. En côtoyant cette île, il nous montre le *gounong-monjît*, qu'il appelle mont aux singes ⁴; la ville de *Padang*, qu'il nomme la plaine, la prairie ⁵; celle d'*Indra-poura*, qu'il appelle ville du dieu *Indra*, et qu'il prétend être fondée par les Brahmines-Kawis, parce que *poura*, la ville, n'est pas un véritable nom malais, mais un mot kawi, dérivant du mot sauskrit *puri*, la ville. Il nous montre dans le lointain la ville de *Palembang*, bâtie sur une large rivière que l'on traversait jadis par un pont en pierres de taille, et il nous dit que c'est pour cette raison qu'on l'appelle *Palamban*, c'est-à-dire le pont; il nous indique enfin le district de

¹ *Irâ* en sanskrit signifie : 1° eau, 2° boisson chaude, 3° la parole, 4° la terre. — De là le mot irlandais *ire*, terre, champ, le mot grec *era*, terre.

² En sanskrit, l'éléphant porte une infinité de noms tels que *hastin*, *gaja*, (en malais *gâdja*), *kunjara*, *samâja*, *matanga*, *dwirada*, *dwipa*, *phil*, *ibha*, etc., etc. Les Arabes et Hébreux ont adopté ces derniers noms sanskrits, car *phil* en hébreu, *fyl* et *ifas* en arabe, est l'éléphant; mais comme les Arabes joignent toujours l'article *el* aux mots, ils nomment l'éléphant *el-fyl*, *el-ifas*. C'est ce mot sanskrit ainsi arabisé qui est la souche du mot grec *el-efas*, et de notre éléphant, ce qui prouve que c'est par l'intermédiaire des peuples sémitiques de la Syrie que les Grecs ont appris à connaître cet animal. — Le mot latin *ebur* et notre mot *ivoire*, sont évidemment des corruptions du mot sanskrit *ibhira*, *ibha-ira* et signifie : produit de la terre d'*Ibhira* (Ophir), produit de Sumatra.

³ *Dhar* en sanskrit est solidifier; *dharâ* le sol, le solide. De là notre mot *terre*, le mot latin *terra*, le mot irlandais et kymrique *tir*, les mots malais *dârat*, pays, *dâierah*, contrée.

⁴ *Gounong*, montagne en malais, *monjît*, le singe.

⁵ *Pâdang*, plaine, prairie en malais.

Menang-karbau ou *Menang-kabau*, où l'on élève de grands troupeaux de buffles, et qui, pour cette raison, s'appelle district du beuglement des buffles; car *menang*, dit-il, est beugler, et *karbau kabau*, le buffle ¹.

En nous approchant des côtes javanaises, nous voyons poindre à l'horizon le sommet d'un immense volcan, le *Gounong-âpie* de nos cartes, que notre polyglotte appelle *montagne de feu*, parce que *gounong* en malais est montagne; *âpie* le feu ².

L'île de Java, continue-t-il, porte un nom d'origine sanskrite, depuis l'antiquité la plus reculée; car Ptolémée déjà, parle (livre II, chap. 2), des îles *Saba-dibae* et d'une île *Jabadiu*, dont il explique le nom en ajoutant : *id est hordei insula* (ce qui signifie île d'orge). Or *ya* en sanskrit est agiter; *yawa*, *yawas*, l'orge, littéralement l'agitée, la plante qui s'agite au vent ³; *dwipa*, et aussi *tôyabhu* ⁴ est l'île en sanskrit; ces mots *dwipa* et *tôyabhu* se sont transformés en hindoustani et autres langues de l'Inde, en *dib* et *div*, île ⁵; de manière qu'encore aujourd'hui *Jawa-dib*, *Jawa-div*, c'est-à-dire *île d'orge*, est le nom que les Hindoux donnent à l'île de Java, noms dont Ptolémée fit *Saba-dibae* et *Jaba-diu*. — Les Malais appellent l'orge, *djav*, et *poulou djawa*, île d'orge, est le nom

¹ De pareilles dénominations sont moins rares qu'on ne pense. Ainsi, par exemple, le poste avancé que les Chinois ont établi au nord du lac *Dsaïsang*, et qui touche à la frontière de la Sibérie, s'appelle *Khonimailakhou*, c'est-à-dire, bêlement des brebis, de *khoni* en mongol, brebis et *mailakho*, bêler; ainsi, le district brésilien *Canto-Gallo*, s'appelle chant du coq, etc. *Menang* en malais est aussi, conquérir, vaincre.

² Les Chinois appellent les volcans *ho-chan*, montagnes à feu, car *ho*, *cho* en chinois, est feu, et *chan* montagne; *âpie-âpie*, c'est-à-dire *feu*: *feu* est le nom que les Malais donnent à la plus forte espèce d'arak, à celle qui est la plus brûlante.

³ En lithuanien *jawas* est aussi l'orge. En malais l'orge s'appelle *djav*.

⁴ *Toya* en sanskrit est l'eau, *bhu* la terre. *Toya-bhu*, île, littéralement terre aquatique.

⁵ De là le nom de *Selen-dib*, île aux écorces (de canelle) donné à l'île de Ceylan; celui des *male-dives*, c'est-à-dire, îles du roi, îles du combattant, celui de *lakka-dives*, c'est-à-dire, petites îles, etc.

qu'ils donnent à l'île de Java. Ptolémée nous a, par conséquent, transmis le nom hindou, et non pas le nom malais de l'île.

Nous croyons enfin avoir atteint une nation *aborigène*, c'est-à-dire une nation occupant une contrée dans laquelle nul autre peuple n'a séjourné auparavant; mais notre guide nous détrompe; il nous montre dans les forêts les plus impénétrables des montagnes de Sumatra, dans l'intérieur de toutes les Moluques, dans les rochers escarpés de Célèbes, et surtout dans les montagnes et bois épais de Bornéo et des îles Philippines, des populations de couleur noire, à chevelure crépue et laineuse, au nez écrasé à la racine et très-épaté, appelés *Aëtas*¹ aux îles Philippines, *Samang*, *Dayak*, et *Papouas* aux îles de la Sonde, *Haraforas* aux Moluques. Il nous dit qu'anciennement on trouvait aussi des *Samang* dans l'intérieur de l'île de Java², et prétend que ces populations nègres furent les habitants primitifs de ces îles; que les Malais sont venus s'établir après eux aux embouchures des fleuves et sur les côtes, et ont refoulé peu-à-peu les aborigènes dans les montagnes et les forêts de l'intérieur. Il nous dit que le nom de *Tagalog*, que se donnent les Malais de Luçon³, et qui signifie en langue malaise-tagale, *riverains* ou *habitants des rivières*; que celui de *orang benoua*, c'est-à-dire *hommes du pays*, *indigènes*, qu'ils donnent aux *Aëtas*, tracent en quelque sorte l'histoire de cette immigration. « D'où vinrent ces Malais? me suis-je souvent demandé, continue notre guide; ne seraient-ils pas les descendants de quelques pirates hindoux et arabes qui auraient infesté ces côtes et qui auraient fini par se confondre en un seul peuple indo-sémitique? C'était longtemps mon idée favorite, ajoute-t-il, et ce qui me portait à former cette hypothèse, c'est le nombre infini de mots d'origine sanskrite,

¹ Les Espagnols nomment les *Aëtas* des îles Philippines, *Negrillos*, c'est-à-dire, nègres, noirs. *Aëta*, du reste, en langue tagale (malais des îles Philippines) est le même mot que *ita*, *hitam*, *ieta*, *hiëtam* noir, en malais de Java et de Sumatra.

² Voyez : Raffles, *Histoire javanaise*.

³ Îles Philippines.

le nombre considérable d'expressions sémitiques dont le Malais est surchargé. — Toutefois, la configuration physique des Malais, qui est tout-à-fait semblable à celle des Polynésiens; la considération qu'ils ont une peau olivâtre ou brune ¹, dans le même climat ou l'Arabe et le Hindou sont quelquefois noirs comme le nègre, me firent bientôt revenir de mon erreur, et après avoir écarté tous les mots sanskrits et sémitiques, je me suis aperçu qu'il restait un certain nombre de mots *formant le fond de la langue*, qui étaient purement polynésiens et tout à fait identiques à des expressions pareilles dont se servent les habitants des îles Sandwich, de Taïti, de l'île de Pâques, des îles Carolines, des îles Marquises et de presque toutes les autres îles de l'Océanie ². Les formes grammaticales du Malais, totalement différentes du sanskrit et de l'arabe, et conformes en tout point aux constructions grammaticales des idiômes polynésiens, me convinquirent enfin de l'origine polynésienne des Malais, et force me fut d'admettre que les petits archipels de l'Océanie, ayant été insuffisants pour contenir une population exubérante, le trop plein de cette population aura dû se déverser sur les grandes îles de l'archipel indien, aura dû se procurer par la conquête une nouvelle patrie, au détriment de la race nègre océanienne, qui se sera retirée successivement devant les migrations malaises. — Ces migrations doivent s'être

¹ C'est pour cela que les *Foulahs*, ces Malais de l'Afrique, s'appellent *Poutih*, *Foutih*, c'est-à-dire, blancs; parce que à l'instar de tous les Polynésiens, ils restent olivâtres dans tous les climats, et ne brunissent point sous le soleil des tropiques.

² La Nouvelle Calédonie, l'Archipel du Saint-Esprit, la terre de Diémen, la Nouvelle Hollande et quelques petits archipels de la Polynésie, sont habités par les *Nègres océaniens*, qui appartiennent à la même race que les *Moyes* et *Loyes* de la Cochinchine, les *Samang* et *Dayak* des montagnes de la presqu'île de Malaca, les *Samang*, *Aëtis* et *Haraforas* des îles de la Malaisie, les *Vinzimbars* des montagnes de Madagascar. — La Nouvelle Guinée, l'île Waigou, la Nouvelle Irlande, la Nouvelle-Bretagne, la Nouvelle Hanovre, les îles de Salomon et de Bougainville, sont habités par les *Papouas*, dont la physionomie tient du nègre et du malais, et qui semblent former un peuple mulâtre mi-nègre, mi-polynésien.

effectuées dans l'antiquité la plus reculée, car ces Malais ont dû conquérir d'abord des terrains très-considérables; ils ont dû subir ensuite l'ascendant de la caste conquérante et sacerdotale des Brahmines-kawis de l'Inde, qui sont venus les civiliser et altérer leur langue, en y introduisant une quantité énorme de locutions sanskrites, parce que ce ne sont que des Malais ainsi *hindoufés*, qui se sont répandus jusqu'en Madagascar, jusqu'aux côtes de la mer Rouge et même jusqu'à l'île de Meroë, où nous trouvons établie leur avant-garde, les *Pouth*, ou *Fouth*, (foulahs), déjà bien longtemps avant Moïse. »

Notre guide nous ayant proposé de visiter la Chine et même le Japon, nous acceptons son offre; mais comme le voyage par terre est par trop dangereux dans ces contrées, nous prenons la résolution de voyager en ballon, et de partir par la première brise favorable qui nous poussera dans cette direction.

Avant de quitter la Malaisie, il nous montre, aux îles Philippines ¹, les *Tingues*, les *Ilayas*, les *Manginanes*, et les *Zambales* établis aux embouchures des rivières, et il nous dit que ces peuples offrent ceci de remarquable, qu'ils sont un mélange de *Malais* et d'*Aëtas*; qu'ils forment, par conséquent, une espèce de transition entre ces deux races différentes. Il nous prie de ne pas oublier ces noms, parce qu'il aura l'occasion d'en parler quand nous aurons atteint la Chine ².

Une légère brise venant du sud-est nous pousse vers la presqu'île de Malacca, et peu d'instants après nous planons au-dessus de *Sienga-pura*, (Singapore) qu'il appelle *ville aux lions*, parce que *siंगा*, *sienga*, en sanskrit, en kawi et en malais est le lion, et *puri*, *puran* en sanskrit et en kawi, la *ville*; nous voyons dans le lointain

¹ Les îles Philippines ont été conquises par les Espagnols en 1571, sous la conduite de Miguel Lopez Legaspi.

² On trouve encore dans l'île de Manila les *Igorzotes*, mélange de Chinois et d'Aëtas, qui sont les descendants des pirates chinois qui abordèrent en 1574 à Manila, furent repoussés par les Espagnols et refoulés dans les montagnes de *Pangasiman*, où ils se sont propagés.

la ville de Malâka (Malacca), qu'il appelle la ville aux Myrobolanus, parce que *malâka* est le nom que les Malais donnent à un arbre très-commun aux environs de Malâka qui s'appelle *vyfhoekboom* en hollandais, et qui est le Myrobolanus des botanistes. Notre guide nous fait remarquer que Klaproth et d'autres ethnographes ont considéré à tort la presqu'île de Malacca comme la patrie primitive de la race malaise, et nous prouve que ce ne fut qu'au quinzième siècle que Serie Turie Bouwâna, prince malais de Palembang, fonda la cité de *Siengapoura*; que ce fut trente ans plus tard, que le sultan de Menang-kâbau, Iskander Sjah, bâtit la ville de Malâka; que ce ne fut qu'à dater de cette époque que les Malais se sont établis successivement sur ces côtes, à Patanie, Pahang, Djohor, etc., etc., et ont donné à cette contrée le nom de Tanâh Malâjou, c'est-à-dire, pays des Malais. Il nous montre dans les montagnes de l'intérieur de la presqu'île, les *Samang* et les *Dayak*, peuples nègres aborigènes; il nous indique dans les régions intermédiaires, un peuple mixte, composés d'individus mi-samang, mi-malais, appelés *Orang-benoua*, c'est-à-dire *hommes du pays* ¹, qui sont à la péninsule de Malacca ce que les *Tingues*, *Ilayas*, *Manginanes* et *Zambales* sont aux îles Philippines. — Le vent nous pousse bientôt au-dessus de l'isthme de *Kraw*, qui relie la presqu'île de Malacca au continent, et notre guide nous dit que *krap*, *kraw*, en malais, signifie *étroit*, de manière que ce nom lui-même, désigne que la terre y est *étroite*, se trouve resserrée entre deux mers ².

A peine avons-nous dépassé cette frontière naturelle, que nous

¹ *Orang* en malais, homme, *benoua* pays. *Orang-benoua*, hommes du pays, aborigènes. Le nom *Orang-houtan* signifie homme des bois. *Aidhas*, *aidhan* en sanskrit, est le bois. De là le mot malais *houtan*, bois, le mot flamand *hout*, le mot breton *hoad*, le mot irlandais *adhmad* (en sanskrit *idhma* est aussi bois, lignum). Voyez : Bopp, *Gloss. Sanscrit.*, pag. 59 et 59,

² Isthmus est terra *angusta* duplici mari interclusa. En allemand *enge*, en flamand *engte*, le substantif de *eng* (*ang-ustus*) *étroit*, est à la fois isthme et détroit. On dit *see-enge*, *zee-engte*, détroit; *land-enge*, *land-engte*, isthme; *kraw*, en tibétain et siamois est le harnais, la cuirasse.

planons au-dessus de populations ayant les yeux obliquement fendus, et le visage en losange, absolument comme les Chinois, et dont la langue monosyllabique offre une conformité très-grande avec le tibétain et le chinois. « Ces Siamois, ces Birmans, ces Thais, ces habitants du Pégu, d'Aracan, de Laos, de Cambodse, de Tonquin et de la Cochinchine, parlent des idiômes tibéto-chinois, nous dit notre guide; si vous avez de bons dictionnaires chinois, tels que ceux de Morrison, de Basile et de Desguignes; si vous avez le dictionnaire tibétain de Csoma de Koros ⁵, vous comprendrez la presque totalité de ces idiômes, et si vous y rencontrez quelques expressions étrangères au tibétain et au chinois, vous vous apercevrez que ces mots sont des mots *samang, dayak, moyes, loyes*, c'est-à-dire des expressions dont se servent les populations nègres qui se trouvent dans les forêts et les montagnes de l'intérieur. Car ici encore, ajoute-t-il, la population aborigène a dû se retirer devant des envahisseurs étrangers, de manière que les peuples tibéto-chinois qui couvrent les plaines sont à la presque île indo-chinoise, ce que les Malais sont aux îles Molucques et de la Sonde, ce que les Espagnols et les populations anglo-saxonnes sont au Nouveau Monde. — Ici encore l'influence civilisatrice des Brahmines a fait sentir son influence; ce sont eux qui y ont introduit leur culte; c'est un idiôme sanskrit, le *pali*, idiôme prochement parenté au kawi de l'île de Java, qui est la langue liturgique et littéraire de ces contrées ⁶; c'est par cet idiôme que s'expliquent même les noms de quelques localités. — Voici le grand fleuve d'Ava, l'*Irawaddy* de nos cartes, qui charrie des sables aurifères; son nom véritable est *Kem-pou*, c'est-à-dire fleuve *aux ondes d'or*, car *kim, kin, kem, ken* en chinois, *kam, kem* en idiôme siamois et laos ⁷, est

⁵ Csoma de Koros, Tibetan dictionary, in-4°, Calcutta 1854.

⁶ Voyez : *Essai sur le Pali ou langue sacrée de la presque île au-delà du Gange*, par Burnouff et Lassen.

⁷ C'est dans l'ouvrage du docteur Leyden, sur l'Indo-Chine, qu'on trouve ces mots laos et siamois. L'or s'appelle en outre *tóng* et *han* en siamois, *uang* en idiôme laos, *sui* en birman, *gser* en tibétain.

l'or; *bo*, *po*, en chinois, *pou* en tibétain est l'onde, par extension le fleuve; et cependant il porte près de son embouchure les noms d'*Ummera*, et d'*Irawady*, qui sont des dénominations paliées. *Umâ* en sanskrit et en pali est l'un des noms de la déesse Durga, l'épouse du dieu Siva; *irâ* en sanskrit et en pali est l'eau; *umâira*, *uméra*, est *eau d'Uma*, *fleuve de la déesse Uma*. — *Uru* en sanskrit, *iru*, *uru*, en pali, est grand; *uda* en sanskrit, *udi*, *wadi*, *wady*, ¹ en pali, est l'eau. *Urûda* en sanskrit, *iru-wady* en pali, est grande eau, grande rivière. Cette ville d'*Ummerapura*, qui se trouve sur ses rives, est la *ville du fleuve Umera*; car *puri*, *puran* en sanskrit, *pura* en pali, est la *ville*. Cette ville de *Sandepora*, qui se trouve sur le Mékong ou fleuve de Cambodsche, est la *ville de la lune*, car *canda*, *tschanda* en sanskrit ², *sanda*, *sande* en pali, est la *lune*. Cette ville de *Munipore*, dans le pays d'Assam, est la *ville des saints*, car *muni* en sanskrit et en pali, est un *sage*, un *saint*.

Une brise violente nous pousse pour un moment à une hauteur considérable; nous embrassons d'un seul coup-d'œil tout le Tibet et toute l'Indo-Chine; nous voyons descendre des hauteurs tibétaines d'énormes fleuves tortueux qui se jettent dans la mer des Indes, après avoir traversé des pays immenses. Notre guide prend aussitôt la parole et nous dit: « Cette grande rivière qui traverse le Tibet d'un bout à l'autre, et qui est l'un des affluents du *kembou*, s'appelle sur nos cartes, tantôt *tsampu*, tantôt *sanpou*, tantôt *zang-botsui*, tantôt *ijaru-zzang-botsui*. Ce nom est tibétain, et en voici la traduction: *tang* et aussi *zang* en tibétain, (*tschuan* en chinois) est un torrent, un torrent des montagnes; *bu*, *bbu*, *bo*, *bbo*, en tibétain, est la tête, le chef; *zang-bbo* est *fleuve*, littéralement *torrent en chef*, *torrent capital* ³. Notre *tsampu* ou *sanpou* n'est qu'une corruption

¹ En anglo-saxon *ydhu*, en slave *woda*, en gothique *watô*, est l'eau.

² En irlandais *cann*, est la pleine lune; en albanais *chene*, *chneza*, est la lune.

³ La tête s'appelle *bu*, *bo*, *bbo*, et aussi *wu*, *wo* en tibétain. *Tschu* est l'eau, *tschu-wo* est aussi fleuve, rivière, littéralement *eau-capitale*. — *Zang-bbo* et *tschu-wo* sont des synonymes.

du mot tibétain *zang-bbo*; *tschu* en tibétain (*schui*, *sui* en chinois) est l'eau, *zang-bbo-tschu* est une tautologie signifiant *eau fleuve*; de là notre *zang-botsui*; *ijar*, *jar* en tibétain est l'été. Le véritable nom du fleuve est *ijar-zang-bbo*, fleuve d'été, *ijar-zang-bbo-tschu*, eau du fleuve d'été, dont nous avons fait *ijaru-zzang botsui*. — Ce même fleuve est appelé *kem-bou*, c'est-à-dire fleuve *aux ondes d'or*, dès qu'il atteint l'Indo-Chine, et l'étymologie que j'ai donnée du nom de *kembou*, se trouve pleinement confirmée par la dénomination chinoise de *kin scha kiang*, qu'on donne quelquefois au même fleuve. *Kin* en chinois est or; *scha*, sable; *kiang*, le fleuve. *Kin-scha-kiang*, fleuve aux sables d'or. Un autre affluent tibétain du *kembou*, *kin scha kiang* ou *irawady*, est le *Gakbo-zzang-botsiu*, ou *Nagbo-zzang-botsiu* de nos cartes. Comme vous savez déjà que *zang-bbo* est fleuve, *zang-bbo-tschu* eau, fleuve, il suffit de vous dire que *gakbbo* et *dschag-bbo* en tibétain est voleur, brigand; *nag-bbo* noir, pour que vous compreniez que *Gak-bbo-zang-bo-tschu*, est fleuve des brigands ¹, *Nag-bbo-zang-bbo-tschu*, fleuve noir. (*Gakbu* est aussi le nom propre d'une horde tibétaine, vivant de brigandages). Cette autre grande rivière qui naît au Tibet, et qui se jette dans le golfe de Martaban, est le *Nu-kiang* ou fleuve intérieur; car *niu*, *nu* en chinois est intérieur et *kiang* le fleuve; près de son embouchure il s'appelle *Tha-luayn*, ce qui signifie *eau jaune*; car *thuy*, *thay*, *tha* en langue d'Anam et en idiôme birman est l'eau, et *leuang*, *luayn*, *ling* dans ces mêmes idiômes, et même en siamois est *jaune*. — Ce fleuve *Mé-nam*, qui traverse le *Siam* et se jette dans la mer au midi de Yuthia, ne porte pas de nom véritable, car *mé-nam*, *mei-nam* en siamois est le *fleuve*. C'est donc le fleuve par excellence ².

¹ Il est probable que les montagnards des environs se livrent au brigandage.

² *Nam* en siamois est eau; *me-nam*, *mei-nam*, le fleuve. *Mé*, *mei* en siamois est mère. *Maha* en sanskrit, *mai*, *mei* en pali, est grand. *Ménam* est donc, soit eau mère, soit grande eau. Grand en siamois est *jai* ou *nio*, en birman et *ava kry*, en idiôme anam, laos et cambodsche *ka*, *mloen*, *dai*.

» Cet autre fleuve aurifère, qui traverse le Laos et le Cambodsche, s'appelle *mei-kong*; c'est-à-dire *rivière mère, fleuve mère*; car *kiang* en chinois, *dschang* et *kông* en idiôme d'Anam, Laos et Cambodsche est le fleuve; *mu, mo* en chinois, *mè* dans tous les idiômes de l'Indo-Chine, est la mère ¹. Cette même rivière s'appelle aussi *Kambodsche*, c'est-à-dire *fleuve aux ondes d'or*; car *kin, kim, kem* en chinois, *kam*, en siamois, anam, laos et cambodsche est or ²; *bo* en chinois, et en idiôme laos et cambodsche est onde, flot ³; *schui, suï* en chinois, *thuy, sui, dsche* en anam, laos et cambodsche, est eau. *Kam-bodsche*, eau à flots d'or. Ce même fleuve s'appelle *Da-tschu* et aussi *ma-tschu*, près de ses sources situées dans le Tibet, et ces deux noms ont la même signification de fleuve aux chevaux; car *da* en tibétain, *ma* en chinois est le cheval; *tschu* en tibétain, *schui* en chinois, est eau, fleuve ⁴. Plus nous approchons du *Tungkin* et de la *Cochinchine*, plus la langue des naturels se rapproche du chinois, plus les mœurs et les habitudes deviennent chinoises; aussi le fleuve principal du *Tung-kin* ⁵, le *Song-koi*, porte déjà un nom identique à celui de plusieurs rivières de la Chine; car *song* et *koi* ne sont que des corruptions tung-kinoises des mots chinois *chuang*, jaune, *cho, ho*, le fleuve; de manière que *song-koi* est la même chose que *chuang-cho* en chinois, *fleuve jaune*. Cependant, dans les forêts et les montagnes de l'intérieur, nous voyons partout les débris des populations nègres aborigènes; nous remarquons les *Loyes* dans le pays de *Binh-tuam*, nommé *Tsiampa* par les Européens;

¹ *Maha* en sanskrit, *mai, mei* en pali est grand; *mei-kông* pourrait être grand fleuve.

² L'or s'appelle en outre *tong* et *han* en siamois, *sui* en birman et *ava, uang* en anam et laos.

³ Le flot, l'onde, s'appelle en chinois *po, bo* et aussi *lang*. En idiôme laos et cambodsche, le flot s'appelle *bo, po, fông* et *klun*.

⁴ Près de ces sources on trouve en effet de grands troupeaux de chevaux sauvages.

⁵ *Tung* en chinois est le froid, l'hiver, le cuivre et aussi l'orient. *Kin* en chinois est 1° l'or, 2° le nerf; *kin* signifie aussi, à présent, et aussi, près de, vers; *tung-kin* pourrait signifier vers l'orient.

les *Moi* dans les hautes montagnes qui séparent la Chine et le Tungkin; les *Moys* ou *Ke-moys* (*che* en chinois, *ke* en tungkinois et cochinchinois, est *noir*) dans les hauteurs inaccessibles qui se trouvent entre le Laos et la Cochinchine; les *Nguon* et *Romoi* dans les montagnes situées entre Annam et le Siam; les *Diditsch* dans la Cochinchine, etc., etc. » Notre guide nous fait observer que ces populations sont tout-à-fait semblables aux peuples nègres des îles Andaman, aux *Samang*, *Dayaks* et *Haraforas* de la Malaisie et aux nègres océaniens, et il ajoute que les populations Tubéto-chinoises qui occupent maintenant les plaines de l'Indo-Chine, doivent s'être mêlées avec ces nègres, parce que leurs idiômes ne sont que des dialectes tubéto-chinois, fortement mélangés d'expressions moyes, loyes, kemoyes, etc.

Nous franchissons enfin la frontière chinoise; mais ici encore nous trouvons des tribus nègres, dans les hautes montagnes des provinces de Quang-si et de Quang-tung; nous remarquons que l'intérieur des îles de *Hainan* et de *Formosa*, est occupé par les mêmes populations noires. Notre guide nous montre, en outre, dans plusieurs contrées de la Chine, dans les monts et forêts des provinces de Yunnan, de Kouei-tcheou, de Houkouang, de Kouangsi et de Sse-tchhouan, les *Miaos*, *Lolos*, *Mienting* et autres tribus sauvages, dont la langue est plutôt tibétaine que chinoise, et offre des analogies frappantes avec les idiômes birman et thai de l'Indo-Chine. « Ces populations, nous dit le polyglotte, me fournissent la preuve d'un fait des plus importants pour l'histoire des races humaines, à savoir que la race nègre, qui occupait jadis la totalité de l'Inde, et dont quelques débris se sont conservés jusqu'à ce jour, dans les hautes vallées de l'Himalaya et même dans l'Afghanistan, (par exemple les *Siahpouch*, que l'on trouve au nord-est de Bamian et de Kaboul), s'étendait primitivement dans tout le midi de l'Asie orientale, jusqu'au 55^{me} degré de latitude septentrionale. — Ce qui m'en donne la preuve, c'est l'étude de la langue tibétaine; car cette langue, je le prouverai plus tard d'une manière très-détaillée, n'est qu'un idiôme *chinois*, fortement

corrompu par le mélange d'expressions *dayak*, *samang*, *moyes*, *loyes*, etc. — Les Tubétains, à mes yeux, sont des *Chinois*, descendus dans l'antiquité la plus reculée, des hauts plateaux de la chaîne de Kuen-lun et des environs du lac Koko-nor de nos cartes, où les traditions chinoises placent le berceau de leur race; ces Chinois doivent s'être emparés de tout le Tibet et même du Népal, du Boutan, du Kumaoun et de la principauté de Sikkim; car les dialectes des *Bhutis* et des *Murmis*, qui occupent ces derniers pays, sont des idiômes tubétains; ils doivent avoir envahi, en outre, toutes les contrées de la Chine, situées au midi du 55^{me} degré de latitude septentrionale, et le mélange du vainqueur chinois et du nègre vaincu, produisit dans toutes ces contrées un peuple mixte, *mi-chinois*, *mi-loye* ou *moye*, parlant des idiômes mélangés *mi-chinois*, *mi-loyes* ou *moyes*, que nous appelons idiômes tubétains, birman, thai, etc., etc. — Ce mélange, que j'établirai à l'évidence, par l'analyse complète de la langue tubétaine, s'indique en outre par la conformation physique de ces peuples; car plusieurs tribus tubétaines du Boutan, du Népal et du pays de Sifan, se composent d'individus noirâtres et à cheveux crépus, bien qu'elles habitent un pays montagneux, où la température se trouve refroidie par les neiges éternelles des glaciers des montagnes. Ces Tubétains, Sifans, Birmans, Lolos, Miaos, Mientings, Thais, forment donc une transition entre les Chinois et les populations nègres aborigènes du sud-est de l'Asie; comme les *Tingues*, les *Hayas*, les *Manginanes* et les *Zambales* des îles Philippines, comme les *Orang-benoua* de la presqu'île de Malacca, forment une transition entre les Malais et la race nègre-océanienne. — Bien longtemps après, le gros de la nation chinoise, resté sédentaire jusqu'alors dans les montagnes Kuen-lun et environs, paraît avoir émigré en masse vers la Chine, et avoir refoulé vers le midi les Tubétains et Miaos, déjà tellement dégénérés par ce mélange avec les aborigènes, que les nouveaux venus les prenaient pour des populations totalement étrangères à leur race. Les traditions chinoises sont, en effet, unanimes à reconnaître, que les Chinois n'ont pas été les premiers

habitants de la Chine ; que les colonies de leur race, venues du nord-ouest, (*Kuen-lun* et environs), y trouvèrent les *Miaos*, populations prochement parentées aux Kiang (tubétains), qu'ils soumièrent et exterminèrent successivement ¹. Ces populations tubétaines se sont maintenues dans le Tibet, le Boutan, le Nepal et le Sifan ; dans le reste de l'Asie orientale, ils ont dû se retirer des plaines devant les Chinois envahisseurs ; ils se sont jetés dans les hautes montagnes et les forêts des provinces de Yunnan, de Kouçi-tcheou, de Houkouang, de Kouangsi et de Sse-tchhouan, où ils existent encore de nos jours, sous la dénomination de Miaos, Kiangs, Lolos et Mientings ². D'autres ont préféré se conquérir une nouvelle patrie ; ce sont les Birmans, Thais, Peguïens, Siamois, Cochinchinois, Tungkinois, qui, chassés par les Chinois, se sont emparés à leur tour, de la presqu'île Transgangétique. Là, ces populations fugitives, Miaos, Birmans, Thais, etc., se sont confondues encore davantage avec les aborigènes nègres ; de manière que la totalité de la race chinoise se compose de nos jours : 1° de Chinois *purs de tout mélange* ; 2° de Tubétains, Miaos, Lolos, Kiang, Mienting, Sifan, Bhutis et Murmis ³, *qui sont un mélange de Chinois et de Loyes, Moyes, Samang, etc.* ; 3° des habitants de l'Indo-Chine, tels que les Birmans, Thais, etc., qui sont le produit d'un croisement ultérieur des populations miao-tubétaines, chassées de la Chine avec les aborigènes loyes, moyes, etc., etc., de la Péninsule transgangétique.

« Dans la Chine même, continue notre guide, toutes les localités portent des dénominations purement chinoises ; je pourrais composer des ouvrages entiers, rien qu'en donnant la traduction des

¹ Voyez Klaproth, *Tableaux historiques de l'Asie*, pag. 29 et Klaproth, *Asia polyglotta*, pag. 556.

² Ces Miaos, Mientings, Lolos, Kiangs ont molesté pendant bien longtemps les Chinois habitant les plaines. Ce ne fut qu'en 1776 que le général chinois Akouï réussit à les soumettre.

³ Les *Sifan* ou *Thoufan*, qu'on appelle aussi *Bodgi*, habitent entre la Chine et le Tibet, les *Bhutis* et *Murmis* dans le Boutan, le Nepal, le Kumaoun et la principauté de Sikkin.

noms des villes, villages, fleuves et montagnes de ce pays, et sous ce rapport il existe une différence bien grande entre la Chine et notre Europe, où les noms donnés aux villes, aux fleuves et aux montagnes, n'ont presque jamais de signification dans les idiômes des peuples qui les occupent ¹. »

Une forte brise du sud-ouest, nous fait passer rapidement au-dessus de la Chine; nous voyons sous nos pieds le *Si-kiang*, que notre guide appelle *fleuve occidental*, (*si*, ouest, occidental, *kiang*, fleuve), et qui se jette dans le golfe de Canton; nous planons bientôt au-dessus des monts *Nan-ling* et *Tung-ling*, qui se trouvent au midi du bassin du Jantsekiang, et notre polyglotte nous explique que *nan*, en chinois, est midi, méridional, *tung*, est, oriental, *ling*, une chaîne de montagnes, de manière que *nan-ling*, est chaîne méridionale, *tung-ling*, chaîne orientale.

Nous voyons vers l'est, les montagnes *Tchij-kàng* de l'île de Formose, que notre guide appelle *chaîne de fer rouge*, parce que *tchij* en chinois est fer rouge, *kàng* la chaîne ou plutôt le *dos* d'une montagne.

Entre le bassin du Jantse-kiang et celui du Chuang-cho, il nous montre la chaîne de *Pe-ling*, qu'il nomme chaîne septentrionale, parce que *pe*, en chinois, est le nord, septentrional, *ling*, chaîne de montagnes ². Puis, il nous explique le nom du Jantse-kiang et de tous ses affluents. « Ce fleuve considérable, dit-il, est le produit de plusieurs rivières rapides qui prennent naissance dans les hautes montagnes du nord-est de Tubet; les principales sont le *Pe-tschu* ou *Pe-scho*, eau septentrionale ou eau blanche; (*pe*, en chinois, blanc et septentrional; *tschu*, en tibétain, *schui*, *scho*, en chinois, eau), et le *Ya-tung-kiang*, fleuve aux rives élevées,

¹ Quelle signification, en effet, ont les Ardennes, la Meuse, la Moselle, l'Escant, le Main, la Garonne, la Seine, la Loire, le Pô, les Vosges, etc., etc. dans les idiômes français, allemands, belges?

² *Pe* en chinois est aussi blanc *Pe-ling* pourrait être chaîne blanche. En tibétain, blanc s'appelle *chgar-bbo*.

car *ya*, *yai*, est la pente, la côte, la rive; *tung* est haut, élevé; *kiang*, le fleuve; un affluent moins considérable porte le même nom de *kin-scha-kiang*, fleuve aux sables d'or, que l'on donne parfois au Kem-pou ou Irawady supérieur; un quatrième affluent, formé par une infinité de sources des montagnes, porte le nom purement tibétain de *Mig-tschu*, c'est-à-dire, eau aux sources; car *mig*, en tibétain, est 1^o l'œil, 2^o la source ¹, *tschu*, l'eau, le fleuve. Grossi de tous ces affluents, ce fleuve immense s'appelle bientôt *Ta-kiang*, c'est-à-dire grand fleuve (*ta*, grand, *kiang*, fleuve), et se fraie, avant d'atteindre le sol de la Chine, un passage tortueux, sillonné d'énormes cascades, à travers les monts *Youen-ling*, c'est-à-dire la chaîne aux hauts plateaux, *youen*, haut plateau, plaine élevée; *ling*, chaîne de montagnes), qui sépare le Tibet de la Chine. A peine a-t-il atteint ce dernier pays, qu'on l'appelle *Jantsekiang*, mieux *Chiüan-schui-kiang*, fleuve à eau bleue; car *chiüan*, *lan* et *zing*, est bleu, *schui* l'eau, *kiang*, le fleuve. Avant de se jeter dans la mer, il reçoit en outre le *Che-schui*, ou *Hé-schui*, eau noire (*che*, *he*, noir), qui vient du nord; l'*U-kiang* ou fleuve noir, (*che* et aussi *u*, noir); le *juan-kiang*, ou fleuve aux jardins (*juan*, *juen*, jardin); le *chüng-kiang*, fleuve rouge, (*chung*, rouge), et le *kan-kiang*, fleuve doux ², qui viennent du midi. »

Nous voyons, peu d'instant après, le *Chuang-cho*, ou Hoang-ho de nos cartes, que notre polyglotte appelle rivière jaune, parce que *chuang*, en chinois, est jaune; *cho*, la rivière ³. Il nous montre son affluent extérieur, le *Wai-cho* ou *Wei-cho*, qu'il nomme rivière extérieure (*wai*, *wei*, extérieur ⁴), et son autre affluent le *chuai-cho*, qu'il appelle fleuve aux lacs, non-seulement parce que *chu*, *chuai*,

¹ Absolument comme en arabe, où *ayn* signifie, 1^o œil, 2^o source, et comme en malais où *mâta* est l'œil, *mata-ajer*, la source, littéralement l'œil de l'eau. En chinois, l'œil s'appelle *mu*, *mok*, la source *ziuan*.

² *Kan* en chinois est *doux* et aussi le *foie*.

³ Une grande rivière, un fleuve s'appelle *kiang*, une rivière *cho*.

⁴ *W'y*, *wei* en chinois est aussi la queue.

en chinois est le lac, la mer, mais surtout parce qu'il traverse réellement une série de petits lacs, avant de se jeter dans le *Chuang-cho* ¹.

Nous nous approchons déjà de *Pe-king*, que notre polyglotte appelle ville du nord, (*pe*, nord; *tchhing*, *thing*, *ki-g*, ville; *fou*, siège d'une juridiction de premier ordre); comme il nomme *Nan-king*, la ville du midi (*nan*, midi, méridional); il nous indique déjà à l'ouest de *Peking*, les monts *chan-si* ou monts occidentaux, (*chan*, *shan*, mont; *si*, occidental); nous voyons déjà la mer jaune, en chinois, *Chuang chai*, (Hoang-hay de nos cartes, *chuang*, jaune, *chai*, mer) qui baigne les côtes à l'est de Peking; nous nous apprêtons déjà à descendre dans la capitale du céleste empire, quand une violente bourrasque nous fait dépasser cette ville et nous pousse brusquement vers le nord.

Nous passons au-dessus de la célèbre muraille de la Chine, bâtie par l'empereur *Thsin chi-houang-ti* (*ti* en chinois empereur), entre l'an 214 et l'an 204 avant notre ère, dès lors pendant la deuxième guerre punique (216 à 201 avant J.-C.), et bientôt, au lieu de villes et de villages, nous n'apercevons que ça et là les tentes de feutre des campements mongols.

Enfin nous voyons poindre à l'horizon, les hautes cimes des monts *In-chan*, que notre guide appelle *monts d'argent*, parce que *in*, en chinois, est argent, *chan* montagne, et quand nous lui demandons comment il se peut que, dans un pays habité par les Mongoles, l'on trouve des localités à dénominations chinoises, il nous dit : « Les Chinois ont étendu leur domination sur toute l'Asie centrale, depuis la Corée jusqu'au nord de la Perse, pendant une suite de siècles. Cent ans après J.-C., les armées chinoises avaient déjà porté leurs étendards victorieux jusqu'aux bords de la mer Caspienne; leur général *Pan-tchao*, y apprit par les Parthes toutes les merveilles de l'empire romain, qu'il appela *Ta-thsin*, c'est-à-dire

¹ L'écrevisse s'appelle *chiai*, *chuai*, en chinois. *Chuai-cho* pourrait-être fleuve aux écrevisses.

la grande Chine¹, et aujourd'hui encore toutes les contrées de l'Asie centrale, jusques et y compris le pays des Bourouts, sur le Jaxarte supérieur, sont soumises au sceptre chinois. Dans peu de jours nous retournerons en Europe par la Mongolie et la Tartarie, et cependant je vous indiquerai plusieurs localités portant des dénominations chinoises, bien que les habitants de ces pays se servent d'idiômes mongols et tures. Ces dénominations chinoises proviennent donc, non pas des naturels de ces pays, mais des Chinois qui y dominent, comme les appellations hollandaises de Weltevreden, Onrust, Buitenzorg, Batavia, etc. etc., données à des localités de la Malaisie, proviennent, non pas des Malais, mais des Hollandais qui y ont établi leur empire. » — Un vent favorable venant de l'Ouest, nous pousse vers le *Sira-muran*, fleuve qui tombe dans le golfe de Peking, et qui porte un nom mongol; car *sira*, nous dit notre guide, est jaune, en mongol, et *muran*, le fleuve; nous passons au-dessus des hautes montagnes qui séparent la Corée de la Mantchourie, et que les Chinois appellent *Tchang-pe-chan*, ce qui, d'après notre guide, signifie *longues montagnes blanches*; parce que *tchang*, en chinois, est long, *pe* blanc et *chan* montagnes; nous voyons dans le lointain les deux grands fleuves de la Mantchourie, le *Sunggarï-ula* et le *Sachalian-ula*, que notre guide appelle *fleuve de la voie lactée* et *fleuve noir*, parce que *sun*, *sung*, en mandchoux, est le lait, *gari*, route, voie, *sunggarï*, la voie lactée, *ula* le fleuve, *sachalian* noir², et nous planons enfin

¹ *Ta*, en chinois, grand. *Thsin* est le nom donné à la Chine, l'an 251 avant J.-C. Elle est redevable de ce nom à la dynastie glorieuse des *Thsin*, qui régna en Chine, depuis l'an 251 jusqu'en l'an 210 avant notre ère. — Toutefois, ce nom de *Thsin* est tombé depuis longtemps en désuétude, et le nom actuel de ce pays est *Djung-kue*, empire du milieu (*djung* milieu, *kue* empire). *Djung-chua*, fleur du milieu (*chua*, fleur), et le plus souvent *chin-tan*, le lever de l'aurore, la lèvre de l'aurore. (*Schin*, *chin*, le lever et aussi la lèvre (labium) *tan*, l'aurore).

² *Sunggarï ula* s'appelle en chinois *sung-chua-kiang*, fleuve aux fleurs de pin. *Sung*, le pin, *chua*, fleur, *kiang*, fleuve. Le *sachalian ula* s'appelle en chinois *che-schui*, eau noire, (*schui*, eau) et aussi *che-tung-kiang*, fleuve aux dragons noirs. *Che*, noir. *lung*, dragon, *kiang*, fleuve. — *Lany* en chinois est haut, élevé, et aussi dragon.

au-dessus des îles japonaises, où nous nous reposerons pendant une quinzaine de jours, avant de retourner en Europe. — Nous opérons heureusement notre descente vers la petite île de Desima, occupée par les Hollandais, et qui se trouve en face de la ville de Nangasaki. *De-sima*, nous dit le polyglotte, est *l'île à la porte*, car *de*, *do*, *mon* et *ko*, en japonais, est la porte, et *sima*, l'île, et c'est avec raison qu'on la nomme ainsi, parce que ce petit îlot est entouré d'une haute muraille dans laquelle les Japonais ont pratiqué une seule porte, qu'ils ferment vers le soir, pour empêcher les Hollandais de communiquer nuitamment avec la ville de Nangasaki. Cette dernière ville s'appelle *longue rive*, car *nanga* en japonais est long, longue, et *saki*, la rive, surtout la rive rocailleuse ¹. Cette île de *Xi-mo* ou *Zi-mo*, est la terre mère; car *zi*, *ziu*, est la terre, *mo* et *fafa* la mère, et l'autre nom de *kiu-ziu*, donné à la même île, est pays aux arbres, pays boisé, car *ki*, *kiu* est l'arbre, *zi*, *ziu* la terre, le pays. Cette île de *Zi-kok* ou *Si-kok* est la terre noire; car *zi* est la terre, *kok* et *kuro*, noir, noire. Cette île de *Tsusima*, qui touche presque à la Corée, est l'île aux pins; car *su*, *tsu* et *mat*, est le pin, *sima*, l'île; cet îlot de *Takusima*, qui se trouve à l'est de l'île de Ximo, est l'île aux bambous, ou l'île aux aigles; car *take*, *taku*, est le bambou, *taga*, *taku*, l'aigle. Cette île de Jesso ou de Matsmai s'appelle *Jesso-sima* et aussi *Mat-sima*, île aux Kouriles et île aux pins; car *jesso* et *aino* est le nom que les Japonais donnent à la nation kourile, et *mat*, *mats*, *su*, *tsu*, est le pin. Enfin, cette grande île de *Ni-fo*n ou *Ni-pon*, porte un nom d'origine chinoise, car *ji*, *ja*, *jat*, est le soleil, *pen*, l'origine, *ja-pen*, l'origine du soleil. C'est ce mot chinois, qui a dégénéré en celui de *Ja-pon*, que nous donnons à tout cet archipel, et cette corruption date seulement depuis bien peu de temps, car Marco-Polo appelle encore ces îles

¹ La rive ordinaire s'appelle *fama*, *bama*. la rive pierreuse, rocheuse, rocailleuse. *saki*. Le vin s'appelle aussi *saki*. Couper, tailler s'appelle aussi *saki*.

Ji-pen-kue, c'est-à-dire empire de l'origine du soleil, (*kue*, en chinois, empire, royaume). Comme les Japonais prononcent le *j* presque toujours comme un *n*, ils nomment le soleil, non pas *ji* mais *ni*, *fi*, *nizi*, et par une conséquence ultérieure ils disent *ni-pen*, *ni-pon*, *ni-son*, au lieu de *ji-pen*, *ja-pen* qui était la dénomination primitive.

« Vous serez peut-être étonnés, nous dit notre guide, de ce que j'explique par le chinois des noms japonais; mais il faut que vous sachiez qu'environ l'an 660 avant notre ère, un conquérant chinois, nommé *Schin-wu*, c'est-à-dire le saint guerrier, (*schin* en chinois, *sin* en japonais, saint, *wu* en chinois, *bu* en japonais, le guerrier) est venu débarquer aux îles japonaises, s'en est emparé par la conquête, et que depuis lors, ce pays a été totalement colonisé par des émigrants chinois ¹. Ces Chinois se sont croisés avec les aborigènes de ces îles, qui doivent avoir appartenu à la race kourile, car le japonais, je l'établirai plus tard, n'est qu'un mélange de chinois et de kourile, et même la conformation forte et vigoureuse des Japonais, leur chevelure luxuriante, les rapproche singulièrement des Kouriles, les plus forts et les plus vélus de tous les hommes.

» Nous avons maintenant parcouru des terres immenses, ajoute notre polyglotte; partout où nous avons porté nos pas, nous avons vu des races conquérantes s'établir par la violence dans les demeures de peuples inférieurs en force ou en intelligence; des races entières ont disparu du globe pour faire place à des races plus puissantes. Notre planète, par conséquent, doit avoir été convertie de populations, dès les temps les plus reculés, parce que nulle part les nations n'ont pu s'étendre qu'au détriment les unes des autres. Je vous ai fait connaître trois peuples envahisseurs, savoir: les *Sémétiques*, qui se sont étendus depuis l'Euphrate jusqu'à l'Atlantique au détriment des Égyptiens, Numides, Maurétains et

¹ L'empereur chinois *Thsin-chi-houang-ti*, qui régna depuis l'an 251 jusqu'à l'an 210 avant notre ère, y envoya entre autres une expédition de trois cents couples de jeunes gens. Voyez Klaproth, *Tableaux historiques de l'Asie*, pag. 78.

autres Berbères qui eux-mêmes déjà avaient englouti les aborigènes, nègres du nord de l'Afrique : les *Malais*, qui, en partant du fond de la Polynésie, ont conquis successivement tout l'Archipel indien, les Moluques, les Philippines, l'île de Formose et de Madagascar, au préjudice des nègres océaniens ; qui ont poussé leur avant-garde, les foulahs, au travers de tout le continent de l'Afrique ; qui semblent même avoir conquis le Pérou (les Incas) ¹ ; les *Chinois*, qui ont abandonné leur patrie primitive, comprise entre la chaîne de Kuen-lun et les monts Thian-chan ², pour s'étendre jusques dans la péninsule transgangaïque, au détriment de la race nègre et même jusqu'au Japon, au détriment des populations kouriliennes. Il me reste à vous parler d'une quatrième race envahissante, la race *Iranienne*, *Scythique* ou *Sanskrite*, dont la patrie primitive s'étendait depuis le Paropamisè jusqu'aux sources du Tobol, depuis la Caspienne jusqu'à l'Altai et la chaîne du Bolor ³. Cette race a envahi non seulement la Perse, l'Arménie, la Médie, et l'Hindoustan, mais a même conquis la totalité de l'Europe, cette prolongation péninsulaire de l'Asie.

» Nous nous rendrons dans cette patrie primitive des peuples de notre race, après avoir visité la Mongolie ; nous parcourerons ensuite l'Europe d'un bout à l'autre. Nous examinerons à fond ces langues slaves, germaniques, celtiques et romanes, dans lesquelles l'élément iranien prédomine d'une manière incontestable. Nous examinerons si ces Iraniens ont eu le singulier bonheur de trouver une Europe *inhabitée*, ou bien s'ils y ont rencontré des races aborigènes ; nous scruterons ces quatre

¹ Nous développerons sous peu ce système ; nous nous livrons actuellement à une analyse fort détaillée de la langue quichua ou péruvienne.

² Je donnerai l'étymologie de ces noms dans l'article suivant. Il paraît que les peuples de race iranienne ont poussé les Chinois vers l'est ; du moins nous trouvons plus tard dans la patrie des Chinois, les *Yeta* et *Ousun*, de race iranienne, qui s'étendirent jusqu'au Bouloughir de nos jours.

³ Les Turcs, que nous appelons à tort Tartares, occupent de nos jours la majeure partie de cette patrie primitive de notre race.

familles de langues européennes pour découvrir si, à côté de l'élément sanskrit, il ne se trouve pas un alliage hétérogène; si ce n'est pas à cet alliage, différent pour chacune des grandes familles européennes, qu'il faut attribuer la circonstance que les langues parlées dans cette partie du monde, ne sont pas restées homogènes, mais se sont transformées en trois ou quatre langues tout à fait distinctes les unes des autres. — Je prendrai la *totalité* des mots slaves, l'*universalité* des expressions germaniques, la *totalité* des mots celtiques et romans, et après avoir rattaché aux radicaux sanskrits tous ceux qui sont d'origine iranienne, j'expliquerai le restant par des radicaux absolument étrangers au sanskrit. — Ce travail est immense; il y aura de quoi faire gémir les presses de l'éditeur; c'est le produit d'études longues et pénibles qui ont absorbé les plus belles années de mon existence; si mes efforts soutenus pouvaient avoir pour résultat de soulever une partie du voile qui couvre le passé des races humaines, si l'aridité de la matière ne vous décourage pas trop, je continuerai *pendant longtemps* à causer avec vous et je vous ferai cadeau, au bout de nos longues pérégrinations, d'un grand ouvrage de ma composition, traitant *de la conquête de l'Europe par la race iranienne et de la destruction des trois races aborigènes, qui habitaient jadis cette partie du monde.* »

(*La seconde partie à la prochaine livraison.*)



EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

LL. MM. le roi des Belges, le roi de Prusse , le roi de Hollande, le roi de Bavière, le roi de Wurtemberg, ainsi que S. A. R. le grand-duc souverain de Hesse-Darmstadt, viennent de remercier l'Académie, par des lettres très-flatteuses, adressées à M. le président, de l'hommage qu'elle leur a fait de la troisième livraison de ses Annales

. . . S. Exc. M. le ministre Gomes de Castro, de Lisbonne, et S. Exc. M. le baron Van der Cappellen, ancien gouverneur-général des Indes-Orientales, admis dans le temps au nombre des membres honoraires, adressent à l'Académie des remerciements, en lui exprimant le plaisir qu'ils éprouvent d'être associés à une institution aussi utile.

. . M. de Rode, membre de la société royale des sciences, agriculture et arts de Lille , en remerciant l'Académie de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants, lui fait hommage de plusieurs écrits , qu'elle reçoit avec intérêt , parmi lesquels se trouvent un excellent *Mémoire sur les lois de la progression des langues* , et une *Notice sur le siège de Lille en 1792*.

MM. de Contencin , président de la commission historique du département du Nord , récemment nommé président de la Société royale des sciences , agriculture et arts de Lille ; le professeur Chon, membre de la même Société; le chevalier Grifi , secrétaire-général de la commission des monuments de Rome ; le docteur Bosch , président de la commission de surveillance médicale du Limbourg hollandais ; le baron Plunket de Rathmore , docteur en droit et en philosophie ; Ketele, vice-président du conseil d'administration de la bibliothèque d'Audenarde ; le baron de Roisin , de Bonn ; Hermand , archiviste de la Société des antiquaires de la Morinie ; Le Grand , membre de la même Société ; Scheller , bibliothécaire adjoint du roi ; le baron Xavier Van den Steen de

Jehay ; de Fuisseaux , président de la Société des sciences , arts et lettres du Hainaut , etc. , adressent à l'Académie des lettres de remerciements , pour les avoir associés à ses travaux.

Le docteur Fantonetti , membre correspondant de l'Académie , secrétaire-perpétuel de l'institut impérial du royaume Lombardo-Vénitien , informe l'Académie de l'envoi des mémoires de cet institut.

L'Académie a reçu , depuis l'impression de la 5^e livraison de ses Annales , un grand nombre d'envois , parmi lesquels nous citerons les suivants :

1^o De M. de Contencin , membre correspondant de l'Académie , le premier volume du *Bulletin de la commission historique du Nord* , in-8^o , de 446 pages ; 1845 , Lille , imprimerie de Danel. Cet ouvrage , consacré à faire connaître les monuments répandus dans le département du Nord , embrasse l'archéologie , l'architecture , la numismatique , la diplomatie , la paléographie , la topographie et l'histoire proprement dite. Ce premier volume renferme une foule de mémoires , de notices , de lettres , etc. , qui sont du plus haut intérêt.

2^o De M. Willems , membre correspondant de l'Académie , la première livraison de son recueil intitulé : *Belgisch Museum* , 1844 ; Gand , imprimerie de Gyselynck. Parait par livraisons trimestrielles. On ne peut s'empêcher de féliciter cet honorable écrivain de ses généreux efforts pour soutenir la littérature flamande , et du talent qu'il déploie à la défense d'une cause aussi nationale.

3^o De M. le chevalier de Le Bidart de Thumaide , conseiller de l'Académie , son ouvrage intitulé : *Des améliorations que réclame la Législation Pharmaceutique belge* , (ouvrage couronné par le cercle médico-chimique et pharmaceutique de Liège). 1 vol. in-8^o ; 1844 , Liège , imprimerie de Félix Oudart. Le succès que cet ouvrage a obtenu au concours , nous dispense d'en faire l'éloge.

4^o Du même , *Lettre à messieurs les membres du cercle médico-chimique et pharmaceutique de Liège , à propos d'un article de la Gazette*

Médicale belge, in-8° de 50 pages ; 1844 , Liège , imprimerie d'Oudart.

5° De M. Scheler, bibliothécaire du roi des Belges, son ouvrage intitulé : *Commentaire raisonné sur un livre d'Homère, (Odysée VI)* ; in-8°, 1841 , Bruxelles , chez Muquardt.

6° Du même , son ouvrage intitulé : *Commentaire sur l'OE'dipe roi, de Sophocle* ; in-8°, 1845, Bruxelles, chez le libraire Muquardt. Ces deux ouvrages de M. Scheler ont obtenu , à juste titre , un accueil distingué , non-seulement en Belgique , mais également à l'étranger.

7° L'Académie a reçu également de M. Scheler une nouvelle production, digne de ses aînées, sous le titre d'*Essai linguistique sur les éléments germaniques du dictionnaire français* ; in-8°, 1844 , imprimerie de Wouters et C°.

8° L'Académie a reçu de M. le baron de Stein d'Altenstein , membre correspondant, plusieurs nouvelles livraisons de son *Armorial du royaume de Belgique* ; recueil dont nous avons eu occasion de parler avantagement.

9° De M. Broeckx, bibliothécaire-archiviste de l'Académie, son intéressant *Éloge de Guillaume Marcquis*, docteur en médecine. etc.; in-8°, 1844 , Anvers , imprimerie de J.-E. Buschmann. Le docteur Marcquis, d'une ancienne famille noble, épousa à Anvers dame Madelaine Martini , de la noble et ancienne famille de ce nom, reconnue dans la noblesse de Belgique. G. Marcquis n'eut qu'une fille unique, du prénom de Jeanne. Il a fait ériger à la mémoire de sa femme, décédée le 18 octobre 1648, un monument qui existe encore dans le chœur de l'église de St.-Jacques , à Anvers.

10° De la Société de Médecine d'Anvers , ses *Annales* ; imprimerie de J.-E. Buschmann. Les utiles travaux de cette société méritent de fixer l'attention des hommes de l'art.

11° De M. l'abbé Cochet , membre de la commission des antiquités de la Seine inférieure , membre correspondant de l'Académie ,

son excellent mémoire intitulé : *l'Étretat souterrain* ; deuxième série, fouilles de 1843 ; in-8° , Rouen , imprimerie de Peron.

12° De M. Van der Meersch , conservateur des archives de la Flandre-Orientale , ses *Recherches sur la vie et les travaux de quelques imprimeurs belges , établis à l'étranger* , pendant les XV^e et XVI^e siècles ; in-8° , 1844 , Gand , imprimerie de Hebbelynck. M. le président a fait un rapport verbal des plus favorables sur les savantes recherches de cet écrivain.

13° De la rédaction du *Messenger des sciences historiques de Belgique* , la 1^{re} livraison de 1844 ; recueil périodique , que nous avons déjà annoncé antérieurement.

14° De M. de Fuisseaux , président de la société des sciences , des arts et des lettres du Hainaut , son mémoire couronné : *De la légalité et de l'influence du mutisme imposé aux reclus* ; in-8° , 1845 , Mons , imprimerie de Hoyois.

15° Du même , son *Discours sur les souvenirs historiques du Hainaut*.

16° Du même , son *Discours sur l'influence des sciences , des arts et des lettres*. Le conseil d'administration a porté le jugement le plus favorable sur les trois productions citées de M. de Fuisseaux.

17° De M. Théodore Juste , membre effectif de l'Académie , son ouvrage intitulé : *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Belgique*. 1 vol. in-8° ; 1844 , Bruxelles , à la librairie de Jamar et Hen. Malgré son titre modeste , c'est l'ouvrage le plus remarquable qui ait paru sur cette matière.

18° De M. Polain , conseiller de l'Académie , le premier volume de son important ouvrage : *Histoire de l'ancien pays de Liège*. 1 vol. in-8° , 1844 , Liège , imprimerie de Ledoux. Depuis plusieurs années M. Polain avait publié différents épisodes de l'histoire du pays de Liège. L'accueil honorable que ces publications ont obtenu , faisait espérer que ce savant et laborieux écrivain mettrait au jour une histoire complète de cette contrée , si riche en grands événements. Son nouvel ouvrage ne peut donc manquer d'inspirer le plus vif intérêt.

19° De M. Jules Ketele, membre correspondant de l'Académie, *Vues et monuments d'Audenarde* ; in folio, 1859, Audenarde, imprimerie de Bevernaege. La partie historique de cet important ouvrage est traitée avec conscience et avec goût. M. Ketele n'a négligé ni recherches, ni soins pour compléter son travail. Les planches sont supérieurement dessinées et lithographiées par M. G. Simoneau. La maison de ville, les églises de Ste-Walburge et de Pabelle, la fontaine, l'académie de dessin et le château d'Audenarde sont parfaitement représentés et décrits.

20° M. Ketele adresse de même à l'académie d'autres intéressantes productions, qu'il a mises au jour, parmi lesquelles la publication d'un manuscrit qui paraît appartenir à la première moitié du 16^{me} siècle, intitulé : *Beau traicté de la diversité de nature des fiefs en Flandres* (in-8°, 1859, Gand, imprimerie de C. Annoot-Braeckman) ;

21° *Recherches historiques sur l'Abbaye de Sainte-Claire de Beau-lieu* à Petceghem, près d'Audenarde (in-8°, 1858, Gand, imprimerie de Hebbelynck) ;

22° *Notice historique sur l'hôpital d'Audenarde* (in-8°, 1857, Gand, imprimerie de Hebbelynck) ;

23° *Klagtschrift van Joan Desid. Waelckens, pastor van Edelaere, of Audenaerde door de geusen ingenomen, anno 1572* (in-8°, 1856, Audenarde, imprimerie de Charles Ronsse).

24.° M. le chevalier van Baerle, consul brésilien à Anvers, fait hommage à l'académie de *l'Armorial de la province d'Utrecht* (in folio), par Willem Langerak, et d'un recueil intitulé : *Naamlyst van genealogien meerendeels bestuande uit nederlandsche geslachten, met de beschryving derzelver wapens, byeen verzameld* door M. Reynier van Heemskerk, etc., te Amsterdam (in-8°). On trouve dans *l'Armorial de la province d'Utrecht*, les noms et les armes de quelques familles qui sont connues, depuis plusieurs siècles, non seulement en Hollande, mais également en Belgique, ce sont celles de van der Aa, de Boot, de Renesse, de Ram, de Snoy et de van Baerle ou Barleus. De cette dernière famille sont issus M. van Baerle, mentionné ci-dessus, ainsi que Gaspard van Baerle,

historien et poëte, natif d'Anvers vers la fin du 16^e siècle, et qui s'écrivait indistinctement van Baerle et Barleus. Parmi les généalogies, rédigées par l'habile généalogiste van Heemskerck, il y en a plusieurs qui concernent des familles établies en Belgique, telles que celles de Boreel, van den Branden, van den Broeck, de Bueren, van der Burcht, de Clement, de Coppenol, van der Cruyssen, van Dam, van der Dussen, de Grutere, van der Hagen, de Hamal, de Hompesch, de Hoorne, de Jonge, de Kerckhoff, de Labiestrate, de Loo, van der Meeren, de Meulenaere, de Roovere, de Schott, de Witte et de Wolff.

25^o M. Rafn, conseiller d'état du roi de Danemarck, secrétaire-perpétuel de la *Société des antiquaires du nord*, fait parvenir à l'Académie les *Mémoires* de cette société, des années 1840-1845. Le mérite de ces mémoires est suffisamment reconnu en Europe pour que nous puissions nous abstenir d'en parler.

26^o La Société des antiquaires de la Morinie fait cadeau à l'Académie de la précieuse collection de ses *Mémoires*, publiés depuis 1835 jusqu'à ce jour.

Les relations que l'Académie d'Archéologie vient d'établir avec les sociétés des antiquaires du nord et de la Morinie, ne peuvent manquer d'être de la plus grande utilité.

27^o L'Académie impériale médico-chirurgicale de St-Pétersbourg adresse à notre président, M. de Kerckhove, l'un de ses membres honoraires, plusieurs cahiers de son *Journal de médecine et d'histoire naturelle*, pour être offerts à l'Académie d'Archéologie. Dans un de ces derniers cahiers, nous avons remarqué les détails concernant le jubilé sémi-séculaire du docteur Jacques-Guillaume baron Wylie, médecin et conseiller privé de l'empereur, grand-croix de plusieurs ordres, etc. Tout ce que la Russie renferme de plus distingué s'est associé à cette fête. Dès le matin de bonne heure un grand nombre de personnes s'étaient rassemblées dans la maison de M. Wylie; à dix heures, les membres chargés des dispositions de la fête présentèrent leurs félicitations à l'honorable médecin et l'invitèrent à un banquet..... S. A. I. le grand-duc

héréditaire Alexandre-Nicolavitsch daigna se rendre en personne chez l'illustre vieillard pour le féliciter. A quatre heures après-midi la salle du banquet a commencé à se remplir des personnes invitées, au nombre desquelles se trouvaient S. A. I. le grand duc Michaël, l'ambassadeur d'Angleterre, lord Klanricard, le feld-maréchal prince de Varsovie, le prince Volkonsky, ministre de la Cour, le ministre de la guerre comte Tchernicheff, le vice-chancelier de l'empire comte de Nesselrode, le ministre de l'intérieur, comte Strogonoff, le ministre de la justice, comte Panin, le directeur-général de communication, comte Toll, le contrôleur de l'empire Chitrovo, le maréchal de la noblesse, le grand-écuyer, le prince Dolgorouki, Blondoff, président du département des lois du conseil de l'empire, l'auditeur-général, prince Schackousky, le général de l'état-major général des armées russes comte de Kleinmichel, etc., etc. A quatre heures et demie parut le docteur Wylie. M. le ministre de la guerre le complimenta dans les termes les plus flatteurs, et lui remit de la part de l'empereur la grand'croix de l'ordre de St.-Wladimir, dont la plaque et le grand-cordon furent placés sur le docteur par S. A. I. le grand-duc Michaël. A la fin du repas, qui fut des plus brillants, on présenta au baron Wylie un vase d'argent de très-grand prix et une immense médaille d'or, frappée en son honneur.

A cette occasion, l'empereur conféra la grand'croix de l'ordre impérial de St.-Stanislas au neveu du baron Wylie, également docteur en médecine, conseiller d'état actuel et médecin du corps des pages; la grand'croix du même ordre au médecin et conseiller d'état actuel Marcus; l'ordre de St.-Wladimir au docteur Bouïalsky; la croix de commandeur de l'ordre de St.-Stanislas au docteur et académicien Salomon; etc. L'empereur décerna au docteur Mandt le titre de médecin-consultant honoraire et celui de conseiller d'état actuel avec le titre d'*Excellence*. Voilà comme on honore les sciences sous les *gouvernements despotiques*, voilà comme on récompense les talents chez les *Barbares du nord*! Avis aux gouvernements de *progrès* et de *liberté*.

28° M. P. F. Van Kerkhoven, secrétaire de la société de littérature flamande d'Anvers, fait hommage à l'Académie du livre qu'il vient de publier sous le titre de : *Vlaensch Taelverbond*, etc. ; in-8°, 1844, Anvers, imprimerie de J.-E. Buschmann. Quoique l'auteur soit étranger à l'Académie, nous aimons à mentionner honorablement cette production, destinée à faire partie des annales de la littérature flamande, à laquelle nous nous intéressons; production qui consacre le souvenir de l'assemblée de littérateurs qui a eu lieu à Bruxelles, le 11 février dernier, et dans laquelle on a formé un comité général pour toutes les sociétés littéraires flamandes, que l'on a réunies sous le titre de *Vlaensch Taelverbond*, (association de langue flamande). Les discours prononcés à cette assemblée et les discussions que l'ortographe a fait naître à la Chambre des représentants, sont fidèlement rapportés dans le livre que nous annonçons. Nous y avons surtout remarqué l'introduction, dans laquelle M. Van Kerkhoven décrit avec élégance et talent la renaissance et le progrès de la langue et de la littérature flamandes.

29° M. de Brouckere, gouverneur de la province d'Anvers, fait hommage à l'Académie de son *Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers* (session de 1844). 1 vol. in-8°; 1844, Anvers, imprimerie de Van Merlen.

30° M. Alfred Michiels, membre correspondant, connu par plusieurs ouvrages remarquables, fait hommage à l'Académie des deux premières livraisons qui viennent de paraître (à la librairie van Dale, rue des Carrières, 40, à Bruxelles) de son *Histoire de la peinture flamande et hollandaise*. Aucun livre ne peut intéresser davantage la Belgique, puisqu'il mettra sa principale gloire dans tout son jour. Le talent de cet auteur, écrivain d'un grand mérite, ses précédents travaux littéraires et les deux premières livraisons que nous recevons, répondent de la manière dont sera exécuté ce nouveau travail, auquel nous osons prédire le plus brillant succès. Aussi croyons-nous devoir recommander tout spécialement la noble et

belle entreprise de notre savant confrère aux membres de l'Académie, ainsi qu'à tous les amis des beaux-arts.

Décision prise par l'Académie :

L'Académie a arrêté de ne plus admettre personne parmi ses membres effectifs ou correspondants que sur la présentation d'un ouvrage important, imprimé ou manuscrit, concernant les branches scientifiques dont elle s'occupe ; et quant à la nomination des membres honoraires, l'article VI du Règlement sera scrupuleusement observé.

La planche jointe à cette livraison, appartient à la *Notice sur l'ancienne cathédrale de St.-Lambert de Liège* ; par M. Xavier Van den Steen de Jéhay ; 3^{me} livraison , page 551.

Suite au Tableau général des Membres

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE.

—
(Voir les livraisons précédentes).

Membres effectifs.

MM.

DE FUISSEAUX (N. J), avocat , conseiller provincial , président de la Société des sciences , arts et lettres du Hainaut , membre de la Société d'Histoire de France , etc , à Mons.

VAN DEN STEEN DE JEHAY , (le baron XAVIER) , membre de la Société de numismatique belge , etc. , à Liège.

Membres correspondants.

MM.

EICHWALD (le docteur) , conseiller d'état de l'empereur de Russie , secrétaire-perpétuel de l'académie impériale de médecine de St.-Petersbourg , décoré de plusieurs ordres , etc.

- HERMAND (ALEXANDRE), archiviste de la Société des antiquaires de la Morinie, membre de plusieurs autres académies et sociétés savantes, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Saint-Omer.
- KETELE (JULES), vice-président du conseil d'administration de la bibliothèque d'Audenarde, etc,
- LE GRAND (ALBERT), trésorier de Saint-Omer, membre de la Société des antiquaires de la Morinie, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, etc.
- PAGART (CHARLES), membre de la Société des antiquaires de la Morinie, propriétaire à Saint-Omer, etc.
- PLUNKETT DE RATHMORE (le baron G. C. P), docteur en droit et en philosophie, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, attaché au ministère des affaires étrangères, etc.
- ROISIN (le baron F. de), docteur en droit et en philosophie, correspondant du ministère de l'instruction publique de France, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc., à Bonn.
- SCHELER (AUGUSTE), docteur en philosophie et lettres, bibliothécaire adjoint du roi des Belges, etc.

Membres honoraires.

MM.

- CASTRO (S. Exc. JOSÉ J. GOMES DE), ministre de la reine de Portugal, etc., à Lisbonne.
- GIVENCHY (LOUIS DE), secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de la Morinie, membre de plusieurs autres académies et sociétés savantes, membre du Comité historique du ministère de l'instruction publique, etc., propriétaire à Saint-Omer.
- MANARA, chambellan de l'empereur d'Autriche, podestat de Vérone, conservateur du musée public de cette ville, commandeur de plusieurs ordres, etc.
- RAFN (CHARLES-CHRÉTIEN), conseiller d'état du roi de Danemark, secrétaire-perpétuel de la Société royale des antiquaires du Nord, etc., à Copenhague.

TERTRE (le vicomte du), maréchal-de-camp, vice-président de la Société des antiquaires de la Morinie, etc., à Saint-Omer.

VAN DER CAPPELLEN (S. Exc. le baron), ministre d'état du roi des Pays-Bas, ancien gouverneur-général des Indes orientales, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, grand'croix des ordres du lion neerlandais et de S^{te}-Anne de Russie, etc., à son château de Vollenhove, près d'Utrecht.

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans les quatre livraisons qui forment le premier volume.

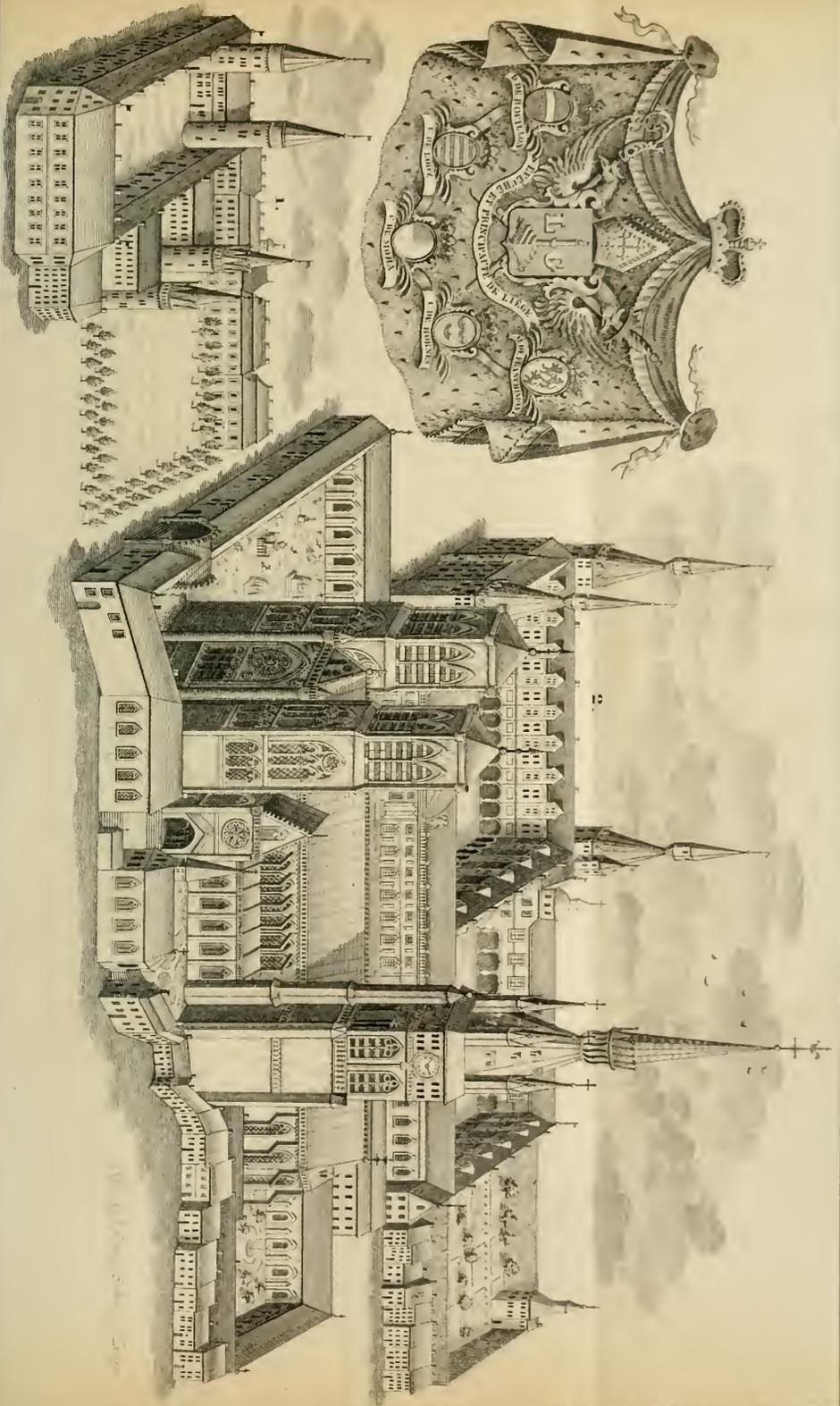
Tableau général des membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique	page	5
Procès-verbal de la séance générale du 15 mars.	»	19
Mémoire sur les monnaies frappées pendant la révolution brabançonne, par M. Legrand.	»	55
Les Scythes de l'antiquité, sont-ils les ancêtres des Slaves de nos jours? Mémoire de M. J. C. Van Thienen	»	41
Notice sur les illustrations médicales belges, par M. C. Broeckx	»	57
Notice sur l'art héraldique, par M. le vicomte Alexandre de Croismare	»	79
Généalogie de la famille de Bie.	»	85
Fragment généalogique, concernant la branche de la famille de Bie qui s'est établie en Flandre	»	90
Généalogie de la famille Charlé	»	92
Notice généalogique sur la famille Du Mont, dans le Luxembourg	»	97

Fragment généalogique , concernant la famille Vander Moten, ou Dela Mote	page	101
Fragment généalogique , concernant la famille de Vander Heyden , dite de la Bruyère de Flandre . .	»	105
Notice historique et généalogique sur l'ancienne et illustre maison de Trazegnies	»	105
Extraits des procès-verbaux des séances du conseil d'administration	»	118
Séance générale du 13 octobre	»	125
Rectification d'un épisode de la vie de Van Dyck , avec les pièces justificatives , par M. André Van Hasselt.	»	129
Recherches historiques sur l'ancienneté et le premier fondateur de l'ordre des Séraphins , principal ordre équestre en Suède , par M. de Wallmark	»	142
Béguinage de Hoogstraeten. — Privilèges , communiqué par M. l'abbé Constant Stroobant	»	169
Hôtel de Vesalius à Bruxelles , communiqué par M. Van Eersel	»	190
Première liste des familles nobles de la Belgique , titrées sous le gouvernement autrichien et autres souverains des Pays-Bas et reconnues par le roi Guillaume I ^{er} , communiquée par M. Van Weleveld .	»	194
Extrait d'une généalogie de la famille Kerekhove-Varent , communiqué par M. le comte de Thiennes de Rumberke	»	207
Notice sur la maison de lord Stanley , comte de Durby et sur la branche de Kerkhove de Heenvliet	»	216
Lettre de M. le docteur Van Nuffel , au sujet de la notice sur les illustrations médicales belges , par M. le docteur Broeckx	»	220
Épitaphes recueillies dans les églises de Flandre et extraites d'un manuscrit qui est en possession du président de l'Académie	»	227
Extraits des procès-verbaux des séances du conseil d'administration	»	248

Suite au tableau général des membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique	page 251
Envois nouvellement faits à l'Académie	» 255
Mémoire sur la noblesse et les moyens de la relever, par un membre de l'Académie	» 259
Observations sur l'ancienneté des ordres de chevalerie, par M. Du Mont	» 271
Notice par M. De Jonghe	» 275
Suite de l'extrait d'une généalogie de Kerckhove- Varent, communiqué par M. le comte de Thiennes de Rumbeke	» 277
Généalogie de la famille de Coekelberghe, dressé sur preuves et attestée par les membres de la Chambre héraldique de l'empereur aux Pays-Bas	» 288
Épithaphes recueillies dans les églises de la Campine, par M. l'abbé Stroobant.	» 297
Notice sur l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert à Liège et son chapitre de chanoines tréfonciers; par M. le baron Xavier Van den Steen de Jehay.	» 331
Extrait de la correspondance de l'Académie.	» 357
Suite au tableau général des membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique.	» 358
Séance générale du 25 avril 1844	» 359
Description d'un monument connu sous le nom de Trou des Fées, près de Virton, par M. Du Mont. . .	» 367
Notice sur la forme et l'organisation des États de Flandres, avant l'ordonnance du 5 juillet 1754, par M. Legrand.	» 380
Nobiliaire. — Extrait du Registre aux titres de noblesse, tenu au Conseil de Namur et remontant à 1609, communiqué par M. le baron de Stassart.	» 384
Deuxième liste des familles nobles de Belgique, titrées sous les anciens souverains des Pays-Bas et recon- nues par le roi Guillaume I ^{er}	» 395

Études archéologiques et étymologiques , par M. J.-M. Van Thielen (1 ^{re} partie)	page	407
Extrait de la correspondance de l'Académie.	»	465
Décision prise par l'Académie	»	475
Suite au tableau général des membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique.	»	475

ANCIENNE CATHEDRALE DE ST LAMBERT A TROYES



Étude
J.-M
Extrait
Décisi
Suite .
d'Ar

GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00692 9927

